



~~2528~~

136

871.5,

# L'EGLISE DU CANADA

APRÈS LA CONQUÊTE

LIBRARY OF THE

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

BERKELEY, CALIF.

(D)

1192.

ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN  
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

---

# L'ÉGLISE DU CANADA

APRÈS LA CONQUÊTE

---

PREMIÈRE PARTIE

1760-1775



QUÉBEC  
IMPRIMERIE LAFLAMME

34, rue Garneau

---

1916

BX1420

G57

v.i

178391

GOSSELIN, A

0457

*Nil obstat*

J. D. BEAUDOIN, Pter

*Censor deputatus*

Quebeci, die trigesima decembris 1915.

*Imprimatur,*

Archevêché de Québec

30 décembre 1915

† P. E. ROY, archev. de Sclencie  
administrateur.

l

d

C

v

e

tr

ill

va

LETTRE DE SON ÉMINENCE  
LE CARDINAL R. MERRY DEL VAL  
*Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X*  
À L'AUTEUR

---

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT  
DE SA SAINTÉTÉ

VATICAN, 21 JUILLET 1914.

*A Monsieur l'abbé Auguste Gosselin,  
de la Société Royale du Canada,  
Saint-Charles de Bellechasse.*

*Monsieur l'abbé,*

*Le Saint-Père Pie X a reçu avec satisfaction l'exemplaire du 3<sup>e</sup> et dernier volume de votre ouvrage : "L'ÉGLISE DU CANADA DEPUIS M<sup>ER</sup> DE LAVAL JUSQU'À LA CONQUÊTE," que vous avez eu à cœur de Lui offrir, à la suite des précédents, en hommage de piété filiale.*

*Le Clergé du Canada vous sera reconnaissant d'avoir contribué à lui faire connaître toujours mieux l'histoire de cette illustre Eglise, d'avoir surtout mis en relief les figures de ses vaillants Evêques, qui se dévouèrent avec tant de zèle à la*

*sanctification du clergé et au salut des âmes, au bien et à la grandeur de leur Pays.*

*En vous félicitant d'avoir conduit à heureux terme cet intéressant travail, Sa Sainteté vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.*

*Avec mes remerciements pour l'exemplaire que vous avez bien voulu m'offrir, et avec mes félicitations personnelles, veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.*

R. CARD. MERRY DEL VAL.

---

ur  
mi  
qu  
pa  
po  
del  
:  
po  
à c  
cru  
Vo  
Pré  
"  
la I  
enc  
riq  
vou

## AVANT-PROPOS

---

En terminant le volume qui précède celui-ci, nous donnions une petite esquisse de l'œuvre du grand Evêque qui, le premier, gouverna notre Eglise canadienne "après la Conquête", et laissions clairement entendre que nous n'avions pas l'intention, à notre âge, d'entreprendre nous-même l'exposition de cette œuvre et de poursuivre notre travail au delà du régime français.

Mais nous avons reçu tant de lettres bienveillantes d'importants personnages civils et ecclésiastiques : nous exhortant à continuer nos travaux historiques, que nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à notre première détermination. Voici, par exemple, ce que nous écrit un de nos éminents Prélats :

" C'est un beau monument que vous élevez à l'Eglise et à la Patrie canadienne. J'espère que vous ne vous croirez pas encore assez vieux pour ne pas continuer votre travail historique sur l'Eglise du Canada. Il me semble que M<sup>sr</sup> Briand vous tend maintenant les bras et sollicite votre plume."

Nous n'avons pu rester sourd à de si pressants appels, si conformes d'ailleurs à ce que nous écrivait naguère, après la publication de notre *Vie de M<sup>gr</sup> de Laval*, Son Éminence le Cardinal Rampolla, de la part du Souverain Pontife Léon XIII :

“ Sa Sainteté ne doute pas que vous avez fait une œuvre vraiment utile, et que vous allez continuer à mettre en lumière par vos écrits les gloires de l'Église canadienne. ”

Nous nous sommes remis à l'œuvre : œuvre préparatoire, d'abord, passant tout un hiver à compulser les archives, à étudier et à copier les documents, afin de ne rien écrire que d'après les sources les plus authentiques : œuvre de classification et de rédaction, où, suivant notre habitude, nous avons tenu à laisser parler eux-mêmes, autant que possible, les personnages du temps et à les faire revivre, pour ainsi dire, sous nos yeux. Comme fruit de notre travail, nous offrons aujourd'hui au public un premier volume, qui sera suivi de quelques autres, si Dieu nous prête santé et vie.

Ce volume était déjà parti pour l'impression, lorsque nous avons lu, dans le numéro de janvier dernier de la *Revue Catholique de Normandie*, quelques lignes si bienveillantes à notre adresse, que la reconnaissance nous fait un devoir de les reproduire ici. Elles terminent un article intitulé *Distinctions honorifiques* :

“ Terminons enfin, dit l'auteur<sup>1</sup>, par notre bien cher ami et fidèle collaborateur M. l'abbé Auguste Gosselin, de la Société Royale du Canada, qui, pour son histoire de l'Église

---

1. M. l'abbé C. Guéry, aumônier du Lycée d'Evreux.

ca  
fé  
N  
19  
sc  
cc  
se  
m  
p  
  
S  
a  
au  
l'é  
ap  
av  
na  
vo  
let  
  
vo  
vo  
de  
les  
vit  
  
2.  
I v  
l'au  
la C  
et l

canadienne, a mérité, à plusieurs reprises, de recevoir les félicitations et les encouragements des Pontifes Romains. Nous l'avons dit déjà dans notre livraison du 15 janvier 1914, et nous sommes heureux de le répéter ici, ces éloges sont véritablement mérités par cette œuvre magistrale qui comprend, en ce moment, six grands volumes in-8vo<sup>2</sup>. Nous souhaitons à l'infatigable historien, malgré son âge, de terminer cette histoire de l'Église du Canada, après quoi il pourra justement dire: *Exige monumentum ære perennius.*"

Quelle reconnaissance, également, ne devons-nous pas à Son Éminence le Cardinal Merry del Val pour l'intérêt qu'il a bien voulu porter à nos travaux historiques, en les déposant aux pieds de Notre Saint-Père le Pape Pie X, dont il était l'éminent Secrétaire d'État, et nous obtenant sa bénédiction apostolique! Lui ayant fait connaître la décision que nous avons prise de continuer notre histoire de l'Église du Canada, après la Conquête, nous avons eu le bonheur de recevoir de Son Éminence, en date du 30 mars dernier, une lettre des plus encourageantes, heureux présage de succès:

"Je suis très heureux d'apprendre que vous continuez votre intéressant travail sur l'Église du Canada et que vous vous êtes laissé persuader de ne pas vous arrêter à l'époque de la Conquête. Ces annales documentées, en faisant revivre les grandes et nobles figures de vos premiers Evêques, invitent notre vieille Europe, qui les a trop peu connus, à ad-

---

2. 1<sup>o</sup> *La Mission du Canada avant Mgr de Laval: Récollets et Jésuites*, 1 vol. de 176 pages; 2<sup>o</sup> *Vie de Mgr de Laval*, 2 vols, l'un de 671 pages, l'autre de 704 pages; 3<sup>o</sup> *L'Église du Canada depuis Mgr de Laval jusqu'à la Conquête*, 3 vols, le premier, de 503 pages, le deuxième, de 472 pages, et le troisième, de 606 pages.

mirer les labeurs et les sacrifices des pionniers de l'Évangile et de la civilisation chrétienne au Canada. Et cette auréole de gloire pour votre cher pays est une apologie victorieuse de l'Église notre mère, dont votre plume vient nous rappeler le triomphe, en nous redisant "qu'il n'y a plus de mers, plus de solitudes, plus de montagnes, plus de lieux inaccessibles où Jésus-Christ n'arbore les hardis pavillons de ses enfants confondus avec le sien. . ."

Nous n'avons donc pas à regretter la résolution que nous avons prise de continuer notre histoire de l'Église du Canada, après la Conquête. Puisse notre travail, puisse ce volume, en particulier, répondre à l'attente de ceux qui nous ont encouragé à poursuivre notre œuvre!

---

# L'ÉGLISE DU CANADA

APRÈS LA CONQUÊTE

---

---

VACANCE DU SIEGE

(1760-1766)

**MONSEIGNEUR BRIAND**

DE 1766 A 1775

---

---

CHAPITRE I

---

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL. — ADMINISTRATION DU  
DIOCÈSE PAR LE CHAPITRE.—LE GOUVERNEMENT  
DE LA COLONIE.

**L**E siège épiscopal de Québec étant devenu vacant par la mort de M<sup>gr</sup> de Pontbriand, le 8 mai 1760, l'administration du diocèse revenait de droit au Chapitre<sup>1</sup>, en attendant la nomination d'un autre évêque; et il le gouverna en effet durant six années entières. Il y a peut-être peu d'ex-

---

1. *Conc. Trident.*, Sessio XXIV, cap. XVI.

emples d'une aussi longue administration capitulaire, du moins dans notre pays.

Mais qu'était à cette date le Chapitre de Québec? Des treize membres qui le composaient, suivant son institution par M<sup>re</sup> de Laval, un seul était mort, et n'avait pas été remplacé: M. de Tonnancour. Les douze autres étaient vivants, mais cinq étaient en France: le Doyen, M. de La-Corne, et le Grand-Chantre, M. Hazeur de l'Orme, qui y résidaient depuis nombre d'années pour les affaires du Chapitre; l'archidiaque M. de Miniac, qui y était retenu par ses infirmités, étant devenu complètement aveugle; et MM. Cugnet et Collet. Ceux-ci avaient quitté le Canada peu de temps après la prise de Québec, avec la permission de l'Ordinaire, mais au grand regret du clergé, qui, vu le petit nombre de prêtres du diocèse, avait regardé leur départ comme une véritable désertion: et nous verrons que c'était tout spécialement l'opinion de M. Briand.

Collet n'avait pas le sou. Le Chapitre avait dû lui prêter une certaine somme d'argent, plus un calice pesant "quinze écus de six francs", un ornement et le linge nécessaire pour se faire une chapelle sur le vaisseau. On fut obligé plus tard de réclamer tous ces objets<sup>2</sup>.

Il ne restait donc ici que sept chanoines: MM. Briand, Poulin, de Rigauville, Resche, Perreault, Saint-Onge et Gaillard<sup>3</sup>.

Mais ils étaient dispersés, et dans l'impossibilité de se réunir: vu les circonstances de la guerre, l'Evêque avait jugé qu'ils étaient dispensés de l'office canonial. Perreault, Saint-Onge et Gaillard habitaient la partie du pays qui appartenait encore à la France: Gaillard desservait la pa-

---

2. Archives de l'Evêché de Québec, registre du Chapitre, assemblée du 26 septembre 1763.

3. Il y avait aussi M. Récher, curé de Québec; mais il n'était que chanoine honoraire.

roisse de Lanoraie, dans le district de Montréal, Perreault était aux Trois-Rivières, Saint-Onge à Batiscan. Les quatre autres chanoines étaient restés dans la partie du pays devenue anglaise par la capitulation de Québec : Poulin et Resche seuls étaient dans la ville; Briand et Rigauville habitaient l'Hôpital-Général, en dehors de la ville, par conséquent, où il y avait défense expresse de pénétrer.

D'après le saint Concile de Trente, les membres d'un Chapitre n'ont qu'une juridiction collective pour l'administration du diocèse. Ils doivent se réunir dans les huit jours qui suivent la notification de la vacance du siège, et élire un vicaire capitulaire en qui se résume leur juridiction, et qui gouverne le diocèse au nom du Chapitre.

M<sup>re</sup> de Pontbriand avait prévu l'impossibilité où seraient les chanoines de se réunir, advenant sa mort. Aussi, avant de quitter Charlesbourg pour se rendre à Montréal, le 13 septembre 1759, comme nous l'avons dit dans notre précédent volume, avait-il donné au chanoine Briand, son compatriote et son ami, les pouvoirs les plus amples pour administrer, en ce cas, le diocèse, suivant la faculté qu'il en avait reçue du Saint-Siège. Les lettres de vicaire général données à M. Briand sont des plus solennelles : signées par l'Évêque, et contresignées par le curé Eudo <sup>4</sup>, elles portent de plus la signature de trois témoins ecclésiastiques, MM. Morisseau <sup>5</sup> et Marcou, et le P. de Bonnécamps <sup>6</sup>, jésuite, et de deux témoins laïques, le conseiller Perthuis, et M. Descheneaux, "écrivain ordinaire de la Marine". Elles sont aussi très flatteuses pour M. Briand :

---

4. Gilles Eudo, curé de la Sainte-Famille, ile d'Orléans : "Pendant le siège de Québec, il se retira à Charlesbourg avec tous ses paroissiens." (Tanguay, *Répertoire du Clergé*, p. 115).

5. Jean-Baptiste Morisseau, curé de Charlesbourg.

6. Voir dans les Mémoires de la Société Royale de 1895 notre étude sur le P. Bonnécamps, p. 59.

“ Je connais, dit l'Évêque, votre capacité, et combien vous êtes capable de nous aider dans notre état d'infirmité, et dans la situation présente de cette colonie, à supporter le fardeau de ce diocèse, dont la divine Providence nous a chargé. . . ”

Quelques mois plus tard, toujours rempli de sollicitude pour son immense diocèse, du Séminaire de Montréal, où il va mourir dans quelques jours, il écrit de nouveau à son vicaire général :

“ Il y a, monsieur, dans les lettres de grand vicaire que je vous ai données, à l'article qui regarde les pouvoirs extraordinaires que le Souverain Pontife m'a donnés, et que je vous ai communiqués, une chose qui manque pour une plus grande explication. C'est que mon intention est que vous exerciez les dits pouvoirs extraordinaires, et que vous puissiez le faire même après ma mort, suivant le pouvoir qu'en donne Sa Sainteté, jusqu'à ce qu'il soit pourvu par les voies de droit à l'exercice de la juridiction épiscopale. ”

Muni de ces pouvoirs, M. Briand, dans l'impossibilité où étaient les chanoines de se réunir pour élire un vicaire capitulaire, administrait le diocèse, lorsque le 2 juillet 1760, le gouverneur Murray, par une proclamation, donna “ aux habitants de Québec une permission générale d'entrer dans la ville pour en retirer les effets qu'ils y auraient et qui leur seraient nécessaires ”.

Briand et Rigauville n'ont alors rien de plus pressé — car la permission est donnée pour une journée seulement<sup>7</sup> — que de se rendre aux Ursulines, “ dans le dessein d'y tenir, avec M. Poulin, président du Chapitre, et M. Resche, une assemblée au sujet de la vacance du siège ”.

L'assemblée a lieu “ dans la chambre du Noviciat ”, que les Ursulines, avec la permission de l'Ordinaire, ont mise à

---

7. Reg. du Chap., assemblée du 30 sept. 1761.

la disposition de M. Resche, et de M. Récher, curé de Québec, " pour y faire leur demeure ". C'est aussi aux Ursulines, " dans une voûte ", que les archives du Chapitre ont été déposées, dès le commencement du siège de la ville; et leur église a été désignée, également, comme " église paroissiale et canoniale ", dès le mois d'octobre 1759.

M. Briand, prenant la parole, rappelle d'abord à ses confrères la prorogation de pouvoirs que lui a accordée M<sup>gr</sup> de Pontbriand pour la vacance du siège épiscopal, à cause des circonstances :

" Mais, ajoute-t-il, il m'est parvenu, par voie confuse, qu'on doute, dans les parties supérieures de la colonie, de la validité des nominations de grands vicaires faites par le feu sieur Evêque. Remédions au plus tôt aux inconvénients qui pourraient naître de cette incertitude. Impossible de convoquer MM. Gaillard, Perreault et Saint-Onge: toute communication avec eux nous est interdite par le gouvernement anglais sous les plus grièves peines. Mais nous sommes ici, sans eux, la majorité des chanoines présents au Canada, donc en nombre suffisant pour nommer valablement les grands vicaires du Chapitre. Je propose que nous procédions sans délai à cette nomination, quitte à la faire ratifier plus tard, si nous pouvons nous mettre au complet. "

La proposition de M. Briand est agréée à l'unanimité; et le digne chanoine s'étant réservé à jeun, on se rend à l'église, où il célèbre la messe du Saint-Esprit, avec *Gloria* et *Credo*, " comme pour chose grave ". On récite le *Veni Creator*; puis on retourne à la salle capitulaire; et, sur la proposition de M. Resche, syndic du Chapitre, on élit " vicaires généraux du diocèse MM. Briand, Perreault et Montgolfier, M. Briand spécialement chargé de la partie dépendante du gouvernement anglais, M. Perreault spécialement chargé du gouvernement des Trois-Rivières et de la partie de Québec encore soumise aux Français, M. Montgolfier, du gouvernement de

Montréal et de tous les Forts et Postes qui sont dans la partie supérieure de cette colonie". M. Maillard est nommé "grand vicaire de l'Acadie, Ile-Royale, Ile Saint-Jean et pays adjacents, M. Forget pour les Illinois, et le P. Beau-douin, jésuite<sup>8</sup>, pour la Louisiane et pays en dépendants".

Pour se conformer aux sages et touchants conseils, quasi testamentaires, de M<sup>re</sup> de Pontbriand<sup>9</sup>, l'assemblée décide qu'elle ne nommera ni official, ni promoteur, ni autres officiers "nécessaires à l'exercice de la juridiction ecclésiastique contentieuse". Elle est "persuadée que la prudence des grands vicaires leur fera prendre tous les moyens de pacifier les affaires de telle sorte, qu'il ne sera point nécessaire de recourir au for extérieur et contentieux<sup>10</sup>".

C'était la première assemblée capitulaire sous le régime anglais. La dernière qui avait eu lieu sous le régime français datait du 30 juin 1759.

Dans une assemblée subséquente, tenue le 23 septembre 1760 "chez M. Poulin, président, dans une chambre de l'Hôtel-Dieu de Québec où il demeurait<sup>11</sup>", le Chapitre nomma grand vicaire M. l'abbé de l'Ile-Dieu, "résidant à Paris, pour les parties de la Louisiane et Mississipi".

La capitulation de Montréal avait eu lieu le 8 septembre précédent. Tout le pays appartenait désormais aux Anglais, et rien n'empêchait que tous les chanoines résidant au Canada pussent se réunir. Ils le firent en effet le 30 septembre 1761, et l'assemblée eut lieu, cette fois, à l'Hôpital-Général, "dans la chambre du chapelain", M. de Rigauville. Elle

8. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de Benoit XIV à l'abbé de l'Ile-Dieu. Permis à l'Evêque de Québec de nommer grand vicaire le Supérieur des Jésuites de la Nouvelle-Orléans, "pour exercer la juridiction sur les Capucins"...

9. *Mandements des Evêques de Québec*, t. II, p. 146.

10. Registre du Chapitre.

11. Il était bien malade, et mourut le 10 octobre suivant. M. Briand le remplaça à la présidence du Chapitre.

confirma toutes les élections faites précédemment, et de plus nomma son doyen, M. de LaCorne, "vicaire général du diocèse, en France, pour le mettre en état de travailler plus efficacement au bien du diocèse, chapitre et clergé du Canada" On ne mentionnait pas spécialement l'affaire de l'épiscopat, mais c'était sans doute la principale qu'on avait en vue; et nous verrons avec quelle diligence et quelle efficacité M. de LaCorne s'en occupa.

\*  
\*\*

On comptait donc huit grands vicaires nommés par le Chapitre. Quel était parmi eux le véritable Vicaire Capitulaire? Le Concile de Trente ne suppose pas, en effet, qu'il puisse y en avoir plusieurs: *Capitulum decernat Vicarium*; il ne dit pas: *Vicarios*<sup>12</sup>. Le Chapitre de Québec, vu l'immensité du diocèse, et la division du pays en plusieurs districts ou gouvernements civils, avait nommé plusieurs grands vicaires pour faciliter la tâche de l'administration: mais n'y en avait-il pas un parmi eux qui, sans que la chose fût dite expressément, était regardée comme leur Chef, en qui se résumait toute la juridiction diocésaine, et qui était vraiment le Chef de l'Église de Québec pendant la vacance du siège épiscopal? Que de fois nous nous sommes posé cette question! et nous n'hésitons pas à dire qu'il nous semble hors de doute que Briand était regardé par ses confrères et était bien réellement le Vicaire Capitulaire du diocèse. L'abbé de l'Île-Dieu dit quelque part que le Chapitre avait choisi M. Briand "pour être à la tête et le premier des grands vicaires, le siège vacant"<sup>13</sup>. Dans une lettre de M<sup>er</sup> Desglis au Nonce

---

12. Session XXIV, *De Reformatione*, chap. XVI.

13. Lettre de l'abbé de l'Île-Dieu au Card. Préfet de la Propagande, 12 nov. 1764, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 355.

du Pape à Paris, il est appelé expressément "premier grand vicaire, *sede vacante*"<sup>14</sup>. Même titre: "premier grand vicaire du diocèse", dans les *Informations canoniques* présentées à Rome lors de sa nomination à l'épiscopat<sup>15</sup>. Les autres grands vicaires, Montgolfier à Montréal, Perreault aux Trois-Rivières, font des mandements pour leur district respectif<sup>16</sup>; mais ils les soumettent tout d'abord à Briand: "Je joins ici une copie du mandement que je vais faire publier pour le Carême dans ce gouvernement," lui écrit M. Montgolfier<sup>17</sup>. Ils ont en lui une confiance sans borne, et le reconnaissent évidemment comme leur supérieur; nous en trouvons mille preuves dans les archives: en voici une entre autres: M. Montgolfier lui écrivant un jour pour des affaires de mariage: "J'attendrai de vous, monsieur, des règles de conduite, dit-il, s'il arrivait que les choses fussent poussées plus avant"<sup>18</sup>. Ce n'est que par humilité, par descendance et par prudence que Briand ne se prévalait jamais de sa qualité de premier grand vicaire: à vrai dire, le titre de vicaire capitulaire n'apparaît pas même dans les archives de l'époque.

Arrivé au Canada en même temps que M<sup>sr</sup> de Pontbriand, il servait l'Eglise de Québec depuis dix-neuf ans avec un dévouement inlassable et un désintéressement parfait. Il avait toujours été le bras droit, l'homme de confiance, le véritable grand vicaire de son évêque, sans en avoir le titre: il s'était toujours effacé, et semblait avoir pris pour devise: *Ama nesciri et pro nihilo reputari*. D'une grande timidité

14. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D. E., lettre du 2 janvier 1785.

15. Archives du Séminaire de Québec, Informations canoniques sur Mgr Briand, nommé à l'Evêché de Québec, Paris 11 février 1766.

16. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 150-180.

17. Archiv. de l'Ev. de Q., cartable des lettres de grands vicaires, lettre du 17 janvier 1761.

18. Lettre du 17 janvier 1761.

nat  
en  
che  
rév  
for  
scie  
que  
nos  
leur  
noti  
nels  
R  
Nou  
d'ap  
que  
quab  
qu'il  
cœur  
étaie  
Sc  
golfu  
temp  
saien  
fier é  
rapp  
Qu  
dit, M  
bonne  
vait c  
" S  
19. I  
20. J  
oct. 17  
21. I

naturelle<sup>19</sup>, plein de défiance de lui-même, il évitait de parler en public : et lorsque, devenu évêque, il se vit forcé de prêcher, dans le cours de ses visites pastorales, ce fut toute une révélation de l'entendre : il étonnait tout le monde par la force et l'onction de sa parole, par son esprit pratique, par sa science<sup>20</sup>. Ayant accompagné M<sup>sr</sup> de Pontbriand dans presque toutes ses visites pastorales, il connaissait parfaitement nos campagnes, l'esprit de nos populations, leurs qualités, leurs défauts ; il connaissait à fond tous les membres de notre clergé, dont plusieurs étaient même ses amis personnels.

Risquerons-nous un détail sur l'extérieur de sa personne ? Nous n'avons rien trouvé de bien précis à ce sujet ; mais d'après les peintures que nous avons de lui, nous croyons que son physique n'avait rien de particulièrement remarquable, et que ce n'est pas par la séduction de sa personne qu'il pouvait en imposer, mais par ses éminentes qualités de cœur et d'esprit. Il était plutôt de taille moyenne. Ses traits étaient réguliers, sans avoir rien de bien remarquable.

Sous ce rapport, il était certainement inférieur à M. Montgolfier, qui passait pour un des plus beaux hommes de son temps, et dont l'air noble et les grandes manières en imposaient<sup>21</sup>, aux nouveaux maîtres du pays, surtout. Montgolfier était d'ailleurs un prêtre très distingué sous bien d'autres rapports.

Quant au troisième grand vicaire du diocèse proprement dit, M. Perreault, c'était, lui aussi, un homme de valeur, de bonne éducation et généralement respecté. Voici ce qu'écrivait de lui, après sa mort, l'annaliste des Ursulines :

“ Ses belles qualités et son rare mérite l'ont fait regretter

---

19. Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 174.

20. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de M. Marchand à Mgr Briand, 4 oct. 1767.

21. Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 173.

des grands et des petits; sa piété, sa douceur, son esprit pacifique le rendaient cher à tous. Il a conduit avec prudence et bonté l'église de la Basse-Ville, lui servant de père et de confesseur, étant toujours prêt jour et nuit à assister les malades. C'était le bras droit et le conseil de notre illustre Evêque. Toutes les maisons religieuses ont eu part à sa bienveillance et à sa libéralité<sup>22</sup>."

M. Perreault, né à Québec le 18 septembre 1719, était issu du mariage de Joseph-François Perreault et de Suzanne Pagé-Carcy, laquelle était fille du propriétaire de ce terrain, situé au pied du promontoire de Québec, qui, de son nom, s'appelle encore Pointe-à-Carcy.

\* \* \*

En même temps que le gouvernement de notre Eglise, devenue veuve de son premier pasteur, se constituait régulièrement par la nomination d'un vicaire capitulaire et de plusieurs autres grands vicaires, le gouvernement de la Colonie, lui aussi, s'organisait. Après la capitulation de Montréal, le Canada tout entier ayant été réduit par les armes anglaises, Sir Jeffray Amherst en prit le commandement et devint notre premier gouverneur anglais. Puis, avant de retourner à New-York, où il stationnait, comme commandant en chef des Troupes Britanniques de l'Amérique du Nord, il divisa le pays en trois gouvernements militaires: Québec, Trois-Rivières et Montréal. James Murray commandait déjà à Québec, depuis la capitulation de cette ville<sup>23</sup>: il

22. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 55.

23. Murray n'était que le troisième lieutenant de Wolfe à la bataille des Plaines d'Abraham; mais les deux premiers, Moncton et Townshend, ayant été blessés, et obligés de retourner en Angleterre, la charge honorable de commander à Québec échet à Murray. (*Constitutional Documents*, t. I, p. 22).

le  
Ga  
ve  
Ro  
ou  
ver  
nac  
cou  
son  
rale  
"  
déf  
l'an  
Les  
tain  
sent  
V  
écri  
quét  
"  
cœu  
et n  
trois  
suiv  
mili  
prés  
Il  
ann  
ou l  
"  
24.  
Bruy  
25.  
26.  
en C

le continua dans son gouvernement, nomma le général Gage gouverneur de Montréal, et le colonel Burton gouverneur des Trois-Rivières: le tout sous le bon plaisir du Roi, qui confirma ces nominations, ainsi que les cours ou chambres de justice qui furent établies dans chaque gouvernement, et donnèrent généralement satisfaction aux Canadiens. Tout s'y faisait en français, et suivant nos lois et coutumes françaises. Chacun des trois gouverneurs avait à son service un secrétaire Suisse français<sup>24</sup>, et rendait généralement ses ordonnances et ses jugements en français.

“Du reste, nous dit un historien, les Canadiens, un peu défiants, s'arrangeaient de façon à vider leurs différends à l'amiable, en appelant des notables ou le curé comme arbitres. Les études des notaires de cette époque contiennent des centaines de transactions de ce genre, qui avaient la vertu d'une sentence finale<sup>25</sup>.”

Voici ce que dit un des premiers publicistes canadiens qui écrivirent sur la période qui suivit immédiatement la Conquête:

“Les gouverneurs de cette époque n'avaient rien tant à cœur que de nous attacher à eux, en conservant nos usages et nos lois. L'on n'apercevait nulle part la prétention d'introduire les lois anglaises, et encore moins celle de juger suivant la loi martiale. . . Les cours de justice n'avaient de militaire que le nom, qu'elles avaient pris des juges qui y présidaient<sup>26</sup>.”

Il faut dire la même chose du régime des quatre premières années qui suivirent la Conquête: on l'a appelé le *régime* ou le *règne militaire*, parce que le gouverneur du Canada

---

24. Cramahé, secrétaire de Murray; Mathurin, secrétaire de Gage; J. Bruyères, secrétaire de Burton.

25. J.-Edmond Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 10.

26. *Mémoires de la Société historique de Montréal, Règne militaire en Canada*, p. 41.

n'était autre que le Chef des Troupes Britanniques de l'Amérique, et que ceux qui administraient, sous lui, les trois gouvernements canadiens, appartenaient, eux aussi, à l'armée anglaise qui occupait encore le pays. Ce régime n'avait de militaire que le nom: rien de plus juste et de plus bienfaisant, en général, que ce régime, surtout lorsqu'on le compare avec la première constitution qui nous fut donnée après le Traité de 1763, avec ce régime despotique qui substituait les lois anglaises à nos lois françaises, et exigea de ceux qui voulaient prendre part à l'administration du pays le serment anticatholique du *test*.

Tant que le sort du Canada ne fut pas scellé, le pays n'étant pas encore cédé officiellement par la France à l'Angleterre, celle-ci avait tout intérêt à ménager les Canadiens. Notre pays était conquis, il est vrai; mais était-on absolument sûr de le garder? était-on bien certain de la tournure que pouvaient prendre les choses en Europe? Pour les Canadiens, surtout, on sait que leur espérance de retourner à la France n'était pas éteinte dans leurs cœurs, non seulement ceux des campagnes, mais ceux de la classe instruite: nous l'avons montré dans le volume précédent<sup>27</sup>.

On ne trouve généralement rien de blessant pour les Canadiens dans la correspondance des gouverneurs de l'époque: tout au plus peut-on signaler une boutade du Suisse Haldimand, le futur gouverneur du Canada; mais alors il n'était que gouverneur des Trois-Rivières, où il avait remplacé Burton, devenu gouverneur de Montréal. Écrivant à son ami Gage, qui, lui, avait remplacé Amherst à New-York:

“ Je voudrais, disait-il, que nous fussions débarrassés de toutes les Croix de Saint-Louis et de tous les prêtres<sup>28</sup>. ”

27. *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 555.

28. Archives du Canada, Haldimand Papers, Série B., vol. 2<sup>e</sup>, p. 9, lettre du 15 avril 1764.

gl  
se  
éta  
pa

jo  
où  
n'e

let  
et

pe  
inj  
pro

I  
Lo  
die  
“

tem  
grai  
vani  
mag  
sont

—  
29.  
par c  
que l  
“ D  
se cou  
Parle  
Paris  
autre  
obligé  
ordre  
Canad

30.

Il écrivait cela en 1764. Le traité entre la France et l'Angleterre était alors signé, et Haldimand donnait cours aux sentiments de sa nature aigre et capricieuse. Sa boutade était d'ailleurs sans conséquence: il était sur le point de partir pour le gouvernement de la Floride<sup>29</sup>.

Le grand vicaire Perreault, des Trois-Rivières, eut un jour à se plaindre de M. Burton, qui avait affiché un Placard, où il y avait quelque chose de blessant pour la religion. Il n'eut qu'à lui écrire, et le placard fut modifié:

"Rien de plus judicieux et de mieux raisonné que votre lettre à M. Burton, lui écrit M. Briand: elle a eu son effet, et elle le devait avoir."

Puis il ajoute: "M. Murray ne m'a point donné cette peine. Je n'ai pas eu connaissance qu'il ait inséré ces paroles injurieuses à la seule vraie religion de Jésus-Christ, que nous professons<sup>30</sup>."

Les Rapports de Murray, Gage et Burton à la Cour de Londres sont remplis de paroles obligeantes pour les Canadiens:

"Je puis vous assurer, écrit Gage à Amherst, que tout le temps de mon administration à Montréal, j'ai eu la plus grande attention à ce que les Canadiens fussent traités suivant les intentions bienveillantes de Sa Majesté. Nul dommage à leurs propriétés, nulle insulte à leurs personnes ne sont restés sans punition. Tout reproche sur leur état de

---

29. Haldimand était encouragé à décharger sa bile contre le clergé, par ce qui se passait en France, comme on peut le voir par la réponse que lui fait Gage le 25 juin suivant:

"D'après tous les rapports qui nous arrivent, les affaires religieuses se compliquent, et nous sommes à la veille de quelque changement. Les Parlements commencent à se mêler de ces affaires délicates. Celui de Paris vient de passer un acte contre l'archevêque de cette ville et un autre évêque, à l'occasion de lettres pastorales. L'archevêque a été obligé de s'éloigner de Paris, et tous les évêques qui y étaient ont eu ordre de retourner dans leurs diocèses. Mauvais présages pour le Canada." (Ibid., p. 30).

30. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des Lettres, lettre de 1762.

pays conquis par nos armes, toute allusion blessante à leur religion a été sévèrement interdite. Aucune distinction entre Anglais et Canadiens: tous ont été traités comme les sujets du même Prince. Les soldats vivent en bons termes avec les habitants: il y a entre eux estime et affection réciproque<sup>31</sup>.”

“ Les Canadiens, les paysans surtout, écrit Burton, semblent très heureux du changement de régime. Ils sont protégés dans l'exercice de leur religion. Ils commencent à goûter les bienfaits d'un gouvernement doux et indulgent, qui fait le bonheur de tous les sujets de l'Empire<sup>32</sup>.”

Le Rapport de Murray est très long, très détaillé, même pour les choses de notre Église, rédigé avec soin, avec exactitude, et dans un esprit généralement favorable aux Canadiens:

“ C'est une race forte et saine, dit-il, vivant avec simplicité, de mœurs vertueuses, et d'une grande sobriété<sup>33</sup>.”

“ Murray, écrit un de nos historiens, avait un caractère bouillant, singulièrement partagé entre la rudesse et la douceur. Il savait racheter ses emportements par des actes généreux. Sous une apparence sévère, il cachait un cœur sensible et plein de bonté.

“ Après les avoir traités haut la main, après les avoir traqués comme des bêtes fauves, après avoir fait brûler leurs demeures, il se prit à aimer ces Canadiens, dociles à l'autorité, qu'il voyait aussi simples dans leurs mœurs qu'il les avait trouvés braves sur les champs de bataille. Qui sait? Le sort de ce peuple agreste et militaire le faisait peut-être souvenir de son pays, des malheurs de ces belliqueux montagnards Écossais, si fidèles à leurs anciens princes.

“ On vit Murray, pendant le terrible hiver de 1760, par-

31. *Constitutional Documents*, t. I, p. 69.

32. *Ibid.*, p. 65.

33. *Ibid.*, p. 60.

tag  
qu  
cor  
qu'  
Sai  
dor  
bit  
à g  
fini  
E  
ne  
Bre  
écri  
“  
nigr  
tiali  
vous  
les  
vous  
liez  
de  
avez  
de  
diens  
tisse:  
qu'au  
franç  
rapp  
quell  
marq

34. J  
35. l  
tenants

tager la ration de ses soldats avec les malheureux habitants que la guerre avait réduits à la dernière extrémité. On raconte de lui plusieurs traits du même genre. C'est ainsi qu'il fit reconstruire à ses frais le presbytère du curé de Saint-Laurent, M. Martel, qui avait eu l'art de lui plaire. Il donna une cloche à l'église du Château-Richer, dont les habitants avaient beaucoup souffert pendant le siège. . . Appelé à gouverner dans les circonstances les plus difficiles, Murray finit par s'attirer l'estime et les sympathies des vaincus<sup>34</sup>. . ."

En traitant avec humanité les Canadiens, nos gouverneurs ne faisaient que suivre les instructions du Roi de la Grande-Bretagne, à cette époque. Le secrétaire d'État, Egremont, écrit à Amherst :

" Sa Majesté remarque avec plaisir la douceur et la bénignité avec lesquelles vous offrez également et sans partialité sa protection royale à tous ses sujets. Les ordres que vous donnez aux Troupes de vivre en bonne intelligence avec les Canadiens méritent l'approbation dont je suis chargé de vous faire part. Le bon plaisir du Roi est que vous rappeliez de nouveau aux gouverneurs<sup>35</sup> les voies de douceur et de conciliation qui font partie des instructions que vous leur avez données, et que vous leur recommandiez expressément de se servir des moyens les plus efficaces pour que les Canadiens soient traités avec douceur et avec humanité. . . Avertissez-les de donner des ordres très précis pour empêcher qu'aucun soldat, matelot ou autre n'insulte les habitants français, défendant à qui que ce soit de les offenser en leur rappelant d'une façon peu généreuse cette infériorité à laquelle le sort des armes les a réduits, ou en faisant des remarques insultantes sur leur langage, leurs habillements,

---

34. *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 6.

35. N'oublions pas que Murray, Gage et Burton n'étaient que les lieutenants d'Amherst.

leurs coutumes et leur pays, ou des réflexions peu charitables et peu chrétiennes sur la religion qu'ils professent <sup>36</sup>..."

Quel dommage qu'il ne fût pas possible de profiter de ces bonnes dispositions de la Cour pour régler de suite la grande question de la succession de l'épiscopat de notre Église! Mais on ne pouvait évidemment rien faire avant le Traité de paix, qui déciderait définitivement si le Canada resterait à l'Angleterre ou retournerait à la France. En attendant, le Vicaire Capitulaire ne manqua pas d'inviter le clergé et les fidèles à prier pour obtenir un digne Pasteur. Ecrivant aux curés du diocèse au commencement de 1761 :

" Je profite de l'occasion, disait-il, pour vous rappeler l'obligation que nous avons de prier Notre-Seigneur qu'il veuille bien donner à l'Église du Canada un Pasteur selon son cœur, qui la console de toutes les afflictions dont elle est accablée depuis quelques années. Je vous prie d'en instruire vos paroissiens. Vous pourriez réciter à cette intention un *Pater* et un *Ave Maria* ou au prône ou après la messe des dimanches et fêtes. J'ai formé pour vous, au renouvellement de l'année, les vœux les plus sincères et les plus étendus <sup>37</sup>..."

Oui, elle était bien affligée, notre Église de Québec, au lendemain de la Conquête! Rappelons-nous la description qu'en faisait M<sup>gr</sup> de Pontbriand <sup>38</sup>. Les Anglais, décidés à s'emparer du pays, coûte que coûte, n'avaient reculé devant aucune destruction. Que de ruines amoncelées sur les deux rives du fleuve! que d'églises incendiées, détruites de fond en comble, à commencer par la Cathédrale! que de curés sans presbytères! que de fidèles réduits à la dernière misère,

36. Lettre de Lord Egremont à Amherst, 12 déc. 1761, citée dans le *Règne Militaire*, p. 262.

37. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 150, circulaire du 1er janvier 1761.

38. *L'Église du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 527.

incapables, par conséquent, de procurer à leurs pasteurs leur subsistance! Et puis, que de vides dans les rangs du clergé canadien, soit par la mort, soit par le départ des prêtres pour la France! La dernière ordination faite par M<sup>er</sup> de Pontbriand est du 27 décembre 1758<sup>39</sup>; et il se passera huit longues années avant qu'il y ait une autre ordination de prêtre. L'année 1761 voit disparaître six de nos bons missionnaires: deux Sulpiciens, MM. Guen et Antoine Déat, le curé de Saint-Vallier, M. Leclair, Louis-Charles Beaudouin et Salvien Boucher, tous enlevés par la mort, et Frison de Lamothe, qui retourne en France. L'année 1762, encore quatre prêtres que la mort nous enlève; trois autres en 1763; et ainsi de suite, d'année en année. Il y avait 181 prêtres au Canada en septembre 1758; il n'y en a plus que 138 en juillet 1766. Ceux qui restent suffisent à peine à desservir les paroisses. Le clergé est bon, en général: que de misères, cependant, ont dû s'y glisser, s'y infiltrer, dans ces années de troubles, de laisser-aller, de dérangements de toutes sortes qu'a traversées l'Église du Canada!

---

39. Celle du fameux Père Veysière, récollet, qui apostasia à Québec en 1766.

## CHAPITRE II

M. BRIAND ET LE NOUVEAU RÉGIME. — LE GOUVERNEUR  
MURRAY. — GEORGE III

EN demandant des prières pour notre Église, afin que Dieu lui donnât “ un Pasteur selon son cœur ”, M. Briand se doutait-il qu’il allait être lui-même ce Pasteur ? Il est certain que si la pensée lui en était venue, son humilité l’eût écartée bien loin et très vite. Et cependant, il était l’homme que la Providence nous destinait, et jamais homme ne fut mieux préparé que lui à réparer toutes ces ruines dont nous venons de parler, à relever notre Église, à la fortifier, à la consoler dans ses afflictions.

Entre toutes les qualités dont il était doué, il en est une que nous n’avons jamais cessé d’admirer, celle de se faire accepter, estimer et aimer des Anglais, les nouveaux maîtres du pays, sans jamais rien sacrifier de ce qu’il devait à son honneur et à celui de l’Église. Jamais homme ne comprit mieux de suite l’ère nouvelle où nous entrons, la part que nous devons réserver dans notre cœur à notre ancienne mère patrie, celle que nous devons au nouveau régime comme sujets britanniques. A l’exemple de M<sup>er</sup> de Pontbriand, il ne s’attarde nullement à pleurer sur les ruines de l’ancien régime : “ Si MM. les Anglais, disait le Prélat, veulent me laisser au milieu du troupeau, je resterai. ” Telle était aussi la disposition de M. Briand.

Ces deux Bretons, élevés sur les bords de la Manche <sup>1</sup>, qui

---

1. *English Channel*, disent les Anglais.

s  
p  
n  
le  
a  
G  
n  
g  
vi  
ca  
g  
cl  
ca  
pl  
to  
tis  
pr  
Le  
co  
le  
pè  
un  
de  
do  
da  
de  
—  
2.  
173.  
3.  
t. II

seule les séparait de l'Angleterre, n'avaient point de parti pris contre les Anglais. Ils avaient eu tant d'occasions d'en rencontrer, que des circonstances fâcheuses, la guerre, les naufrages, ou autres aventures avaient fait échouer dans leur pays, et auxquels soit eux-mêmes, soit leurs familles avaient été obligés de prodiguer des soins! Le comte de la Garaie, surtout, le pieux oncle de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, dont nous avons parlé dans notre volume précédent, avait témoigné aux Anglais en une foule de rencontres une tendresse vraiment touchante <sup>2</sup>.

Dès le commencement de son administration comme vicaire capitulaire, M. Briand s'entendit parfaitement avec le gouverneur Murray et sut gagner son estime. Il écrit au clergé au commencement de 1761 :

" Son Excellence M. Murray, instruit de la misère que causent dans son gouvernement, et la disette des vivres, et plus encore le changement de monnaie, en a été vivement touché. Son cœur rempli d'humanité et naturellement compatissant pour les malheureux lui a suggéré un moyen de leur procurer des secours qui lui a réussi au delà de l'espérance. Le fonds des aumônes qu'il a recueillies de sa seule nation est considérable <sup>3</sup> : il aurait suffi à tous les besoins des affligés, si le nombre n'en était que médiocre; il suffira encore, il l'espère, pour fournir aux plus indigents le nécessaire à la vie.

" L'intention de Son Excellence est que vous lui envoyiez une liste des familles de votre paroisse qui souffrent le plus de la pauvreté. Vous marquerez le nombre des personnes dont elles sont composées; vous spécifierez celles qui sont dans la plus grande indigence; et aussi les personnes pauvres de Québec réfugiées chez vos paroissiens, afin que M. Mur-

2. *Les Epoux charitables*, par M. le Carron, Rennes, 1782, p. 61, 95, 173, 269.

3. "La somme monta à 8000 livres." (*Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 34).

ray puisse mesurer aux besoins son aumône et les différents secours qu'il veut leur procurer. Il espère que vous ferez cette liste dans la plus exacte vérité.

“Voilà, monsieur, ce que Son Excellence attend de vous et ce qu'il m'a chargé de vous marquer. Vous n'oublierez pas d'annoncer à vos peuples l'étroite obligation que leur imposent la piété et la reconnaissance, de former des vœux pour Son Excellence M. notre Gouverneur, le charitable et généreux bienfaiteur<sup>4</sup>.”

Il y a toujours dans les époques de détresse et de misère des gens qui profitent de la dureté des temps pour vendre leurs effets à des prix exorbitants. Murray voulant avant tout la justice dans son gouvernement, avait prié les capitaines de milices de lui dire la quantité de blé récolté dans chaque paroisse, afin d'établir pour ce blé un prix raisonnable, et à la portée des cultivateurs, de manière que tous pussent facilement ensemercer leurs terres. On n'avait pas répondu d'une manière satisfaisante à son premier appel. Il s'adresse à M. Briand, qui écrit aussitôt aux curés :

“La confiance que Son Excellence notre Gouverneur a dans les lumières et dans l'équité de MM. les curés l'engage à les prier de présider à la nouvelle déclaration des blés qu'il exige du Capitaine, convaincu que par ce moyen elle se fera avec moins de partialité et plus d'exactitude que la première. Je ne doute pas, monsieur, que vous ne vous fassiez un devoir de répondre à sa confiance, et de seconder son zèle pour le soulagement des pauvres. Je vous prie d'expliquer à vos paroissiens tous les motifs qui les pressent d'entrer dans les pieuses intentions de Son Excellence : les sentiments de la nature et de la religion, les peines dont ils sont menacés, et auxquelles ils ne pourront se soustraire, sous un gouvernement également ferme et éclairé, l'exemple même de nos

---

4. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 149.

vainqueurs, qui devrait les faire rougir de leur dureté pour des compatriotes et pour des frères.

“ Peut-être que l'espérance de vendre leurs blés plus cher le printemps prochain les tentera d'être infidèles dans leur déclaration; mais outre que vous ne vous en rapporterez pas trop à leur bonne foi, vous pouvez les prévenir que M. notre Gouverneur prend des arrangements qui détruiront leur espérance.

“ Vous pourriez encore ajouter à plusieurs d'entre eux que la charité n'est pas la seule vertu qui demande qu'ils retranchent même sur leur nécessaire, pour le soutien de tant de concitoyens réduits à l'extrême nécessité, et que ce serait un moyen pour eux de réparer bien des injustices dont ils se sont rendus coupables ci-devant par une trop grande avidité du gain, le prix excessif qu'ils ont exigé pour les choses les plus nécessaires à la vie<sup>5</sup>. ”

Ah, comme M. Briand connaissait bien les Canadiens leur âpreté au lucre, frisant souvent l'injustice! Et quelle habileté, de sa part, de louanger, tout en restant dans les bornes strictes de la vérité, “ les pieuses intentions du Gouverneur ”, les actes d'un gouvernement “ également ferme et éclairé ”! Faut-il s'étonner des bons rapports qu'il aura désormais avec ce gouverneur, et qui lui vaudront d'en obtenir tout ce dont il aura besoin pour le bien du diocèse et le succès de son administration? Nous n'en donnerons pour le moment qu'un exemple :

Obligé de retirer un curé de sa paroisse, il la donne à son voisin qui la lui a demandée; mais celui-ci, apprenant que son frère ne veut pas quitter la paroisse, se refuse maintenant à y aller, sous prétexte de ne pas lui nuire: triste exemple, malheureusement trop commun, de lâcheté et de manque de caractère! M. Briand qui a nommé un autre curé

---

5. *Ibid*, p. 153, circulaire du 18 janvier 1761.

à sa place, se trouve dans l'embarras, et s'adresse au gouverneur :

"Celui qui a l'honneur de vous présenter ma lettre, dit-il, vous demande de ma part votre agrément et votre protection pour se mettre en possession de la paroisse à laquelle je l'ai nommé. . . Je vous prie de favoriser les ordres que je donne à M. X. de sortir non seulement du presbytère de. . ., mais même de la paroisse, et à M. Y. de se transporter au plus tôt à son bénéfice, et de céder le presbytère de. . . à M. Z. . ."

Le gouverneur se fait aussitôt un devoir de donner satisfaction à M. Briand; et celui-ci de lui répondre :

"Recevez, je vous prie, mes très humbles et sincères remerciements pour la protection que vous donnez à l'autorité ecclésiastique. . . Continuez à l'Eglise votre protection, ajoutez-t-il. J'oserais presque vous dire que vous y êtes obligé, comme elle l'est de vous honorer. *Non enim sine causa gladium portat*, nous dit saint Paul <sup>6</sup>, en parlant de la puissance séculière, laquelle doit se prêter au soutien de la religion, comme la puissance ecclésiastique à faire rendre aux peuples le respect et l'obéissance qu'ils doivent aux Princes et aux Supérieurs <sup>7</sup>."

Croirait-on que c'est à un gouverneur protestant que M. Briand se permet ce langage si ferme, si fier, si conforme aux principes de l'Eglise catholique?

Sous le régime français, le gouvernement tenait aux prières publiques de l'Eglise: le gouvernement actuel n'y tient pas moins: ce sont des *Te Deum* à tous les principaux événements qui intéressent le Royaume; c'est la mention du Souverain au Prône des curés; c'est la mention même des membres de la famille royale, que la Cour sollicite des grands vicaires du Canada.

6. *Rom.*, XIII, 4.

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des Lettres, 1762.

George II meurt le 5 octobre 1760, et son fils lui succède sous le nom de George III; puis ont lieu son couronnement, et son mariage avec la princesse Charlotte de Mecklembourg-Strelitz, et au mois d'août 1762 la naissance du Prince de Galles: autant d'événements qui font l'objet de divers mandements de la part des trois grands vicaires de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal: ils ordonnent des *Te Deum* dans toutes les églises. Celui de M. Briand nous a toujours paru spécialement remarquable par la mesure qui y règne. Il ne dit que ce qu'il faut dire: *ut jam nunc dicat jam nunc debentia dici*<sup>8</sup>. Il ne dit pas un mot de George II, qui, après tout, ne fut par lui-même qu'un homme assez médiocre, et dont tout le mérite — mérite fort louable, d'ailleurs — fut de laisser gouverner à sa place deux grands ministres, Walpole et William Pitt (Lord Chatham), "qui affermirent son trône et lui donnèrent un règne glorieux"<sup>9</sup>. Briand se contente d'inviter les peuples "à donner des témoignages publics de leur attachement et de leur joie", à l'occasion de l'avènement et du mariage de George III:

"Il est juste, dit-il, qu'en sujets fidèles nous prenions part à la joie des peuples qui le reconnaissent pour souverain, et que nous unissions nos vœux à ceux qu'ils adressent au Ciel pour le bonheur de leurs Majestés"<sup>10</sup>.

Dans leurs mandements, les trois grands vicaires ordonnaient de mentionner dans la prière du Grand Prône le nom du Roi et de la famille royale. M. Briand allait plus loin que ses deux confrères: il ordonnait que le nom du Roi George fût aussi mentionné au Canon de la messe<sup>11</sup>. Il en fut blâmé

8. Horace, *Epist.*, ad *Pisones*.

9. Raynald, *Histoire d'Angleterre*, p. 130.

10. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 160.

11. Les anciens Missels français — nous en avons un imprimé à Paris en 1691 — laissaient un blanc pour le nom du Roi immédiatement après *Antistite nostro* dans la prière *Te igitur* du Canon de la messe.

par quelques membres du clergé, et spécialement par M. Gravé; et voici ce qu'il écrivait là-dessus au grand vicaire Perreault:

" J'ai été plus loin que vous, mais les ordres étaient formels. Je ne crois pourtant pas m'être écarté des principes qui vous ont déterminé. Le droit ne distinguant point entre prières publiques et la messe, j'ai cru qu'on pouvait nommer dans le Canon, et je le crois encore, un Roi qui n'est pas nommément excommunié. Un petit nombre, pourtant, du clergé de Québec s'est récrié, mais point de raisons probantes, plus de préjugé que de fondement dans leur opposition; et ce n'est point ce qui doit nous déterminer. . . "

Puis il ajoutait: " Voici le détail des ordres que j'ai reçus: litanies, prières, collectes, oraisons et autres endroits du service divin où l'on priaît ci-devant pour le Roi <sup>12</sup>. "

C'est-à-dire que le Roi de la Grande-Bretagne, tout protestant qu'il était, entendait être mis absolument sur le même pied que ci-devant le Roi de France dans les prières publiques de ses nouveaux sujets, les catholiques du Canada.

Ecrivant à M. Montgolfier sur cette question de la mention du roi George au Canon de la messe:

" M. Gravé était contre, lui disait M. Briand; il était presque le seul opposant. Je pense qu'il serait mal de ne pas nommer George au Canon, si on le peut faire, aussi bien que de le faire, si on ne le doit pas. Pour moi, ajoutait-il, je n'ai pu souffrir qu'on m'apportât pour raison, qu'il est bien dur de prier pour ses ennemis. Ils sont nos maîtres, et nous leur devons ce que nous devons aux Français quand ils l'étaient. L'Église défend-elle à des sujets de prier pour leur Prince? Les catholiques du royaume de la Grande-Bretagne ne prient-ils point pour leur Roi? "

12. Reg. III des lettres, 22 fév. 1762.

tu  
cl  
la  
go  
Tr  
leu  
ten  
l  
ait  
qué  
pou  
M.  
ang  
ncu  
"  
Die  
l'Ev  
sain  
"  
le 1  
guer  
sanc  
qué  
—  
13.  
14.  
le 3 n  
15.  
le con  
16. 1

\*  
\* \*

Le dernier mandement de M. Briand comme vicaire capitulaire est celui qu'il publia le 4 juin 1763, "pour faire chanter un *Te Deum* en actions de grâces pour le bienfait de la paix". Il l'adressa seulement au clergé et aux fidèles "du gouvernement de Québec", laissant à ses confrères des Trois-Rivières et de Montréal à en faire chacun un pour leur district respectif: tâche dont ils s'acquittèrent parfaitement<sup>13</sup>.

Le mandement de M. Briand est un des plus beaux qu'il ait écrits. La Paix mettait définitivement le sceau à la conquête de notre pays par la Grande-Bretagne; elle ouvrait pour notre Eglise une ère nouvelle; suivant l'expression de M. Briand, nous étions désormais "agrégés" à la nation anglaise. Il convenait de bien expliquer aux Canadiens la nouvelle situation qui leur était faite:

"Rendons, leur dit-il, de solennelles actions de grâces au Dieu tout-puissant que nous adorons et servons suivant l'Evangile de Jésus-Christ son Fils unique, et bénissons son saint Nom avec les sentiments d'une parfaite soumission.

"La Paix, signée à Paris le 10 février dernier<sup>14</sup>, et ratifiée le 10 du mois suivant, vient enfin de terminer une cruelle guerre, qui, ayant divisé entre elles presque toutes les puissances de l'Europe<sup>15</sup>, avait allumé un feu qui s'est communiqué aux quatre parties du monde<sup>16</sup>, et y a fait les plus

---

13. *Mand. des Ev. de Q.*, t II, p. 167, 171, 173.

14. Les Préliminaires de la Paix avaient été signés à Fontainebleau le 3 novembre 1762.

15. Qui ne songerait ici à la guerre actuelle, qui ravage presque tout le continent européen, et s'étend même au delà, en Asie et en Afrique?

16. La cinquième partie, l'Océanie, ne comptait pas encore.

affreux ravages. Vous en avez éprouvé vous-mêmes de funestes suites, que je ne vous rappellerai pas dans ce jour consacré à la reconnaissance, et où il ne s'agit que de rendre à Dieu de sincères actions de grâces de nous avoir accordé la paix, bienfait inestimable que nous désirions avec tant d'ardeur, et que nous ne cessions, depuis tant d'années, de lui demander par des prières publiques et des vœux continuels.

“ Ils n'ont peut-être pas été exaucés, ces vœux, dans leur étendue, le Canada, avec toutes ses dépendances, ayant été irrévocablement cédé à la couronne de la Grande-Bretagne; mais rappez-vous en, Nos Très Chers Frères, aux soins de l'adorable Providence, dont la conduite est très souvent d'autant plus miséricordieuse qu'elle est moins conforme à nos désirs, et flatte moins nos inclinations. N'en avons-nous pas une preuve manifeste dans la conduite que nos vainqueurs ont tenue à notre égard depuis la conquête de la colonie?

“ La reddition de Québec vous laissait à la disposition d'une armée victorieuse; vous fûtes sans doute d'abord alarmés, effrayés, consternés. Vos alarmes étaient fondées; vous saviez ce qui se passait en Allemagne, et vous crûtes déjà voir fondre sur vous les mêmes malheurs. Vous ignoriez que l'aimable et toujours attentive Providence vous avait préparé un gouverneur qui, par sa modération, son exacte justice, ses généreux sentiments d'humanité, sa tendre compassion pour le pauvre et le malheureux, et une rigide discipline à l'égard de ses troupes, devait faire disparaître toutes les horreurs de la guerre. Où sont en effet les vexations, les concussion, les pillages, les onéreuses contributions qui marchent ordinairement à la suite de la victoire? Ces nobles vainqueurs ne vous parurent-ils pas, dès qu'ils furent nos maîtres, oublier qu'ils avaient été nos ennemis, pour ne s'occuper que de nos besoins et des moyens d'y subvenir? Vous n'avez sûrement pas perdu le souvenir des mouvements que s'est donnés Son

Excellence, l'illustre<sup>17</sup> et charitable général Murray, et des aumônes considérables qu'il a procurées pour la subsistance des pauvres. Vous n'avez pas oublié ses sages et efficaces précautions pour empêcher la disette dans son gouvernement.

"Après de pareils traits, ne devons-nous pas être convaincus que Dieu n'a point cessé de nous aimer, et qu'il ne tiendra qu'à nous de goûter sous ce nouveau gouvernement les douceurs d'une paix heureuse et durable? Soyez exacts à remplir les devoirs de sujets fidèles et attachés à leur Prince, et vous aurez la consolation de trouver un Roi débonnaire, bien-faisant, appliqué à vous rendre heureux, et favorable à votre religion, à laquelle nous vous voyons avec une joie inexprimable si fortement attachés.

"Au reste, Nos Très Chers Frères, ce ne sont pas vos seuls intérêts temporels qui exigent de vous cette entière et parfaite fidélité, c'est un devoir que la foi vous prescrit.

"L'apôtre saint Paul répète en plusieurs endroits cette obligation indispensable, et en devenant prévaricateurs, non seulement vous encoureriez l'indignation de notre légitime souverain, vous perdriez sa protection, vous seriez dépouillés de tous les privilèges qu'il a eu la bonté de vous accorder, mais encore vous vous rendriez très coupables aux yeux de Dieu; et d'autant plus criminels que vous vous exposeriez à être privés du libre et plein exercice de notre sainte et seule véritable religion, qui nous est permis et accordé par le Traité de Paris<sup>18</sup>. Considérez donc attentivement, Nos Très Chers

---

17. "James Murray était le cinquième fils du Baron Elibank, dont l'aïeul, avec cinq autres pairs écossais, avait refusé de livrer Charles Ier à l'armée des parlementaires commandée par Cromwell.

"Avant de venir en Amérique, Murray avait fait la campagne de Flandre. Au siège de Louisbourg, il se fit remarquer par son courage, sa présence d'esprit au feu, son audace pendant l'attaque. Wolfe, témoin de sa valeur, le choisit pour un de ses lieutenants, lorsqu'il vint assiéger Québec." (*Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. III, p. 5).

18. L'article 4, de ce Traité assurait aux Canadiens le droit "de professer le culte de leur religion selon le rite de l'Eglise Romaine", mais

Frères, combien il vous importe d'être soumis et fidèles, et que rien ne peut vous dispenser d'une parfaite obéissance, d'une scrupuleuse et exacte fidélité, et d'un inviolable et sincère attachement à notre nouveau monarque et aux intérêts de la nation à laquelle nous venons d'être agrégés<sup>19</sup>...

M. Briand ordonnait ensuite qu'un *Te Deum* solennel d'actions de grâces serait chanté le mardi 15 juin dans l'église des Ursulines, "servant actuellement de cathédrale et de paroisse", puis aussi dans toutes les paroisses de campagne.

La cathédrale de Québec ayant été incendiée pendant le siège, les offices de paroisse se faisaient, comme nous l'avons déjà dit, aux Ursulines. M. Briand avait voulu tout d'abord "mettre la paroisse aux Récollets", mais le curé de Québec, M. Récher, s'y était opposé<sup>20</sup>. L'église des Ursulines servit d'église paroissiale pendant cinq ans et trois mois, à savoir jusqu'à la veille de Noël 1764<sup>21</sup>. La chapelle du Séminaire fut alors substituée à celle des Ursulines pour les offices paroissiaux; et ils continuèrent à y être célébrés jusqu'en 1771.

Le mandement de M. Briand que nous venons de citer est un monument remarquable de loyauté à la couronne britannique, loyauté fondée tout à la fois sur les intérêts matériels des Canadiens et sur les principes religieux. Cette loyauté, à laquelle M. Briand sera toujours inviolablement fidèle, fera la force de son administration: il la prêchera envers et contre tous, en toutes circonstances, mais surtout pendant la révolution américaine, et contribuera plus que personne à conserver le Canada à l'Angleterre.

"en tant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne". Cette restriction laissait beaucoup de marge à l'incertitude, à l'anxiété, à la discussion et même à la persécution.

19. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 168.

20. Lettre de M. Briand à M. Perreault, 22 février, 1762.

21. Les Protestants eurent aussi leurs offices aux Ursulines pendant quelques mois en 1759 et 1760, c'est-à-dire tout le temps qu'il y eut des blessés anglais qu'on y avait casernés. (*Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 45).

\*  
\* \*

George III, notre nouveau souverain, n'était pas un esprit de grande envergure ; mais il était droit, actif, laborieux, de bonnes mœurs, religieux, scrupuleux même par rapport à l'accomplissement du serment si intransigeant contre le catholicisme qu'il avait prêté lors de son accession au trône. Eh bien, malgré l'intransigeance de ce serment, M. Briand ne désespérait pas de le trouver favorable à notre religion.

A ce propos, un chroniqueur distingué racontait naguère quelques incidents relatifs à ce monarque, qui présida durant soixante ans (1760-1820) aux destinées de notre pays. Nous ne croyons pouvoir mieux terminer ce chapitre qu'en citant cette page curieuse :

“ Sous Clément XIV <sup>22</sup>, le duc de Gloucester, frère du roi George III, visitant l'Italie, vint à Rome en touriste. Malgré le caractère privé de son voyage, le Pape lui ménagea un accueil digne de son rang, et fit même illuminer la coupole de Saint-Pierre en son honneur. Cette couronne de lumière, posée sur la tombe du premier des papes, en présence d'un prince d'une nation où l'effigie des pontifes romains était brûlée, c'était un spectacle ironique que la finesse de la diplomatie pontificale se redonna une seconde fois peu de temps après, quand le duc de Cumberland, autre frère du Roi, vint à son tour à Rome.

“ George III écrivit au Pape pour le remercier, lui envoya même des présents, et accepta sa médiation pour se réconcilier avec le duc de Cumberland.

“ Sous le pontificat de Pie VI <sup>23</sup>, des rapports plus fré-

---

<sup>22</sup>. *Ganganelli*, pape de 1769 à 1774. Il avait succédé à Clément XIII (*Ressonico*), 1758-1769, qui avait succédé lui-même à Benoît XIV (*Prosper Lambertini*), 1740-1758.

<sup>23</sup>. De la famille *Braschi*, pape de 1775 à 1799.

quents s'établirent entre la couronne d'Angleterre et la Papauté.

" La gracieuse hospitalité que la Grande-Bretagne offrit aux émigrés et au clergé français, les souscriptions publiques qui vinrent en aide à leur indigence, les crédits que le Parlement vota en faveur des nombreux évêques et prêtres exilés, furent habilement donnés en exemple par Pie VI aux évêques allemands, quand, par son bref du 21 novembre 1792, il les invita à bien accueillir les victimes de la persécution française.

" Sensible aux éloges et aux mercis du Pape, George III promit alors à Pie VI de lui venir en aide pour la défense des Etats, que menaçait la révolution. . .

" Quand Pie VI mourut, de solennelles funérailles lui furent faites dans l'église Saint-Patrice, à Londres : c'était la première fois qu'une pareille cérémonie s'accomplissait en Angleterre depuis la Réforme<sup>24</sup>. . . "

Les incidents racontés ici par notre chroniqueur sont postérieurs à l'époque qui nous a occupés dans ce chapitre. Mais ne jettent-ils pas, tout de même, une lumière toute nouvelle sur la personne et le caractère de George III ? Tout protestant qu'il était, tout intransigeant même, si l'on veut, qu'il se montrait dans le Royaume par rapport à son serment, était-il si antipathique au catholicisme qu'on s'est plu à le représenter ? Nous ne le croyons pas ; et M. Briand, plein de confiance en la Providence, avait raison de dire aux Canadiens :

" Soyez loyaux et fidèles, et vous trouverez en lui un Roi débonnaire, bienfaisant, appliqué à vous rendre heureux, et favorable à votre religion. "

---

24. *La Nouvelle-France* (No. de Janvier 1915, t. XIV, p. 45), revue publiée à Québec sous la direction de M. le chanoine Lindsay.

N  
Riv  
fan  
vric  
Mo  
"  
cœu  
en  
sant  
que  
de v  
conc  
crim  
parl  
l'am  
fana  
à l'e  
Q  
1. J  
M. de  
l'Augu  
p. 263  
2. "  
vanité  
dec, t.

### CHAPITRE III

RAPPORTS DE M. BRIAND AVEC LE CLERGÉ,  
AVANT D'ÊTRE ÉVÊQUE

NOUS avons cité, au chapitre précédent, une lettre de M. Briand à M. Perreault, grand vicaire des Trois-Rivières, au sujet des prières ordonnées pour le Roi et la famille Royale. Il avait confié cette lettre, datée du 22 février 1762<sup>1</sup>, à un voyageur qui se rendait de Québec à Montréal :

“Le porteur de cette lettre, disait-il, va vous percer le cœur de douleur. Il porte l'alarme à Montréal. En vérité, en l'adorant avec soumission, reconnaissons que Dieu appesantit terriblement sa main sur nous. Avouons-nous enfin que nous étions bien coupables, et oserons-nous encore, sous de vains et frivoles prétextes, excuser une conduite assez condamnée par l'esprit de l'Évangile? Vous les savez ces crimes qui régnaient, et dont on faisait peu de cas. Je ne parle pas des grands désordres. Je parle de la vanité<sup>2</sup>, de l'amour des richesses, père de l'injustice, des bals, de la profanation des saints jours, du défaut de religion, etc, poussés à l'excès dans cette colonie.”

Quel était ce voyageur, à qui M. Briand avait confié cette

---

1. Juste la date de la visite au manoir de Saint-Jean Port-Joli, de M. de Saint-Luc, l'un des sept survivants du fameux naufrage de l'*Auguste*, visite racontée par M. de Gaspé dans ses *Anciens Canadiens*, p. 263, édition de 1863.

2. “On ne connaît ni grands, ni petits, tous se portent au luxe, à la vanité, avec une ambition des plus grandes.” (*Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 163).

lettre, et quelles mauvaises nouvelles allait-il porter à Montréal? La chose n'est pas dite dans la dépêche de M. Briand à M. Perreault; mais nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que le porteur de cette lettre n'était autre que M. de LaCorne de Saint-Luc<sup>3</sup>, qui, un des sept passagers réchappés du fameux naufrage de l'*Auguste*, sur les côtes du Cap-Breton<sup>4</sup>, s'en allait porter à Montréal la triste nouvelle de ce désastre, qui plongeait dans le deuil tant de familles canadiennes<sup>5</sup>, dont les parents et amis, profitant de la faculté que leur donnait la Capitulation, avaient opté pour la France, et s'étaient embarqués sur le seul vaisseau qu'on avait mis à leur disposition<sup>6</sup>. M. Briand, qui voyait en toutes choses la main de la Providence, regardait les malheurs qui depuis tant d'années s'appesantissaient sur la colonie comme des châtiments de la mauvaise conduite de beaucoup de Canadiens: non pas qu'il regardât comme méchants, et les ayant mérités, toutes les victimes des malheurs qui arrivaient; mais souvent, dans ces circonstances, les bons paient pour les méchants: *quæ non rapui, tunc exsoluebam*<sup>7</sup>. Nous est avis que M. de Saint-Luc n'était pas loin de penser comme lui: écrivant un jour de Paris à ses amis du Canada — M. Briand était alors évêque —:

“ Surtout, disait-il, soyez d'accord avec votre Prélat, qui est éclairé par les grâces de son état, vous verrez que tout ira bien. Vous ne devez faire qu'un corps et une âme, et suivre aveuglément l'avis de votre premier pasteur<sup>8</sup>...”

3. Louis-Luc de La Corne de Saint-Luc, frère de Joseph-Marie, Doyen du Chapitre de Québec.

4. Le 16 novembre 1761. Le navire avait quitté Québec le 15 octobre.

5. Il périt 114 personnes dans le naufrage de l'*Auguste*. (*Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 142).

6. “ Plusieurs familles passaient en France dans l'unique but d'y établir convenablement leurs jeunes filles, sans danger pour la foi.” (*Ibid.*, p. 53).

7. Ps. 68, v. 5.

8. Lettre du 20 mars 1775, citée dans les *Anciens Canadiens*, p. 405.

Il était alors de mode comme aujourd'hui de vanter le peuple canadien, sa foi, sa religion. Nous avons vu que le gouverneur Murray faisait lui-même notre éloge dans son Rapport à la Cour: "C'est une race forte et saine, disait-il, vivant dans une grande simplicité de mœurs." Fort bien. M. Briand, qui connaissait les Canadiens mieux que personne, ne niait pas leurs qualités; au contraire, il les appréciait, il admirait surtout leur attachement à la foi de leurs pères: mais il ne se faisait pas illusion sur leurs défauts, sur les désordres qui régnaient parmi eux; et, pour ne parler que de leur attachement, souvent désordonné, aux biens de la terre:

"Vous connaissez les habitants, écrivait-il un jour au juge Panet, leur avarice, leur fourberie, et préparation de cœur à tout pour les biens<sup>9</sup> . . ."

Il ne se faisait pas non plus illusion sur les défauts, les misères, les quelques désordres même qui faisaient ombre sur le tableau généralement si beau de notre clergé. Ayant été associé intimement à l'administration du diocèse depuis près de vingt ans, il connaissait à fond tous les prêtres, tous les religieux de notre Eglise. Le clergé canadien, en général, était bon, régulier, plein d'ardeur pour le bien: il y avait même de véritables saints. Mais aussi il y avait des choses à reprendre, à réformer! et cela s'explique aisément par le désordre des temps: pas de retraites pastorales, où les curés pussent se retremper dans la ferveur; peu de facilité de se voir, de se rencontrer, à cause de la guerre, peu de facilité, par conséquent, de s'avertir, de se reprendre, de se donner de bons conseils, peu de facilité pour l'Évêque d'exercer une surveillance minutieuse, pourtant nécessaire. Et cependant, malgré tout cela, de grands exemples de vertu: témoin ce

---

9. Reg. III des lettres, lettre du 29 avril 1761.

curé du district de Québec, dont M. Briand écrivait, dans l'automne de 1762 :

“ Je crois que depuis douze ans qu'il est prêtre, il fait encore le règlement du séminaire, pour les exercices spirituels <sup>10</sup>. ”

En acceptant la charge de vicaire capitulaire pour administrer le diocèse, M. Briand était bien décidé à faire son devoir. Mais quelle charge pour un simple prêtre, sans le caractère épiscopal, qui donne tant de force à celui qui en est revêtu ! Quelle charge, surtout, quand on a la perspective qu'il faudra peut-être l'exercer longtemps !

Dans la correspondance de M. Briand avec ses confrères les autres grands vicaires et les curés du diocèse durant les cinq années, de 1760 à 1764, qu'il gouverna l'Église de Québec, avant de passer en Europe pour la succession de l'épiscopat, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de sa vigilance, de sa fermeté et de son courage, de son zèle pour le bien, sans acception de personnes, et de la bonté avec laquelle il sait adoucir ses plus vertes réprimandes.

Nous n'entreprendrons pas de reproduire ni même d'analyser cette correspondance. Nous n'en citerons que certaines parties pour donner une idée du travail et de la vigilance de M. Briand, et de ses qualités comme administrateur. Et tout d'abord, que de choses dans cette simple phrase d'une lettre qu'il écrivait au grand vicaire Perreault en 1762 !

“ Il n'est presque aucun prêtre que je n'aie été obligé de reprendre, si vous en exceptez huit à dix. ”

Nous avons vu ce qu'il pensait des Canadiens, de leur avarice, de leur trop grand attachement aux biens de la terre. Il remarque ce désordre dans quelques membres du clergé, et il entreprend de l'extirper, si possible. Il commence par un de ses amis, un des prêtres les plus distingués de l'époque,

---

10. Ibid., lettre à M. Montgolfier, 22 oct. 1762.

qu'il estime sincèrement, mais qu'il voudrait voir encore plus parfait, M. Porlier, curé de Sainte-Anne de la Pocatière :

“ J'ai appris indirectement, dit-il, que vous vous étiez fait le fermier de M. Réaume <sup>11</sup>. J'ai été surpris qu'un prêtre que je regarde comme un des plus instruits de ce diocèse, et que je croyais pieux et avoir l'esprit ecclésiastique, ait fait une chose si contraire à son état, une chose basse et humiliante pour un prêtre. J'en ai été affligé. . .

“ Je ne puis vous cacher que dans les circonstances présentes, surtout, vous eussiez dû vous décharger d'un pareil embarras, pour vous livrer tout entier aux fonctions de votre dignité, que tout nous engage à remplir avec plus de soin, d'exactitude et d'application que jamais. Si jamais les pasteurs ont dû veiller, prier, instruire, c'est surtout à présent, afin de prémunir les fidèles contre la séduction.

“ Vous me répondez que vous ne pouvez vivre avec votre modique revenu. Mais je ne vous croirai point. J'ai des exemples de plusieurs curés qui vivent, et dont les revenus ne sont pas si forts que le vôtre <sup>12</sup>. Tout le monde, et même des plus aisés, se nourrissent à présent bien simplement. Convient-il à des prêtres de ne vouloir se ressentir en rien de la misère publique? M<sup>sr</sup> de Pontbriand m'a souvent dit qu'il voyait que dans le clergé l'amour des biens se glissait insensiblement, et il en gémissait. *Qui volunt divites fieri incidunt in laqueum diaboli et varias tentationes quæ mergunt homines in interitum* <sup>13</sup>. Il faut fermer les yeux pour ne pas voir

11. Probablement Charles-Auguste Réaume, successeur testamentaire de Charles Ruette d'Auteuil, seigneur de la Pocatière. (Gatien, *Histoire du Cap-Santé*, p. 146).

12. Dans une lettre au curé de Berthier (8 nov. 1761), il citait les Ecureuils, Sainte-Foy et l'Ange-Gardien comme les paroisses du diocèse ayant le moins de revenu à cette époque.

13. 1. *Tim.*, VI, 9.

qu'à chaque page des prières de notre Office ce défaut est condamné.

“ Le Royaume des cieus *non est esca et potus*<sup>14</sup>. Il faut peu de chose à un vrai prêtre, et sans se livrer à cette grande perfection qui nous est si fort recommandée, et que nous sommes obligés de rechercher au moins de quelque manière, il est toujours certain qu'il ne nous est pas permis de nous servir de moyens défendus pour vivre de cette vie aisée, laquelle, quoique pas tout à fait selon la perfection évangélique et apostolique, peut n'être point et n'est point en effet criminelle jusqu'à un certain point.

“ En voilà assez pour satisfaire à ma conscience et peut-être à mon devoir, assez pour vous prouver mes sincères sentiments sur cette affaire; et je crois que vous n'y découvrirez rien non plus de contraire à l'estime et à l'attachement que j'ai toujours eu pour vous<sup>15</sup>. ”

Ah, qu'il avait de grâce pour écrire ainsi à ce curé, le digne grand vicaire qui vivait si pauvrement et si simplement dans une modeste chambre de l'Hôpital-Général, où il payait pension! Plus tard, devenu évêque, il n'aura pas d'autre logis qu'un humble appartement de son séminaire, où il vivra et mourra pauvre.

Il a tellement à cœur la réforme de son ami Porlier, qu'ayant occasion de lui écrire pour une autre affaire, il ajoute:

“ J'ai toujours sur le cœur vos engagements, mon cher Porlier. Vous m'avez étonné, et je n'eusse jamais craint cela de vous. N'êtes-vous point un peu taché de cette passion: *auri sacra fames?* ou, si les richesses ne vous tentent pas précisément en elles-mêmes, n'y a-t-il point un peu de passion pour l'aisance de la vie et tout ce qui s'en suit?

---

14. *Rom.*, XIV, 17.

15. Reg. III des lettres, lettre du 24 mars 1762.

Ayant le nécessaire, cela ne doit-il pas suffire? Et ce nécessaire, pour un prêtre, entre vous et moi, est-il bien grand? Ne peut-on point trop donner, quelquefois, dans le luxe, dans la bonne chère? Je détaille trop. Vous savez mieux que moi ce qu'il peut y avoir de défectueux en vous. . . ”

D'où venait l'estime toute spéciale de M. Briand pour le curé Porlier? Nous croyons qu'elle remontait assez haut. Le jeune Porlier avait terminé ses études au Séminaire de Québec dans l'été de 1742, précisément à l'époque où M. Briand, récemment arrivé d'Europe, et employé à l'évêché comme secrétaire, trouvait moyen, dans ses loisirs, de rendre bien des services au Séminaire, soit comme régent, soit comme maître de classe. Il eut occasion de connaître ce jeune homme plein de talents et de promesses; il s'intéressa à lui; qui sait s'il ne contribua pas à le fixer dans sa vocation? Il continua sans doute à s'intéresser à lui au grand séminaire. Il contribua peut-être à le faire nommer curé de Sainte-Anne en 1749. Tout cela n'explique-t-il pas l'amitié de M. Briand pour M. Porlier, et l'intérêt qu'il lui portait?

Nous aurons occasion de retrouver son nom dans la correspondance de l'Evêque, et nous verrons que le Prélat ne lui ménageait pas plus les reproches que les témoignages d'estime.

Voici les remarques qu'il faisait à un autre curé sur un sujet analogue:

“ Je suis un peu fâché contre vous. Vous vous conduisez de manière à donner aux Anglais des idées très désavantageuses du clergé.

“ La dernière affaire que vous avez eue pour une montre vous a beaucoup noirci auprès de quelques-uns d'entre eux, et diminué l'estime que je faisais de vous. On a bien de la peine à ne pas vous taxer de malice, de ruse, de détours, de fourberie, de mauvaise foi et d'un esprit d'intérêt.

“ A tout cela vous avez encore ajouté la plus grande im-

prudence, injurieuse au Conseil, et qui pourrait vous perdre, en écrivant à votre procureur qu'il fallait se défier de M. Panet, qui était capable de faire tourner la tête au Conseil<sup>16</sup>. Il s'en est plaint à moi; il l'a dit à M. Cramahé, qui voulait qu'il vous poursuivît.

"Toutes ces mauvaises affaires m'ont arrêté et empêché de parler à M. Murray de votre affaire pour le presbytère. Je crois que vous ferez bien vous-même de laisser cela jusqu'à nouvel arrangement. Votre paroisse est bonne; vous avez la meilleure de ce gouvernement. Vous ne devez pas exiger à l'extrême dans ce temps de misère générale; et cela serait encore de mauvais exemple auprès de M. notre Gouverneur, qui paraît si affectionné pour les pauvres.

"A vous parler un peu franchement, toutes ces affaires-ci me feraient soupçonner que vous n'êtes pas tout à fait exempt du second péché des prêtres, qui est *auri sacra fames*.

"Au reste, je ne porte point de jugement; c'est à vous à vous examiner sur un article que l'Évangile et l'Apôtre nous enseignent être contraires au salut. *Quare non magis fraudem patimini*<sup>17</sup>? dit l'Apôtre à l'occasion des procès des fidèles. Et vous, prêtre, on vous accuse d'en faire d'injustes, et qui paraissent à un tribunal qui pense mal des ministres de l'Église Romaine!

"Voilà, monsieur, mon cœur déchargé en abrégé. Ne me causez donc plus de chagrin, afin que je ne perde jamais les sentiments d'estime, d'affection et du respectueux attachement avec lesquels j'ai toujours été et suis encore<sup>18</sup>..."

Ce prêtre ne voulut pas écouter les conseils de désintéressement que lui donnait M. Briand. Il porta son affaire de-

16. Ce Conseil se composait alors du Juge-en-Chef Gregory, d'Emilius Irving, de Cramahé, de Holland, Mabane, Thomas Dunn, Walter Murray et François Mounier.

17. *Matth.*, V, 40; *1. Cor.*, VI, 7.

18. Lettre du 21 février 1761.

vant le juge Abercrombie, qui le condamna. Il en appela au tribunal du Gouverneur, où il fut encore condamné. Alors, il lui survint un embarras qu'il n'avait pas prévu : ceux qu'il croyait coupables d'injustice à son égard venaient à confesse, et déclaraient ne rien devoir, parce qu'ils avaient obtenu jugement en leur faveur. Que faire ? Il consulte M. Briand :

“ A l'égard de ceux qui croient devoir s'en rapporter à la décision de M. Murray, et ne rien devoir, lui répond M. Briand, vous pouvez les absoudre, et ne pas vous souvenir, au tribunal, qu'il s'agit de vous. C'est le moyen le plus sûr de les rappeler au devoir. Vous avez une bonne paroisse ; vous ne vous sentirez pas longtemps de cette petite perte. Donnons la tunique à celui qui veut notre manteau, pour sauver les âmes. Notre récompense sera dans l'éternité. ”

Ce curé, qui avait occasion quelquefois de rencontrer le Gouverneur, s'apercevait que celui-ci le voyait d'un mauvais œil, et s'en plaignait :

“ Je suis surpris, lui écrit M. Briand, que vous ne connaissiez pas la source des mécontentements de Son Excellence contre vous. Rappelez-vous vos procès, votre appel du jugement de M. Abercrombie, votre imprudence au sujet de M. Panet. Je ne doute point que cela n'ait fait des impressions qui s'effaceront difficilement. Je vous le dis alors. Vous ne jugeâtes pas devoir vous en rapporter à mon sentiment. Vous voulûtes procéder. En voilà les avantages. Je ne m'informerai point de ce qu'il pourrait y avoir de plus. Le parti sage, c'est le silence. Je vous le conseille. ”

Dans une autre occasion, M. Briand se voit encore obligé d'écrire à un autre curé pour une affaire analogue. Ce curé a donné à un de ses habitants un jeton de cuivre pour un louis, sans doute par inadvertance : il est poursuivi ; il reconnaît son erreur, et promet de payer, mais il retarde indéfiniment de le faire :

“ Je vous prie de ne pas différer, lui écrit le grand vi-

caire. . . Comment un homme de votre âge n'a-t-il pas distingué un jeton d'un louis? Est-ce mauvaise foi? Je ne le puis croire. Le peuple le croira, les juges anglais le croiront. Quel scandale pour la religion et l'état ecclésiastique<sup>19</sup>!"

La délicatesse en ces matières de justice et d'intérêt est toujours de rigueur, mais combien ne l'était-elle pas à cette époque où les nouveaux maîtres du pays avaient les yeux fixés sur les chefs spirituels du peuple canadien pour les surprendre en faute, si possible, et les compromettre pour toujours!

"L'Église du Canada, passée sous une domination étrangère, écrivait un jour M. Briand, n'aura pas moins à craindre du dedans que du dehors." Et il ajoutait: "De grands maux nous seront occasionnés et nous viendront peut-être des Domestiques de la Foi, et malheureusement de quelques-uns de ceux qui sont chargés de l'annoncer<sup>20</sup>."

Voilà pourquoi il tenait tant à ce que les ecclésiastiques réglissent entre eux les petites difficultés qu'ils pouvaient avoir, et n'allassent jamais présenter leurs requêtes devant les juges anglais. Il apprend un jour que deux curés voisins sont en chicane, et que l'un veut poursuivre son confrère, qui ne tient pas la convention qu'ils ont eue ensemble:

"Je vous prie, lui écrit-il aussitôt, de ne le point traduire devant le juge anglais. Est-ce qu'entre voisins on ne devrait pas se prêter? Ne le prêchez-vous pas à vos peuples? J'ai assez de confiance *in utroque* pour espérer que vous vous accommoderez<sup>21</sup>."

Qui le croirait? Il y avait des curés qui, voulant avoir une bonne cure, être bien placés, comme ils disaient, ne craignaient pas d'aller trouver le gouverneur, un gouverneur

19. Lettre du 27 décembre 1761.

20. Lettre au card. Castelli, préfet de la Propagande, 3 mars 1766.

21. Lettre du 5 nov. 1761.

ang  
ses  
mai  
laie  
solli  
que  
zèle  
une  
man  
roiss  
croy  
tégé.  
d'êtr  
comp  
quer  
secou  
" \\  
avez  
que \\  
confe  
veme  
se pré  
s'adre  
obligé  
sion,  
pas pa  
article  
qu'il y  
ves pa  
compr.

22. U  
soldats  
Le curé  
toute la

anglais et protestant, ou quelque personnage important de ses amis, et de les mettre dans leurs intérêts, pour forcer la main de M. Briand et obtenir plus sûrement ce qu'ils voulaient. Un de ces curés avait ainsi obtenu une paroisse, à la sollicitation de M. Abercrombie, et maintenant il n'avait plus que des déboires dans cette cure. Il avait du zèle, mais un zèle qui n'était pas toujours sage, ni éclairé. Il reçoit un jour une lettre de M. Cramahé, secrétaire du Gouverneur, qui le mande chez lui pour répondre à certaines plaintes des paroissiens. M. Murray ayant contribué à le faire placer, croyait avoir droit de demander des explications à son protégé. Au lieu de se rendre chez le Gouverneur, où il redoute d'être reprimandé, il lui écrit une lettre, mais une lettre très compromettante, que le Gouverneur s'empresse de communiquer à M. Briand : et celui-ci de venir charitablement au secours de ce prêtre :

“ Vous n'avez pas sagement écrit à M. le Général. Vous avez passé les bornes de la prudence, au sujet de la famille que vous refusez<sup>22</sup>. Avez-vous refusé de les entendre en confession? Vous avez mal fait, et je vous avais dit positivement de ne refuser personne et de recevoir tous ceux qui se présenteraient à vous; que vous pouviez leur proposer de s'adresser à d'autres, mais que s'ils persistaient, vous étiez obligé de les recevoir. Les aviez-vous entendus en confession, et leur aviez-vous refusé l'absolution? Vous ne deviez pas parler des raisons, ni même entrer en explication sur cet article : et vous mettez *que ce n'est pas la seule raison, mais qu'il y en a bien d'autres à vous connues et que vous ne pouvez pas révéler*. Voilà qui est mal; et Son Excellence l'a compris. Il dit que vous êtes un ignorant. J'ai fait mon

---

22. Une des filles de la maison vivait en concubinage avec un de ces soldats qu'on logeait à peu partout chez les habitants de la campagne. Le curé ne se contentait pas de “refuser” d'absoudre cette fille, mais toute la famille.

possible pour vous excuser, lui représentant que la crainte a pu vous troubler. Il a ajouté qu'il voyait bien que je connaissais mieux les sujets que lui, et qu'il était fâché de m'avoir engagé à vous donner cette cure, mais que c'était M. Abercrombie qui lui mandait que vous croyiez qu'elle vous était due, et que vous la demandiez.

“ Vous sentez, monsieur, ce que je dois penser, et combien je dois adorer les desseins de Dieu, combien vous-même vous devez les craindre, et que tôt ou tard, quand on s'appuie sur un bras de chair, on en est puni du grand et redoutable Dieu.

“ Humiliez-vous donc sous sa main, regrettez cette faute. Depuis que vous êtes dans cette paroisse, vous n'avez eu que de la peine, parce que le Bon Dieu n'a point eu de part à votre entrée <sup>23</sup>. ”

Voilà quelques exemples des remarques désagréables que le vicaire capitulaire pouvait avoir à faire à des confrères. Quel courage ne lui fallait-il pas lorsqu'il avait à les adresser à des prêtres bien plus âgés que lui ! Voyons-le, par exemple, aux prises avec le vieux Ménage, curé de Deschambault, pour un mariage célébré dans les conditions les plus irrégulières et les plus insolites :

“ S'il est vrai, lui écrit-il, que vous avez célébré ce mariage sans certificat de liberté de la part des grands vicaires, sans publication et sans dispense, comme M. Perreault me l'affirme, sans permission du curé de la fille, comme M. Saint-Onge m'en a assuré, vous devez sentir combien vous êtes blâmable. Je vous avoue que j'ai eu toutes les peines du monde à me laisser persuader qu'un curé aussi respectable, et aussi ancien et en réputation comme vous dans ce diocèse, se fût oublié jusqu'au point de commettre des fautes aussi grossières contre les lois de l'Eglise et de l'Etat. Vous avez

23. Lettre du 28 nov. 1763.

do  
la

de  
me  
rép  
rép  
çor  
affi  
que  
tiq  
“

pou  
les  
nair  
vos  
qu'e  
“

pren  
vica  
le cc  
chiss  
faut  
vous  
béné!

M.  
sa co  
d'un  
“ Ç  
dit-il,  
pour

donné en cela un exemple bien préjudiciable au bon ordre, à la subordination et au respect, qui est dû aux lois.

“ Je m'imagine bien qu'un prêtre capable de tomber dans de pareilles transgressions des règles les plus scrupuleusement observées par tous les pays se soucierait fort peu des réprimandes d'un petit grand vicaire de Chapitre, et votre réponse à ma première lettre doit au moins me le faire soupçonner. C'est pourquoi, pour ne me point engager dans une affaire qui ne pourrait dans les circonstances présentes manquer d'être préjudiciable à la religion et à l'ordre ecclésiastique, je la remets à la décision du futur évêque.

“ En attendant, je crois devoir vous restreindre aux seuls pouvoirs que vous donne votre bénéfice, et je révoque tous les pouvoirs extraordinaires, et tous pouvoirs même ordinaires pour toutes les personnes qui ne sont point censées vos paroissiens, de quelque caractère, qualité ou condition qu'elles puissent être. . .

“ Je ne me suis déterminé qu'à regret au parti que je prends, et après avoir consulté et mes collègues dans le grand vicariat et plusieurs prêtres et curés. Je diffère même depuis le commencement d'octobre, attendant que peut-être réfléchissant sur votre démarche hardie vous reconnaîtriez votre faute, et feriez quelque réparation à l'autorité méprisée. Mais vous ne paraissez pas vous en inquiéter. Le bon Dieu soit béni ! Je n'y suis pas sensible pour moi<sup>24</sup>. . .”

Ménage fit acte de soumission, tout en cherchant à excuser sa conduite ; et M. Briand, toujours plein de bonté, eut pitié d'un vieillard de 76 ans :

“ Quoique vous n'avouiez pas vos fautes nettement, lui dit-il, vous me paraissez soumis, et la moindre cause me suffit pour me déterminer à restituer à un prêtre que j'honore et

---

24. Lettre du 1er déc. 1760.

que j'aime les pouvoirs que je ne lui ai ôtés qu'à regret et par obligation de conscience<sup>25</sup> . . .”

Quelquefois, quand il s'agissait de choses très graves, M. Briand mandait les coupables à l'Hôpital-Général, où il demeurerait, afin de leur adresser de vive voix les reproches qu'il avait à leur faire : et, dans sa grande bonté, tout pauvre qu'il était, il leur remboursait leurs frais de voyage. Eh bien, le croirait-on ? on ne l'écoutait pas toujours du premier coup. Il écrit un jour à l'un d'eux :

“ Ne pensez-vous pas que je doive être surpris qu'un curé qui vient à la ville presque toutes les semaines, qui m'a autrefois paru attaché, et auquel j'ai donné moi-même bien des marques d'amitié et d'estime, ne soit pas encore venu me voir depuis près de deux ans que je suis chargé de cette partie du diocèse ? Vous l'avez pu au moins depuis la reddition entière du Canada aux Anglais. Quelle raison donc vous arrête ? Pourquoi ce changement ? C'est que vous violez les Canons de l'Église les plus sages et les plus nécessaires pour l'honneur du clergé, les ordonnances du diocèse, et les recommandations du dernier Evêque, en gardant chez vous une jeune veuve, préférablement à vos sœurs, contre le gré de vos parents, les sages et prudents conseils de vos amis, et contre l'obligation du bon exemple que vous devez à votre peuple.

“ Il m'en coûte de faire à un prêtre que j'honorais et que j'aimais une telle leçon. Il me semble que ce que je vous avais dit, quoique dans la rue, eût dû vous suffire pour vous engager à prendre un parti auquel vous obligent une multitude de motifs très forts. Vous ne l'avez pas fait ; vous continuez : je ne puis plus dissimuler, je me rendrais coupable. Aussitôt la présente reçue, transportez-vous à l'Hôpital-Général pour m'y répondre sur cet article. Vous me

---

25. Lettre du 13 fév. 1761.

trouvez toujours votre ami vrai et sincère. C'est en cette qualité que je veux traiter avec vous. Je serai charmé de vous voir agir de la même façon. Mais pour ne me point mettre dans le cas d'ordonner, faites que je trouve en vous de la condescendance et de la conformité à mes sentiments<sup>26</sup>."

Au bout d'un mois, ce prêtre n'avait pas bougé; et M. Briand, toujours rempli de charité, lui écrit de nouveau :

" Aussitôt la présente reçue, vous me viendrez trouver à l'Hôpital-Général, où j'ai quelque chose de conséquence à vous communiquer. Je compte que vous ne différerez pas à exécuter ce que je vous recommande ici. J'ai hâte de pouvoir renouer mes anciens sentiments d'estime et d'attachement<sup>27</sup>."

Nous n'avons rien trouvé de précis quant aux suites de cette affaire : nous savons seulement que le curé resta encore plusieurs années dans sa paroisse.

---

26. Lettre du 10 juin 1761.

27. Lettre du 11 juillet 1761.

## CHAPITRE IV

### RAPPORTS DE M. BRIAND AVEC LE CLERGÉ, AVANT D'ÊTRE ÉVÊQUE (*suite*)

UNE chose qui préoccupait beaucoup M. Briand, c'était la science qu'il fallait aux prêtres séculiers et aux religieux employés dans le ministère. Ecrivant un jour à l'un de ces religieux, qu'il avait nommé curé de Saint-Joseph de Beauce, à la place d'un autre, qu'il trouvait "paresseux et pesant"<sup>1</sup> :

"Je vous avertis, lui disait-il, de vous préparer à l'examen. Je veux me mettre en conscience sur votre science, afin de vous confier le soin des âmes sans reproche. Je vous attends après la Saint-Pierre : vous aurez eu le temps d'étudier"<sup>2</sup>.

Il lui écrit encore l'année suivante :

"Vous êtes en faute d'avoir marié un Acadien sans certificat du curé de Sainte-Famille où il demeurait. Il est honteux d'ignorer les premières règles. Cela circule parmi les curés.

"Une autre faute, qui m'a indigné, et m'a donné du chagrin, c'est d'avoir été devant des séculiers pour un vil intérêt. J'eusse tâché de vous accommoder. C'est aux prêtres à accommoder les prêtres. Quel scandale ! Peu de prêtres ont l'esprit de leur état"<sup>3</sup>.

Il lui écrit encore quelques mois après :

---

1. Lettre du 1er octobre 1761.

2. Lettre du 30 avril 1762.

3. Lettre du 10 mars 1763.

sai  
Je  
jou  
poi  
j'ai  
âm  
/  
soit  
rieu  
vait  
de l  
dan  
naç  
leur  
men  
l'esp  
gée  
"  
resp  
vous,  
placé  
refus  
ments  
fit tar  
faire,  
pei  
à M.  
bytère

4. Le  
5. Le  
logeaier  
leures  
sordres,  
6. En  
auprès

“ Vous ne me dites rien de vos études : elles sont nécessaires au ministre, sans quoi on se perd en perdant les autres. Je vous ordonne deux heures de la théologie morale par jour, lorsque vous ne serez point en voyage. Vous ne devez point le trouver étrange : 1<sup>o</sup> parce que c'est une marque que j'ai confiance en votre obéissance ; 2<sup>o</sup> parce que j'aime votre âme, et que c'est un devoir pour moi <sup>4</sup>. ”

Avec les religieux, il était généralement sûr d'être écouté, soit directement, soit indirectement par l'entremise des supérieurs ; mais avec les prêtres séculiers, que d'ennuis n'éprouvait-il pas quelquefois ! S'ils avaient personnellement un peu de bien, profitant du petit nombre de prêtres qu'il y avait dans le diocèse, ils lui mettaient le marché en mains, et menaçaient de quitter le ministère pastoral et de se retirer sur leurs terres, si les choses n'allaient pas à leur goût. C'est la menace que lui faisait un jour un de ses curés : si grand était l'esprit d'indépendance qu'avait engendré la vacance prolongée du siège épiscopal :

“ J'ai différé de répondre à votre lettre ironique et peu respectueuse, pour le faire d'une manière moins pénible pour vous, lui écrit M. Briand. Ce n'est point moi qui vous ai placé dans cette paroisse. M. Perreault, à qui je l'avais déjà refusée plusieurs fois, parce que j'avais fait mes arrangements, comptant y mettre M. Hingan, qui m'en eût remercié, fit tant que je ne pus lui refuser une grâce qu'il croyait vous faire, et à laquelle, au reste, je n'étais pas fâché de participer. Vous vous trouvez mal ; ce n'est pas ma faute. J'ai parlé à M. Murray pour faire sortir les Officiers de votre presbytère <sup>5</sup> ; il a donné des ordres <sup>6</sup> ; je pense qu'ils seront écou-

4. Lettre du 20 déc. 1763.

5. Les officiers et les soldats de l'armée qui occupait encore le pays logeaient à la campagne chez les habitants, les premiers dans les meilleures maisons. On comprend que c'était la source de bien des désordres, celui du concubinage, surtout, qui était le fléau de l'époque.

6. Encore un exemple de l'influence que M. Briand avait acquise auprès du Gouverneur.

tés. Vous pourrez m'en écrire, s'ils ne le sont pas. Je m'emploierai avec plaisir pour vous rendre ce service.

“ On ne demande pas une paroisse dont le curé est vivant ; et d'ailleurs je souhaite et j'espère alors de n'être plus chargé de mécontenter personne.

“ Je n'étais pas étonné, lorsque vous étiez écolier <sup>7</sup>, que vous parlassiez tant de vos terres et de vos biens ; mais qu'à présent vous en soyiez encore presque autant occupé que des biens et terre que je vous ai donné à cultiver, cela m'étonne. Il faut savoir se borner. Bien d'autres curés, et dont je suis content, ont de plus pauvres paroisses que la vôtre, et ne se plaignent pas.

“ Peu s'en est fallu que je ne vous aie renvoyé à vos possessions, comme vous paraissez le désirer. Votre paroisse ne fût point restée vacante.

“ Je suis mortifié de vous écrire sur ce ton. Ce n'est pas mon caractère. Mais je n'aime pas les reproches à tort, et indécens <sup>8</sup>.”

Deux ans plus tard, encore une lettre de reproches, de mécontentements et de menaces de la part d'un autre curé, homme de bien, pourtant, zélé pour ses paroissiens, mais ne sachant pas toujours prendre les choses avec calme et sang-froid. Il y avait dans sa paroisse une affaire de concubinage qui causait du scandale. M. Briand lui avait conseillé de voir le Gouverneur et de solliciter son intervention : lui-même avait menacé d'excommunier le coupable ; et cette menace finit par avoir l'effet désiré. Le coupable vint trouver son curé, se confessa et fit des promesses. Le curé aurait dû être content : au contraire, — et on ne sait pourquoi — il écrit au digne M. Briand une lettre pleine de fiel. Le grand vicaire lui répond avec calme :

7. Encore une preuve que M. Briand, dans les premiers temps qu'il était à l'évêché, travailla, comme régent, au petit séminaire.

8. Lettre du 13 nov. 1761.

J.  
di  
  
qu  
soi  
  
d'e  
voi  
'  
les  
pré  
"  
rép  
tis  
de  
de p  
"  
ser  
  
g.  
d'apri  
chabl  
fois  
avons  
venir  
body  
tainly  
à ses  
positio  
Had I  
an hor  
disgrai  
New-Y  
à ses  
n'oubli  
not tel  
stock  
love s  
she ou  
Encore  
venue ;  
4

" Je suis charmé que M. X. se soit rapproché de vous. J'aurais eu peine à exécuter les menaces que je vous avais dit de lui faire de ma part.

" M. Murray est ennemi du crime <sup>9</sup>, et je ne doutais point qu'il ne vous écrivit à votre goût. Ces sortes d'exhortations sont plus pathétiques que les nôtres vis-à-vis des habitants. . .

" Revenons au corps de votre lettre. Je me crois obligé d'en relever quelques phrases, dans lesquelles vous paraissez vous oublier, ou ne pas vous souvenir à qui vous écrivez :

" *Ne pensez pas, dites-vous, que j'aie envie de poursuivre les assassins; vous entendez mal ma lettre, si vous l'interprétez ainsi.*

" J'entends votre lettre, je la garde heureusement, et ma réponse, que vous n'entendez pas vous-même. Je vous avertis seulement que nous ne devons pas poursuivre. Il suffisait de répondre poliment que vous n'étiez pas dans le dessein de poursuivre.

" Que voulez-vous dire? *pouvant cependant bien me passer de cette cure.* Ne servons-nous l'Eglise que pour avoir

9. Beau témoignage en faveur de ce Gouverneur, qui semble, en effet, d'après les archives, avoir toujours été au Canada de mœurs irréprochables! Sa femme était restée en Angleterre. Il lui écrivit nombre de fois pour la faire venir; mais elle resta sourde à ses appels. Nous avons de lui une de ces lettres, datée du 6 nov. 1763, où il l'exhorte à venir le rejoindre. Il lui vante les bienfaits d'un voyage en mer: " Every body knows a sea voyage is a remedy for nervous disorders, and certainly this is the most healthful climate under the sun." Il fait miroiter à ses yeux le plaisir qu'elle aura de partager les honneurs de sa haute position: " Here am I fixed Governor of an immense populous country. Had I the inclination (which really is not the case) to decline so great an honour, I should deservedly become the ridicule of mankind, and a disgrace to every person connected with me." Il lui indique la voie de New-York comme la préférable pour se rendre au Canada; mais quant à ses effets, qu'elle les envoie directement à Québec. Surtout, qu'elle n'oublie pas de se pourvoir de nombreuses et riches toilettes: " I need not tell you how necessary it will be to provide yourself with a large stock of magnificent cloths. The people of this country are very vain, love show, and will expect to see their Governor's Lady dressed as she ought to be." (Archiv. du Canada, Série M. 898-B vol. I, p. 21).— Encore une fois, nous ne croyons pas que sa " Dear Delia " soit jamais venue au Canada.

du pain, comme un ouvrier mercenaire? Voulez-vous vous retirer chez vos parents, pour y vivre particulier, avec le simple pouvoir de célébrer? Voilà encore un étrange oubli. Pensez-vous être beaucoup nécessaire? Voulez-vous profiter de la disette des prêtres pour vous faire valoir? Si vous faites réflexion, vous vous blâmez d'écrire ainsi à un supérieur. . .

"Vous terminez votre lettre par ces paroles: *quoique un peu piqué, je ne puis m'empêcher de me dire avec un très profond respect.* Ce mot *piqué* est-il respectueux? Voilà bien de la contradiction, mon cher monsieur. Je n'y suis pas sensible. Je pense que vous n'avez pas cru si mal écrire; vous ne trouverez rien dans la lettre à laquelle vous répondez, qui soit capable de vous piquer, ni de vous engager à écrire d'une manière si haute et si impérieuse.

"Vous avez encore plus mauvaise grâce de m'écrire ainsi, à moi, qui me suis employé pour vous rendre ce que vous êtes. Vous n'eussiez point été ordonné, si, à la sollicitation de madame votre mère, je n'eusse parlé à feu M<sup>sr</sup> de Pontbriand, qui vous trouvait faible en science. Si vous êtes content dans votre vocation, je mérite votre reconnaissance, et par cet endroit-là seul vous devriez vous observer à mon égard<sup>10</sup>. . ."

C'est ainsi que M. Briand se voyait obligé, à son grand regret, de traiter certains curés, qui, parce qu'il n'était pas évêque, prenaient à son égard des airs grossiers et indépendants, manquant même, quelquefois, au devoir, pourtant si naturel, de la reconnaissance.

Il n'eut généralement que des rapports très agréables avec ses confrères du Chapitre, à l'exception d'un seul, M. Gaillard. Ce chanoine desservait la paroisse de Lanoraie, dans le district de Montréal. La cure de Varennes étant vacante, il

10. Lettre du 2 fév. 1763.

lui  
Ch  
me  
piti  
Sai  
par  
seu  
can  
F  
lett  
L  
mai  
cher  
Gail  
M  
à M  
dans  
se pl  
raie,  
" cor  
règle  
sées ]  
M.  
cessai  
caire.  
bien (  
" J  
derni  
pense,

11. J  
Maison  
12. L

lui prit envie de l'avoir. Il se présenta donc à l'assemblée du Chapitre du 6 octobre 1760 pour la demander :

“ Je suis, dit-il, dans le dessein de me consacrer le reste de mes jours à la desserte des paroisses. . . Je supplie le Chapitre de seconder mon désir en me donnant des titres pour Sainte-Anne de Varennes, vacante depuis plusieurs années par le décès du sieur Ulric, son dernier et paisible possesseur<sup>11</sup>. Je demande toutefois l'an et jour d'option entre mon canonicat et la dite paroisse, suivant les règles du droit. ”

Plein de suffisance, il allait même jusqu'à demander des lettres de grand vicaire : ce qui lui fut nettement refusé.

L'autre demande ne souriait guère, non plus, au Chapitre ; mais M. Briand, toujours enclin aux bons procédés, fit pencher la balance en sa faveur, et l'on décida d'expédier à M. Gaillard des lettres de fixation à la cure de Varennes.

M. Montgolfier était opposé à cette nomination. Écrivant à M. Briand : “ La paroisse de Varennes, disait-il, se trouve dans le district que le Chapitre m'a spécialement confié. ” Il se plaignait beaucoup de la conduite de M. Gaillard à Lanoraie, l'accusant, entre autres choses, de célébrer des mariages “ contre les règles ” ; et il demandait à M. Briand “ des règles de conduite, s'il arrivait que les choses fussent poussées plus avant<sup>12</sup> ”.

M. Briand se décida alors à écrire à M. Gaillard, qui ne cessait de l'importuner pour avoir des lettres de grand vicaire : il s'efforce de lui inculquer cette science qui manque à bien du monde : la connaissance de soi-même :

“ Je ne sais, lui dit-il, sur quel ton répondre à vos deux dernières lettres. Si je parle franchement et comme je pense, je vous dirai des vérités qui vous affligeront. Si je

---

11. Après M. Ulric, la paroisse avait été desservie par M. Petit-Maisonbasse, puis par M. de Lacoudraie, qui venait de mourir.

12. Lettres du 31 oct. 1760 ; 17 janvier 1761.

dissimule, je ferai souffrir mon caractère sincère et droit. Serait-il plus convenable de ne rien dire, et de répondre, comme on dit, en Normand? Un Breton, et peut-être un chrétien, bien moins encore un prêtre et un confrère, beaucoup moins un grand vicaire, chargé, tout indigne que j'en suis, de la conduite d'un diocèse<sup>13</sup>, ne doit taire la vérité. Permettez-moi de vous parler franchement. Mon dessein n'est point de vous fâcher, mais de vous parler en bon ami, qui a des connaissances que tous mes autres collègues grands vicaires n'ont pas.

“ Vous avez demandé une Cure au Chapitre. Aucun de vos confrères n'était dans le goût de vous la donner, ne vous croyant pas digne. Les notes du Secrétariat ne vous donnaient pas une réputation de science, d'esprit et de génie, il est vrai; mais vos mœurs étaient intactes, et c'est sur ce dernier article que j'insistai pour les déterminer. Je leur fis voir que, pendant vingt ans, vous aviez gouverné assez bien vos peuples, que vous aimiez à catéchiser, à confesser et à prêcher, et que ce n'étaient pas toujours les plus grands esprits qui étaient les plus utiles à l'Eglise de Dieu. Je leur représentai le dérangement de vos affaires, que vous seriez misérable avec votre canonicat, si vous viviez encore quelques années; qu'avec cette bonne cure vous pourriez vivre heureusement, malgré votre mauvaise économie, ne pouvant engager ce revenu-là d'avance. Sur cela on se déterminina, et on vous donna des titres.

“ Vous sentez bien qu'ayant fait de telles démarches, je dois être plus affligé que personne de votre mauvaise conduite, et que je dois avoir quelque retour de conscience sur la mienne, à votre occasion, d'autant plus que mes confrères me reprochent que c'est moi qui suis la cause que vous avez

13. Remarquons ces mots: de son propre aveu, Briand était “chargé de la conduite de tout le diocèse”. Donc il était vicaire capitulaire.

des  
vre  
j'ai  
d'êt  
par  
pab  
cru,  
sou  
sias  
encc  
été i  
mes  
“  
man  
mécc  
plusi  
gran  
tion  
“ dis  
“ gra  
Je do  
tombé  
vous  
Chapi  
qu'il  
autre  
comm  
assem  
fût ju  
“ Le  
qu'on l  
et que  
vie. . .  
à la vér

des titres, et suis l'occasion du déshonneur dont vous couvrez le Chapitre. Je ne puis répondre autre chose sinon que j'ai été trompé, et que je n'avais pas pensé que l'honneur d'être chanoine vous eût si fort changé que vous crussiez, par ce titre-là, qui laisse l'homme tel qu'il était, être capable de tout, au-dessus de tout, et des lois mêmes. J'avais cru, en effet, que vous ne vous écarteriez pas de l'esprit de soumission, de subordination, ce que doit avoir tout ecclésiastique, et dont un chanoine, dans cette occasion, devait encore donner plus de preuves que le reste du clergé. J'ai été trompé. Dieu soit béni! J'en ai demandé excuse à tous mes confrères, et pardon à Dieu.

“ Vous demandez des lettres de grand vicaire. Votre demande a fait ouvrir les yeux au Chapitre sur les prétendus mécontentements que vous n'imputiez, l'automne dernier, à plusieurs curés d'en haut que pour que l'on vous nomme grand vicaire. La passion est donc découverte: votre ambition paraît: nos confrères ont ouvert les yeux: “Voilà, disent-ils, pourquoi il insistait tant qu'on nommât un autre “grand vicaire, parce qu'il espérait qu'on le nommerait!” Je dois pourtant vous dire, en ami, que le choix ne fût point tombé sur vous. Pourquoi donc vous méconnaissiez-vous et vous oubliez-vous jusqu'à demander des titres? Sûrement le Chapitre ne vous les donnera point, encore moins à présent qu'il est extrêmement mécontent de votre conduite. Une autre raison, qui est plus essentielle, c'est qu'à présent que la communication est libre, il faudrait une convocation et une assemblée de tous les chanoines pour que votre nomination fût juridique.

“ Le Chapitre sait que vous vous êtes fort endetté. Il sait qu'on badine, parce que vous êtes toujours chez les habitants, et que vous êtes plus assidu chez ceux qui ont de l'eau-de-vie. . . Ce sont des railleries qu'on fait sur votre compte, qui, à la vérité, ne vous font pas coupable, mais qui sont toujours

disgracieuses pour le Corps auquel vous appartenez. Après cela, vous dirais-je d'opter la cure? Je n'ose. J'en ai peut-être déjà trop fait pour blesser ma conscience. D'en demeurer à votre canonicat? Je crains que votre conduite présente ne vous cause dans la suite bien des désagréments, car tous vos confrères du Canada sont très mécontents.

"Au reste, vous pouvez compter sur leur charité; et que peuvent-ils vous faire d'essentiel, après tout? L'on n'a pas besoin de l'amitié des hommes pour vivre heureux, quand on sait prendre son parti."

M. Briand lui parle ensuite de ces mariages qu'il a célébrés contre toutes les règles canoniques:

"Nous avons remercié, dit-il, M. Montgolfier de sa modération à votre égard. Nous avons été sur le point de le priver de vous ôter les pouvoirs extraordinaires, et tous les pouvoirs ordinaires pour tout autre endroit que pour le lieu de votre bénéfice; mais la charité l'a emporté sur la justice. . .

"Je serais fâché, monsieur, que vous prissiez mal ce que je ne vous dis que pour votre bien. Au reste, j'ai cru devoir écrire ainsi; ma conscience m'y obligeait. Dieu en tirera sa gloire comme il lui plaira<sup>14</sup>."

Quelle fut la suite de cette affaire, et à quoi se décida M. Gaillard? Il fallait bien sauver au moins les apparences: il avait demandé et accepté la cure de Varennes: il en prit possession le 15 avril 1761, "sans aucune opposition ni empêchement"; mais dès le 30 du même mois il la remettait au Chapitre<sup>15</sup>. Sa lettre de démission était datée de Lanoraie, qu'il continua de desservir jusqu'à sa mort, arrivée en 1771.

Nous avons dit qu'à la réserve de M. Gaillard M. Briand n'eut que des rapports agréables avec tous ses confrères du

14. Lettre du 6 mars 1761.

15. Reg. du Chanoine, assemblée du 1er juillet 1761.

C  
v  
E  
E  
fi  
ca  
m  
p  
B  
qu  
do  
ég  
re  
bo  
'  
pr  
dev  
Jés  
por  
"  
n'ai  
lett  
sent  
Il  
cou  
"  
bria  
m'er  
"  
voye

Chapitre. Il en fut de même avec ses collègues du grand vicariat, MM. Montgolfier et Perreault. Les lettres de M. Briand à M. Perreault respirent l'estime la plus sincère. Également, il y a entre M. Montgolfier et M. Briand la confiance la plus parfaite et la plus invariable : ils se rendent compte l'un à l'autre des détails de leur administration, des nominations aux cures, des principaux événements qui se passent dans leur district respectif :

“ L'arrangement des curés est enfin terminé, écrit un jour Briand à Montgolfier. Je l'attribue avec raison aux soins que vous avez bien voulu vous donner pour cela. Je vous en dois des remerciements, que je vous fais du meilleur cœur, également que de la gracieuse façon avec laquelle vous avez reçu M. Gatien. Je souhaite qu'il continue à mériter vos bontés, et je l'espère.

“ Le sieur Parent a accepté Beaumont, et a fait de belles promesses. Je compte qu'il les tiendra, qu'il remplira son devoir avec édification : il se le doit à lui-même, il le doit à Jésus-Christ et à l'Église, il le doit à ses peuples, qu'il doit porter à la vertu autant par ses actions que par ses paroles.

“ M. de Rigauville est parti si fort à l'improviste que je n'ai pu profiter de son occasion. Il m'a promis d'être une lettre vivante, et s'est chargé de vous assurer de tous mes sentiments de reconnaissance et de respect<sup>16</sup>. . . ”

Il lui écrit de nouveau quelques mois plus tard, dans le cours de l'automne :

“ J'ai reçu le Bassin et les Burettes que feu M<sup>sr</sup> de Pontbriand m'a légués par son testament, selon l'avis que vous m'en aviez donné dans le temps.

“ Le quart de poires que vous avez eu la bonté de m'envoyer m'est aussi parvenu en bon état. C'est un présent pré-

---

16. Lettre du 23 février 1762.

cieux partout, et surtout à Québec. Je vous assure de ma parfaite et vive reconnaissance<sup>17</sup>. . .”

Puis M. Montgolfier lui ayant confié son embarras par rapport à la desserte d'une cure, à cause du peu de prêtres qu'il avait à sa disposition, M. Briand lui disait dans la même lettre :

“ Je pense que, n'ayant point de prêtres, vous ne sauriez faire autrement que de confier la desserte de Saint-Constant aux voisins MM. de Ligneris et Gamelin. En vérité j'aimerais mieux voir un bon curé chargé de deux ou trois paroisses, que de me servir de certains curés qui non seulement n'instruisent point les peuples, mais au contraire les scandalisent et les portent au mal par leur exemple, et les y laissent croupir par leur mollesse dans le confessionnal et la précipitation avec laquelle ils exercent le ministère. . .”

Enfin, il lui écrit encore un mois plus tard :

“ Je suis charmé que la conduite que vous avez tenue à l'égard de ceux qui ne répondaient pas à vos désirs ait eu son effet. J'en ai fait mon rapport à nos messieurs. Ils louent infiniment votre zèle, votre prudence, et sont bien sensibles à toutes les marques de déférence que vous leur donnez. Ils n'ont pas moins de confiance en vos lumières, et s'applaudissent de vous l'avoir donnée. . .”

Puis il ajoutait :

“ Je suis content que ni vous ni les Sœurs de la Congrégation n'ayez point trouvé d'obstacle à l'établissement des Sœurs à Saint-François. Je pense qu'elles auront la consolation de s'y savoir utiles. J'aime bien que, surtout dans les choses qui regardent le spirituel, l'on s'appuie sur la Providence.

“ Je ferai auprès de M. Murray, dans son temps, les démarches convenables<sup>18</sup>. . .”

---

17. Lettre du 22 octobre 1762.

18. Lettre de nov. 1762.

de  
cor  
eux  
ceu  
dia  
s'oi  
évê  
adm  
luor  
Cou  
Ce c  
des  
E  
leur  
lier,  
“J  
com  
ce q  
donn  
mille.  
Vo  
t-il p  
contr  
Kamc  
au de  
piété  
ami d  
qu'il a  
Et l  
vis, S  
borate  
à Dufi  
qui on

Qui n'admirerait le bon accord qui existait, à cette période de notre histoire, entre tous ceux qui prenaient part à la conduite de notre Église: bon accord des chanoines entre eux, bon accord entre les grands vicaires, bon accord entre ceux-ci et le Chapitre? Briand est l'âme de cette entente cordiale. Que de bien ne peut-on pas en attendre! Que d'œuvres s'opéreront sous la conduite d'un tel Chef! Il n'est pas encore évêque: nous ne nous occupons, pour le moment, que de son administration comme vicaire capitulaire: et déjà nous saluons dans le district de Québec la fondation d'un magnifique Couvent, qui fera dans nos paroisses un bien incalculable. Ce couvent est l'œuvre d'un curé admirable, M. Bedard, l'un des collaborateurs les plus zélés de M. Briand.

Et que d'autres curés pleins de zèle et d'attachement à leur devoir! Pour n'en citer que quelques-uns, voici Chevalier, curé de la Rivière-Ouelle, à qui Briand écrivait un jour:

"Je ne saurais trop louer votre zèle;" puis, à propos de componende pour une dispense: "Vous ferez payer, dit-il, ce que vous jugerez à propos, et vous le garderez; je vous le donne en considération du soin que vous avez de votre famille."

Voici Curot, curé du Cap Saint-Ignace: que de mérite n'att-il pas dans sa paroisse, où, comme nous le verrons, il rencontre tant de mauvaise volonté! Voici Truteau, curé de Kamouraska, dont le ministère s'étend jusqu'à l'Île-Verte et au delà. Voici Noël, curé de Saint-Antoine, homme d'une piété admirable. Voici Brassard, curé de Nicolet, ce grand ami de l'éducation, qui légua par testament le peu de bien qu'il aura à sa mort pour l'instruction des jeunes gens.

Et Dufrost de la Gemmerais, curé de Saint-Joseph de Lévis, Sarault, curé de Saint-Charles, quels admirables collaborateurs de Briand pour l'œuvre du saint ministère! C'est à Dufrost, de préférence à tout autre, qu'il confie les prêtres qui ont eu quelques défaillances:

“ Vous vous prêterez de cœur à cette bonne œuvre, lui écrit-il un jour ; nous devons avoir plus de zèle que nous n'en avons pour les prêtres tombés <sup>19</sup>. ”

Il lui associe pour cette œuvre charitable le curé Sarault, l'homme sage et prudent par excellence. Il leur recommande à tous deux un jeune prêtre qu'il se voit obligé de retirer d'une paroisse pour le mettre dans une autre. Mais avant de lui confier cette cure, il veut qu'il fasse une retraite chez le curé Dufrost :

“ Je vous supplie de le recevoir chez vous, écrit-il à ce dernier. Je paierai moi-même sa pension. J'ai confiance que vous n'épargnerez rien pour faire rentrer ce jeune prêtre dans l'esprit de son état, dont il s'est si vite écarté. Il est jeune, et il n'est pas impossible qu'il se retire du précipice. . . ”

Tant de bonté et de commisération méritaient leur récompense : ce jeune curé desservit quelques années la paroisse qui lui avait été confiée, puis une couple d'autres ; et on le trouve plus tard dans les missions de la Côte Nord, à Tadoussac, à Nataskouan, au Labrador, où il mourut en 1784 dans l'exercice du saint ministère.

---

19. Lettre du 6 fév. 1762.

LE

N  
Pa  
et  
bou  
net  
l'oc  
'  
si c  
lité  
moi  
son  
ron  
C'es  
jets  
être  
aprè  
nièr

---

1. J  
rie d  
2. '  
Tach  
Pare  
Dum  
Lemi  
Cureu

## CHAPITRE V

### LE TRAITÉ DE PAIX DE 1763. — NÉGOCIATIONS À LONDRES POUR UN ÉVÊQUE AU CANADA

Nous avons cité le mandement que publia M. Briand le 4 juin 1763 à l'occasion du Traité de Paix conclu à Paris<sup>1</sup> le 10 février précédent entre la France, l'Angleterre et l'Espagne. Le même jour, quelques-uns des principaux bourgeois de Québec<sup>2</sup> présentaient une adresse au gouverneur Murray pour lui exprimer leurs sentiments de joie à l'occasion de cet événement :

“ La voilà donc descendue du ciel, disaient-ils, cette paix si désirée, qui non seulement procure l'union et la tranquillité à toute l'Europe, mais encore aux autres parties du monde. Par la publication qui nous en a été faite, nous sommes agrégés sans retour au corps des sujets de la couronne d'Angleterre. Tels sont les décrets de l'Être Suprême. C'est à nous de nous y conformer, et d'être aussi fidèles sujets de notre nouveau monarque, que nous l'avons été, ou dû être, du Roi de France. Hé, comment ne le serions-nous pas, après avoir éprouvé, en qualité de sujets vaincus, de la manière la plus marquée, la douceur, la justice et la modération

---

1. Et non pas “à Versailles”, comme le dit l'auteur de la “*Seigneurie de Lauzon*”, (t. II, p. 358).

2. Voici leurs noms : Amiot, Larocque, Boisseau, Dunière, Dufau, Tachet, Charest, Terrill, Boisseau fils, Morin, De Plaine, Conefroy, Parent, Voyer, Lemaitre la Morille, André Picard, Lajus, A. Dumas, L. Dumas, Desaulniers, H. Mounier, F. Mounier, Launière, De Vienne, Lemieux, Soupiran fils, Frémont, Pélissier, Saillant, Sanguinet, Moreau, Cureux, Voyer, Poncy, Riverin., Panet.

de son gouvernement, après la bonté paternelle qu'il a eue pour nous, de nous ménager le paiement de nos billets et lettres de change, seule ressource qui nous restait après les malheurs que nous avons essuyés par les fléaux inséparables de la guerre, enfin en nous ayant traités comme ses anciens sujets? Que n'avons-nous donc pas lieu d'espérer actuellement?

" Agréé donc, monsieur, dans ce jour, qui est l'époque de la naissance de notre Roi<sup>3</sup>, les vœux sincères que nous faisons au Ciel pour la conservation de sa personne et de toute la famille royale. Ajoutez à toutes les bontés que vous avez toujours eues pour nous, depuis que vous êtes notre gouverneur, celle de les faire parvenir jusqu'au trône de Sa Majesté. Assurez-la de notre fidélité par la soumission que nous avons eue ci-devant. Vous avez été notre consolation dans les temps les plus critiques et les plus fâcheux: nous espérons vous avoir pour notre père et notre gouverneur<sup>4</sup>. Et nous vous assurons, monsieur, non de bouche, mais de la sincérité de nos cœurs, que nos vœux seront accomplis<sup>5</sup>. "

Le Traité de Paris, rédigé en français, et divisé en vingt-sept articles, portait les signatures du duc de Bedford, pour Sa Majesté Britannique, du duc de Choiseul, pour le Roi Très-Christien, et du marquis de Grimaldi, pour Sa Majesté Catholique. Par un article séparé, Sa Majesté Très-Fidèle, le Roi de Portugal, lui donnait son adhésion.

C'est le quatrième article de ce Traité qui fixait le sort du Canada: " Sa Majesté Très-Christienne cède et garantit à Sa Majesté Britannique, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances. . . " D'un trait de plume Louis XV

3. George III naquit le 4 juin 1738.

4. Murray fut en effet nommé " Capitaine Général et Gouverneur en chef de la Province de Québec ". Sa Commission est du 21 nov. 1763. (*Constitutional Documents*, t. I, p. 126).

5. Archiv. du Canada, Correspondance de Murray, Q. 1., p. 100.

re  
F  
l'  
ta  
vo  
ler  
ils  
leu  
hu  
No  
I  
lui  
Ha  
con  
plu  
mai  
Rite  
de l  
mai  
de l  
assu  
port  
Reli  
sembl  
Et le  
" No  
Cath  
dire :  
Ch  
de M  
sidien  
treus  
6. P.

renonce à l'un des plus beaux joyaux de sa couronne: la France perd un immense domaine, plus grand que toute l'Europe, rempli de ressources infinies, acquis au prix de tant de sueurs et de travaux: les enfants de la France se voient tout-à-coup détachés de leur mère, et du jour au lendemain sujets anglais, avec l'assentiment du Prince à qui ils avaient donné le titre de "Bien-Aimé" et voué toute leur confiance! Ah, l'ironie des mots! la vanité des choses humaines! et comme il convient peu de se reposer sur elles! *Nolite confidere in principibus, in quibus non est salus* <sup>9</sup>.

D'un autre trait de plume, le sort de notre Eglise est fixé, lui aussi: "Sa Majesté Britannique convient d'accorder aux Habitants du Canada la liberté de la Religion catholique. En conséquence, Elle donnera les ordres les plus précis et les plus effectifs pour que ses nouveaux sujets Catholiques Romains puissent professer le culte de leur Religion selon le Rite de l'Eglise Romaine, en tant que le permettent les Lois de la Grande-Bretagne." Le commencement est très beau; mais la fin ne le gête-t-elle pas? *In cauda venenum*. Ces lois de la Grande-Bretagne, où les catholiques sont si maltraités, assujétis au serment du test, avec interdiction de tout rapport avec Rome, sont-elles bien favorables à la liberté de la Religion Catholique Romaine? Les auteurs du Traité ne semblent-ils pas ôter d'une main ce qu'ils offrent de l'autre? Et le Canadien, qui s'entend dire par ses nouveaux maîtres: "Nous vous accordons la liberté de pratiquer la Religion Catholique Romaine," n'a-t-il pas quelque raison de leur dire: *Timeo Danaos et dona ferentes?*

Choiseul, aussi bien que Vaudreuil lors de la capitulation de Montréal, fit tout ce qu'il put pour repousser ce texte insidieux: il aurait voulu qu'au lieu de cette phrase malencontreuse, on mit tout simplement: *comme ci-devant*. Exemple

---

6. Ps. 145, v. 2.

frappant de l'esprit français, fait de clarté, d'ouverture et de lumière, tandis qu'ailleurs on n'est que détours et subterfuges. Mais il dut à la fin s'incliner devant les exigences du vainqueur, se persuadant peut-être assez facilement que l'Église Catholique finirait bien par avoir en tout cela le dernier mot <sup>7</sup>.

Ce dernier mot, pour le Canada, c'était la nomination d'un évêque pour succéder à M<sup>gr</sup> de Pontbriand sur le siège épiscopal de Québec. Rien de plus facile, sous le régime français, que cette nomination: Vaudreuil voyait très juste, en demandant qu'elle continuât, sous le nouveau régime, à se faire comme auparavant <sup>8</sup>: en vertu du Concordat, le Roi de France nommait aux sièges vacants, le Souverain Pontife ratifiait le choix du Roi, et conférait au nouvel élu l'institution canonique. Mais le Concordat n'existe plus pour nous: la Cour de Londres permettra-t-elle aux Canadiens de se mettre en rapport avec Rome pour obtenir un évêque? Ne profitera-t-elle pas, au contraire, de l'abandon où ils sont, pour les laisser sans évêque, sous prétexte que "les lois de la Grande-Bretagne" ne permettent aucun rapport avec le Saint-Siège <sup>9</sup>? N'ayant plus d'évêque, les Canadiens manqueront bientôt de prêtres, la foi catholique s'éteindra peu à peu parmi eux, et alors pourra se réaliser facilement un projet cher à plusieurs: protestantiser le Canada <sup>10</sup>.

On a prétendu que "le texte du Traité de Paris ne fut pas

7. Il connaissait bien les ressources de la diplomatie pontificale, ce fin diplomate, qui avait passé trois ans à Rome auprès de Benoît XIV, pour en obtenir la Bulle *Ex Omnibus*, destinée à apaiser les esprits à l'occasion des troubles religieux suscités en France par la non-exécution de la Bulle *Unigenitus* contre les Jansénistes. (*Choiseul à Rome*, 1754-1757).

8. 30e article (*refusé*) de la Capitulation de Montréal. (*Constitutional Documents*, t. I, p. 15).

9. "You are not to admit of any Ecclesiastical Jurisdiction of the See of Rome." (*Ibid.*, p. 139, *Instructions to Governor Murray*).

10. *Ibid.*, p. 140.

plut  
dan  
rien  
rien  
d'ap  
train  
à M  
tobr  
"  
peup  
"Qu  
être  
vous  
dans  
Ne  
et at  
pour  
dang  
puren  
habit  
d'app  
être,  
actuel  
nomb  
d'ent  
Le  
dance  
clerge  
si gra  
desque  
étaient

11. H  
12. A

plutôt connu en Canada, que toute la population fut jetée dans la plus grande consternation<sup>11</sup>. Nous n'en croyons rien. C'est là du sentiment, et non de l'histoire. Nous n'avons rien trouvé dans les archives, — et nous n'écrivons que d'après les archives — qui justifie cette assertion. Au contraire, nous lisons expressément dans une lettre de M. Briand à M. Jollivet, curé de Montréal, lettre datée du mois d'octobre 1763 :

“ Il est étonnant combien il paraît d'indolence dans le peuple canadien pour s'assurer sa religion. ” Et il ajoutait : “ Quelle différence de nos villes de France ! Cela vient peut-être de ce qu'il n'y a point de corps ni de maison de ville. Si vous ôtez cinq à six de nos bourgeois, tout le reste demeure dans une stupide et grossière ignorance<sup>12</sup>. ”

Nos Canadiens, sans doute, sont éminemment catholiques et attachés à la foi de leurs pères. Mais il faut du temps pour leur faire comprendre et admettre que cette foi est en danger, bien plus de temps que s'il s'agit de leurs intérêts purement matériels. Et cela ne regarde pas seulement les habitants des campagnes, mais même ce que l'on est convenu d'appeler la classe instruite, à quelques exceptions près, peut-être, comme dit M. Briand. Dans le cas qui nous occupe actuellement, ils finiront par se remuer, du moins un certain nombre, pour avoir un évêque ; mais il y aura peu ou point d'enthousiasme.

Le croirait-on, si la chose n'était prouvée par la correspondance de l'époque ? il y avait même quelques membres du clergé qui se montraient indifférents dans une affaire d'une si grande importance, et un plus grand nombre — à la tête desquels était le curé de Québec lui-même, M. Récher — qui étaient prêts à faire le sacrifice de l'épiscopat canadien en

---

11. *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 358.

12. Arch. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres.

titre, et à se contenter pour notre Eglise d'un simple vicaire apostolique, comme aux premiers temps de M<sup>sr</sup> de Laval. Nous verrons d'ailleurs que Rome elle-même, pour des motifs à elle, et excellents, sans doute, favorisait ce dernier projet. Mais n'anticipons pas.



Nous sommes au printemps de 1763 : il y a juste trois ans que M<sup>sr</sup> de Pontbriand a rendu sa belle âme à Dieu : c'est son " ombre " vivante, comme l'abbé de l'Île-Dieu appelait M. Briand, qui dirige notre Eglise ; et personne ne paraît s'occuper de faire remplir par qui de droit la vacance du siège épiscopal. On s'en occupe, cependant, depuis longtemps à Paris. Sitôt qu'il a appris la mort de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, l'abbé de l'Île-Dieu s'est mis en correspondance avec Rome, soit directement avec le Préfet de la Propagande, soit indirectement par le Nonce de Paris. De son côté, M. de LaCorne n'attend que le moment que le sort du Canada sera définitivement réglé, pour se rendre à Londres et négocier l'affaire de l'épiscopat canadien.

Sitôt que lui arrive à Paris, où il réside, la nouvelle de la signature du Traité, le Doyen du Chapitre de Québec se met donc en route pour Londres. Il y est rendu dès le commencement de mars, et, de concert avec l'ambassadeur de France auprès de la Cour d'Angleterre, s'occupe immédiatement de l'affaire en question. Il y met du zèle, du dévouement, une ardeur sincère ; et il est encouragé par ses amis :

" Je vous souhaite, lui écrit l'un d'eux, tout le succès que vous désirez. Je pense que les Anglais, comme d'habiles gens, voudront traiter favorablement leurs nouveaux sujets pour se les attacher. Il leur en coûtera peu pour leur faire goûter

l'a  
fai  
Co  
les  
vic  
me  
pri  
van  
gne  
ress  
au t  
tém  
"  
qu'o  
Il  
fami  
exce  
sente  
Ce n  
comt  
Bute,  
"  
clerg  
plus  
penda  
nécess  
sollici  
stable  
cette  
accord

<sup>13</sup> Le  
cité da

<sup>14</sup> Le

l'avantage d'avoir changé de maîtres, puisqu'ils n'ont qu'à faire le contraire de ce que nous faisons<sup>13</sup>."

Ce n'était pas flatteur pour la France, mais M. de LaCorne était Canadien avant tout, et bien décidé à remplir les vues du Chapitre de Québec, qui l'avait nommé grand vicaire "pour le mettre en état de travailler plus efficacement au bien du diocèse"... Il restera à Londres tout le printemps et une partie de l'été, il y retournera l'année suivante, il y retournera encore une troisième fois, et n'épargnera rien pour mener à bonne fin la grande affaire qui intéresse si vivement l'Eglise du Canada. M. Briand, qui est au fait de ses démarches, ne craindra pas de lui rendre ce témoignage :

"S'il y a un évêque à Québec, c'est à M. de LaCorne qu'on en sera redevable<sup>14</sup>."

Il appartenait à une de nos meilleures et plus méritantes familles canadiennes : grand air, belles et nobles manières, excellente éducation, il avait tout ce qu'il faut pour se présenter avec avantage dans les Bureaux ministériels anglais. Ce ne fut cependant que le 18 mai qu'il put faire tenir au comte d'Égremont, secrétaire d'état dans le cabinet de Lord Bute, la lettre suivante :

"Milord, ayant l'honneur d'occuper la première place du clergé du Canada, chargé d'ailleurs d'une procuration la plus ample du Chapitre de Québec, qui gouverne le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, je me suis vu dans la nécessité, par devoir et par état, de passer à Londres pour y solliciter auprès de notre nouveau Souverain un règlement stable sur l'exercice de la religion et sur les moyens d'exercer cette même religion selon le Rite Romain, ainsi qu'il est accordé.

---

13 Lettre de l'abbé de Frischeneau à M. de La Corne, 23 mars 1763, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 295.

14. Lettre de M. Briand à M. Jollivet, oct. 1763.

" J'ai l'honneur de vous adresser, milord, un mémoire que j'ai fait à cette occasion. Vous y verrez que je n'ai envisagé que l'avantage du Roi, l'intérêt de la nation et la tranquillité des nouveaux sujets de Sa Majesté. . .

" J'ai lieu d'espérer, milord, de votre équité un succès favorable aux Canadiens. Je vous demande en grâce de me faire donner une prompte réponse. J'ai différentes raisons qui me rappellent en France, principalement pour y aller prendre les eaux de Beaumetz pour ma santé, qui est extrêmement dérangée depuis trois ans. Ma vive reconnaissance égalera le très profond respect avec lequel je suis. . . (signé) LaCorne de Chapt, abbé de l'Etoile, Doyen du Chapitre de Québec<sup>15</sup>. "

Dans son mémoire, très fort et très énergique, M. de LaCorne exprimait l'espoir que les Canadiens ne seraient pas traités comme au Maryland, où, " dans le principe, on avait accordé une liberté plénière pour l'exercice de la religion, et où cette religion n'est plus que sur le pied de tolérance ". . . ; ni comme en Irlande, " où, malgré la capitulation de Limerick, on persécute la religion de façon que beaucoup d'Irlandais ont été obligés de se retirer en France "; mais qu'au contraire ils jouiraient du " gouvernement le plus doux et le plus équitable, sous les lois d'un jeune Monarque, dont les vertus et la piété leur sont connues. . .

" A Québec, ajoutait-il, il y a un Evêché en titre, un Chapitre et un Séminaire. C'était le Roi de France, sous l'ancien régime, qui nommait l'Evêque. La chose n'ayant plus lieu maintenant, il y a deux alternatives : entretenir au Canada un vicaire apostolique ou évêque *in partibus*. Cet évêque, soumis à une Puissance étrangère, et toujours dépendant d'elle, pourrait être suspect, et causer quelque inquiétude. L'on propose l'autre alternative : faire élire l'Evêque par le

15. Archiv. du Canada, Corresp. Murray, Q. 1., p. 137,

Ch  
con  
ma  
plai  
engr  
tout  
quer  
voul  
Egr  
que  
avan  
Fran  
Cour  
le dt  
était  
d'étai  
très  
verne  
" L  
a vou  
règles  
Canac  
me suj  
refusé  
sujet  
" Très  
" jets  
" Rom  
" mani

16. Ibid.  
17. Il  
mourut à

Chapitre, comme c'était autrefois la coutume universelle, comme ce l'est encore dans plusieurs diocèses<sup>16</sup> . . .”

Appeler le Pape une “ Puissance étrangère ”, cela sonnait mal dans la bouche d'un prêtre catholique, mais pouvait plaire à un protestant, et c'est peut-être la raison qui avait engagé LaCorne à employer cette expression, voulant avant tout être compris. Mais pour la même raison il eût dû expliquer plus clairement sa position et le but du voyage qu'il voulait faire en France: il y eut tout de suite entre lui et Egremont un malentendu: Egremont était sous l'impression que LaCorne habitait le Canada, et voulait aller en France avant de retourner dans son pays. Qu'allait-il faire en France? N'allait-il pas y nouer quelques intrigues avec la Cour? Que voulaient dire, d'ailleurs, ses accointances avec le duc de Nivernois, l'ambassadeur français, depuis qu'il était à Londres? Tout cela avait éveillé chez le secrétaire d'état anglais de fâcheux soupçons, ce qui explique la lettre très désagréable qu'il écrivit quelque temps après au gouverneur Murray sur le compte de LaCorne<sup>17</sup>:

“ LaCorne, dit-il, a passé quelque temps en Angleterre, et a voulu entamer des négociations en vue d'établir certaines règles par rapport à l'exercice de la religion catholique au Canada. Il avait l'appui de l'ambassadeur de France, qui me suppliait de lui accorder audience; mais j'ai constamment refusé de le voir et d'entrer en discussion avec lui sur le sujet de la religion, disant au duc de Nivernois: “ Le Roi “ Très-Chrétien a obtenu par le Traité pour ses anciens sujets du Canada le libre exercice de la Religion Catholique “ Romaine; sa Cour n'a plus droit d'intervenir en aucune “ manière entre le Roi d'Angleterre et ses nouveaux sujets.

---

16. *Ibid.*, p. 134.

17. Il est bon de remarquer qu'Egremont était un homme malade: il mourut à la fin de cette année 1763. Il avait succédé à Pitt le 9 oct. 1761.

“ Le gouverneur du Canada aura ordre de faire observer “ les termes du Traité en toute bonne foi et ponctualité. ”

“ Je ne dois pas vous cacher, continue Egremont, que je me suis montré d'autant plus décidé à refuser toute entrevue avec LaCorne, que ce monsieur, avant de retourner en Amérique, voulait passer quelque temps en France, où il n'aurait pas manqué de communiquer ce qui se serait passé entre nous, et de recevoir des instructions sur la manière de se conduire en Canada. C'est donc le bon plaisir de Sa Majesté que vous veilliez avec la plus grande attention et la plus parfaite exactitude sur les démarches de cette personne; et au cas que vous ayez des raisons suffisantes de soupçonner qu'il est à nouer quelques intrigues et veuille se mêler de nos affaires politiques ou civiles, vous lui donnerez à entendre en termes très clairs qu'il doit se borner strictement à l'accomplissement de ses devoirs<sup>18</sup>. . . ”

On avait une terrible peur de la France, et des prêtres, que l'on supposait disposés à l'aider de leur influence pour reprendre le Canada :

“ Il faut les veiller de très près, ajoutait encore Egremont, et chasser tous ceux qui chercheront à sortir de leur sphère. . . Le Roi, ajoutait-il encore, en accordant aux habitants du Canada la liberté de pratiquer la religion catholique, a mis pour condition : “ en autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne ” : or ces lois défendent absolument toute hiérarchie papiste dans tout domaine appartenant à l'Angleterre; elles ne peuvent admettre qu'une tolérance de l'exercice de cette religion. . . ”

Murray était déjà très prévenu contre M. de LaCorne. Celui-ci, pourtant, avait eu la délicatesse de lui envoyer une copie du mémoire qu'il avait écrit pour le secrétaire d'Etat. Mais le gouverneur du Canada n'aimait pas la famille La-

18. Arch. du Canada, Q. 1., p. 129, Egremont à Murray, 13 août 1763.

Corr  
d'adi  
“  
envo;  
Cour  
port  
faire  
Clerg  
il y ;  
Corne  
fait ir  
tition  
porte  
exercé  
à une  
“ Je  
Brianc  
consta  
tesse q  
dais pe  
nées le  
profess  
A qu  
lettre à  
suivant

19. Cor  
20. Arc

Corne: on ne le voit que trop par la lettre qu'il venait d'adresser au comte de Shelburne:

" Milord, Il y a quelque temps l'abbé de LaCorne m'a envoyé copie d'un mémoire qu'il a sans doute présenté à la Cour. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit dans mon Rapport au sujet de l'Eglise<sup>19</sup>: je n'ai qu'une observation à faire: si Sa Majesté juge à propos de donner un Chef au Clergé catholique Romain (*the Romish Clergy*) de ce pays, il y a certaines circonstances touchant ce monsieur (La-Corne), qui, dans mon humble opinion, le rendent tout-à-fait inapte à ce poste. La bigoterie bien connue et la superstition de sa famille, l'aversion de ses frères pour tout ce qui porte un nom anglais, les cruautés incessantes qu'ils ont exercées naguères contre nous: tout cela laisse peu d'espoir à une conversion soudaine pour nos intérêts.

" Je dois en justice à la vérité de déclarer ici que M. Briand, vicaire général de ce diocèse, a agi en toutes circonstances avec une candeur, une modération, une délicatesse qui méritent les plus grands éloges, et que je m'attendais peu de trouver dans une personne de sa robe, étant données les maximes très peu charitables de la Religion qu'il professe et dans laquelle il a été élevé<sup>20</sup>. "

A quel propos le nom de M. Briand venait-il ici, dans cette lettre à Shelburne? C'est ce que nous allons voir au chapitre suivant.

---

19. *Constitutional Documents*, t. I, p. 50.

20. Archiv. du Canada, Q. 1., p. 258, lettre du 22 juillet 1763.

## CHAPITRE VI

ASSEMBLÉE DU CHAPITRE DE QUÉBEC. — ADRESSE AU ROI.

LE Doyen du Chapitre de Québec, M. de LaCorne, s'était occupé activement, à Londres, à préparer les voies pour la nomination d'un évêque au Canada. A Québec, M. Briand ne fut pas moins prompt à s'occuper de cette affaire importante. Laissons-le raconter lui-même les démarches qu'il fit à ce sujet :

" Le Canada, dit-il, étant devenu province de l'Empire Britannique par le traité de paix conclu entre la Grande-Bretagne et la France, je compris aussitôt combien il était à craindre que le changement de Domination n'en apportât aussi beaucoup dans notre sainte religion, quoique le libre exercice nous en fût promis par le même traité de paix.

" Je me trouvais, dans cette conjoncture délicate, Président du Chapitre et Vicaire Général du diocèse, le siège vacant, et par conséquent chargé plus particulièrement des intérêts de la religion. J'assemblai ce qui était resté de chanoines dans le pays, je parlai aux différents Ordres du clergé, et leur communiquai les idées et les projets du Chapitre, qui insistait surtout sur la conservation de l'Episcopat comme le moyen le plus propre et presque l'unique pour conserver parmi nous la religion catholique. Tous parurent approuver ces projets, et on m'exhorta à en solliciter l'exécution auprès de notre gouverneur. . . Je m'y adressai et j'eus la consolation de voir qu'il goûtait mes raisons, qui prouvaient en effet que le plan que je proposais de la part du Chapitre

et d  
ne l  
fav  
Je f  
adre  
E  
tout  
que  
reste  
Le  
Resc  
l'Hôp  
possil  
qu'ell  
Briar  
L'a  
il étai  
prolo  
C'est  
de l'a  
chano  
Perrea  
par le  
La  
employ  
Roi ",  
épisco  
le proj  
main à  
du Sén

1. Mar  
2. Gail  
son cano  
plus que

et de plusieurs du Clergé, s'il était avantageux à la religion, ne l'était pas moins au gouvernement. Aussi me promit-il de favoriser et d'appuyer mes demandes auprès du ministre. Je fis donc au nom de mon Corps et de tout le Clergé une adresse au Roi<sup>1</sup>. . . ”

Est-il étonnant, après cela, que le gouverneur Murray, tout dévoué d'avance à M. Briand, n'en ait pas voulu d'autre que lui pour l'épiscopat de Québec, qu'il était décidé, du reste, à appuyer de toutes ses forces?

Les trois chanoines qui étaient à Québec, MM. Briand, Resche et de Rigauville, se réunirent le 8 août (1763) à l'Hôpital-Général, et décidèrent de convoquer le plus tôt possible une assemblée générale du Chapitre. Il fut convenu qu'elle aurait lieu le 12 septembre. Dans l'intervalle, M. Briand prépara l'adresse dont il vient d'être question.

L'assemblée capitulaire, décidée le 8 août, a lieu, comme il était convenu, le 12 septembre à l'Hôpital-Général, et se prolonge, à diverses reprises, jusqu'au 30 du même mois. C'est une des plus importantes, la plus importante peut-être de l'ancien Chapitre de Québec — sinon par le nombre des chanoines qui y prirent part — ils n'étaient que cinq : Briand, Perreault, de Rigauville, Resche et Saint-Onge<sup>2</sup> — du moins par les sujets qui y furent traités.

La première séance, celle du 12 septembre, “ fut toute employée à la lecture et à l'examen du projet d'adresse au Roi ”, préparé par M. Briand, pour obtenir que le siège épiscopal de Québec fût rempli. La Compagnie approuva le projet “ d'une voix unanime ”; puis on remit au lendemain à continuer l'assemblée “ dans la chambre des exercices du Séminaire ”.

1. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 252.

2. Gaillard ayant opté pour la cure fixe de Varennes, avait résigné son canonicat; s'étant ensuite démis de la cure de Varennes, il n'était plus que simple missionnaire de Lanoraie.

Cette fois, il s'agissait d'aller présenter l'adresse au gouverneur, de le prier de l'envoyer à Sa Majesté et de l'appuyer de sa haute protection. M. Briand se rendit lui-même chez M. Murray<sup>3</sup>, et lui remit l'adresse, qu'il promit de faire présenter au Roi. Il revint ensuite à l'assemblée, où l'on fit lecture du mémoire de M. de LaCorne et de quelques lettres qu'avait reçues le Chapitre. Dans l'une de ces dépêches il était dit que "les démarches de l'abbé de LaCorne, aidé du Chevalier d'Eon, avaient eu tout le succès désiré. Il avait obtenu du Roi d'Angleterre que le Chapitre de Québec aurait la permission de se choisir un évêque"<sup>4</sup>. C'est ce qui engagea probablement le Chapitre à pousser de suite les choses plus avant. Mais avant d'aller plus loin, reproduisons ici l'adresse "présentée à Son Excellente Majesté le Roi par le Chapitre de Québec": c'est un document important dans l'histoire de notre Église:

"L'Église de Québec, privée de son premier Pasteur par la mort de feu M<sup>sr</sup> de Pontbriand, son dernier évêque, arrivée le 8 juin 1760, au milieu des troubles de la guerre, n'a pu trouver d'ouverture favorable pour solliciter la nomination d'un nouveau Prélat. Aujourd'hui que cette colonie est devenue, par la paix que Votre Majesté a procurée à l'Europe, une des Provinces de votre vaste Empire, le Chapitre de Québec, chargé de l'administration du diocèse pour la religion, ose vous supplier avec instance et la soumission la plus parfaite de permettre que le siège épiscopal soit rempli.

"Les chanoines de Québec, bien éloignés de se prévaloir

3. Le Château Saint-Louis avait été si endommagé par l'artillerie anglaise durant le siège, que le gouverneur ne l'habitait pas, à cette époque. Il avait loué une maison pour y faire sa résidence. L'ancien Palais de l'Intendant, qui, lui, était en bon état de conservation, était occupé par les Troupes. (Lettre de Murray à Egremont, 7 juin 1762, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 187).

4. Archiv. du Canada, Série B., lettre du Président du Conseil de Marine à l'abbé de l'Île-Dieu, Versailles, 16 juillet 1763.

des  
de la  
bon  
ils e  
tatio  
de se  
pour  
préc  
comm  
rédu  
les ex  
sion  
étern  
rope  
tranq  
dra n  
" M  
sémin  
quière  
les co  
arran  
faire  
que le  
" P  
nomb  
l'espr  
d'autr  
point  
toujou  
la paix  
" P  
dien q  
règne  
et plus

des Traités qu'il a plu à Votre Majesté de signer en faveur de la religion, en sujets fidèles n'ont recours qu'à l'insigne bonté de votre cœur vraiment royal et plein d'humanité, et ils espèrent que vous aurez égard à leurs humbles représentations. Un Roi juste et religieux, tout occupé du bonheur de ses sujets, ne changera pas de caractère et de sentiment pour les seuls Canadiens. Non, grand Roi, après les ordres précis que vous avez donnés de les traiter avec bonté, et non comme des peuples subjugués, vous ne voudrez jamais les réduire à des larmes et des gémissements éternels; vous ne les exposerez point aux mortelles inquiétudes que la suppression de l'Episcopat leur causerait sur la religion et le salut éternel de leurs enfants. La promesse de faire passer d'Europe des prêtres de leur religion ne suffirait pas pour les tranquilliser, parce qu'ils conçoivent que ce passage deviendra moralement impossible dans une infinité d'occasions.

“ Mais si ces peuples voient un Evêque à leur tête, et des séminaires subsistant, il n'y aura plus d'alarmes, plus d'inquiétudes. La tranquillité et la joie s'empareront de tous les cœurs des Canadiens, parce qu'ils trouveront dans cet arrangement et la sûreté de leur religion et la facilité de faire entrer dans l'état ecclésiastique ceux de leurs enfants que le Seigneur appellerait à cette sublime vocation.

“ Par là Votre Majesté trouverait dans le plus grand nombre des prêtres des sujets qui auraient sucé avec le lait l'esprit de la patrie, qui n'en connaîtraient et n'en aimeraient d'autre, qui, formés dans les mêmes séminaires, ne seraient point exposés au danger de prendre de nouvelles opinions toujours pernicieuses en matière de religion et contraires à la paix et à la tranquillité des Etats.

“ Par là Votre Majesté n'aurait dans tout le peuple canadien que des sujets contents, et zélés pour la durée d'un règne qui leur aurait été si favorable, que des sujets, autant et plus peut-être que les anciens, jaloux de votre gloire, et

sincèrement attachés aux intérêts de la nation Britannique, que des sujets fidèles qui continueraient à former pour vous et pour votre Empire, non à regret et par force, mais avec joie et sincérité, les vœux les plus ardents.

“ Au reste, quoique nous demandions avec tout le zèle et l'empressement possible la continuation de l'Épiscopat dans cette colonie, comme nous savons qu'il n'y a plus de revenu ni pour un Evêque ni pour un Chapitre, si l'on ne trouve point de moyen de les doter sans surcharger l'État ou incommoder les peuples, un Evêque qui serait à la vérité titulaire de Québec suffirait pour tranquilliser vos nouveaux sujets, quoiqu'il n'eût pas cet appareil, cet éclat extérieur qui accompagne cette dignité dans les États catholiques. On ne demande de l'épiscopat que ce qui est absolument et indispensablement nécessaire.

“ On propose un Evêque avec une pleine, libre et entière juridiction purement ecclésiastique sur le clergé et sur les peuples catholiques du diocèse, suivant les canons et les usages ci-devant observés, vivant simplement parmi les prêtres de ses séminaires, où il trouverait son entretien et sa subsistance comme l'un d'entre eux, lorsqu'il lui plairait d'y demeurer.

“ On propose un Chapitre dont les membres ne seraient que les prêtres mêmes des séminaires, qui auraient le nom et la dignité de chanoines sans en avoir les obligations, parcequ'ils n'en auraient point les émoluments; c'est-à-dire que les chanoines, destinés par leur état à la célébration de l'office divin, ne seraient alors chargés que du service des peuples de la ville, du soin des séminaires et de l'instruction des jeunes gens et particulièrement de ceux qui se destineraient à l'état ecclésiastique.

“ De cette sorte, avec les mêmes fonds et revenus, sans multiplier les prêtres, l'Église du Canada conserverait son même état; elle aurait son Evêque, son Chapitre et des direc-

teu  
les  
par  
sent  
tinc  
L'il  
duq  
men  
Vot  
plus  
“  
les p  
capi  
Bria  
noir  
trésé  
Q  
men  
dan  
par  
tien  
on p  
Mon  
lui q  
vie t  
de le  
C  
prem  
de f  
pas  
gen  
fard

teurs de Séminaires; on contenterait pleinement la piété et les désirs du clergé, et d'un peuple qui, en vérité, n'a fait paraître en rien tant de sensibilité dans la révolution présente, que sur le fait de la religion, dont il appréhende l'extinction dans la suite, si Votre Majesté refusait un Evêque. L'illustre et sage gouverneur, M. Murray, à la pénétration duquel le bon caractère du peuple Canadien et son attachement à la foi de ses pères n'ont point échappé, peut informer Votre Majesté que nous ne disons rien qui ne soit dans la plus exacte vérité.

" Nous sommes, de Votre Majesté, les plus humbles et les plus fidèles sujets, les Chanoines et Chapitre de Québec capitulairement assemblés le 13 septembre 1763. (signé) Briand, chanoine, président, vicaire général; Perreault, chanoine, vicaire général; Saint-Onge, chanoine, syndic; Resche, trésorier; Rigauville, prêtre, chanoine, secrétaire <sup>5</sup>. "

Qui n'admirerait la noblesse de sentiments, le désintéressement, l'esprit religieux et vraiment apostolique qui respirent dans ces pages? *On propose un Evêque. . . vivant simplement parmi les prêtres de son séminaire, où il trouverait son entretien et sa subsistance, comme l'un d'entre eux. . .* Ne croirait-on pas voir revivre tout-à-coup le Vénéral François de Montmorency-Laval au milieu de son Eglise? N'est-ce pas lui qui avait imaginé et inauguré au Canada ce système de vie tout apostolique? Briand ne trouvera rien de mieux que de le reprendre, et il s'en montrera un très digne adepte.

Ce n'est pas lui, pourtant, qui sera le choix, du moins le premier choix du Chapitre pour l'épiscopat de Québec. Que de fois nous en avons cherché la raison! et nous n'en avons pas trouvé d'autre que la supplication, pour ainsi dire, à genoux, de Briand à ses confrères de ne pas lui imposer ce fardeau <sup>6</sup>.

5. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 174.

6. Lettre de l'abbé de l'Île-Dieu au Préfet de la Propagande, 12 nov. 1764, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 356.

M. Montgolfier était descendu à Québec, en route pour la France. Il s'en allait conférer avec ses confrères du Séminaire de Paris à propos des intérêts temporels du Séminaire de Montréal. Il est certain que les Biens de Saint-Sulpice n'avaient pas tardé d'exciter l'envie des nouveaux maîtres du pays : on peut s'en convaincre par ce passage d'une lettre que Murray écrivait un jour à son ami le capitaine John Fraser, de Montréal :

“ Appliquez-vous assidûment, lui disait-il, à bien connaître les Sulpiciens. Il faut que je sache l'étendue des terres qu'ils possèdent, les prérogatives et l'influence que leur donnent ces propriétés, quelles méthodes ils emploient pour augmenter ou conserver leur influence et leur autorité sur le peuple, quelles sont les charités qu'ils font, etc, en un mot tout ce qui les regarde ? ”

Il y avait là de quoi inquiéter un peu les messieurs de Saint-Sulpice : aussi M. Briand se faisait-il un devoir d'écrire à M. Jollivet pour le rassurer.—M. Jollivet lui avait évidemment communiqué ses craintes à ce sujet :

“ Je ne doute point que votre maison ne subsiste. Ils (les Anglais) ne sont point dans le goût de détruire. D'ailleurs, ils sentiront bien la nécessité et les avantages qui reviendront à la colonie, si vous subsistez<sup>7</sup>. . . ”

“ Par le Traité de Paix, écrit M. Faillon, les propriétaires de biens-fonds situés en Canada, qui ne voulaient pas devenir sujets britanniques, étaient obligés de vendre leurs biens. La Société de Saint-Sulpice, dont presque tous les membres résidaient en France, fut alors sollicitée de vendre les siens, et le gouvernement anglais paraissait disposé à les acheter, si elle eût pris le parti de les vendre. . . M. Couturier et son

7. Archiv. du Canada, Série M. 898-B., vol. I, p. 206, lettre du 11 sept. 1764.

8. Arch. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, lettre du 25 juillet 1764.

Co  
y c  
ét  
ia  
qu  
pos  
que  
sibl  
da,  
pay  
tout  
ven  
ce p  
176  
con  
Can  
men  
M.  
pou  
prév  
vicai  
Sulp  
du d  
de L  
sait  
bec a  
la le  
leur  
le su  
qui s  
leurs

9. F

Conseil, après bien des délibérations, ne crurent pas devoir y consentir, soit parce qu'en supprimant pour toujours les établissements de Saint-Sulpice en Canada, ils auraient privé la colonie de Montréal des secours spirituels et temporels qu'elle recevait d'environ quarante ecclésiastiques, qui composaient alors le Séminaire de cette ville, soit surtout parce que le rappel de ces ecclésiastiques, qu'il eût été alors impossible de remplacer, à cause de la disette des prêtres en Canada, aurait entraîné la ruine de la religion catholique dans ce pays. . . M. Couturier et son Conseil, comme représentant toute la Société, cédèrent tous ses biens du Canada à ceux des ecclésiastiques de Saint-Sulpice qui consentiraient à devenir sujets britanniques : il y en eut vingt-huit qui prirent ce parti, et l'assemblée générale de Saint-Sulpice, tenue en 1766, approuva cette cession comme un sacrifice qui pouvait contribuer au maintien de la religion catholique dans le Canada, et entretenir dans la Société l'esprit de désintéressement qu'on y a toujours recommandé<sup>9</sup>."

M. Montgolfier était donc descendu à Québec, en route pour la France, et logeait à l'Hôpital-Général. Le Chapitre, prévenu de son voyage, nomma pour le remplacer comme vicaire général, jusqu'à son retour, un autre prêtre de Saint-Sulpice, M. Peignet. On voulut ensuite profiter du voyage du digne Supérieur pour lui confier plusieurs messages à M. de LaCorne. Le Doyen du Chapitre avait écrit qu'on paraissait disposé à la Cour de France à réunir l'abbaye de Maubec aux Économats : les chanoines le supplient de tâcher de la leur conserver : c'est leur principal, ou, pour mieux dire, leur seul revenu, depuis qu'ils n'ont plus le Don du Roi. Ils le supplient également de faire en sorte que leurs confrères qui sont en France reviennent au Canada, ou renoncent à leurs titres et prébendes, afin que ceux qui sont restés au

---

9. *Vie de Mme d'Youville*, p. 170.

pays puissent jouir seuls des revenus de l'abbaye, "étant seuls dans le cas de remplir la fin pour laquelle elle a été accordée: le bien des âmes de cette colonie". Enfin, M. de LaCorne invitera M. Collet "à remettre au Chapitre le Calice et les autres objets qu'il a emportés pour se faire une chapelle" sur le navire<sup>10</sup>.

Tout cela se passait dans la matinée du 13 septembre, dans la salle des exercices du Séminaire.

---

10. Registre du Chapitre.

M. M.

« L  
vieux  
conve  
à MM  
jointe  
Franc  
bien  
Chapi  
gious  
concl  
LaCo  
idées  
surto  
d'elec

L'ic  
ment  
Saint-  
ne val  
" M  
allait  
aupar  
plus g

---

1. Le

## CHAPITRE VII

---

### M. MONTGOLFIER ÉLU ÉVÊQUE DE QUÉBEC PAR LE CHAPITRE

« **L**E Chapitre continuant ses assises l'après-midi du jour et de l'an que dessus (13 septembre 1763), dit le vieux Registre, M. le Syndic a observé qu'il serait peut-être convenable de donner des pouvoirs particuliers et généraux à MM. de LaCorne et Montgolfier pour, séparément et conjointement, faire en Cour d'Angleterre, de Rome et de France toutes les démarches qu'ils aviseront convenables au bien général de la religion en Canada, et aux intérêts du Chapitre et des Communautés, Séminaires et maisons religieuses d'hommes et de filles de ce pays. La Compagnie a conclu d'une voix unanime à autoriser à ces effets MM. de LaCorne et Montgolfier, les exhortant à se conformer aux idées du mémoire mentionné dans l'assemblée du matin<sup>1</sup>, surtout pour la poursuite d'un Evêque titulaire par voie d'élection du Chapitre. »

L'idée d'élire eux-mêmes le futur Evêque hantait évidemment les Chanoines, et tout particulièrement leur syndic, M. Saint-Onge. La chose ne s'était pas encore faite au Canada : ne valait-il pas la peine de la tenter ?

« M. le Syndic, continue le vieux Registre, voyant qu'on allait terminer la présente assemblée, a proposé que l'on mit auparavant en délibération s'il n'était pas expédient, pour le plus grand bien de la religion en Canada, vu la distance des

---

1. Le mémoire présenté par M. de La Corne au comte d'Egremont.

lieux et le danger qu'il y avait à différer à faire remplir le siège épiscopal, de procéder à l'élection d'un évêque en titre pour le diocèse de Québec, et de prier MM. de LaCorne et Montgolfier, dans le cas qu'on ne pourrait l'obtenir en titre, de poursuivre en Cour de Rome l'obtention d'un évêque vicairé apostolique. La Compagnie a décidé que l'importance de cette affaire demandait beaucoup de réflexion, et qu'en conséquence on renverrait à en traiter à une autre séance, qui aura lieu jeudi prochain à l'Hôpital-Général.

"Et advenant le 15 septembre 1763, le Chapitre continuant ses assemblées à l'Hôpital-Général, et M. le Syndic ayant amené de nouveau sa proposition sur l'élection d'un Evêque en titre ou la poursuite d'un Evêque vicairé apostolique, la chose mûrement examinée et débattue, la Compagnie a résolu d'élire un Evêque titulaire. Il ne sera question d'un Vicairé apostolique que dans le cas que le gouvernement n'en permettrait pas un titulaire.

"L'assemblée a cru être suffisamment autorisée à faire cette élection, parce que, premièrement, les Concordats et Pragmatique-Sanction entre les Rois de France et les Souverains Pontifes n'ayant plus lieu en Canada, et, secondement, le Canada étant passé sous la domination d'un prince protestant, l'Eglise du pays semble rentrer dans l'ancien droit, par lequel le choix, l'élection, la nomination à l'Evêché vacant appartenaient au Clergé, c'est-à-dire au Chapitre de l'Eglise cathédrale."

M. Briand, "vicairé général du Chapitre pendant la vacance du Siège", célèbre alors la messe du Saint-Esprit, assisté de M. Perreault, "aussi vicairé général", et de M. Resche. Tous les chanoines prêtent le serment ordinaire; puis, le président du Chapitre, M. Briand, prenant la parole:

"Vous comprenez, dit-il à ses confrères, toute l'importance de l'affaire dont il s'agit, dans les circonstances cri-

tiques où se trouve l'Eglise du Canada. Je vous exhorte à vous dépouiller de toutes vues humaines pour n'envisager que le plus grand bien de la religion."

Puis, continue le vieux Registre, "il demande les voix selon l'ordre et le rang d'un chacun. Tous d'une voix unanime ont choisi et élu pour Evêque de Québec M. Etienne de Montgolfier".

Dans la pensée des Chanoines, M. Montgolfier était dès lors vraiment et légitimement l'Evêque élu du diocèse: il n'avait plus qu'à obtenir des Bulles de Rome, et à se faire consacrer. Avaient-ils quelques doutes sur la validité de leur élection? Le procès-verbal ne le laisse nullement entendre.

"Cela fait, dit encore le Registre, on a récité le *Te Deum* en la chambre capitulaire, et député M. Saint-Onge pour informer le dit Montgolfier de son élection à l'Evêché de Québec et le prier d'y donner son consentement, l'avertissant des raisons que le Chapitre avait, dans les circonstances présentes, de tenir cette élection secrète, jusqu'à ce que la Cour d'Angleterre ait répondu aux arrangements qu'on lui propose sur l'article de la Religion Romaine en Canada, et qu'en conséquence elle fût informée de la dite élection.

"M. Saint-Onge s'est acquitté à l'instant de la députation, le dit Montgolfier résidant depuis quelques jours à l'Hôpital-Général jusqu'à son départ pour l'Europe, lequel est venu sur l'heure en personne en l'assemblée capitulaire, et a dit que, quoique indigne d'une si éminente dignité, cependant dans la crainte de résister à l'ordre de la divine Providence, il acceptait le fardeau qu'on lui proposait. . .

"On constituera M. de LaCorne procureur spécial pour notifier la susdite élection à Son Excellente Majesté George III; et en cas que la Cour de Londres ne permit pas un Evêque titulaire, la Compagnie a conclu que l'on constituerait pareillement M. de LaCorne son procureur spécial pour postuler en Cour de Rome que le dit Montgolfier revînt en

Canada du moins Evêque *in partibus*, vicaire apostolique.”

Le secrétaire du Chapitre, M. de Rigauville, se hâta de rédiger en latin les “ Lettres d'élection ” de M. Montgolfier. Il ne put cependant les lui remettre que le 30 septembre : elles occupent trois grandes pages du Registre.

Il lui remit en même temps une procuration du Chapitre, “ pour qu'il pût agir, en conséquence de son élection, soit seul, soit de concert avec M. le Doyen, auprès des cours d'Angleterre, de France et de Rome, pour l'obtention d'un Evêque, de quelque manière et sous quelque titre que ce soit <sup>2</sup> ”.

Le secret qu'on avait recommandé à M. Montgolfier et dans lequel s'était faite son élection ne pouvait que lui être fatal. Avait-on voulu cacher cette élection au Gouverneur ? Mais il en fut informé de suite ; et d'ailleurs que pouvait-on sans lui ?

Le digne Supérieur s'embarqua pour l'Europe dans les premiers jours d'octobre ; et peu de temps après son arrivée à Londres, on lui fit voir une lettre de Murray au comte de Shelburne, qui lui apprit, s'il ne le savait pas encore, combien le gouverneur du Canada était prévenu contre lui, même avant son élection : la lettre était du 14 septembre :

“ Le vicaire général de Montréal, écrivait Murray, doit partir très prochainement pour l'Angleterre. Quels sont ses plans ? Je ne les connais pas d'une manière certaine, car il ne me les a jamais communiqués. Vise-t-il à la mitre ? C'est très probable. Mais combien il est peu fait pour être évêque, vous en jugerez facilement par la copie ci-jointe d'une lettre qu'il écrivait naguère à un récollet de ce pays, M. Houdin, qui était alors chapelain du 48<sup>e</sup> régiment de Sa Majesté. Il est allé jusqu'à faire déterrer les corps de quelques soldats, sous prétexte que ces soldats étaient hérétiques, et que les héré-

---

2. Archiv. du Séminaire de Québec.

tiques ne devaient pas être inhumés en terre sainte. Une telle conduite ne pouvait manquer d'être très insultante aux sujets anglais de Sa Majesté en ce pays. Un prêtre si hautain, si impérieux, si en rapport, d'ailleurs, avec la France, placé à la tête de l'Eglise du Canada, ne pourrait manquer de faire beaucoup de mal, à la première occasion qu'il aurait de déployer sa rancune et sa malice. . . ”

Murray répétait ensuite à Shelburne ce qu'il lui avait déjà écrit en faveur de M. Briand.

M. Montgolfier était donc parti pour l'Europe sous les auspices les plus défavorables. Que pouvait-il faire, ayant contre lui le Gouverneur du Canada, auprès d'une Cour où le Roi ne pouvait gouverner que par ses ministres, où les ministres changeaient souvent<sup>3</sup>, et où d'ailleurs on était généralement peu disposé à donner un évêque à notre Eglise, comme Shelburne le dit un jour à M. de LaCorne, qui le fit savoir au Chapitre :

“ Sans me donner une réponse définitive, écrit-il, il m'a fait entrevoir assez clairement qu'on ne pourrait accorder au clergé du Canada un évêque<sup>4</sup>. ”

Le ciel était donc bien sombre pour notre Eglise : de quelcôté qu'on regardât, on ne voyait que nuages, points noirs, présages de malheurs. Vers la fin d'octobre, surtout, arrivèrent les nouvelles les plus désolantes :

“ Que nous sommes tristes, écrivait M. Gravé, du séminaire de Québec, à son ancien confrère, M. de Villars, à Paris ! Il y a deux jours que nous reçûmes l'affligeant règlement de la Cour, qui nous refuse un évêque comme une chose contraire aux lois de la Grande-Bretagne. . . Cela ne

---

3. Archiv. du Canada, Série M. 893-B., vol. I, p. 18, lettre de Murray à Burton, 7 nov. 1763.

4. Lettre du 4 mai 1763, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 296.

nous empêchera pas de presser M. le député du peuple, M. Charest, de partir. . . Il part en effet demain.

“ Depuis le départ de M. Montgolfier, ajoutait M. Gravé, il y a eu bien du trouble à Montréal. M. Gage, lors gouverneur, et maintenant lieutenant-général du Roi dans toute l'Amérique <sup>5</sup>, a fait appeler MM. Peignet, Favart et Jollivet, pour leur dire qu'il voulait absolument que les mariages des catholiques et protestants se fissent dans l'église par le curé. Ils ont répondu que M. Montgolfier apporterait sur cela des règlements de Rome, auxquels on se conformerait, mais qu'ils ne pouvaient maintenant consentir à ce qu'il demandait. — “ Je connais maintenant vos sentiments, a-t-il répondu. La porte du Canada est encore ouverte. J'ai votre “ passeport tout préparé. ” — Je ne sais, ajoutait M. Gravé, ce que tout cela deviendra <sup>6</sup>. ”

Ce qui pouvait consoler un peu au milieu de toutes ces difficultés, c'est que le peuple canadien paraissait enfin se réveiller et se remuer, et que de toutes les parties du pays, de Montréal et des Trois-Rivières comme du côté de Québec, on s'unissait pour demander à cor et à cri un évêque. Pour l'obtenir, on envoyait à grands frais un député à Londres :

“ Vous ne devez point douter, écrivait M. Briand à M. Jollivet, du contentement qu'a causé à tous ceux qui s'intéressent sincèrement à la religion le parti qu'a pris enfin Montréal de s'unir à Québec pour demander à la Cour de Londres qu'il fût permis d'avoir ici un évêque. Sa générosité d'avancer l'argent au député n'a pas moins satisfait tous les vrais citoyens. Quoique étranger à la Colonie, et que je

---

5. Il avait remplacé Amherst à New-York comme commandant des Troupes anglaises en Amérique, mais non comme gouverneur du Canada. C'est Murray qui fut le deuxième gouverneur du Canada.

6. Lettre du 25 oct. 1763, citée dans *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 56.

n'y tiens que par la terre qui soutient mes pieds, je n'y suis pas un des moins sensibles<sup>7</sup>.”

Nous parlerons dans un prochain chapitre de la mission de M. Charest à Londres, de celle de M. Montgolfier, puis de leur retour au Canada comme ils étaient partis.

---

7. Lettre du mois d'oct. 1763.

## CHAPITRE VIII

### MISSION D'ÉTIENNE CHAREST À LONDRES. — M. MONTGOLFIER EN EUROPE; SON RETOUR

C'EST l'honneur des Fabriciens de Notre-Dame de Québec de s'être occupés, les premiers après le Chapitre, de faire agréer à la Cour de Londres la nomination d'un successeur à M<sup>gr</sup> de Pontbriand. Ils se réunissent un bon nombre<sup>1</sup> en assemblée le dimanche 18 septembre (1763), sous la présidence de leur curé, M. Récher, à l'issue de la messe paroissiale célébrée aux Ursulines, et adoptent les résolutions suivantes:

1<sup>o</sup> Les citoyens de Québec présenteront une humble adresse à Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne pour le supplier d'accorder à ses nouveaux sujets un évêque à Québec pour gouverner au spirituel l'Église du Canada, la continuation du Collège et des Séminaires pour y instruire et former les prêtres qu'il faut pour desservir le diocèse.

2<sup>o</sup> Sa Majesté sera priée de conserver les communautés de religieux et de religieuses.

3<sup>o</sup> On demandera au gouverneur, M. Murray, d'appuyer de son crédit cette supplique.

4<sup>o</sup> M. Amiot<sup>2</sup> et M. Charest sont priés de la faire signer par les citoyens et de la présenter au gouverneur.

1. Au Banc d'œuvre, il n'y avait, depuis le siège, que trois marguilliers. Ils ne recommencèrent à être quatre qu'en 1772: M. Brassard fut élu quatrième marguillier le 27 déc. 1771. (Archiv. paroissiales de N. D. de Québec).

2. "Ami et voisin de Charest à Québec, un des bons négociants de l'époque..." (*Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 394)

P  
L  
P:  
"  
Il  
M  
no  
  
Le  
tor  
sor  
cet  
Qu  
lui-  
À  
sigr  
Eilé  
P  
briq  
d'un  
un n  
part  
distr  
Mon  
douz  
" I  
une q  
—  
3. V  
Debrer  
Lanau  
plaines  
niers, (Lee, T)  
nière. (

5° Il est indispensable d'envoyer un député à Londres pour présenter à Sa Majesté les vœux de toute la colonie. L'assemblée ne croit mieux faire que de proposer M. Charest l'ainé. Il est présent, et on le prie d'accepter cette députation " par le zèle qu'on lui connaît pour sa religion et sa patrie ". Il agira, de concert avec les deux grands vicaires, MM. Montgolfier et LaCorne, qui se trouveront à Londres au nom du clergé.

6° Il est nécessaire d'assurer à ce député six mille livres. Les grands vicaires des trois gouvernements sont priés d'autoriser les fabriques et les communautés à souscrire cette somme. Comme la saison est trop avancée pour attendre cette souscription pour la remettre au député, la fabrique de Québec est autorisée à emprunter cette somme du député lui-même avant son départ. "

M. Amiot et M. Charest parcoururent la ville et firent signer l'adresse par un bon nombre de citoyens marquants<sup>3</sup>. Elle était à peu près calquée sur celle du Chapitre.

Puis ils prièrent les grands vicaires d'autoriser les fabriques du diocèse à souscrire la somme requise pour l'envoi d'un député à Londres. Ceux-ci s'empressèrent d'adresser un mandement à cet effet à tous les curés, indiquant la quote-part que devait fournir la fabrique de chaque paroisse: le district de Québec devait fournir deux mille livres, celui de Montréal deux mille huit cents, et celui des Trois-Rivières douze cents:

" Il serait inutile, disaient les grands vicaires, de faire une quête pour subvenir aux frais de la députation; le temps

---

3. Voici leurs noms: Desbelleau, Panet, Dufau, Daine, Boisseau, Debrenne, Larocque, Ferrand, Boileau, Cureur, Perreault, Amiot, de Lanaudière, Berlinguet, Rousseau, Chartier, Crespeau, Poner, Desplaines, Chs Morin, Fortin, Aubert, Lemieux, De Vienne, Et. Desaulniers, Conefroy, Perras, Durand, Parent, Lebrun, Duplessis, Pélessier, Lee, Taché, Jacquin, Noyelle, Fleurimond, Cardin, Saillant, Lajus, Laurière. (Archiv. d'Ottawa, Mss. Pâquin, p. 508).

est trop court pour se flatter de réussir avant le départ des vaisseaux pour l'Europe, et d'ailleurs les peuples ont été pour la plupart ruinés par l'événement de la guerre <sup>4</sup>."

En effet, il fallait plutôt leur donner que leur demander. Outre les secours que le gouverneur du Canada avait fait distribuer aux pauvres de la Colonie, le Roi de France, lui aussi, venait d'envoyer dix mille livres " pour les pauvres du diocèse de Québec ", et avait chargé le Chapitre d'en faire la distribution. Ne parlons pas trop contre la France: elle n'avait pas moins de trente-huit pensionnaires au Canada: leurs noms sont donnés dans les archives, et cela à la date du 24 novembre 1781 <sup>5</sup>.

M. Briand écrivant à un des curés du diocèse:

" On a cru, disait-il, devoir charger les Fabriques des frais de la députation, afin de ne point donner occasion au peuple de crier <sup>6</sup>."

Les citoyens de Montréal, après quelques hésitations <sup>7</sup>, s'étaient ralliés à ceux de Québec; ceux des Trois-Rivières, également <sup>8</sup>: mais chaque ville avait son adresse, séparée et distincte. Celle des Trois-Rivières avait ceci de particulier, que l'on offrait de se cotiser pour le soutien de l'évêque, et que, dans le même but, on demandait une loi qui obligeât les habitants de payer la dime au 18<sup>e</sup> au lieu du 26<sup>e</sup>: demande

4. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 176.

5. *Rapport sur les archives canadiennes pour 1905*, t. I, p. 313, 432.

6. Lettre à M. Sarault, curé de S. Charles, oct. 1763.

7. Lettre de Mgr Briand à M. Jollivet, oct. 1763.

8. Voici les noms des signataires de l'adresse de Montréal: Prudhomme, De Couagne, Ig. Gamelin, Hervieux, Saint-Ange, Charly, de Bondy, Nery, Desrivieres, de Lamorandière, Js. Hervieux, Ls. Dupré, Dufy-Desaulniers, Chenneville, Panet, Rhéaume, LeMoine, Augé, G. Després, J. Rivard, J.-G. Hubert, Lechatel, Saint-Didier.

Voici ceux des Trois-Rivières: Perreault, V. G., Laframboise, Louveil, Francheville, Cressé, père et fils, Hertel de Rouville, de Laguerche, J.-B. Hardy, J. Chevalier, Patoine, Gillard, Calupier, Belisle, L. Proulx, Corbin, Lanesson, J. B. Perreault, Legrain, G. de Tonnancour, Raimbault. (Mss. Pâquin, p. 509).

imprudente, car les cultivateurs avaient déjà bien assez du 26<sup>e</sup> à payer, surtout dans l'état de dénuement où les avait laissés la guerre. On est même surpris qu'ils aient pu s'en relever si vite et si allégrement; et cela nous rappelle une belle remarque de M. Chesnelong, sur le pays de nos ancêtres après la guerre de 1870, et sur la race de laquelle nous descendons :

“ Toute autre nation ne s'en fut pas relevée, dit-il. Il y fallait les ressources profondes, le lointain emmagasinement de force et d'endurance, l'élasticité, la vitalité de ce croisement de Francs, de Celtes, de Germains, de Latins, qui constitue notre race toujours prête à rebondir. ”

On fut sur le point d'éprouver un contretemps. Etienne Charest, qui avait accepté de passer en Europe au nom des citoyens, se déclara tout-à-coup incapable de le faire, vu son mauvais état de santé. Fort heureusement, il se rétablit bientôt et put faire le voyage. Voici comment M. Briand racontait la chose au curé Jollivet :

“ Il y a apparence qu'on va changer de député. M. Charest ne peut s'en charger. Je l'appris hier soir. Sa santé ne le lui permet pas. Il est en effet extrêmement défiguré. Il n'y avait consenti que devant M. Murray, qui prit feu lorsque nos messieurs bourgeois lui allèrent annoncer leur décision. On a jeté les yeux sur M. Dufils<sup>9</sup>, qui à présent ne veut pas se contenter de deux mille écus, et qui en veut trois mille.

“ Quel parti prendre maintenant pour augmenter? Je leur ai dit de faire quelques quêtes secrètes entre eux, et pour commencer j'ai donné vingt-cinq piastres. J'espère qu'il se contentera de deux cents piastres de plus, pour l'entretien de sa famille, qu'il abandonne, en effet, sans un sou.

“ Peut-être ce changement fera-t-il sensation chez vous.

---

9. Joseph Dufils-Charest, frère cadet d'Etienne. (Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, t. III, p. 9).

C'est à vous à prévenir les inconvénients, et je compte beaucoup sur votre prudence et sur votre ascendant sur vos ouailles."

Puis il ajoutait, pour répondre à un reproche que lui avait fait M. Jollivet:

"Je n'ai point voulu me mêler des démarches du peuple, afin qu'on ne dise pas qu'il n'agissait qu'à l'instigation du clergé."

Nous avons vu qu'Étienne Charest se rétablit suffisamment pour faire le voyage d'Europe. Il partit en effet le 26 octobre; et avant de laisser Québec il ne manqua pas de se présenter chez le Gouverneur, comme il en était convenu avec les Fabriciens, pour lui demander d'appuyer la supplique des Canadiens. Celui-ci s'y refusa; mais il lui confia une lettre pour Lord Halifax, dans laquelle il faisait son éloge, car il l'estimait beaucoup. Charest était en effet un des citoyens les plus intègres et les plus honorables de la colonie. Propriétaire de la grande seigneurie de Lauzon, il avait aussi plusieurs maisons à Québec; il jouissait d'une jolie fortune, mais ne s'en servait que pour faire le bien.

Il partait pour l'Europe chargé de messages et de mémoires. Il y en avait un entre autres, "concernant le Collège de Québec". L'auteur, probablement M. Briand lui-même, proposait quatre moyens de le conserver; mais le quatrième, disait-il, est le plus efficace, "c'est de garder les Jésuites eux-mêmes. Il est certain qu'ils ont une disposition particulière pour enseigner avec méthode, zèle et succès". Ne croirait-on pas entendre M<sup>sr</sup> de Laval lui-même? Et l'auteur ajoutait: "Il serait digne du Roi de la Grande-Bretagne de conserver les Jésuites<sup>10</sup>."

Il les conserva, en effet, comme il conserva les Récollets

---

10. Archiv. de l'Ev. de O. Reg. III des lettres.

et les Chanoines, jusqu'à l'extinction du dernier d'entre eux dans le pays, mais sans autorisation de se recruter pour l'avenir.

Les Jésuites eux-mêmes profitèrent du voyage de Charest pour lui confier une humble supplique au roi d'Angleterre: nos lecteurs nous sauront gré de la reproduire ici:

“ Les Jésuites du Canada implorent les bontés de Votre Majesté, et osent espérer que sa munificence vraiment royale daignera leur faire éprouver un sort tout différent de celui que leurs confrères éprouvent dans plusieurs États de l'Europe. Nous ne craignons pas d'assurer que les Gouverneurs à qui Votre Majesté a jugé à propos de prêter son autorité souveraine n'ont point fait et n'ont point eu à faire de plaintes contre nous. Toujours ils nous ont trouvés zélés pour la conservation et la gloire de Votre Majesté, et prompts à exécuter leurs ordres. La persévérance de nos sentiments égalera la durée de nos vies.

“ Nous conjurons Votre excellente Majesté, Sire, de les éprouver, ces sentiments, en nous permettant de recommencer les exercices de l'éducation de la jeunesse, et de rouvrir notre Collège, fermé depuis plus de quatre ans. Pour réussir dans l'exécution de ce projet, il serait nécessaire, Sire, que Votre Majesté daignât nous maintenir dans la jouissance des bâtiments et des terres dont nous avons joui ci-devant, et sous les mêmes conditions que nous les avons possédés; et de plus que Votre Majesté nous accordât la permission de faire venir d'Europe le nombre de sujets nécessaire pour remplir les différents emplois d'un Collège; du moins jusqu'à ce que le temps nous eût donné la facilité d'en former dans la colonie, et de la colonie même.

“ Quoi qu'il plaise à Votre excellente Majesté d'en ordonner, nous nous ferons toujours honneur d'être avec le plus parfait dévouement, de Votre excellente Majesté, Sire, les très humbles et très obéissants serviteurs, et très fidèles

sujets, M.-L. Lefranc, jésuite, Floquet, jésuite, A.-L. de Glapion, jés., supérieur<sup>11</sup>."

Voici maintenant un extrait de cette lettre dont nous avons parlé, confiée par le gouverneur à M. Charest pour remettre à Lord Halifax :

"Les Canadiens, s'il m'est permis d'en juger, disait-il, sont un peuple bon et honnête, très attaché à sa religion et plein de respect pour ses prêtres.

"Ils ont très certainement conçu un certain malaise au sujet de la phraséologie du Traité; ils disent qu'ils ne craignent pas pour eux, mais pour leurs enfants, s'il n'est pas pourvu au remplacement des prêtres, à mesure que des vacances se produiront. Quoique j'aie essayé par tous les moyens de les rassurer, que des mesures seraient prises pour obvier à ces inconvénients, je n'ai pu les empêcher de députer le porteur, M. Charest, pour présenter une supplique à Sa Majesté à ce propos, quoique j'aie absolument refusé de la transmettre moi-même.

"Je dois cependant, en justice pour ce monsieur, assurer Votre Seigneurie qu'il est un homme de bien, très digne et recommandable, quoique son zèle pour la religion dans laquelle il a été élevé soit poussé presque jusqu'à la bigoterie.

"En même temps, ajoutait Murray, j'ai réellement une si bonne opinion de lui et de la généralité des hommes bien pensants de ce pays, que je crois sérieusement que si l'on pouvait trouver quelques moyens de faire instruire leurs enfants et de recruter le clergé, ils verraient disparaître l'épiscopat sans trop de répugnance..."

Le gouverneur de Québec savait bien le contraire. Il n'écrivait cela que pour flatter l'opinion protestante en Angleterre. Mais pour lui, son siège était fait; il était bien

---

11. Archiv. du Sém. de Q., Adresse des Jés. du Canada au Roi, Québec, 24 oct. 1763.

décidé à favoriser la nomination d'un évêque à Québec. Seulement, son homme était M. Briand ; il n'en voulait point d'autre. Voilà pourquoi, dans sa lettre à Lord Halifax, dont nous venons de citer un passage, il rappelait ce qu'il avait déjà écrit contre MM. de LaCorne et Montgolfier. Celui-ci se rendant en Angleterre pour se faire agréer et reconnaître comme évêque élu du Chapitre, courait à un échec personnel certain : ce qui ne veut pas dire que ses nombreuses et infatigables démarches, non plus que celles de MM. de LaCorne et Charest, à la Cour, dans les bureaux ministériels, et ailleurs, furent sans résultat pour l'Église du Canada ; au contraire, elles firent voir à l'évidence la volonté bien arrêtée des Canadiens d'avoir un évêque, et que rien sans cela ne pourrait les satisfaire.

\* \*

Arrivé à Londres vers la mi-décembre, Charest n'y trouva ni M. Montgolfier ni M. de LaCorne : celui-ci en était parti depuis plusieurs mois, mais se préparait à y revenir dans le mois de janvier : M. Montgolfier, n'ayant pas tardé de trouver la Cour et les ministres prévenus contre lui par les lettres du gouverneur du Canada, n'était resté en Angleterre que quelques jours, puis était passé en France pour régler les affaires du Séminaire de Montréal avec celui de Paris.

Charest s'occupa aussitôt de présenter à la Cour les adresses des citoyens du Canada par l'entremise de Lord Halifax, auquel il remit en même temps un mémoire qu'il avait préparé lui-même pour ce secrétaire d'État :

“ Appuyés, disait-il, sur l'insigne bonté du Roi, et l'équité du gouvernement britannique, les peuples du Canada avaient toujours espéré qu'on leur conserverait leur religion et tous les moyens de la professer dans le même état qu'étaient les

choses au moment de la prise de Québec. Les termes exprès de la capitulation de cette ville, ceux de la capitulation de Montréal, ceux du Traité définitif de la Paix semblaient les en assurer.

“ Quelle n'a pas été leur surprise d'apprendre que, par les arrangements de la Cour, ils devaient être privés de l'épiscopat, et de leurs collègues! Ne pouvant se persuader qu'on voulût les traiter d'une façon si dure, plus triste que la privation de leurs biens et même de leur vie, ils se sont empressés de mettre à exécution un projet de députation, pour lequel j'ai l'honneur de paraître aujourd'hui devant Votre Excellence. . . ”

Charest résumait ensuite pour Lord Halifax les adresses des citoyens de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et terminait son mémoire en le suppliant de conserver aux Canadiens, avec l'épiscopat, leurs collègues et leurs communautés religieuses<sup>12</sup>.

Puis, ayant tout laissé, mémoire et adresses, entre les mains d'Halifax, pour être présenté à la Cour, il attendit le retour à Londres de MM. de LaCorne et Montgolfier pour agir de concert avec eux et joindre ses efforts aux leurs, afin d'obtenir, si possible, un règlement favorable pour l'établissement de l'épiscopat au Canada.

M. de LaCorne ne put revenir à Londres que dans la première ou la deuxième semaine de février. M. Montgolfier y passa avec lui. M. Charest les attendait avec impatience. Tous trois se mirent à l'œuvre et durant plusieurs semaines n'épargnèrent ni peines, ni veilles, ni démarches pour rencontrer les ministres, exposer l'objet de leur mission et arriver à quelque résultat pratique. Ils ne recevaient partout, dans les bureaux, que bon accueil et bienveillantes paroles,

---

12. *Hist. de la Seigneurie de Lauzon*, t. II, p. 367.

mais pas de décision; rien de catégorique ni de définitif: l'attention était ailleurs, dans les affaires du Royaume, qui semblaient alors bien mêlées. Il y a du bon dans ces gouvernements constitutionnels et parlementaires; mais l'instabilité y règne souvent en maîtresse, comme l'opinion, sur laquelle ils s'appuient: les ministres se succèdent du jour au lendemain, et remettent à plus tard, aussi longtemps qu'ils peuvent, le règlement des questions qui peuvent leur nuire. Celle de l'épiscopat canadien en était une et paraissait les effrayer. Écoutons plutôt M. de LaCorne s'expliquer là-dessus à ses confrères de Québec: sa lettre est du 25 mars 1764:

“Voilà six semaines, mes chers confrères, disait-il, que je suis à Londres. Je me serais rendu plus tôt à vos vœux et à ceux de MM. Montgolfier et Charest, qui m'avaient écrit, à leur arrivée, pour me presser d'y revenir; mais j'ai été plus de trois semaines sans avoir pu obtenir l'approbation du ministre. . . Il m'avait fait marquer qu'il voulait m'entendre avant mon départ. J'y fus avec M. Montgolfier, que j'y menai, et nous partions sur le champ pour Londres.

“Le détail de tout ce qui s'est passé depuis notre arrivée serait trop long. La Cour n'a pas voulu nous donner le règlement que nous sollicitons; elle ne l'a pas même pu par les mêmes raisons de l'année dernière, qui subsistent encore aujourd'hui. Les troubles du Royaume ne sont pas assez calmés pour qu'elle fasse rien en faveur de la catholicité romaine; mais on nous a dit positivement et on a répondu que nous pouvions aller notre train, qu'on fermerait les yeux sur l'épiscopat, et qu'on ne nous inquiéterait en aucune manière sur l'exercice de notre religion, pourvu que nous nous comportions avec prudence.

“En conséquence, nous avons écrit à Paris, afin qu'on fasse la poursuite des Bulles. Le Nonce du Pape qui est à Paris attendait notre réponse d'ici. J'espère que tout ira

bien, et que vous aurez M. Montgolfier en septembre<sup>13</sup>."

Ainsi, une simple tolérance de la religion catholique et de l'épiscopat, au Canada: on fermerait les yeux, on ne dirait rien; et c'est tout! Il n'y avait vraiment pas de quoi enthousiasmer nos députés canadiens. M. de LaCorne, pourtant, paraissait prêt à s'en contenter. Mais ni M. Montgolfier ni M. Charest n'étaient d'humeur à se déclarer satisfaits pour si peu; et tous deux prirent immédiatement la résolution de retourner le plus tôt possible en Canada. M. Charest, cependant, voulut auparavant aller en France. Il revint ensuite à Londres; et, désappointé du peu de succès de sa mission, il reprit le chemin du Canada, avec la résolution de retourner en France pour y terminer ses jours. C'est dans le beau pays de la Touraine qu'il alla se fixer avec sa famille, et qu'il mourut dans l'été de 1783.

Nous devons ce souvenir à ce bon Canadien qui, malgré son faible état de santé, avait montré "tant de zèle pour sa religion et sa patrie".

Quant à M. Montgolfier, se sachant d'avance absolument exclu de l'épiscopat par le gouverneur du Canada, il n'aurait pu consentir à ce qu'on demandât pour lui des Bulles à Rome et à se faire sacrer, que s'il avait eu l'agrément certain et positif de la Cour de Londres: autrement, il aurait été exposé, une fois consacré évêque, à se voir honteusement exclu du Canada, et obligé de rester en Europe. L'agrément de la Cour ne lui ayant pas été signifié, il n'eut pas de peine à se décider à repasser, lui aussi, le plus tôt possible au Canada.

Connut-il, avant son départ de Londres, les Instructions que venait de recevoir de Rome le Nonce de Paris au sujet de son élection par le Chapitre? Nous avons tout lieu de croire qu'il ne les apprit qu'à son retour à Québec.

---

13. Lettre citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 323.

Ces "Instructions pour le Nonce de Paris", signées à Rome par le Cardinal Castelli, Préfet de la Propagande, étaient datées du 28 mars (1764). Elles n'arrivèrent probablement à leur destination qu'assez tard en avril; et M. Montgolfier dut quitter l'Angleterre pour le Canada aux derniers jours de mai. Il avait hâte de rentrer dans son Séminaire et dans la ville de Montréal, où son départ et son absence avaient laissé tant de regrets.

---

## CHAPITRE IX

INSTRUCTIONS DE LA PROPAGANDE AU NONCE DE PARIS,  
DÉCLARANT NULLE L'ÉLECTION FAITE  
PAR LE CHAPITRE

LE document dont nous venons de parler au chapitre précédent est un peu long, mais tout-à-fait inédit, et d'une importance telle que nous devons le citer en entier<sup>1</sup> : ce n'est pas une de ces pièces qu'il est possible et qu'il suffit d'analyser :

“ L'abbé de l'Ile-Dieu, qui s'intitule vicaire général des colonies françaises en Amérique, a envoyé à cette Sacrée Congrégation un Rapport bien détaillé sur la situation présente des affaires de la Religion en ces provinces, en Amérique, passées de la couronne de France à celle d'Angleterre, et spécialement sur ce que l'on a fait et sur ce que l'on doit faire à la Cour de Londres pour maintenir un évêque en ces contrées.

“ Il a en outre suggéré un projet qu'il a préparé, pour donner une existence stable au gouvernement spirituel de cette chrétienté, dans les circonstances présentes. . .

“ Voyant la grande importance de ces affaires, Sa Sainteté a voulu que l'on s'occupât immédiatement de ce grave sujet dans une Congrégation particulière, laquelle s'étant réunie incontinent, après mûres consultations, a pris ses résolutions, de l'exécution desquelles elle a décidé, avec votre as-

---

1. Nous en devons la communication à l'archiviste du Séminaire de Québec, qui a eu la complaisance de nous le traduire de l'italien.

l'u  
obl  
cor  
le c  
mê  
ma  
Evé  
“  
l'Eg  
le S.  
nom

2. C  
3. I

sentiment, d'en charger la diligence habituelle et l'exactitude de Votre Seigneurie, laquelle voudra bien s'en tenir à la teneur des présentes Instructions :

“ En premier lieu, il a été jugé opportun de transmettre à Votre Seigneurie la copie ci-jointe que nous avons reçue ici du projet de l'abbé de l'Île-Dieu, afin que vous puissiez préalablement vous instruire, et de l'état des choses, et de tout le plan du projet par lui proposé.

“ On a cru, en outre, qu'il pourrait vous être utile, pour votre direction, d'insérer dans cette Instruction que l'on vous envoie, les motifs principaux que la Sacrée Congrégation a eus en vue, afin que vous puissiez vous en servir, à l'occasion, dans les négociations que vous devez entreprendre, avec le susdit abbé, en faisant usage, d'un autre côté, avec la sage circonspection que vous suggèrera votre prudence expérimentée bien connue.

\*  
\* \*

“ Le projet de l'abbé de l'Île-Dieu contient deux parties : l'une, qui regarde l'établissement de l'Évêché de Québec à obtenir de la Cour de Londres, nouvelle souveraine de ces contrées, et l'approbation de l'évêque nouvellement élu par le clergé<sup>2</sup>, pour qui on est actuellement en négociation à la même Cour ; et l'autre, dans laquelle on suggère une nouvelle manière de s'y prendre à l'avenir touchant la nomination des Evêques successeurs, leur maintien et leur Chapitre.

“ Pour la première, il est à considérer sérieusement que, l'Église de Québec ayant été établie, avec son Chapitre, par le Saint-Siège<sup>3</sup>, suivant les formalités accoutumées, la seule nomination ayant été réservée à Louis XIV, fondateur de

---

2. C'est-à-dire M. Montgolfier lui-même.

3. Par la Bulle de Clément X, du 1er oct. 1674.

cette Eglise <sup>4</sup>, et que maintenant, semblable nomination ne pouvant plus avoir lieu, tout droit touchant la provision de cette Eglise a été réuni au Saint-Siège, sans qu'aucun titre ni raison puisse appartenir au Chapitre de cette cathédrale, ni au Clergé de ce diocèse, de nommer, et encore moins d'élire leur évêque, une telle prérogative appartenant, dans toute l'Eglise, aux seuls Chapitres d'Allemagne, en vertu d'une concession et d'un privilège contenus dans des Concordats célèbres, ça donc été un acte nul qu'a fait le Chapitre de Québec en élisant son évêque.

“ Mais, outre que cet acte est nul, c'est aussi un exemple dangereux. En effet, si l'on permettait que les Chapitres des cathédrales, sous quelques prétextes apparents, en vinsent à faire revivre leurs anciens droits d'élire l'évêque, on donnerait lieu de mettre en question l'autorité que possède et qu'exerce le Saint-Siège apostolique à ce sujet, suivant la discipline actuelle, et de temps en temps pourraient éclater des schismes funestes, tel que celui qui existe actuellement dans les trois Eglises Jansénistes de Hollande, schisme déplorable, né précisément parce que les Chapitres de ces Eglises ont voulu exercer ce prétendu droit d'élire eux-mêmes leur évêque.

“ Il faut donc, pour le bien de l'Eglise de Québec, prendre tout le soin possible pour que ne s'établisse point dans ce Chapitre et dans ce Clergé le droit d'élire leur propre évêque : et c'est pourquoi Votre Seigneurie devra s'employer par tous les moyens possibles pour que l'un et l'autre se persuadent de cela, et se contentent que le Saint-Siège fasse lui-même usage de ce droit qui lui appartient clairement, ou bien qu'il envoie un vicaire apostolique, qui exerce le ministère d'évêque, le titre de l'Evêché de Québec demeurant suppri-

---

4. Il l'avait fondée en lui donnant l'abbaye de Maubec, et plus tard celle de Lestrées.

mé aussi longtemps que cette chrétienté restera sous l'empire d'un Prince protestant.

\*  
\* \*

“ Pour en venir maintenant à la seconde partie du projet dont il est question, il a semblé à la Sacrée Congrégation qu'elle est entourée de difficultés. Dans la supposition que l'on puisse obtenir de la Cour de Londres la continuation de cet évêque, on propose, dans le projet, de transporter le siège épiscopal de Québec à Montréal, et de l'établir solidement dans le Séminaire de Montréal.

“ On propose, en outre, que l'Évêque soit toujours le Supérieur de ce même Séminaire; que les chanoines actuels s'y retirent pour y vivre ensemble en qualité de directeurs ou prêtres assistants, et qu'à ces directeurs appartiennent toujours, à l'avenir, le droit d'élire l'évêque.

“ A tout cela on oppose les réflexions suivantes :

“ En premier lieu, le Saint-Siège ne peut admettre un évêque élu par ce Chapitre, et cela pour les motifs indiqués plus haut.

“ En second lieu, il ne serait pas juste, et cela pourrait en outre donner lieu à de fâcheuses conséquences, de fixer le droit actif et passif d'élire l'évêque dans une communauté particulière, en en excluant à perpétuité une autre qui existe dans ce diocèse, c'est-à-dire le Séminaire de Québec, comme aussi tout le reste du clergé, au milieu duquel il pourra se rencontrer quelquefois des sujets plus propres que d'autres à l'épiscopat.

“ En troisième lieu, on ignore si, à une telle suggestion, qui est totalement favorable au Séminaire de Montréal et préjudiciable aux intérêts de tous les autres ecclésiastiques de cette contrée, ces ecclésiastiques consentiraient : ce qui ne

doit pas se présumer, parce que ce n'est pas vraisemblable. Et en ce cas, ce serait un pas très imprudent, pendant qu'on mettrait en chicane entre eux tous ces ecclésiastiques, et par conséquent aussi tous ces peuples: laquelle discorde, mettant le gouvernement en défiance, exposerait au danger de voir la religion détruite en ces contrées.

“ Il pourrait arriver en outre que les prêtres de l'autre Séminaire, qui sont d'un autre Institut différent, ne voulussent pas se soumettre à un évêque du Séminaire de Montréal, lorsque cet évêque y serait établi pour toujours, et à leur exclusion perpétuelle. En ce cas, au lieu de former un établissement avantageux, on créerait un schisme très dangereux.

“ Un autre inconvénient en pourrait naturellement résulter, à savoir que les chanoines actuels ne voulussent pas renoncer à leurs canonicats, ni même se retirer au Séminaire de Montréal et y vivre ensemble. Et quand même ils se soumettraient à ce second parti, il y aurait toujours cet inconvénient considérable, d'établir à perpétuité les prêtres du Séminaire de Montréal comme chanoines-nés de cet évêché, avec droit d'élire l'évêque; d'autant plus que de semblables prêtres ne se voudraient pas laisser députer par le Saint-Siège pour gouverner ce Séminaire; et par conséquent on verrait des chanoines investis des droits les plus substantiels d'un canonicat sans la collation et l'institution du Saint-Siège, subvertissant ainsi tout l'ordre de la discipline actuelle et universelle de l'Eglise.

\*  
\* \*

“ Pour toutes ces raisons, il a semblé à la Sacrée Congrégation que le projet proposé est inexécutable; et c'est pourquoi, après sérieuse consultation, elle n'a pas cru qu'il pût y

avoir un autre système praticable en dehors du suivant : c'est que l'on destine pour gouverner cette chrétienté un Vicaire apostolique, revêtu du caractère épiscopal; d'autant plus que par ce moyen on pourvoiera entièrement au besoin, et on évitera toutes les difficultés mentionnées ci-dessus :

“ En premier lieu, on fera disparaître la première et la plus embarrassante de ces difficultés, qui vient de l'obstination que montre la Cour de Londres à ne pas admettre un Evêque en titre en sa nouvelle Conquête; et ainsi sera mise à exécution l'idée émise par le ministre lui-même dans sa réponse : à savoir, qu'au lieu d'un Evêque en titre, on permettra de nommer une personne qui, ayant tous les pouvoirs nécessaires, gouvernera les catholiques en ce qui concerne les choses spirituelles.

“ En second lieu, disparaîtra naturellement d'elle-même, et sans plus d'injure, l'Election de l'Evêque faite par ce Chapitre sans pouvoir : attentat dangereux contre les droits du Saint-Siège, qui autrement ne pourrait se dispenser d'y mettre obstacle.

“ En troisième lieu, on donnera ainsi au Chef de cette chrétienté la liberté de résider là où il jugera être le plus opportun, sans se fixer au Séminaire de Montréal : ce qui pourrait, dans le cours du temps, donner lieu à bien des inconvénients non prévus dans ce qui a été dit plus haut.

“ En outre, cette liberté produira cet autre bon effet, qu'elle n'éveillera pas la jalousie et l'ambition du reste du clergé, qui pourra ainsi se flatter de voir, à l'occasion, son Chef choisi dans sa propre classe.

“ Enfin, en embrassant ce parti, il semble que la chose s'arrange par elle-même; et ainsi on retournera tout naturellement au premier état de cette chrétienté, laquelle, au commencement, et pendant longtemps<sup>5</sup>, a été gouvernée

---

5. Mgr de Laval fut vicaire apostolique, évêque de Pétrée, de 1659 à 1674; et c'est précisément pour faire sortir l'Eglise du Canada de cet

par un vicaire apostolique, jusqu'à ce qu'il plut à Louis XIV d'y ériger une nouvelle Eglise<sup>6</sup> : et à cause de cela il est tout naturel que, le second système ne pouvant être continué pour le moment, on revienne au premier, jusqu'à ce que, du moins, il plaise à la divine Providence de faire disparaître l'empêchement qui vient de surgir.

“Toute la difficulté qui pourra s'opposer à ce que l'on goûte un semblable projet, consistera probablement en ce que les chanoines et les principaux membres du clergé ne se rangeront peut-être pas à ce système, pour ne pas perdre leur prétendu droit d'élire leur propre évêque, et pour ne pas se voir directement assujétis à Rome. Mais la Sacrée Congrégation se flatte que, si l'affaire est traitée avec habileté par Votre Seigneurie et le susdit abbé, lequel, si on en juge par sa manière de faire et d'écrire, semble être un ecclésiastique tout-à-fait digne, l'on réussira sans difficulté à atteindre ce but.

“Votre Seigneurie devra donc entreprendre le règlement de cette très grave affaire, de concert avec le même abbé, en qualité d'agent du Chapitre, du Clergé et de cette Chrétienté; et en la considérant partie par partie, elle verra à le faire consentir au plan susdit qu'en a fait la Sacrée Congrégation, qui est d'envoyer là un vicaire apostolique revêtu du caractère épiscopal, avec un titre *in partibus*, et qui, avec tous les pouvoirs d'un évêque compétent, gouvernera toute cette chrétienté. Et pour arriver à ce but, Votre Seigneurie pourra faire valoir les motifs suivants, sans compter ceux que pourra lui suggérer sa propre prévoyance :

---

“état d'enfance”, qu'il fit son deuxième voyage en Europe, où il passa quatre ans, avant de pouvoir obtenir l'érection canonique du siège épiscopal de Québec (1671 à 1675). (*Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 639).

6. L'Eglise de Québec fut érigée canoniquement par N. S. P. le Pape Clément X, à la demande de Louis XIV, et sur les instances réitérées de Mgr de Laval.

“ En premier lieu, elle devra s'efforcer par tous les moyens possibles, dans le cas où il en sera besoin, de persuader de cette vérité, que Sa Sainteté et le Saint-Siège ne projettent pas cet envoi d'un vicaire apostolique en ces contrées parce qu'ils désirent étendre davantage leur propre juridiction; mais, ayant uniquement en vue le salut des âmes, et le meilleur et le plus pacifique gouvernement spirituel de ces fidèles, ils proposent ce parti qu'ils jugent le plus praticable dans les circonstances présentes, et le plus propre à conduire à cette fin.

“ Vous ferez voir, en second lieu, qu'ainsi sera levé l'obstacle que l'on rencontre à la Cour de Londres, à obtenir un Evêque en titre<sup>7</sup>.

“ Que l'élection nulle faite par le Chapitre ne pouvant être en aucune façon admise par le Saint-Siège, et le gouvernement ne voulant pas que le Saint-Siège envoie de sa propre autorité le même évêque en titre, il n'y a pas d'autre parti praticable que de députer un vicaire apostolique: chose qui vient d'être permise par les Etats de Hollande pour le diocèse de Bois-le-Duc, où il y avait d'abord un évêque, et qui est maintenant gouverné par un vicaire apostolique.

“ Qu'un tel parti ne sera pris que provisoirement, jusqu'à ce que le temps, l'expérience et les circonstances suggèrent des avis différents.

“ Que Sa Sainteté ne fera aucune difficulté de nommer pour vicaire apostolique le même ecclésiastique élu pour évêque par le Chapitre, aussitôt qu'on aura les preuves accoutumées de sa capacité; et il lui donnera aussi un Coadjuteur, lorsque le Vicaire et le Clergé le désireront.

“ Que le Vicaire apostolique pourra résider, à son gré, au Séminaire de Montréal, et y présider.

---

7. M. de LaCorne prétendait, au contraire, que l'on avait bien plus d'opposition, à Londres, à un vicaire apostolique; et il disait pourquoi.

“Que l'on donnera liberté aux Chanoines de s'en aller vivre en France, où ils ont leurs prébendes<sup>8</sup>, comme aussi d'aller demeurer, s'ils le veulent, dans le dit Séminaire, pour s'y occuper, en qualité de directeurs, et en y vivant à même ses revenus. Ils devront, d'un autre côté, rester privés de l'exercice des droits canoniaux, lesquels ne peuvent plus exister lorsqu'il n'y a plus d'évêché. . .

“Enfin, si vous réussissez à régler ce plan avec le dit agent, il sera nécessaire que celui-ci le mette par écrit : lequel, une fois revu par Votre Seigneurie, pourra être envoyé par le même aux députés qui négocient à Londres avec cette Cour pour le règlement de leurs affaires : les avertissant avec la plus grande insistance de ne pas laisser transpirer que dans cette affaire Rome a mis la main, afin que l'intervention d'un tel nom et d'une telle autorité ne porte pas à l'affaire un préjudice irréparable. Rome, 28 mars 1764. (signé) Joseph-Marie, Card. Castelli, préfet. Marius Marefoselin, secrét.”

\*  
\* \*

En parcourant ce document si important, émané de la haute autorité de la Propagande, en lisant surtout le projet de l'abbé de l'Ile-Dieu, que rejette la Sacrée Congrégation, “de transporter le siège épiscopal de Québec à Montréal, et de l'établir solidement dans le Séminaire de Montréal”, d'amender par conséquent l'œuvre de Clément X, et de substituer une nouvelle Bulle à celle qu'avait obtenue M<sup>sr</sup> de Laval, le lecteur se sera peut-être laissé entraîner à diverses conjectures, se demandant avec étonnement qui avait pu suggérer ce plan au vicaire général du Canada à Paris. Ne nous attardons pas à ces conjectures, qui pourraient être tout

---

8. Sur l'abbaye de Maubec, en Berry.

le contraire de la vérité. L'abbé de l'Ile-Dieu était un personnage trop sérieux pour s'immiscer dans des rivalités de clocher. S'il proposait "de transporter le siège épiscopal de Québec à Montréal", c'est que voyant l'Évêché du Canada réduit à l'indigence par suite des événements fâcheux qui venaient d'accabler notre pays, il aurait voulu lui procurer une existence stable, "en l'établissant solidement dans le Séminaire de Montréal", qu'il savait être l'institution la mieux dotée du Canada. La Propagande, ou mieux la Providence elle-même, par son entremise, fit manquer le projet, et il n'en fut plus question.

Quant au plan proposé par la Propagande, de donner à l'Eglise de Québec un Vicaire apostolique au lieu d'un Evêque titulaire, il était fondé sur la croyance où l'on était à Rome, que la Cour de Londres "ne voulait pas admettre un Evêque en titre dans sa nouvelle Conquête". Proposé avec la meilleure intention du monde, ce projet créait évidemment une déchéance pour notre Eglise: passer de l'état d'une Eglise en titre, canoniquement et solidement établie, à celui d'un simple vicariat apostolique! M<sup>sr</sup> de Laval—ceux qui ont lu sa *Vie* s'en souviennent — s'était donné tant de peine pour obtenir l'érection canonique de cette Eglise et de son Chapitre! M. de LaCorne, plus intéressé que l'abbé de l'Ile-Dieu, en sa qualité de Doyen de ce Chapitre, — disons aussi, en sa qualité de Canadien — au maintien de l'Évêché titulaire de Québec, s'opposa respectueusement, mais efficacement, au plan de la Propagande, et dans un mémoire magnifiquement rédigé, adressé au Saint-Siège, — mémoire que nous reproduirons en son temps — il démontra que la Cour de Londres ne s'objecterait pas absolument à ce que l'on nommât pour le Canada un Evêque en titre, pourvu que la chose se fit dans certaines conditions, mais qu'au contraire elle n'admettrait jamais un vicaire apostolique. Il gagna son point.

## CHAPITRE X

AUTRES LETTRES INÉDITES DE LA PROPAGANDE.—DÉMISSION  
DE M. MONTGOLFIER.—M. BRIAND CHOISI À SA PLACE

C'EST un Evêque titulaire qu'avaient demandé le Chapitre de Québec et les citoyens du Canada. La Sacrée Congrégation de la Propagande sentait bien qu'elle allait les affliger profondément en proposant de ne leur donner qu'un simple vicaire apostolique. Aussi le cardinal Préfet crut-il devoir écrire à l'abbé de l'Ile-Dieu pour lui expliquer davantage les raisons que l'on avait eues de proposer la chose <sup>1</sup> :

“ La proposition, dit-il, qui a été faite de la part de la Sacrée Congrégation de faire gouverner cette Chrétienté par un Vicaire apostolique avec le caractère et l'ordre épiscopal, plutôt que par un Evêque en titre, n'a pas été conçue ni exprimée dans le désir d'étendre la juridiction pontificale. Dieu qui voit nos cœurs sait bien qu'ici nous n'avons pas d'autre but que de diriger nos provisions pour le meilleur service de Dieu et la plus grande utilité des âmes des fidèles. Un évêque établi dans cette Eglise si éloignée du centre de l'Unité et du Chef de l'Eglise universelle, et qui n'aura plus aucune dépendance d'un Souverain catholique, s'il voulait jamais, — ce qu'à Dieu ne plaise ! — se rendre indépendant des supérieurs ecclésiastiques, ou si l'on découvrait qu'il est imbu de doctrines malsaines, quel remède y aurait-il à un semblable inconvénient, qui irait à perdre cette pauvre Chré-

---

1. Encore des documents inédits, que nous devons à la bienveillante communication de l'archiviste du Séminaire de Québec.

tienté, cet évêque ne pouvant être relevé d'un office à lui conféré à perpétuité? Cette réflexion est si évidente, que le clergé de ce diocèse devrait, lui le premier, insister pour obtenir plutôt un vicaire apostolique, que l'on pourrait changer s'il venait à tomber dans quelque égarement.

“ Au reste, ajoutait le cardinal Préfet, en voyant les difficultés soulevées sur ce point, je prendrai soin, en vue de vos avis et suggestions ultérieures, de tout référer ingénument à la Congrégation plénière, pour que l'on prenne telles résolutions qui seront plus appropriées aux circonstances et au plus heureux succès de l'affaire.

“ Dans toutes les parties du monde où il y a des missionnaires et des fidèles, le Saint-Siège tient ses vicaires apostoliques revêtus du caractère épiscopal, lesquels exercent toutes les fonctions d'évêques, tant celles de l'Ordre que celles de la Juridiction, et d'eux dépendent non seulement les fidèles, mais les missionnaires eux-mêmes, sans aucune contradiction. La même chose se passe dans les pays protestants de l'Allemagne, dans lesquels le Saint-Siège tient deux Vicaires avec le titre d'évêques *in partibus*, qui gouvernent le troupeau considérable de catholiques qui y demeurent, sans opposition ni empêchement de la part des Souverains, bien que ces Souverains soient non-catholiques; et ce règlement est spécialement en force dans les Etats protestants appartenant à la Maison de Hanovre<sup>2</sup>, et aussi dans les Etats du Roi de Prusse, lequel, en outre, laisse à l'évêque de Breslau le libre exercice de sa juridiction dans la Silésie, que lui a cédée la Maison d'Autriche.”

Le cardinal Castelli, jetant ensuite un coup d'œil sur le monde catholique d'alors, terminait sa lettre à l'abbé de l'Île-Dieu par ces paroles attristées :

“ J'ai été très édifié de l'esprit de religion qui vous anime,

---

2. Le Roi d'Angleterre George III était de la Maison de Hanovre.

et de vos très pieux sentiments, pour lesquels Dieu vous sera une longue récompense, après que vous aurez fini le misérable exil de ce monde si corrompu. Les choses en sont arrivées à ce point, que celui qui aime sincèrement l'Église a des motifs de dire: *Tædet nos vivere* <sup>3</sup>."

Une lettre subséquente du même Cardinal à l'abbé de l'Île-Dieu renferme des paroles si élogieuses pour ce pieux ecclésiastique, que nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer au moins une partie. C'était le jour de Noël, et le Cardinal écrivait évidemment sous l'impression des pensées reconfortantes qu'amène ce grand jour :

"Eu égard à la solennité de ce jour, dit-il, je réponds brièvement à vos trois aimables lettres, vous remerciant cordialement pour la confiance affectueuse que vous vous plaisez à placer en moi. De plus en plus je reçois de fortes preuves de la droiture de votre esprit, de la rectitude de vos intentions, et de ce zèle vigoureux que vous nourrissez pour notre sainte religion; et je bénis le Seigneur de ce que, en ces temps de grande prévarication, il daigne nous conserver des ecclésiastiques selon son cœur, tels que vous. . .

"Lorsque je vous ai écrit que la Sacrée Congrégation inclinait à établir deux vicaires en Canada, ce n'était pas parce qu'on était opposé à donner un évêque en propre; mais on a pensé à cela en vue des oppositions que l'on craignait devoir être faites à ce projet par la Cour de Londres.

"Au reste, pourvu que l'on imprègne en quelque façon cette Église d'une forte saveur catholique, Sa Sainteté croit qu'elle ne sera pas mécontente que cela arrive d'une façon plutôt que d'une autre, n'ayant dans le règlement des choses ecclésiastiques d'autre intention que de voir Dieu servi et les âmes des fidèles bien assistées. . .

---

3. 2. *Cor.*, I, 8. — Lettre du card. Castelli à l'abbé de l'Île-Dieu, Rome, 10 avril 1765.

s  
s  
a  
o  
rr  
nr  
cc  
m  
m  
lal  
je  
tiq  
ser  
tio  
sin  
est  
  
I  
lui  
Die  
nad  
mor  
rais  
cept  
  
4.  
par l

“ Que le Seigneur Dieu vous comble de plus en plus de ses faveurs célestes ; et au saint autel priez pour moi, qui le mérite, parce que je suis avec une très rare estime, monsieur, très affectionné pour vous servir. ”

Enfin, dans une autre circonstance, l'abbé de l'Ile-Dieu ayant écrit au Cardinal qu'il n'aurait probablement plus occasion de correspondre avec lui <sup>4</sup> :

“ Vous m'avez grandement affligé, lui répond celui-ci, en me disant que, n'ayant plus affaire dans les choses du Canada, vous n'aurez plus de motifs d'entretenir avec moi votre correspondance. Ni l'un ni l'autre ne doit être. Vos lumières seront toujours utiles pour le Canada, et je ne permettrai jamais que vous me priviez de la très grande consolation que m'apportent toujours vos lettres, dans lesquelles je reconnais l'esprit d'un homme de Dieu, et d'un ecclésiastique vraiment selon l'esprit de l'Eglise, doué en outre de sentiments si justes et si honnêtes, qui m'apportent instruction et édification très grandes. J'ajoute à cela le témoignage sincère de votre bienveillante amitié, que j'ai en si haute estime et qui m'honore. . . ”

\*  
\* \*

Revenons maintenant à M. Montgolfier. Nous avons de lui deux lettres qu'il adressait de Londres à l'abbé de l'Ile-Dieu, à la veille de quitter l'Angleterre pour revenir au Canada. Elles reflètent les dispositions où se trouvait à ce moment ce digne ecclésiastique, qui s'était cru et avait eu raison de se croire si près de l'épiscopat, qui n'en avait accepté le fardeau que pour le bien de la religion et de l'Eglise,

---

4. L'affaire de l'épiscopat canadien venait d'être réglée définitivement par la nomination et la consécration de Mgr Briand.

et qui ne s'en voyait déchargé, contre le désir du Chapitre, que par la volonté d'un simple gouverneur :

“ La seule disposition personnelle, écrit-il, du gouverneur de Québec à mon égard a mis obstacle à l'exécution de nos premiers projets. Je crois même que si j'avais poussé plus loin mes démarches, personne dans le Canada n'aurait osé prendre sur soi de me troubler. Cependant je ne vois absolument aucune sûreté vis-à-vis du caractère de la personne à qui j'avais affaire, et le parti que j'ai pris me paraît toujours le plus prudent et le plus convenable à la religion. Les choses seront mieux entre les mains de M. Briand, et il ne trouvera certainement pas d'obstacles. ”

Il ajoutait dans une deuxième lettre :

“ La Providence me retient encore ici. Je crois cependant que je n'y passerai pas encore la semaine prochaine. Si dans cet intervalle il pouvait arriver de Rome des expéditions favorables et suffisantes pour me faire sacrer, je pourrais en profiter avant mon départ de Londres. Mais je n'attendrai pas pour cela au delà du jour marqué pour l'embarquement.

“ Je viens d'être présenté par M. le comte de Guerchy à milord comte d'Halifax, secrétaire d'Etat. La manière pleine de bonté avec laquelle ce ministre m'a fait l'honneur de me recevoir, me ferait quasi penser que j'aurais bien fait pour le bien de la religion en Canada, de continuer ma pointe au sujet de l'épiscopat, si je n'attribuais, au moins en grande partie, ses dispositions à la modération avec laquelle je me suis comporté moi-même à cet égard. Il m'a dit nettement qu'il était persuadé que les préventions qu'on avait tâché d'insinuer contre moi n'étaient nullement fondées, qu'il n'y aurait jamais eu aucun égard. . . , que cependant il ne pouvait m'autoriser à être *Supérieur du Clergé dans le Canada*, contre le sentiment de Murray ; mais qu'il allait écrire en ma faveur à ce gouverneur, et que, s'il revenait de ses préventions, et que je pusse obtenir son agrément, l'on me verrait

revenir sans peine, et que je ne trouverais point d'obstacles à l'exécution des vues du Clergé<sup>5</sup> . . .”

Tout cela nous semble prouver deux choses: c'est que, d'abord, si l'eau bénite de l'Église catholique n'était plus guère en usage en Angleterre, l'eau bénite de cour n'y manquait pas; et puis, évidemment, M. Montgolfier ne connaissait pas encore les Instructions de la Propagande au Nonce de Paris, d'après lesquelles son élection comme évêque par le Chapitre était regardée comme nulle et non avenue: autrement, il n'aurait pas attendu “de Rome des expéditions favorables pour se faire sacrer”.

Ces Instructions, il les apprit sans doute au Canada, où elles durent être connues dans le cours de l'été. Il n'y fait cependant qu'une allusion très indirecte dans l'acte de démission pure et simple qu'il adressa au Chapitre le 9 septembre 1764:

“Je soussigné, prêtre, missionnaire en Canada, élu par le Chapitre de Québec le 15 septembre 1763 pour remplir le siège épiscopal de cette ville et de tout le Canada, vacant depuis plusieurs années par la mort de feu M<sup>sr</sup> de Pontbriand, déclare que je n'avais consenti à cette élection qu'en vue du plus grand bien de l'Église, et sous le bon plaisir des supérieurs civils et ecclésiastiques: et que, vu aujourd'hui l'état des choses, et la disposition des puissances temporelles<sup>6</sup>, je renonce librement, purement et parfaitement, en tant que de besoin, à la dite élection, et certifie en même temps que je ne connais personne dans cette colonie plus en état de remplir cette place, que M. Olivier Briand, prêtre, chanoine, et grand vicaire du diocèse, qui, à la pureté de foi,

---

5. Lettres du 25 mai 1764, citées dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 353.

6. “L'état des choses,” c'est que Rome ne reconnaissait pas son élection; la “disposition des puissances temporelles”, c'est que Murray ne voulait pas qu'il fût évêque de Québec.

au zèle, à la science, à la prudence, et à la piété la plus distinguée que je connaisse dans cette colonie, joint en sa faveur le suffrage du clergé et des peuples, et la protection la plus marquée du gouvernement politique. En témoignage de quoi j'ai signé la présente déclaration à Québec le neuf septembre 1764<sup>7</sup>."

\*  
\* \*

Le Chapitre s'assembla à l'Hôpital-Général le 11 septembre (1764), sous la présidence de M. Briand. Outre le président, il y avait MM. Perreault, Resche, de Rigauville et Saint-Onge.

Le syndic, M. Saint-Onge, présente à ses confrères l'acte de démission pure et simple de M. Montgolfier comme évêque élu de Québec:

"Le dit messire, dit-il, n'a pas jugé à propos de se faire sacrer, et s'est désisté du consentement qu'il avait donné au Chapitre pour cette dignité. Il est donc nécessaire de procéder à une autre élection et présentation<sup>8</sup>, en tant que de besoin, d'un évêque titulaire de Québec."

M. Briand dit alors la messe du Saint-Esprit, assisté de MM. Perreault et Rigauville; puis après la prestation du serment ordinaire, le Chapitre nomme évêque de Québec M. Briand, "lequel, dit le vieux Registre, a accepté, dans la crainte d'exposer l'Eglise du Canada à être privée du secours de l'épiscopat, au défaut duquel la Religion romaine s'y éteindrait infailliblement".

On chante alors le *Te Deum*. Puis, tout-à-coup, le syndic

7. Reg. du Chapitre, à la suite de l'assemblée du 11 septembre.

8. Le mot "présentation" venait ici comme un adoucissement à "l'élection".

M. Saint-Onge se ravise: on dirait qu'il a quelque remords de n'avoir pas tout dit. Il représente que d'après les lettres qu'on a reçues de Paris, "MM. de LaCorne et Cugnet étaient d'avis que le Chapitre fit une élection en forme d'un évêque, mais que M. de l'Ile-Dieu, lui, était d'avis que le Chapitre ne fit qu'une simple présentation d'un sujet pour cette dignité".

"La chose mise en délibération, continue le vieux Registre, la Compagnie a répondu et conclu d'une voix unanime qu'il fallait faire l'un et l'autre, à savoir l'élection et la présentation; et en conséquence on a prié M. Briand de vouloir bien accepter aussi la dite présentation, *ad majorem cautelam*. Il en avisera avec M. de LaCorne et l'abbé de l'Ile-Dieu, et autres chanoines en France, et toutes personnes éclairées qu'il lui plaira consulter; on le prie de prendre à ce sujet le parti le plus avantageux à l'Eglise et au Chapitre du Canada: ce qu'il a accepté."

Tout cela se passait dans l'assemblée capitulaire du 11 septembre; et l'on n'avait pas fini: la séance se prolongea encore. Il fallait un vicaire général à Québec pour remplacer M. Briand qui s'en allait en Europe; et l'on nomma à sa place M. Perreault: M. Saint-Onge fut appelé à remplacer M. Perreault aux Trois-Rivières.

Enfin, — nous citons encore le vieux Registre — "M. Montgolfier, n'étant point du goût du gouvernement, avait prié le Chapitre de charger une autre personne du gouvernement spirituel de Montréal, et de nommer un autre grand vicaire qui ne fût pas même de la maison de Saint-Sulpice. Les chanoines nomment à cet effet M. Marchand, l'ainé, curé de Boucherville, vicaire général pour le district de Montréal."

En écrivant au Chapitre pour le remercier de l'honneur qu'on lui faisait, M. Marchand disait:

"J'accepte avec reconnaissance vos lettres de grand vi-

caire, malgré mon infirmité et les embarras que me causent ma famille et ma paroisse<sup>9</sup>.”

Il avait alors cinquante-sept ans. C'était un homme de beaucoup de jugement, de sagesse et de prudence. Murray se vantait d'avoir fait lui-même cette nomination<sup>10</sup> : ce qui prouve le danger que courait alors l'Église du Canada, dans les rapports, forcés peut-être quelquefois, qu'elle avait avec les pouvoirs civils protestants. M. Briand était pourtant un homme averti, à ce sujet : écrivant un jour à un curé :

“ Si vous avez un juge anglais, lui disait-il, il est bon d'avoir pour lui de la considération, sans trop de liaison<sup>11</sup>. ”

En terminant leur assemblée, si bien remplie, du 11 septembre, les chanoines disaient :

“ Il est à propos de travailler à affermer la seigneurie du Chapitre de Québec appelée communément *la Petite Nation*, sur la Grande Rivière, au-dessus du Lac des Deux-Montagnes, afin de paraître vis-à-vis du gouvernement en avoir pris possession. On a conclu à cette ferme, et on a chargé de cette affaire MM. Perreault et Resche, auxquels procuration sera expédiée à cet effet, les exhortant à agir de concert avec le Séminaire de Québec comme partageant la dite seigneurie de cinq lieues de front sur les deux rives de la Grande Rivière<sup>12</sup>. ”

M. Briand, tout à la fois Evêque élu du Chapitre de Québec, et présenté par le même Chapitre à la Cour de Rome pour être élu par le Saint-Siège, dut partir pour Londres peu de temps après l'assemblée du 11 septembre, car dès le 2

9. Lettre du 21 septembre 1764.

10. “ I have named M. Marchand, curé de Boucherville, grand vicar in place of Montgolfier; ” et il ajoutait : “ This Marchand you will find a good honest hearty fellow... ” (Lettre de Murray au Capt. John Fraser, 11 sept. 1764).

11. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 297, lettre au ré-collet Frs. Carpentier, curé de Saint-Nicolas, 1766.

12. Reg. du Chapitre, assemblée du 11 sept. 1764.

novembre il était à Douvres, d'où il écrivait à l'abbé de l'Île-Dieu à Paris :

"Vos raisons l'ont emporté, je n'ai plus rien écouté, je me suis sacrifié, et me voilà, après bien des peines et de fâcheux moments, arrivé à Douvres. Je suis si exténué d'un mal de gorge qui me force à la diète depuis douze jours, que je prends le parti d'aller jusqu'à Londres par le vaisseau <sup>13</sup>..."

---

13. *Recherches historiques*, vol. XV, p. 354.

## CHAPITRE XI

M. BRIAND À LONDRES

ON ne peut douter que la raison principale — la raison peut-être décisive — qui avait fait choisir tout d'abord M. Montgolfier pour évêque, c'était, outre son grand mérite personnel, l'espoir, — et l'espoir bien fondé — que le Séminaire de Montréal, dont il était supérieur, lui fournirait les moyens de faire honneur à sa position. On voulait un évêque en titre; mais l'Evêché de Québec, désormais séparé de la France, n'avait plus de revenu. Il fallait pourvoir à la subsistance de celui qui occuperait ce siège épiscopal.

Qui allait se charger de procurer à M. Briand, le nouvel élu, les moyens de vivre et de soutenir sa dignité? Il était pauvre, et n'appartenait à aucune autre Société que le Chapitre, qui était pauvre lui-même. Comment pouvait-il se présenter à Londres, comment pouvait-il se faire présenter au Saint-Siège pour l'épiscopat de Québec, n'ayant rien d'assuré pour sa subsistance? Le Séminaire de Québec vint sauver la situation et s'engagea à procurer à l'Evêque le logement et la nourriture "aussi longtemps qu'il n'aurait pas par lui-même de revenus suffisants pour subsister d'une manière convenable à sa dignité<sup>1</sup>". Pourtant le Séminaire de Québec lui-même était loin d'être riche à cette époque, commençant à peine à se relever des ruines où l'avait réduit le siège de la ville. Mais l'œuvre à faire était digne de l'Insti-

---

1. Archiv. du Sém. de Q. Acte par lequel le Séminaire s'engage à loger et nourrir l'Evêque de Québec.

tution fondée par M<sup>re</sup> de Laval : aussi n'hésita-t-elle pas à s'en charger.

Nous avons vu que M. Briand, arrivé à Douvres le 2 novembre 1764, se décida à se rendre à Londres par le même vaisseau sur lequel il avait traversé l'océan. A Douvres, il était bien près de la France, son pays natal, qu'il n'avait pas vu depuis vingt-trois ans, et qu'il aurait été si heureux de revoir. Il en fit généreusement le sacrifice, qu'il s'imposa même tout le temps de son séjour en Angleterre, c'est-à-dire jusqu'au mois de décembre 1765 ; et cela pour deux raisons : d'abord, parce qu'il n'avait le moyen de voyager que pour le strict nécessaire, puis pour ne point compromettre le succès de sa mission, les Anglais étant alors excessivement jaloux par rapport à tout commerce et à toute relation des Canadiens avec la France.

Bien plus, il s'abstenait même, par prudence, d'aller fréquemment à l'ambassade française :

“ Il paraît assez goûté à Londres, écrivait l'abbé de l'Île-Dieu ; et notre ambassadeur, M. le comte de Guerchy, qui aime et qui respecte notre sainte religion, lui a fait beaucoup d'avances, d'offres de services et d'amitié. Mais ce cher et respectable ecclésiastique, prudent et sage, circonspect et mesuré dans toutes ses démarches, a cru jusqu'à présent n'en devoir user qu'avec sobriété et la plus grande discrétion, pour ne donner à la Cour et au ministre d'Angleterre aucune espèce de jalousie ni d'inquiétudes, qui se transformeraient bientôt en défiance et en opposition <sup>2</sup>. ”

Où logeait-il à Londres ? Peut-être chez l'abbé Hussay, qui fut plus tard vicaire général de Québec en Angleterre ; mais nous n'en savons rien. Également, nous avons cherché en vain dans les archives, et n'avons rien trouvé qui pût

---

2. Lettre à la Propagande, 20 janvier 1765, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XV, p. 356.

satisfaire la curiosité du lecteur sur le genre de vie que menait à Londres cet homme d'une si grande valeur intellectuelle et morale durant ces longs mois de séjour au milieu d'un peuple dont il ignorait la langue et n'appréciait peut-être pas autant qu'il l'aurait voulu les goûts et les manières.

Tout ce que nous savons, c'est qu'il "vivait à ses crochets, suivant l'expression d'un écrivain du temps, et paraissait même "abandonné de la colonie" canadienne, qui avait si généreusement contribué au voyage de M. Charest<sup>3</sup>. Il nous déclare lui-même quelque part "qu'il ne reçut pas un sou de la colonie, et que ce fut par une espèce de miracle qu'il put subvenir aux dépenses excessives de son voyage et de son séjour en Angleterre. . . J'ai avec satisfaction, ajouté-t-il, sacrifié tout ce que j'avais"<sup>4</sup>.

Nous savons aussi qu'il voyait assez souvent des Canadiens. Il en passa plusieurs en Angleterre en 1765<sup>5</sup>: c'était pour lui une agréable diversion au milieu de ses soucis et de ses ennuis. Il en exprimait un jour sa gratitude à l'un d'eux:

"Je suis pénétré de reconnaissance, lui disait-il, pour vos politesses et vos gracieuses manières à mon égard, durant mon séjour à Londres<sup>6</sup>."

MM. de LaCorne, Montgolfier et Charest, eux aussi, firent un assez long séjour en Angleterre pour le bien de l'Église du Canada, — M. de LaCorne surtout; mais ils avaient plus de ressources que M. Briand pour se procurer l'utile et le confort qu'on est si heureux d'avoir en voyage, loin des siens, loin de sa patrie. M. de LaCorne alla trois

3. Mémoire de M. Gragé, cité dans les *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 34.

4. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 241.

5. Lettre de Thomas Mills à Mgr Briand, citée dans les *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 4.

6. Lettre de Mgr Briand à M. de Vienne, 13 mars 1779. — Il était, croyons-nous, l'agent d'affaires du seigneur de Saint-Ours.

fois à Londres pour l'affaire de l'épiscopat canadien, en 1763, en 1764 et en 1765 : il y resta longtemps chaque fois ; et il nous assure que son dernier voyage lui coûta dix mille livres, et les deux premiers quinze mille<sup>7</sup>. M. Briand n'avait pas ces ressources : que de sacrifices ne dut-il pas s'imposer ! que de privations ! que de dénuement peut-être ! Mais il ne s'en plaint pas.

Ce dont il se plaint, c'est des lenteurs inconcevables, dans les bureaux, pour l'expédition des affaires, c'est des atermoiements, des indécisions, des changements d'opinion du jour au lendemain, c'est surtout de l'obligation humiliante où il se voit réduit, de solliciter, de quémander, pour ainsi dire, une faveur, qu'il a en horreur pour lui-même, qu'il n'a accepté de demander que pour le bien de l'Eglise du Canada. Et en effet, y eut-il jamais autre exemple d'un homme obligé malgré lui — obligé en conscience<sup>8</sup> — de rechercher l'épiscopat ? Briand en est tout humilié, et, malgré sa vertu, ne peut s'empêcher de s'en plaindre à ses amis :

“ Je profite de l'occasion de M. Deschambault, écrit-il à M. Marchand, pour vous informer de l'état de nos affaires. Elles sont à peu près dans le même état, guère plus avancées. Au moment où nous allions être expédiés, il est survenu des brouilleries entre le Roi et ses ministres, et ceux-ci, après avoir été plus de deux mois sans vouloir travailler<sup>9</sup>, viennent d'être remerciés et remplacés par d'autres, auprès desquels il faut encore renouveler les sollicitations et les poursuites. Vous comprenez ma situation et mes sentiments. Je vous avoue que c'est tout ce que je puis faire que de continuer des démarches pour un fardeau pour lequel j'ai toujours une

7. *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 10.

8. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 258.

9. Des ministres en grève ! — C'est précisément en cette année (1765) que fut voté au Parlement anglais le fameux Impôt du Timbre que l'on fut obligé de révoquer l'année suivante.

répugnance extrême, et que je redoute en vérité plus que la mort. J'en ai toutes les raisons possibles. Je n'y consentirais jamais, si je ne prévoyais pas ce qui en arriverait de fâcheux, et si je ne me flattais pas de l'espérance de pouvoir m'en décharger bientôt en faveur de quelque autre plus capable.

" Je vous prie, ajoute-t-il, d'assurer tous messieurs les curés de mon sincère et parfait attachement, et de me recommander à leurs prières et saints sacrifices. J'en ai grand besoin, et je crois les mériter, puisque ce n'est que par amour pour leur patrie que j'ai entrepris un voyage si pénible, dégoûtant, et si contraire à mon caractère et à mes inclinations <sup>10</sup>. "

Que de fois, dans le cours de son épiscopat, au milieu des difficultés inhérentes à toute administration, M. Briand n'aura-t-il pas occasion de rappeler aux curés et aux fidèles de son diocèse, que s'il a accepté d'être évêque, c'était malgré lui, et uniquement par amour pour eux et par dévouement à l'Eglise du Canada!

Le gouverneur Murray avait envoyé à Londres son secrétaire Cramahé pour surveiller ses propres affaires; et Cramahé lui écrivait un jour:

" Ce pauvre Briand fait pitié à voir; et je crains que l'affaire de l'Évêché de Québec, qui aurait réussi l'année dernière, s'il avait été ici, n'échoue maintenant. Je n'ai pas craint de dire franchement mon opinion, que la mesure en question était nécessaire pour satisfaire le peuple canadien au point de vue religieux. On paraît le croire également, mais on craint, je pense, de donner des armes à l'opposition: il y a ces troubles récemment arrivés en Irlande, et il y en a qui ne se gênent pas de dire qu'ils ont été fomentés par les prêtres <sup>11</sup>. "

---

10. Reg. III des lettres, p. 215, lettre du 16 juillet 1765.

11. Lettre du 9 février 1765.

Avant d'écrire à M. Marchand la belle lettre que nous avons citée tout-à-l'heure, M. Briand en avait adressé une autre aux vénérables sœurs de M<sup>gr</sup> de Pontbriand, les Visi-tandines de Rennes :

" Mesdames, depuis la mort du très respectable et à jamais regrettable évêque M<sup>gr</sup> de Pontbriand, votre illustre frère, je n'ai reçu aucune nouvelle de sa famille, quoique j'aie écrit à M. le comte de Nevet, à M. l'abbé de Saint-Marien, et à vous, mesdames.

" La lettre dont vous m'avez honoré cette année, m'a surpris, comblé de joie, et renouvelé mon ancienne et toujours récente douleur. Je n'entrerai pas dans une plus longue explication, qui ne pourrait qu'être affligeante pour vous, mesdames, et pour moi.

" Quelle chute horrible, après M<sup>gr</sup> de Pontbriand ! Me voici à Londres occupé à poursuivre sa dignité ! J'ai fui, j'ai résisté tant qu'il a été possible sans exposer la religion. Comme je lui avais promis l'obéissance, dès le premier jour qu'il m'agréa pour travailler sous ses ordres, j'aime à me représenter qu'il continue du ciel à me charger d'emplois répugnants, comme il le faisait pendant sa vie, et cela par la trop grande bonté que ce digne Prélat a toujours eue pour moi.

" Les affaires de la religion ayant été remises après la tenue du Parlement, je ne sais encore quand je passerai en France, et même si on permettra que j'y passe. On m'obligera peut-être d'aller dans les États de la Reine de Hongrie<sup>12</sup>, car on est ici extrêmement opposé à ce que les Canadiens aient communication avec les Français. C'est un sacrifice à joindre à bien d'autres. Je vous supplie de m'accorder le suffrage de saintes et ferventes prières. Je crois les mé-

---

12. La Belgique ; elle appartenait alors à l'Autriche-Hongrie.

riter, par les bontés dont m'a honoré jusqu'à la fin, et sans interruption <sup>13</sup>, M<sup>gr</sup> votre frère <sup>14</sup>... ”

Ce qui soutenait M. Briand dans les négociations qu'il avait entreprises pour se faire reconnaître et admettre par la Cour de Londres comme Evêque du Canada, et lui faisait espérer qu'en dépit des attermoiements elle finirait par consentir, c'est qu'il se savait bien recommandé par le gouverneur Murray : là où avait échoué M. Montgolfier, il ne pouvait que réussir :

“ Je suis bien recommandé par notre gouverneur, écrivait-il à l'abbé de l'Ile-Dieu, et j'espère ne trouver aucune difficulté à la Cour de Londres. Je compte beaucoup sur vos mouvements auprès de celle de Rome <sup>15</sup>. ”

Ce n'était pas tout, en effet, d'être choisi et proposé pour évêque par le Chapitre de Québec, ni même d'être accepté par le gouvernement anglais, il fallait surtout être agréé par le Saint-Siège, il fallait avoir ses Bulles ; et c'est à quoi s'employèrent avec un zèle admirable l'abbé de l'Ile-Dieu et M. de LaCorne. Dès le 12 novembre, aussitôt qu'il a connu l'arrivée en Angleterre de M. Briand, l'abbé de l'Ile-Dieu écrit au cardinal Préfet de la Propagande, pour la lui apprendre :

“ Cet ecclésiastique, dit-il, est un homme d'un très grand mérite, et reconnu pour tel par tout le clergé du Canada et par le gouvernement anglais.

“ M. l'Evêque de Québec le prit auprès de lui en 1741, lorsqu'il partit pour se rendre à l'Evêché auquel le Roi l'avait nommé, et il n'a jamais voulu quitter son Evêché ; il a même

13. On dirait qu'il fait ici allusion à son compatriote La Ville-angevin, qui, lui, avait encouru la disgrâce de son évêque, comme nous l'avons dit dans notre précédent volume, p. 286.

14. Lettre du 12 fév. 1765, publiée dans la *Revue Canadienne*, t. VIII, p. 441.

15. Lettre du 2 nov. 1764.

refusé le Doyenné de l'Église de Québec, pour ne pas se séparer du Prélat, auquel il a constamment servi de grand vicaire et de secrétaire jusqu'à sa mort.

"C'est ce même ecclésiastique que le Chapitre a choisi pour être à la tête et le premier des grands vicaires, le siège vacant, et il l'aurait unanimement proposé au Saint-Siège pour évêque, s'il n'avait constamment refusé, et à différentes reprises. . .

"Mais le gouvernement d'Angleterre ayant refusé d'admettre M. Montgolfier, il paraît que la voix et le vœu commun du clergé du Canada se sont réunis en faveur de M. Briand, qui y a enfin consenti. . . et qui est déjà arrivé à Douvres, port d'Angleterre, d'où il doit se rendre à Londres, et ensuite passer en France, pour y être proposé au Saint-Siège <sup>16</sup>. . .

"J'ose prendre la liberté de représenter à Votre Eminence que, quoique M. Montgolfier soit un très saint et très vertueux ecclésiastique, il doit avoir moins d'usage et d'expérience du gouvernement et de la juridiction gracieuse et contentieuse de l'épiscopat que M. Briand, qui a toujours été auprès de M. l'Évêque de Québec en qualité de grand vicaire et même, pour l'ordinaire, de secrétaire, et à qui, par conséquent, tout ce qui regarde et concerne le gouvernement spirituel de ce vaste et immense diocèse a passé par les mains."

Deux mois plus tard, l'abbé de l'Île-Dieu écrivait de nouveau à la Propagande:

"M. Briand, proposé au Saint-Siège pour évêque par le clergé du Canada, est toujours à Londres, et constamment dans l'attente du résultat d'un conseil des ministres.

"Il me paraissait, dans sa dernière lettre, un peu plus rassuré et plus ferme dans ses espérances que dans les pré-

---

16. Par l'entremise du Nonce de Paris, suivant la coutume.

cédentes. Il y a lieu d'espérer, monseigneur, que ce saint et vertueux ecclésiastique réussisse, au profit et à l'avantage de notre sainte religion. ”

L'abbé de l'Ile-Dieu racontait ensuite un fait qui s'était passé à la Cour d'Angleterre. L'archevêque anglican de Cantorbery ayant appris qu'un évêque catholique avait solennellement officié et prêché dans la chapelle d'un ambassadeur à Londres, était allé s'en plaindre au Roi lui-même comme d'un grand scandale pour la religion protestante, et un danger pour l'État :

“ Cet évêque a-t-il parlé contre l'État ou contre moi? lui demanda Sa Majesté. — Je ne le pense pas, Sire, répondit l'archevêque de Cantorbery. — Alors, répliqua le Roi, soyez tranquille. Ils sont tous mes sujets, et mon intention est qu'ils jouissent tous de la même liberté. ”

Ce fait mettait bien en relief le caractère et les dispositions de George III : un homme droit, honnête, religieux. Laisse à lui-même, il n'eût probablement pas hésité à accorder de suite à M. Briand ce qu'il ne demandait qu'en conformité à l'esprit des capitulations et des traités pour le libre et parfait exercice de la religion catholique au Canada. Mais un Roi constitutionnel n'est jamais seul : il y a les ministres ; il y a aussi ceux qui voudraient l'être, et qui ne sont pas toujours scrupuleux sur les moyens d'arriver :

“ Je ne puis vous dissimuler, écrit l'abbé de l'Ile-Dieu à la Propagande, que je ne pense pas que la Cour et les ministres d'Angleterre permettent à M. Briand de passer en France pour s'y faire sacrer. . . J'ai entrevu dans ses différentes lettres qu'on pourrait bien exiger de lui qu'il se fit sacrer en Angleterre. . . ”

“ Il ne peut trop tôt recevoir ses Bulles, pour être à portée de se rendre à la tête de son Eglise, qui a grand besoin d'un premier Supérieur majeur. . . ”

## CHAPITRE XII

---

MÉMOIRE DE M. DE LACORNE AU SAINT-SIÈGE. — ROUBAUD :  
SES AGISSEMENTS, À LONDRES, À L'ENCONTRE  
DE M. BRIAND

EN même temps que l'abbé de l'Ile-Dieu s'employait de son mieux auprès du Saint-Siège pour recommander M. Briand et hâter, si possible, l'expédition de ses Bulles, M. de LaCorne, qui avait déjà tant fait pour lui et l'Eglise du Canada, et à Londres et à Paris, préparait pour le Saint-Siège un magnifique mémoire, dont nous avons déjà dit un mot, mais que nous devons citer ici à cause de sa grande importance. M. de LaCorne, qui avait passé des mois et des mois en Angleterre, était mieux en état que personne d'exposer à la Cour de Rome et de lui faire agréer les conditions un peu extraordinaires auxquelles la Cour de Londres permettrait à un évêque catholique de se faire consacrer et d'aller au Canada ; puis, en sa qualité de Doyen du Chapitre de Québec, c'est lui qui devait faire des excuses, de la part de ce Chapitre, pour s'être permis d'élire l'évêque, contre la volonté, maintenant bien connue, de la Cour de Rome.

Le mémoire de M. de LaCorne est intitulé : " Mémoire à présenter au Saint-Siège, et au nom et de la part du clergé de Québec, en général, et en particulier du Chapitre et des Doyen et Chanoines de la même Eglise, au sujet des affaires présentes de la Religion en Canada, et en particulier des dispositions actuelles et constantes de la Cour et du gouvernement britannique sur ce qui regarde et concerne l'exercice

extérieur et public de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine dans les nouveaux États du Roi de la Grande-Bretagne :

“ Il paraît inutile, dit le Mémoire, de rappeler ici ce qui s'est passé jusqu'à présent au sujet de la Religion dans le Canada, depuis que l'Angleterre en est en possession, d'autant que le Saint-Siège a été jusqu'à présent exactement informé de toutes les mesures que le Chapitre et le Clergé de l'Eglise de Québec ont prises pour pouvoir autant qu'il était en eux au gouvernement spirituel de cette même Eglise, soit de la part du Chapitre, en se saisissant de la juridiction, le siège vacant, et en élisant et nommant des grands vicaires pour les principaux postes des colonies qui composent le diocèse, et en France, pour la correspondance de ces mêmes colonies, ou de celle du Clergé, qui a été convoqué pour le choix du sujet qu'on proposerait au Saint-Siège pour Evêque.

“ Le Saint-Siège a été également informé des différentes adresses présentées à Sa Majesté Britannique par le Clergé et par les Catholiques Romains de l'Eglise de Québec, pour en obtenir le libre exercice extérieur et public de leur Religion, comme la permission de se choisir un Evêque, et de le proposer au Saint-Siège pour en obtenir des Bulles et la plénitude de juridiction nécessaire pour gouverner leur Eglise, — parti qu'on n'a pris que sur les notions certaines que le gouvernement ne souffrirait pas que l'Evêque fût nommé par une Puissance étrangère <sup>1</sup>.

“ Ce n'a été, en effet, que d'après la permission de la Cour d'Angleterre que le Chapitre et le Clergé ont cru pouvoir procéder, d'abord au choix qu'ils ont fait de M. de Montgolfier, supérieur du Séminaire de Montréal, et ensuite de

---

1. C'est-à-dire le Roi de France, comme l'avait demandé Vaudreuil lors de la capitulation de Montréal: ce qui avait été refusé.

M. Briand, le premier et le plus ancien des grands vicaires du diocèse, non seulement sur un simple soupçon que le premier ne serait pas agréable au gouvernement, mais d'après le refus même que cette Cour en avait fait, en exigeant qu'il se dépouillerait de son grand vicariat, et que le Chapitre en nommerait un autre: ce qui a été fait . . . dans la crainte que les préjugés défavorables qu'on avait inspirés contre lui à la Cour d'Angleterre, et en particulier au Gouverneur de Québec, ne rejaillissent sur la religion même, et sur le Clergé, et ne tournassent au préjudice des Catholiques Romains de cette même Eglise.

“ Les choses étant en cet état, et depuis le mois de novembre 1764, M. Briand, choisi par le Chapitre et par le Clergé de l'Eglise de Québec pour être proposé au Saint-Siège, s'est rendu à Londres, auprès de la Cour d'Angleterre, pour y solliciter et y obtenir l'agrément et l'attache de Sa Majesté Britannique, qui ne s'est pas encore assez clairement expliquée pour se promettre ce qu'il paraît cependant qu'on a présentement lieu d'espérer, mais à des conditions qui pourront peut-être déplaire au Saint-Siège, à moins que par amour pour notre sainte religion, et par le désir de la conserver et de la perpétuer, sous une Puissance étrangère et dans un pays protestant, il ne veuille bien se prêter, et ne pas heurter de front les préjugés et préventions du gouvernement Britannique contre la Cour de Rome et celle de France.

“ Il paraît en effet présentement que la Cour d'Angleterre et le Ministère Britannique se prêteront volontiers à souffrir un Evêque en Canada, mais sous les conditions suivantes: la première, qu'il ne dépendra jamais d'aucune puissance étrangère, et surtout qu'il n'aura aucun rapport avec Rome, ni avec la France; la seconde, que pour ce qui regarde et concerne son institution canonique, ils consentiront tacitement qu'il obtienne des Bulles de Rome, puisque cela est né-

cessaire pour qu'il ait la plénitude de la juridiction; mais qu'une fois pourvu de toutes celles dont il aurait besoin pour gouverner son Eglise, *il ne conserverait plus aucune liaison de dépendance avec Rome* que pour ce qui pourrait concerner l'étendue plus ou moins grande de cette même juridiction; et encore pour en obtenir ce simple consentement tacite, a-t-il fallu leur faire entendre qu'une fois pourvu de Bulles, et en conséquence consacré Evêque, *il tirerait son autorité de sa place et de son siège.*

" Il serait difficile d'exprimer ici à quel point la Cour d'Angleterre et tous les membres des différentes Chambres de son gouvernement ont paru opposés, dans cette circonstance, au Saint-Siège: et c'est là sans doute qu'est née *leur opposition pour un simple vicaire apostolique, évêque in partibus*, persuadés qu'ils sont, qu'il serait toujours révocable *ad nutum* par le Saint-Siège, et par conséquent dans une continuelle et *directe dépendance de Rome*, au lieu qu'ils ont constamment paru avoir moins de répugnance pour *un évêque en titre*, qui, une fois élu par le Clergé du diocèse et approuvé par Rome, ne dépendrait plus que de lui-même, et n'aurait plus de rapport qu'avec le gouvernement civil, dont il lui serait plus facile d'observer les lois et constitutions, auxquelles il serait d'ailleurs lui-même obligé de se conformer en tout ce qui ne préjudicierait en rien à la liberté de son ministère et à celle du culte extérieur et public de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, en faveur des Catholiques qui composeraient son Eglise.

" D'après cet exposé et les dispositions présentes et constantes du Gouvernement Britannique, c'est au Saint-Siège à prendre sur cela, pour le plus grand bien et la conservation de notre sainte Religion sous un gouvernement protestant, *le parti qui lui paraîtra le plus convenable* et le plus propre à concilier la défiance où est la Cour d'Angleterre de toute Puissance étrangère (spirituelle et temporelle), avec les

intérêts de notre sainte Religion, qu'il n'y aura jamais lieu ni espérance de conserver et de perpétuer en Canada *sans Evêque*, quelque bien intentionné que soit le Clergé, et en particulier le Chapitre de Québec. . .

“ Quant à l'attachement, à la fidélité et à la soumission du Clergé de Québec pour le Saint-Siège, il ose se flatter qu'aucun Clergé n'en a jamais donné de plus grandes preuves, et que, grâce à Dieu, et par un effet de sa divine Providence, il n'a jamais été susceptible des nouveautés ni des contestations qui agitent aujourd'hui et affligent le Clergé de France et les différentes Eglises de ce Royaume<sup>2</sup>. Mais plus le Clergé de Québec est attaché au Saint-Siège, comme au Centre de l'Unité, plus il est jaloux de ne lui laisser aucun soupçon qui pût lui démériter sa confiance, sa protection et sa bienveillance.

“ Il est vrai que le Clergé de l'Eglise de Québec, ne sachant à qui s'adresser pour *se procurer un Evêque*, que le Roi de France n'était plus en droit de lui nommer, et que la Cour d'Angleterre avait intérêt de lui refuser, *il s'était replié sur l'ancien droit commun des Eglises, surtout des Chapitres*, qui étaient alors en droit et dans l'usage d'élire leurs Evêques; mais le Clergé de l'Eglise de Québec supplie très respectueusement Sa Sainteté de vouloir bien n'imputer la démarche qu'il a faite *en s'élisant un Evêque*, qu'à la circonstance forcée où il s'est trouvé, et qu'il ne sera jamais capable de réclamer aucun droit qui puisse préjudicier à ceux du Saint-Siège aux vues duquel il déférera toujours avec une entière et la plus respectueuse soumission. Et il ose supplier Sa Sainteté de vouloir bien prendre en considération la position fâcheuse et délicate où il se trouve, comme celle des Catholiques Romains qui composent encore au-

---

2. Allusion aux querelles Jansénistes et à la persécution des Jésuites.

jourd'hui l'Eglise de Québec, et au nombre de près de cent mille âmes, qui seraient dépourvus de toute espèce de secours spirituels, si ce qu'ils ont encore d'ecclésiastiques et de missionnaires se trouvaient chassés par le gouvernement anglais, et par là hors d'état d'en procurer à de bons et fidèles Catholiques, qui sont aussi avides de les recevoir, que le Clergé de leur Eglise est empressé et disposé à les leur continuer.

“ Présenté au Saint-Siège par Marie-Joseph de LaCorne, abbé de l'Etoile, Doyen du Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Québec, Vicaire Général du diocèse, au nom du Chapitre, du Clergé et des Catholiques Romains de cette même Eglise. (signé) M.-J. de LaCorne, Doyen du Chapitre de l'Eglise de Québec<sup>3</sup>. ”

Certes, si le Saint-Siège avait conçu quelques sentiments peu favorables à l'égard de l'Eglise du Canada et du Chapitre de Québec pour la faculté que s'étaient arrogée les Chanoines d'élire leur Evêque, il nous semble que ce plaidoyer si sensé, si sage et si habile de leur vénérable Doyen était bien de nature à les adoucir, voire même à les dissiper entièrement.

Et puis quelle franchise, de la part de M. de LaCorne, dans l'exposé qu'il fait des exigences vraiment incroyables, et pourtant réelles, de la Cour de Londres, et des conditions qu'elle met à accorder un évêque au Canada, conditions que l'on croirait tout d'abord incompatibles avec la dignité et l'autorité du Saint-Siège! Il expose humblement et simplement l'état des choses et des esprits, et supplie le Saint-Père de faire tout ce qu'il pourra pour l'Eglise du Canada. Qui croira que ce mémoire ne contribua pas beaucoup à aplanir les difficultés vis-à-vis de la Cour de Rome?

---

3. Archiv. du Sém. de Q.

\*  
\* \*

Mais M. Briand n'était pas à bout de peines et de contrariétés en Angleterre; et sait-on d'où lui vinrent les tracasseries les plus pénibles? d'un mauvais religieux du Canada, qui venait d'arriver à Londres. *Corruptio optimi pessima*. Ce malheureux Jésuite — son nom était Roubaud —, fourvoyé, emporté par la passion plutôt que par les doutes de l'esprit, — car il était très intelligent — avait entrepris de corrompre l'opinion dirigeante en Angleterre, en la flattant, en lui persuadant que rien n'était plus facile que de protestantiser les Canadiens: ce qui était, comme on sait, le vœu secret de nombre de personnages à la Cour<sup>4</sup>:

“Laissez, laissez, disait-il, les Canadiens sans évêque, et vous verrez bientôt leur clergé secouer le joug du célibat, les curés se marier, et les paroissiens, laissés à eux-mêmes, secouer bientôt, eux aussi, le joug d'une religion qu'ils ne pratiquent que par routine, et sous la férule.”

Ce qui rendait Roubaud très dangereux, c'est qu'il était envoyé à Londres et recommandé par le Gouverneur du Canada lui-même. Murray écrivait en effet à Lord Halifax, secrétaire d'État:

“Le P. Roubaud, un Jésuite du Collège de Québec, aura l'honneur de vous remettre lui-même cette lettre. Ce monsieur est digne de votre attention: c'est un homme de talents extraordinaires, très instruit et aussi éloquent que Cicéron. Il a une connaissance parfaite des vues, des sentiments et des ressources du clergé papiste de cette Province. . . Il avait intention d'abjurer publiquement ici la Religion Catholique

---

<sup>4</sup> 3e article des Instructions à Murray. — Mémoire de Mazères. (*Constitutional Documents*, t. I, p. 140; 146).

Romaine<sup>5</sup>; mais cette abjuration aurait fait plus de mal que de bien au projet que j'ai de réformer les habitants de cette colonie. C'est pour cela que je l'envoie à Londres, où il peut être utile, et coopérer avec moi, sous la direction immédiate des ministres de Sa Majesté, à la grande tâche que j'ai entreprise de convertir un grand nombre de Canadiens. Je ne crois pas être exagéré dans mes espérances; en tout cas, mon entreprise ne peut avoir de mauvais résultats, car je ne veux employer que des moyens de douceur et de persuasion, c'est-à-dire tout le contraire de la persécution. Aussi me suis-je réjoui d'apprendre l'accueil si favorable qu'on a fait à Londres à M. Charest, et je me flatte qu'on accordera aux Canadiens tout ce qui peut leur être accordé.

" Il y a déjà ici un grand progrès: les Canadiens se sont dépouillés de beaucoup de leurs préjugés nationaux. Je voudrais pouvoir en dire autant des sujets anglais; mais plusieurs qui viennent de la Nouvelle-Angleterre sont des fanatiques invétérés. Ceux-là même, cependant, on peut s'en servir avec avantage: en les reprenant pour leurs insultes, on gagnera, on fortifiera la confiance des Canadiens dans le gouvernement. Cette confiance est la corde principale qu'il faut entretenir en bon ordre. Elle ne peut manquer d'assurer le succès de la tâche que j'ai entreprise, et qui n'est rien moins que la réforme de la plus grande partie des habitants de cette colonie.

" Pour le moment, je n'entrerai pas dans les détails de mon projet; je ne le ferai que quand j'aurai reçu les Instructions de Sa Majesté, que j'attends de jour en jour.

" En attendant, qu'il me suffise de vous recommander le

---

5. Comme le fit, malheureusement, un autre religieux, le P. Veysièrre, franciscain, qui abjura publiquement la religion catholique, à Québec, en 1766, au grand scandale de la population, se maria, et devint ministre protestant aux Trois-Rivières. (*Gazette de Québec* du 27 oct. 1766.—*Les Ursuines de Québec*, t. III, p. 52.—Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q., 5-2).

P. Roubaud : la vie monastique qu'il a menée jusqu'ici fait qu'il connaît peu le monde : c'est un homme de sens : je ne lui connais d'autre vice que celui d'une trop grande vénération pour le sexe<sup>6</sup>. . . M. Roubaud vous dira lui-même la manière dont il a quitté le pays, en quels termes il est avec les Jésuites, l'estime et la confiance dont il jouit de la part de tout le clergé de cette Province<sup>7</sup>."

Cette lettre peint mieux que n'importe quel pinceau le caractère insidieux, faux, dangereux de Murray. Il fallait, tout en profitant, dans l'occasion, de sa bonne volonté, se défier de ce gouverneur. *Timeo Danaos*. . .

Certes, en plus d'une rencontre, il a bien parlé des Canadiens. Écoutons, par exemple, ce qu'il dit dans une lettre qu'il adresse à Lord Eglinton pour lui introduire son secrétaire Cramahé. Il lui parle de " ce misérable peuple qui, après avoir enduré les calamités de la guerre, est dans l'alternative, ou d'abandonner son pays, ou de se soumettre à la persécution des fanatiques les plus cruels, les plus ignorants, les plus rapaces qui aient jamais existé. . .

" Je ne puis, ajoute-t-il, être l'instrument de la destruction de la race la plus brave et la meilleure qu'il y ait au monde. Qu'on leur accorde un petit nombre de privilèges que les lois d'Angleterre n'assurent pas aux catholiques du Royaume, les Canadiens deviendront en peu de temps les sujets les plus fidèles et les plus utiles de l'Empire.

" Si les clameurs du peuple anglais ne permettent pas au Roi de suivre les dictées de son cœur généreux, si les lois anti catholiques doivent être suivies au Canada dans toute leur rigueur, au nom de Dieu obtenez de Lord Bute mon rappel,

---

6. Murray ajoutait : " A vice however very common to every Ecclesiastic under forty in this Province. . ." Il confondait évidemment le vice avec la passion, qui est en tout homme.

7. Archiv. du Canada, Série M. 898, B., vol. I, p. 159, lettre du 26 juin 1764.

car je ne puis être témoin de la misère d'un peuple que j'aime et que j'admire<sup>8</sup>. . .”

Paroles magnifiques. . . Mais quelle contradiction, dans l'envoi de Roubaud en Angleterre pour contribuer à la perversion des Canadiens! Quel plus mauvais service pouvait-il rendre à notre pays, à notre Église, que de le recommander aux autorités anglaises?

Ainsi recommandé, Roubaud avait ses entrées libres partout, dans les bureaux, dans les ministères, et y semait le mensonge et la calomnie. “ Il veillait de près sur tous les Canadiens, à Londres, écrit M. Brymner, et rapportait aux autorités tous leurs mouvements et leurs conversations les plus intimes<sup>9</sup>. ” On le méprisait, on le détestait à cause de ses mœurs, mais on s'en servait. Shelburne écrit un jour à Carleton :

“ Son caractère est très douteux, mais il est utile<sup>10</sup>. . . ”

“ J'ai trouvé la Cour de Londres, écrivait M. Briand au grand vicaire Marchand, dans des dispositions bien différentes de celles que m'avaient marquées MM. de LaCorne, Montgolfier et Charest. Je l'attribue à ce malheureux que vous connaissez par un mémoire qu'il a présenté à la Cour. Vous ne sauriez concevoir dans quel degré d'impudence et de libertinage effréné vit ce malheureux. M. Cramahé détruira les faussetés qu'il avance dans ses mémoires: par exemple, qu'il y avait déjà un grand nombre de Canadiens protestants; que cinq à six curés voulaient se marier; que le Roi de France aurait fini par nommer aux cures, s'il eût gardé le pays; que le meilleur moyen de s'attacher le peuple canadien, c'était de le protestantiser, non par la violence, mais en le laissant manquer de prêtres.

8. Ibid., lettre du 27 oct. 1764.

9. *Rapport sur les Archives Canadiennes* pour 1885, p. X.

10. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 4, lettre du 14 nov. 1767.

“ Je lui ai reproché sa conduite infâme. Il m'a répondu : “ Il ne fallait pas me laisser venir à Londres, mais me garder en Canada ”<sup>11</sup>. ”

Roubaud dirigeait la belle mission des Abénaquis, à Saint-François du Lac, depuis son arrivée en Canada en 1742. Il y avait fait du bien. Il était adoré des sauvages, et ceux-ci, de même que les Micmacs, passaient pour les meilleurs de tout le pays. A leur caractère religieux, on ajoutait qu'ils étaient de “ grands politiques ”<sup>12</sup>. Roubaud les avait accompagnés dans leurs expéditions au lac George et au lac Champlain ; ils y avaient rendu d'éminents services aux Français : de là la haine que les Anglais leur avaient vouée : ils détruisirent de fond en comble la mission des Abénaquis en 1759. Roubaud fut rappelé à Québec.

On le renvoya bientôt à Saint-François pour rétablir la mission, et les Abénaquis furent heureux de le revoir. Malheureusement son retour dans cette mission lui fut fatal : ses mœurs devinrent bientôt si corrompues, et sa santé si compromise, qu'il demanda lui-même d'être rappelé à Québec. Son supérieur le P. de Glapion, se hâta d'acquiescer à son désir. A peine était-il revenu à Québec, que le gouverneur des Trois-Rivières, Burton, jaloux de n'avoir pas été consulté en cette occasion, exigeait son retour à Saint-François du Lac<sup>13</sup>. La conduite de Roubaud à Saint-François devint tellement désordonnée que le nouveau gouverneur des Trois-Rivières, Haldimand, qui avait remplacé Burton, en était ahuri : écrivant un jour au gouverneur de Québec, M. Murray :

“ C'est un cerveau brûlé et inquiet, disait-il, qui, pesant le

---

11. Lettre du 11 janvier 1765.

12. Archiv. du Canada, Collection Haldimand, B. 2-1, lettre de Gage à Haldimand, 22 mars 1764.

13. Archiv. du Sém. de Q., Collection Haldimand, lettre du P. de Glapion, 19 nov. 1762.

mensonge et la vérité dans une même balance, m'a donné plus de peine ici que la moitié du gouvernement. ”

C'est alors que Murray s'en chargea et l'envoya à Londres. Nous venons de voir le certificat que lui avait donné Hal-dimand. Voici comment Carleton, qui le connaissait bien, l'appréciait, lui aussi, plus tard :

“ Homme de génie, belle imagination, et écrivain d'une grande habileté; mais étranger à la vérité, sans une parcelle d'honneur, ni d'honnêteté. ”

Pourtant, il restait encore quelque chose au crédit du P. Roubaud. Tout en se faisant passer pour protestant comme sa mère, — car sa mère était huguenote, et lui seul de ses enfants s'était fait catholique — il n'est pas prouvé qu'il ait fait abjuration de sa religion. Tout dégradé et perdu de mœurs qu'il était, il n'est pas prouvé, comme il l'est pour le récollet Veyssière, qu'il ait foulé aux pieds ses vœux et contracté mariage. Il avait montré du zèle dans son ministère paroissial; il avait témoigné de la charité envers les prisonniers anglais dans les expéditions où il avait accompagné ses sauvages. Dieu lui fit une grande grâce. Réduit à la dernière extrémité, il se sentait allé vers la mort :

“ La Providence, dit un chroniqueur, lui ménageait une ressource dans sa miséricorde. Le Supérieur de Saint-Sulpice de Paris ayant appris le honteux état de cet infortuné, manquant de tout et surchargé de vices, lui fit offrir une place dans son séminaire pour y faire pénitence et s'y préparer au grand voyage de l'éternité. Ce fut une providence pour ce misérable, qui recevait sans doute la récompense de cette charité exemplaire qu'on lui avait vu exercer envers les prisonniers anglais et les victimes des sauvages, aux forts George et Lidius, qu'il arracha en grand nombre des mains des barbares, et qui paya le rachat de pauvres petits orphelins. Roubaud ne ferma pas les oreilles à la voix de la grâce. Il alla dans le séminaire de Saint-Sulpice s'enfoncer dans

une profonde retraite. Il y passa quarante jours dans les gémissements, la pénitence et les larmes, au bout desquels il alla rendre son âme à Dieu, qui dit *qu'il y aura plus de joie dans le ciel sur la conversion d'un pécheur que sur la persévérance de quatre-vingt dix-neuf justes*<sup>14</sup>. Il mourut en novembre 1787 à l'âge avancé de soixante-quinze ans<sup>15</sup>."

\*  
\* \*

Hâtons-nous de revenir trouver à Londres M. Briand. Il y a quatorze mois qu'il est en Angleterre: il est bien vu, estimé de tout le monde; et le secrétaire d'Etat, qui le reçoit toujours avec plaisir et affabilité, ne lui a pas encore dit officiellement: "Faites-vous donc consacrer évêque, et partez pour le Canada." Il ne le lui dira jamais.

Plusieurs personnages plus ou moins en rapport avec la Cour, qui s'intéressent à lui et lui veulent du bien, se contentent de le lui laisser entendre officieusement: "Qu'il aille donc se faire consacrer où bon lui semble, en France, s'il l'aime mieux: on ne dira rien, on fermera les yeux sur son départ; il reviendra à Londres tranquillement et sans bruit, consacré évêque, mais sans afficher ce titre, sans parler d'épiscopat; il sera reconnu comme "Supérieur majeur de l'Eglise du Canada". Tout le monde se réjouira du fait accompli, et il partira pour le Canada, content."

C'est ce que lui disent, entre autres, deux de ses amis protestants, mais loyaux et sincères, et très mêlés avec les personnages officiels: Thomas Mills, qui sera l'un des conseillers de Carleton, et Cramahé, secrétaire du gouverneur

---

14. *Luc*, XV, 7.

15. Archiv. du Canada, Mss. Pâquin.

du Canada. Ils lui recommandent seulement la plus grande discrétion<sup>16</sup>.

Il finit par se laisser convaincre. Il avait une excellente raison de passer en France, pour aller voir sa mère en Bretagne: il en obtint facilement la permission. Une fois en France, il suivrait les conseils de ses amis, et s'abandonnerait comme toujours à la conduite de la Providence. Il quitta Londres dans la première quinzaine de décembre.

---

<sup>16</sup> *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 3 à 5, lettres de Mills et de Cramahé à M. Briand, déc. 1765, fév. 1766.

## CHAPITRE XIII

---

M. BRIAND EN BRETAGNE, DANS SA FAMILLE; — À PARIS,  
POUR SA CONSÉCRATION

IL était entendu que M. Briand n'avait la permission de passer en France que pour aller voir sa mère en Bretagne. Quant à se faire consacrer évêque, il n'avait que "l'agrément tacite du gouvernement"<sup>1</sup>, et pour cela il devait aller dans les Flandres autrichiennes<sup>2</sup>. Telle était la décision quasi officielle de la Cour. Mais une fois en France, lui disaient tout bas ses amis, qui vous empêchera de vous rendre à Paris, si cela vous convient, et de vous y faire sacrer, pourvu que la chose se fasse avec la plus grande discrétion possible<sup>3</sup>?

Le moyen le plus simple de se rendre en Bretagne, et de n'éveiller aucune susceptibilité désagréable, c'était tout simplement de s'embarquer sur un de ces vaisseaux marchands qui, de Londres ou de quelque autre port de mer anglais, faisaient le commerce maritime — un commerce très considérable — entre l'Angleterre et Saint-Malo. A Saint-Malo, il reverrait avec bonheur l'antique cathédrale<sup>4</sup>, où célébrait tous les jours son vénérable ami, M<sup>gr</sup> de Pontbriand, avant de partir pour le Canada : jeune prêtre, il avait entendu la

---

1. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 253.

2. *Recherches historiques*, vol. XVII, p. 135.

3. *Ibid.*, vol. XVI, p. 5.

4. Sur la magnifique cathédrale de Saint-Malo, voir mon petit volume : *Au Pays de Mgr de Laval*, p. 244.

voix de ce jeune pontife missionnaire, qui l'avait invité à l'accompagner dans ce pays lointain: *Veni, sequere me*; et sans hésitation il avait fait comme autrefois saint Mathieu: *et surgens secutus est eum*<sup>5</sup>.

De Saint-Malo, M. Briand n'aurait que quelques lieues à faire pour atteindre Saint-Brieuc, l'une des plus pieuses villes de la Bretagne, l'une de celles qui ont le mieux conservé le cachet religieux d'autrefois, la ville renommée par la sainteté de ses évêques, par ses sanctuaires pieux et anciens, dont quelques-uns remontent au quatorzième siècle, par son magnifique pèlerinage de Notre-Dame d'Espérance, mais pour lui, surtout, la ville chère par excellence, puisque c'était dans sa belle cathédrale romane qu'il avait reçu l'onction sacerdotale le 14 mars 1739. De Saint-Brieuc, il n'aurait que quelques pas à faire — environ une heure et demie de marche — pour se rendre à Plérin, sa paroisse natale, d'où il était parti pour le Canada le 11 mai 1741, jour de l'Ascension.

On raconte que, dans la crainte d'éprouver trop d'opposition de la part de sa bonne mère<sup>6</sup>, qui l'aimait tant, et dont il était le principal appui, — il était l'aîné de la famille — dans la crainte, surtout, de ne pouvoir résister à ses larmes, à ses supplications, voulant à tout prix suivre sa vocation sainte, il était parti à la dérobée, sans lui dire adieu, n'emportant pour tout bagage que son bréviaire. Il se rendit à pied à Lamballe, où il prit la diligence qui le conduisit à La Rochelle, où il devait s'embarquer pour le Canada avec M<sup>sr</sup> de Pontbriand et M. de la Ville-Angevin.

Grand émoi à Plérin, lorsque l'on constate qu'il est parti et ne revient plus. Les parents désolés se mettent en route pour tâcher de le rejoindre. "Chemin faisant, dit la chro-

5. *Marc*, II, 14.

6. Son nom était Jeanne Burel. Nulle part il n'est fait mention de son père, François Briand: c'est probablement qu'il était mort depuis longtemps déjà.

nique, ils rencontrent un bon vieux Père Franciscain, qui faisait la quête dans les environs, et lui disent l'objet de leurs recherches : " Amis, leur répond le Père, en montrant " le ciel, ne faut-il pas donner à Dieu ce qui est à Dieu ? " Ces paroles sont un trait de lumière pour ces pieux chrétiens. Ils reprennent le chemin de leur village, résignés et consolés <sup>7</sup> . "

Il y a dans la vie des saints de ces actes héroïques, qu'on aurait tort de juger d'après nos vues humaines. Briand ne regretta jamais celui que la grâce lui avait fait accomplir en cette occasion. Qui sait cependant si la voix de la nature ne parlait pas quelquefois fortement à son âme pour lui reprocher d'avoir fait de la peine à sa mère, à sa famille en général ? Il lui écrivit sans doute pour lui expliquer la raison de sa conduite un peu étrange. Nous savons qu'il correspondait régulièrement avec sa famille <sup>8</sup> . Mais il était heureux, cette fois-ci, de venir lui-même, en personne, dire à ses parents combien il les aimait, et que ni le temps ni la distance n'avaient effacé en lui les sentiments de tendresse qu'il leur avait toujours conservés.

Il était à Plérin le 19 décembre (1765) ; et après être entré un instant dans la petite église paroissiale, où il avait été baptisé le 23 juin 1715, où il avait fait sa première communion, où tant de fois ensuite il avait eu le bonheur de recevoir son Dieu et d'entendre sa parole sainte, après avoir salué le curé de la paroisse, qui n'était autre que son vieil oncle, Jean-Joseph Briand, son premier éducateur, il prit avec lui le chemin qui conduit au bord de la mer, chaussée magnifique, bordée de charmants paysages. A mi-chemin, environ, est la chapelle Saint-Eloi, qui donne son nom au hameau où se trouve la maison paternelle de Briand : la Bre-

---

7. *Les Ursulines de Q.*, t. III, p. 272.

8. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de Mgr Briand à M. Roussel de Maisonneuve, 19 nov. 1793.

tagne est couverte de ces chapelles, de ces oratoires, où le peuple aime tant à se rassembler pour prier, où l'on va en procession aux Rogations, aux principales fêtes de paroisse. Briand, heureux de revoir sa chapelle Saint-Eloi, aperçut bientôt la maison paternelle, traversa la cour qui la sépare de la chaussée, et tomba dans les bras de sa bonne mère. Laissons parler ici un témoin oculaire, sa propre sœur, qui était là, et qui, quelques années plus tard, devenue religieuse de la communauté des Filles du Saint-Esprit<sup>9</sup>, rappelait à Mme Briand la scène familiale dont elles avaient été l'objet, et qui les avait comblées de bonheur :

“ Je n'oublierai jamais, dit-elle, le plaisir, la joie et la tendresse avec laquelle vous vous embrassâtes l'un l'autre, et nous tous frères et sœurs. Nous l'avons trouvé toujours le même, bon fils, bon frère, doux, humble, s'humiliant et se reconnaissant indigne, méprisant les grandeurs et les dignités; point d'ambition pour les richesses. Si ce n'était qu'il craignait de s'opposer aux desseins de Dieu et au soutien de la religion, il eût préféré de demeurer caché et inconnu dans la petite famille<sup>10</sup>. ”

Evidemment, M. Briand n'avait pas tardé de raconter à sa mère, à ses frères et sœurs, l'objet de son voyage : évêque élu du Canada, il allait se faire consacrer aussitôt qu'il aurait reçu ses bulles de Rome; puis il retournerait au Canada, d'où il ne reviendrait plus. A l'exemple de M<sup>gr</sup> de Pontbriand, qu'ils avaient bien connu, et auquel il allait succéder, il se dévouerait corps et âme au bien des ouailles confiées à ses soins, et espérait ensuite aller au ciel, jouir de l'éternelle récompense : “ Au ciel, également, leur disait-il, nous nous reverrons, après les quelques jours que je vais passer avec vous, avant de partir pour le Canada. ”

9. Fondée à Plérin par M. de la Ville-Angevin, lequel accompagna Mgr de Pontbriand au Canada.

10. *Recherches historiques*, vol. XVII, p. 135.

Nous savons d'une manière certaine que M Briand passa quatre à cinq semaines dans sa famille<sup>11</sup>. Il eut donc tout le temps de voir ses parents, ses amis d'autrefois, et de s'entretenir souvent et longtemps avec eux. De ses parents proches, outre sa mère, nous connaissons déjà sa sœur Catherine, la religieuse du Saint-Esprit, qui fut très longtemps, de 1779 à 1804, supérieure générale de sa communauté. Elle n'avait pas encore quitté la maison paternelle. Il avait une autre sœur, Yvonne, mariée à un nommé Duchène: il baptisa un de ses enfants, pendant son séjour à Plérin, et lui donna son nom: Jean-Olivier. Il le fit étudier plus tard, ainsi qu'un autre de ses neveux, dont nous aurons occasion de parler. Il avait aussi son frère Ypres, qui mourut, ainsi que sa femme, deux ou trois ans après son départ pour le Canada. Il perdit en 1768 son beau-frère Duchène et son vieil oncle, le curé de Plérin. Sa mère mourut à peu près dans le même temps: de sorte que de 1767 à 1770 M. Briand ne perdit pas moins de cinq membres de sa famille. Il ne lui restait plus que ses deux sœurs: aussi écrivait-il, le 28 juillet 1770, à l'une d'elles qu'il affectionnait spécialement:

“ Je prie le Seigneur de vous conserver à ma consolation, à condition cependant que cela ne soit point contraire à votre salut, car pour votre bonheur éternel je sacrifierai tout. Nous nous aimons fortement comme frère et sœur, aimons-nous davantage comme les enfants du même Dieu. Soyons unis dans le cœur de Jésus-Christ. ”

“ Mon frère de Québec, écrivait de son côté sa bonne sœur Catherine, a été touché de ces morts plus que je ne peux l'exprimer. ”

Et elle ajoutait, en parlant du vieux curé de Plérin, mort à l'âge de quatre vingts ans:

---

11. *Ibid.*, vol. XVI, p. 6., vol XVII, p. 138.

“ C'est lui qui lui a donné ses premiers principes pour les sciences, et qui l'a si bien guidé par son savoir et sa vertu dans le chemin de la vertu et de la science des saints. Il a toujours passé pour un homme distingué en mérite. ”

Autant que nous pouvons en juger d'après les documents parcourus, il n'y eut jamais rien que d'honorable dans la famille Briand. S'il y a quelque défaut que l'on peut remarquer quelquefois dans les bonnes familles de Bretagne, comme en d'autres parties de la France, c'est peut-être un peu trop d'attache aux biens de la terre. Les quelques semaines qu'il passa au milieu des membres de sa famille, leur apportèrent de grands sujets d'édification :

“ Vous saurez vous rappeler, disait Catherine à sa mère, tout ce qu'il nous a dit du mépris qu'il faisait des bénéfices, richesses et dignités, pendant les quatre ou cinq semaines qu'il resta avec nous à Saint-Eloi. ”

Ces semaines furent aussi pour eux tous un temps de joie et de véritable bonheur. C'est ici, croyons-nous, le lieu de rappeler tout ce qu'avait d'aimable le caractère de M. Briand. Là où il était, disparaissaient aussitôt la tristesse et l'ennui. Il était la joie de tous les cercles et de toutes les réunions. Citons ici ce que dit un de ses panégyristes de son séjour à Québec auprès du vénérable évêque de Pontbriand :

“ Auprès du Prélat dont il possédait toute la confiance, dit-il, il montra dans tout son jour cette candeur, cette politesse, cette modestie aimable qui font l'éloge complet de la docilité de son cœur. Des nuages s'étaient abaissés sur la maison épiscopale ; il les dissipa en un instant, il y attira, il y forma une société de personnes choisies, dont les qualités faisaient l'éloge de son tact. Il en chassa cette tristesse qui tue, pour introduire cette gaieté qui porte à Dieu et qui soutient dans son service <sup>12</sup>. ”

---

12. Cité dans *Les Evêques de Québec*, p. 261.

Tout cela dit assez, sans que l'on soit obligé de recourir aux conjectures, combien durent être agréables à Mme Briand les jours que son aimable fils passa à la maison paternelle. Hélas! le sacrifice n'en fut que plus grand lorsqu'arriva l'heure du départ, et qu'il fallut se séparer, cette fois pour toujours :

"La tristesse, écrit Catherine, suivit de près la joie, par le second sacrifice qu'il nous fallut faire de lui le 23 janvier 1766, jour anniversaire de son baptême, qu'il sortit de Saint-Brieuc pour se rendre à Paris pour y être sacré le 16 mars, jour anniversaire de sa première messe. . ."

Il est évident, d'après ces quelques lignes, que la famille alla le reconduire à Saint-Brieuc, et que ce fut là que s'accomplit la séparation définitive.

Mais avant de quitter sa mère, M. Briand voulut lui laisser un gage splendide et permanent de son affection. Le voyageur qui visite aujourd'hui Plérin, et s'informe du lieu exact de naissance du septième évêque de Québec, se voit conduire à une grande maison en pierre, au hameau Saint-Eloi : au-dessus de la porte d'entrée sont gravés ces mots : "JEAN-OLIVIER BRIAND, EVÊQUE DE QUÉBEC, 1766." Ce n'est donc pas dans cette maison qu'est né M<sup>sr</sup> Briand : c'est dans l'humble chaumière—le mot est ici littéralement exact—qui est tout à côté, et couverte en chaume, comme un si grand nombre de maisons en Bretagne, que nous avons vues nous-même, et sur lesquelles nous nous sommes plus d'une fois apitoyé. La maison en pierre a été construite sur l'ordre et aux frais de M<sup>sr</sup> Briand pour sa mère, à l'occasion de sa visite à Plérin en 1766. Elle n'en jouit pas longtemps, puisqu'elle mourut en 1768 ; mais la maison reste comme un monument impérissable de l'amour filial de son pieux fils.

\*  
\* \*

L'Evêque élu de Québec dut se hâter de quitter Saint-Brieuc pour Paris, où ses amis le pressaient de se rendre. L'on attendait ses bulles de jour en jour — elles sont en effet du 21 janvier; — il fallait se hâter pour se préparer à sa consécration. Nous ne croyons pas même qu'il ait pu arrêter à Rennes pour rendre visite aux sœurs de M<sup>er</sup> de Pontbriand; du moins il n'y fait aucune allusion dans la lettre qu'il leur écrivit peu de temps après son arrivée à Québec.

Il était certainement à Paris le 11 février, car il faisait ce jour-là sa Profession de foi entre les mains du Nonce; et c'est aussi ce jour-là que l'abbé de l'Ile-Dieu, M. de LaCorne, M. Jacrau et M. de Villars signaient en faveur de M<sup>er</sup> Briand les Informations canoniques voulues, "en présence de Son Excellence M<sup>er</sup> l'archevêque de Colosse, nonce de Sa Sainteté en France"<sup>13</sup>:

"Certifions, disaient-ils, que sa vie et conduite ont été également régulières et édifiantes, ses mœurs irréprochables, sa doctrine pure et saine, sa catholicité sans aucun reproche, ni même aucun soupçon qui ait pu lui donner la moindre atteinte, que sa soumission à l'Eglise et à toutes ses saintes décisions a toujours été marquée et prouvée par son attachement au Saint-Siège comme au Centre de l'Unité"<sup>14</sup>...

Les Bulles, en date du 21 janvier 1766, huitième année du pontificat de Clément XIII, étaient arrivées à Paris, et portaient la suscription suivante:

*"Dilecto Filio J.-Olivario Briand, presbytero seculari, Electo Quebecensi."*

Elles étaient accordées *Capitulo, Clero ac populo Civitatis*

13. Son nom était Colonna Pamphili.

14. Archiv. du Sém. de Québec.

15. E. testame  
de Sain  
France)  
Econom  
Briand

*prædictæ maxime desiderantibus et a nobis humiliter emixis precibus supplicantibus.*

On avait donc tenu compte de l'Élection faite par le Chapitre de Québec, ainsi que des vœux du Clergé et du peuple Canadien exprimés avec tant de confiance dans les magnifiques adresses qui avaient été envoyées à la Cour de Londres. On avait tenu compte, également, du beau mémoire de M. de LaCorne et accepté les conditions, un peu extraordinaires, auxquelles le gouvernement anglais donnait son adhésion tacite à l'envoi d'un évêque catholique au Canada.

Du reste, tout avait été admirablement préparé par le vénérable Doyen du Chapitre de Québec pour la consécration de M. Briand ; et lorsqu'on examine tout, dans les détails, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'Église du Canada lui doit un souvenir particulièrement reconnaissant. Il déploya, dans cette occasion, un tact, un zèle, une habileté et en même temps une discrétion vraiment admirables.

Il fallait que le sacre de M. Briand se fit le plus simplement et le plus secrètement possible pour n'éveiller aucune susceptibilité anglaise ; il fallait éviter de donner l'événement en pâture aux journaux. Il y avait à Suresnes, dans la banlieue de Paris, au pied du mont Valérien, un Château, et attendant à ce château une chapelle, ou oratoire privé, que M. de LaCorne connaissait bien, pour y avoir été bien des fois : chapelle et château appartenaient à une amie de sa famille, madame Marie-Madeleine Péan<sup>15</sup>, veuve de messire Louis Edme de Mény, écuyer, sieur de Moranger. S'il était possible de faire consacrer M. Briand dans cette chapelle si retirée, si solitaire. . . Quel endroit mieux choisi pour donner à

---

15. Elle avait acheté le château de Suresnes le 19 juin 1760 ; et par testament en date du 27 juin 1787 elle le céda à sa fille, Mme Marchal de Sainscy. (Notes inédites fournies à l'auteur par un de ses amis de France). — Marchal de Sainscy était, en 1767, receveur général des Economats, et, sur un ordre du Roi, "fait à Marly", accorda à Mgr Briand une somme de 2000 francs. (Arch. du Sém. de Q.).

la cérémonie la solennité convenable, tout en lui assurant un caractère strictement privé? Et puis, n'y aurait-il pas quelque intérêt à voir consacrer l'Évêque de Québec dans le Château d'une dame Péan, un nom si Canadien, si Québécois? Sans doute tout n'est pas sans tache dans les souvenirs laissés au Canada par Jacques-Hugues Péan et son fils Michel-Jean-Hugues Péan; mais enfin ils ont occupé des positions officielles; ils ont travaillé pour notre pays, tout en ne négligeant pas leurs intérêts; leur nom est attaché à notre histoire: et puis Mme de Mény n'a rien à voir à ce qu'ont pu faire de louche ses parents au Canada.

M. de LaCorne propose donc la chose au vénérable archevêque de Paris, M<sup>sr</sup> de Beaumont<sup>16</sup>, celui-là même dont M<sup>sr</sup> Briand écrivait un jour qu'il était "l'exemple des Prélats du Royaume<sup>17</sup>"; et l'archevêque consent avec la meilleure grâce du monde à ce que le sacre de M<sup>sr</sup> Briand ait lieu dans le Château de Suresnes. Cest un ami personnel de M. de LaCorne, Charles-Gilbert Demay de Termont, évêque de Blois, qui présidera la cérémonie, assisté des évêques de Rodez et de Saintes. La consécration est fixée au dimanche de la Passion, 16 mars, jour anniversaire de deux événements chers à M. Briand: son entrée dans la cléricature le 16 mars 1737, et sa première messe le 16 mars 1739.

En arrivant à Paris, M. Briand était allé tout droit demander l'hospitalité aux Missions-Etrangères, dont le supérieur était M. de Villars, son ancien ami du Séminaire de Québec, et où logeait aussi M. Jacrau, du même Séminaire. Il y fut accueilli avec une cordialité pour laquelle il conserva toujours

16. "Christophus de Beaumont... Duc Sancti Clodoaldi, Par Franciæ Regii Ordinis Sti Spiritus Commendator, Sorbonæ provisor, etc." (*Litteræ Consecrationis*).

17. Reg. III des lettres, p. 579, lettre de Mgr Briand à M. Marchand, 31 mai 1769.

une vive reconnaissance. Écrivant un jour à M. Hody, plus de vingt ans après cette époque :

“ Votre lettre, lui disait-il, en me rappelant le bonheur que j'ai d'être connu de vous, me rappelle aussi dans les sentiments de reconnaissance pour toutes les politesses que j'ai reçues alors de vous et de votre respectable maison<sup>18</sup>. ”

C'est là, dans le silence d'une profonde retraite, qu'il se prépare à sa consécration épiscopale. M. de LaCorne a si bien ordonné toutes choses, qu'il n'a plus qu'à penser à la préparation de son âme. Ah! qu'il a besoin de grâces de force et de courage pour mener à bonne fin la tâche qu'il a acceptée de gouverner l'Église du Canada! Dans ses longues et pénétrantes méditations, il se représente cette Église telle qu'il l'a laissée il y aura bientôt deux ans; il se représente ses séminaires, ses communautés religieuses; c'est le seul coin du firmament de cette Église qui lui apparaisse à peu près sans nuages; il voit cet immense diocèse, où il y a tant à faire, et si peu d'ouvriers; il voit ce nombreux troupeau de diocésains, exposés à tant de dangers, dans le nouvel air ambiant qu'ils respirent, sous un régime si nouveau pour eux; il voit surtout son clergé, il voit ses prêtres, qui tous devraient être ses collaborateurs, et dont quelques-uns travailleront peut-être dans un sens opposé au sien; il aperçoit la zizanie dans son Église: quand il est parti, on contestait les droits et l'existence même de son Chapitre, on menaçait de ne pas écouter le grand vicaire qui avait été nommé pour le remplacer. Ah, que de sombres pressentiments assiègent son esprit! Il se passe dans son âme quelque chose d'analogue à l'agonie du Sauveur au jardin des Olives: *Et factus in agonia prolixius orabat*. Ah! s'il pouvait aller à Rome, se jeter aux pieds du Père commun des fidèles, et épancher son cœur

---

18. Lettre de Mgr Briand à M. Hody, sup. des M. E., 25 oct. 1790.— M. de Villars était mort l'année précédente.

dans le sien! Mais comment pourrait-il le faire, avec un gouvernement jaloux et soupçonneux comme celui auquel il a affaire? C'est à son insu, et comme à la dérobée, c'est à ses risques et périls qu'il est venu à Paris se présenter du moins devant le Nonce du Saint-Père. Dans l'impossibilité d'aller à Rome, il se décide à écrire au cardinal Préfet de la Propagande, pour lui exposer ses inquiétudes et ses craintes. Il commence par le remercier de l'envoi de ses bulles, et lui dit qu'il vient de faire sa Profession de foi entre les mains du Nonce; puis il lui parle de l'Eglise de Québec, dont la conduite vient de lui être confiée:

"Jamais, dit-il, cette Eglise désolée n'a eu plus de besoin de la bienveillance et des faveurs du Père commun des fidèles que dans ce moment où, passée sous une domination étrangère, elle n'aura pas moins à craindre du dedans que du dehors. J'oserais même assurer Votre Eminence que de grands maux seront occasionnés et nous viendront peut-être des Domestiques de la Foi, et malheureusement de quelqu'un de ceux qui sont chargés de l'annoncer<sup>19</sup>."

Ces "Domestiques de la Foi", qui est-ce, dans la pensée de M. Briand? sinon certains prêtres qu'il redoute comme devant contrecarrer son ministère; et ce "quelqu'un" qu'il désigne à part, qu'il nomme presque, n'est-ce pas le curé de Québec, M. Récher, qui lui causera tant d'ennuis?

M. Briand parle ensuite du Chapitre de Québec, qu'il aurait voulu continuer en nommant des chanoines, quoique sans prébendes, et avec la faculté de les dispenser de l'office canonial:

"La Cour de France, dit-il, vient d'ôter à notre Chapitre l'abbaye de Maubec. Elle lui a retranché également le "Don du Roi", rente annuelle de huit mille livres. Il n'a plus de

---

19. Reg. III des lettres, p. 242, lettre de Mgr Briand au Card. Castelli, Paris, 3 mars 1766.

revenu. Je crains beaucoup les conséquences qu'on en tirera, au Canada : à savoir, que le Chapitre est dissous par là même, et que la Cour de France le prouve par sa conduite. Je suis d'autant plus fondé dans cette appréhension, qu'avant mon départ quelques prêtres inquiets soutenaient que le Chapitre n'existaient plus, et qu'ils ne reconnaîtraient pas le grand vicaire que l'on nommerait à ma place. Je n'eus pas de peine à détruire leur raisonnement et à les rendre muets. Mais je n'eus pas le bonheur de les persuader, puisque j'apprends qu'ils sont encore dans la même opinion, ce qui peut occasionner des troubles et des divisions dans la suite, des scandales même, et faire tort à la religion.

“ Je supplierais donc Sa Sainteté de m'accorder une réponse raisonnée, et en forme de déclaration, que le Chapitre est toujours subsistant, quoique le Roi de France ait retiré les fonds. Si Sa Sainteté déclare le Chapitre subsistant, toutes les altercations finiront. ”

Dans la pensée de M. Briand, le Chapitre de Québec était la force, le soutien, la gloire de l'Evêque et de l'Eglise du Canada. Il aurait désiré que le nombre des chanoines, outre le Doyen, fût porté à seize, au lieu de douze. Il allait même jusqu'à suggérer le chiffre vingt-cinq : ce qui aurait été presque le quart du clergé canadien, au moins du clergé paroissial.

Dans cette même lettre à la Propagande, M. Briand ne craignait pas d'appeler “ une désertion ” le départ des deux chanoines Cugnet et Collet, “ qui étaient passés en France avec les troupes françaises ”, affaiblissant ainsi, et sans raisons graves, le Chapitre.

Non content d'avoir épanché son cœur dans celui du cardinal Préfet de la Propagande, M. Briand s'adresse au Souverain Pontife lui-même, le pape Clément XIII, et dans une lettre magnifique, écrite en latin, lui exprime les sentiments de vénération, de reconnaissance, de piété filiale, qui

débordent de son âme. Contentons-nous d'en traduire quelques lignes : M. Briand répète au Saint-Père ce qu'il a dit au cardinal Préfet. Il va partir dans quelques jours pour Londres, et se hâtera ensuite de se rendre à son Eglise du Canada, pour y vivre sous le régime d'un gouvernement anglais et protestant :

" Il me faudra vivre, dit-il, comme en exil et en captivité, au milieu d'une nation dépravée et pervertie, où règne une haine invétérée de la Foi et du Siège Apostolique, haine qui y est entretenue à l'égal d'une religion."

Le pieux Evêque aborde ensuite la question du Chapitre :

" Très-Saint-Père, dit-il, on vous a parlé sans doute de l'état et de la condition où se trouve présentement le Chapitre de Québec. Une discussion s'est élevée à ce sujet : les uns veulent que le Chapitre existe encore ; d'autres prétendent le contraire. Quel inestimable bienfait ce serait pour nous, si non-seulemnet Votre Sainteté déclarait d'une manière expresse et raisonnée que notre Chapitre n'est pas éteint, mais si elle augmentait même le nombre de nos chanoines ! De la sorte, elle enlèverait à tous les esprits le doute et l'inquiétude. "

La réponse de la Sacrée Congrégation de la Propagande ne se fit pas attendre. Elle était datée du 9 avril. M. Briand, cependant, ne la reçut qu'au Canada : le Chapitre subsistait toujours : ni la disparition de plusieurs de ses membres, ni surtout la perte de ses revenus n'affectaient son existence : seulement, il devait rester, pour le moment, du moins, dans l'état où il était : il ne serait tenu à l'office canonial qu'aux principales solennités, que déterminerait l'Evêque lui-même <sup>20</sup>.

Le Saint-Père donna à M<sup>sr</sup> Briand un Bref pontifical dans le même sens. Le Prélat avait demandé un Coadjuteur *cum*

---

20. Archiv. du Sém. de Québec.

*futura successione*: le Saint-Siège était prêt à le lui accorder: il n'aurait qu'à envoyer au Nonce de Paris le nom de celui qu'il voudrait bien choisir, avec toutes les informations canoniques voulues, et les bulles seraient accordées.

Une des plus grandes consolations humaines que reçut M. Briand durant son séjour à Paris, ce fut de recevoir de Londres au Séminaire même des Missions-Etrangères, rue du Bac, deux lettres de ses amis Mills et Cramahé. Elles étaient datées du 19 février, et lui étaient apportées par un autre Anglais, de ses amis, M. Campbell. Toujours fidèle à son caractère ouvert, noble et généreux, M. Briand n'avait pas voulu leur faire mystère de son voyage à Paris, et leur avait écrit aussitôt après son arrivée. Mills et Cramahé lui répondaient — en français — que rien n'avait transpiré à Londres au sujet de son voyage:

“ Ils ont bien autre chose à faire qu'à vous inquiéter, lui écrivait Mills: les affaires d'Amérique mettent ici tout en confusion. . . Mon avis sincère, ajoutait-il, est que vous vous fassiez sacrer le plus tôt possible, puis de vous hâter de revenir à Londres, afin de repartir aussi le plus tôt possible pour le Canada. . . Je réponds, sur mon honneur, ajoutait-il encore, que le Roi et le ministre vous accorderont tout ce que vous demanderez pour le Canada, car je suis bien sûr que vous ne demanderez rien que de raisonnable; vous serez heureux, et tous vos Canadiens, pour ce qui regarde la religion <sup>21</sup>. ”

Le sacre de M<sup>gr</sup> Briand eut lieu, comme il avait été réglé, dans l'oratoire du Château de Suresnes <sup>22</sup>, le 16 mars, di-

---

21. *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 4.

22. “ In sacello privato Dnæ Mény, sito intra limites parochialis Ecclesiae de Sureniis, subtus montem Valerianum, nostræ diœcesis. . . ” (*Litteræ Consecrationis*).

M<sup>gr</sup> Briand conserva toujours un souvenir respectueux et reconnaissant à Mme de Mény, qui s'était prêtée de si bonne grâce à ce que

manche de la Passion. Deux jours après, l'archevêque de Paris remettait à M<sup>re</sup> Briand le certificat de sa consécration: certificat que le pieux Evêque présenta lui-même aux membres de son Chapitre, en même temps que ses Bulles, dans leur assemblée du 17 juillet, tenue aux Ursulines dans la chambre de l'aumônier, M. Resche: assemblée où ils furent heureux d'écrire dans leur registre:

"Le Chapitre a éprouvé beaucoup de satisfaction, en voyant que le Souverain Pontife a eu égard à son choix."

---

son sacre eût lieu dans son Oratoire. Ayant appris sa mort en 1789, il écrivit à celui qui lui avait annoncé cette triste nouvelle:

"J'ai ressenti toute l'impression que devait me causer la mort de mes vrais amis, M. de Saincy et Mme de Mény. Je suis très sensible au souvenir qu'elle vous a témoigné de moi; car il y a deux ans que je lui ai envoyé un baril d'environ six ou sept pots contenant du capillaire, avec deux bouteilles de térébenthine, et de plus une boîte où se trouvaient six livres de sucre d'érable bien épuré. J'adressai le tout, selon ses ordres, à M. l'ambassadeur de France à Londres; mais, depuis, je n'ai entendu parler de rien..." (Lettre de Mgr Briand à M. Lavallée, à Paris, 25 oct. 1789).

Le château de Suresnes existe encore; mais il est devenu en 1890 une "maison de santé". La chapelle attenante au château n'existe plus. (Note fournie à l'auteur par un de ses amis de France).

---

## CHAPITRE XIV

—  
RETOUR DE M<sup>sr</sup> BRIAND À LONDRES ; — AU CANADA

TROIS jours après sa consécration, le 19 mars, fête de saint Joseph, M<sup>sr</sup> Briand quittait Paris, en route pour Calais, après avoir dit adieu à ses amis des Missions-Étrangères, à M. de LaCorne, à l'abbé de l'Île-Dieu, à bon nombre de Canadiens qui se trouvaient alors en France. On voit qu'il suivait à la lettre les conseils de ses amis de Londres, et ne voulait mettre aucun tort de son côté. Il fallait arriver à Londres le plus tôt possible, faire bonne contenance, et tout en y mettant beaucoup de discrétion ne plus faire un mystère à personne de son élévation à l'épiscopat. Les Anglais, il en avait le ferme espoir, accepteraient de bon cœur le fait accompli, et seraient heureux de n'avoir plus à s'en occuper.

Il emmenait avec lui M. Jacrau, dont la santé s'était un peu refaite en France, et qui paraissait même plus en état que l'Évêque de supporter les fatigues du voyage :

“ Je commençais à être inquiet, lui écrit à Londres l'abbé de l'Île-Dieu, de votre passage de Calais à Douvres, qui, à ce que je vois par votre lettre, vous a fort incommodé. Je souhaite que vous me donniez des nouvelles de M. Jacrau, qui, à ce que j'ai vu par votre lettre, monseigneur, et par la sienne, soutient toutes les fatigues possibles, parce que tout irrite son zèle, et que rien ne le rebute <sup>1</sup>. ”

---

1. Lettre de l'abbé de l'Île-Dieu à Mgr Briand, 13 avril 1766.

A Québec, également, on avait hâte d'avoir des nouvelles. M. de LaCorne écrivit dès le 29 mars à ses confrères du Chapitre :

“ Enfin, dit-il, notre affaire principale est consommée. . . Ce cher M. Briand est parti d'ici il y a dix jours. Il a dû arriver hier à Calais. Il sera incessamment à Londres, où il pourra bien rester quelque temps, mais j'espère qu'il n'y aura pas d'obstacles à son retour en Canada. . . Sa séparation m'a été des plus sensibles. Elle m'est toujours présente, et je ne puis vous en parler sans renouveler mes larmes. Je ne vois rien de si cruel que les adieux éternels.

“ Jugez, messieurs, des assauts que le pauvre malheureux a eu à essayer en laissant sa famille où il a été passer environ un mois. Sa respectable mère, qui est une vraie sainte, en a été malade, et ses frères et sœurs, qui sont des plus recommandables par leur probité et belles qualités, sont inconsolables. Les lettres que j'ai reçues à cette occasion m'ont véritablement attristé. Il faut en vérité autant de vertu qu'il en a, et de fermeté, pour avoir résisté et n'y avoir pas succombé. Vous avez un saint, messieurs; prions le Tout-Puissant de le conserver au Canada. Il ne se ménage pas assez; je crains pour sa santé, qui n'est pas forte. C'est à vous à veiller, et à l'obliger à se ménager<sup>2</sup>. . . ”

M. de LaCorne terminait sa lettre par une nouvelle peu agréable au Chapitre: l'union de l'abbaye de Maubec aux Economats. Le Roi, cependant, en laissait la jouissance au Doyen, sa vie durant, l'obligeant seulement à l'entretien de l'abbaye, et au paiement d'une pension annuelle de quatre cents francs à chacun de ses confrères du Chapitre. Voilà tout ce qui leur restait pour partage, de cette belle et antique abbaye, que M<sup>re</sup> Laval avait reçue de Louis XIV pour son Eglise!

---

2. *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 6.

A Londres, il en fut pour M<sup>er</sup> Briand comme il l'avait prévu, et comme le lui avaient dit et écrit ses amis Mills et Cramahé. Tout le monde fut content de le revoir, et il reçut partout le meilleur accueil. Ecrivant le premier mai à l'évêque d'Orléans :

" Avant-hier, disait-il, le ministre m'a dit que je pouvais partir pour le Canada, qu'on était bien disposé dans tous les Bureaux à favoriser les Canadiens en tout, même sur l'article de la religion, et qu'il ne doutait point que le Conseil du Roi ne fût du même sentiment et ne l'approuvât. Je me dispose donc, ajoutait-il, à partir lundi prochain, au plus tard. "

L'évêque d'Orléans, qui disposait en France de la feuille des bénéfices, lui avait fait voter une somme annuelle de trois mille livres, et cela, à la demande des Canadiens résidant à Paris depuis la Conquête :

" Je vous remercie de tout cœur, ajoutait l'évêque de Québec, des trois mille francs que vous m'avez accordés, et je vous demande d'ajouter à cette faveur celle de les faire expédier au plus tôt. Né sans biens, et pourvu d'une dignité sans revenu, je n'étais pas en état, sans secours, de me procurer les ornements nécessaires à mon ministère. Avec ce secours, j'espère les faire venir l'année prochaine, et j'en aurai à Votre Grandeur toute l'obligation. . . "

*Né sans biens.* . . Ces mots ne nous rappellent-ils pas une parole analogue de Notre Saint-Père le Pape Pie X, de si sainte mémoire? " Je suis né pauvre, j'ai vécu pauvre, et je veux mourir pauvre. " M<sup>er</sup> Briand, lui aussi, nous le verrons, vivra jusqu'à la mort dans le plus parfait détachement des choses d'ici-bas.

On conserve à Québec, au Séminaire, un précieux souvenir du séjour de M<sup>er</sup> Briand à Londres : une étoile de saint Charles Borromée. Elle lui avait été donnée par le vicaire apostolique d'Angleterre, M<sup>er</sup> Challoner, et elle fait partie du magnifique trésor de reliques que possède le Séminaire de Québec.

\*  
\* \*

Parti de Londres avec M. Jacrau dans la première quinzaine de mai, il arriva à Québec le 28 juin au soir, le jour même du départ du gouverneur Murray à onze heures du matin pour se rendre en Angleterre. Les deux vaisseaux se rencontrèrent quelques lieues en bas de l'Ile d'Orléans; et M. Mills, qui avait fait la traversée sur le *Petit-Guillaume* avec M<sup>sr</sup> Briand, ainsi que deux ou trois autres personnages anglais, allèrent à bord du *Commerce*, où était le gouverneur, pour lui présenter leur respect. La *Gazette de Québec*, qui nous apprend ce détail, ne dit pas que l'Evêque alla avec eux saluer le gouverneur. Il se contenta sans doute de lui faire parvenir par son ami Mills ses bons souhaits de voyage, en même temps que ses regrets de n'avoir pu le voir avant son départ, lequel, comme on sait, fut définitif. Ces deux hommes, qui s'étaient connus, aimés, estimés et appréciés mutuellement, ne se revirent jamais.

Avant de quitter Québec, M. Murray avait donné au clergé de la ville et des environs un diner <sup>3</sup>, où il s'était montré très aimable, puis il avait laissé à M<sup>sr</sup> Briand la lettre suivante, qui prouve l'estime sincère qu'il avait pour le Prélat :

“ Je désirais ardemment vous serrer la main et vous féliciter sincèrement sur votre promotion, événement dont je suis d'autant plus heureux que j'ai tout fait pour y contribuer, tant par mes lettres officielles au Roi et à ses ministres, que par mes sollicitations à mes amis, et en particulier à l'archevêque de York et à mon frère, le Doyen de Durham. Je recommande mes Canadiens à vos soins; ils se sont conduits de manière à gagner pour toujours ma sincère affection. C'est avec regret que je les quitte; mais ma présence à Londres

---

3. Archiv. du Canada, Papiers d'État, Q. 3.

devient nécessaire pour détruire les fausses accusations de leurs ennemis et des miens. Vous pouvez compter que je ferai à Londres les plus grands efforts pour promouvoir leurs intérêts<sup>4</sup>.”

Voici en quels termes la *Gazette de Québec* annonçait l'arrivée de l'Évêque dans sa ville épiscopale :

“ Le dimanche 29 juin, à cinq heures du matin, les cloches de toutes les églises annoncèrent à toute la ville son arrivée : ce qui causa une si grande satisfaction à tous les Canadiens, qu'on en vit plusieurs pleurer de joie. C'était quelque chose de touchant de les voir se féliciter les uns les autres partout où ils se rencontraient, et dire sans cesse : “ C'est donc bien “ vrai, nous avons un Évêque : Dieu a eu pitié de nous ! ” et de les voir courir en foule à l'église de la paroisse<sup>5</sup>, pour avoir la consolation de voir cet évêque, qu'ils regardent comme le soutien de leur religion, et comme un gage de la bonté paternelle du Roi pour eux. En même temps qu'ils bénissaient publiquement le Seigneur de leur avoir donné un évêque, ils marquaient hautement leur reconnaissance envers le Roi, de ce qu'il avait eu égard à leurs requêtes : et il y a apparence que ce bienfait du Roi attachera de plus en plus les Canadiens au gouvernement britannique.

“ Ce qui les flatte encore beaucoup, c'est de recevoir à ce sujet les félicitations de tout ce qu'il y a ici de personnes considérables de notre nation, qui, en effet, ont paru prendre beaucoup de part à leur joie ; et nous ne doutons point que les Canadiens, qui nous paraissent fort susceptibles de reconnaissance, n'en deviennent plus unis avec nous. ”

M. Gravé, dans un mémoire, résumait en quelques lignes tout ce qui regardait le voyage et le retour de M<sup>sr</sup> Briand :

---

4. Lettre de Murray à Mgr Briand, Québec, 20 avril 1766, citée dans *Les Evêques de Québec*, p. 278.

5. C'est-à-dire la chapelle du Séminaire, qui servait de paroisse.

"Après deux ans d'ennuis, de difficultés, de combats, on lui permet de partir, il part; il arrive, non pas seulement comme vicaire apostolique, mais revêtu de toute l'autorité d'un évêque en titre. Les catholiques le reçoivent, ils triomphent, l'allégresse dilate tous les cœurs, on pleure de joie <sup>6</sup>."

M<sup>sr</sup> Briand ne se pressa pas de prendre possession de son siège épiscopal. Il ne le fit que le samedi 19 juillet, deux jours après l'assemblée du Chapitre tenue dans la chambre de M. Resche, aux Ursulines, où, toujours plein d'égard pour ses chanoines, il voulut leur rendre compte de ce qui s'était passé à Paris pour sa consécration. Ils étaient quatre présents à l'assemblée: MM. Perreault, Resche, de Rigauville et Saint-Onge.

La prise de possession se fit dans la chapelle du Séminaire, qui servait d'église paroissiale, et allait être plusieurs années sa pro-cathédrale. On fit lecture des bulles de M<sup>sr</sup> Briand et du certificat de sa consécration. L'acte de prise de possession fut rédigé et lu ensuite. Voici ceux qui y apposèrent leur signature:

MM. Perreault, vicaire général, président du Chapitre, Resche, Saint-Onge, Rigauville, Boiret, supérieur du séminaire de Québec, Jacrau, Pressart, Gravé, les Jésuites De Glapion, Lefranc, Floquet, Montgolfier, supérieur du séminaire de Montréal, Mennard, Robin, Amiot, T. Morin, Lajus, Laroque, Voyer <sup>7</sup>.

L'abbé de l'Île-Dieu, qui s'était chargé de transmettre à Rome des nouvelles de M<sup>sr</sup> Briand, fit connaître à la Propagande le bon accueil qu'il avait reçu à Londres après son sacre:

"Je vous rends mille grâces affectueuses, lui répond le

6. *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 34.

7. Reg. du Chapitre, assemblée du 17 juillet 1766. — *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 35.

cardinal Préfet, pour les consolantes nouvelles que vous m'avez données au sujet du nouvel évêque de Québec, et de la liberté que lui a promise le gouvernement anglais dans l'exercice de son ministère. Je ne doute pas que, s'il se conduit avec sagesse, il pourra faire tout le bien qu'il voudra, sans aucun empêchement, comme c'est le cas pour les catholiques de Mahon<sup>8</sup>."

L'abbé de l'Île-Dieu lui ayant ensuite appris l'heureuse arrivée de M<sup>re</sup> Briand dans son diocèse :

" Bien consolantes, lui répond le cardinal Castelli, ont été pour le Saint-Père et pour nous tous les nouvelles que vous nous avez données du gracieux accueil fait au nouvel évêque de Québec, non seulement par les catholiques de son diocèse, mais encore par les Anglais et par le gouverneur<sup>9</sup>."

" D'après de si beaux commencements, il y a lieu d'espérer que les choses iront bien aussi dans l'avenir. Il convient de rendre justice à cette nation, qui a le cœur généreux et suit volontiers les suggestions de la raison et de la bienséance. Nous en avons la preuve à Minorque, où les choses de notre religion vont très paisiblement, et où l'Église jouit d'une pleine liberté dans l'exercice de sa juridiction, beaucoup mieux qu'en beaucoup d'autres pays catholiques. Il conviendra bien que là les ecclésiastiques et l'Évêque fassent preuve d'un très grand jugement en n'excitant point la jalousie du gouvernement, oubliant sincèrement sur ce point qu'ils sont Français<sup>10</sup>..."

Nous ne croyons mieux terminer ce chapitre qu'en laissant M<sup>re</sup> Briand lui-même raconter son retour au Canada à

---

8. Archiv. du Sém. de Q., lettre du 15 août 1766.

9. Emilius Irving, qui remplaçait Murray, en attendant Carleton. — Il est un de ceux que Carleton renvoya, un jour, du Conseil. (Papiers d'Etat, Q. 4.).

10. Archiv. du Sém. de Q., lettre du 17 déc. 1766.

ses amies, les Dames de Pontbriand, deux mois après son arrivée à Québec :

“ Me voilà enfin rendu à mon diocèse, leur écrit-il. Autant avais-je d'abord essuyé de contradiction, autant ai-je été bien reçu à mon retour à Londres. La Cour m'a fait la réponse la plus gracieuse et la plus favorable à la religion.

“ Mon voyage sur mer a été court, gracieux et sans incommodité : je n'ai été que cinquante-deux jours sur le vaisseau.

“ J'ai été reçu à Québec par les Français et par les Anglais avec les démonstrations de joie et de contentement les plus éclatantes. Les sauvages eux-mêmes sont venus de toute part me complimenter à leur façon, et me donner parole qu'ils vivraient mieux qu'ils n'avaient fait depuis la guerre; qu'ils étaient, depuis la mort de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, leur père, dans les ténèbres, mais que je leur amenais le jour et la lumière. Il est vrai que plusieurs, depuis ce temps-là, ont donné des preuves de changement; mais c'est un peuple si inconstant, qu'on ne peut guère s'y fier.

“ Il n'y a pas moins à corriger dans les Français, dont les mœurs se sont dérangées pendant les troubles de la guerre. Il me faudrait pour cela des talents dont je suis malheureusement dépourvu. C'est à Dieu, qui a permis que je fusse à cette place, à faire l'ouvrage. L'instrument le plus faible, en sa main, peut tout, quand il lui plaît <sup>11</sup>. ”

Enfin, quelques lignes de M. Jacrau, le compagnon de voyage de M<sup>sr</sup> Briand : il écrit le 20 août au nonce de Paris :

“ Nous sommes partis de Paris le 21 mars, et arrivés à Québec le 28 juin. Le jour de la fête de saint Pierre a été le jour du commencement de travail de M. Briand, et la piété qu'il a vue ce jour-là, et qu'il a vue souvent depuis, lui a fait souvent répandre des larmes de joie et de consolation. Je ne m'expliquerai pas sur la joie de ces chrétiens longtemps or-

11. Lettre du 14 sept. 1766, publiée dans la *Revue canadienne*, t. VIII.

phelins : mes termes seraient trop faibles. Les Anglais ont pour ainsi dire disputé aux catholiques Romains en démonstrations de joie. Ils savaient le bon accueil que M. Briand a reçu à la Cour de Londres : tous ont témoigné leur joie par des respects particuliers. Le principal ministre anglican qui est ici a lui-même montré et fait montrer par ses enfants son respect et sa vénération.

“ M. Briand s'est appliqué aussitôt à son ministère épiscopal ; et depuis trois semaines les députés des nations sauvages sont venus le trouver pour lui porter la parole de leurs nations ou villages. Ils se plaignent de ce que le Soleil s'est couché trop longtemps. Ils demandent quelqu'un pour les éclairer et leur porter de la lumière. Ils disent que le Grand-Esprit n'est plus chez eux, et qu'il faut quelqu'un qui le prie pour le faire revenir.

“ Je suis certain que M. Briand fera tout ce qu'il pourra pour coopérer aux desseins de la Providence pour le salut de tous ces peuples, qui sont nombreux et dans un très grand besoin. Il y a des peuples infinis et sans nombre dans la partie de l'Ouest de Québec, depuis le 45<sup>e</sup> degré jusque vers le 60<sup>e</sup>, où l'évangile n'a point encore pénétré. Je le connais par nos Coureurs de bois, qui ont passé bien des années avec ces peuples. Ils sont bons, doux et charitables les uns envers les autres. Ils n'ont point de roi, mais seulement des Chefs de villages, qui n'ont que bien peu d'autorité. Peut-être que la Providence prépare les moyens pour évangéliser ces peuples <sup>12</sup>. . . ”

“ J'ai toujours eu pour ces pauvres peuples de la compassion et une forte inclination pour leur salut, écrivait de son côté M<sup>er</sup> Briand. Je crois que nous devons faire tout ce qui est en nous pour les conserver dans la religion, afin que Dieu sauve parmi ces peuples ceux *quos salvare decrevit* <sup>13</sup>. . . ”

12. Archiv. du Sém. de Q., lettre du 20 août 1766.

13. Arch. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 289, lettre de Mgr Briand à M. Saint-Onge, sept. 1766.

## CHAPITRE XV

### DIFFICULTÉS AU SUJET DE LA CATHÉDRALE

Nous venons de voir avec quelle joie M<sup>re</sup> Briand fut accueilli, à son retour d'Europe, par les citoyens de sa ville épiscopale. Cette joie ne s'exprime pas seulement par de vaines manifestations extérieures, mais par des actes de religion : c'est le jour de la Saint-Pierre ; les confessionnaux sont assiégés ; il y a beaucoup de communions : nous devons ce détail à M. Jacrau : " c'est le jour, dit-il, du commencement de travail de M. Briand " : évidemment, les fidèles en grand nombre ont voulu communier de sa main. Il en est heureux, la piété de ses diocésains " lui fait répandre des larmes de joie ".

Les Anglais, encore peu nombreux à Québec, prennent part, à leur manière, à la joie de leurs compatriotes : encore un détail qui nous vient de M. Jacrau : " ils savent le bon accueil qu'a reçu à Londres M. Briand " : ils voient de quel côté souffle le vent : Carleton arrive, qui sera encore plus sympathique à l'Évêque que Murray. Ils ne tarissent pas en félicitations et marques de respect.

Les sauvages eux-mêmes viennent en députations au séminaire. Le soleil était couché depuis longtemps sous l'horizon : le voilà qui brille de nouveau à leurs regards : ils sont heureux ; ils ne se possèdent pas de joie.

Du clergé paroissial, il n'est fait mention nulle part. Sans doute, il ne pouvait savoir le jour précis que M<sup>re</sup> Briand arriverait à Québec : l'eût-il su, c'était un dimanche, les curés

ne pouvaient facilement venir à la ville ce jour-là. Mais M. Perreault nous assure qu'il n'eut rien de plus pressé, aussitôt après l'arrivée de l'Evêque, que d'en informer " tous messieurs les curés <sup>1</sup>". Il n'est pourtant fait mention nulle part de leur empressement à venir lui rendre leurs hommages. Ils attendent peut-être la cérémonie de la prise de possession du siège épiscopal. Or, qui sont ceux qui assistaient à cette prise de possession et en signèrent l'acte? Leurs noms sont connus; nous les avons mentionnés au chapitre précédent, tels qu'ils se trouvent dans le registre du Chapitre: les quatre chanoines présents à Québec; quatre prêtres directeurs du séminaire; trois Jésuites de la maison de Québec; M. Montgolfier, descendu exprès de Montréal; un prêtre français, M. Mennard, récemment arrivé au pays; et enfin six marguilliers de Québec. Parmi les signataires de l'acte, pas un récollet, pas un curé du diocèse; pas même le nom du curé de Québec, M. Récher, l'un des prêtres directeurs du séminaire. Il assistait à la cérémonie; mais M<sup>re</sup> Taschereau, l'auteur de l'histoire manuscrite du séminaire, nous apprend " qu'il ne voulut pas signer l'acte de prise de possession épiscopale, quoique faite dans la Chapelle du Séminaire, parce que cet acte disait que *la Cathédrale* était alors incendiée <sup>2</sup>". Pour M. Récher, l'église incendiée de Notre-Dame de Québec, que l'on avait toujours regardée comme cathédrale, qui avait été élevée à cette dignité par le Saint-Siège lors de l'érection de l'Evêché de Québec, qui avait été rebâtie comme telle par M<sup>re</sup> de Pontbriand avec les aumônes non seulement de la ville, mais du diocèse tout entier, cette église n'était pas cathédrale, c'était l'église paroissiale, ou tout au plus " l'église paroissiale servant de cathédrale". Quelle singulière mentalité!

---

1. Reg. du Chapitre, assemblée du 17 juillet 1766.

2. Hist. mss. du Sém. de Q., p. 999.

Et dire que ce n'était là qu'un point dans le plan que s'étaient forgé non seulement ce curé, mais un certain nombre d'autres, que M<sup>sr</sup> Briand, à plusieurs reprises, dans sa correspondance, ne cesse pourtant d'appeler " d'excellents prêtres " : terrible exemple de ce que peut un certain esprit d'indépendance, de vanité, de confiance exagérée en soi-même, pour fausser le jugement ! Pour ces curés, le Chapitre n'existait plus, par le fait qu'il n'avait plus de prébendes. M<sup>sr</sup> Briand eut beau obtenir de Rome un rescrit déclarant le contraire, il ne réussit pas à les convaincre tous de leur erreur. Egalement, puisque l'église prétendue cathédrale était incendiée, qu'il n'y avait plus ni évêché, ni revenu pour un évêque, par suite du changement de régime, pourquoi ici un évêque en titre ? Un simple vicaire apostolique, à qui on donnerait une bonne cure pour vivre, ne suffirait-il pas pour faire les ordinations et gouverner le diocèse ? Tel était le plan qu'avaient rêvé M. Récher et ses amis. De là leur désappointement, leur malaise, lorsqu'ils virent arriver M<sup>sr</sup> Briand avec le titre d'Évêque de Québec, avec l'autorité et le prestige qui accompagnent cette dignité, et même avec la faculté de se choisir un Coadjuteur *cum futura successione*, lorsqu'il le jugerait à propos. Adieu leurs rêves de liberté et d'indépendance !

Et qu'on ne croie pas que nous exagérons : le curé et les marguilliers de Québec — le plus grand nombre, du moins — en étaient venus à se figurer que M<sup>sr</sup> Briand n'était réellement pas évêque de Québec. Nous avons là-dessus le témoignage de M<sup>sr</sup> Briand lui-même : adressant une lettre pastorale " aux paroissiens de Québec ", voici comment il la commence : " Jean-Olivier, Evêque. . . Je n'ose dire : de Québec, de crainte de choquer vos marguilliers. Ils prétendent que je ne suis point évêque de Québec, et probablement veulent-ils que je ne le sois pas. C'était le dessein de M. Récher, et je suis en état d'en fournir les preuves. Mais qu'y a-t-il besoin

de remuer les cendres de ce mort? tandis que les discours, les écrits et la conduite des marguilliers prouvent cet irréligieux attentat d'une manière évidente<sup>3</sup>. . .”

Il semble pourtant que tous les membres du clergé, sans exception, eussent dû être fiers de voir un des leurs élevé sur le siège épiscopal de Québec. C'était la première fois qu'on prenait un prêtre dans le pays pour le mettre à la tête de notre Église. Tous les prédécesseurs de M<sup>re</sup> Briand avaient été choisis en Europe par le Roi de France: lui était le premier qui avait été proposé et nommé par le Chapitre de Québec. La très grande majorité du clergé canadien, sans doute, applaudissait à sa nomination, et se félicitait d'avoir un évêque titulaire, et non pas seulement un simple vicaire apostolique. Mais qu'il y eût des exceptions, nous le savons par M<sup>re</sup> Briand lui-même: écrivant à son grand vicaire de Montréal, M. Marchand, il lui parle d'abord de la triste situation où se trouve une de ses communautés, pour les dettes, puis il ajoute:

“Ce n'est pas tout ce qui me chagrine, si tant est que la mauvaise manœuvre du curé de Québec m'afflige. Car j'oserais quasi vous assurer que je n'en suis pas touché, au moins pour moi, mais pour le diocèse, qu'il veut mettre dans la division, et qu'il y mettrait en effet si je me conduisais par le même esprit qui le fait agir. Selon lui, tout est nul: point d'Évêché érigé en forme, point de Chapitre: “Eh, qu'avons-nous besoin, a-t-il dit en pleine assemblée de marguilliers, d'un évêque titulaire? Un vicaire apostolique suffirait, et la colonie n'avait demandé que cela.” Voilà ses propos. A moi-même il m'a dit qu'il profitait des circonstances pour se mettre au large, et se tirer de servitude. A cela je repris: “C'est-à-dire que vous me croyez assez bon

---

3. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 209, lettre pastorale du 15 mars 1771.

" et timide pour vous laisser faire ce que vous voudrez, de  
 " crainte de mettre le trouble et la division dans le diocèse,  
 " et que vous êtes assez méchant pour ne les pas craindre,  
 " supposé que je veuille soutenir mon droit sur mon Eglise.  
 " Mais je ne suis pas évêque seulement de Québec, je le suis  
 " de Montréal, des Trois-Rivières et de toutes les campagnes.  
 " Si toutes les villes, si tous les curés et tous les peuples sont  
 " de votre avis, à la bonne heure. Si tous ces différents corps  
 " méconnaissent vos discours, les désapprouvent, et la con-  
 " duite de vos marguilliers, soufflés et conduits par vous, ce  
 " n'est pas une affaire décidée. J'ai cru travailler au bien  
 " de la religion en conservant le titre de l'Evêché et le Cha-  
 " pitre, contre les premières mesures. Sûrement, je n'ai point  
 " agi pour moi; je n'aimais pas plus l'épiscopat que le vica-  
 " riat apostolique. . . "

Les contradictions finissent par aigrir les meilleurs, et les  
 rendent quelquefois injustes. Il nous semble que M<sup>sr</sup> Briand  
 le devenait un peu pour M<sup>sr</sup> de Laval dans les quelques  
 lignes qui suivent:

" Voilà, mon cher grand vicaire, ajoutait-il, où aboutissent  
 des affaires mal faites. M. de Laval, avec vos anciens direc-  
 teurs de séminaire, si renommés dans le pays, ont si mal fait  
 les affaires, qu'il n'y a rien de certain à présent vis-à-vis de  
 ceux qui vivent actuellement. M<sup>sr</sup> de Pontbriand, ennemi  
 des procès, n'a jamais voulu me croire, quoique cent fois je  
 lui aie dit de prendre en mains l'érection solide, stable et en  
 forme de son Eglise. A présent le temps est-il propre pour  
 agir? On a déjà prévenu le Général <sup>4</sup>, des divisions. Il m'en  
 parla, il y a neuf jours. J'esquivai d'abord, mais il me  
 ramena si bien au fait, que je fus obligé de lui avouer le  
 tout. Je doute que de ce côté-là je ne sois pas aussi écouté  
 que le Curé. Il y a aussi quelques bourgeois qui n'approuvent

---

4. Carleton était arrivé le 23 septembre.

pas les idées de ce bon prêtre; car je ne puis nier que ce ne soit un excellent curé.

“En attendant, voilà le mal: la cathédrale ne se bâtit point, parce que le Curé ne veut absolument lui donner que le nom et la qualité de paroisse.

“N’allez pas croire, pourtant, que nous soyons ici en discussion. Tout cela se fait doucement; nous sommes toujours ensemble; ni les discours, ni les façons n’altèrent la société. Je patiente, et laisse faire et dire. Ils sont incapables de bâtir sans moi, les pauvres gens: c’est ce qu’il y a de plus favorable pour ma cause<sup>5</sup>. . .”

Écoutons maintenant la belle réponse du curé de Boucherville. Comme nous l’avons déjà dit, c’était un homme d’un grand sens; lui et M. Montgolfier étaient l’honneur, la gloire et le soutien du district de Montréal. M. Montgolfier avait dû s’effacer, et renoncer même à son titre de grand vicaire, devant les soupçons et les appréciations injustes du gouverneur Murray; mais M<sup>re</sup> Briand venait de lui rendre son titre de grand vicaire<sup>6</sup>: ce fut un des premiers actes de son administration. M. Marchand, cependant, continua à gouverner le district de Montréal. Très attaché à Québec, où il était né<sup>7</sup>, et au Séminaire, où il avait fait ses études, il ne pouvait souffrir qu’on touchât au vénérable fondateur de ce séminaire, non plus qu’à ses dévoués collaborateurs, les de Bernières, les Maizerets, les Dudouyt, et autres, qui avaient fondé notre Eglise sur le plus parfait désintéressement. Il parle d’abord de différents sujets, en commençant sa lettre, et ensuite de M Récher; puis, au risque de déplaire au pieux Prélat, auquel il est pourtant si attaché, il relève finement ce

---

5. Reg. III des lettres, p. 361, lettre de nov. 1767.

6. Ses nouvelles lettres sont du 23 juillet 1766.

7. Le 27 nov. 1707. Il mourut le 17 janvier 1774.

qu'il a dit de M<sup>sr</sup> de Laval, et des " anciens directeurs du Séminaire " de Québec :

" Le curé de Québec, écrit-il, n'est pas le seul qui n'aurait voulu qu'un vicaire apostolique. Dès le temps que vous étiez en Europe, certains gens en parlaient de la même façon, et n'auraient souhaité qu'un évêque manqué<sup>8</sup>, et qui aurait été curé dans une campagne: cependant ils lui accordaient la meilleure cure. Je crois même vous en avoir écrit à Londres, et vous avoir marqué mon sentiment et celui de la plus grande partie du clergé, qui n'était point tel, souhaitant comme ci-devant un évêque titulaire, comme il convient, et même comme il est nécessaire.

" Vous me marquez, ajoute M. Marchand, que l'érection de l'évêché a été très mal faite, et que nos Anciens ont manqué à bien des formalités. . . Cette érection a-t-elle été faite sans Bulle du Pape, sans Patentes du Roi, ou bien ces pièces ont-elles resté dans un coffre, sans qu'on les ait mises en exécution? En vertu de quoi M<sup>sr</sup> de Laval a-t-il pris le titre d'Evêque de Québec, ainsi que ses successeurs? En vertu de quels titres les prêtres qui, les premiers, ont composé le Chapitre, ont-ils pris la qualité de Chanoines, et ceux qui les ont suivis? Une possession de près de cent ans ne suffirait pas pour purger des défauts de formalité même en quelque façon essentielle! Pendant tout ce temps les Rois de France n'ont-ils pas accordé des brevets de nomination à l'évêché de Québec, ainsi que des dignitaires du Chapitre et de canonicats vacants en régale? Les Papes n'ont-ils pas reconnu l'une et l'autre par leurs bulles de confirmation? Tout le monde aurait donc été dans l'erreur jusqu'à présent? et concluons aussi que la Juridiction du Siège de Québec n'aurait eu, tout au plus, qu'un titre coloré, et, par une suite

---

8. " *Un Evêque manqué* : " curieuse expression, dont on devine, pourtant, le sens.

nécessaire, M. le Curé lui-même, comme les autres, n'aura qu'un titre incertain. Pour moi, je pense que la possession et l'usage, dans ces sortes d'affaires, sont les meilleurs titres, et que de manquer de formalités dans leur établissement ne peut point y préjudicier.

Depuis près de cent ans l'église de Québec est cathédrale et paroissiale. Les offices des dimanches et fêtes dans la cathédrale ont toujours été regardés comme offices de paroisse. Le curé y faisait son prône, et sa semaine comme chanoine honoraire. Le Chapitre et la Fabrique de la paroisse fournissaient également aux dépenses de la sacristie. Bien plus, quand on a rebâti cette église<sup>9</sup>, ou plutôt qu'on en a fait une nouvelle, le curé et les marguilliers de Québec se sont-ils opposés au mandement de M<sup>gr</sup> de Pontbriand? en ont-ils appelé comme d'abus? Quel motif exposait-il dans ce mandement pour engager les peuples de la colonie à contribuer à cet édifice? Que c'était l'église cathédrale, l'église-mère, le siège de l'Evêque et du Chapitre<sup>10</sup>. C'est en cette considération que tous les peuples ont fourni, et non point précisément pour la paroisse de Québec.

" M. le Curé dit qu'il a assez longtemps souffert, et qu'il ne veut plus être dans l'esclavage. Je ne désapprouve point sa plainte. Il paraît certain que quelques membres du Chapitre ont agi durement vis-à-vis de lui, et qu'il a été fort gêné dans l'exercice de ses fonctions<sup>11</sup>. Je veux bien le croire: M. le Curé a des raisons suffisantes pour se plaindre et demander quelque arrangement pour parer aux inconvénients du passé. Mais quelles que bonnes raisons qu'il puisse

---

9. La cathédrale de Québec fut rebâtie par Mgr de Pontbriand, de 1745 à 1748.

10. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 56, mandement invitant les fidèles à contribuer pour rebâtir la cathédrale, 22 janvier 1748.

11. Voir mon vol. précédent: *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, de 258 à 305.

avoir, elles ne sont point suffisantes pour renverser un ordre établi et suivi depuis près de cent ans. Rien n'était plus édifiant que cet ordre et cet accord qui régnaient entre le Chapitre, le Séminaire et le Curé<sup>12</sup>. L'un n'empiétait point sur les droits de l'autre, chacun savait ce qu'il avait à faire, et au lieu d'être contredit, on s'empressait à l'aider.

“ Je suis bien persuadé que si ces messieurs voulaient entrer dans vos vues, ils s'épargneraient bien de la peine, et même la religion y trouverait mieux son compte.

“ Je crains fort que cette division et ces propos peu considérés n'aient de fâcheuses suites dans le temps présent. Quelqu'un m'a dit à ce sujet que si ces messieurs continuaient dans leur opposition, vous étiez dans le dessein de venir établir votre siège à Montréal. Ce serait une grande joie pour moi de vous y voir; mais pour vous parler franchement et sincèrement, comme je le dois, je crois qu'en voulant éviter Charibde, vous tomberiez peut-être dans Scylla. Québec est la capitale et la ville épiscopale. C'est là où est votre séminaire et le collège, et où doit être votre Chapitre, qu'il serait à propos d'établir incessamment, quoique pour raisons vous différiez de nommer votre coadjuteur. Je souhaite que le temps et les réflexions de vos adversaires vous délivrent de ces oppositions, qui sont cependant très mal fondées, à mon avis. Une bonne réunion des corps et des cœurs mettrait l'ordre et la paix partout<sup>13</sup>. ”

Que de choses sensées dans cette lettre de M. Marchand! Le lecteur n'aura pas manqué, surtout, de remarquer ce qu'il dit, non pas pour disculper complètement M. Récher, mais pour expliquer un peu la conduite de ce prêtre, que M<sup>re</sup> Briand ne cesse, dans toute sa correspondance, d'appeler “ un excellent curé ”. Tous les torts n'étaient certainement

12. Voir mon volume: *Henri de Bernières, premier curé de Québec*.

13. Lettre du 23 nov. 1767.

pas de son côté. Ceux qui ont lu notre précédent volume se rappellent les misères sans nombre que le Chapitre n'avait cessé de lui créer dans l'exercice de son ministère pastoral : on le reléguait autant que possible dans sa chapelle de la Sainte-Famille, on lui faisait mille difficultés pour l'usage des ornements, pour les heures des offices ; on affectait de ne l'appeler que " curé de la Sainte-Famille de Québec " ; on lui avait même fait un procès au Conseil Supérieur pour lui enlever complètement son titre de curé, et tout dernièrement encore on l'appelait tout simplement " desservant la paroisse de Québec <sup>14</sup> " ; enfin, il avait eu continuellement à souffrir, de la part du Chapitre, une foule de choses désagréables. Voilà pour lui personnellement. Et pour ses marguilliers, pour ses paroissiens, ne se rappelle-t-on pas les exigences presque invraisemblables qu'avaient émises les chanoines, et contre le Séminaire, et contre la Fabrique, dans leur fameux Procès au sujet de la Cure de Québec ? N'allaient-ils pas jusqu'à réclamer du Séminaire cinquante mille livres pour les prétendues " usurpations " du passé, et pour l'avenir la propriété de l'église, de la fabrique et de tous ses biens : " L'église cathédrale de Québec sera rendue au Chapitre avec tous ses droits, sacristie, fabrique et les biens en dépendants <sup>15</sup>. . . ? N'y avait-il pas là de quoi éveiller les craintes, les susceptibilités des Fabriciens et du Curé ?

Tout dernièrement encore, le Chapitre avait fait preuve de mauvaise volonté à l'égard des marguilliers de Notre-Dame. Dans une assemblée de fabrique tenue au séminaire, on avait autorisé le marguillier en charge, M. Robin, à faire la recherche et l'inventaire des ornements de l'église. Il apprend qu'ils sont rendus aux Ursulines des Trois-Rivières.

---

14. Reg. du Chapitre, assemblée du 30 sept. 1761.

15. *Mémoire du Chapitre*, 1756, cité dans *l'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 295.

La fabrique députe alors les trois marguilliers de l'œuvre, MM. Robin, Morin et Lajus, vers M. Perreault, vicaire général, pour le prier de faire revenir à Québec tous ces ornements. Le grand vicaire exige qu'on lui en fasse la demande par écrit. Cette demande lui est faite, et il répond par une lettre "qu'il ne consent point à remettre à la fabrique les ornements, meubles et ustensiles qu'elle lui demande". La fabrique décide de le poursuivre. M. Récher intervient, et fait remarquer aux marguilliers que M<sup>sr</sup> Briand doit arriver dans quelques mois — on était alors au 15 février (1766)—et qu'on ferait mieux de l'attendre pour arranger cette affaire: "Un procès, dit-il, ne pourrait que causer de l'éclat et une espèce de scandale<sup>16</sup>." Certes, cette intervention pacifique de M. Récher n'était pas le fait d'un séditieux, mais plutôt d'un "excellent curé". Le procès n'eut pas lieu. Les ornements furent rapportés plus tard à la sacristie de la cathédrale, "après inventaire fait tant par M. Perreault que par MM. les marguilliers et notaires Sailant et confrère, entre les mains desquels ils ont été livrés, à l'exception des ornements du Roi, de Saint-Josse et du trône, ainsi que le gros encensoir d'argent, restés à la sacristie du séminaire ès mains de M<sup>sr</sup> l'Evêque<sup>17</sup>".

---

16. Archives paroissiales de N.-D. de Québec.

17. Reg. du Chapitre, assemblée du 30 sept. 1771.

] P  
te  
li  
M  
lu  
p  
  
1°  
let  
de  
ma  
l'é  
bes  
sor  
ava  
ser  
au  
je  
bier  
et r  
mer  
ont

## CHAPITRE XVI

### DIFFICULTÉS AU SUJET DE LA CATHÉDRALE (*suite*)

L'ANTIPATHIE mutuelle entre M<sup>sr</sup> Briand et M. Récher datait de loin. Avant d'être évêque, le Prélat faisait partie du Chapitre, et par conséquent était censé approuver toutes les mesures désagréables dont le curé et ses marguilliers avaient eu à se plaindre. Devenu vicaire capitulaire, M. Briand avait infligé un jour à M. Récher une leçon qui lui avait fait mal au cœur. Voici en quels termes il faisait part de cet incident à son confrère M. Perreault :

" M. le curé de Québec m'a obligé de lui parler durement, 1<sup>o</sup> parce qu'il ne se prête pas à mettre la paroisse aux Récollets. Je vois ses raisons. 2<sup>o</sup> parce qu'il avait permis de bâtir de petites cabanes dans les portails de la cathédrale. Le marguillier présent avoue la faute. Le curé répondant que l'église était profanée, et qu'il pensait qu'il n'y avait pas besoin de permission, je lui répondis que j'étais surpris de son ignorance sur cet article, qu'il devait savoir qu'il n'y avait que moi dans le gouvernement qui pût permettre de se servir pour des usages profanes des choses qui avaient servi au service de Dieu. Il amena pavillon; il a été sensible, et je n'en ai pas été fâché. C'est un bon prêtre, qui travaille bien, dont je suis bien content. Mais il aime ses commodités, et n'est pas assez au-dessus de soi-même pour juger sainement contre sa liberté et son inclination. Les grands hommes ont leur faiblesse <sup>1</sup>. "

---

1. Lettre à M. Perreault, chanoine, aux Trois-Rivières, 1762.

Traiter "d'ignorant" un homme de la valeur de M. Récher, lui parler "durement"—remarquons que M. Briand n'était encore que grand vicaire—n'était peut-être pas le moyen de l'adoucir et de se l'attacher.

Quoi qu'il en soit des relations entre l'Evêque et le Curé de Québec, il nous paraît certain, d'après une pièce conservée aux archives du Séminaire de Québec, que ce n'est pas à l'Evêque lui-même, mais plutôt au Chapitre, que M. Récher et ses marguilliers prétendaient s'opposer, lorsqu'ils disaient qu'ils ne voulaient pas reconstruire comme cathédrale leur "ancienne église paroissiale" incendiée. Ils avaient sur le cœur cette phrase, que nous avons citée plus haut, d'un des volumineux mémoires imprimés du Chapitre dans l'affaire du Procès de la Cure de Québec :

"L'église cathédrale de Québec sera rendue au Chapitre, avec tous ses droits, sacristie, fabrique et les biens en dépendants<sup>2</sup>."

Puisque l'existence du Chapitre était maintenue et confirmée, qu'on attendait l'autorisation de remplir les vacances et d'augmenter même le nombre des chanoines — autorisation qui fut refusée par le gouverneur — il aurait fallu que le Chapitre désavouât cette phrase malencontreuse, ou qu'il l'expliquât du moins d'une manière acceptable. C'est ce qu'insinuaît discrètement M. Montgolfier dans une lettre à M<sup>re</sup> Briand :

"Je n'aurais jamais pensé, disait-il, que les contradictions que vous éprouvez de la part des habitants de Québec au sujet de votre cathédrale eussent été si sérieuses que vous me le marquez. Je croyais que ce ne serait qu'une chicane passagère, qui n'avait pour objet que quelques mécontentements vis-à-vis de MM. du Chapitre, et qu'il serait aisé de terminer par une transaction à l'amiable. . .

---

2. *Mémoire du Chapitre* (imprimé), 1756. 63 pages.

“ Je ne comprends pas quelle chicane on peut vous faire à vous-même, et peut-être que ceux qui la font ne le comprennent pas non plus, et se font illusion par des mots, au sujet desquels même ils ne comprennent pas leurs véritables intérêts. Car ce serait pour eux une grande perte et une grande humiliation, si, pour éviter toutes les difficultés, Votre Grandeur prenait le parti, comme elle le pourrait aisément, de fixer son siège dans une autre église.”

On ne pouvait lui dire plus clairement : “ Profitez donc de l'occasion, venez vous établir à Montréal. ” Mais M<sup>re</sup> Briand n'était nullement d'humeur à troquer sa ville épiscopale pour une autre : écrivant à M. Marchand, qui lui avait dit : “ En voulant éviter Charibde, vous tomberiez peut-être dans Scylla : ”

“ Je n'ai jamais été, disait-il, dans le chemin d'établir le Siège à Montréal. Vous savez comme moi à quoi m'exposerait une pareille démarche, dont le succès pourrait être, d'ailleurs, sans fruits <sup>3</sup>. ”

M. Montgolfier ajoutait, en terminant sa lettre :

“ Je ne vois pas sur quels principes on peut disputer à votre église le titre de cathédrale, vu les unions et érections qui en ont été faites sous cette qualité, la possession paisible et notoire de plusieurs évêques vos prédécesseurs, et en particulier la manière dont feu M<sup>re</sup> de Pontbriand a fait construire ce qui en reste, et le point de vue sous lequel tous les peuples de ce diocèse y ont contribué <sup>4</sup>. ”

Cet épisode de la reconstruction de l'église de Notre-Dame de Québec sous le simple titre “ d'ancienne église paroissiale ”, à l'exclusion du titre de cathédrale, dura huit longues années, et causa mille ennuis à M<sup>re</sup> Briand, mais lui donna occasion de pratiquer de grandes vertus :

---

3. Lettre du 19 nov. 1767.

4. Lettre du 15 nov. 1767.

“ Je ne m'étonne pas de toutes les tracasseries, écrivait-il un jour à M. Marchand. Je me regarde comme dans les temps de l'enfantement: il faut en souffrir les douleurs. Dieu y fera succéder, je l'espère et je l'en prie, la paix et la tranquillité. Jusqu'à ce que notre Eglise ait pris sa forme, je ne dois pas m'attendre à autre chose. Les curés pensent à la fixation, les séminaires sont inquiets, le curé de Québec craint les chanoines, et veut être à son aise. . . Il en coûte de se mettre dans la dépendance, quand on n'y a jamais été. Je vois tout, et je ne dis rien. Je ne suis pas porté à dominer, et j'aime à conserver les droits d'un chacun; mais ma conscience ne me permet pas d'abandonner les droits de ma place, qui y sont attachés de droit divin<sup>5</sup>. . . ”

“ Que m'importe à moi ce qui arrivera, ajoutait-il deux jours plus tard? Quand on ne désire rien, qu'on est heureux, content et tranquille! C'est au Seigneur qui m'a placé, quoique indigne, à tout arranger. Je ne veux que ce qu'il veut, et j'espère qu'il arrangera tout. On me souffle, on me pousse, mais je n'agirai qu'à mesure que les circonstances favorables me seront présentées par la Providence<sup>6</sup>. . . ”

Sur les entrefaites, le curé de Québec meurt, après une assez courte maladie :

“ La mort de M Récher, écrit M<sup>re</sup> Briand, m'a beaucoup affligé. Malgré les tracasseries qu'il m'a suscitées, je l'aimais et je l'estimais: c'était un digne ouvrier.

“ J'ai suivi votre avis, ajoutait M<sup>re</sup> Briand, le Séminaire a fait sa démission de la cure, en règle. Le seul M. Gravé a fait acte d'opposition, je ne sais par quel esprit, parce que les motifs qu'il en donne ne me paraissent pas certains, contre ceux du sentiment contraire<sup>7</sup>. . . ”

5. Lettre du 26 fév. 1768.

6. Lettre du 28 fév. 1768.

7. Lettre à M. Marchand, 22 avril 1768.

8. Ar

25 oct.

9. Le

Il était donc écrit que le pieux évêque n'aurait jamais de tranquillité. Après M. Récher, voici un autre de ses commensaux, M. Gravé, qui vient se mettre en travers de ses plans de gouvernement. Puis, tout-à-coup, il apprend qu'un autre prêtre du Séminaire, M. Jacrau, son confesseur depuis dix-huit ans—" mon confesseur, dit-il, peut-être à son malheur"—s'est fait l'avocat et le conseiller des marguilliers de Québec, dans l'opposition qu'ils lui font pour " la cathédrale " : c'est lui qui les souffle et qui les instruit :

" Je n'ai pas eu de peine à le croire, écrit-il à M. Marchand, parce qu'en 1766 il me dit : " Les paroissiens de Québec sont des sots s'ils cèdent leur église. "

Avec de pareils conseillers, il n'est pas étonnant que les marguilliers de Québec s'obstinassent dans leur résolution de ne rebâtir leur église que comme " église paroissiale servant de cathédrale ", repoussant absolument la proposition de M<sup>sr</sup> Briand, que ce devait être " une église qui lui appartiendrait à lui et à son Chapitre <sup>8</sup> ". Ils ne voulaient point entendre parler qu'elle appartint au Chapitre. Pour sauvegarder leurs droits, ils refusèrent même la somme que le Prélat leur offrit pour aider à sa reconstruction ; et cette somme, il l'employa à la réparation de son évêché, réparation qu'il entreprit, avec un désintéressement parfait, non pas pour lui — il avait accepté l'hospitalité du Séminaire—, mais, comme il dit, " pour ses successeurs <sup>9</sup> ". L'édifice fut loué pour les bureaux du gouvernement ; et la chapelle de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier servit plus tard aux délibérations de la Chambre d'assemblée.

De leur côté, les marguilliers et les paroissiens de Québec avaient déjà reconstruit l'église de la Basse-Ville et loué

---

8. Archiv. paroissiales de N.-D. de Québec, assemblée de fabrique du 25 oct. 1767.

9. Lettres à M. Marchand, 18 janvier et 23 avril 1769.

une maison voisine pour servir de sacristie<sup>10</sup>. Ils avaient loué pour neuf ans la chapelle du séminaire, avec droit de tenir leurs assemblées de fabrique "en une chambre du dit séminaire, servant de presbytère", le tout moyennant six mille francs<sup>11</sup>.

Malgré le malentendu qui existait entre eux et l'Evêque, celui-ci ne voulut pas leur refuser la permission de reconstruire leur église. Ils y mirent beaucoup de zèle et de savoir-faire, et les paroissiens une générosité vraiment admirable. Réparée sur les mêmes plans que précédemment, elle était prête pour le culte au mois d'avril 1771; et les marguilliers ayant envoyé à l'Evêque une députation "pour le prier de permettre d'y faire l'office, quand il la jugerait décente", il leur répondit "1<sup>o</sup> qu'il ne bénirait point l'église, pour des raisons à lui connues: ces raisons, il se réservait de les faire connaître par une lettre pastorale; 2<sup>o</sup>, qu'il ordonnerait à M. le Curé d'y faire l'office; 3<sup>o</sup> enfin, qu'on lui envoyât les pierres d'autel, qu'il les bénirait<sup>12</sup>".

Le premier office dans l'église rétablie eut lieu le 14 avril. Le dimanche précédent, le dernier office paroissial avait eu lieu comme ci-devant dans la chapelle du Séminaire, et on y avait fait lecture de la belle lettre pastorale suivante, adressée "à tous les bourgeois et habitants de la ville de Québec":

"Vous touchez, Nos Très-Chers Frères, leur disait M<sup>sr</sup> Briand, au moment d'entrer dans le temple que votre piété vient de rétablir. Nous avons été grandement édifié de votre générosité et de votre zèle pour la religion, de l'esprit d'économie, de l'attention, de l'activité avec lesquels MM. les mar-

---

10. Archiv. paroissiales de N.-D. de Q., assemblées de fabrique du 22 oct. 1765, et du 10 fév. 1768.

11. Ibid., assemblées du 30 déc. 1764 et du 10 mars 1765.

12. Ibid., assemblée du 6 mars 1771.

guilliers ont conduit ce grand ouvrage à sa fin. Accoutumés que vous aviez été à voir mes prédécesseurs évêques de Québec présider dans cette église aux divins offices et y faire leurs fonctions épiscopales, peut-être serez-vous surpris et malédifiés de ne pas m'y voir. Je suis décidé à continuer de faire dans cette église (du Séminaire) mon office avec mon clergé. Je puis protester à la face des saints autels qu'aucun motif humain n'est entré dans cette résolution, et que je ne porte pas dans mon cœur la plus légère indisposition ni pour vous, pour qui je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang, ni pour MM. vos marguilliers, que je crois pleins de droiture, de bonne foi et de zèle pour vos intérêts, ni même pour les premiers auteurs de cette division, auxquels j'ai fait tout le bien et rendu tout l'honneur qui a dépendu de moi.

“ Nous vous conjurons donc, Nos Très Chers Enfants en Notre-Seigneur, par les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ notre Sauveur, de nous imiter, comme nous nous efforçons de l'imiter nous-même; et que cette séparation se fasse sans la plus petite division de cœur. Notre prière, quoique faite dans des lieux différents, n'en sera pas moins agréable au Seigneur, si les liens de la charité nous unissent, si nous n'avons tous qu'un cœur. Dieu qui a permis cette division dans les esprits et les sentiments, saura bien en tirer sa gloire.

“ Je vous le répète, si je choisis pour y faire mes fonctions l'église que je trouve la plus propre à former nos jeunes ecclésiastiques à la piété et aux saintes cérémonies — ce que je regarde comme un des principaux devoirs de mon état — c'est sans aucune passion. Dieu m'est témoin que je n'ai jamais demandé la propriété de votre église, que je n'ai jamais eu la pensée de toucher à ses revenus, ni d'en ôter l'administration aux fabriciens. J'ai cru, il est vrai, et je crois encore, que cette église, qui est aussi la vôtre, dans

laquelle votre curé a son titre, où vous avez droit de recevoir les sacrements, d'assister aux divins offices, et dont il n'est pas possible à personne de vous chasser avec justice, comme on vous le fait entendre, je crois que cette église est en même temps ma cathédrale et celle de mon Chapitre, non par choix, comme l'est actuellement l'église du Séminaire, mais par l'attribution que le Souverain Pontife en a faite, à la demande du Roi, et du consentement de vos pères. C'est sur ce pied que mes prédécesseurs et leurs Chapitres en ont pris possession, à la vue et du consentement du peuple, par des actes solennels et souvent réitérés; c'est sur ce pied qu'ils y ont assisté depuis 1684, et c'est sur ce pied que j'y serais allé, que j'aurais concouru à son rétablissement et contribué même d'une somme de quinze à dix-huit mille francs, si l'on n'eût pas rejeté mes offres, en me disant que l'intention des citoyens était de rétablir l'église uniquement comme paroisse, et non pas comme cathédrale. C'est la réponse que me fit, en pleine compagnie, M. Récher, alors votre curé, et que MM. les marguilliers ont depuis constamment soutenue par toute leur conduite et même par leurs écrits. Je ne puis donc aujourd'hui entrer dans cette même église sans trahir les droits de mon siège et de mon clergé, sans manquer à ma dignité et sans m'exposer, moi et mes chanoines, à des troubles et des divisions, qui pourraient naître dans des conjonctures plus fâcheuses encore que celles-ci, et qui se sont souvent renouvelées depuis l'établissement de l'Eglise du Canada. Quel est donc le parti que je puis prendre? Porter mes plaintes et faire valoir mes droits au pied des tribunaux? Mais ne dois-je pas craindre d'allumer le flambeau de la division et du schisme parmi mes chères et très aimées ouailles? D'ailleurs j'aurais trop de violence à faire à mon caractère et à mon amour pour la paix. Il ne me reste donc qu'un seul parti convenable et conforme en même temps à l'esprit de Notre-Seigneur, qui vous dit dans son Evangile

que si l'on vous ôte votre manteau il faut aussi donner la tunique, qui est de renoncer au droit qu'on ne veut pas reconnaître, puisqu'on refuse de désavouer le langage, la conduite et les écrits précédents.

“Je ne crois pas avoir, par ma conduite, à me taxer d'ambition, ni d'aucune vue d'intérêt personnel. Si l'amour et la tendre affection que j'ai pour vous, si le zèle de votre salut, si le bien de l'Église du Canada m'ont fait consentir à me charger du pesant fardeau qu'on m'a imposé, et que vous appesantissez encore au lieu de m'aider à le soutenir, Dieu m'est témoin de la violence que je me suis faite et des combats que j'ai eu à rendre contre moi-même. Je crois que c'est mon église et celle de mon clergé, et en même temps la vôtre, si essentiellement que l'un ne peut être sans l'autre, aux termes de la Bulle et de l'acte d'érection de l'Évêché et du Chapitre. Vos marguilliers pensent, parlent, écrivent et agissent différemment.

“Cela ne diminue rien des sentiments que j'ai pour eux et pour ceux qui peuvent être de leur opinion. Mais au moins qu'on ne trouve pas mauvais si je ne vais pas dans cette église; qu'on ne s'exhale pas en plaintes, murmures, paroles de blâme, de médisance et de calomnie. Car je vous en avertis, moins pour moi que pour vous: vous vous rendriez certainement coupables envers Dieu. Si je n'ai point de cathédrale, laissez-moi la liberté de me choisir à ma commodité une autre église, et qu'il me soit permis d'y célébrer les saints offices avec mon clergé, du mieux que je pourrai, et en paix.

“Voilà, Nos Très Chers Enfants en Notre-Seigneur, ce que je me suis cru obligé de vous annoncer, pour vous exhorter à persévérer, malgré la différence des sentiments, dans l'union et la charité entre vous et avec un Pasteur qui vous porte tous dans son cœur, qui n'a d'autre intérêt, d'autre désir que votre salut, votre sanctification, et qui préférerait

d'être lui-même anathème, plutôt que de se voir une pierre de scandale pour un seul d'entre vous.

"Comme tous les prétextes qu'on apportait pour se dispenser de l'assistance aux saints offices vont cesser, nous exhortons tout le monde à s'y rendre plus assidu, et nous confirmons les ordonnances de nos prédécesseurs sur l'obligation d'assister à la messe de paroisse, portées conformément aux saints Canons et décrets des Souverains Pontifes. Nous prendrons notre loisir pour donner à votre curé les règlements convenables dans ce nouvel arrangement, pour les heures des offices, pour les processions, saluts, confréries et autres articles qui regardent le service divin.

"Sera notre présente lettre lue et publiée par notre premier secrétaire<sup>13</sup> le dimanche de Quasimodo, 7 avril, immédiatement après le prône de M. le curé<sup>14</sup>."

Cette lettre pastorale exposait d'une manière si claire les droits d'un chacun, évêque, chapitre, paroissiens, par rapport à l'église de Notre-Dame de Québec, qui est à la fois église cathédrale et paroissiale, qu'elle aurait dû dissiper immédiatement tout malentendu et ramener tout le monde au même sentiment : celui de la justice, de la religion, de la charité, et d'un amour inaltérable pour la maison de Dieu, quel que nom qu'elle porte. Ce ne fut cependant qu'au bout de trois ans que l'Évêque put faire son entrée solennelle dans sa cathédrale : et encore fallut-il l'intervention du Gouverneur — un gouverneur protestant, M. Cramahé, qui remplaçait temporairement Carleton pendant l'absence de celui-ci en

---

13. Ce "premier secrétaire" était Jean-François Hubert, alors l'un des directeurs du Sém. de Québec, et plus tard le deuxième successeur de Mgr Briand. Le deuxième secrétaire, qui contresigna le mandement, était Augustin-David Hubert, qui fut curé de Québec et se noya en 1792 près de l'Île d'Orléans.

14. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 234.

Angleterre<sup>15</sup>—pour aplanir les voies et arranger les choses de manière que M<sup>re</sup> Briand pût paraître céder aux désirs de son peuple sans manquer en rien à sa dignité. Cramahé fit rédiger et accepter par les marguilliers qui se trouvaient en ville un papier par lequel la Fabrique faisait à l'Evêque les excuses et les concessions nécessaires; puis il eut avec le Prêlat une entrevue que celui-ci racontait en ces termes au Cardinal préfet de la Propagande:

“ Le jour de la médiation de notre gouverneur, la sincérité, la force et la candeur avec laquelle je lui parlai, et lui fis la peinture de trois à quatre personnes qui menaient la cabale, dont un était de ses espions, lui firent répandre des larmes, et le touchèrent jusqu'au point qu'il me dit en me serrant la main : “ Je ne suis qu'un chien de protestant, “ mais j'aime la vérité<sup>16</sup>. ”

Rendu chez lui, Cramahé écrivit à l'Evêque la note suivante:

“ Le papier que j'ai eu l'honneur de vous montrer mardi dernier ayant été communiqué par le marguillier en charge<sup>17</sup> à ceux de ses confrères qui étaient en ville, et approuvé d'eux tous, je vous prie très instamment, monseigneur, de donner aux habitants le contentement qu'ils désirent, de voir leur évêque entrer dans l'église cathédrale et paroissiale de cette ville<sup>18</sup>. . . ”

*L'église cathédrale et paroissiale*: le mot était prononcé et sanctionné, pour ainsi dire, par la plus haute autorité civile du pays. Qui pourrait et oserait, à l'avenir, contester la valeur de cette appellation, désormais officielle?

15. Cramahé remplaça Carleton à partir du mois d'août 1770 jusqu'en septembre 1774.

16. Lettre au card. Castelli, 1774.

17. M. Lecompte-Dupré, neveu, par sa femme, de Mgr Desglis. Il avait été élu marguillier le 27 déc. 1771 “à la pluralité des voix”. (Archiv. paroissiales de N.-D. de Québec).

18. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., p. 283 vo, lettre du 25 fév. 1774.

M<sup>re</sup> Briand se décida à faire son entrée solennelle dans sa cathédrale, et écrivit immédiatement aux marguilliers une lettre dans laquelle il leur disait :

“ J'irai au premier jour possible dans ma cathédrale, que vous reconnaissez. ”

Ils lui répondirent par mille protestations de dévouement et de respect, mais pas un mot de l'église cathédrale et paroissiale.

Voici en quels termes le Prêlat racontait la chose au cardinal préfet de la Propagande :

“ L'affaire est finie ; ma fermeté et ma patience sont venues à bout de la malice et de l'injustice des marguilliers. . . La médiation de notre gouverneur a réuni tous les cœurs. Je suis entré solennellement dans ma cathédrale le huitième anniversaire de ma consécration, 16 de mars. J'ai célébré la messe pontificalement, puis j'ai donné une des trois indulgences plénières qui sont dans les pouvoirs accordés à l'évêque de Québec par le Saint-Siège. ”

Il ajoutait dans une autre lettre à la Propagande :

“ J'ai toute la colonie pour témoin de ma patience et de ma modération. Le peuple est convaincu maintenant. Je suis entré cette année dans ma cathédrale par l'entremise du gouverneur ; mais j'ai des preuves que les marguilliers n'ont point changé de sentiments, et qu'ils n'avoueront jamais par écrit que l'église soit la cathédrale<sup>19</sup>. ”

Le peuple était “ convaincu ” ; les marguilliers ne l'étaient point, ou feignaient ne pas l'être.

Qu'importe : M<sup>re</sup> Briand n'eût-il gagné qu'à faire déclarer et proclamer par le gouverneur — un gouverneur protestant, la plus haute autorité civile du pays — que l'église de Notre-Dame de Québec était à la fois “ cathédrale et paroissiale ”, cela valait bien les huit années de luttes et de contrariétés

---

19. Lettre du 6 nov. 1774.

pendant lesquelles il avait montré une patience, une longanimité et une persévérance inaltérables.

M. Montgolfier lui envoyant un jour ses compliments du nouvel an :

“ Ce ne sont point, disait-il, des compliments fondés sur un usage frivole, mais dans la conviction la plus parfaite du mérite supérieur qui éclate dans Votre Grandeur, et qui fait en même temps l'admiration et le bonheur de toute cette colonie. Nous serons tous contents et heureux si le Ciel nous conserve des jours si nécessaires. . . ”

---

## CHAPITRE XVII

---

### AUTRES ÉPREUVES POUR M<sup>SR</sup> BRIAND. — NOMINATION DE SON COADJUTEUR

Nous avons vu qu'après en avoir fini avec les difficultés de sa cathédrale, M<sup>SR</sup> Briand écrivait à la Propagande: "Tout est fini; ma patience et ma fermeté sont venues à bout de la malice des marguilliers. . ." Qu'est-ce à dire? Cette affaire de la cathédrale avait donc été à Rome? En effet: et c'est probablement la plus douloureuse épreuve de tout son épiscopat: les marguilliers de Québec avaient soumis à la Propagande leurs prétentions à propos de la cathédrale, accompagnant cela de graves accusations contre l'Évêque, dans le but évident de lui faire perdre la confiance du Saint-Siège. On en aura une idée par la lettre suivante du cardinal préfet de la Propagande à l'abbé de l'Ile-Dieu, lettre que celui-ci se hâta de transmettre à M<sup>SR</sup> Briand:

"Je n'ai reçu aucune lettre de ce Prélat, disait le cardinali Castelli. Je me réjouis cependant d'apprendre qu'il ait déjà sacré son coadjuteur, et je désire qu'il soit véritablement doué des vertus qu'on lui a supposées; mais il paraît, par quelques plaintes qui nous sont parvenues, que ces deux évêques ne sont pas exempts de plusieurs défauts considérables, ce qui produit déjà dans ce vaste diocèse un grand scandale et beaucoup de troubles. Je veux bien encore croire que tout ce qui a été écrit ici touchant la conduite de ces deux Prélati n'est pas fondé; mais je souhaiterais cependant que vous employiez tout votre zèle et votre diligence pour

vous en informer exactement, et que vous ayiez ensuite la complaisance de me communiquer la connaissance que vous aurez pu vous procurer sur cet objet <sup>1</sup>."

On se rappelle qu'une des raisons principales qu'alléguait la Propagande dans son projet de n'envoyer au Canada qu'un vicaire apostolique, c'était la difficulté, dans un pays soumis à un gouvernement non-catholique, de ramener au devoir un évêque titulaire, pratiquement indépendant sur son siège épiscopal. Ceux qui avaient lancé les accusations dont il est ici question, semblaient dire à la Propagande: "Vous n'avez pas tenu à votre premier projet: au lieu de ne nous donner qu'un vicaire apostolique, vous nous avez envoyé un évêque titulaire: voyez maintenant comment il se comporte, lui, ainsi que son coadjuteur."

Hâtons-nous de dire que M<sup>gr</sup> Briand n'eut pas de peine à confondre ses détracteurs. Mais avant de reproduire les magnifiques lettres qu'il écrivait à ce sujet, il nous faut dire un mot du coadjuteur et de sa nomination, puisque celui-ci était également en cause.

\*  
\* \*

Nous avons vu que M<sup>gr</sup> Briand, après sa consécration épiscopale, avait demandé deux choses au Saint-Siège: la première, que le Chapitre de Québec fût reconnu comme existant encore, et qu'il lui fût permis de le compléter en remplissant les vacances; la deuxième, qu'il lui fût permis de se choisir un coadjuteur *cum futura successione*, afin d'assurer au pays la perpétuité de l'épiscopat. Les deux choses lui furent accordées: pour le Chapitre, cependant, on remettait à plus tard à décider si les sièges vacants seraient remplis. M<sup>gr</sup> Briand comptait beaucoup, pour la réussite de cette affaire,

---

1. Archiv. de l'Év. de Q., lettre du 27 fév. 1773.

sur la bonne volonté du gouverneur. Il en parla plusieurs fois à Carleton. Le gouverneur était extrêmement bien disposé à son égard ; mais il ne put jamais en obtenir la permission de perpétuer son Chapitre. Carleton n'était pas sans savoir que le Chapitre de Québec, dans le passé, avait été plus d'une fois la cause ou au moins l'occasion de regrettables divisions dans le clergé ; et puis, tout bien disposé qu'il était pour l'Évêque, peut-être redoutait-il de voir augmenter son prestige et son influence, lorsqu'on le verrait entouré d'une brillante couronne de conseillers, surtout par rapport aux protestants, qui déjà,—chose à peine croyable—avaient accusé le Prélat de vivre “ en grande pompe ”, d'affecter “ de déployer la pompe et l'apparat de l'Église de Rome ”, et de bâtir “ un Palais magnifique ”. L'un des secrétaires d'état, à Londres, Lord Hillsborough, ayant pris la peine de lui écrire à ce sujet, Carleton lui répondit avec son franc-parler ordinaire, et prit admirablement la défense de l'Évêque :

“ On vous a dit qu'il vit en grande pompe : eh bien, il vit dans un pauvre petit appartement du Séminaire, et il mange à la table commune.

“ On prétend qu'il affecte de déployer l'apparat de l'Église de Rome. Il n'y a ici, en tout et partout, qu'une seule procession extérieure, celle de la Fête-Dieu, et elle a été toujours observée. Quant à la magnificence des constructions de l'Évêque, elle consiste à poser une nouvelle couverture sur l'évêché, dont les murs étaient restés debout : il loue maintenant cet évêché pour les bureaux publics.

“ La question de religion est délicate, ajoutait le noble gouverneur. Pour expliquer bien des choses et régler des affaires privées, je désire retourner en Europe pour un temps : en étant sur les lieux, je pourrai éclaircir beaucoup de difficultés <sup>2</sup>. ”

---

2. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 6, lettre du 15 mars 1769.

Carleton avait déjà écrit à Lord Shelburne: "On m'a demandé de compléter le Chapitre, mais j'ai fait des difficultés à le permettre." Le gouverneur resta toujours dans les mêmes dispositions. Le Chapitre ne fut pas complété. Il s'éteignit avec le dernier chanoine, en 1795, comme les Jésuites et les Récollets avec le dernier de leurs religieux restés en Canada.

Quant au coadjuteur, M<sup>re</sup> Briand avait obtenu de la Cour de Londres qu'il y en aurait toujours un à Québec<sup>3</sup>; et de son côté le Saint-Siège lui en avait laissé le choix. Le Prélat, cependant, comprenait qu'il était sage et prudent d'avoir là-dessus l'assentiment du gouverneur, et de connaître aussi l'opinion du clergé. Il avait donc prié M. Marchand "de pressentir doucement les curés du gouvernement de Montréal sur celui qui serait de leur goût pour la coadjutorerie". Malheureusement, il y eut des indiscretions, et M<sup>re</sup> Briand vit arriver un jour chez lui le gouverneur, qui venait lui demander "si ce n'était pas à l'Evêque ou au Chapitre à nommer, de l'agrément du gouvernement, le coadjuteur: "Je sais, lui dit Carleton, que du côté de Montréal on réunit les voix de MM. les curés."

Ecrivant à M. Marchand pour lui parler de cet incident:

"Je ne sais, en vérité, disait M<sup>re</sup> Briand, qui instruit si bien M. le Général sur bien d'autres choses. Y a-t-il des faux frères? ou bien des curés liés avec les Anglais, auxquels ils disent tout? et ils sont bien fous s'ils s'imaginent qu'ils leur garderont le secret. . .

"J'oubliais de vous dire, ajoutait-il, que je n'ai point parlé aux curés d'ici-bas, ni des Trois-Rivières, pas même aux chanoines<sup>4</sup>."

---

3. Lettre de Mgr Briand au card. Castelli, 3 mars 1766. — *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 254.

4. Lettre du 27 avril 1767.

L'affaire de la coadjutorerie traîna en longueur, peut-être à cause de ces malheureuses indiscretions.

Enfin, le gouverneur passant en Europe dans l'été de 1770, il se décida à en finir. Il voulait un natif du Canada<sup>5</sup>. Son choix, qui fut aussi celui de l'Evêque, tomba sur un homme qui avait, entre autres mérites, celui de ne porter ombrage à personne. Louis-Philippe Mariauchau Desglis, curé de Saint-Pierre, Ile d'Orléans, était d'ailleurs un excellent prêtre, tout dévoué à sa paroisse. Pour augmenter un peu son revenu, l'Evêque lui assura une pension annuelle sur la cure de Varennes, "une des plus considérables du diocèse pour le revenu", et cela, disait-il, "conformément à la pratique généralement observée dans toute l'Eglise". Cette pension consistait en "trois cents minots de bled froment", qui devaient être "chargés dans un bâtiment pour Québec tous les printemps par les soins du curé desservant". Il y avait aussi cinquante minots qui devaient être envoyés en même temps "en faveur de M. Chaumont, un curé infirme, ci-devant missionnaire de la Baie Saint-Paul, à qui les missions qu'il a desservies pendant qu'il l'a pu, ne pouvaient donner une subsistance honnête." Le port du blé, de Varennes à Québec, devait être "payé par le Coadjuteur et par M. Chaumont<sup>6</sup>".

M<sup>re</sup> Briand ayant choisi M. Desglis pour coadjuteur, avec l'agrément du gouverneur du Canada, s'empressa d'en informer à Paris M. de LaCorne, et lui demanda de faire toutes les démarches nécessaires auprès du Nonce de Paris pour obtenir les Bulles de Rome. Il le pria, lui et M. de Villars, d'être tous deux les témoins requis pour rendre témoignage sur la vie, les mœurs et la catholicité de M. Desglis, qu'ils

---

5. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 4.

6. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., acte du 10 sept. 1773.

connaissaient parfaitement<sup>7</sup>. Puis il écrivit lui-même et le même jour au Nonce de Paris :

“ Monseigneur, ayant représenté à N. S. P. Clément XIII, d'heureuse mémoire, que les Anglais ne voulant point d'Européens pour évêques de Québec, mais des seuls Canadiens, il me paraissait nécessaire qu'il y eût toujours deux évêques en Canada, l'un titulaire, et l'autre coadjuteur *cum futura successionem*, afin qu'à la mort de l'un, l'autre pût en consacrer un second, et ainsi successivement, et qu'ainsi on ne fût jamais obligé de recourir en Europe, ce qui causerait des frais considérables, que la pauvre Eglise du Canada ne pourrait supporter, et auxquels les peuples, partie par indigence, partie par défaut de zèle, ne fourniraient pas, ou ne le feraient qu'à regret, et avec murmure, Sa Sainteté, touchée de ces raisons, et de quelques autres inconvénients que je détaillais, m'accorda, par un Bref en date du 9 avril 1766, et de la huitième année de son pontificat, la permission de me choisir un coadjuteur, en m'ordonnant de m'adresser à son Nonce résidant à Paris.

“ Pendant quatre ans, j'ai demandé avec instance à Son Excellence M. Carleton, notre gouverneur, d'exécuter cette affaire, sans en pouvoir obtenir la permission jusqu'à ce jour. Sur le point de partir pour Londres, cet illustre et gracieux gouverneur, aussi favorable à notre religion qu'il le peut être sous le gouvernement britannique, m'a proposé pour mon coadjuteur M. Louis-Philippe Mariauchau Desglis, ancien curé de ce diocèse, homme distingué par sa naissance, et qui donne depuis plus de trente-cinq ans dans la conduite de sa paroisse des marques de son zèle et de sa prudence.

“ Je puis répondre, et je réponds en effet de l'intégrité de sa foi, d'une bonne réputation parmi le peuple, qu'il est con-

---

7. Lettre du 27 juillet 1770

sidéré du clergé, et est en estime auprès des Anglais, à cause de sa modération, de sa sainteté et de sa franchise.

“ J'ai chargé, suivant l'instruction à nous adressée par Son Eminence le cardinal Castelli du 16 mars 1768, MM. de LaCorne, abbé de l'Etoile, et de Villars, supérieur du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, qui connaissent parfaitement le dit sieur Desglis, de donner à Votre Excellence les témoignages et les assurances qu'Elle exigera. Je les ai également priés de faire toutes les poursuites nécessaires pour obtenir du Saint-Siège la confirmation et les Bulles. ”

M<sup>re</sup> Briand ajoutait ensuite au Nonce de Paris un détail assez extraordinaire à propos de ces Bulles :

“ J'avais demandé, disait-il, qu'en cas de maladie je pusse consacrer avant de recevoir les Bulles : c'était la seule raison que je donnais alors. Notre gouverneur prétendait que je pouvais consacrer aussitôt qu'il a eu donné son consentement ; presque tous les catholiques le pensaient. J'ai eu une petite tempête à essayer ; mais j'ai tenu ferme, et donné des preuves si évidentes de la justice de mon refus, que tout est calme à présent. Je suis sûr, au moins, d'avoir persuadé le gouverneur, qui ne me pressait d'ailleurs de consacrer, que par la crainte qu'un autre gouverneur n'ait la même bonté pour nous.

“ Si j'osais, je prierais Son Excellence de me répondre sur cet article, car le Saint-Siège ne m'a fait aucune réponse. ”

Ecrivant le lendemain à M. de Villars, M<sup>re</sup> Briand ajoutait encore sur ce sujet un petit détail :

“ M. Carleton, à son départ pour Londres, a consenti à ce que je prisse M. Desglis pour coadjuteur. Il croyait que je pouvais consacrer sans bulles. Les parents de Desglis ont fait grand bruit ; je les ai laissé dire. A présent, ils ont honte, je crois, car tous sont revenus de leur erreur <sup>8</sup>. ”

---

8. Lettre du 28 juillet 1770.

M. Desglis était le premier à rire de l'empressement que témoignaient ses neveux à vouloir qu'il fût consacré sans attendre l'arrivée des bulles : " Ils veulent, disait-il, avoir le plaisir de m'appeler *Monseigneur mon oncle* ". "

Les bulles nommant M. Desglis évêque de Dorylée et coadjuteur de Québec *cum futura successione* n'arrivèrent qu'au bout de deux ans. Il fut consacré par M<sup>sr</sup> Briand le 12 juillet 1772 dans la chapelle du Séminaire, mais ne fut proclamé Coadjuteur qu'en mars 1774, lors de l'entrée solennelle de l'Évêque de Québec dans sa cathédrale.

Le profond respect qu'avait montré M<sup>sr</sup> Briand pour les règles de l'Église et pour l'autorité du Saint-Siège en refusant avec fermeté de consacrer son coadjuteur avant la réception de ses bulles, ne contribua pas peu à dissiper les accusations qu'on avait réussi à faire pénétrer contre lui à Rome même.

---

9. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 176.

---

## CHAPITRE XVIII

BELLE LETTRE DE M<sup>SR</sup> BRIAND À LA PROPAGANDE.—  
FIN DE SES ÉPREUVES

Nous avons dit que M<sup>SR</sup> Briand n'eut pas de peine à se disculper des accusations portées contre lui. Au fond, il n'en connut jamais le détail. Mais pour répondre à la lettre du Cardinal Castelli que lui avait communiquée l'abbé de l'Île-Dieu, il crut devoir écrire directement à Son Eminence, et lui donner le détail de sa vie et de sa conduite. Voici cette lettre :

“ Les bontés de Votre Eminence pour moi, dit-il, depuis que je suis chargé du pénible fardeau de l'Église du Canada, m'ont parfaitement tranquillisé sur les idées que l'on a essayé de vous donner sur mon compte. Je n'ignorais pas que vous pourriez avoir des plaintes contre moi par deux voies, et contre mon coadjuteur par une voie, savoir par son propre cousin germain, qui a quitté deux fois les Récollets, la première fois pour se faire Cordelier, et la seconde, de l'Ordre de Malte.

“ C'est un prêtre sans religion, sans sentiments, la honte et la confusion de sa famille, une des plus distinguées de cette colonie<sup>1</sup>, et pour lequel j'ai eu plus de patience et de charité que n'en ont eu ses propres parents, mais qui, après

---

1. La famille Chartier de Lotbinière. Le récollet, ou plutôt l'ex-récollet en question, était fils d'Eustache de Lotbinière, qui, devenu veuf, se fit prêtre et devint archidiacre du Chapitre de Québec. Mgr Desglis était fils de François Mariachau Desglis et de Louise-Philippe de Lotbinière, sœur d'Eustache : il était donc cousin germain du récollet.

avoir été placé par trois fois dans des missions, est maintenant avec le seul pouvoir de célébrer, permission dont j'ai même du scrupule, étant presque assuré par son propre cousin, le coadjuteur, qu'il reçoit par année plus de six cents messes plus qu'il n'en peut dire <sup>2</sup>.

" Il m'a dit à moi-même qu'il écrivait aux Cours de Rome et de Londres. A celle-ci, on l'a renvoyé comme un misérable. A celle-là, j'apprends qu'il a aussi écrit. Je ne daignai pas, sur les menaces, prévenir Votre Eminence. Je n'imaginai pas qu'il osât les exécuter. Ce pauvre misérable, à cause de ses écrits en Cour de Londres, fut privé d'une pension de trois cents francs que le gouverneur lui faisait. A ma prière, le gouverneur la lui a rendue, à condition qu'il signerait qu'il serait plus sage, et que ce n'était qu'à ma prière qu'elle lui était continuée: ce qu'il a fait; et voyant qu'il n'avait pu indisposer le gouvernement ni contre moi ni contre mon coadjuteur, il est venu se mettre à genoux et me demander pardon.

" L'autre voix, qui n'a pas parlé contre mon coadjuteur, je pense, mais contre moi seul, ce sont les marguilliers. J'ai été averti par la personne chargée d'envoyer leur lettre, qui ne voulait pas l'envoyer, et dont il m'a offert la lecture, que j'ai refusée <sup>3</sup>. . . "

M<sup>re</sup> Briand raconte ensuite au Cardinal la fin de ses difficultés avec les marguilliers, et son entrée dans sa cathédrale; puis il ajoute:

"J'y annonçai publiquement mon coadjuteur, comme ayant tous les pouvoirs accordés par sa Bulle; car, quoique consacré depuis vingt et un mois, je ne lui avais accordé aucun

2. La rétribution des messes basses était de vingt sous (lettre de Mgr Briand à M. Porlier, 1762); à Sainte-Anne, trente sous (lettre du même à M. Jollivet, 5 mai 1774).

3. Cette personne n'était autre que M. de LaCorne de Saint-Luc, qui passait en Europe et devait remettre la lettre au Nonce de Paris.

pouvoir, et ne l'avais point annoncé au peuple. Il avait été consacré secrètement, quoique tout le monde le sût. Tout le peuple était dans une joie universelle. Plusieurs personnes qui n'avaient pas fait de pâques depuis douze, quinze, vingt ans, se sont approchées des sacrements.

“Maintenant, quant au trouble dans lequel on a dit qu'était la ville, il n'y a rien moins que cela. Il est vrai que les marguilliers faisaient bien leur possible pour prévenir les petites gens qu'on pouvait bien jaser contre moi. Bien des prêtres, curés, religieux me blâmaient sur ma raideur, mais parce qu'ils ne savaient pas le fond de l'affaire. L'on me conseillait de faire une lettre pastorale pour mettre le peuple au fait de l'affaire, que mes adversaires, selon l'usage des schismatiques, expliquaient dans un sens diamétralement opposé à la vérité; mais je n'ai jamais voulu: 1° parce qu'en effet j'eusse mis le trouble; 2° j'eusse aigri les adversaires, et en gagnant les suffrages, j'eusse perdu les pauvres gens, qui, depuis notre réconciliation, font tout ce que je veux, vont même au devant de mes volontés; 3° j'arrêtais tous ceux qui m'étaient attachés, et sûrement c'étaient les plus distingués; 4° le gouvernement voyait ma conduite et ne la désapprouvait pas; 5° Votre Eminence s'en était rapportée à moi pour cette affaire. . .”

Remarquons ce détail: avant d'entreprendre cette lutte contre M. Récher et les marguilliers de Québec, au sujet de sa cathédrale, M<sup>sr</sup> Briand avait eu soin de consulter la Propagande, qui l'avait laissé libre d'agir pour le mieux, suivant sa conscience. Le Prélat raconte ensuite son entrevue avec le gouverneur Cramahé, puis il ajoute:

“Votre Eminence veut-elle que je lui dise ce dont on s'est plaint? que j'étais fier, haut, orgueilleux, impérieux, ambitieux, colère et emporté; quelques-uns ont dit que j'étais protestant, que je détruisais la religion; on me l'a dit à moi-même. . . Je n'en sais pas davantage. On ne peut m'avoir

dit ivrogne, galant, impudique, mondain, tortueux, indolent, parce que depuis trente-trois ans je n'ai pas mangé six fois dans le monde, excepté chez les gouverneurs et intendants, et que, depuis les Anglais, je ne mange chez le gouverneur que trois ou quatre fois par an ; que dans tout le cours d'une année, je ne vais pas dix fois dans une maison laïque, et que je demeure dans le séminaire, où je vis à la portion simple des directeurs. Je n'ai ni équipage, ni chevaux. Je ne porte pas de soie, que ma ceinture. Je ne vois pas de femme, ni n'en ai jamais fréquentée.

“ J'ai un vaste et difficile diocèse, où il y a continuellement des affaires délicates. Je n'ai point dans ma ville de grand vicaire. Je n'ai pour secrétaire qu'un jeune ecclésiastique du séminaire, que j'envoie dans les missions dès qu'il est prêtre, et au moment qu'il est formé. Votre Eminence concluera de là que j'ai du travail. . . ”

M<sup>sr</sup> Briand parle ensuite de ses visites pastorales : cela viendra en son temps, lorsque nous aurons à raconter ses courses apostoliques. Pour le moment, il ne s'agit que de réfuter les accusations portées contre lui.

“ Dur et impérieux ! écrit-il d'une manière indignée. Je n'ai encore envoyé personne au séminaire ; je ne reprends jamais mes prêtres publiquement ; je n'en ai transféré qu'un seul, que j'ai mis dans une mission plus sous mes yeux. Celui qui a écrit à Votre Eminence, accusé d'adultère, de sacrilège, d'apostasie, rejeté de sa propre famille, pour lequel j'ai fait l'impossible, ayant essayé par trois fois de le ramener à Dieu, n'est pas mon prêtre : c'est un Religieux, à qui je ne dois rien.

“ Quels peuvent être, après cela, les défauts scandaleux ? Je confesse que je suis chargé de péchés devant Dieu ; mais de défauts considérables et essentiels, qui aient choqué le peuple, point. Je vais à confesse le dimanche et le jeudi, comme les ecclésiastiques du séminaire où je demeure, et

plus souvent peut-être que les directeurs. Je dis la messe tous les jours, à sept heures du matin, en été, et à huit heures en hiver : depuis que je suis évêque, je n'y ai manqué qu'un seul jour, et encore étais-je en voyage ; et si je n'avais pas été trompé, je n'eusse pas été privé de ce bonheur : j'avais fait six lieues à jeun pour avoir cette consolation. Fêtes et dimanches, j'assiste à tout l'office du soir et du matin. Tous les religieux et religieuses, je puis le dire, me sont attachés et me marquent de la confiance. Les Anglais se plaignent continuellement que je ne sors point et que je ne les fréquente pas : 1<sup>o</sup> je n'ai pas de temps à perdre en visites inutiles ; 2<sup>o</sup> j'ai à ménager la délicatesse, ou la malice, ou la faiblesse des catholiques.

"Voilà la vérité, ajoutait en terminant M<sup>sr</sup> Briand ; et si Votre Eminence l'exige, je lui ferai parvenir cette reddition de comptes signée de vingt et trente personnes de tous les états <sup>4</sup>."

Dans une autre lettre écrite quelques mois plus tard au cardinal Préfet de la Propagande, on voit que la franchise avec laquelle M<sup>sr</sup> Briand avait exposé toute sa conduite avait déjà dissipé les nuages que l'on avait cherché à amonceler sur lui :

"Je n'écris pas à Votre Eminence l'année dernière, dit-il, parce que je n'avais pas reçu la réponse à la mienne de 1772. Je viens de la recevoir, avec d'autant plus de satisfaction qu'il me semble que les plaintes portées contre moi et mon coadjuteur n'ont pas produit tout l'effet que s'en promettaient les calomnieux délateurs."

Puis il ajoutait, pour faire connaître de plus en plus l'odieux récollet qui était l'un de ses calomniateurs :

"Le prêtre Lotbinière, cousin germain de mon coadju-

---

4. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 128, lettre écrite en 1774.

teur, était religieux récollet : interdit par mon prédécesseur, renvoyé du Canada, chassé de tous les diocèses de France où il a demeuré, apostat pendant plus de deux ans, devenu de l'Ordre de Malte, obligé de s'enfuir des Iles, il s'est enfin réfugié ici. Je n'ai rien épargné pour le ramener au devoir. Il l'a paru, et je l'ai employé ; mais bientôt j'ai été obligé de le retirer. Ses parents, des plus distingués du pays, ne le voient pas, et me trouvent trop bon à son égard<sup>5</sup> . . . ”

On reste confondu quand on voit un homme de la valeur de M<sup>sr</sup> Briand, un évêque si méritant et si vertueux, poursuivi par les calomnies d'un misérable comme ce Lotbinière, et un diocèse en proie aux mauvais exemples et aux infâmes prédications d'un si triste personnage. Il va d'une paroisse à l'autre pour chercher un gîte, une pension, et il paie tout cela avec des infamies. Un jour, par exemple, il est à Saint-Thomas, où il fait le désespoir du curé Maisonbasse, lequel, du moins, a le bon esprit d'avertir M<sup>sr</sup> Briand<sup>6</sup>.

Quelques jours après, il est à Beaumont, où il s'installe, au vu et au su de M. Lagroix, curé de Saint-Michel, qui dessert cette paroisse. M<sup>sr</sup> Briand d'écrire aussitôt à ce curé :

“ Voilà un prêtre qui va sans aucun ordre fixer son domicile dans une des paroisses que je vous ai confiées, et vous ne m'en donnez pas avis ! Il y dit la messe ; on l'y reçoit ; vous le souffrez ! Sans avoir égard à l'incongruité de sa conduite, je ne pense qu'à votre prévarication, et je vous ordonne, toute fonction cessante, de venir nous rendre compte de votre très condamnable conduite, vous déchargeant par celle-ci de la régie des paroisses de Saint-Michel et de Beaumont jusqu'à ce que nous nous soyons assuré pas vous-même des mo-

---

5. Ibid., p. 519, lettre du 6 nov. 1774.

6. Ibid., p. 389, lettre de Mgr Briand au curé Maisonbasse, 17 juillet 1773.

tifs qui vous ont conduit à cette indifférence à l'égard des  
ouailles que nous vous avons confiées<sup>7</sup> . . .”

\*  
\* \*

Les accusations portées à Rome contre M<sup>sr</sup> Briand avaient-elles laissé quelques mauvaises impressions dans l'esprit de ses amis dévoués, l'abbé de l'Ile-Dieu et M. de LaCorne? Nous ne le croyons nullement. A eux aussi, cependant, le pieux Prélat se fit un devoir d'adresser de magnifiques lettres pour expliquer sa conduite: ce qu'il fit avec la candeur et la franchise qu'il apportait en toutes choses.

Dans sa lettre à l'abbé de l'Ile-Dieu, il raconte un incident au sujet de l'ex-franciscain Lotbinière:

“Furieux, dit-il, il s'écarta un jour jusqu'au point d'entrer dans mon cabinet d'étude, pour me dire qu'il ne venait pas pour me demander ma sainte — d'un ton ironique — bénédiction, mais m'avertir qu'il se plaindrait, à la Cour de Londres, et de Rome, de ma conduite et de celle de mon coadjuteur: — “Vous me manquez, monsieur, répondez-je, sortez de chez moi.” Il a écrit à Londres, sans succès. J'ose espérer que M<sup>sr</sup> Castelli n'y fera pas plus d'attention.”

Dans sa lettre à M. de LaCorne:

“Je suis aimé et estimé des Anglais, écrivait M<sup>sr</sup> Briand. M. Cramahé me disait encore il n'y a pas deux mois, que malgré tous les prétendus troubles de la cathédrale, il n'avait vu aucun Français qui eût parlé mal de moi et qui n'eût paru m'aimer. Aussi bien, et pendant ces jours de division, je n'ai pas cessé de voir mes adversaires et de leur faire politesse. Je n'ai pas même cessé de me confesser deux fois par

---

7. Ibid., p. 433, lettre à M. Lagroix, 1773.

I  
I  
é  
g  
P  
P  
ré  
—  
de  
ne  
ser  
pré  
ten  
n'ô  
sa  
mo:  
“  
ava  
en I  
ajot  
lui  
belle  
préc  
volu  
tous  
légu  
(His

semaine à M. Jacrau, jusqu'à sa mort<sup>8</sup>, et je ne crois pas m'être confessé d'avoir eu de la peine, ni contre M. Récher, ni contre lui, ni contre les marguilliers, parce qu'en effet je n'en avais pas; et j'ai toujours pensé que les contradictions venaient de Dieu, et qu'il les terminerait lui-même."

\*  
\* \*

Difficultés au sujet de sa cathédrale; accusations portées contre lui à Rome: quelles épreuves pour M<sup>gr</sup> Briand au commencement de son épiscopat! La Providence qui les avait permises voulut que le Saint-Siège reconnût hautement son mérite:

"Quelles actions de grâces ne vous rendrai-je pas, lui écrit le cardinal Castelli, pour la constance admirable et le grand respect pour le Souverain Pontife, dont vous avez fait preuve, en repoussant avec énergie les désirs et les efforts du peuple qui demandait que le Coadjuteur fût consacré avant la réception de ses Bulles, et en refusant de faire quoi que ce

8. "M. Jacrau mourut le 23 juillet 1772 peu de jours après le sacre de Mgr Desglis. Depuis plusieurs années il menaçait ruine. Sa santé ne lui avait pas permis de remplir de charge, ou de rendre d'autres services que de donner de dessus son lit de douleur des avis, estimés précieux à cause de son expérience, de son habileté dans les affaires temporelles, et de ses vastes connaissances. Ses grandes douleurs n'ôtèrent rien à la liberté de son esprit, et ne servirent qu'à faire briller sa patience. Il était du diocèse d'Angers, et avait au moment de sa mort 74 ans.

"Lors de son voyage en France en 1764 et 1765, pour sa santé, il avait demandé au Roi une pension sur le Clergé. Elle lui fut accordée en 1768 par l'entremise de l'évêque d'Orléans. Cette rente de 400 francs, ajoutée à une autre de 700 francs constituée sur le Séminaire de Paris, lui donnait moyen de faire de grandes aumônes et de se procurer une belle bibliothèque, composée d'une couple de cents volumes choisis et précieux. Il avait 66 in-folios, 60 in-quartos, et une centaine d'autres volumes de différents formats. Il les laissa au Séminaire, ainsi que tous ses meubles et linges, dont il s'était fourni à ses propres dépens. Il légua 4000 francs aux pauvres et aux communautés religieuses..." (Hist. mss. du Sém. de Q.).

soit contre le droit et la dignité du Siège apostolique! Votre fermeté et votre prudence ne me permettent pas de douter un instant que vous ne veniez bientôt à bout d'apaiser ces divisions et ces chicanes qui se sont élevées au sujet de votre cathédrale. Je supplie le Seigneur de vous accorder une longue série d'années."

Plus tard, l'abbé de l'Île-Dieu ayant envoyé au Cardinal la réponse de M<sup>gr</sup> Briand aux accusations portées contre lui :

" J'ai reçu la copie de la lettre que M. l'Evêque de Québec vous a écrite, lui répond le Cardinal, et j'y ai vu avec bien de la consolation que le Prélat n'est point tel qu'on l'a supposé ici, qu'il remplit les devoirs d'un bon Pasteur, et s'applique avec zèle au gouvernement de son vaste diocèse."

Il lui écrit de nouveau quelques jours plus tard :

" Quant à M. l'Evêque de Québec, je vous ai déjà dit dans ma précédente que je demeure pleinement persuadé de sa sage et vigilante conduite. . . "

" Je me réjouis extrêmement, écrit-il enfin à M<sup>gr</sup> Briand lui-même, que vous ayez réussi, avec le secours de la puissance séculière, à recouvrer votre église cathédrale, et j'espère que, maintenant que sont pacifiés ces esprits qui s'attaquaient à votre nom et à votre autorité, vous jouirez vous-même d'une plus grande tranquillité d'esprit, et pourrez remplir les devoirs de votre charge avec plus de liberté et toute la considération qui vous est due<sup>9</sup>. . . "

---

9. Lettre du 15 mars 1775.

## CHAPITRE XIX

### ADMINISTRATION ÉPISCOPALE DE M<sup>GR</sup> BRIAND : LES PREMIERS MOIS

**A**VANT de montrer à l'œuvre M<sup>GR</sup> Briand dans l'administration de son diocèse, nous avons cru devoir dégager sa figure de tous ces nuages dont on avait voulu l'obscurcir en lui créant injustement des misères et des ennuis au sujet de sa cathédrale, et en portant même à Rome contre lui des accusations aussi odieuses que frivoles. "Maintenant que sont pacifiés ces esprits qui s'attaquaient à votre nom et à votre autorité, lui écrivait le Préfet de la Propagande, vous pourrez remplir les devoirs de votre charge avec plus de liberté." Nous aussi nous pourrions raconter avec plus de suite l'œuvre pastorale du pieux Prêlat.

Rentré au Canada à la fin de juin 1766, il n'eut rien de plus pressé, après s'être installé dans les modestes appartements que le Séminaire de Québec avait mis à sa disposition<sup>1</sup>, que de se mettre en possession des immeubles appartenant à l'évêché, avec les bâtiments en ruines qui s'y trouvaient. Il était grand temps. Un ministre anglican, chapelain de la garnison de Québec, avait déjà adressé un mémoire au gouverneur Murray, sollicitant avec instance

---

1. "Un appartement convenable au bout de la salle d'étude du Petit Séminaire, alors située en bas (au rez-de-chaussée), consistant en anti-chambre, salle, chambre, et cabinet, avec la jouissance du terrain situé au devant, sur lequel Mgr Plessis a plus tard fait construire une petite maison à trois étages pour y mettre les archives." (Hist. mss. du Sém. de Q., p. 979).

qu'on lui abandonnât la chapelle, le palais épiscopal, et tout le terrain de l'évêché pour son usage et celui des protestants de Québec. Murray étant parti pour Londres, il insistait auprès de l'administrateur Irving pour que l'on fit droit à sa demande. M<sup>re</sup> Briand réussit à faire reconnaître les titres de propriété de l'évêque, et pour couper court à toute nouvelle tentative d'usurpation, se mit aussitôt en devoir de réparer les bâtiments en ruine : ce qui lui coûta, comme nous l'avons vu, plus de trente mille francs.

Le gouvernement avait voulu aussi, les années précédentes, s'emparer du terrain et des ruines de l'église paroissiale. Les marguilliers firent enregistrer au secrétariat de la province tous les titres de la Fabrique, et le gouvernement, instruit de la vérité des faits, se départit de ses poursuites. L'évêque, de son côté, n'eut pas de peine à démontrer les droits de l'église paroissiale et cathédrale de Québec. Le petit noyau de protestants fanatiques qui se trouvaient alors dans la ville dut renoncer, quoique à regret, à ses étranges prétentions<sup>2</sup>.

Nous avons vu que l'Évêque, ayant choisi la chapelle du Séminaire pour sa pro-cathédrale, retarda jusqu'au 19 juillet à y faire son entrée solennelle. La nouvelle destination de l'édifice exigeait nécessairement quelques travaux, qui se continuèrent après la prise de possession, et que le Prélat se fit un devoir de faire exécuter à ses frais. Écrivant à M. de LaCorne :

“ Il m'en a coûté, disait-il, plus de dix mille francs pour me mettre en état de faire l'office, avec mes ecclésiastiques, dans l'église du Séminaire, qui ne se serait pas prêtée à mon dessein, et qui d'ailleurs n'était pas en état de faire cette dépense, à cause de ses pertes pendant le siège. Du reste, j'étais bien aise de lui manifester ma reconnaissance pour ma

2. *Recherches historiques*, vol. XVI, p. 35 et 36.

nourriture, celle de mon secrétaire et de mon domestique <sup>3</sup>.”

A la demande du Chapitre, il y fit quelques ordinations dès le 6 juillet: son secrétaire, Jean-François Hubert, fut ordonné sous-diacre ce jour-là, diacre le dimanche suivant, et prêtre le 20 juillet. A partir de cette date jusqu'au 19 septembre de l'année suivante, M<sup>sr</sup> Briand ordonna huit autres prêtres, dont trois jésuites, le P. Casot, le P. Noël et le P. Maquet, et deux futurs évêques: Pierre Deneau, le dixième évêque de Québec, et Charles-François Bailly de Messein, qui mourut n'étant encore que coadjuteur de M<sup>sr</sup> Hubert.

Tous ces prêtres, à part les trois jésuites, étaient Canadiens. Le Séminaire de Montréal et celui de Québec avaient fait l'impossible, dans les temps mauvais que le pays venait de traverser, pour conserver à l'Eglise du Canada et lui former quelques bons ouvriers. Dès le 31 octobre 1760 M. Montgolfier écrivait à M. Briand:

“ Pour conserver au diocèse le peu de sujets étudiants qui ont encore quelque peu de bonne volonté, j'ai pris le parti, quoique faible en moyens, de continuer dans notre maison une école de latin pour toutes les différentes classes, et outre cela deux conférences, l'une de philosophie, dans laquelle il y aura quatre écoliers, et l'autre de théologie, où il y en aura cinq. Si M. Gravé reste ici, il fera cette dernière; sinon, j'y pourvoierai d'ailleurs.”

Puis M. Montgolfier ajoutait:

“ Mon dessein serait, pour attacher davantage à l'état, et retenir un peu mieux dans la modestie les philosophes et théologiens, de leur faire prendre la soutane, au lieu du capot bleu. Avant que je me déclare, ayez la bonté de m'envoyer votre avis à ce sujet.”

---

3. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 537, lettre du 6 juin 1774.

M. Briand ne fit aucune difficulté d'approuver le projet de M. Montgolfier. Encore aujourd'hui, les étudiants en philosophie portent la soutane, au collège de Montréal. Nous ne croyons pas, cependant, que la chose ait jamais été introduite à Québec.

M. Gravé redescendit à Québec, et avec lui les étudiants de cette ville. Le grand Séminaire se rouvrit; et dès le 22 octobre 1762, M. Briand écrivait à M. Montgolfier :

“ Il y a au Séminaire trois ecclésiastiques et trois jeunes théologiens. Le fils de feu M. Dumont fera le septième. On est en règlement, du 2 de ce mois. MM. Boiret et Gravé paraissent se donner à cette œuvre avec bien de l'ardeur. Ce sont deux bons prêtres fervents, et qui aiment le bien. M. Jacrau est procureur.”

A ces trois prêtres il faut ajouter M. Pressart, qui venait d'être remplacé comme supérieur par M. Boiret, M. Récher, curé de Québec, et le jeune Hubert qui, n'étant encore qu'ecclésiastique, avait été agrégé en 1765: M. Briand avait consenti à son agrégation dès l'année précédente, avant de partir pour Londres, et, comme nous l'avons vu, l'ordonna prêtre à son retour.

Le Séminaire s'étant chargé en 1764 de remplacer les Jésuites, à Québec, pour l'instruction de la jeunesse, c'est M. Hubert qui fut le premier directeur des écoliers du “ petit collège”, comme M. Briand appelait son petit séminaire. Les classes s'ouvrirent le 2 octobre 1765. Voici ce que l'Évêque écrivait un jour à ce sujet au gouverneur Carleton :

“ Après en avoir communiqué avec Son Excellence M. Murray, votre illustre prédécesseur dans le gouvernement de la colonie, le Séminaire, à ma prière, et plus encore pour les motifs de religion et les avantages de la société, se chargea du Collège en 1764; vous l'avez approuvé, autorisé, encouragé par les prix mêmes que vous avez voulu donner aux écoliers pour entretenir et augmenter leur émulation.”

Le but de M<sup>re</sup> Briand en écrivant ainsi à Carleton était d'obtenir qu'une partie au moins des Biens des Jésuites, dont le gouvernement anglais voulait s'emparer, fût attribuée au Séminaire de Québec, puisque celui-ci continuait l'œuvre des Jésuites pour l'éducation de la jeunesse: aussi ajoutait-il:

"Les revenus du Séminaire, qui ne sont que de dix sept à dix huit mille francs, sur lesquels il faut qu'ils entretiennent les élèves que l'on forme à l'état ecclésiastique (ce qui était leur ancien emploi), ne sont pas suffisants pour soutenir les dépenses d'un Collège, d'autant plus qu'ils sont encore chargés de nourrir et d'entretenir l'Evêque, qui n'a aucun revenu, comme vous le savez, parce que la France, dont il recevait dix mille francs, les lui a retranchés. N'était-il donc pas naturel qu'on attribuât au Séminaire, maintenant chargé du Collège, des Biens qui appartenaient au Collège tenu par les Pères Jésuites, dès que l'on ne veut plus qu'ils subsistent <sup>4</sup>?"

Mais ce n'est pas ici le lieu de parler de l'œuvre du Séminaire de Québec, non plus que des Biens des Jésuites: nous y reviendrons.

\*  
\*\*

Le premier soin de M<sup>re</sup> Briand, en arrivant dans son diocèse, avait été de renouveler à ses prêtres tous les pouvoirs dont ils avaient joui jusque-là. Puis, après avoir pris possession de sa pro-cathédrale, il nomme ses grands vicaires, en commençant par le district de Montréal. Les lettres de M. Montgolfier sont du 23 juillet 1766; celles de M. Marchand, du 24 juillet. Le 27, il nomme grand vicaire M. Saint-Onge, des Trois-Rivières. La veille, il avait nommé grand vicaire, spécialement pour le district de Québec, M. Perreault, qui en remplit les fonctions jusqu'à sa mort, arrivée le 27 fé-

---

4. Ibid., p. 283, lettre de 1771.

vrier 1774, et fut alors remplacé par M. Pressart, du séminaire de Québec.

Notre Prélat aurait voulu faire le plus tôt possible la visite de son diocèse, qui n'avait pas vu d'évêque depuis plus de dix ans. Il sent qu'il y a partout des difficultés à régler, des misères à faire disparaître, des abus à corriger, des âmes à sauver. Il partirait de suite, s'il était libre de le faire; mais il a les travaux de son évêché à surveiller, ceux de la chapelle du séminaire, qu'il veut mettre en état de lui servir de cathédrale. Et puis, il tient à être ici pour l'arrivée du nouveau gouverneur, Sir Guy Carleton, qui est attendu à Québec dans le cours de l'automne.

Dans l'impossibilité où il est de faire immédiatement la visite de tout son diocèse, il veut du moins courir au plus pressé. Deux curés le réclament absolument dans leurs paroisses: celui de la Pointe-à-Lacaille et celui du Cap Saint-Ignace. Ils ne peuvent venir à bout de faire exécuter les ordonnances de son prédécesseur, M<sup>sr</sup> de Pontbriand. Ah, l'indocilité des Canadiens! Que de fois M<sup>sr</sup> Briand aura à s'en plaindre!

“ Quand, contre mon inclination, écrit-il un jour, je me suis chargé du pesant fardeau de l'épiscopat, je n'ai jamais imaginé que je rencontrerais dans le peuple canadien tant d'indocilité. . . Je m'étais persuadé que, tout en changeant de domination, ils avaient compris qu'il fallait changer de conduite quant aux affaires de la religion. Je me suis trompé, et je vois qu'en toute occasion, et dans toutes les affaires de mon ressort, il faut que vous consultiez procureurs, avocats, et que vous ne rougissiez pas de trainer votre évêque et votre pasteur de tribunaux en tribunaux, et de juger votre juge, qui vous tient la place de Dieu, et dont vous devriez respecter la décision, même pour les choses temporelles<sup>5</sup>. . . ”

5. Ibid., Reg. III des lettres, p. 429, lettre au curé de Sainte-Rose, 26 sept. 1768.

A la Pointe-à-Lacaille, il s'agit de rebâtir l'église, à peu près détruite à l'époque du siège de Québec, et, comme il arrive souvent, l'on ne s'entend point sur l'endroit où il faut la bâtir. Cet endroit a déjà été déterminé, pourtant, par l'autorité diocésaine; mais il y a des opposants qui veulent que l'église soit reconstruite à la même place qu'elle occupe depuis le commencement de la paroisse. Le démon de la discorde est là, et l'Evêque veut entreprendre de l'en chasser. Il part donc et se rend chez le curé Maisonbasse, puis avec lui parcourt la paroisse d'une extrémité à l'autre le long du fleuve, et aussi le long de la Rivière-du-Sud, se convainc par lui-même que l'église a été bien placée "chez Roussin, contre la Rivière", rassemble les paroissiens et les exhorte à s'unir pour bâtir leur église à cet endroit, le seul convenable, le seul propre à accommoder tout le monde.

Puis il se rend au Cap Saint-Ignace, la paroisse voisine, où se dresse depuis vingt ans une difficulté du même genre. Ceux qui ont lu notre volume précédent se rappellent que M<sup>sr</sup> de Pontbriand, après avoir fixé dans la seigneurie Gamache l'endroit de l'église à bâtir, s'était décidé, sur les représentations du seigneur Vincelotte, à permettre, moyennant certaines conditions, qu'elle fût construite dans la seigneurie de celui-ci. Les Gamache s'étaient opposés au changement, et avaient empêché la construction de l'église. Pour concilier les divers intérêts, l'autorité ecclésiastique proposa de la bâtir entre les deux seigneuries; mais Vincelotte se mit en travers de ce nouveau projet, et empêcha les travaux. La visite de M<sup>sr</sup> Briand n'eut aucun effet pour la pacification des habitants du Cap, et le Prélat leur adressa quelques semaines plus tard une lettre de reproches:

" Aussitôt après mon arrivée à Québec, leur dit-il, abandonnant toute autre affaire, je me suis transporté chez vous. Vous avez été témoins de mes sentiments, vous avez pu connaître que je n'avais aucune acception de personnes, et n'avais égard qu'à la commodité des habitants.

“ Nous lisons dans la sainte Écriture que les Juifs ayant négligé de rétablir la maison du Seigneur, il leur envoya un prophète pour les avertir de la source de la misère et de la disette qu'ils souffraient depuis leur retour de Babylone: “ Vous semez beaucoup, leur dit le Prophète, et vous ne “ recueillez point, les chardons étouffent vos blés, les vers “ les mangent, la rouille et la teigne dévorent vos moissons. “ Tout le fruit de vos travaux périt. C'est, ajoute-t-il, parce “ que vous avez négligé la maison de Dieu<sup>6</sup>. . . ”

“ Je voudrais, continue le Prélat, pouvoir vous contenter tous, mais cela est impossible. Je me gêne même beaucoup en mettant votre église à la route. C'est en partie pour contenter la famille des Gamache, afin que, s'ils n'ont pas l'église, ils en soient moins éloignés et qu'ils n'aient pas lieu de se plaindre<sup>7</sup>. . . ”

Puis il leur rappelle qu'il y a vingt ans que la place de l'église a été marquée, et qu'ils n'ont encore rien fait; et il les menace de leur retirer leur curé, et de les faire desservir par celui de l'Islet: menace qu'il est obligé d'exécuter en effet les années suivantes:

“ Vous avez méprisé, dit-il, toutes mes exhortations. Mes raisons, vous les avez sifflées, et n'y avez fait aucune attention. . . ”

Franchement, lorsque l'on parcourt les documents de l'époque, l'on ne peut s'empêcher d'avouer que les Canadiens d'aujourd'hui, loin d'avoir dégénéré, sont infiniment meilleurs que leurs pères.

Vincelotte, par son opposition et ses mauvais conseils, faisait un mal incroyable dans sa paroisse:

“ M. Vincelotte, écrit M<sup>sr</sup> Briand au curé Hingan, de l'Islet, qui desservait le Cap, a encore, à son ordinaire, beau-

6. Chap. I du prophète Aggée.

7. Lettre du 23 oct. 1766.

coup déblatéré contre moi ; Dieu le lui pardonne ! Je n'y suis point sensible, mais uniquement à la perte de son âme, qui est inévitable, à moins de changement et d'une grande pénitence, car il aura à répondre non seulement de ses propres péchés, mais de tous ceux de ses vassaux, auxquels, selon les principes de la religion, il devrait donner bon exemple. Il aura à répondre à Dieu d'avoir retardé la bâtisse de son temple. . .

“ Les raisons qu'apportent les gens pour soustraire quelque chose de leurs dimes, ne les excuseront point au tribunal de Dieu. Ici la cupidité, la malice et la passion les leur montrent plausibles, mais là elles s'évanouiront. Hé ! mon cher Hingan, que d'habitants qui se perdent par là ! J'en ai souvent le cœur percé de douleur. . .

“ Les syndics, ajoute le Prélat, m'ont dit que Vincelotte empêchait les gens de contribuer à la construction de l'église. Il n'a pas raison. S'il l'avait bien placée dès le commencement, il aurait église et presbytère sur sa seigneurie. Peut-être ne s'en soucie-t-il pas. Tant qu'il vivra, on ne viendra à bout de rien. Je le livre à la justice de Dieu, que ces ouvrages regardent plus que moi. C'est là où j'ai recours, dans la rébellion et la désobéissance. . . ”

On est surpris de la longanimité de M<sup>re</sup> Briand à l'égard de ce personnage. Il était le beau-frère d'un vénérable prêtre, M. de la Coudraie, décédé curé de Varennes. Le prélat lui écrit un jour à lui-même pour lui rappeler le souvenir de ce saint prêtre, espérant que ce souvenir le ramènera à des sentiments plus chrétiens :

“ Faites réflexion, je vous prie, à ceci, lui dit-il : c'est l'amour le plus tendre qui me fait parler. M. de la Coudraie, qui était mon véritable ami, et auquel vous appartenez, est un lien qui m'a toujours attaché à vos intérêts, auxquels je sacrifierais bien volontiers les miens, s'ils y étaient seuls compromis. . . ”

Et les habitants de la Pointe-à-Lacaille, où en étaient-ils avec leur église? Ils auraient dû apprécier l'honneur que leur avait fait leur Évêque, en allant les visiter, eux, avant tout le reste de la colonie. Eh bien, à eux aussi il est obligé d'écrire quelques semaines après sa visite :

“ Rien, Nos Très Chers Frères, ne nous afflige davantage que l'obligation de donner des ordres, particulièrement lorsqu'il s'agit des intérêts de Dieu et de la religion. Nous voudrions les peuples, dans ces occasions, se porter d'eux-mêmes et sans contrainte à tout ce que le devoir leur prescrit. Combien plus grande encore est notre douleur, lorsque nous prévoyons que nos ordonnances affligeront! Ce fut le motif qui m'engagea, aussitôt après mon arrivée dans cette colonie, à me transporter chez vous, dans la flatteuse espérance que peut-être je viendrais à bout de vous persuader et de vous réunir tous dans le même sentiment. Je n'ai pas eu l'avantage de réussir ; chacun a persisté opiniâtrément dans sa première résolution. . .

“ Nous avons attendu avec patience que la réflexion et la crainte d'encourir l'indignation du Seigneur ramèneraient au devoir ceux qui persistaient dans leur opposition. Mais nos espérances ont été trompées, nos démarches inutiles. . .”

Le Prélat se décide alors à ordonner la construction de l'église :

“ Elle sera bâtie, dit-il, au lieu qui a déjà été fixé par l'autorité, “ chez Roussin, contre la Rivière ”.

Il leur rappelle qu'il a parcouru en tous sens leur paroisse, et que c'est par conséquent avec connaissance de cause qu'il rend cette ordonnance :

“ La paroisse, ajoute-t-il, ayant la figure d'un fer à cheval, l'église, par ce moyen, se trouve comme au milieu, et à peu près à une égale distance des deux grandes extrémités.

“ Nous ne faisons, du reste, que confirmer l'ordonnance

de notre prédécesseur, qui a marqué la place de l'église "chez Roussin, à quelques pas de la Rivière-du-Sud <sup>8</sup>."

Six ans plus tard, l'église n'était pas encore construite, et l'Evêque était obligé d'écrire de nouveau aux habitants de la Pointe-à-Lacaille, pour leur rappeler sa visite de 1766, le parcours qu'il avait fait de leur paroisse "le long du fleuve et le long de la rivière", et l'ordonnance qu'il avait rendue après avoir "visité la place et consulté plusieurs personnes". Il renouvelait cette ordonnance, et les exhortait à s'unir pour rebâtir leur église "sur le terrain ci-devant acheté de Roussin":

"Allez voir le Cap-Santé, ajoutait-il, et la paroisse de Sainte-Foy: ils ont bâti une église et un presbytère. Toutes les autres paroisses se sont rétablies depuis la guerre: il n'y a que vous autres qui depuis plus de quinze ans n'avez pas encore eu assez de zèle de la gloire de Dieu pour lever tous les obstacles qui vous empêchent de travailler.

"Si vous vouliez, ajoute-t-il, vous réunir les uns et les autres, vous seriez en état d'élever au Seigneur le plus beau temple qui soit dans cette colonie."

Et qu'on ne croie pas qu'on était à cette époque bien exigeant pour les édifices du culte et pour les presbytères. A la Pointe-à-Lacaille, par exemple, il fallait aussi bâtir un presbytère, puisqu'on changeait la place de l'église. Eh bien, sait-on quelles dimensions devait avoir ce presbytère? Trente pieds <sup>9</sup>!

L'église et le presbytère se bâtirent, grâce à la bonne volonté du plus grand nombre des habitants. Mais il restait toujours quelques récalcitrants. Le gouverneur intervint. Ils méprisèrent ses ordonnances:

---

8. Reg. C., mandement du 1er nov. 1766.

9. Reg. IV des lettres, p. 323, lettre de Mgr Briand au curé Maisonbasse, 21 mai, 1772.

“ J'apprends, leur écrit M<sup>r</sup> Briand, que vous en êtes venus à cet excès de folie, de résister aux ordres de Son Excellence M. notre gouverneur.

“ Ne vous y trompez pas : le gouvernement ne laissera point impunie une pareille témérité ; et vous vous embarquez dans une affaire dont les suites ne peuvent qu'être très fâcheuses pour vous et pour vos familles. ”

---

## CHAPITRE XX

MONSEIGNEUR BRIAND ET GUY CARLETON

LE gouverneur, ou plutôt le lieutenant-gouverneur dont il vient d'être question au chapitre précédent, était Cramahé, qui remplaça Carleton de 1770 à 1774.

Sir Guy Carleton commença, lui aussi, par être simple lieutenant-gouverneur, à la place de James Murray, qui était passé en Angleterre en 1766 pour se justifier des accusations portées contre lui par quelques Anglais fanatiques du Canada : on l'accusait tout simplement — grand crime ! — de s'être montré trop favorable aux Canadiens français. Mais sait-on combien il y avait d'Anglais en Canada en 1766 ? Six cents en tout : c'est le témoignage du procureur général Mazères<sup>1</sup>. Il y avait dix mille familles canadiennes françaises, formant en tout quatre vingt dix mille âmes. Aurait-on voulu que le gouverneur se mit à dos toute la population du pays ?

Murray n'eut pas de peine à démontrer qu'en s'attachant les Canadiens français il n'avait fait que les attacher de plus en plus à la couronne britannique :

“ Il faut bien peu de chose pour les contenter, disait-il aux ministres ; mais rien ne satisfera les fanatiques de Québec, si ce n'est l'expulsion des Canadiens, qui sont peut-être la race la plus brave et la meilleure qu'il y ait au monde. . . Grâce aux bons procédés que j'ai employés à leur égard,

---

1. *Constitutional Documents*, t. I, p. 179.

ajoutait-il, l'Angleterre n'a pas de sujets plus loyaux que ses nouveaux sujets du Canada <sup>2</sup>."

La Cour de Londres en était bien convaincue; mais comme il arrive souvent en pareille circonstance, elle n'osait le dire ouvertement, afin de ne pas déplaire au parti anglais de Québec. Murray fut sacrifié à ces fanatiques, et perdit son commandement du Canada; mais on lui donna peu de temps après celui de Minorque, où il fut heureux et conserva toujours un bon souvenir des Canadiens. Il mourut près de Londres en 1794, la même année que M<sup>re</sup> Briand, et fut inhumé à Westminster.

Sir Guy Carleton, qui arriva à Québec le 23 septembre 1766 comme lieutenant-gouverneur à la place de Murray, reçut deux ans plus tard sa commission comme gouverneur général du Canada: elle était datée du 12 janvier 1768.

Il inaugurerait donc sa longue et bienfaisante administration à peu près en même temps que M<sup>re</sup> Briand commençait la sienne. Sitôt que ces deux hommes francs et honnêtes se connurent, ils conçurent l'un pour l'autre l'estime et la confiance la plus sincère. Ils se voyaient très souvent, et se communiquaient leurs pensées et leurs sentiments sur les hommes et sur les choses, pour le bien du pays, et celui de l'Église; et cela avec d'autant plus de facilité et de liberté que Carleton parlait admirablement le français <sup>3</sup>:

" Nous jouissons ici, écrit un jour M<sup>re</sup> Briand à l'un de ses missionnaires les plus éloignés de Québec, d'une paix profonde sous le gouvernement d'un des plus aimables hommes, et la religion s'y exerce avec pleine liberté, et plus de ferveur en plusieurs, que jamais. Nous n'avons d'autre affliction que la crainte de le perdre <sup>4</sup>. . . "

2. *Ibid.*, p. 167.

3. *Mémoires de M. de Gaspé*, édit. de 1885, p. 127.

4. Archiv. de l'Év. de Q., Reg. III des lettres, p. 441, lettre au R. P. Bocquet, miss. au Détroit, 3 sept. 1768.

“ C'est un excellent homme, écrit-il à un autre missionnaire, aimé et aimable, estimé et vraiment estimable. Nous ne nous apercevons point que nous sommes sous un gouvernement protestant. Dans le civil, les catholiques, les protestants se voient, se fréquentent cordialement. Le ministère s'exerce comme du temps des Français<sup>5</sup>. . . ”

“ Rendons grâces à Dieu, écrit-il à son clergé, de nous avoir donné un gouverneur si vigilant pour les intérêts de son prince, si zélé pour la conservation de la paix et la tranquillité dans sa Province, si bien prévenu en faveur des ecclésiastiques et si favorable à notre sainte religion. ”

Au Roi lui-même, à qui M<sup>gr</sup> Briand adresse un jour une humble supplique pour la continuation du collège de Québec par les Jésuites, le Prélat glisse cette phrase si sympathique au gouverneur :

“ Vos ordres, dit-il, sont ici fidèlement exécutés par l'honorable M. Carleton, qui s'est attiré l'estime générale et les plus tendres affections de tous les habitants<sup>6</sup>. ”

Puis, au premier jour de l'an que Carleton passe au Canada, M<sup>gr</sup> Briand se fait un devoir de lui écrire à lui-même :

“ Ce n'est pas la coutume, mon illustre Général, qui a formé dans mon cœur les sentiments de respect et du vif et sincère attachement dont il est pénétré pour Votre Excellence, mais il me semble qu'elle m'autorise à les découvrir aujourd'hui. Non, personne, j'ose l'assurer, ne fera des vœux plus ardents que ceux que je forme pour votre conservation et votre bonheur. ”

On craignait toujours “ de le perdre ” : si grand était l'attachement que l'on avait conçu pour lui au Canada. On le perdit en effet une première fois, de 1770 à 1774 ; mais, cette fois, son absence fut temporaire ; et il fut remplacé à Qué-

---

5. Ibid., p. 561, lettre au P. Meurin, miss. aux Illinois, 26 avril 1769.

6. Lettre à S. M. George III, 1767, Reg. III des lettres, p. 377.

bec par un autre ami du Canada, M. Cramahé. A Londres, d'ailleurs, Carleton n'était absent qu'en apparence de notre pays: son esprit et son cœur étaient avec les Canadiens, auxquels il avait entrepris de procurer une existence acceptable dans leur propre pays, devenu anglais. Mais le parti anglais lui avait fait tant de misères, qu'on le disait déterminé à ne plus revenir au pays. Les Canadiens français en étaient désolés; M<sup>sr</sup> Briand, surtout, ne pouvait se faire à l'idée de perdre ce bon gouverneur, qui, au risque de se faire des misères, s'appliquait toujours à donner aux instructions intolérantes et vraiment iniques qu'il avait reçues de la Cour<sup>7</sup>, le sens le plus favorable possible aux Canadiens.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ici la lettre qu'il lui écrivit à Londres, à ce sujet, en 1773. Il commence par le féliciter de l'heureux mariage qu'il vient de faire<sup>8</sup>; puis il ajoute:

“ J'ai bien prié pour votre retour au Canada. Ne manquez pas à votre parole: vous m'accableriez de peine. Je compte et j'espère vous voir ici le printemps prochain, et je le soutiens à tous nos politiques anglais et français. Mes raisons, les voici; je vous en fais le juge:

“ Je leur dis que vous aimez le Canada<sup>9</sup>, que vous avez donné votre parole, et que vous êtes vrai et sincère; que vous connaissez la nécessité de votre présence en ce pays, et que vous êtes assez généreux pour lui faire le sacrifice de vos intérêts et de vos plaisirs; que votre nouveau grade<sup>10</sup> et votre mariage, au lieu d'être un obstacle à votre retour, vous

7. *Constitutional Documents*, t. I, p. 210.

8. Carleton venait d'épouser la fille du comte d'Effingham. Elle accompagna son mari au Canada, et se montra toujours l'amie et la bienfaitrice de nos communautés religieuses.

9. Il l'aimait en effet depuis longtemps, et n'avait jamais oublié la bonne hospitalité que lui et ses compagnons d'armes avaient reçue au monastère des Ursulines, après le siège de 1759.

10. Carleton venait d'être créé baronet.

mettent au contraire en état de nous être plus utile, et que d'ailleurs je ne craignais pas qu'une Dame qui avait su fixer votre cœur, fût de caractère à préférer sa tranquillité et sa famille à la gloire que vous acquiériez devant les hommes et devant Dieu, si vous veniez achever ce que vous avez projeté. Voilà, mon Général, comment je m'élève au-dessus de ces gens à mauvaises nouvelles, que les uns peut-être débitent par jalousie, et les autres par la crainte et la frayeur qu'ils ont qu'en effet vous ne reveniez point. Je vous assure, — et je parlerais du même ton au Roi, à ses ministres, au Parlement lui-même, — que le gouvernement fait une faute, et commet une grande injustice envers les Canadiens, s'il ne vous force pas de revenir, et si l'on ne vous accorde pas ce que vous avez demandé. Les Français n'aiment point le changement : il est préjudiciable, dans les circonstances présentes, à cette colonie. J'entends dire de toutes parts que la Cour ne cherche qu'à nous amuser, qu'on n'a point dessein de donner de règlement, qu'on enverra un autre gouverneur, qui donnera encore de belles promesses, et qui sera retiré au moment qu'on espérait tout de lui, et qu'ainsi l'ardeur du peuple se ralentira par ces délais affectés et cachés sous de spécieux prétextes. On aimerait autant ici un refus net et absolu que cet état d'incertitude. Vous connaissez assez l'esprit impétueux et ardent du Français, et le caractère du Canadien, pour ne pas désapprouver ma politique : il est accoutumé à être décidé par ses supérieurs ; il parle quelque temps, mais il se soumet et subit le joug, et se tait bientôt. Les intelligents savent bien que la Cour d'Angleterre pense ainsi de notre nation, et voilà ce qui les fait soupçonner qu'on les joue par de belles promesses qui ne seront jamais exécutées.

“ Sur tout cela, au reste, je suis très indifférent. Depuis treize ans je me suis toujours occupé d'allier les intérêts de ma foi avec ceux du gouvernement, en suivant les seuls

principes de ma religion, et non pas aucun intérêt propre, car en vérité rien de terrestre ne me touche beaucoup. . .

“ Pardonnez-moi, mon cher et illustre Général, la longueur de ma lettre. Si j'avais suivi les sentiments du cœur et de ma respectueuse confiance en vous, je me serais encore bien plus étendu, car je ne trouve guère de consolation ici qu'en vous faisant le confident de mes peines et de mes embarras. ”

Carleton revint en 1774 reprendre les rênes du gouvernement du Canada.

Il nous apportait, tout joyeux, l'Acte de Québec, qui, sans être parfait, nous affranchit du moins de l'odieux régime que l'Angleterre, par une aberration inconcevable, nous avait imposé dix ans auparavant, nous rendit nos lois civiles françaises, assura à notre langue ses droits, substitua au serment du test une formule plus acceptable aux catholiques, et donna tellement satisfaction aux Canadiens français, que lorsqu'il s'agit plus tard de le remplacer par l'Acte constitutionnel de 1791, ceux-ci se montrèrent en général assez indifférents au changement, et laissèrent aux Anglais la responsabilité de le demander.

Carleton nous quitta de nouveau pour passer en Angleterre en 1778, et cette fois d'une manière qui paraissait définitive. Il était remplacé comme gouverneur du Canada par le Suisse Haldimand, qui régna à Québec de 1778 à 1784, et a laissé dans notre histoire tant de souvenirs odieux d'espionnage, de soupçons injustes, d'emprisonnements sans cause ou au moins sans preuve de délits, de conduite hautaine, de mesures arbitraires et despotiques. Longtemps nous avons cru qu'on avait exagéré un peu l'odieux de ce régime, et qu'il fallait attribuer surtout à DuCalvet et autres personnages du même acabit la mauvaise réputation faite à Haldimand. Mais lorsque nous avons vu un homme de la valeur de M<sup>sr</sup> Briand, un prélat si sage, si pondéré, si natu-

rellement favorable à l'autorité, si loyal à la couronne britannique, comparer le régime Haldimand à celui de la Chine et du Japon — le Japon d'alors —, le mettre même au-dessous de celui de Constantinople, nous avons compris qu'il ne fallait rien changer au jugement de l'histoire.

On avait envoyé à Londres un mémoire où la politique de Haldimand était très sévèrement blâmée. M<sup>re</sup> Briand, qui en approuvait le fond, n'avait pas voulu le signer, probablement à cause de la forme, ou plutôt à cause de "l'effervescence" où étaient alors les esprits. Il écrit à Carleton, qui à ce moment était à Londres :

" Les députés ont dit que Votre Excellence avait été surprise que je n'eusse pas paru dans le mémoire, et que c'est pour cela que le gouvernement n'avait pas octroyé leur demande. On a pensé que c'était par crainte du gouverneur. Oh ! non. De ma vie, je n'ai craint homme. Je me reproche même, à présent que je suis aux portes de la mort<sup>11</sup>, de ne pas assez craindre Dieu, mon redoutable Juge. J'ai l'honneur d'être connu de Votre Excellence. Je sais aimer, mais non craindre. Les bontés me rendent faible et mou : les grossièretés et les duretés me trouvent homme et ferme. La conduite du gouverneur, dont on trouve des exemples à la Chine et au Japon, mais pas même à Constantinople, avait causé de la fermentation dans le laïque et dans le clergé. J'écrivis pour en détruire ou au moins pour en affaiblir l'odieux. On n'y eut pas assez d'égard. On alla en avant, et je ne crus pas qu'il me convint d'approuver une démarche que je croyais trop précipitée et avoir un air d'humeur. L'objet était bon. Je l'approuvais. Je l'approuve encore, et je vous supplie de le favoriser, de le soutenir de toute votre influence et de faire sentir à la Cour que c'est le seul moyen

---

11. Il venait de donner sa démission comme évêque de Québec, croyant qu'il allait mourir, mais, il devait vivre encore dix ans.

de maintenir la paix et la tranquillité dans la colonie <sup>12</sup>. . .”

Le Prélat terminait sa lettre par les lignes suivantes, qui font voir combien le régime Haldimand lui avait fait regretter celui de Carleton :

“ Vos affaires vous permettront-elles de me lire ? Qu’importe : j’aurai toujours la consolation de m’entretenir avec Votre Excellence pendant quelques moments, que je trouve bien précieux, en attendant que je puisse le faire avec un autre vous-même, qu’on nous fait espérer. Qu’il vienne donc vite, afin qu’après l’avoir embrassé je meure en paix, et dans la réflexion douce et consolante que je laisse le diocèse sous le gouvernement d’un frère qui l’aimera et protégera la religion et le clergé, comme vous l’avez fait tandis qu’il a eu le bonheur trop court de vous posséder. . .”

Pour ramener la paix dans le Canada, et lui faire oublier le régime Haldimand, la Cour de Londres ne crut pouvoir mieux faire que de lui renvoyer Carleton lui-même, comme avait fait autrefois la Cour de France, lorsqu’elle avait nommé une seconde fois Frontenac à la tête de la colonie pour réparer les bévues et les fautes de De la Barre et de Denonville. Carleton revint donc à Québec en 1786 prendre une seconde fois les rênes du gouvernement de la Province. Il y revint avec le titre de Lord Dorchester, mais aussi avec le prestige d’un homme dont on a besoin dans les circonstances exceptionnellement importantes : c’est Carleton qui devait faire passer les Canadiens du régime de l’Acte de Québec à celui de l’Acte constitutionnel : c’est le premier gouverneur anglais qui devait entendre du haut de la tribune politique la voix de nos anciens patriotes. Ces bons patriotes s’étaient bien trouvés de l’Acte de Québec et en général n’avaient rien fait pour demander un changement ; mais ils allaient prou-

---

12. Archiv. de l’Ev. de Q., Reg. IV des lettres, lettre de Mgr Briand au général Carleton, ancien gouverneur du Canada, 30 juin 1784.

ver aux Anglais qu'ils étaient capables de leur tenir tête dans une Assemblée législative qu'on leur avait presque imposée.

Carleton reprit donc une seconde fois le gouvernement de notre pays, à la grande satisfaction de tous les Canadiens. Il y revient avec cette bonhomie, avec cet air sincère, avec ce franc-parler qui lui était si naturel, et qui lui donnait tant de ressemblance avec notre Frontenac. Quant on lit sa correspondance avec les différents secrétaires d'état, avec Shelburne, avec Hillsborough, avec Lord Germaine, on ne peut s'empêcher d'admirer ce franc-parler, qui lui causa plus d'un ennui, mais qui l'honore dans l'histoire. Voyez-le, par exemple, du siège du gouvernement où on l'a placé, et où il voit les choses de près, exposer à Shelburne le régime odieux sous lequel vivaient les Canadiens avant l'Acte de Québec: aujourd'hui encore, ses paroles ont une véritable actualité:

“ Pour concevoir, dit-il, l'état vrai du peuple de cette Province, pour ce qui regarde les lois et l'administration de la justice, et ce que les Canadiens doivent penser de leur situation présente, il faut se rappeler que ce ne sont pas des Bretons, qui auraient émigré ici, apportant avec eux les lois anglaises, c'est un peuple établi depuis longtemps dans cette colonie, réduit par les armes à faire sa soumission au Roi d'Angleterre, mais à certaines conditions. Leurs lois et leurs coutumes sont tout-à-fait différentes de celles de l'Angleterre, mais fondées sur la justice et l'équité naturelle aussi bien que les nôtres. Leur honneur, leurs propriétés, leurs revenus, aussi bien que ce qu'ils doivent au Roi, reposent en grande partie sur ces lois et ces coutumes. Dans les mutations de terres par ventes, ces lois, à part certains cas spécialement exceptés, déterminent certaines redevances qui doivent être payées au Roi, d'autres au seigneur, lequel est obligé de concéder ses terres à une rente très peu élevée.

“ Ce système de lois établit la subordination du vassal à son seigneur. C'est ce système qui a conservé la paix et l'har-

monie dont a joui la colonie jusqu'à notre arrivée, et qui a fait que cette Province si éloignée du siège suprême du gouvernement lui est restée toujours fidèle. En une heure, nous avons changé tout cela, par l'ordonnance du 17 septembre 1764; et à la place du système dont je viens de parler on a imposé à la colonie des lois mal adaptées au génie des Canadiens, à la situation de leur Province, aux intérêts de la Grande-Bretagne, des lois inconnues, des lois tout-à-fait inédites pour eux: conduite bien sévère de notre part, conduite qui, si j'ai bonne mémoire, n'a jamais été tenue par aucun conquérant, même lorsque le peuple s'est soumis à sa discrétion et à son bon plaisir, sans aucune capitulation<sup>13</sup>."

Autre exemple du franc-parler de Carleton. Il s'adresse cette fois à certains membres du Conseil, qui se sont plaints à la Cour qu'on ne les consulte que rarement, et que souvent même on suit plutôt l'avis de personnes en dehors du Conseil:

"Messieurs, leur dit-il, je vous avertis une fois pour toutes, que dans toutes les affaires qui ne requièrent pas absolument le consentement du Conseil, je ne réunirai que les Conseillers que je croirai les mieux qualifiés pour m'aviser, et de plus, je prendrai l'avis et l'opinion de toutes personnes, même en dehors du Conseil, que je trouverai douées de bon sens, de candeur, d'amour de la vérité et de la justice; de toutes personnes qui préfèrent leur devoir envers le Roi et envers la tranquillité du pays à des attachements de parti, et à des vues intéressées et mercenaires<sup>14</sup>..."

M<sup>re</sup> Briand aimait beaucoup le franc-parler de Carleton, même lorsqu'il ne lui était pas favorable, comme par exemple dans l'affaire du Chapitre qu'il aurait voulu continuer, en remplissant les vacances, et en augmentant même le nombre

13. *Constitutional Documents*, t. I, p. 201.

14. *Ibid.*, p. 194.

des chanoines. Il en parla plusieurs fois au gouverneur. Mais l'opinion de Carleton était fixée là-dessus : il le dit franchement à l'Evêque ; il lui donna ses raisons, et il ne fut plus question de cette affaire.

Egalement, pour la formule du serment qui avait été adoptée au Parlement anglais pour les catholiques du Canada, M<sup>re</sup> Briand avait encore des doutes qu'il exposa au gouverneur. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet au Nonce de Paris :

“ J'ai rejeté un serment que l'on avait proposé, et le Parlement de la Grande-Bretagne l'a changé et établi tel que tout catholique peut le prendre. Dans le Bill qui autorise la religion, on a pourtant mis le mot de *suprématie* ; mais nous ne jurons pas par le Bill. J'en ai parlé à Son Excellence notre gouverneur, qui m'a répondu : “ Qu'avez-vous affaire au Bill ? Le Roi n'usera point de ce pouvoir, et il consent bien et il prétend même que le Pape soit votre Supérieur dans la Foi ; mais le Bill n'aurait pas passé sans ce mot. “ On n'a point dessein de gérer votre religion, et notre Roi ne s'en mêlera pas autant que fait celui de France. On ne demande pas, comme vous le voyez, par le serment, que vous reconnaissiez cette suprématie. Laissez-les dire, et croyez ce que vous voudrez. ”

M<sup>re</sup> Briand, du reste, soumit à la Propagande cette formule de serment<sup>15</sup> ; et voici la réponse que lui donna le cardinal Castelli :

---

15. “ Moi, N., promets sincèrement et affirme par serment que je serai fidèle et porterai vraie foi et fidélité à Sa Majesté le Roi George ; que je le défendrai de tout mon pouvoir et en tout ce qui dépendra de moi, contre toutes perfides conspirations et tous attentats quelconques qui seront entrepris contre sa personne, sa couronne et sa dignité, et que je ferai tous mes efforts pour découvrir et donner connaissance à Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, de toutes trahisons, perfides conspirations, et tous attentats que je saurai être entrepris contre lui ou aucun d'eux ; et je fais serment de toutes ces choses, sans aucune équi-

“ J'ai examiné avec soin la formule de serment proposé pour les catholiques de votre pays, et n'y ai rien trouvé de contraire au droit et à la discipline ecclésiastique <sup>16</sup>. ”

---

voque, subterfuge mental, et restriction secrète, renonçant pour m'en relever à tous pardons et dispenses d'aucuns pouvoirs ou personnes quelconques. Dieu me soit en aide ! ”

16. Lettre du 15 mars 1775.

l  
t  
e  
t  
é  
r  
d  
m  
te  
dt  
“ J  
un  
d'a  
,  
sur  
La  
se  
not  
dev  
vati

## CHAPITRE XXI

### LE JUBILÉ DE CLÉMENT XIII. — PREMIÈRE VISITE PASTORALE DE M<sup>SR</sup> BRIAND

**A** VANT de quitter l'Europe pour revenir en Canada, après sa consécration épiscopale, M<sup>SR</sup> Briand avait écrit au Souverain Pontife Clément XIII pour le supplier "de vouloir bien accorder à son diocèse le Jubilé qu'il avait octroyé à toute la chrétienté, lors de son exaltation, sur la fin de 1758, et auquel nous n'avions pu participer dans le temps par les troubles et les malheurs de la guerre". La faveur lui ayant été accordée, il publia un mandement, daté du 26 janvier 1767, pour en informer le clergé et les fidèles. C'était son deuxième mandement comme évêque de Québec. Le premier, en date du 8 janvier précédent, était "pour faire chanter, le dimanche, la Préface de la Trinité", en conformité du décret du Saint-Siège du 30 janvier 1759. C'était la "préface commune" que l'on chantait auparavant.

Dans son mandement pour le Jubilé, M<sup>SR</sup> Briand faisait un assez triste tableau des mœurs de la société canadienne d'alors :

"L'iniquité, disait-il, ne semble-t-elle pas avoir inondé la surface de cette terre autrefois si pure aux yeux de Dieu? La foi n'a-t-elle pas paru visiblement s'affaiblir, les mœurs se corrompre? Les afflictions que Dieu avait envoyées pour notre amendement et notre sanctification ne sont-elles pas devenues par notre malice des sources de péché et de dépravation? Le fléau de la guerre n'en est-il pas devenu plus

funeste aux âmes qu'aux corps? Les émigrations forcées d'un grand nombre de familles, les renversements subits de fortune, les pertes de biens, la pauvreté, la disette, loin de nous avoir humiliés sous la main bienfaisante de Dieu, qui ne nous frappait dans sa colère que pour nous rappeler à son amour, n'ont servi peut-être qu'à nous rendre plus criminels à ses yeux. En effet, ces vices, autrefois si rares dans cette colonie: la mauvaise foi dans le commerce, l'infidélité dans le service, la licence dans les discours, la hardiesse à lire les livres les plus dangereux et à écouter le langage de l'impiété et de l'irréligion, le libertinage, ne marchent-ils pas la tête levée parmi nous? . . .”

Tout cela est bien d'accord avec les annales religieuses de l'époque. Voici ce qu'écrivaient, par exemple, vers le même temps, les Hospitalières de Montréal à leurs Sœurs de La Flèche:

“Priez, priez pour la conservation du peu de religion qui reste dans ce pays. Elle paraît près de s'éteindre: le libertinage est à son comble, et il se commet tous les jours des crimes atroces. Les femmes mêmes semblent avoir perdu la crainte de Dieu. . .” Et les bonnes hospitalières, pleines de confiance en M<sup>sr</sup> Briand, ajoutaient: “Nous avons un saint Prélat. . . La vraie religion va refleurir. Cela arrivera indubitablement, si les projets de notre bon et respectable évêque peuvent réussir<sup>1</sup>.”

Le Jubilé annoncé par M<sup>sr</sup> Briand devait commencer le deuxième dimanche du carême, 15 mars, pour finir le quatrième dimanche, 29 mars.

Les églises à visiter, dans la ville de Québec, étaient celles du Séminaire, des Jésuites, des Récollets, des Ursulines, et l'église de la Basse-Ville, qu'on appelait aussi “l'église suc-

---

1. Note bienveillamment fournie à l'auteur par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

cursale". L'Hôpital-Général et son église n'étaient pas censés, à cette époque, de la ville; et pour l'église de l'Hôtel-Dieu, incendiée en 1755, elle n'était pas encore rebâtie.

A Montréal, voici les églises que l'on avait à visiter, et il n'y en avait pas d'autres à cette époque: l'église paroissiale, celle des Jésuites, celle des Récollets, celle de l'Hôtel-Dieu et celle des Sœurs de la Congrégation. Le grand incendie de 1765, qui avait détruit plus de cent maisons, avait aussi réduit en cendres l'Hôpital-Général et son église. Quant à l'église de Bon-Secours, réduite en cendres en 1754 par un furieux incendie qui consuma aussi une partie de la ville, elle n'était pas encore reconstruite, et ne le fut que de 1771 à 1773, mais sur un plan et un terrain plus grands que ceux d'auparavant. M. Jollivet, curé d'office de Montréal, marqua la place de l'église, en y plantant une croix, le 29 juin 1771, "jour anniversaire où la même cérémonie avait eu lieu, du temps de la Sœur Bourgeois, en 1675". Le lendemain, M. Montgolfier, curé titulaire de Montréal, et plusieurs des principaux citoyens de la ville posèrent les pierres fondamentales de l'édifice. On mit un peu moins de deux ans à le bâtir. On en fit solennellement la bénédiction le 30 juin 1773, jour anniversaire de sa fondation<sup>2</sup>.

Oh, qu'elle était belle, cette ancienne église de Bon-Secours, celle de 1773, dans sa noble et élégante simplicité! Nous nous la rappelons avec délices.

\*  
\* \*

Dans l'idée de M<sup>re</sup> Briand, le Jubilé de Clément XIII, qu'il avait fixé au mois de mars 1767, devait être comme la pré-

---

2. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 427 à 431.

paration à sa première visite pastorale, qu'il allait commencer au mois de juin suivant et terminer en 1768.

Chose remarquable, il y eut presque coup sur coup un deuxième Jubilé, celui de Clément XIV, qui fut célébré au printemps de 1771, et qui fut, lui aussi, comme une préparation à la deuxième visite pastorale de M<sup>re</sup> Briand, que le pieux Prélat mit trois étés à accomplir, de 1771 à 1773. Clément XIII mourut en effet au commencement de 1769, et son successeur Clément XIV donna la Bulle du Jubilé de son exaltation le 12 décembre de la même année. M<sup>re</sup> Briand écrivait à M. Marchand à l'occasion de la mort de Clément XIII :

“ Notre Saint-Père le Pape est mort le 2 février subitement à dix heures du soir. Dans le jour même plusieurs Couronnes lui avaient demandé la sécularisation des Jésuites. On les persécute toujours et presque partout. . . ”

Puis il écrivait l'année suivante, à propos de cette persécution contre les Jésuites :

“ On pense, en Europe, que c'est une persécution telle qu'il n'y en a point eu depuis les martyrs. Le nouveau Pape a pris hautement leur défense. ”

Hélas! on sait qu'il ne devait pas tarder de fléchir sous la pression des Couronnes européennes.

Mais ce qui est probablement moins connu, c'est qu'à la demande des Dames de Pontbriand l'Evêque de Québec écrivit au Souverain Pontife pour le supplier de tenir bon et de maintenir la Compagnie de Jésus. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre à ces bonnes Religieuses Visitandines de Rennes :

“ J'avais écrit, dit-il, à Notre Saint-Père, conformément à l'avis que vous m'aviez suggéré. Ma lettre, restée à Londres pendant plus d'un an, ne lui est parvenue qu'après la destruction exécutée. Hélas! ajoute-t-il, un pauvre et chétif évêque comme moi n'eût rien retardé. ”

Avant cette lettre, il en avait adressé une autre au Saint-Père, pour le féliciter sur son élévation au Suprême Pontificat et lui demander de le bénir :

“ Très-Saint Père, lui écrit-il le 29 octobre 1769, l'Evêque de Québec, le plus soumis et le dernier de vos fils, après avoir remercié Notre-Seigneur d'avoir donné à son Eglise, dans ces temps de troubles, un si digne successeur de saint Pierre, prosterné aux pieds de Sa Sainteté, lui demande très humblement la Bénédiction apostolique. Tenant la même foi, et étant disposé à la soutenir au péril de sa vie, il espère l'obtenir de sa bienveillance paternelle. C'est une insigne faveur que la foi et notre sainte religion m'apprennent à priser et à rechercher, et que nos gazettes même d'Angleterre me feraient ambitionner par les éloges qu'elles font de Votre Sainteté. . . ”

\* \* \*

Venons maintenant à la première visite pastorale de M<sup>re</sup> Briand. Son mandement pour cette visite est du 27 mai 1767. Les paroisses qu'il va visiter, combien de fois ne les a-t-il pas parcourues déjà avec son illustre et pieux prédécesseur ! Il le rappelle à ceux qui sont maintenant ses diocésains et les engage à se bien préparer à recevoir les grâces de la visite. Il la commencera à Beauport le 22 juin et la finira à Charlesbourg le 29 juillet, visitant, entre ces deux paroisses, à la suite : l'Ange-Gardien, le Château-Richer, Sainte-Anne du Petit-Cap, Saint-Joachim, Saint-François île d'Orléans, Sainte-Famille, Saint-Pierre, Saint-Laurent, Saint-Jean, Saint-Michel, Saint-Vallier, Berthier, Saint-Thomas, L'Islet, Saint-Jean du Port-Joli, Sainte-Anne de la Grande-Anse, Kamouraska, la Rivière-Ouelle, le Cap Saint-Ignace, Saint-Pierre du Sud, Saint-François, Saint-Charles, Beaumont, la Pointe-de-Lévi, Saint-Henri, la Beauce, Saint-

Nicolas, Saint-Antoine, Lotbinière, Saint-Jean Deschailons et Saint-Pierre les Becquets, Sainte-Anne, les Grondines, Deschambault, Cap-Santé, les Ecureuils, la Pointe-aux-Trembles, Saint-Augustin, Sainte-Foy, Lorette des Français, Lorette des Sauvages.

Il se faisait généralement accompagner dans ses visites pastorales par le P. Lefranc, jésuite, ou M. Pressart, du Séminaire de Québec, ou les deux à la fois, deux excellents prédicateurs, qu'il recommandait aux curés, lorsqu'ils avaient besoin, dans l'occasion, de quelques sermons extraordinaires pour réveiller la foi et la piété de leurs paroissiens<sup>3</sup>. Mais lui-même, dans ses visites, se dépensait sans mesure et pour les confessions et pour la prédication. Écoutons-le plutôt raconter la chose au cardinal Castelli avec cette touchante simplicité qui lui était habituelle :

“ Je ne puis faire les visites, dit-il, que dans les grandes chaleurs ; et seul je travaille depuis cinq heures du matin jusqu'à huit heures du soir. Pour l'ordinaire, je ne dis la messe qu'à onze heures, et je ne puis me mettre à table qu'à une heure. Et je pars à deux heures et demie, dans la grande chaleur, pour me rendre à la paroisse voisine, où je parle pour les préparer à se confesser. Je parle encore le lendemain matin deux fois. Cela fait trois fois par jour, sans compter que je mène avec moi un prêtre qui fait encore pendant la cérémonie un sermon en règle.

“ Pour l'ordinaire, la moitié des paroissiens communient.

“ Tout cela peut être mal fait. Je ne me dis ni éloquent, ni élégant, mais au moins ne suis-je pas oisif. ”

C'est l'humilité seule qui faisait ainsi parler le pieux évêque et le rendait défiant et peut-être injuste envers lui-même. Nous savons par M. Marchand qu'il prêchait très

---

3. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 413, lettre de Mgr Briand au curé Mainsonbasse, 27 fév. 1768.

bien. Le digne grand vicaire ayant entendu dire que M<sup>gr</sup> Briand n'avait hâte d'avoir un coadjuteur que pour se démettre de sa charge, il lui écrivit aussitôt :

“ Vous paraissez dans le dessein de laisser la conduite de votre diocèse à votre coadjuteur, aussitôt que vous l'aurez sacré. Je ne pense pas, monseigneur, que vous puissiez prendre en conscience une pareille résolution. Dieu vous a choisi pour gouverner son peuple, et le gouverner jusqu'à la fin de vos jours. Vous contristeriez ce peuple et tout votre clergé, qui vous est très attaché. Dieu vous fait connaître que telle est sa volonté, en vous donnant les grâces et les talents nécessaires pour cet emploi. Avant d'être évêque, vous ne pouviez pas prêcher; aujourd'hui, vous surmontez aisément cette timidité que vous n'aviez pas vaincue jusqu'alors. Vous parlez à votre peuple avec grâce, avec force, avec zèle et avec onction. Vous avez de la peine, ce travail vous déplaît, ce fardeau vous pèse sur les épaules: ce sont des croix, des chagrins, des inquiétudes, des craintes, des ennuis. C'est là cet ange de Satan, destiné pour vous colaphiser; mais en même temps l'Apôtre entend la voix qui lui dit: “ *Sufficit tibi gratia mea; nam virtus in infirmitate perficitur.* Pardon, monseigneur, si je vous parle de la sorte. Je sais que c'est gros Jean qui en remontre à son curé. Au reste, ce qui m'enhardit, c'est l'attachement respectueux et sincère que j'ai pour votre personne et le zèle pour le bien de ma patrie. ”

Mais si sincère aussi était l'humble sentiment que M<sup>gr</sup> Briand avait de lui-même, qu'il lui répond aussitôt :

“ Vous avez beau dire, mon cher grand vicaire, je n'ai pas plus de talent pour gouverner que je n'y ai d'inclination. Si j'ai parlé de Dieu, il m'en a coûté à chaque fois, et le dernier jour comme le premier, plus que je ne saurais vous le dire. Hé, bon Dieu, de quelle manière? Souvent, et le plus souvent, surtout lorsque j'étais gêné par l'auditoire, d'une ma-

nière à me faire rougir, un verbiage qui n'avait ni queue ni tête. Ce n'est pas par une fade humilité que je parle ainsi, c'est vérité. Je n'ai pas assez d'esprit pour bien dire, et j'en ai trop pour ne pas m'apercevoir que je dis pitoyablement. Les bonnes dispositions du clergé à mon égard méritent toute ma reconnaissance, et j'en suis plein; mais porter un fardeau au-dessus de mes forces, tenir une place dont je ne suis pas capable de remplir les obligations, pour peu qu'on ait de conscience, il n'est pas possible de s'y résoudre<sup>4</sup>."

Cette correspondance avait lieu au lendemain de sa première visite; et le bien qu'il venait d'y faire était la meilleure réponse à ce qu'il écrivait à M. Marchand.

N'oublions pas, d'ailleurs, qu'il était justement alors au plus fort de ses difficultés avec M. Récher et les marguilliers de Québec, et que ces difficultés étaient bien de nature à le rendre un peu défiant de lui-même:

"Plus je vais, disait-il, plus j'aperçois de raideur dans les gens qui devraient montrer la route de l'obéissance et du bien public."

Bien différents de M. Récher étaient la plupart des curés qu'il venait de visiter sur la côte Beaupré et sur l'Île d'Orléans: partout des prêtres bienveillants, partout de leur part un respectueux et cordial accueil:

A Beauport, M. Renauld, excellent curé, qui dessert la paroisse depuis 1759, et y restera jusqu'à sa mort en 1808: homme de bonne éducation, ami de la famille Salaberry, ses paroissiens, qu'il visite assiduellement et qui le tiennent au courant des choses de la Colonie et du Royaume. On raconte qu'un jour il y rencontra le duc de Kent, père de la reine Victoria, et lui fut présenté. Il produisit sur lui une si excellente impression, que dans la suite le prince entretint avec lui un commerce de lettres très suivi, et que chaque

---

4. Ibid., p. 353, lettre de Mgr Briand à M. Marchand, 28 oct. 1767.

fois qu'il écrivait à son ami De Salaberry, il ne manquait jamais de se rappeler au curé Renauld. On raconte également que lorsqu'il fut question plus tard d'appeler M. Plessis à la coadjutorerie de Québec, il essaya de faire désapprouver le choix par le gouverneur Prescott, représentant Plessis comme un homme en qui il n'était pas prudent de reposer sa confiance. Son but était de faire nommer à sa place le curé Renauld<sup>5</sup>; mais il ne réussit pas.

Au Château-Richer, le Père Récollet Féré-Duburon, qui dessert aussi l'Ange-Gardien, aussi bon patriote que prêtre pieux et zélé. En 1759, il avait défendu sa paroisse contre les Anglais, avec un certain nombre de ses paroissiens, et avait vu son village, son église, son presbytère, le couvent de la Congrégation, devenir la proie des flammes : église et presbytère étaient rétablis. En 1760, Duburon desservit la garnison française au fort Jacques-Cartier<sup>6</sup>. La paix conclue, l'autorité diocésaine le remit à son ancienne paroisse. Duburon était un de ces bons prêtres — comme Dufrost, par exemple — à qui M<sup>re</sup> Briand confiait, dans l'occasion, quelque curé dévoyé, pour le ramener au devoir<sup>7</sup>.

A Sainte-Anne du Petit-Cap, M. Laurent Parent, et à Saint-Joachim, M. Marcou, jeune prêtre, que M<sup>re</sup> Briand a en singulière estime.

A Saint-François et à Sainte-Famille, deux bons curés Bretons, MM. LeGuerne et Eudo, dont nous avons parlé assez longuement dans notre précédent volume. Le couvent de la Congrégation, à la Sainte-Famille, fermé pendant le siège de Québec, a repris ses classes, avec l'autorisation du gouverneur Murray, et continue comme auparavant son action bienfaisante<sup>8</sup>.

---

5. *Recherches historiques*, vol. IV, p. 246.

6. *L'Abeille*, vol. V, No. 36.

7. Reg. III des lettres, p. 549, lettre de Mgr Briand, au sujet du curé Dolbec, 20 janvier 1769.

8. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 391.

A Saint-Pierre, M. Desglis, le futur évêque, qui dessert cette paroisse depuis 1734, et y restera, même évêque, jusqu'à sa mort en 1788. A Saint-Jean, M. Mennard ; à Saint-Laurent, M. Martel, qui, après être entré dans la Compagnie de Jésus, en est sorti, et remplace maintenant son frère, qui était curé de Saint-Laurent lors de la Conquête.

Voilà tout une suite de curés que M<sup>sr</sup> Briand est heureux de visiter chez eux, et à qui il n'a que des compliments à faire sur leur ministère. En parcourant la correspondance de l'Évêque, nous ne trouvons aucune lettre adressée à ces prêtres, évidemment parce qu'il n'avait aucun reproche à leur faire.

Le curé de Sainte-Anne du Petit-Cap dessert aussi la paroisse de Saint-Ferréol, que M<sup>sr</sup> Briand n'a pu visiter. De retour à Québec, le pieux Prélat, pour montrer aux paroissiens de cet endroit qu'il ne les a pas oubliés, leur envoie "un ornement blanc à croix rouge, complet, avec six purificatoires", destinés à la sacristie de leur chapelle<sup>9</sup>.

La disette de prêtres mettait souvent l'Évêque dans de grands embarras. Ordinairement, il n'avait pas d'autre ressource que de faire desservir par les curés voisins une paroisse accoutumée depuis longtemps à avoir son curé résidant ; et alors des murmures, et quelquefois des révoltes. A Saint-Laurent, île d'Orléans, le curé Martel étant obligé de se retirer faute de santé, M<sup>sr</sup> Briand, en attendant mieux, ne voit pas d'autre alternative que de confier sa paroisse aux curés de Saint-Pierre et de Saint-Jean. Les paroissiens de Saint-Laurent jettent les hauts cris, et l'Évêque écrit aux curés Desglis et Mennard pour se plaindre de la mauvaise volonté de ces habitants :

"Dites-leur que leur esprit indocile, dur et entêté, nous a

---

9. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., 12 sept. 1767.

presque fait perdre l'estime que nous avons autrefois pour eux."

Afin de les adoucir, il leur envoie l'année suivante le bon Père Labrosse; mais il faut pour cela l'enlever à la cure de Mascouche, et M. de LaCorne Saint-Luc, seigneur de l'endroit, en est désolé, et supplie l'Evêque, au bout d'un an, de le lui rendre:

"J'ai une vraie mortification, lui répond M<sup>sr</sup> Briand, de ne pas pouvoir vous rendre le P. Labrosse. Vous savez 1<sup>o</sup> que ce n'est pas moi qui l'ai retiré (de Saint-Laurent); 2<sup>o</sup> je ne puis pas le refuser aux Anglais qui me l'ont demandé; 3<sup>o</sup> je n'ai pas un seul prêtre capable de la mission qu'il a à desservir. Il est chargé de plus de quarante lieues, depuis les Iles Jérémie, les Sept-Iles, les Mille-Vaches, Chicoutimi, Tadoussac, la Malbaie, les Eboulements, et l'Ile-aux-Coudres, et en outre les Sauvages Montagnais. Voilà, monsieur, une province pour l'étendue, remplie de postes où il y a des catholiques. Voudriez-vous la laisser sans prêtre? Je ne le peux pas penser de votre piété et de votre religion. J'avais offert cette paroisse à M. Fortier, qui m'a remercié et n'a pas voulu l'accepter.

"Je vous promets, monsieur, qu'aussitôt qu'il me sera possible je vous procurerai un curé le plus propre à vous faire plaisir. J'ai ici-bas cinq à six paroisses qui sont sans curé, et de trois prêtres que j'ai faits il n'y en a qu'un seul pour les cures. Je l'ai envoyé à la Beauce, qui ne peut être desservie par aucun voisin <sup>10</sup>."

\*  
\* \*

De l'Ile d'Orléans, M<sup>sr</sup> Briand traversa à Saint-Michel. Nous connaissons déjà plusieurs des curés de la côte sud,

---

10. Lettre du 27 sept. 1768, Reg. III des lettres, p. 501.

depuis le curé Dufrost, de la Pointe-de-Lévi, jusqu'au curé Truteau, de Kamouraska, et la plupart des paroisses de cette côte. A Saint-Thomas ou Pointe-à-Lacaille, au Cap Saint-Ignace, et ailleurs, M<sup>re</sup> Briand profita sans doute de son passage pour exhorter les paroissiens à s'unir et à travailler avec courage à la construction de leur église.

Mais outre les questions importantes, que de sujets plus ou moins curieux attirèrent son attention et requièrent ses avis, dans le cours de ses visites. Ici, c'est un seigneur qui demande que le pain béni, le dimanche, lui soit servi "sur un plat et sous une serviette"<sup>11</sup>. Le Prélat cherche à lui persuader qu'il est trop juste et trop instruit pour exiger pareille distinction, d'autant plus qu'en l'exigeant il s'expose à perdre ses autres droits, d'après l'ordonnance. Mais réussit-il à le convaincre?

Ailleurs, c'est un personnage qui se plaint qu'on ne lui a pas donné la première place, dans une circonstance solennelle: "Cherchons avant tout, lui répond le Prélat, à avoir une bonne place dans le cœur de Jésus. On la mérite par l'humilité et la simplicité chrétienne, par l'esprit de paix et de concorde"<sup>12</sup>.

Ailleurs encore, ce sont des marguilliers qui ne veulent pas engager de bedeau, et voudraient, par économie, faire faire l'ouvrage par le curé: "Il faut un bedeau, leur écrit l'Évêque. Quand j'envoie un prêtre pour desservir une cure, je ne l'envoie pas comme domestique, mais comme mon vicaire pour desservir la paroisse en mon nom. Ignorez-vous, ajoute-t-il, que le curé est le premier marguillier"<sup>13</sup>?

Dans une autre paroisse, il s'agit de chantres, qui n'ont jamais été payés, et qui désormais voudraient l'être. Le curé,

11. Il s'agit ici du seigneur Deschenaux (Lettre de Mgr Briand à M. Lagroix, curé de Saint-Michel, 25 nov. 1768).

12. Lettre au curé Maisonbasse, 20 sept. 1771.

13. Lettre aux marguilliers de Sainte-Foy, 1768.

I  
I  
y  
g  
n  
si  
di

po

de  
tro  
pot  
arg  
une  
moi  
que  
nièr  
De c  
les p  
A

Il y  
visite  
Thon

14. I  
15. I

qui est Français, consulte l'Evêque : " Les Fabriques, comme vous savez, lui répond le Prélat, par toute la France, paient les chantres. Les églises ne sont pas assez riches, ici, pour supporter ces frais, et il est bon de ne pas introduire cette coutume. "

En général, M<sup>er</sup> Briand est opposé aux jubés :

" Je n'aime pas les jubés, écrit-il aux marguilliers d'une paroisse. C'est le réceptacle de tous les libertins et de tous les indévots, ou, pour mieux dire, des impies. Opposez-vous y tant que vous pourrez. Votre église était déjà assez grande : allongée de dix pieds, elle doit contenir tout le monde, et au delà. J'écris à mon grand vicaire qu'il l'arrête, si c'est possible. Je suis bien dans la résolution de l'interdire, à ma visite <sup>14</sup>. "

Du reste, il insiste toujours pour qu'on ménage autant que possible les haïtants :

" Il ne faut rien précipiter, dit-il, il vaut mieux s'y prendre de longue main, afin de se préparer doucement, et ne point trop fatiguer les habitants. On amasse les matériaux, on se pourvoie de pierre, on tâche d'avoir quelques avances en argent pour les ouvriers. Avec cela, on peut commencer, dans une année, par jeter les fondations ; dans l'autre, on peut monter à un certain point la maçonnerie, qui n'est encore que meilleure lorsqu'elle n'est pas précipitée. Dans la dernière, vous l'achèverez, et y mettez la première couverture. De cette façon on fait de bonne besogne, et on ne force point les paroissiens <sup>15</sup>. "

A part les paroissiens, il faut qu'il s'occupe aussi des curés. Il y en a à qui il peut avoir des remarques à faire, dans ses visites. Voici, par exemple, le curé Maisonbasse, de Saint-Thomas, qui passe pour faire des chansons. S'il ne faisait

---

14. Lettre à M. de Tonnancour, aux Trois-Rivières, 27 déc. 1773.

15. Lettre au curé Poujet, 15 juin 1775.

que des chansons pour rire et s'amuser, ce ne serait qu'un demi-mal; mais on l'accuse d'être l'auteur d'une chanson diffamatoire contre le Juge Allier. Il se trouve en bien vilaine posture lorsqu'il reçoit une ordonnance de l'Évêque, qu'il doit lire en chaire, laquelle défend d'absoudre ceux qui l'ont composée, et qui défend également de la chanter ou de la garder en sa possession.

Le curé Truteau, de Kamouraska, semble avoir oublié la verte leçon que lui donna un jour, à propos d'une lettre inconvenante qu'il lui avait écrite, M<sup>sr</sup> Briand, alors qu'il n'était encore que vicaire capitulaire. Il vient encore de se permettre une impertinence: "Pour la moindre chose, écrit-il à l'Évêque, les habitants viennent en plainte, et ils sont écoutés." M<sup>sr</sup> Briand lui reproche à son tour la témérité et la présomption dont il fait preuve dans le ton et le style de sa lettre:

"Il est toujours, ajoute-t-il, d'un homme sage, et savant même, de se défier de ses lumières."

] de  
ce  
V  
m  
ap  
  
de  
sou  
dar  
nou  
l'ab  
som  
vive  
aide  
voud  
actu  
n'en  
la co  
dans  
fidèle  
église  
vous i

## CHAPITRE XXII

---

### PREMIÈRE VISITE PASTORALE DE M<sup>re</sup> BRIAND (suite)

KAMOURASKA était, pour cette année, le terme de sa visite, du côté de l'est; mais il y avait plus loin, en descendant, de nombreux établissements éparpillés çà et là. Un certain nombre d'habitants de la Rivière-du-Loup, de l'Île-Verte et des Trois-Pistoles lui présentèrent une requête demandant la permission de bâtir une église. Il leur répondit, après la visite, à son retour à Québec :

“ Nous sommes trop persuadé, Nos Très Chers Frères, de votre attachement à notre sainte religion pour entrer en soupçon de la sincérité des sentiments que vous nous exposez dans votre requête. D'ailleurs, l'équité de M. Fraser qui nous a rendu de vous les mêmes témoignages, vous met à l'abri de toute atteinte. Mais en même temps que nous sommes consolé de trouver en nos chers frères une foi si vive et si constante, nous sommes affligé de ne pouvoir vous aider aussi efficacement et aussi promptement que nous le voudrions; car vous pensez bien que je ne puis vous donner actuellement un Pasteur, quoique je le désire très fort: je n'en ai point. Mais nous espérons que Dieu pourvoiera à la conduite de son Eglise en lui donnant des pasteurs. C'est dans cette ferme confiance en la bonté de Dieu pour ses fidèles serviteurs que nous consentons que vous bâtissiez une église et un presbytère dans la Rivière-du-Loup, au lieu que vous indiquera M. Fraser, vous exhortant à suivre exacte-

ment les sages et judicieux conseils que ce monsieur voudra vous donner<sup>1</sup>. . .”

En revenant de Kamouraska, M<sup>sr</sup> Briand faisait la visite de la Rivière-Ouelle, que desservait alors M. Dosque, excellent prêtre français, qu'il devait nommer deux ans plus tard à la cure de Québec<sup>2</sup>. Songeait-il dès lors à cette nomination? Nous ne le croyons pas. D'abord, la cure de Québec n'était pas vacante: M. Récher ne mourut que l'année suivante. Et puis, eût-elle été vacante, l'homme qu'il songeait à y placer était M. Porlier, curé de Sainte-Anne. Malgré les défauts qu'il lui reprochait, comme nous l'avons vu, M. Porlier était son homme: il avait beau faire ce que M<sup>sr</sup> Briand appelait des “équipées”, il avait beau parler contre l'Évêque, le critiquer, tout était sinon pardonné, du moins oublié, et Porlier rentrait dans ses bonnes grâces. Il avait demandé la cure de Québec:

“ Je n'y ai point de répugnance, écrit l'Évêque à M. Marchand. Je la lui eusse donné bien volontiers, et avec le sentiment que c'était un des capables, avant ses équipées. Ce printemps, il a encore parlé mal, dans des maisons distinguées de Québec, et, entre autres choses, qu'il ne ferait pas difficulté de célébrer le mariage de catholiques avec protestants, chose que la religion condamne de tout temps, que la Sorbonne et le Souverain Pontife défendent absolument. J'en ai les décisions par écrit. C'est ignorance dont on peut le faire revenir. Qu'en pensez-vous<sup>3</sup>? ”

Ce qui fit échouer l'affaire de Porlier, c'est précisément le manque de désintéressement que M<sup>sr</sup> Briand lui avait déjà

1. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., mand. de Mgr Briand aux habitants de la Riv.-du-Loup, de l'Île-Verte et des Trois-Pistoles, 12 sept. 1767.

2. Ibid., Provisions de la cure de Québec pour M. Dosque, 5 nov. 1769. — Sur M. Dosque, voir *Henri de Bernières*, p. 353.

3. Lettre du 8 juin 1769.

reproché un jour. Le Prélat lui ayant, en effet, offert la cure de Québec, après la mort de M. Récher et la démission du Séminaire de tous ses droits à cette cure, Porlier s'informe des revenus qu'elle peut donner, et ne les trouvant pas suffisants, écrit aux marguilliers qu'il ne peut accepter, à moins qu'on ne lui assure un supplément de cent cinquante louis <sup>4</sup>. Les marguilliers lui répondent par un refus très poli, il répond lui-même à l'Évêque qu'il n'accepte point la cure, M. Latour-Dézéri qui la dessert depuis la mort de M. Récher reste curé d'office jusqu'à l'automne, alors qu'il entre chez les Sulpiciens, et M. Dosque devient curé titulaire de Québec.

M. Dosque aurait bien voulu être chanoine honoraire, comme M. Récher — si grand est l'attrait des honneurs! — mais M<sup>re</sup> Briand lui fit comprendre que la chose, pour le moment, souffrirait trop de difficultés <sup>5</sup>.

Lorsque M. Dosque mourut en 1774, M<sup>re</sup> Briand songea encore à Porlier: celui-ci avait je ne sais quel aimant qui l'attirait:

“ Je travaille toujours à vous faire curé de Québec, lui écrit l'Évêque, et vous seriez, dans mon projet, chanoine. Mais j'y trouve des oppositions qui me surprennent, et de toutes parts. M. Cramahé n'a pu aller contre mes raisons, mais il est soufflé. Malgré tout ce que vous avez fait écrire ou parler contre moi, mon cœur n'est point changé, et il est le même pour vous qu'il était il y a vingt-cinq ans. Je me flatte que vous cherchiez la gloire de Dieu et le salut de mon peuple; que votre caractère doux et riant, que votre esprit, votre éducation, votre savoir-vivre, votre religion, qui se réveillerait et par les exemples et par les sentiments d'honneur, votre attachement à la religion de vos pères et à votre patrie, votre amour-propre même, votre ancienne affection

4. Archiv. paroissiales de N. D. de Q., assemblée du 20 août 1769.

5. Lettre à M. Dosque, curé de Q., 18 oct. 1772, Reg. IV, p. 357.

pour Jean Briand vous engageraient à vous conduire suivant les principes de la foi et de la subordination de la hiérarchie ecclésiastique; et je ne vous crains point, et je ne présume pas que vous puissiez ni veuillez même me donner, comme l'on dit, du fil à retordre."

Ce que l'Évêque lui écrit ensuite nous laisserait quasi soupçonner que Porlier n'était pas exempt de ce que l'on appelle aujourd'hui "modernisme":

"Il est vrai, dit-il, que vous paraissez avoir trop lu de nouveaux livres, et vous être laissé enticher de nouveaux systèmes; mais je me figure toujours qu'il n'est pas impossible de vous convaincre et de vous persuader même chrétiennement de leur opposition à la religion et aux bonnes mœurs.

"D'ailleurs, ajoute-t-il, le sentiment intérieur et continu que j'ai toujours conservé, malgré les drôleries (permettez-moi ce terme le plus doux), pour vous donner cette place, m'engage à désirer toujours que vous l'occupiez, et à penser que c'est la volonté de Dieu. N'allez pas croire que c'est superstition: je ne me connais point, si je suis taché de ce vice..."

Il faut croire cependant que Dieu ne l'appelait pas à la cure de Québec. Diverses circonstances qu'il serait trop long de raconter vinrent entraver les plans de M<sup>sr</sup> Briand. Le Prélat se vit obligé de se contenter pour le moment d'un curé d'office, M. Beaumont; et ce fut M. David-Augustin Hubert qui devint l'année suivante curé titulaire de Québec. M. Porlier dut se contenter trois ans plus tard de la cure de Saint-Ours.

Ajoutons, pour en finir avec ce curé, qu'il avait même — fait assez curieux pour l'époque — composé un ouvrage, nous ne savons sur quel sujet; mais l'Évêque s'opposa à sa publication:

---

6. Lettre du 14 mai 1774, Reg. IV, p. 503.

“ Quant à votre ouvrage, dit-il, vous ne devez pas penser à le faire imprimer. Je vous en dirai de bouche les solides raisons <sup>7</sup>. ”

\*  
\* \*

Mais revenons à la visite pastorale de M<sup>er</sup> Briand. De toutes les paroisses qu'il venait de parcourir, lorsqu'il arriva à la Pointe-de-Lévi, nous ne croyons pas qu'il en est une seule qui lui donna plus de contentement que celle de Saint-François de la Rivière-du-Sud; et de tous les curés qu'il avait vus, aucun peut-être ne resta plus avant dans son cœur que le bon curé Bedard, ce modèle du parfait ecclésiastique. Quelle haute idée ne devons-nous pas avoir de ce prêtre, qui, de tous les curés de la côte sud, du moins dans le district de Québec, à cette époque, était le seul qui eût songé et réussi à fonder un couvent dans sa paroisse pour l'éducation de la jeunesse, et cela malgré la misère des temps! Ah, que M<sup>er</sup> Briand dut être agréablement impressionné, lorsqu'il aperçut le bel édifice de quatre vingts pieds de façade sur trente de profondeur, que le curé et les paroissiens venaient de céder aux Sœurs de la Congrégation, et où ces bonnes religieuses avaient déjà sous leurs soins un grand nombre d'élèves pensionnaires et externes! Elles avaient commencé leur œuvre en 1763 dans une petite maison que leur avait prêtée M. Bedard. Le 28 mai 1764 le bon curé posa la première pierre du nouveau couvent, et dès le 31 août l'édifice était prêt à être béni. Ce fut M. Favard, du Séminaire de Montréal, confesseur de la Congrégation, qui en fit la bénédiction, en l'absence de M. Montgolfier, alors en Europe <sup>8</sup>.

Le couvent de Saint-François fut longtemps le seul foyer

---

7. Lettre du 3 juillet 1774, Reg. IV, p. 505.

8. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 392.

intellectuel pour les personnes du sexe de la côte sud. On y accourait, non seulement des paroisses voisines, mais souvent de paroisses assez éloignées. L'auteur peut apporter ici son témoignage personnel : combien de mères de famille de sa paroisse natale se disaient heureuses d'avoir pu passer deux ou trois ans, dans leur enfance, au couvent de Saint-François, et recueilli là les précieux enseignements qui les avaient fortifiées et guidées dans la vie ! Elles n'étaient ni graduées ni diplômées, ces excellentes personnes — on ne parlait pas de cela à cette époque —, mais elles avaient, ce qui vaut mieux que tous les diplômes, la science et la pratique de leurs devoirs d'état.

Hâtons-nous de suivre le Prélat dans les paroisses qu'il a encore à parcourir, de la Pointe-de-Lévi à Saint-Jean Deschaillons, puis de Sainte-Anne de la Pérade à Charlesbourg. La plupart de ces paroisses, surtout du côté sud, n'étaient pas encore grand'chose : nous en aurons peut-être plus à dire lors de la deuxième ou troisième visite. Saint-Henri était à ses débuts : il était desservi par M. Dufrost, de la Pointe-de-Lévi, et pour une partie par le curé de Saint-Charles. La Beauce était un immense territoire, où ne faisaient encore que commencer à se dessiner les villages de Sainte-Marie, Saint-Joseph et Saint-François d'Assise. Que de difficultés allaient surgir à l'occasion de la fixation de la place des églises dans ces futures paroisses ! En attendant, les colons étaient desservis depuis plusieurs années par un Récollet, le Frère Théodore Loiseau ; et M<sup>re</sup> Briand venait de le remplacer par un jeune prêtre séculier, l'abbé Verreau, auquel il portait beaucoup d'intérêt, et qu'il encouragea de son mieux, dans sa visite.

Saint-Nicolas avait eu longtemps pour curé M Tinon-Desroches, homme d'une grande dignité de manières, très réservé, très studieux. Il se piquait de noblesse, paraît-il ; l'auteur de l'histoire de la Seigneurie de Lauzon nous assure

avoir vu une lettre de lui " scellée de ses armes ". Il fut remplacé à Saint-Nicolas, en 1766, par le fameux Père Veysièrè, qui n'y resta que quelques mois : on sait que ce triste religieux quitta l'ordre des Récollets, apostasia publiquement à Québec, se maria, et devint ministre protestant aux Trois-Rivières. Avant de desservir Saint-Nicolas, il avait été à Saint-Michel et à Beaumont. Lors de la visite de M<sup>re</sup> Briand, en 1767, Saint-Nicolas était desservi par un autre Père récollet, François Carpentier, excellent religieux, celui-là, qui n'avait qu'un défaut : il était un peu vif, ce qui lui causait quelquefois certains ennuis :

" Tout avec douceur, lui écrit un jour M<sup>re</sup> Briand, tout avec douceur. . . Jamais nous n'avons eu plus besoin d'être circonspects. " Et c'est à lui qu'il disait : " Si vous avez un juge anglais, il est bon d'avoir pour lui de la considération, sans trop de liaison. "

Saint-Antoine était à cette époque la paroisse la plus importante de cete partie de la côte sud. Elle avait pour curé l'abbé Noël, très digne prêtre, frère du seigneur Noël, excellent chrétien, qui venait précisément de donner des marques de ses bonnes dispositions en bâtissant " au moyen de quêtes " une chapelle en l'honneur de sainte Anne. M<sup>re</sup> Briand approuva la chose durant sa visite et bénit la chapelle, mais exigea qu'il y eût tout autour un terrain d'au moins sept pieds, entouré d'une bonne clôture, et que la porte fût bien close :

" Il y aura, dit-il, un tronc pour recevoir les offrandes des fidèles ; et ces aumônes, ainsi que les quêtes, seront partagées entre la chapelle et l'église paroissiale.

" En reconnaissance de leur zèle et de leur piété, le seigneur et sa dame auront soin de la chapelle. Ils l'entretiendront avec décence. . .

" Le jour de la fête de sainte Anne, après les vêpres de la paroisse, on pourra faire une procession à la chapelle, en

chantant les litanies de la sainte Vierge. . . A la chapelle, *Sub tuum, Manum suam*, oraisons de la sainte Vierge et de sainte Anne. Au retour, *Te Deum*, puis, à la paroisse, bénédiction du Saint-Sacrement.

“ Nous voulons, ajoute le Prélat, qu'il soit fait un tableau ou une statue de la Sainte, et un autel décentement orné. . . ”

Dans une assemblée de fabrique tout cela fut ratifié et consenti par les marguilliers, le seigneur et sa femme, et le procès-verbal signé : Joseph Genest, Jacques Bergeron, François Sévigny, Jean Noël, Noël, prêtre <sup>9</sup>.

Il est probable que la construction de cette chapelle était en réparation d'un grand désordre qui avait eu lieu bien des années auparavant au presbytère de Saint-Antoine. Les gens avaient “ brisé les cloisons du presbytère ”, pour se faire comme une salle publique, aux dépens du logement du curé. Les Canadiens sont capables de tout quand ils sont poussés à bout, ou qu'ils se mettent quelque projet dans la tête ; et ils exécutent leurs mauvais coups avec un sans-gêne incroyable. M<sup>gr</sup> de Pontbriand avait été obligé de faire une ordonnance à cette occasion :

“ Faites une allonge au presbytère, avec une cheminée, pour vous retirer, si vous voulez avoir un endroit, de manière que votre curé ne soit pas obligé de vous recevoir <sup>10</sup>. . . ”

\*  
\* \*

C'est probablement pour prévenir un désordre semblable à ce qui était arrivé à Saint-Antoine, que M<sup>gr</sup> Briand écrivait au P. Jean Demers, Récollet, chargé de desservir les deux paroisses de Saint-Jean Deschaillons et Saint-Pierre les Becquets, mais résidant dans cette dernière paroisse :

9. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., 17 juillet 1767.

10. Ibid., ordonnance du 23 oct. 1749.

qt  
fa  
re  
du  
Vc  
poi  
ain  
tio  
vai,  
—  
II

“ Vous ne souffrez pas, le dimanche, que les habitants de Saint-Jean, qui viennent de loin, entrent au presbytère pour se chauffer. Cependant, il me semble qu'on s'est plaint que vous aviez fait un presbytère spacieux, et qu'il y avait une chambre pour les habitants. Si cela est, ceux de Saint-Jean ne doivent pas être exclus. Vous ne prouveriez pas, si vous le défendiez, que vous sussiez que la charité est la vertu propre du christianisme. ”

Ce Père Récollet méritait, paraît-il, plus d'un autre reproche :

“ Vous n'allez pas régulièrement *ad turnum* à Saint-Jean : qui vous a donné cette dispense ? dit l'Evêque : pouvez-vous vous la donner vous-même ? ”

“ Pourquoi ne voulez-vous pas aller dès le samedi à Saint-Jean, puisqu'on veut bien vous aller chercher ? est-il possible que vous puissiez confesser, quand vous n'arrivez que le dimanche au matin, faire le prône et le catéchisme ? Pour moi je pense que si vous aviez l'esprit de Notre-Seigneur et du zèle pour le salut des peuples, vous iriez dès le samedi matin, et y demeureriez même le lundi matin pour y faire le catéchisme aux enfants, que vous avertiriez de s'y trouver, et ne retourneriez que le lundi au soir. ”

“ Si vous ne vous conformez pas, mon cher Père, à ce que je viens de vous marquer, et que vous continuiez de la façon séculière, haute, impérieuse, fastueuse, et trop intéressée pour un religieux, avec laquelle vous vous êtes conduit jusqu'ici . . . je ne me servirai plus de votre ministère. . . Vous avez une maison, vous y serez bien, et même mieux pour votre salut. . . Faites sur cela vos réflexions. Je vous aime, mais vous paraissez toujours avoir oublié les instructions et les avis que je vous donnai quand je vous approuvai, et que je vous ai souvent réitérés<sup>11</sup>. . . ”

---

11. Lettre du 19 déc. 1771, Reg. IV, p. 267.

Le curé de Lotbinière était Jean-Baptiste Gatien, édifiant ecclésiastique, mais que les difficultés décourageaient aisément. Il en avait pour la bâtisse d'un presbytère. M<sup>sr</sup> Briand lui avait donné des avis et même des ordres à ce sujet, dans sa visite; et il se voit obligé de lui écrire plus tard:

"Prenez garde, mon cher Gatien; consultez, quand il s'agit de lois, car c'est un gros mot chez les Anglais.

"Vous ne pensez pas, je crois, m'avoir plu, en me menaçant de vous retirer sur votre terre. Tous mes prédécesseurs ont toujours blâmé, selon l'esprit de l'Église, les curés qui se sont appliqués à se faire des biens, et les ont regardés comme des prêtres qui se ménageaient des villes de refuge et des forteresses pour se défendre contre la discipline. Je vous connais, et j'ai toujours pensé que vos vues n'étaient pas telles, mais vous m'avez affligé par cette menace. Il ne faut point parler ainsi avec un évêque qui aime ses prêtres, et qui les protège autant que je le fais, bien moins encore, mon cher fils, dans la circonstance présente, que votre patrie manque de curés. . .

"Vous avouez que vous n'avez pas exécuté les ordres donnés dans ma visite, assez tôt. Avouez aussi que vous avez eu tort, et que c'est ainsi que dans le diocèse les curés se rendent bien coupables, qu'il n'y a point de pays où il fallût plus de docilité et où l'on eût plus de raison d'en avoir, et peut-être point où l'on n'en eût moins. Pourquoi? Je ne sais trop: ou, si je le sais, il n'est pas nécessaire de le dire<sup>12</sup>. . ."

Le P. Theodore Loiseau, lui aussi, avait bien ses difficultés à Sainte-Croix, mais d'un autre genre: un mariage à la gaumine, suivi d'une excommunication, avec toutes ses conséquences. Mais nous ne voulons pas entrer dans ces détails, qui nous mèneraient bien trop loin. Qu'il nous suffise de dire qu'on est surpris, en parcourant les archives, de voir

---

12. Lettre du 26 déc. 1770, Reg. IV, p. 71.

combien il y avait à cette époque, heureusement lointaine, dans beaucoup de paroisses, de ces affaires de concubinages publics, d'excommunications ou menaces d'excommunication. M<sup>sr</sup> Briand n'exagérait rien lorsqu'il disait que les troubles de la guerre et la misère des temps "avaient beaucoup dérangé les mœurs des Français" dans la colonie.

De Saint-Jean Deschaillons, le Prélat traversa à Sainte-Anne, desservie ainsi que les Grondines par le curé Guay. Puis il se rend à Deschambault, où est le vieux Père Ménage, que nous connaissons déjà, et qu'il appelle quelque part dans sa correspondance "mon cher papa". Vient ensuite le Cap-Santé, paroisse immense à cette époque, comprenant une étendue de territoire où l'on compte aujourd'hui quatre ou cinq paroisses : ce qui explique les grandes dimensions de la magnifique église que l'on y a bâtie, et qui existe encore. Commencée en 1753, la construction de cette église se continua à diverses reprises jusqu'en 1779. On y travaillait encore à chacune des visites pastorales de M<sup>sr</sup> Briand. La paroisse était desservie par M. Fillion, un curé exemplaire, qui, arrivé là en 1752, y resta jusqu'à sa mort en 1795<sup>13</sup>. Il était très estimé de M<sup>sr</sup> Briand, qui dans sa correspondance lui témoigne beaucoup d'attachement.

Du Cap-Santé à Charlesbourg, voici les paroisses que M<sup>sr</sup> Briand avait encore à visiter, avec le nom des curés qui les desservaient : les Ecoreuils et la Pointe-aux-Trembles, desservis par M. de Lotbinière ; Saint-Augustin, ayant pour curé M. Bériau ; Sainte-Foy, M. Borel ; l'Ancienne Lorette, M. Tinon-Desroches, ci-devant curé de Saint-Nicolas ; Charlesbourg, M. Morisseau. Les Sauvages de Lorette étaient desservis par le Père Jésuite Giraut de Villeneuve.

A Saint-Augustin, on parla à l'évêque de la construction

---

13. *Histoire du Cap-Santé*, par M. Félix Gatién.

d'une nouvelle église, ou de bâtir une chapelle dans les concessions. Il écrivit quelque temps après à M. Bériau :

“ J'ai refusé absolument la chapelle dans les concessions de Saint-Augustin. Je conseille de mettre l'église sur la côte, non au domaine, mais à peu près au milieu, à l'entrée de la seconde concession. ”

Dans les documents que nous avons parcourus, nous ne trouvons rien autre chose à signaler dans ces paroisses, pour cette première visite épiscopale de M<sup>sr</sup> Briand.

Même à la Pointe-aux-Trembles, tout paraissait tranquille; mais que de troubles et d'agitation pendant l'absence en Europe de M<sup>sr</sup> Briand et l'administration du diocèse par le grand vicaire Perreault! Nous n'avons nullement l'intention d'entrer dans le détail de ces misères, de ces chicanes pour affaires de bancs, de chantres, d'entretien de sacristie, qui allèrent jusqu'au gouverneur, et durent lui rappeler l'origine normande de beaucoup de Canadiens. Ces chicanes et ces misères n'ont aucune importance dans l'histoire générale de notre Eglise: elles viennent seulement à l'appui de ce qu'écrivait un jour M<sup>sr</sup> Briand:

“ Nous voyons tous les jours les Français se poursuivre, avec plus de chaleur que ne le font les Anglais. ”

## CHAPITRE XXIII

### DÉTAILS D'ADMINISTRATION. — VISITE CANONIQUE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES DE QUÉBEC

**L**A visite pastorale de 1767 avait été de courte durée: du 22 juin au 29 ou 30 juillet. Nous savons cependant par la correspondance de M<sup>re</sup> Briand qu'il ne revint à Québec qu'au commencement de septembre<sup>1</sup>. Où passa-t-il le mois d'août? Probablement chez quelque curé du voisinage, et surtout à Saint-Joachim, afin de s'y reposer de ses fatigues; peut-être aussi dans quelques visites de paroisses qui n'étaient pas dans son programme.

Mais sitôt ses vacances finies, il revient à Québec, avertissant de son retour au Séminaire quelques curés, Blondeau, curé de Saint-Vallier, Dolbec, curé de l'Islet, et autres, à qui, pendant sa visite, il a donné ordre de venir l'y rencontrer, pour affaires graves, suivant sa coutume.

Il lui faut ensuite rédiger des lettres pastorales, des avis, des recommandations qu'il a promis d'envoyer à certaines paroisses et à certains curés. C'est dans le cours de l'automne et le printemps suivant qu'il écrit à son grand vicaire Marchand plusieurs de ces magnifiques lettres que nous avons déjà eu occasion de citer, dans lesquelles il lui communique en toute confiance quelques-unes des principales difficultés qu'il rencontre dans son administration.

Dans l'automne de 1767, également, il s'occupe sérieuse-

---

1. " Mes visites sont finies, et je suis à Québec de vendredi dernier. "  
(Lettre du 7 septembre au curé Blondeau).

ment des missions des Illinois et des Tamarois, écrivant au P. Meurin et lui envoyant les pouvoirs les plus amples pour ces missions, ainsi qu'une lettre pastorale pour les habitants de Kaskaskia<sup>2</sup>. Il lui prépare au Séminaire un aide dans la personne du jeune Gibault qu'il lui enverra l'année suivante, aussitôt après son ordination. Il prépare également l'abbé Bailly de Meissein pour les missions de la Nouvelle-Ecosse; et déjà il a adressé aux Acadiens l'année précédente une magnifique lettre que nous citerons dans un prochain chapitre. Enfin, il s'occupe aussi de la mission lointaine du Détroit, desservie par les Pères Bocquet et Potier.

On le voit, si M<sup>gr</sup> Briand ne peut aller de sa personne dans tous les endroits de son immense diocèse, comme il l'aurait désiré, son esprit et son cœur sont partout; son zèle s'étend à tous ses diocésains, même les plus éloignés; il s'étend aux Sauvages, comme aux Français et aux Canadiens: dans ce même automne 1767, il écrit aux Iroquois du Saut-Saint-Louis, il s'occupe des Micmacs, il s'occupe des Abénaquis de Bécancour.

Et puis, n'est-ce pas dans cet automne de 1767 qu'il donne son mandement par lequel il ordonne de "suivre le calendrier romain dans la récitation du bréviaire"<sup>3</sup>? Certains changements qu'a faits son prédécesseur ont amené un peu de confusion dans l'arrangement de l'office divin: tout sera remis désormais dans l'ordre conforme à l'esprit de l'Eglise.

Mais il n'oublie pas qu'il lui faut continuer et terminer la première visite pastorale de son diocèse. Elle sera longue, la visite de 1768: du 29 mai au 30 août. Le Prélat parcourera dans cet espace de temps toute la partie du diocèse qu'il n'a pas visitée en 1767.

Avant de partir, pour ne rien laisser derrière lui, il se

2. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 205.

3. *Ibid.*, p. 206.

décide à faire la visite canonique de ses trois communautés religieuses de Québec : les Ursulines, l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, et l'Hôpital-Général.

Son mandement pour la visite canonique des Ursulines est du 19 février 1768. Cette visite commença le 25, et dura six jours<sup>4</sup>. Il y avait en tout une trentaine de religieuses. L'Évêque leur avait donné pour confesseur l'automne précédent le R. P. du Jaunay, l'ancien missionnaire jésuite de Michillimakinac, annulant en même temps la permission de les confesser donnée auparavant à différents prêtres<sup>5</sup>. L'annaliste des Ursulines parlant de cette première visite canonique de M<sup>sr</sup> Briand :

“ Ce digne Pasteur, dit-elle, nous a assuré que, malgré les dérangements et désordres de la guerre, il avait remarqué dans notre maison beaucoup de piété et une régularité aussi grande que par le passé. Il nous a souhaité mille bénédictions, pour conserver jusqu'à la fin des siècles l'esprit que nous avons reçu de nos premières mères. Dieu nous en fasse la grâce ! ”

Déjà le Prélat avait eu occasion, en plusieurs circonstances, de témoigner aux Ursulines la grande estime qu'il avait de leur communauté :

“ En vérité, écrivait-il un jour à la supérieure, si je ne vauds rien, j'ai au moins cela de bon, que j'aime et j'estime les personnes qui valent quelque chose, et que je regarde comme d'un grand prix une religieuse qui est ce qu'elle doit être. Je n'en connais point d'autre chez vous. Priez-les de m'aider à aimer Notre-Seigneur et à le faire aimer. Je vous assure que les âmes consacrées à Dieu sont toujours au premier rang parmi celles que je suis obligé de lui présenter au saint autel. ”

4. *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 65.

5. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, 2 août 1767.

Il s'intéressait à toutes les Ursulines de son immense diocèse, spécialement aux plus éloignées, celles de la Nouvelle-Orléans, par exemple: il écrit un jour au P. Meurin:

“ Je pense que les pauvres Ursulines sont bien à plaindre. Très peu avaient confiance aux Capucins, qui, depuis la vacance, et la mort du P. Beaudouin, ont encore fait bien des étourderies que j'ai apprises à Paris. Je compte que leur confiance n'aura pas augmenté par la nécessité où elles sont de se servir de leur ministère. ”

L'estime que M<sup>sr</sup> Briand avait pour ses communautés religieuses éclatait souvent par des actes admirables de générosité:

“ Il serait impossible, dit l'annaliste des Ursulines, d'énumérer toutes nos obligations envers ce digne Prélat, qui ne négligeait aucune occasion d'assurer la prospérité tant spirituelle que temporelle de notre maison. ”

Que de réparations urgentes il fit faire à ses propres frais aux bâtiments et à l'église des Ursulines! Souvent il s'enquêrait des besoins de la communauté, plus souvent encore il les devinait, et malgré le peu de ressources à sa disposition il trouvait moyen de lui venir en aide.

Mais c'est surtout la prospérité spirituelle de ses communautés qu'il voulait procurer à tout prix; et pour cela il veillait avec soin à n'y laisser pénétrer aucun abus. La lettre suivante à la supérieure des Ursulines en est une preuve:

“ Il est étonnant, ma révérende mère, écrit le Prélat, qu'on puisse sortir de chez vous à quatre heures du matin. J'ai souvent crié que la grande porte était ouverte tout le long du jour. Je vous ai rapporté, à cette occasion, ce que j'avais vu aux Ursulines de Saint-Brieuc, étant écolier, que j'avais vu le bas des robes de deux religieuses, qui venaient ouvrir la porte, et la fermaient aussitôt, et à chaque fois que les voitures entraient et sortaient. Là on ne craint pas sa peine pour observer la règle. Il faudrait ici, pour se faire obéir,

l'ordonner, comme en France, sous peine d'excommunication.

“ J'ai dit souvent que, quand un malheur semblable à celui d'aujourd'hui ne devrait arriver que tous les cinquante ans, ce ne serait pas trop faire, pour empêcher un tel crime et un pareil scandale, de s'assujétir tous les jours de la vie. Vous voyez aujourd'hui si j'avais raison. Il faut des exemples pour rendre sage.

“ J'aurais lieu et juste sujet de mettre en pénitence toutes celles qui sont chargées de cet office, et qui y doivent veiller. Je ne le fais pourtant pas ; mais qu'on soit plus exact.

“ Vous pouvez la recevoir. Mais comme elle a encouru l'excommunication majeure, elle ne peut assister à aucun office, ni parler à personne qu'à vous et à celle qui sera chargée de lui porter à manger, jusqu'à ce que la censure ait été levée. Elle ne peut point assister à la messe.

“ Le Père de Glapion vous expliquera plus au long les effets de cette censure. On pourra la faire entrer sur les neuf heures du soir, et la recevoir, accompagnée de la zélatrice et de la portière. Le P. de Glapion pourra entrer la conduire dans sa chambre, et là il lui expliquera son état <sup>6</sup>.”

Non moins étrange l'histoire de ces deux religieuses <sup>7</sup> dont parle l'annaliste de l'Hôpital-Général <sup>8</sup>, qui quittèrent leur communauté pour suivre le courant qui, après la Conquête, emporta en France tant de nos bonnes familles canadiennes. Celles-ci, du moins, — il faut le supposer — ne quittèrent pas leur maison religieuse sans la permission de l'Ordinaire. Nous savons d'ailleurs que, rendues en France, elles n'allèrent pas dans le monde, mais se réfugièrent dans des cou-

---

6. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III, lettre de Mgr Briand à la Mère de l'Enfant-Jésus, 18 juillet, 1770.

7. Catherine Denis de la Ronde et Marie-Anne de LaCorne.

8. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 385.

vents, où elles restèrent jusqu'à la mort. Mais quelle mentalité étrange chez ces deux hospitalières! En faisant profession à l'Hôpital-Général, ne l'avaient-elles pas choisi comme leur séjour définitif? N'avaient-elles pas renoncé au monde, à leur famille et à tout pour Dieu?

Cette communauté si méritante de l'Hôpital-Général de Québec était à cette époque obérée de dettes: dettes qu'elle n'avait contractées que par dévouement patriotique pour la France, en accueillant avec une générosité incomparable les officiers et les soldats blessés à la bataille de Sainte-Foy, en les soignant, en les nourrissant, en les gardant jusqu'à leur guérison:

" Cette communauté, écrivait M<sup>re</sup> Briand au duc de Choiseul en 1766, a recueilli plus de mille blessés, à la bataille de Sainte-Foy. "

Il donnait ensuite le chiffre des dépenses encourues; puis il ajoutait:

" Les religieuses ont été actionnées en 1762, et condamnées par corps en 1764, prise de corps qui n'est encore suspendue que par la médiation du gouverneur général. "

Elles ne furent indemnisées de ces dépenses que pour une très petite partie, et ne purent acquitter leurs dettes qu'en vendant leur seigneurie de Saint-Vallier. On peut dire que l'Hôpital-Général ne se releva que grâce au dévouement de son digne chapelain, M. de Rigauville, que l'Evêque nomma supérieur de la communauté. Il parcourut le diocèse pour recueillir des aumônes en faveur de la maison dont il s'était chargé: œuvre d'autant plus méritoire qu'il rencontrait partout beaucoup de préjugés contre l'Hôpital-Général, et s'entendait dire souvent: " Si cette maison est si mal dans ses affaires, c'est qu'elle a été mal administrée. " M<sup>re</sup> Briand ne se gênait pas lui-même d'écrire un jour à M. Marchand:

" Leur mauvais ménage et leur peu d'ouverture aux supérieurs ecclésiastiques est la cause de leur désastre. Les

coupables sont mortes; celles qui restent pensent et agissent autrement. C'est bien tard, et peut-être même trop tard<sup>9</sup>."

Et M. Marchand, d'écrire à son tour à l'Évêque:

"Je souhaite que M. de Rigauville, leur supérieur, leur apprenne et leur inculque l'économie. On dit que c'est ce qui a toujours manqué dans cette maison<sup>10</sup>..."

Quoi qu'il en soit, l'Hôpital-Général sortit fort heureusement de cette crise, grâce à M<sup>sr</sup> Briand et à M. de Rigauville, grâce aussi à plusieurs amis généreux que la communauté comptait dans le clergé canadien, entre autres M. Maisonbasse, curé de Saint-Thomas, et M. Renauld, curé de Beauport.

M. de Rigauville en avait été nommé supérieur le 27 janvier (1768). M<sup>sr</sup> Briand fit la visite canonique de la communauté le 21 mars.

"Cette visite du Prélat, écrit l'annaliste, eut tout l'effet qu'il s'était proposé. Elle produisit un redoublement de ferveur, de charité, d'union. Monseigneur s'était surtout attaché à inculquer ces vertus, tant dans ses instructions générales que dans ses entretiens avec chaque religieuse en particulier<sup>11</sup>."

La visite de l'Hôtel-Dieu avait eu lieu le 7 mars précédent. Nous savons par la lettre de M<sup>sr</sup> Briand au duc de Choiseul que cet hôpital était alors endetté de cent six mille francs: dette qu'il avait contractée pour le rétablissement de la maison, incendiée en 1755; et depuis 1760 il ne recevait plus, cela va sans dire, la gratification annuelle de neuf mille francs que le Roi de France accordait à ses communautés religieuses de Québec. Quelle sympathie ne méritait-il pas de la part de l'autorité religieuse! Cette sympathie ne lui

9. Lettre du 10 fév. 1768.

10. Lettre du 19 fév. 1768.

11. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôp. gnl. de Q.*, p. 397.

faisait pas défaut. Nous savons que M<sup>re</sup> Briand avait hérité de son prédécesseur toute l'affection que celui-ci avait pour l'Hôtel-Dieu de Québec.

Voici ce qu'écrivit l'historien de l'Hôtel-Dieu sur les rapports de M<sup>re</sup> Briand avec cette communauté si estimée et si méritante :

“ A l'exemple de son prédécesseur, le nouvel évêque se montra le père de la communauté tant qu'il vécut. Non content de mettre à l'œuvre toute son influence auprès de ses diocésains, il retrancha même de son revenu particulier des sommes considérables pour l'assister, et il savait relever le prix de ses dons par une délicatesse de procédés charmante. Un jour, il vient dire un mot à l'oreille de la supérieure. Celle-ci assemble aussitôt le chapitre, et annonce que M<sup>re</sup> l'Évêque lui conseille de faire à la maison certaines réparations qui lui paraissent urgentes. Malgré l'extrême gêne des affaires, toutes les vocales accordent leur consentement sans faire la moindre réflexion, par déférence pour leur saint ami. Après les avoir félicitées de leur bon esprit, la supérieure leur dit en souriant que l'Évêque se chargeait de tous les frais de l'entreprise <sup>12</sup> ”

\*  
\* \*

La visite de ses trois communautés religieuses de Québec terminée, M<sup>re</sup> Briand n'avait plus que sept ou huit semaines avant de partir pour sa visite pastorale, lorsque tout-à-coup, vers la mi-avril, il apprend le nouveau malheur dont Montréal vient d'être affligé : un incendie terrible, arrivé le 11 avril, a détruit le quart de cette ville, y compris la maison-mère des Sœurs de la Congrégation, qui font tant de bien

---

12. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 467.

dans son diocèse. Il ne peut songer à ordonner une quête générale dans la colonie : si grande est la misère des temps ! Mais il en fera une, du moins, dans sa ville épiscopale ; et il la fera lui-même de porte en porte, pour montrer l'affection toute spéciale qu'il a pour la communauté si cruellement éprouvée des Sœurs de la Congrégation<sup>13</sup>. Le mandement qu'il publia dans ce but est du 7 mai.

Ce fut un beau geste de la part de l'Évêque, cet appel en faveur des Sœurs de la Congrégation, et un bel épisode de sa carrière épiscopale, cette visite à domicile pour tendre la main en faveur de ces amies dévouées de l'éducation. Il recueillit pour elles une somme assez considérable, et il ajouta à cette somme plusieurs componendes, une, entre autres, de cent dollars, qu'il exigea que M. Marchand fit payer pour une dispense du second degré. Il racontait à cette occasion à son grand vicaire qu'un homme de Laprairie lui avait demandé dispense pour épouser la sœur de sa défunte femme :

“ Je n'ai pas ce pouvoir, dit-il, et ne veux pas l'avoir. On en viendra donc à se marier entre frères et sœurs ! et cet homme m'a dit que cela se faisait en France<sup>14</sup> ! ”

La quête faite à domicile par M<sup>sr</sup> Briand pour les Sœurs de la Congrégation eut un autre résultat : celui de réveiller à Québec le sentiment public en leur faveur pour leur permettre de reprendre leur mission d'enseignement à la Basse-Ville. Depuis la destruction de leur maison pendant le siège, elles avaient dû quitter Québec, et notre ville avait perdu le bienfait dont elle jouissait depuis le temps de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier. Grâce au zèle de quelques citoyens généreux, entre autres M. Amiot, elles acquirent une nouvelle maison près de l'église de la Basse-Ville, et y réouvrirent leurs classes. Le dimanche, elles assistaient à tous les offices de la cathé-

13. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 210.

14. Lettre du 22 avril 1768.

drale. Les marguilliers de Québec leur avaient accordé un banc " dans l'arcade de Sainte-Famille, à la suite de celui de Monseigneur, c'est-à-dire le second dans la troisième arcade du côté de la Sainte-Famille<sup>15</sup> ". Elles continuèrent leur mission à la Basse-Ville jusqu'en 1844, qu'elles se transportèrent à Saint-Roch.

Qui ne se rappelle le spectacle magnifique dont on fut témoin il y a quelques années, à l'arrivée du cardinal Vanutelli à Québec, et à son passage près de la place de l'église de Notre-Dame des Victoires, où s'étaient rangées en amphithéâtre les Sœurs de la Congrégation de Saint-Roch et de Saint-Sauveur avec leurs centaines d'élèves? Ah, l'heureuse idée qu'on avait eue de les placer là, sur ce terrain historique, où durant un siècle et demi elles s'étaient dévouées à l'éducation des jeunes filles de Québec! Jamais nous n'oublierons le tableau splendide dont nous fûmes témoin dans cette magnifique journée.

---

15. Archives paroissiales de N.-D. de Québec, assemblée du 20 avril 1771.

## CHAPITRE XXIV

### PREMIÈRE VISITE PASTORALE DE M<sup>SR</sup> BRIAND (*suite*)

LA visite pastorale de 1768 commençait le 30 mai à Batiscan. M<sup>SR</sup> Briand y arriva dans l'après-midi, après avoir couché la veille au Cap-Santé, chez le curé Filion. Il fit le lendemain la visite des deux paroisses de Sainte-Geneviève et de Batiscan, desservies toutes deux par le même prêtre, M. Joseph-Basile Parent, puis le 1<sup>er</sup> juin celle de Champlain et du Cap-de-la-Madeleine, que desservait, des Trois-Rivières, son grand vicaire le chanoine Saint-Onge. Saint-Onge était le grand vicaire de l'Evêque pour le district des Trois-Rivières, comme M. Marchand l'était pour celui de Montréal; et en cette qualité le Prélat entretenait avec lui une certaine correspondance d'affaires; mais quelle différence avec celle qu'il tient régulièrement avec Marchand! Dans celle-ci, c'est le cœur qui parle, il n'a rien de caché pour son ami, il a en lui la confiance la plus entière. Avec Saint-Onge, au contraire, il est très réservé, il est même obligé quelquefois de lui faire des reproches, des reproches très graves; mais il le fait cependant avec les ménagements que requiert sa dignité de grand vicaire.

Il était à Trois-Rivières le 2 juin, et y resta jusqu'au 7. Cette petite ville, qui comptait en 1760 environ six cents âmes<sup>1</sup>, était à cette époque un foyer de difficultés pour l'autorité diocésaine:

" Il est étonnant, écrivait un jour M<sup>SR</sup> Briand, que la

---

1. Archiv. du Canada, Recensement des Trois-Rivières.

petite ville des Trois-Rivières nous donne autant d'ouvrage et de sollicitude que tout le reste du diocèse." Et il ajoutait, en s'adressant aux marguilliers: " Nous en voyons la cause: c'est qu'il n'y a entre vous aucune union, ni charité, mais jalousie, envie, antipathie, enflammée encore par l'amour propre et l'orgueil. Quand sera-ce donc que je vous trouverai de vrais chrétiens et de vrais enfants de Jésus-Christ fait enfant pour nous instruire et nous sauver<sup>2</sup>?"

C'est même à leur occasion qu'il avait inventé le mot " marguillage ", pour exprimer l'abus d'une excellente chose: l'œuvre des marguilliers. Quoi de plus noble, de plus important, de plus nécessaire même que cette œuvre et ce travail: l'administration des biens de l'église, de la maison de Dieu? Les marguilliers sont les délégués des paroissiens, de tous ceux qui ont contribué à former le trésor matériel d'une église, pour gérer, avec le curé, représentant de l'évêque, ce trésor et ces biens. Le curé est le premier marguillier, sans doute; mais les marguilliers ont aussi leur mot à dire, et un mot très important, quelquefois même nécessaire, quand il s'agit de l'emploi des biens de l'église et des dépenses à faire.

Seulement, il ne faut pas qu'ils aillent au delà de leurs attributions et se mêlent de ce qui ne les regarde pas, la nomination, par exemple, et le changement des curés, comme le faisaient, paraît-il, ceux des Trois-Rivières:

" M'ôtez-vous le droit de changer les curés, lorsque je le croirai nécessaire? leur écrit un jour M<sup>re</sup> Briand. Mes plus grandes peines, ajoute le Prélat, viennent d'où je n'attendais que de la consolation, du maintien et du secours; car les Anglais eux-mêmes, juges à paix, baillifs, le Général lui-même, me renvoient toutes les affaires ecclésiastiques; et les catholiques me rejettent, me contrarient de tous les côtés,

2. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 440, lettre de Mgr Briand à M. Paradis, par laquelle il veut répondre aussi à MM. Leclair, Prat, et Badeaux, 27 déc. 1773.

non-seulement dans les campagnes, mais aussi dans les villes, où naturellement il devrait y avoir plus d'éducation et de christianisme<sup>3</sup>.”

Il s'agissait surtout du Père Couturier, qui desservait la paroisse des Trois-Rivières, et que l'Évêque voulait envoyer à Bécancour, mais qui s'obstinait à rester aux Trois-Rivières, malgré son Commissaire et malgré l'Évêque, soutenu par les marguilliers :

“ J'ai cru vous faire plaisir en vous offrant la cure de Bécancour, lui écrit M<sup>re</sup> Briand : c'est un bel endroit, et à portée de la ville; et vous vous refusez d'y aller. . . Vous mériteriez un interdit général pour tout le diocèse. Vous oubliez le grand devoir de la subordination. . . Je ne vous parle point des mauvais propos que vous avez tenus, ni des menées que vous avez faites pour engager le peuple à la résistance, au lieu de le porter à l'obéissance. . . ”

Le Prélat lui renouvela ses reproches pendant la visite et l'engagea fortement à se soumettre à sa décision. Le religieux se soumit en apparence, et suivant l'expression de l'Évêque, “ fit bien des aveux hypocrites et simulés ”; mais après la visite il lui écrivit une lettre remplie d'impertinences :

“ Je ne vous dirai pas, lui répond le Prélat, le jugement que je porte de votre lettre, mais voici la décision que j'en tire : je vous retire le confessionnal des religieuses et l'administration de la paroisse. Vous serez supérieur de votre maison : ce n'est pas mon affaire. Par grâce, je ne vous défend pas de confesser, avec les pouvoirs ordinaires, mais je ne veux pas même que mon grand vicaire vous en communique d'extraordinaires. . . ”

“ Croyez-moi, mon Père, ajoutez-il, allez droit, ne vous

---

3. Ibid., Reg. III, p. 599, lettre aux marguilliers des Trois-Rivières, 11 août 1769.

écarter point des règles de l'Église, si vous voulez travailler dans mon diocèse. J'aime les bons prêtres; mais les indociles à leurs supérieurs, les acéphales, les gens qui ne respectent aucune règle, aucuns Canons de l'Église, et qui agissent à leur tête, ne seront jamais en faveur auprès de moi."

Couturier finit par se décider à aller à Bécancour, mais non sans avoir reçu une troisième lettre de l'Évêque:

"Je vous aime, lui écrivait le Prélat, et c'est ce qui me fait vous avertir de vous conduire sagement. Je sais que vous cherchez à exciter du trouble: vous en serez la victime. Obéissez à votre supérieur, et vous n'en serez que mieux. Je vous placerai le moins mal qu'il sera possible; autrement vous resterez au couvent. Voilà un conseil d'ami. Toutes les représentations seront inutiles et retomberont sur vous.

"Mes prédécesseurs n'ont jamais regardé la cure des Trois-Rivières comme appartenant aux Récollets, et on ne la donnait au Supérieur que par décence<sup>4</sup>."

Couturier alla à Bécancour, et la paroisse de l'Immaculée-Conception des Trois-Rivières continua à être desservie par les Récollets jusqu'en 1777, qu'elle commença à avoir pour curé un prêtre séculier. Le premier fut Nicolas Maillou.

Le premier épisode de ce que M<sup>re</sup> Briand appelait "le règne du marguillage" aux Trois-Rivières était terminé: il y en eut plusieurs autres, dont nous aurons occasion de parler en leur temps.

\*  
\* \*

M<sup>re</sup> Briand, arrivé le 2 juin aux Trois-Rivières, n'en partit que le 7, voulant faire non seulement la visite de la paroisse, mais aussi celle des Ursulines, dont M. Saint-Onge était le

---

4. Ibid., lettres de Mgr Briand au P. Nicolas Couturier, p. 395, 411, 595; 1767, 13 août 1768; 11 juillet 1769.

chapelain et le supérieur ecclésiastique. Ceux qui ont lu notre précédent volume savent que le pieux Prélat, n'étant encore que secrétaire de M<sup>sr</sup> de Pontbriand, avait passé avec lui une partie de l'année 1753, pendant qu'il était occupé à relever de ses ruines le monastère incendié l'année précédente<sup>5</sup>. Il s'était attaché à cette maison, il aimait ces excellentes religieuses qu'il avait eu occasion de voir de si près, et dont il appréciait le mérite. Quelle ne fut donc pas sa douleur d'apprendre que la plupart s'étaient compromises dans les troubles de la ville dont nous venons de parler! La supérieure seule avait montré de la prudence et de la discrétion, mais n'avait pas été écoutée<sup>6</sup>. La visite canonique de l'Evêque elle-même eut peu d'effet, comme nous le voyons par la lettre qu'il écrivait à la supérieure le 11 septembre de l'année suivante :

“ Il m'a fallu consulter le Seigneur, dit-il, sacrifier mon mécontentement et me rappeler tous mes anciens sentiments pour votre maison, avant de consentir à la profession de la sœur Lefebvre, dont vous me faites l'éloge. J'ai été fort indigné contre plusieurs de vos sœurs, qui se sont mêlées dans les brouilleries de votre ville. Il est fort étonnant que des filles qui n'ont d'autre support que l'Eglise, et qui (à moins qu'elles ne veuillent apostasier) devraient s'en rapporter, même aveuglément, dans ce temps-ci, à leur supérieur ecclésiastique, regimbent, et parlent dans des circonstances où le bon sens devrait les arrêter, si la religion n'est pas assez forte chez elles pour les soumettre à l'ordre.

“ Je suis content de la conduite que vous avez tenue. Je pardonne encore, mais je m'aperçois que les divisions continuent toujours et depuis longtemps. Il serait peut-être mieux de prévenir que d'attendre les scandales. Je me détermine à

---

5. *L'Eglise du Canada sous Mgr de Pontbriand*, p. 188.

6. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 342.

ne pas devancer la Providence : nous regarderons les occasions comme une déclaration de sa volonté."

\*  
\* \*

Des Trois-Rivières, M<sup>sr</sup> Briand traversa à la côte sud, et visita successivement Nicolet, la Baie-du-Febvre, Saint-François, Bécancour, Yamaska, Sorel, l'Ile du Pads, Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Antoine, Saint-Charles, Chambly et Saint-Joseph, puis traversa à Montréal, où il était le 16 juin.

Nicolet avait alors pour curé M. Louis-Marie Brassard, très digne prêtre, natif de Québec, renommé par son hospitalité, par son patriotisme vraiment canadien, et l'un de ceux qui en 1775 se montrèrent les plus dociles à la voix de leur évêque. Il desservait aussi la Baie-du-Febvre ou Baie-Saint-Antoine : cette paroisse n'eut un curé résidant qu'en 1786. M. Brassard était à Nicolet depuis 1750, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1800.

L'église de Nicolet que M<sup>sr</sup> Briand visita en 1768 était la deuxième église qui y avait été construite : elle datait de 1734, et c'est le chanoine Thierry Hazeur, alors grand pénitencier du Chapitre de Québec, qui en avait posé la première pierre. Elle avait remplacé une pauvre chapelle en "bois rond", couverte de chaume, qui datait de 1700, semblable à tant d'autres qui avaient excité la pitié de M<sup>sr</sup> de Saint-Vallier, dans ses courses apostoliques, et dont il dit : "La pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement." Toutes pauvres qu'elles étaient, cependant, ces chapelles couvertes de paille attestaient la foi, la bonne volonté, l'esprit essentiellement religieux de nos pères.

L'église de Nicolet de 1734 fut remplacée elle-même en 1784 par une nouvelle église, qui fut bénite solennellement

c  
c  
S  
c  
le  
pl  
fo  
Il  
qu  
su  
d'a  
ter  
att  
de  
"  
de l  
en p  
Apa  
M.  
crai  
—  
7.

par le grand vicaire Saint-Onge le 23 juin, et dont la première pierre avait été posée trois ans auparavant, le 17 juillet 1781.

La Baie-du-Febvre n'avait pas de curé résidant, mais elle avait son église, et dans cette église, comme partout ailleurs, des bancs, qui furent pour M. Brassard l'occasion d'une difficulté assez grave; et cette difficulté elle-même, le sujet d'une lettre de M<sup>re</sup> Briand, que nous croyons devoir citer ici comme document historique. Elle était adressée au grand vicaire Saint-Onge, et datée du 28 janvier 1768, quelques mois par conséquent avant la visite pastorale de l'Évêque:

"Je vous prie, écrivait le Prélat, de me mettre au fait d'une affaire jugée par M. Métral, juge à paix, à l'occasion d'un banc que demande Durocher dans l'église de la Baie Saint-Antoine. Ce monsieur écrit à Son Excellence que le curé n'a pas voulu se soumettre au jugement, qu'il a refusé les sacrements à Durocher, l'a excommunié, et menacé de ne plus dire la messe à la Baie, qu'on a mis et remis le banc par force. Il marque qu'il vous a parlé pour finir cette affaire. Il a renvoyé les pièces, c'est-à-dire le contrat et la sentence, que j'ai en mains.

"Sur quoi je pense que M. Brassard a eu tort de ne pas suivre le prononcé, fût-il le plus injuste. C'est un forfait d'aller contre une sentence, qui mérite châtement en Angleterre, et par tous les pays. On a la voie d'appel; mais en attendant, les choses tiennent état. Un curé n'a point droit de punir que par l'ordre du Supérieur, duement intimé. . .

"Quoi qu'il en soit, vous devez ordonner que la sentence de M. Métral soit exécutée par provision, et que tout demeure en paix, jusqu'à ce que vous m'ayez informé plus clairement. Apaisez le dit Métral, et faites-lui connaître que j'ai parlé à M. le Général, qui s'en rapporte à moi, et qu'il n'y a point à craindre qu'on retombe en pareille faute<sup>7</sup>."

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 409.

## CHAPITRE XXV

### PREMIÈRE VISITE PASTORALE DE M<sup>FR</sup> BRIAND (*suite*)

DE la Baie-du-Febvre, M<sup>FR</sup> Briand se rendit à Saint-François, que desservait un prêtre séculier, M. Parent. Bécancour, qu'il visita pendant qu'il était aux Trois-Rivières, était desservi, comme la paroisse des Trois-Rivières elle-même, par les Récollets. A partir de Lévis, à l'exception de trois paroisses, Saint-Antoine, Lotbinière et Nicolet, toutes les autres, Saint-Nicolas, Sainte-Croix, Saint-Jean Deschailons, Saint-Pierre les Becquets, Bécancour, avaient pour desservants des Récollets, et celles qui faisaient exception en avaient eus auparavant. Quelles sont les paroisses un peu anciennes, dans notre pays, qui n'ont pas eu, dans leurs commencements, pour desservant ou missionnaire quelque Père Récollet? Quelle reconnaissance, par conséquent, ne doit pas l'Église du Canada à ces bons religieux, qui non-seulement vinrent ici, à l'origine de la colonie, établir le règne de la foi, mais contribuèrent efficacement à l'y maintenir?

Yamaska était desservi par le P. Germain, de la Compagnie de Jésus, et comptait environ cinq cents âmes.

Sorel et l'Île du Pads appartenaient au gouvernement de Montréal, dont l'administration était spécialement confiée au grand vicaire Marchand. Ces deux paroisses étaient desservies par le même curé, M. Fillau-Dubois, et l'Évêque en fit la visite le 10 juin. Le lendemain il était à l'Immaculée Conception de Saint-Ours, desservie par M. Youville de la Découverte, l'un des deux fils de Mme d'Youville, et le 12 à Saint-Denis de Richelieu, desservi temporairement par le

curé de Sant-Antoine, M. Gervaise, pendant la maladie du curé Frichet :

“ J'ai bien de la peine de la maladie du pauvre Frichet ”, écrivait M<sup>re</sup> Briand à M. Marchand.

Il mourut en 1774, et fut remplacé à Saint-Denis par M. Cherrier, qui venait d'être ordonné :

“ Notre cher Cherrier, écrivait-il à son grand vicaire, sera, je l'espère, un prêtre fervent. ”

Il le fut, en effet, devint vicaire général du diocèse ; et il était regardé comme un des prêtres les plus distingués, les plus sages, les mieux avertis du district de Montréal.

Presque en même temps que le curé de Saint-Denis, s'éteignait à Charlesbourg le curé Morisseau :

“ Je viens encore de perdre ce matin M. Morisseau, de Charlesbourg, écrit le Prélat à un de ses prêtres, et en vous écrivant j'en ai encore le cœur tout navré de douleur. ”

Il avait perdu auparavant M. Marcou, curé de Saint-Joachim, et l'avait remplacé par M. Corbin, jeune prêtre nouvellement ordonné.

Peu de temps avant la mort de M. Marcou, un triste accident était arrivé du côté de Montréal. Un prêtre de Saint-Sulpice, M. Clément Pagés, curé de la Pointe-aux-Trembles, s'était noyé non loin de Verchères, et M. Marchand avait écrit à l'Évêque que des gens malveillants avaient fait là-dessus des commentaires peu charitables :

“ Vous avez su sans doute, lui disait-il, que le corps de M. Pagés a été trouvé dans les Iles Bouchard, paroisse de Verchères. Les baillifs de l'endroit ont levé le corps, l'ont visité ; après quoi il a été inhumé avec les cérémonies ordinaires. Tout s'est passé fort tranquillement. Cette affaire a fait tenir bien des propos, et causé du chagrin à MM. du Séminaire <sup>1</sup>. ”

1. Lettre du 12 juin 1769.

“ J'ai bien pensé, lui répond le Prélat, qui ne connaissait que trop le penchant des Canadiens aux commérages, que l'accident arrivé à M. Pagés produirait de mauvais effets dans les esprits méchants. J'admire toujours comment les Messieurs, qui font tant de bien, tant d'aumônes, ont tant d'ennemis, et peu de vrais partisans: les bons cœurs sont rares. ”

Enfin, M. Marchand lui-même, curé de Boucherville, s'éteignit à Québec en 1774, la même année que MM. Frichet et Morisseau. Accablé de douleur sous le poids de ces pertes quasi irréparables, M<sup>re</sup> Briand écrivait à l'un de ses prêtres qu'il estimait le plus, M. Payet, curé de Saint-Martin:

“ Je pense souvent que la perte continuelle que fait le diocèse des ministres du Seigneur est une punition qu'il exerce à cause de l'indocilité des peuples pour les prêtres, du mépris et du peu de respect, d'affection, de reconnaissance et d'attachement qu'ils ont pour eux. ”

Pour combler tous ces vides, il aurait fallu que M<sup>re</sup> Briand eût plusieurs ecclésiastiques à ordonner: or, on ne trouve que trois ordinations de prêtres en 1768, et un seul de ces prêtres, Corbin, était à sa disposition pour le ministère curial; en 1769, un seul prêtre ordonné, Lefebvre; un seul en 1770, Jean-Jacques Berthiaume; un seul en 1771, Lemaire de Saint-Germain. Ou bien il aurait fallu que l'Évêque et les Séminaires fussent autorisés à faire venir des prêtres de France; et, comme nous le verrons, le gouvernement anglais s'y opposait absolument.

Ecrivant à un de ses curés, à qui il se voyait obligé de confier deux paroisses:

“ Depuis que je suis évêque dans cette colonie, disait-il, j'ai perdu plus de trois à six prêtres que je n'en ai fait. Quand j'y pense, j'en ai un chagrin infini, et j'en suis démonté. . . Engagez donc vos peuples à prier que Dieu conserve

n  
n  
e  
d  
  
de  
M  
C  
Pè  
son  
de  
pla  
“  
Oli  
P  
tous  
M  
ce r  
écriv  
“  
roiss  
les h  
craïn  
trouv  
le cha  
Et  
“ L  
beauc  
et il y  
  
2. Let

nos prêtres, et qu'il donne de la vocation à plusieurs enfants d'étudier et de se rendre capables du saint ministère. Je ne vous exprime ici que la moindre partie de l'amertume dont mon cœur est navré pour le grand nombre de paroisses qui manquent de curés, qui m'en demandent avec humilité et empressement, et auxquelles je suis dans l'impossibilité d'en donner<sup>2</sup>."

Nous avons vu que le curé Gervaise, de Saint-Antoine, desservait aussi Saint-Denis de Richelieu. De Saint-Antoine, M<sup>sr</sup> Briand se rendit à Saint-Charles, où était curé M. Camin-La-Taille, puis de là à Chambly, que desservait le Père Bérey, avec une autre paroisse. M<sup>sr</sup> Briand recevait souvent des plaintes des habitants de Chambly sur le compte de ce religieux. Il avait prié M. Marchand de voir si ces plaintes étaient fondées :

"Je me suis transporté ces jours derniers à la Pointe-Olivier de Chambly, une des deux paroisses que dessert le P. Bérey, lui écrit le grand vicaire." Et il confirmait en tous points ce qui avait été rapporté à l'Évêque.

M<sup>sr</sup> Briand profita sans doute de sa visite pour donner à ce religieux tous les avis nécessaires ; mais M. Marchand lui écrivit de nouveau l'hiver suivant :

"Ce pauvre Père tient une triste conduite dans sa paroisse. Il me vient souvent des plaintes de lui. Peut-être les habitants en disent-ils plus qu'il n'y en a. Mais il est à craindre que dans tant de faits qu'on lui prête, il ne s'en trouve que trop de vrais. Je pense qu'il serait à propos de le changer. . ."

Et M<sup>sr</sup> Briand de lui répondre :

"Le P. Bérey ne prendrait pas un parti qui m'affligeât beaucoup, en passant en Europe. C'est un étourdi, en vérité, et il y a peu d'apparence qu'il change : *Naturam expellas*

---

2. Lettre au curé Noël, de Saint-Antoine de Tilly, 4 déc. 1773.

*frustra*. Au reste, il est temps de finir cette affaire. Je vous répète que j'approuverai tout ce que vous ferez. . . ”

Le P. Bérey fut transféré à Saint-Eustache, qu'il desservit jusqu'en 1774. Il finit par quitter le ministère paroissial. On sait qu'il devint plus tard Commissaire provincial et dernier supérieur des Franciscains au Canada: et qui ne connaît sa fameuse correspondance avec Du Calvet? A vrai dire, elle ne fait guère honneur ni à l'un ni à l'autre.

\* \*

De Chambly, M<sup>re</sup> Briand se rendit à Montréal, où il était le 16 juin au soir. Il prit le 17 un repos bien mérité, et le 18 fit la visite pastorale de la paroisse de Notre-Dame, l'unique paroisse qui existait alors dans la ville. Le supérieur du séminaire en était, comme aujourd'hui, le curé titulaire; M. Jollivet, le curé d'office. Les 19, 20 et 21 juin furent employés à la visite canonique de l'Hôtel-Dieu, le 22 à celle de l'Hôpital-Général, et les 23, 24 et 25 juin à celle des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Puis, après avoir pris la journée du 26 pour se reposer, il traversa le 27 à Boucherville, où l'attendait M. Marchand.

Son séjour à Montréal fut à la fois triste et réconfortant: triste, par la vue des ruines que l'incendie venait d'y faire deux mois auparavant; réconfortant, par le spectacle de l'activité courageuse et industrielle du peuple: de l'incendie de 1765, il ne restait guère d'autre trace que l'aspect nouveau des édifices. L'Hôpital-Général de Mme d'Youville s'était relevé en quelques mois; et à leur tour les Sœurs de la Congrégation, logées à l'Hôtel-Dieu, comme l'avaient été les Sœurs Grises en 1765<sup>3</sup>, travaillaient avec courage à rele-

3. Faillon, *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 414.

4. M.

ver leur maison de ses ruines. Partout il était aisé de reconnaître l'influence bienfaisante des Sulpiciens, qui, comme toujours, faisaient le bien sans ostentation, mais efficacement.

Ce fut une véritable providence que la conservation de l'Hôtel-Dieu dans les deux incendies de 1765 et 1768 : les Sœurs Grises et les Sœurs de la Congrégation y trouvèrent successivement un asile précieux. L'Hôtel-Dieu, du reste, ne faisait que rendre aux Sœurs de la Congrégation le service charitable qu'il en avait reçu en 1695, alors qu'il avait été éprouvé, lui aussi, par un terrible incendie.

Fait remarquable dans les annales des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, c'est à l'Hôtel-Dieu même qu'eut lieu la visite canonique de leur communauté. Celle des Hospitalières dura trois jours, du 19 au 21 juin. L'Évêque alla le lendemain chez les Sœurs Grises de M<sup>me</sup> d'Youville; puis il revint à l'Hôtel-Dieu pour la visite de la Congrégation, qui dura du 23 au 25 juin.

En quittant Montréal le 27 juin pour aller à Boucherville, M<sup>sr</sup> Briand ne s'en éloignait pas d'une manière définitive : il devait y revenir deux fois : une première fois le 13 juillet, après avoir visité Verchères, Contrecoeur, Varennes, Longueuil, Laprairie, Saint-Philippe, Saint-Pierre, le Saut-Saint-Louis, Chateauguay et l'île Perrot, Soulanges et Quinchien, le Lac des Deux-Montagnes, la Pointe-Claire, Lachine; et une deuxième fois le 26 juillet, après avoir visité Saint-Laurent, Sainte - Geneviève, le Saut - au - Récollet, Saint-Vincent de Paul, Saint-François de Sales, Sainte-Rose, la Rivière-du-Chêne, Terrebonne, Mascouche, LaChenaie et l'Assomption<sup>4</sup>. Quel immense parcours! et cela dans les plus grandes chaleurs de l'été! Aussi resta-t-il à Montréal du 26 au 28 juillet pour se reposer, et il n'en repartit que le 29

---

4. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 212.

pour continuer sa visite, et se rendre à Québec, où il n'arriva que le 11 août.

M<sup>sr</sup> Briand était très estimé des MM. de Saint-Sulpice, à Montréal :

“ Venez donc, lui écrivait un jour M. Montgolfier, venez à Montréal, et par votre présence animer et soutenir la ferveur de cette partie de votre troupeau, au prochain jubilé que nous espérons<sup>5</sup>...”

Nous verrons qu'il y alla en effet en 1772, et y passa plusieurs mois.

Les documents de l'époque, ceux du moins qui ont été à notre disposition, ne nous disent pas grand'chose de la première visite pastorale de M<sup>sr</sup> Briand dans toutes ces belles paroisses de la côte sud de Montréal, de l'Île de Montréal et de l'Île-Jésus, dont un bon nombre étaient accouplées pour être desservies par le même curé, à cause de la rareté des prêtres. C'est à peine si ces documents mentionnent deux ou trois affaires de peu d'importance qu'il eut à régler, comme par exemple celle d'un banc seigneurial à Varennes, ou encore celle du Père Well, de la Compagnie de Jésus, qui, ayant eu quelques difficultés à Chateauguay avec ses paroissiens, avait été obligé de se réfugier à Sainte-Anne<sup>6</sup>. Il fut transféré à Mascouche.

Au Saut-Saint-Louis, ou Caughnawaga, M<sup>sr</sup> Briand parla très sévèrement aux Iroquois, à qui il avait adressé l'année précédente une lettre terrible pour leur reprocher leur mauvaise conduite, et qui n'en avaient pas profité :

“ J'avais décidé, leur disait-il dans cette lettre, de vous ôter votre bon missionnaire, le Père Huguet. Mais je cède à ses supplications, et je vous le laisse. Si vous n'allez pas mieux, je vous l'ôterai, et je refuserai d'écouter vos lamen-

5. Lettre du 24 déc. 1770.

6. Lettre de M. Marchand à Mgr Briand, 26 fév. 1769.

tations, comme j'ai refusé d'écouter celles des sauvages de Michillimakinac et de leur laisser le P. du Jaunay, parce qu'ils ne voulaient pas profiter de ses enseignements. Egalement, après avoir promis à ceux de Bécancour et de Saint-François un missionnaire, je l'ai refusé, dès qu'on m'a averti que l'ivrognerie, les meurtres et tous les autres crimes enfants de l'ivrognerie régnaient dans leurs villages <sup>7</sup>."

Puis, lorsqu'il quitta Caughnawaga pour se rendre à la paroisse voisine, il adressa de nouveau la parole, de l'embarcation où il était monté, à ses chers sauvages, qu'il aimait tant malgré tout : spectacle touchant, qui rappelait celui de M<sup>sr</sup> de Laval faisant ses adieux aux Sauvages de Tadoussac, et à ceux de la Prairie de la Madeleine, à bord du canot qui le transportait dans ses visites pastorales <sup>8</sup>.

Les paroles de M<sup>sr</sup> Briand restèrent gravées dans l'esprit des Sauvages ; et le P. Huguet lui ayant écrit pour lui donner de plus consolantes nouvelles que l'année précédente :

" Dites-leur bien de ma part de persévérer, lui répond le Prélat. Rappelez-leur les promesses que me firent les anciens et les jeunes gens, lorsque je leur parlai sur le bord du rivage <sup>9</sup> . . . "

Lorsque M<sup>sr</sup> Briand quitta pour la troisième fois Montréal, le 29 juin, voici, dans l'ordre qu'il les visita, les paroisses qu'il avait encore à parcourir pour terminer la première visite de son diocèse : la Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles, Repentigny, Saint-Sulpice, La Valtrie, Lanoraie, Berthier, Chicot et Maskinongé, Rivière-du-Loup, Machiche, Pointe-du-Lac.

A la Longue-Pointe, quel plaisir n'eut-il pas à la vue du Collège naissant de M. Curatteau : maison à deux étages,

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 337, mand. de Mgr Briand aux Iroquois du Saut-Saint-Louis, 14 août 1767.

8. *Vie de Mgr de Laval*, t. I, p. 526 ; t. II, p. 60.

9. Lettre du 20 janvier 1769.

attenante au presbytère, que le bon curé avait construite avec ses économies, l'aide de ses paroissiens, et celle du Séminaire dont il faisait partie! Les classes, commencées en 1765 dans cette maison, s'y continuèrent jusqu'en 1773, alors que collège et pensionnat — car il y avait un pensionnat — furent transférés à Montréal au Château Vaudreuil, toujours sous la direction de M. Curatteau, qui résigna pour cela son bénéfice de la Longue-Pointe: si grand était son dévouement à la belle œuvre de l'éducation de la jeunesse!

Voulons-nous avoir une idée du dévouement de ce digne prêtre et de ses succès comme éducateur des jeunes gens: voici ce qu'écrivait en France, en 1770, un citoyen de Montréal<sup>10</sup> qui lui avait confié l'instruction de son fils:

“ Il y a eu trois ans le premier du présent mois de juin 1770 que M. Curatteau, qui tient un collège de latin à une heure et demie de notre ville, s'est bien voulu charger de l'éducation de mon petit garçon. Il lui enseigne le latin avec un soin et des peines toutes particulières, ainsi qu'à tous les autres, sans cependant négliger la moindre chose de ses devoirs envers une cure assez considérable dont il est chargé. Je ne saurais trop vous en faire de louanges.

“ J'ajouterai seulement que cet excellent homme est regardé parmi nous comme le père de la jeunesse, la colonne de l'éducation, l'exemple de la patience, le modèle de la vertu... Les Anglais même y ont fait attention, et quelques-uns, se dépouillant de leurs préjugés, lui ont confié l'éducation de leurs enfants<sup>11</sup>. ”

---

10. Lettre de Jean Delisle de la Cailletterie à son père, Montréal, juin, 1770.

11. Le vieux presbytère de la Longue-Pointe, y compris l'annexe du collège, fut démoli en 1856. Pour en rappeler le souvenir, le digne curé actuel, Mgr Le Pailleur, a eu l'heureuse idée d'ériger, dans l'automne de 1915, sur l'emplacement de cet ancien édifice, une superbe statue du Christ, en marbre de Carrare: nouvel ornement au site, déjà si admirable, de Saint-François d'Assise de la Longue-Pointe, en face de Saint-Antoine de Padoue de Longueuil.

M<sup>re</sup> Briand encouragea de son mieux le collègue naissant de M. Curatteau, origine du grand collège de Montréal d'aujourd'hui. M. Montgolfier lui écrit un jour :

" M. Curatteau est bien reconnaissant de la bonté et de l'attention de Votre Grandeur à fournir son collège de régent. . . "

On faisait au collège de M. Curatteau ses premières classes, et on allait terminer ses études à Québec :

" Il y a beaucoup d'écoliers de Montréal, lui écrit-il, qui n'attendent qu'une bonne occasion pour descendre continuer leurs études à Québec. . . "

Et plus tard, dans l'automne de 1775 :

" Les écoliers sont empêchés par les troubles de descendre chez vous <sup>12</sup>. . . "

M<sup>re</sup> Briand arriva aux Trois-Rivières le 8 août, et n'en repartit que le lendemain pour aller coucher à Sainte-Anne de la Pérade chez le curé Louis-Michel Guay, bon Canadien natif de Lévis, ordonné prêtre en 1749 par M<sup>re</sup> de Pontbriand.

De Sainte-Anne, le Prélat se rendit le lendemain à la Pointe-aux-Trembles de Neuville, où il passa la nuit, et arriva à Québec le 11 août.

Ecrivant quelque temps après aux Dames de Pontbriand, visitandines à Rennes :

" J'ai fini, disait-il, la visite de tout mon diocèse. J'ai érigé huit paroisses nouvelles, permis à trois ou quatre qui commencent, de bâtir de petites chapelles.

" La colonie, depuis la fin de la guerre, se multiplie considérablement.

" J'ai fait la visite de mes sept communautés religieuses.

---

12. Lettres de M. Montgolfier à Mgr Briand, 11 nov. 1767, 17 et 25 septembre 1775.

“ Ma santé a été un peu dérangée. Je suis mieux à présent, depuis environ quinze jours.

“ Cette année, je ne sortirai pas. J'aurai d'autres occupations non moins essentielles. Plaise au Seigneur de m'aider à bien faire ce qu'il exige de moi! Je vous prie, mesdames, de m'obtenir cette grâce<sup>13</sup>. ”

---

13. Lettre du 19 oct. 1768.

«  
c  
f  
r  
a  
s  
l'  
su  
cl  
  
G  
ét  
ve  
s'é  
de  
  
per  
Ch  
effe  
cha  
Sén

## CHAPITRE XXVI

### MONSEIGNEUR BRIAND ET LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC

« C'ESTTE année, je ne sortirai pas, » écrivait M<sup>sr</sup> Briand le 19 octobre 1768. Il voulait dire qu'il ne ferait pas de visite pastorale en 1769, — il ne recommença qu'en 1771. Pour lui en effet l'année, c'était l'année académique, commencée le 1<sup>er</sup> octobre pour le Séminaire, où il résidait, dont il se regardait comme un des membres et observait fidèlement le règlement comme le plus humble des séminaristes. A cette époque, les vacances commençaient au 15 août, et finissaient au mois d'octobre. On se contentait de six semaines, mais on savait les prendre à cette saison de l'année où la campagne est si douce et si accueillante, avec ses brises rafraichissantes, ses moissons dorées, ses arbres chargés de fruits, ses jardins émaillés de fleurs.

Avant la Conquête, le Séminaire prenait ses vacances à la Grande-Ferme de Saint-Joachim. Mais cette Ferme ayant été incendiée par les ennemis, les élèves durent, jusqu'à nouvel ordre, aller passer leurs vacances chez leurs parents ; et il s'écoula plusieurs années avant que le Séminaire fût en état de rebâtir la maison des vacances.

Non loin de la Grande-Ferme s'élève un joli coteau aux pentes douces, escarpé seulement du côté du fleuve, que Charlevoix désigne sous le nom d'*Île ferme*, parce qu'en effet il ressemble à une île, entourée, non pas d'eau, mais de champs verdoyants : on l'appelle le *Petit-Cap*. C'est là que le Séminaire se décida à faire construire une grande maison en

Pierre, à deux étages, capable de recevoir toute la communauté: on l'appela le *Château Bellevue*, à cause de la vue magnifique dont on y jouit, en effet, sur le fleuve et sur l'île d'Orléans. Cette maison fut prête pour les vacances de 1779.

M<sup>er</sup> Briand affectionnait le Petit-Cap; et au Petit-Cap tout nous parle de lui. Près du château, à l'orée de la forêt, s'élève une jolie chapelle, à l'aspect élégant, avec son petit clocher, son beau perron en pierre de taille. C'est le Prêlat qui la fit construire à ses frais, la pourvut de tous les ornements nécessaires, et la fit entourer d'une belle et solide clôture.

Il la dédia sous l'invocation de saint Louis de Gonzague, patron de la jeunesse chrétienne, et chargea M. Gravé, alors supérieur du Séminaire, d'en faire la bénédiction<sup>1</sup>, donnant à cette occasion un magnifique mandement, adressé aux élèves du grand et du petit séminaire, dont nous citons ici quelques passages:

“ Je voyais avec douleur, dit-il, et vos directeurs n'en resentaient pas une moins vive, que les vacances passées dans le monde, chez vos parents, refroidissaient votre piété. Animés du zèle de la gloire de Dieu, ils ont fait des efforts, et ont construit à grands frais une maison capable de contenir les deux séminaires, le petit et le grand. Voilà la seconde année que vous jouissez d'un avantage qui doit paraître précieux à ceux qui se destinent au service de l'autel; mais il vous manquait un lieu saint et séparé où vous puissiez célébrer les divins offices avec décence et une certaine majesté, qui convient au culte du grand Dieu que nous adorons, et où il vous fût loisible de vous retirer, pour épancher vos cœurs en présence de cette divine majesté, demander ses lumières

1. Charles Chauveau, Lemaire-Saint-Germain, et Thomas Kimber furent ordonnés prêtres dans l'église du Petit-Cap, par Mgr Briand, le 22 sept. 1781. (Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C.).

pour connaître votre vocation, les grâces pour la remplir, et enfin vous échapper à une récréation, qui devient ennuyeuse à des cœurs dévôts, quand elle est trop longue. On a donc bâti une chapelle qui, sans être magnifique, peut vous fournir l'occasion de satisfaire aux objets ci-dessus détaillés. . . ”

*Une récréation qui devient ennuyeuse. . .* Quel est l'élève un peu sérieux qui n'en a pas fait l'expérience, sans oser le dire? M<sup>sr</sup> Briand avait de ces mots frappants dans leur vérité et leur simplicité.

Il mettait ensuite ses chers écoliers sous la protection spéciale de saint Louis de Gonzague :

“ Nous vous donnons pour patron un jeune homme de vingt-trois ans, qui s'est fait saint dans votre condition et votre état; c'est saint Louis de Gonzague, qui ne perdit jamais son innocence. Il vous apprendra, à vous qui l'avez conservée jusqu'ici, les moyens de ne la point perdre, et à ceux qui ont eu le malheur de pécher, ce qu'ils doivent faire pour la recouvrer, et la conserver ensuite<sup>2</sup>. . . ”

Le Prélat réglait que la fête de saint Louis de Gonzague serait célébrée solennellement au Petit-Cap le 11 septembre, avec octave. Il demanda à Rome et obtint une indulgence plénière pour cette fête, qui était l'occasion d'une grande manifestation de foi et de piété chez tous les élèves.

On y joignait quelque réjouissance profane de bon aloi. Longtemps d'avance on préparait un feu de joie, que l'on allumait après vêpres avec beaucoup de solennité. Plus tard, lorsque la date des vacances fut changée, le feu de joie avait lieu le soir de l'Assomption de la sainte Vierge; puis il y avait illumination de la forêt. De tout cela, il ne reste plus qu'un souvenir. *Tempora mutantur. . .*

Disons de suite que l'on ne doit pas seulement à M<sup>sr</sup> Briand la chapelle du Petit-Cap, mais que c'est lui aussi qui fit orner

---

2. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 299, mand. du 4 sept. 1780.

à ses frais la petite chapelle de la maison de Maizerets, où les élèves du Séminaire vont passer leurs congés, depuis que l'on n'a plus la ferme de Saint-Michel. Il avait lui-même une chambre meublée dans cette maison; et dans la salle de récréation il fit placer un billard, où il prenait plaisir à voir jouer les élèves de son "petit collège".

La chapelle intérieure du Séminaire, que l'on appelle souvent, mais à tort, la chapelle de M<sup>gr</sup> de Laval, n'a rien du fondateur du Séminaire: elle est de M<sup>gr</sup> Briand: il avait ses appartements voisins de là, après qu'il eut donné sa démission comme évêque, et c'est dans cette chapelle intérieure que le pieux vieillard célébrait chaque matin la sainte messe. Il y fit même plusieurs ordinations<sup>3</sup>, entre autres celle de M<sup>gr</sup> Plessis. Du reste, on l'appelait alors "M<sup>gr</sup> l'Ancien", comme on avait fait autrefois pour M<sup>gr</sup> de Laval: il était vraiment pour le Séminaire un second M<sup>gr</sup> de Laval.

Le pieux prélat établit au Petit Séminaire la Congrégation de la sainte Vierge le 6 décembre 1767, et donna à cette occasion un beau mandement. L'inauguration eut lieu le jour de l'Immaculée Conception. Le sermon fut prêché par M. Récher, curé de Québec. Les premiers congréganistes étaient au nombre de dix-sept. La chapelle où se récitait l'office était située en partie dans l'endroit maintenant occupé par la chambre du directeur du petit séminaire<sup>4</sup>; et c'est encore M<sup>gr</sup> Briand qui, avec une générosité vraiment inlassable, avait fait tous les frais de l'ornementation. Que de fois le pieux Prélat se donnait le plaisir d'assister à l'office des congréganistes! il était touché jusqu'aux larmes:

"Combien de fois, leur dit-il un jour, n'ai-je pas versé

3. *In Oratorio interiori Seminarii nostri Quebecensis.* (Archiv. de l'Év. de Q., Reg. D. E.).

4. La Congrégation actuelle date de 1822, année où l'on rebâtit presque à neuf tout le Petit Séminaire.

des larmes abondantes de joie, en voyant la piété avec laquelle vous célébrez les fêtes de votre divine Mère!"

Il vivait donc, pour ainsi dire, au milieu des élèves de son petit séminaire. Il ne pensait qu'à eux, il ne vivait que pour eux :

" N'oubliez pas, disait-il aux fidèles dans un de ses mandements, n'oubliez pas notre petit collège, nos chers étudiants, la seule ressource de cette Eglise isolée; demandez instamment à Notre-Seigneur qu'il les conserve dans l'innocence des mœurs, dans la sainte pureté, et dans l'amour de leur vocation, qu'il les remplisse de science et de sainteté, afin que dans la suite ils vous éclairent et par leurs paroles et par leurs exemples <sup>5</sup>. "

Il vivait en communauté avec leurs directeurs; et nous avons son témoignage, que nous avons cité dans un chapitre précédent, que la plus parfaite union ne cessa de régner entre eux: ce qui ne veut pas dire qu'ils étaient toujours du même sentiment. Nous avons vu, par exemple, qu'il y eut entre lui et M. Récher des dissentiments, mêmes très graves, au sujet de la cathédrale, et par conséquent entre lui et M. Jacrau, qui, suivant l'expression du Prélat, se faisait " l'avocat " du curé et des marguilliers. M. Jacrau avait signé avec ses confrères Boiret et Pressart l'acte par lequel le Séminaire abandonnait tous ses droits à la cure de Québec: M. Gravé avait refusé de se joindre à eux, prétendant que le Séminaire n'avait pas droit de renoncer à une union de bénéfice faite en sa faveur par M<sup>sr</sup> de Laval; et il porta même l'affaire devant le gouverneur Cramahé. Carleton survint avant qu'aucun jugement eût été porté: l'affaire traîna en longueur, et s'éteignit d'elle-même. Du reste, ce n'est pas M<sup>sr</sup> Briand qui avait provoqué cette démission de la cure: au contraire,

---

<sup>5</sup> *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 231.

il ne l'avait acceptée qu'à regret : écrivant le 7 octobre à M. de Villars :

“ Vos messieurs, disait-il, ont voulu se décharger de la cure, je les ai priés de n'en rien faire. Ils ont persisté, et j'ai accepté leur renonciation, mais sans vouloir m'en servir, espérant que les peuples reviendront peut-être de leurs fausses et folles idées ; alors j'en ferai une union plus solide que toutes les autres. Jamais la paroisse ne sera bien desservie autrement, le revenu n'étant point capable de fournir à trois prêtres séparés du séminaire <sup>6</sup>. ”

En donnant leur démission de la cure de Québec, les directeurs du Séminaire suppliaient M<sup>sr</sup> Briand “ de confirmer les privilèges qui leur avaient été accordés par M<sup>sr</sup> de Laval, par acte du 6 octobre 1684, à savoir : d'administrer les sacrements aux malades dans l'enclos du séminaire ; d'enterrer dans sa chapelle les prêtres et ecclésiastiques, directeurs ou agrégés, et les domestiques donnés ; de satisfaire au devoir pascal dans la dite chapelle tant pour les prêtres du dit séminaire, que pour les pensionnaires étudiants et pour les donnés, et enfin de chanter la messe et les vêpres fêtes et dimanches dans la dite chapelle ; et quant à ce dernier article, pour autant que l'Évêque et ses successeurs le jugeront plus convenable pour la gloire de Dieu. . . ”

Le Prélat accéda comme suit à la demande des directeurs :

“ Nous confirmons, dit-il, tous ces privilèges d'autant plus volontiers qu'ils sont propres à maintenir la piété, le recueillement et la modestie dans la jeunesse et dans les ecclésiastiques et à leur ôter toute occasion de dissipation. Nous nous réservons, cependant, à nous et à nos successeurs le pouvoir d'obliger les dits directeurs, prêtres, ecclésiastiques, ou jeunes étudiants, à assister aux offices de notre cathédrale, si nous ou nos successeurs le jugent convenable ou

6. Cité dans l'Hist. mss. du Sém. de Québec.

7. A.

8. Ib.

nécessaire à la décence et à la magnificence du culte de Dieu<sup>7</sup> . . . ”

De fait, les élèves du grand et du petit séminaire ont toujours assisté aux offices de la cathédrale et pris une part active au chant et aux cérémonies : l'autorité ecclésiastique ayant jugé sans doute que rien n'était plus propre à assurer “ la magnificence du culte divin ”.

Le dissentiment le plus grave qui aurait pu se faire jour — mais la charité arrangea tout — entre l'Évêque et les deux Séminaires de Québec et de Montréal, c'était au sujet de la dépendance de ces deux institutions vis-à-vis de l'Ordinaire, depuis qu'elles ne dépendaient plus, au moins de la même manière qu'avant la Conquête, des maisons-mères de Paris. Quel caractère devait avoir cette dépendance, ou cette indépendance ?

M. Gragé avait évidemment consulté là-dessus M. de Villars, pour le Séminaire de Québec, du moins, car celui-ci lui écrit le 4 mars 1768 :

“ J'incline à croire que le Séminaire de Québec ayant été érigé en 1763 comme Séminaire diocésain, il doit être aujourd'hui soumis à l'Évêque, comme il l'était alors, vu que son union avec le Séminaire des Missions-Etrangères de Paris a cessé de droit et de fait. Le décret de l'érection du dit Séminaire de Québec en 1763 semble être la loi unique qui doit vous diriger et vous régler tant pour le temporel que pour le spirituel<sup>8</sup> . . . ”

Ceux qui ont lu mes volumes précédents savent que ce fut toujours une question plus ou moins sérieuse entre les pré-décesseurs de M<sup>gr</sup> Briand et le Séminaire de Québec, cette question de dépendance de l'Évêque ; et nous croyons que jamais personne ne fit plus que M<sup>gr</sup> Briand pour la régler

---

7. Archiv. du Sém. de Q.

8. Ibid.

telle qu'elle semble l'être parfaitement aujourd'hui. Il écrivait un jour à son grand vicaire Marchand :

“ Je soupçonne, à vous dire vrai, sans pouvoir m'en assurer assez pour porter jugement, qu'il y a entre les deux Séminaires quelques accords sur la conduite qu'ils doivent tenir à mon égard. Je ne ferai pas le premier pas. A la fin, il faudra qu'ils prennent un parti, ou de subordination et de rapports, ou d'indépendance entière, suivant au moins l'ancien plan. Quoique les circonstances aient changé, peut-être sont-ils dans le dessein de ne s'en point écarter. Vraiment, un Evêque en titre, suivant ce projet, serait incommode. Je doute, et je ne puis m'imaginer qu'ils osent prétendre et soutenir un pareil état d'indépendance, dont ils jouissaient, à présent qu'ils ne doivent plus avoir de relations avec Paris<sup>9</sup>. ”

“ Je ne savais pas, lui répond M. Marchand, que les deux Séminaires pussent se prétendre seuls administrateurs et propriétaires de leur temporel, et indépendants à cet égard de la juridiction épiscopale, à moins qu'ils ne soient fondés en titres et privilèges qui dérogent à l'autorité naturelle de l'Evêque sur les maisons ecclésiastiques de son diocèse. C'est à eux à prouver leurs exemptions. M<sup>sr</sup> de Pontbriand avait déjà ébauché cette affaire, et tout est resté indéci. Les circonstances ont bien changé. Avant, ils dépendaient de Paris : aujourd'hui n'auront-ils personne de qui ils dépendent ? Cela mérite attention. Cependant, ces messieurs d'ici-haut ont des titres fort avantageux. Il ne s'agirait que de voir dans quelle forme est conçue la transaction qu'ils ont passée avec le Séminaire de Paris<sup>10</sup>. ”

Quoique M<sup>sr</sup> Briand semblât dans la résolution de ne pas “ faire le premier pas ”, nous croyons cependant qu'il finit

9. Lettre du 19 nov. 1767.

10. Lettre du 28 déc. 1767.

par se résoudre à le faire. Nous trouvons, du moins, dans les archives, à la date du 22 août 1768, et revêtu de sa signature, un document intitulé: "Prétentions de l'Evêque de Québec sur les Séminaires de son diocèse:" en voici la teneur:

" Ces Séminaires ne sont plus sujets à aucuns Supérieurs d'Ordre qui puissent veiller, ni avoir la moindre juridiction sur eux, le gouvernement anglais ayant défendu et anéanti tout rapport avec les maisons établies à Paris, desquelles ils dépendaient et auxquelles ils étaient obligés de rendre compte. Il est donc évident qu'ils rentrent dans le droit commun, et qu'ils doivent dépendre de l'Evêque de Québec, qu'ils doivent recevoir de lui une nouvelle forme d'existence, conformément à l'adresse présentée par le Chapitre de Québec et par les peuples de cette Province qui sont entrés dans les vues du dit Chapitre.

" L'Evêque, conséquemment, doit être regardé comme devant ériger de nouveau les Séminaires, et, en leur conservant leurs biens et possessions et administration d'iceux et d'icelles, leur donner de nouvelles règles et constitutions sous son autorité et sa juridiction. Et de là, il a droit de veiller 1<sup>o</sup> à l'exécution et l'observation des dites règles et constitutions; 2<sup>o</sup> rien de considérable ne doit se faire sans son autorisation.

" Le Supérieur élu ne peut avoir de droit, jusqu'à ce qu'il ait été, je ne dis pas béni, mais confirmé. Il lui devrait être libre d'assister à ces élections, sans y donner sa voix, et sans pouvoir y faire aucune contrainte aux électeurs. Il conviendrait au moins qu'on le priât d'y assister, ou qu'on l'avertît qu'on va faire ces élections, de façon cependant qu'elles fussent valides sans sa présence, mais non sans la confirmation. Il ne pourrait pourtant refuser aucun sujet élu sans en expliquer les raisons qu'il en aurait, lesquelles raisons seraient expliquées dans le Conseil, de façon que si elles

étaient trouvées suffisantes pour exclure le sujet, on pût et fût obligé de procéder à une nouvelle élection.

“ L'Evêque sera toujours censé Président partout où il se trouvera, et il pourra se trouver partout. . .

“ On aura des égards pour les sujets offerts et recommandés par l'Evêque, quant à l'application des pensions, de façon cependant que l'Evêque ne prétendra recommander un plus grand nombre que le Séminaire, mais pourra refuser, sans en donner de raisons, ceux qu'il ne croira pas propres à l'état ecclésiastique, le Séminaire se conservant le droit d'en choisir d'autres. Mais dans ce cas le Séminaire ne serait pas obligé à recevoir dans la pension les dits écoliers refusés, à moins qu'ils ne payassent la pension entière, et qu'ils ne s'y comportassent selon les règles. (signé) J.-Ol., Ev. de Québec<sup>11</sup>. ”

Quel était le but de M<sup>re</sup> Briand en adressant ce document à ses Séminaires? Leur imposer ses vues? Nous ne le croyons pas et n'avons rien trouvé qui le prouve. L'auteur de l'histoire manuscrite du Séminaire de Québec n'en dit pas un mot. Il voulait tout simplement, suivant nous, arriver à une entente, qui assurât les droits de l'Evêque, tout en sauvegardant l'autonomie de ces institutions si bienfaisantes et si nécessaires à son Eglise.

Pour ce qui regarde le Séminaire de Québec, les vieux directeurs qui à diverses reprises manifestèrent quelques dissentiments avec M<sup>re</sup> Briand, les Récher, les Jacrau, les Boiret disparurent les uns après les autres: M. Gravé, seul, lui survécut plusieurs années<sup>12</sup>; et nous savons la haute opinion que le Prélat avait de sa piété et de sa vertu. Quoiqu'il fût arrivé au Séminaire longtemps après les Bernières,

11. Copie d'après l'original conservé à l'archevêché de Québec, cartable Sém. de Québec, No. 1, 22 août 1768.

12. Arrivé au Canada en 1754, et agrégé de suite au séminaire de Québec, il y mourut en 1802 à l'âge de 71 ans et huit mois.

les Maizerets et les Glandelet, il semblait avoir hérité de leur esprit, de leur trempe de caractère. Lui et son ami De Villars étaient les représentants de la tradition. Villars était retourné aux Missions-Etrangères : lui restait, à la fois craint et vénéré. Nul ne s'y entendait mieux que lui en affaires, nul ne possédait mieux la connaissance des hommes et des choses.

M. Faillon nous apprend à ce sujet un détail que nous aimons à consigner ici, en terminant ce chapitre. Durant le séjour qu'il fit à Montréal après le siège et la prise de Québec, M. Gravé avait été prié par M. Montgolfier de remplir les fonctions de chapelain à l'Hôpital-Général de M<sup>me</sup> d'Youville. Il eut donc occasion de connaître de près cette vénérable servante de Dieu : et voici le témoignage qu'il rendait de sa vertu :

“ Cette digne institutrice, écrivait-il, cette mère si tendrement aimée, dont le mérite était si fort au-dessus du commun, était une nouvelle Chantal. Car je ne crains pas de l'y comparer ; et, en lisant la vie de celle-là, on n'a, en mille endroits, qu'à changer le nom, pour se rappeler M<sup>me</sup> d'Youville. Puisse-t-elle, ajoutait-il, avoir pour moi, auprès de Dieu, le même bon cœur qu'elle avait pendant sa vie ! Mais, hélas ! à présent qu'elle me connaît mieux, peut-être ne m'aime-t-elle plus <sup>13</sup>. ”

On a appelé la vénérable Marie de l'Incarnation “ la Thérèse de la Nouvelle-France ” : M. Gravé, qui a bien connu M<sup>me</sup> d'Youville, ne craint pas de l'appeler “ la Sainte Chantal de la Nouvelle-France ” : cette appellation est aussi juste que l'autre, et elle restera au crédit de ce vénérable directeur et jusqu'à quatre fois supérieur du Séminaire de Québec.

---

13. Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, p. 323.

## CHAPITRE XXVII

### MONSEIGNEUR BRIAND ET LES JÉSUITES

SI M<sup>re</sup> Briand affectionnait le Séminaire de Québec, il n'était pas moins attaché aux révérends Pères Jésuites. Ecrivant un jour à l'un d'eux, employé dans une mission lointaine :

“ Vos Pères, lui dit-il, me sont toujours chers, et je vais presque toutes les semaines les surprendre à onze heures du matin, et je ne les quitte qu'à huit heures du soir. J'y prends mon délassement <sup>1</sup>. ”

A ce bon religieux de la Compagnie de Jésus il avait déjà écrit :

“ Vos Pères sont toujours ici à l'ordinaire. Ils travaillent avec édification. ” Et il ajoutait : “ Le P. Noël est mort <sup>2</sup>. ”

Ce Père Noël est un des deux derniers Jésuites qu'il avait ordonnés prêtres dans la chapelle du Collège <sup>3</sup>. L'autre était le P. Casot, qui survécut à tous ses confrères, et fut le dernier membre de la Compagnie de Jésus dans la première période de son existence au Canada.

Il y avait habituellement quatre Pères au Collège des Jésuites, depuis la Conquête : le P. de Glapion, supérieur, le P. du Jaunay, ancien missionnaire de Michillimakinac, chapelain et directeur des Ursulines, le P. Lefranc, et le P. Casot,

1. Lettre au P. Meurin, 27 avril 1777.

2. Lettre du 26 avril 1769.

3. Le 20 déc. 1766. Noël était du diocèse de Rouen, Casot, de l'évêché de Laon.

sans compter le P. Girault de Villeneuve, missionnaire des Sauvages de Lorette, qui y venait très souvent. On imagine aisément quel était le sujet des conversations dans les quelques heures que M<sup>re</sup> Briand allait passer avec eux chaque semaine : on s'entretenait de ceux qui étaient en mission aux Illinois, au Détroit, et ailleurs. Mais le sujet principal des entretiens devait être, sans doute, la persécution qu'avaient à souffrir les Jésuites dans presque tous les pays d'Europe, et les nouvelles les plus récentes qu'on avait reçues. Ah, comme M<sup>re</sup> Briand souffrait lui-même de cette persécution ! Il ne cesse d'en parler dans sa correspondance. Il ne pouvait se faire à l'idée que les Jésuites étaient chassés pour toujours de son pays natal : ils l'avaient été en 1762. Écrivant au cardinal Castelli en 1772 :

“ Les Jésuites de France sont, m'a-t-on dit, déjà rappelés d'exil. J'espère que cette œuvre s'achèvera, et qu'ils obtiendront bientôt de reprendre leurs anciens exercices qui ont été si utiles à l'Église et au monde entier.

“ Les Anglais, ajoute-t-il, ne les ont point molestés en Canada, et ils y servent l'Église avec beaucoup d'édification, aussi bien que les Récollets. Mais ni les uns ni les autres n'ont permission de recevoir des sujets. Je l'ai demandé au Roi de la Grande-Bretagne par une adresse signée du clergé et du peuple. Je crains fort de ne pas l'obtenir. Voilà deux ans écoulés, et je n'ai pas de réponse<sup>4</sup>. ”

On le voit, toujours même politique de la part du gouvernement ; pas de persécution ouverte, bons traitements, au contraire ; mais rien d'assuré pour l'avenir.

Le Prêlat écrit également au P. Meurin :

“ La Compagnie de Jésus subsiste toujours ici dans une grande tranquillité, travaillant avec son zèle et son succès ordinaire à la gloire de Dieu et au salut des âmes, chez les

4. Lettre du 15 août 1772.

sauvages, dans leurs deux maisons (de Québec et de Montréal), et quelques-uns dans des paroisses françaises. Ils sont bienvenus chez le Gouverneur, invités à dîner comme le reste du clergé, qui est honoré et recherché par tous les Anglais, surtout de l'armée<sup>5</sup>. . . .”

Nous venons de dire que M<sup>er</sup> Briand ne pouvait se faire à l'idée que les Jésuites ne rentreraient pas bientôt en France. A plus forte raison, n'aurait-il jamais cru à la dissolution de leur Société par le Chef même de l'Eglise. Il avait une grande confiance dans le Souverain Pontife Clément XIV, qui appartenait, comme on sait, à l'Ordre des Franciscains:

“ Je vous supplie, écrit-il au cardinal Castelli, de m'obtenir la bénédiction de Notre Saint-Père, pour lequel je suis plein de vénération, de soumission et d'un respect vraiment filial. Que j'eus de joie, quand j'appris son exaltation! Ma première réflexion fut ce songe qu'eut Innocent III au sujet de saint François d'Assise, et je l'ai souvent répété à mon clergé et à mon peuple. Ce que l'on me marque d'Europe à son sujet me confirme dans cette consolante espérance<sup>6</sup>. . . .”

Il alla même, comme nous l'avons vu, jusqu'à écrire au Souverain Pontife pour le supplier de ne jamais consentir à ce que lui demandaient les Puissances européennes: la dissolution de la Compagnie de Jésus. Sa lettre, qui d'ailleurs n'aurait eu probablement aucun effet, resta, nous ne savons comment, toute une année en Angleterre, et n'arriva à destination qu'après l'exécution<sup>7</sup>. Nous avons dit quelle fut la douleur de notre pieux Prélat.

Pour lui, sa résolution était prise: adoucir autant que pos-

---

5. Lettre du 22 mars 1770.

6. Lettre du 15 oct. 1772.

7. Toute la correspondance de Mgr Briand avec Paris et Rome passait par Londres. Le correspondant de l'Evêque à Londres, à cette époque, était un M. Vaillant. (Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de l'abbé de l'Île-Dieu à Mgr Briand, 4 juin 1767).

sible à ses chers Jésuites du Canada le coup qui les frappait. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet au cardinal Castelli :

“ Les ci-devant Jésuites se sont soumis avec toute la docilité qu'on peut désirer au Bref de Sa Sainteté qui détruit leur Institut. Ils ont reconnu leurs privilèges éteints, et se sont remis entièrement à ma disposition. Le gouverneur a voulu que je ne changeasse rien à l'extérieur, dans les circonstances présentes : 1<sup>o</sup> à cause de l'embarras où le jettent les tracasseries des Anglais établis en Canada, qui paraissent vouloir se pourvoir contre le Bill que le Parlement a fait en faveur des Canadiens catholiques \* ; 2<sup>o</sup> parce que l'Officier (Amherst) qui a conquis le Canada demande les Biens des Jésuites, que lui (Carleton) s'efforce de conserver pour l'utilité de l'Eglise du Canada ; 3<sup>o</sup> parce que le gouvernement ayant pris sur lui de les laisser s'éteindre sans les molester, il suffit, dit-il, d'en demeurer là pour le présent. C'est pourquoi j'ai pris le parti de nommer les mêmes supérieur et procureur, qui gèrent les Biens sous mes ordres. Ils ne sont que quatre dans la ville, et huit autres dans des missions soit de Français, soit de sauvages : places qu'il me serait impossible de remplir, si j'étais obligé de les retirer. C'est le moyen qui m'a paru mieux accorder les ordres de Sa Sainteté avec les vues du gouvernement.

“ Il y avait des indulgences dans leurs églises pour les jours de fêtes de la Circoncision, des martyrs du Japon, de saint Louis de Gonzague, de saint François Régis, de saint François de Borgia, de saint Stanislas de Kotska, de saint François Xavier, pour la neuvaine que l'on finit le 12 mars, et qui fait des biens infinis dans les villes de Québec et de Montréal. Il y avait des Saluts tous les jeudis et samedis de chaque semaine. S'il était possible que tout continuât sur le même pied, je le pense convenable, et je prierais Votre

---

8. L'Acte de Québec. — *Constitutional Documents*, p. 413, 473, etc.

Eminence de le faire agréer à Sa Sainteté. Au reste, je suis soumis, je n'ai d'autre vue que de conserver la même piété dans mes ouailles.

“ Reste la Congrégation, dont ces Pères étaient les conducteurs. Je les en ai encore chargés; mais les indulgences en sont peut-être éteintes. Ce serait encore une nouvelle grâce, si Votre Eminence les faisait renouveler, soit que je me servisse de ces prêtres, soit que je pusse dans la suite me servir de prêtres séculiers<sup>9</sup>. . . ”

La bonté et la condescendance de M<sup>re</sup> Briand pour les Jésuites éclatent encore davantage dans la lettre qu'il écrit vers le même temps aux Dames de Pontbriand:

“ Vous avez su longtemps avant moi la triste catastrophe des Jésuites. Elle m'a affligé, et mis ma foi à l'épreuve. Qu'il m'en a coûté pour dire à ces bons Pères que j'avais le Bref du Souverain Pontife et l'ordre de le signifier! Leur prompt soumission, leur entière docilité ne m'ont pas soulagé dans ma peine; au contraire, elles l'ont rendue plus sensible. Le soulagement est venu du côté d'où je ne l'espérais pas: du gouvernement lui-même, tout protestant qu'il est. Ainsi nos Jésuites ont encore l'habit de Jésuites, ont encore la réputation de Jésuites, font les fonctions de Jésuites, et il n'y a que le gouvernement, moi et mon secrétaire qui sachent en Canada qu'ils ne sont plus Jésuites, eux exceptés. Je rends compte au Souverain Pontife de toute ma conduite, et j'ai la hardiesse de lui demander toutes les indulgences qui se gagnaient dans leurs maisons, cependant sous mes ordres et ma direction, lui marquant que j'ai établi les mêmes supérieur et procureur, afin de répondre à ses ordres, et les ai laissés dans le même extérieur, pour entrer dans les vues du gouverneur.

“ Je suis entré dans ce détail, persuadé qu'il vous ferait

---

9. Lettre du 6 nov. 1774.

plaisir. Est-il à propos que vous le communiquiez? Tout se divulgue, et s'étend plus loin qu'on ne l'imagine. Je m'en rapporte, mesdames, à votre discrétion. . . ”

Le pieux Evêque ajoutait ensuite :

“ Notre illustre gouverneur, après quatre ans d'absence passés à Londres, pour obtenir du Roi et du Parlement un Bill favorable à notre religion et à ceux qui la professent, vient d'arriver <sup>10</sup>, il y a environ six semaines. Je suis toujours dans son estime, sa confiance, et j'oserais dire son amitié. Cela aide à me soutenir dans une infinité d'autres croix que mes ouailles me font porter depuis plus de huit ans <sup>11</sup>, mais dont, en vérité, saint François de Sales ne se serait point plaint <sup>12</sup>. . . ”

Les bons procédés de M<sup>sr</sup> Briand à l'égard des Jésuites, après leur suppression, n'étaient pas sans lui causer certains scrupules, comme on peut s'en convaincre par une de ses lettres au Nonce de Paris :

“ La Bulle du Pape qui abolit les Jésuites, dit-il, m'a embarrassé, parce que je manque de prêtres. Je la leur ai signifiée, ou plutôt lue, et leur ai dit en même temps de rester dans leur maison, de porter leur habit, de servir l'Eglise comme à l'ordinaire, et de garder le secret : tout ceci est de concert avec le gouverneur. Personne dans le Canada ne sait le secret. Je l'ai écrit au Souverain Pontife : sa mort <sup>13</sup> me sera peut-être favorable : son successeur <sup>14</sup> ne me blâmera peut-être pas. Au reste, je n'ai pas cru que le temps fût propre à exécuter cette Bulle. Les conquérants demandent le bien de ces religieux : je veux le conserver à l'Eglise, et notre aimable

10. Le 18 septembre. (*Constitutional Documents*, p. 411).

11. Allusion, surtout, aux difficultés de la cathédrale.

12. Arch. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 531.

13. Clément XIV mourut le 3 juillet 1774.

14. Pie VI succéda à Clément XIV en 1775, après un conclave de quatre mois.

gouverneur me soutient en cela. Les conjonctures ne seraient pas favorables pour cette opération. Au reste, encore, je me suis déclaré leur supérieur, et je les ai continués par moi-même dans leurs différentes charges. Voilà tout ce que j'ai cru devoir et pouvoir seulement faire pour obéir à cette Bulle.

“ Remarquez, monseigneur, que je suis ici seul, et que je ne sais rien de la conduite de Nos Seigneurs les Evêques. J'ai été étonné de cette abolition. Certes, j'ai besoin ici de ne pas perdre les pouvoirs épiscopaux, et il ne serait pas expédient à mon Eglise que j'encourusse ses terribles et formidables censures. Je suis trop éloigné de Rome, dont on nous dit ici, aussi bien que de Paris, bien des choses qui affligent le Chrétien et le Français<sup>15</sup>. . . ”

\*  
\* \*

La lettre de M<sup>re</sup> Briand au cardinal Castelli, que nous avons citée tout-à-l'heure, nous apprend que “ l'Officier qui avait conquis le Canada ”, c'est-à-dire Lord Amherst, demandait au gouvernement anglais qu'on lui donnât les Biens des Jésuites. Il avait commencé ses instances bien avant la suppression de la Compagnie de Jésus, et il va sans dire qu'elles devenaient plus pressantes depuis cette suppression. On est surpris du sans-gêne avec lequel ce personnage cherchait à s'approprier le bien d'autrui. L'Etat pouvait-il lui donner ce qui ne lui appartenait pas? Les capitulations et les traités transfèrent la souveraineté d'un pays de couronne à couronne, mais non pas la propriété des biens des citoyens. Les Jésuites du Canada n'avaient-ils pas la propriété des biens qui leur avaient été donnés expressément pour leur

---

15. Lettre du 10 mars 1775.

subsistance et leur entretien, ou qu'ils avaient acquis d'une manière quelconque pour les fins de leur Institut? Et après leur suppression, ces biens n'appartenaient-ils pas à l'Eglise, et n'est-ce pas à elle qu'ils devaient être attribués?

C'est le suprême honneur de Carleton de l'avoir compris, et, comme le dit M<sup>sr</sup> Briand, " de s'être efforcé de conserver ces Biens pour l'utilité de l'Eglise du Canada ". S'il ne réussit pas complètement, si déjà le gouvernement s'était emparé d'une partie du Collège pour des fins militaires et avait aliéné une partie des Biens des Jésuites, une autre partie, encore assez notable, fut réservée, et si de nos jours le gouvernement de Québec a pu rendre ces Biens, ou leur équivalent, à leurs légitimes possesseurs, n'est-ce pas grâce à la vigilance de ceux — nommons spécialement Carleton et M<sup>sr</sup> Briand — qui travaillèrent et réussirent à faire reconnaître leur caractère de Biens ecclésiastiques?

" Je ne compte pas que votre Société soit dissoute en Canada, écrivait un jour M<sup>sr</sup> Briand au P. de Glapion. Je serais surpris si cela arrivait, ni que vos Biens soient donnés à M. Amherst. J'ai écrit fortement au Roi, par M. Carleton, sur cette affaire. Si le gouvernement ne veut pas que vous soyez perpétués, vos Biens sont ecclésiastiques, et seront conservés, je l'espère, pour l'utilité de l'Eglise du Canada <sup>16</sup>. . . "

Et voici la belle lettre qu'il écrivait en même temps au gouverneur Carleton, alors à Londres :

" Votre Excellence me marque tant de bonté, vous m'avez toujours donné une si grande liberté de vous faire des représentations et de vous communiquer mes idées, que je veux mettre devant vos yeux avec confiance la peine que j'ai ressentie, lorsque j'ai appris la destination que notre Très-Gracieux Souverain était dans le dessein de faire des Biens des Jésuites. J'en avais demandé la conservation pour le

---

16. Lettre de 1711.

bien de la colonie, parce que je pensais que le gouvernement, sans blesser ses intérêts ni sa religion, le pouvait faire, et donner cette satisfaction à un peuple dont vous connaissez la docilité et la soumission, et lui laisser ce secours dont il a tiré jusqu'ici de grands avantages pour l'éducation de ses enfants, soit pour le clergé, soit pour les autres différents états de la société. Ce fut cette seule vue, lorsque j'étais à Londres, qui me fit demander à la Cour leur conservation avec tant d'instance. C'est par le même motif qu'après avoir expliqué bien au long mes sentiments sur ce sujet à Votre Excellence, j'osai l'année dernière présenter à Sa Très-Gracieuse Majesté George III, notre Souverain, une requête tendante à la même fin.

“ Mais quelle a été ma surprise et ma douleur, lorsque j'ai appris que non seulement on détruisait les Jésuites, mais qu'on enlevait à l'Eglise leurs Biens mêmes consacrés à Dieu et à la religion, et qui étaient les seuls fonds qui restaient de ceux qui ci-devant étaient destinés à l'éducation de la jeunesse et à l'entretien du Collège, auquel le Roi de France donnait de plus 25,000 francs!

“ Je pensais, mon cher Général, que ces Biens devaient naturellement être attribués au Séminaire. . . A ma prière, et plus encore pour les motifs de religion et les avantages de la société, il s'est chargé du collège en 1764. Vous l'avez approuvé, autorisé, encouragé par les prix mêmes que vous avez voulu donner aux écoliers. . . N'était-il pas naturel qu'on attribuât au Séminaire des Biens qui appartenaient au Collège tenu par les Pères Jésuites, dès qu'on ne veut plus qu'ils subsistent? . . .

“ La gestion des Biens des Jésuites ne donnerait peut-être pas quatre cents pièces à M. Amherst, que le Royaume peut gratifier par mille autres manières plus lucratives. . .

“ On pourrait en donner une grande partie au Séminaire, et en considération du collège, et en considération de l'Evêque

qu'il doit nourrir et entretenir, et, s'il plaisait à Sa Majesté, quelque partie aux hôpitaux, qui sont très pauvres et hors d'état de soulager les misérables. . . ”

Ni le Séminaire, ni l'Evêque, ni les Hôpitaux, que nous sachions, n'eurent de part aux Biens des Jésuites. Une partie en fut réservée; et le règlement définitif de ces Biens par la Cour de Rome a eu lieu de nos jours, grâce aux bonnes dispositions du gouvernement de Québec. Nous nous rappelons encore les nobles paroles que M<sup>er</sup> d'Hulst adressait à ce sujet, en 1891, à M. Mercier, alors premier ministre, à une séance de l'Université catholique de Paris, dont il était le Recteur :

“ Il y a longtemps que nous n'avions vu des ministres catholiques comme vous, des ministres qui, voyant dans le trésor public des sommes qui n'appartiennent pas à l'Etat, ne veulent pas les laisser là, mais ont la naïveté de les rendre à leurs véritables possesseurs, ces possesseurs et ces propriétaires fussent-ils des Jésuites <sup>17</sup>. ”

Il n'entre nullement dans le cadre de cet ouvrage de faire l'histoire des Biens des Jésuites. Nous voulions dire seulement avec quel soin et quelle vigilance M<sup>er</sup> Briand se conduisit à leur égard.

---

17. *Au pays de Mgr de Laval*, p. 226.

## CHAPITRE XXVIII

### MONSEIGNEUR BRIAND ET LES ACADIENS

LE Chapitre de Québec, dans la nomination qu'il avait faite en 1760 de plusieurs grands vicaires pour les différentes parties du diocèse, n'avait pas oublié l'Acadie: il avait renouvelé à l'ancien grand vicaire, M. Maillard, ses pouvoirs. Du reste, il n'avait pas de choix à faire: M. Maillard était là le seul ecclésiastique survivant aux révolutions de ce malheureux pays: tous les autres étaient partis, fuyant devant la persécution des colons anglais fanatiques, venant surtout de la Nouvelle-Angleterre. En 1749, M<sup>gr</sup> de Pontbriand ayant risqué d'y envoyer un missionnaire, M. Brassard, celui-ci se présenta devant le Conseil de Port-Royal pour demander l'autorisation voulue, et reçut immédiatement l'ordre de quitter la Province. M. Maillard, seul, avait été toléré à Halifax, parce qu'on avait besoin de lui pour contenir les Micmacs, restés fidèles de cœur à la France, et les empêcher de terroriser les nouveaux maîtres du pays. Le gouvernement avait tellement besoin de lui qu'il lui payait une pension de deux cents louis sterling<sup>1</sup>. Il va sans dire que les Acadiens profitaient du ministère de ce bon missionnaire.

Il mourut au mois d'août 1762, sous le fort de Halifax. Tout est extraordinaire dans la carrière de ce saint prêtre, sa mort même, puisqu'il n'eut pour l'assister "pendant sa maladie, du moins pour ses besoins corporels", qu'un mi-

---

1. *Journal des Visites pastorales* de Mgr Plessis, Québec, 1903, p. 52.

2. Ar  
18 fév.  
3. Jo

nistre anglican, M. Wood. Ce détail nous est donné par l'abbé de l'Île-Dieu dans une lettre à M<sup>gr</sup> Briand<sup>2</sup>. Il va sans dire qu'il refusa les secours spirituels offerts par ce ministre: " Il lui fit une réponse digne d'un prêtre catholique, écrit M<sup>gr</sup> Plessis, et mourut sans sacrements, mais plein de confiance en la bonté de Dieu qu'il avait fidèlement servi<sup>3</sup>. "

Maillard ne laissait en mourant que quelques effets mobiliers, qu'il légua à son domestique, et un bon nombre d'excellents livres dont l'abbé de l'Île-Dieu aurait bien voulu faire bénéficier M<sup>gr</sup> Briand et son séminaire. Nous ne savons s'il réussit à les leur faire parvenir. Mais, à cette occasion, l'abbé de l'Île-Dieu nous apprend un détail qui nous fait voir la sollicitude de M<sup>gr</sup> Briand pour son clergé, et le désir qu'il avait d'avoir des prêtres studieux, instruits, faisant honneur à l'Église:

" Je ne puis vous dissimuler, écrivait-il à l'Évêque, la joie que m'a causée et l'édification que m'a donnée l'offre que vous avez faite à votre clergé de leur procurer les livres dont ils manquent. Voilà bien les moyens de vous les attacher, et je vous avoue, monseigneur, que je voudrais bien que la Providence me fournit les moyens de lui procurer tous les secours dont il a besoin. "

Le libraire de Paris qui fournissait à M<sup>gr</sup> Briand des livres pour son clergé était un M. de La Tour; et sa facture, pour la seule année 1767, se montait à 2,805 francs.

M. Maillard n'avait de parents, en France, qu'un vieux frère infirme, et ce vieillard était " dans un extrême besoin ". L'abbé de l'Île-Dieu l'assista de son mieux, et paya deux mille francs de dettes qu'avait contractées pour lui le bon missionnaire.

2. Archiv. de l'Ev. de Q., lettre de l'abbé de l'Île-Dieu à Mgr Briand, 18 fév. 1767.

3. *Journal*, p. 53.

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse, du Cap-Breton, de l'Île Saint-Jean restaient donc absolument sans prêtres. M<sup>re</sup> Briand en était désolé. On se rappelle les heures d'angoisse qu'il avait passées aux Missions-Etrangères durant la retraite préparatoire à son sacre, en songeant au petit nombre d'ouvriers qu'il avait pour son immense diocèse, obligé de confier au même prêtre deux ou trois paroisses, et dans certains endroits, comme en Acadie, n'ayant pas même un missionnaire à donner à ses diocésains. Il avait fait part de son chagrin à la Propagande, et le cardinal Castelli écrivait à l'abbé de l'Île-Dieu :

“ Ne ralentissez pas votre dévouement pour le bien de cette Eglise ; secondez le zèle pastoral de ce Prélat par l'envoi du nombre de bons missionnaires qu'il requiert, surtout pour le soin des pauvres Acadiens. . . ”

Tout dévoué à notre Eglise, l'abbé de l'Île-Dieu avait choisi, parmi les nombreux Acadiens alors réfugiés dans le nord et l'ouest de la France, quatre jeunes gens, qu'il faisait étudier au collège de Saint-Servan, près de Saint-Malo, et qu'il destinait pour l'Eglise du Canada :

“ On en est très content, écrivait-il à M<sup>re</sup> Briand ; ils s'appliquent beaucoup et sont remplis de mœurs et de piété. ”

Ces jeunes gens n'avaient pour toutes ressources que les six sous par jour que le Roi de France donnait à chacun de ses anciens sujets Acadiens réfugiés en France : d'après un document en date de 1763, il n'y en avait pas moins de quatre mille. L'abbé de l'Île-Dieu tâchait de subvenir aux besoins de ses jeunes élèves.

De son côté, tout pauvre qu'il était, M<sup>re</sup> Briand faisait étudier en Bretagne deux de ses neveux, les jeunes Duchêne, fils de sa sœur. Nous verrons, hélas ! que ces jeunes gens ne purent jamais venir secourir leur oncle, victimes, comme tant d'autres missionnaires français, de l'affreuse politique de Haldimand, qui s'était mis dans la tête de ne laisser venir

au Canada aucun prêtre de France, ne voulant y admettre—singulière marotte!—que des Savoyards.

Plus heureux que les jeunes Duchêne, deux des Acadiens du collège de Saint-Servan, les abbés Bourg et Bro, passèrent en Canada, parce qu'ils furent prêts avant l'administration du Suisse Haldimand.

Dans l'impossibilité d'envoyer immédiatement des missionnaires en Acadie, M<sup>gr</sup> Briand, aussitôt après son arrivée à Québec, n'eut rien de plus pressé que d'adresser une lettre pastorale à ses chers Acadiens. Il était arrivé le 28 juin : la lettre pastorale est du 16 août : c'était sa première : elle avait pour en-tête : Lettre pastorale aux Acadiens, habitant l'Île Saint-Jean, et à tous autres dispersés, soit sur l'Île du Cap-Breton, soit en différents lieux de la Nouvelle-Écosse et Gaspésie :

“Vous nous êtes toujours présents à l'esprit, Nos Très Chers Frères, leur dit-il, et ce n'est qu'avec la plus vive douleur que nous vous savons dépourvus de prêtres. . . Le récit que l'on nous a fait de votre attachement à la religion et à la vraie foi que vous avez reçue de vos pères, nous a plusieurs fois tiré les larmes des yeux. . . La Providence semble avoir écouté vos prières et vouloir favoriser mes projets. Les Anglais eux-mêmes qui sont à la tête d'une Compagnie pour la pêche qui se fait sur l'Île Saint-Jean, me sollicitent et me pressent de vous donner un missionnaire. . . Notre glorieux Monarque et l'illustre et puissante nation à laquelle nous venons d'être agrégés, en nous permettant le libre exercice de notre sainte religion, pour laquelle, d'ailleurs, le Prince et ses sujets ont l'opposition la plus marquée, ne nous sont-ils pas une preuve sensible que le doigt de Dieu agit ici en votre faveur? . . .

“Ce n'est pas assez de rendre à Dieu ce que vous lui devez : vous avez la même obligation envers notre gracieux Souverain. C'est une vérité que Jésus-Christ lui-même nous

a enseignée : "Rendez à Dieu ce que vous devez à Dieu, et à "César ce que vous devez à César." Nous vous exhortons donc, Nos Très Chers Frères, à vous conserver aussi scrupuleusement attachés et fidèles à notre Roi qu'à notre Dieu, parce que vous ne pouvez plaire à Dieu qu'autant que vous serez soumis au Roi, dans les choses qui ne sont point contraires à votre religion.

"Vous devez, par ces mêmes principes, épouser les intérêts de la nation et les procurer selon votre pouvoir. Ne vous écartez jamais, Nos Très Chers Frères, de ces religieux sentiments, et faites-vous un devoir de montrer partout et en toute occasion, qu'autant nous sommes attachés à notre religion jusqu'au point de préférer la mort elle-même à l'apostasie et à la désertion, autant notre religion nous enseigne la fidélité à nos Supérieurs et les vertus que la société exige et prescrit.

"Plût à Dieu qu'on ne se fût jamais écarté de ces sages et chrétiennes instructions ! Nous aurions la consolation de vous voir encore près de vos habitations, tranquilles et heureux, jouir des avantages que nous cherchons à vous procurer, du consentement de notre Souverain. Vous y auriez des prêtres, vous y auriez tous les besoins temporels de la manière que vous les y avez eus pendant longues années et tout le temps que vous n'avez été que chrétiens et sujets de vos anciens vainqueurs <sup>4</sup>."

Il est évident que M<sup>sr</sup> Briand n'approuvait pas la conduite des Acadiens et de leurs conseillers, — de leurs conseillers, surtout — dans les événements qui furent la cause ou l'occasion du "grand dérangement <sup>5</sup>"; et il n'était pas homme à

4. Cet alinéa et le précédent ont été omis dans le *Mémoire sur les Missions de la Nouvelle-Ecosse*, etc, publié à Québec en 1895, p. 13. Dans quel but?

5. C'était aussi le sentiment bien déclaré de Mgr Plessis. (*Journal*, p. 94).

leur cacher sa pensée; mais comme il s'agissait d'une chose passée et irrémédiable, il se hâta d'ajouter:

" Mais ne rappelons point un triste passé et une conduite aussi mal concertée pour votre bien spirituel que pour le temporel. Ne pensons qu'à votre état présent. Je prends des mesures pour vous procurer, le printemps prochain, quelqu'un de vos anciens missionnaires. Je tâcherai que ce soit M. Girard. La Compagnie dont j'ai déjà parlé veut bien faire les frais du passage <sup>6</sup>. Mais il faudrait faire passer cette heureuse et consolante nouvelle à vos autres frères, afin qu'ils se réunissent à vous dans l'Ile, ou ailleurs, en assez grand nombre pour pouvoir occuper un prêtre et fournir à ses besoins. Je suis avec un sincère, paternel et le plus tendre attachement, Nos Très Chers Frères en Jésus-Christ. (signé) J.-Ol., Ev. de Québec. Au Séminaire de Québec <sup>7</sup>. "

A qui était confiée cette Lettre pastorale, puisqu'il n'y avait plus aucun missionnaire en Acadie? Probablement à quelque voyageur acadien venu à Québec, qui devait l'emporter dans son pays, et la faire lire pieusement dans les groupes de familles réunies à cet effet, comme autrefois les épîtres de saint Paul aux fidèles de Corinthe ou de Thessalonique.

Le vœu que formait M<sup>sr</sup> Briand de leur envoyer un missionnaire ne put s'accomplir que l'année suivante. Les pouvoirs donnés à l'abbé Bailly sont du 4 août 1767; ses lettres de grand vicaire, du 13 octobre de l'année suivante <sup>8</sup>.

\*  
\* \*  
\*

Bailly était fils d'un riche marchand de Varennes, qui l'avait envoyé faire ses études à Paris. Tonsuré à Québec

6. Ce fut une affaire manquée.

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 277.

8. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C.

lors de la première ordination de M<sup>re</sup> Briand, le 6 juillet 1766, il fut ordonné prêtre dans la chapelle du Séminaire le 10 mai de l'année suivante, à l'âge de 26 ans et demi. C'était un ecclésiastique pieux. Employé au Séminaire jusqu'à son départ pour les missions de l'Acadie, il n'avait jamais manifesté aucune de ces idées échevelées en matière d'éducation dont il fit preuve plus tard. Les lettres qu'il adressa de ses missions à M<sup>re</sup> Briand respirent un zèle apostolique :

“ Ma mission, écrit-il en 1769, a plus de cinq cents lieues de tour. Tout l'hiver, j'ai été en voyage, et je me suis bien trouvé de la raquette, qui n'est pas à beaucoup près aussi difficile qu'on se l'imagine. Ce qui m'a le plus fait souffrir, c'est la pluie continuelle des mois de janvier et de février. Dans le bois, couché sur une neige fondante, et à l'abri de quelques méchantes écorces, jugez de ma situation, mille fois heureuse, si, tandis que je ne pouvais avoir de feu pour réchauffer mon corps tout mouillé, j'eusse senti que mon cœur brûlait du feu de l'amour divin. Je crains et je tremble de ne pas correspondre à toutes les grâces que le Seigneur me fait. . . La carrière que j'ai à parcourir est grande, et le champ que j'ai à défricher est vaste. Hélas! que de sueurs et de travaux! Que de larmes secrètes ne suis-je pas forcé de verser souvent sans avoir personne qui puisse les essuyer! Que d'anxiétés, de doutes, sans avoir personne à qui m'ouvrir et qui puisse me rassurer! Telle est ma situation. . . ”

S'il avait besoin de consolation pour lui-même, qui pourrait dire toutes celles qu'il apporta à tant de bonnes familles acadiennes, qui n'avaient peut-être pas vu de prêtre depuis dix, quinze et vingt ans? Figurons-nous le contentement de ces bonnes gens, lorsqu'ils purent épancher leur âme dans le sein de ce zélé missionnaire, et lui dire leurs fautes pour en recevoir le pardon; leur piété et leur ferveur en assistant à la sainte messe, en recevant la sainte Eucharistie, les uns pour la première fois, d'autres au bout de tant d'années. M.

Bailly tâchait de rester trois ou quatre semaines dans chaque village, au milieu de chaque groupe de familles qu'il avait pu réunir, et ne quittait point ces bons Acadiens sans choisir parmi eux quelque personne de confiance qui pût le remplacer, après son départ, pour la prière publique, le dimanche, pour les baptêmes, et en général pour bien des choses qui ne requièrent pas les ordres sacrés. Puis il revenait à Halifax.

C'est là spécialement, en effet, qu'il avait été envoyé par M<sup>re</sup> Briand, à la demande du gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, qui le faisait venir, comme autrefois M. Maillard, dans un but intéressé, pour maintenir dans l'ordre les Micmacs, ennemis invétérés des Anglais. Il avait été parfaitement accueilli par ce gouverneur, mais ne tarda pas à s'apercevoir que sa présence à Halifax portait ombrage aux sectaires et aux ministres protestants, qui lui créèrent bien des ennuis. Ajoutons qu'il avait peut-être eu tort de se laisser accompagner en Acadie par un de ses frères, qui faisait un commerce lucratif, dans lequel on soupçonna qu'il avait quelque part : c'est un détail que nous donne le P. Labrosse dans une lettre que nous citerons tout-à-l'heure. Il ne tarda pas de prier M<sup>re</sup> Briand de le rappeler à Québec, où il revint en effet en 1772.

D'après lui, le meilleur pied-à-terre pour un missionnaire était dans la Baie-des-Chaleurs : de là, disait-il, ce prêtre pourrait, en habit séculier, et en usant de beaucoup de prudence, parcourir les différents postes de l'Acadie et secourir les Français et les sauvages de cette partie du diocèse. Il fit part de ce plan à l'Evêque, qui le goûta et se décida à envoyer dans cette mission le Père Labrosse.

Les pouvoirs donnés à ce bon Père Jésuite sont du 11 avril 1770 :

“ Nous vous donnons par ces présentes le pouvoir de desservir les habitants de Rimouski, de l'Ile-Verte et de Cacouna, et généralement tous les catholiques établis depuis

Cacouna et au-dessous jusqu'à l'Acadie, l'Île Saint-Jean et l'Île-Royale, et faire toutes les fonctions sacrées dans ces différents endroits."

Pour l'Acadie, l'Île Saint-Jean et l'Île-Royale, l'Évêque lui ajoutait des facultés extraordinaires, et en général, disait-il, " tous les pouvoirs nécessaires pour remplir votre ministère selon les vues que je vous ai communiquées de vive voix<sup>9</sup>".

\*  
\* \* \*

Le P. Labrosse était curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, lorsqu'il reçut ces pouvoirs; et il partit pour sa mission dans le cours de l'automne. Au lieu d'aller dans les missions de la côte nord, qu'on lui avait d'abord destinées, il partait pour celles de la côte sud, sans renoncer pourtant aux autres, où il alla plus tard, et où ce grand apôtre finit même sa carrière. Nous avons de lui une lettre à M<sup>sr</sup> Briand, datée " de la mission de Bonaventure", remplie de détails qui nous semblent offrir le plus vif intérêt:

"Grâce à Dieu et à la bénédiction de Votre Grandeur, dit-il, je me suis rendu ici sans aucune indisposition... Je n'ai eu aucun retardement que celui que m'a causé un vent contraire de sept jours, qui, me retenant à Rimouski, m'a mis à portée d'y faire faire les pâques à tous ceux qui ont voulu les faire. De là, je suis heureusement arrivé en quatre jours à Bonaventure, où j'ai fixé mon hivernement, parce que ce poste, plus peuplé que les autres, est au centre de ceux de la Baie des Chaleurs, qui sont de la province de Québec.

"Avant de me mettre en hivernement, quoique la saison fût avancée, j'ai fait quelques excursions jusqu'à Ristigouche, chez les sauvages Micmacs. Leur ancienne église et

9. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C. 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

leur village se trouvant sur la province d'Halifax, ils se sont établis du côté de celle de Québec, afin que les prêtres qui viendraient de là pussent leur procurer les secours spirituels. J'y ai passé la fête de la Toussaint, et quelques-uns qui entendaient l'abénaquis ou le français s'y sont confessés dans ces langues, et les autres par interprète. J'y ai béni leur nouvelle église; et comme l'ancienne peut encore servir, je leur ai dit de ne la point démolir et d'entretenir la clôture des cimetières, pour qu'ils puissent avoir des secours des deux côtés, en cas qu'il vint quelque prêtre du gouvernement d'Halifax, qui peut-être n'aurait pas la permission de passer dans celle-ci.

“ J'ai trouvé ici un peuple docile et zélé pour son instruction. Outre la messe et le catéchisme de tous les matins, ils m'ont encore demandé de leur faire la prière tous les jours, avec un mot d'instruction, où ils assistent en foule, et qui les dispose peu à peu à gagner l'indulgence du jubilé. . .

“ M. Bourdage<sup>10</sup>, témoin oculaire et désintéressé, qui remettra cette lettre à Votre Grandeur, lui pourra rendre de tous les Acadiens qu'il a vus dans ces quartiers un témoignage capable de lui donner de la consolation.

“ Quelque temps après mon arrivée, il est venu ici des gens de différents postes du gouvernement voisin, à qui j'ai procuré, selon mon pouvoir, les secours du salut, mais sans aller chez eux, malgré une invitation d'un juge de paix. La rai-

---

10. Raymond Bourdage, marchand acadien, qui s'établit à Bonaventure vers 1762 et y mourut en 1787. Il avait épousé en 1756 Esther LeBlanc, née en 1740 à la Grand-Prée, issue du mariage de René LeBlanc, notaire des Mines chanté par Longfellow, et de Marguerite Thébeau. D'après une note très intéressante que nous a obligeamment fournie M. Placide Gaudet, le distingué archiviste acadien du Bureau des archives d'Ottawa, il est le père du célèbre patriote Louis Bourdage, qui figura dans nos anciennes assemblées parlementaires. Louis Bourdage, quoique baptisé à Lorette en 1764, était donc d'origine acadienne. Il épousa à Québec en 1788 la fille du Docteur Charles-Simon Soupirant, et alla s'établir à Saint-Denis de Richelieu.

son de mon refus est l'avis que M. Cramahé me donna de la part de Son Excellence, de ne pas passer dans une autre province sans une permission expresse des gouverneurs respectifs. J'ai écrit aux gouverneurs de l'Ile Saint-Jean et d'Halifax pour avoir cette permission : si elle vient, je m'en servirai quand je pourrai.

“ Je n'ai pu savoir aucunes nouvelles bien fraîches de M. Bailly. Des courriers de Caraquet à Halifax, l'hiver passé, m'ont dit l'avoir vu, sur la fin du carême, en bonne santé, bienvenu auprès de Son Excellence, et fort chéri des catholiques, mais non pas également des ministres anglicans, qui avaient pris quelque ombrage de quelques quêtes à la messe, exagérées sans doute et trop copieuses selon eux. Cette dernière circonstance, appuyée sur des soupçons d'une société de commerce avec son frère, ayant causé quelque chagrin à ce missionnaire, pour céder au temps, de l'avis de Son Excellence, il a pris le parti de choisir à la campagne un endroit pour faire ses fonctions à petit bruit. Je chargerai ces gens des deux lettres que Votre Grandeur m'avait fait l'honneur de m'adresser pour lui. On l'attend depuis plus d'un an dans cette Baie. Des sauvages ont assuré qu'il était à Canso, fort occupé, et qu'il comptait venir sur la fin de l'automne à Cocagne, Richibouctou, et Miramichi.

“ Les Acadiens de ce dernier canton m'ont écrit que dans le cours de l'hiver ils emmèneraient la jeunesse vers moi ; et en conséquence de ma réponse je les attend pour le commencement du carême. Peut-être que par eux j'aurai de M. Bailly des nouvelles plus fraîches et plus circonstanciées dont je ferai part à Votre Grandeur par la première et plus sûre occasion.

“ Le prêtre irlandais n'a fait qu'une courte apparition à l'Ile Saint-Jean, où les seigneurs ou bourgeois des Iles-de-la-Madeleine l'avaient conduit seulement pour le faire voir aux habitants de cette ile, qu'ils voulaient attirer chez eux, et

qui jusqu'alors avaient refusé de s'y rendre, alléguant la difficulté d'y exercer leur religion sans le secours d'un prêtre. Quelques Acadiens de Tracadieche, qui l'ont vu et se sont confessés à lui, disent beaucoup de bien de lui, et sont édifiés de sa grande modestie. Il leur a témoigné un grand désir de passer dans cette province, et même d'aller jusqu'à Québec. Je lui écrirai par la première occasion et lui ferai passer les saintes Huiles de l'année<sup>11</sup>. . ."

Quel est ce prêtre irlandais dont parle ici le P. Labrosse? Nous ignorons son nom. Nous savons seulement que c'était un Père Franciscain. Il vint à Québec, mais Cramahé ne voulut pas qu'il y restât. Il écrit à Darmouth, à Londres :

"J'ai refusé de lui donner de l'emploi, et j'ai payé son passage en Europe<sup>12</sup>. . ."

Nous savons également que quatre habitants de l'Île Saint-Jean étant venus à Québec dans l'été de 1772, et s'étant rendus jusqu'à Montréal, où était alors notre Prélat, celui-ci leur fit un excellent accueil et leur confia pour leurs compatriotes de l'Île une lettre pastorale très touchante, dans laquelle il leur recommandait, en attendant qu'il pût leur envoyer un missionnaire, d'aller trouver le P. Labrosse ou M. Bailly, ou de les envoyer chercher, avec la permission du gouverneur d'Halifax.

Sur les entrefaites, la Providence vint récompenser la bonne volonté des uns et des autres : un excellent prêtre écossais, James McDonald, très recommandé par la Propa-

---

11. Lettre du 28 déc. 1771.

12. Archives du Canada, Papiers d'Etat, Q. 9, 11 nov. 1772.

13. "*Viro pietate et doctrina plurimum commendato.*" (Lettre d'Et. Borgia, secrét. de la Propagande, à Mgr Briand, 11 janv. 1772.) Dans cette lettre, le secrétaire de la Propagande faisait un bel éloge du zèle de Mgr Briand : 'Audieram enim qua sollicitudine et vigilantia partem istam non exiguam Dominici gregis curæ ejus commissam pascere sataget, quove zelo flagret finitimas istas inter gentes Christi nomen et religionem propagandi.'

gande<sup>13</sup>, arriva à l'Île Saint-Jean, accompagnant un certain nombre de familles de ses compatriotes, qui, se trouvant en danger de perdre leur religion dans leur pays, — *in maximo abnegandæ fidei periculo* — avaient tout quitté, parents, fortunes, sol natal, pour venir s'établir sur des terres que leur avait cédées un pieux chevalier de leur nation. Il s'adressa aussitôt à M<sup>re</sup> Briand pour se faire continuer les pouvoirs qu'il avait reçus de la Propagande pour le voyage. On se figure la joie du pieux Prélat, qui s'empressa de les lui envoyer de Montréal: sa lettre était datée du 21 octobre 1772. M<sup>re</sup> Briand, cela va sans dire, lui conférait des pouvoirs pour tous les catholiques de l'Acadie sans exception.

M. McDonald avait avec lui un neveu, qui se maria, et devint l'ancêtre d'une nombreuse famille, qui a donné à l'Église plusieurs prêtres, et à l'Acadie, en particulier, plusieurs de ses missionnaires les plus méritants.

\*  
\* \*

La même année 1772, arrivaient de France deux des jeunes Acadiens que l'abbé de l'Île-Dieu avait fait étudier au collège de Saint-Servan, puis au séminaire du Saint-Esprit, à Paris: Joseph-Mathurin Bourg et Jean Bro. Le premier fut ordonné par M<sup>re</sup> Briand lui-même dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Montréal le 19 septembre, et le second par son coadjuteur, M<sup>re</sup> Desglis, dans la chapelle du séminaire de Québec, le 15 novembre.

Enfin, M<sup>re</sup> Briand allait donc pouvoir donner aux Acadiens des prêtres de leur nationalité, les premiers prêtres que l'Acadie aient fournis à l'Église.

Pour les connaître davantage, il commença par les employer au Séminaire de Québec; et ce ne fut qu'en 1773 qu'il leur donna à chacun leur mission.

M. Bro fut envoyé à Saint-Jacques de l'Achigan, où l'on s'efforçait de diriger autant d'Acadiens que l'on pouvait parmi ceux qui arrivaient de toutes parts à Québec. On y fit un groupement solide, qui ne manqua pas de prospérer de toutes manières sous la direction de ce prêtre zélé et dévoué.

Voici ce que M<sup>sr</sup> Briand écrivait à l'abbé de l'Île-Dieu à son sujet :

“ J'ai mis M. Bro auprès d'un gros essaim d'Acadiens, venus de la Nouvelle-Angleterre en Canada, et formant une forte paroisse dans les domaines des Officiers, qui les ont charitablement aidés à s'établir. ”

Destinant M. Bourg à être grand vicaire en Acadie, M<sup>sr</sup> Briand ne lui en conféra cependant les pouvoirs qu'en 1774, voulant auparavant faire l'expérience de son zèle et de son savoir-faire. Le P. Labrosse, d'ailleurs, était déjà grand vicaire pour toute l'Acadie.

En envoyant à M. Bourg ses lettres de grand vicaire, l'Évêque y joignait une autre lettre, dont voici quelques passages :

“ A notre très cher et bien-aimé fils en Notre-Seigneur, Joseph-Mathurin Bourg, notre grand vicaire au temporel et au spirituel dans toutes les parties de l'Acadie et adjacentes, Rivière Saint-Jean, et autres établissements de peuples Romains, soit Canadiens, soit sauvages, de ces contrées, soit qu'ils soient dans la Province de Québec, soit dans les autres dépendantes de l'Empire Britannique, Salut et Bénédiction. ”

Remarquons de suite que M. Bourg est grand vicaire non seulement pour la Province de Québec, mais pour les autres provinces qui sont plus à l'est, sans avoir besoin, pour y aller et pour y exercer ses pouvoirs, de l'agrément du gouverneur d'Halifax, comme du temps de Cramahé. Carleton vient d'arriver avec l'Acte de Québec, qui donne plus de liberté à la religion catholique dans tout le Canada.

M<sup>sr</sup> Briand continue :

“ Le compte que vous nous avez rendu de votre conduite dans les missions dont nous vous chargions l'année dernière, et de la docilité des peuples vers lesquels nous avions envoyé, nous a donné une joie vraiment sensible, que nous vous avons déjà témoignée d'une manière toute particulière. Le zèle qui vous fit abandonner l'Europe pour vous sacrifier au salut de vos frères, encore plus chers à votre cœur par les sentiments de la religion que par ceux de la nature, ne trouve point d'obstacles insurmontables, dès qu'il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ. La difficulté des chemins et la mauvaise humeur des peuples, qui piquent votre sainte émulation, que nous ne vous avons point laissé ignorer, et qui ne vous ont pas épouventé, l'incertitude du succès, rien de tout cela ne ralentit votre zèle. . . De si beaux sentiments ne pouvaient que nous plaire infiniment. . . Nous vous revêtons par les présentes de tous nos pouvoirs pour les habitants de la Rivière Saint-Jean.

“ Vous ne trouverez pas en eux la même obéissance, une semblable piété, une aussi belle naïveté et candeur. . . , que vous en avez trouvé dans ceux des Côtes maritimes de l'Acadie. M. Bailly a eu lieu de s'en plaindre. . . Nous étions déterminé à ne plus leur donner de missionnaire. Mais vous voulez frapper à la porte de ces mauvais chrétiens. . . , il ne nous est pas permis de suspendre ou d'affaiblir votre courageuse résolution. . . , et nous vous permettons de passer chez ces peuples, que de bonnes réflexions disposeront à écouter les paroles du salut.

“ Il n'est pas nécessaire que nous vous avertissions que l'esprit de Notre-Seigneur est un esprit de douceur. . . Nous vous connaissons, et nous savons que la douceur est votre caractère dominant. . . ”

Voilà, assurément, qui nous donne une haute idée du zèle de ce grand missionnaire acadien qui fit tant de bien à ses compatriotes, et durant tant d'années.

Quant à M. McDonald, le premier missionnaire résidant de l'Ile Saint-Jean après la Conquête, il abrégé ses jours au service de ses ouailles des deux nationalités. Les Acadiens, aussi bien que les Ecossais de l'Ile, ont gardé un culte pour sa mémoire. Il mourut en 1785, et eut pour successeur, après quelques années d'intervalle, M. McEachern, qui devint le premier évêque de l'Ile Saint-Jean.

Vers la fin de 1785, nous ne trouvons pas moins de cinq missionnaires en Acadie, à part M. Bourg : M. LeRoux et M. Jones, qui viennent d'arriver de France, MM. Phelan et Power, envoyés par l'abbé Hussey, de Londres, et le jeune Girouard, que vient d'ordonner M<sup>sr</sup> Briand pour ses compatriotes acadiens. Mais n'anticipons pas davantage sur les événements.

## CHAPITRE XXIX

MONSIEUR BRIAND ET LA LOUISIANE. — LES MISSIONS  
ILLINOISES. — LE GRAND VICAIRE GIBault

EN vertu de l'article 7 du Traité de Paris, la limite entre les possessions de l'Angleterre et celles de France, en Amérique, était fixée " par une ligne tirée au milieu du fleuve Mississipi depuis sa naissance jusqu'à la rivière d'Iberville, et de là par une ligne tirée au milieu de cette rivière et des lacs Maurepas et Pontchartrain jusqu'à la mer ". La France céda à l'Angleterre tout ce qu'elle avait " du côté gauche du fleuve Mississipi, à l'exception de la ville de la Nouvelle-Orléans <sup>1</sup> ".

Elle gardait donc le côté droit, le côté ouest du Mississipi; mais elle le céda, y compris la Nouvelle-Orléans, à l'Espagne, avec qui elle était liée par " le pacte de famille <sup>2</sup> " : ce qui fut l'occasion de troubles très sérieux, les Louisianais, ceux de la Nouvelle-Orléans, surtout, n'étant pas d'humeur à se laisser imposer une nouvelle allégeance, à la suite d'une guerre à laquelle ils n'avaient pris aucune part. On finit pourtant par se soumettre, mais ce ne fut qu'au bout de plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, la révolution dont nous venons de parler ne changeait rien aux limites de la juridiction de l'Evêque

---

1. *Constitutional Documents*, t. I, p. 75.

2. Le " Pacte de famille " était un traité conclu par Choiseul, en 1761, entre les Bourbons de France, d'Espagne et de Naples pour se protéger contre la puissance navale de l'Angleterre.

de Québec. Cette juridiction continuait de s'étendre sur toutes les anciennes possessions de la France en Amérique, et par conséquent sur la Louisiane, tant que Rome n'y aurait pas fait de changement. Cette responsabilité effrayait M<sup>gr</sup> Briand. Il voulait absolument se décharger du fardeau de la Louisiane. Il écrivit et fit écrire à Rome à ce sujet; mais il n'y avait encore rien de décidé en 1777:

“ Vous avez raison, écrivait-il à cette date au P. Meurin, ma démission n'est point encore juridique. J'ai écrit seulement au Pape que je ne pouvais répondre de cette partie éloignée, où je ne pouvais plus avoir de grand vicaire en France.” Et il ajoutait: “ Si les Jésuites n'avaient pas été abolis, je ne me serais pas ainsi déchargé. Mais quelle ressource, tranquillisant la conscience, pouvais-je me promettre en ces Pères Capucins, dont tous mes prédécesseurs, depuis en plus de 38 ans, sont mécontents? ”

“ Au delà d'une certaine limite, écrit un ancien évêque de l'Orégon, l'action de l'évêque est bien plus nominale qu'effective.” Puis il ajoute: “ Toutefois, la force du principe hiérarchique est si grande que, sous certains rapports, ces limites ont été inconnues au glorieux Evêché de Québec. Grâce à son clergé local, même dans un temps où les secours étrangers étaient devenus si rares, il sut allumer ou entretenir le flambeau de la foi dans les immenses possessions anglaises, sur une traversée de deux mille lieues, s'étendant de l'Atlantique à la Mer Pacifique. A l'est, il sut fournir et soutenir, par la charité des fidèles, des missionnaires au Cap-Breton, à l'île du Prince-Édouard, aux provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, aux missions de la Baie-des-Chaleurs et dans tout le Bas-Canada. Dans l'ouest, il envoya ses prêtres et ses évêques dans le Haut-Canada, à la Rivière-Rouge, et jusque sur nos lointaines plages de l'Orégon. ”

Ah, que d'endroits de l'Amérique anglaise d'aujourd'hui,

NS

tre  
en  
du  
er-  
et  
La  
été  
lapi;  
ne,  
lui  
ux  
se  
me  
nit  
deler  
ue—  
61.  
ger

où l'on semble avoir complètement oublié, si on l'a jamais sue, cette action éminemment bienfaisante et civilisatrice de notre Eglise canadienne-française!

Un moment, M<sup>re</sup> Briand pensa sérieusement à se rendre à la Louisiane: sa résolution était prise; et voici à quelle occasion :

Il reçut en 1772 "l'ordre du Souverain Pontife d'aller dans les colonies américaines de la Nouvelle-Angleterre pour y donner la confirmation aux catholiques"<sup>3</sup>. . . Le vicaire apostolique de Londres, chargé de ces colonies, avait songé à y aller lui-même quelques années auparavant, mais avait dû renoncer à son projet, sur les mauvaises nouvelles qu'il en avait reçues. M<sup>re</sup> Briand pria le Père Well, alors missionnaire à Mascouche, de se mettre en rapport avec les Jésuites qui desservaient le Maryland et la Pensylvanie, et de s'assurer s'il y avait possibilité de faire le voyage avec quelque chance de succès. La réponse fut des moins rassurantes: la religion catholique n'était que tolérée au Maryland et en Pensylvanie; et encore avec quelles restrictions!

"L'arrivée ici d'un évêque, disait le Père Farmer<sup>4</sup>, occasionnera de grands troubles, et mettra en danger les privilégiés, si petits qu'ils soient, dont nous jouissons, surtout au Maryland, où l'exercice, même privé, de la religion n'est fondé sur aucun droit." Et il ajoutait, pour mettre encore mieux en relief l'esprit vraiment diabolique des sectaires:

"On n'a pas d'idée de la haine que portent les Américains non-catholiques au nom seul d'évêque. Ils ont été indignés de ce que l'on en a accordé un aux Canadiens, et ils ont mis des obstacles invincibles à l'envoi en Amérique d'un évêque anglican<sup>5</sup>."

3. Lettre du card. Castelli à Mgr Briand, 7 sept. 1772.

4. Son vrai nom était Steinmayer.

5. Archiv. de l'Ev. de Q., Réponse du P. Farmer, Philadelphie, 22 avril 1773, à la lettre du P. Well, datée du 15 fév., et reçue à Philadelphie le 17 avril.

6. L.  
7. L.

Et ce sont ces gens-là qui, en 1775, inviteront les Canadiens à se joindre à eux contre l'Angleterre, assurant qu'avec eux l'on jouirait de la plus grande liberté possible pour l'exercice de la religion catholique!

A son grand regret, M<sup>sr</sup> Briand dut donc renoncer, lui aussi, au voyage de la Nouvelle-Angleterre: voyage qu'il aurait fait d'autant plus volontiers, qu'une fois rendu à Philadelphie, il aurait pu facilement continuer jusqu'à la Louisiane, comme il se l'était proposé. Et que de bien sa visite n'aurait-elle pas fait dans cette partie de son diocèse!

La Louisiane, où il y avait, d'après l'abbé de l'Ile-Dieu, "six à sept mille familles françaises", n'avait d'autres missionnaires que les quatre Capucins qui étaient à la Nouvelle-Orléans, dont deux étaient infirmes<sup>6</sup>. Le Père Beaudouin, qui avait été nommé grand vicaire de la Louisiane par le Chapitre de Québec, était mort, et tous les autres Jésuites en avaient été expulsés en même temps que leurs confrères l'avaient été de la France: le Père Meurin seul avait réussi à obtenir la permission de monter aux Illinois, en signant un papier par lequel il promettait soumission parfaite au Supérieur des Capucins<sup>7</sup>. L'Espagne n'avait pas envoyé un seul missionnaire dans sa nouvelle colonie:

"Les Espagnols, écrivait le P. Meurin, en prenant possession de la Louisiane, n'y ont amené que des troupes, et point de prêtres: on dirait qu'aujourd'hui ils ne s'en soucient pas plus que les autres nations."

M<sup>sr</sup> Briand avait appris avec une grande joie par le Père du Jaunay qu'il y avait encore un Jésuite dans ces contrées, et il s'empressa de lui envoyer des pouvoirs de grand vicaire en même temps qu'une lettre pastorale aux habitants de Kaskaskia, l'un des six villages Illinois qu'il avait à desser-

6. Lettre de l'abbé de l'Ile-Dieu au card. Castelli, 21 août 1769.

7. Lettre du P. Meurin à Mgr Briand, 11 juin 1768.

vir: les cinq autres étaient la Prairie du Rocher, Caokia, Vincennes, à l'est du Mississipi, Saint-Louis et Sainte-Geneviève, à l'ouest du fleuve, du côté espagnol.

De tous les villages desservis par le P. Meurin, Vincennes, sur la rivière Ouabache, était le plus peuplé et le plus important, mais il était à quatre-vingts lieues des autres postes, et pour s'y rendre on était exposé aux attaques continuelles des sauvages.

Caokia était l'ancienne mission des Tamarois, desservie par les prêtres des Missions-Etrangères. Forget, le dernier de ces missionnaires, venait d'être nommé grand vicaire par le Chapitre de Québec, lorsque, affolé sans doute par les événements, il quitta précipitamment la mission en 1763, après en avoir aliéné, sans aucune autorisation, la plus grande partie des biens, et s'enfuit en France: triste sort d'une mission "dont l'établissement avait coûté au Séminaire de Québec plus de trente mille livres"<sup>8</sup>.

---

8. Extrait du Registre où sont écrits les résultats des délibérations... de MM. les Supérieurs et autres officiers du Séminaire de Québec, 13 oct. 1768. — Cet Extrait nous apprend, en outre, que "Charles Danest n'ayant été reçu au Séminaire, en qualité de donné, que pour le service de la mission de la Louisiane, il se trouve depuis plus de quinze ans qu'il en a été renvoyé, contre l'avis du Séminaire de Québec, aux charges du dit Séminaire, qui lui paie encore à présent, et depuis plusieurs années, pour sa pension à l'Hôpital-Général et son entretien, environ la somme de 333 livres".

Un autre extrait d'un mémoire du temps nous apprend que Forget avait vendu "tous les biens meubles et immeubles, à l'exception d'un petit fief de 4 lieues en superficie".

Il avait vendu à Lagrange, marchand, "une maison en pierre et autres bâtiments, plus un terrain distribué en cour, jardin, verger, contenant environ 350 pieds de large, sur 900 pieds de profondeur, le tout situé à la Sainte-Famille des Kaokias, plus un moulin à eau à farine, et un moulin à planches, avec tous ses mouvements et ustensiles, situés sur la petite rivière des Kaokias, et ce pour la somme de 12,500 francs, par acte du 5 nov. 1763, devant Bussière, notaire aux Illinois. Et par un autre acte du même jour, devant le même notaire, il a vendu au sieur Lagrange et à Pierre-Etienne Marafret douze esclaves noirs, pour la somme de 20,000 francs"...

Autre détail, tiré d'une lettre de M. Gravé à Mgr Hubert, en date du 7 mai 1792, au sujet des biens de la mission des Tamarois vendus par Forget à Lagrange: "Ce premier soi-disant acquéreur les vendit à vil prix au sieur Jautard, ou plutôt, dit-on, les perdit d'un coup de dez en jouant avec lui."

“ La nouvelle que j’eus à Paris, écrivait M<sup>er</sup> Briand au P. Meurin, et du renvoi des Jésuites, et de la honteuse, je dirais même criminelle retraite des prêtres des Tamarois et Illinois, m’avait jeté dans un embarras inexprimable, et dans une mortelle inquiétude sur le sort de la chrétienté de ces cantons. Votre présence dans ces lieux me comble de consolation, car j’espère que vous voudrez bien donner vos soins à ces peuples abandonnés. . . ”

Et dans sa lettre aux habitants de Kaskaskia, leur recommandant de bien écouter leur missionnaire, et de profiter du bienfait qu’il leur accordait :

“ Je ne sais, leur disait-il, par quel secret mouvement de la grâce de Dieu je me suis senti porté à vous préférer à bien d’autres. . . ”

“ Votre lettre adressée aux habitants de Kaskaskia a produit de bons effets dans la plupart, écrivait à l’Evêque le P. Meurin. Je l’ai lue au prône dans toutes les paroisses. Partout on a été très sensible à votre vigilance vraiment paternelle. Plusieurs qui se croyaient abandonnés ont repris courage, et se sont remis dans le chemin du salut.” Et il ajoutait : “ Grand nombre ont profité de la grâce du Jubilé, surtout à Caokia, l’ancienne mission des Tamarois, où tous les communians, à la réserve de deux, ont fait leur devoir avec édification. ”

M<sup>er</sup> Briand avait envoyé au P. Meurin les pouvoirs les plus étendus :

“ Vous en userez, disait-il, partout où vous vous trouverez dans l’étendue de cette partie de mon diocèse, dont les limites sont immenses, et que je ne connais pas moi-même. Au moins est-il assuré qu’elles s’étendent à tous les pays qu’ont possédés les Français dans l’Amérique septentrionale.

“ Je n’ai encore aucune nouvelle de la Nouvelle-Orléans, ajoutait-il. La difficulté de gouverner de si loin, d’y avoir des personnes de confiance, les troubles qu’y ont toujours

okia,  
ene-

mes,  
im-  
stes,  
elles

rvie  
nier  
par  
les  
763,  
plus  
sort  
imi-

15. . .  
: 13  
nest  
vice  
ans  
rges  
eurs  
iron

rget  
d’un

itres  
nant  
né à  
un  
sur  
par  
un  
ieur  
oirs,

: du  
par  
vil  
: en

excités les Capucins, leur mauvaise conduite, leur désobéissance, leur opiniâtre résistance à l'Ordinaire depuis vingt-cinq ans, toutes ces considérations m'ont si fort dégoûté et effrayé que j'ai une opposition extrême à me charger de cette partie "... "

Il aurait voulu que le P. Meurin exerçât ses pouvoirs à la Nouvelle-Orléans comme ailleurs. Mais le Père lui répondit qu'il n'avait pu s'y décider :

" Comment y aurais-je été reçu, après avoir signé, pour obtenir la permission de revenir aux Illinois, que je m'y comporterais toujours en vicaire des R. P. Capucins, sujet à leur juridiction, laquelle, me disaient-ils, devait être seule dans tout le Mississipi? ... A la première nouvelle qu'ils ont eue par les voyageurs que vous m'aviez honoré du grand vicariat, l'arrêt de proscription a été lancé contre moi. Il eût été exécuté si, averti par un ami en place, je ne l'eusse évité en me retirant sur la partie anglaise, où, en prêtant incontinent serment de fidélité comme étant domicilié, je me suis mis à couvert des poursuites espagnoles, qui me déclarent criminel d'État pour avoir reçu la juridiction de Québec, si contraire aux intentions et intérêts de l'Espagne. "

\*  
\*  
\*

M<sup>re</sup> Briand reçut un jour une lettre bien touchante, signée par un habitant de Vincennes, nommé Philibert, qui s'intitulait "garde-presbytère et chantre" :

" J'ose prendre la liberté, monseigneur, disait-il, de vous écrire ces lignes pour vous assurer de nos très humbles respects, vous représentant que depuis le départ du R. P. Jésuite, que l'on nous a retiré de cette paroisse, j'ai le chagrin de voir

---

9. Lettre de Mgr Briand au P. Meurin, 1768.

élever nombre de petits enfants qui sont d'un âge à faire leur première communion, et s'en trouvent malheureusement privés, ainsi que bien d'honnêtes gens, de l'usage des sacrements. Nulle ressource dans cet endroit. J'ai le désagrément de voir plusieurs mariages contractés, sans pouvoir les obliger de recourir à notre mère la sainte Eglise<sup>10</sup>; ce qui ne peut porter qu'un grand scandale. Voilà, depuis le départ du Rév. Père, cinquante enfants à qui j'ai donné l'eau du baptême, toujours dans l'église, le Père me l'ayant ordonné pour assujétir nos habitants à toujours reconnaître la sainte Eglise. Je fais l'exhortation tous les dimanches et fêtes, ainsi que la prière tous les jours ouvriers. Le Rév. Père partant m'a confié les vases sacrés, ainsi que les saintes Huiles, qu'il m'a permis de visiter de temps à autre. C'est ce que je fais. Je n'ai trouvé aucune corruption.

“ Nos habitants ont l'honneur de vous représenter un placet pour qu'il vous plaise leur accorder un missionnaire. C'est ce que nous attendons de votre clémence. Je suis avec un profond respect, de votre Révérence, monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur, Philibert, garde-presbytère, chantre. Au poste Vincennes, paroisse Saint-Xavier<sup>11</sup>. ”

M<sup>sr</sup> Briand ne reçut qu'au bout de deux ans la requête annoncée par cette “ voix laïque<sup>12</sup> ”. Elle lui fut apportée

---

10. Il faisait les publications de bans à l'église, et en donnait certificat. C'est tout ce qu'il était autorisé à faire. — Nous voyons dans les archives, à la date du 6 oct. 1788, après la mort de M. James McDonald, que M. Gravé, vicaire général de Québec, donne à Jean Doucet, demeurant à Racico, en l'île Saint-Jean, le pouvoir de baptiser, par toute l'île, et “ à recevoir le consentement de mariage ”; pouvoirs accordés, dit-il, “ jusqu'à ce que vous ayez un autre missionnaire, ou la visite de M. Bourg, qui vous les continuera, s'il le juge à propos ”. (Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. D. E.).

11. Archiv. de l'Ev. de Q., Une voix laïque de Vincennes à Mgr Briand, 6 avril 1767.

12. Voici les noms des signataires de cette requête: Antoine Marié; Ant. Laframboise; Couture; Jean Chabot; Pierre Perron; Nicolas

par une députation venant des Illinois<sup>13</sup>. Dans sa réponse, le Prélat exprimait le regret de n'avoir pas suffisamment de prêtres pour envoyer un missionnaire spécialement à Vincennes. Mais il allait prier M. Gibault d'aller les visiter :

“ Profitez bien de ses avis, fuyez le péché. J'espère que le Seigneur vous conservera jusqu'à l'arrivée d'un missionnaire résidant. L'exemple des Acadiens, qui, pendant près de douze ans sans prêtres, ont paru ici plus pieux et plus religieux que les Canadiens eux-mêmes, doit vous encourager à vous maintenir dans le sentier du devoir. ”

Pierre Gibault avait 31 ans et venait d'être ordonné<sup>14</sup>, lorsque M<sup>sr</sup> Briand, au printemps de 1768, l'envoya aux Illinois<sup>15</sup> avec des pouvoirs de grand vicaire, mais sous la dépendance du P. Meurin<sup>16</sup>. Il connaissait déjà le pays pour y être resté quelque temps avec sa famille<sup>17</sup>, qui habitait maintenant Montréal: c'est probablement pour cela qu'il avait manifesté le désir d'y retourner comme missionnaire, et que l'Évêque l'avait destiné à cette mission. Le Séminaire de Québec lui procura généreusement le bienfait de l'éducation. Il termina ses études dans l'été de 1765, et fit ensuite son grand séminaire. Deux ans et demi de formation ecclésiastique, c'était bien peu pour un jeune prêtre qui allait si loin, seul, exposé à tant de dangers. M<sup>sr</sup> Briand, plein d'espérance, n'était pas cependant sans appréhension :

---

Cardinal; Pierre Cournoyer; Bonneau; Pierre Coderre; Philibert; Baptiste Arcand; Alexis Lâderoute; René Coderre; J. Bte Saint-Aubin; Disy.

13. Lettre de Mgr Briand à M. Marchand, 27 fév. 1768.

14. Le 9 mars, dans l'église des Ursulines.

15. On se rendait là avec un passeport délivré par le gouverneur, et on profitait ordinairement de l'occasion des marchands qui faisaient le commerce de Montréal aux Illinois. Gibault partit avec un M. Despins, qui paya ses frais de voyage et s'en fit rembourser par les paroissiens des Illinois. (Lettre du P. Meurin à Mgr Briand, 23 mars 1767).

16. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., Pouvoirs à Pierre Gibault pour la mission des Illinois et des Tamarois, 3 mai 1768.

17. Lettre de Mgr Briand à Gibault, 26 avril 1769.

“ C'est un jeune prêtre, écrivait-il au P. Meurin, et je vous prie de veiller, et de m'instruire selon Dieu s'il mérite ou non ma confiance. Je serais bien affligé s'il venait à se détraquer. Il m'a fait de bonnes et belles promesses, et je l'aime. Mais je ne suis point sans inquiétude <sup>18</sup>. ”

Et à Gibault lui-même, que de bons conseils ne donne-t-il pas avant son départ ! Il les lui renouvelle la première fois qu'il lui écrit, et plusieurs fois encore. En se rendant aux Illinois, Gibault s'est arrêté à Détroit, voir le P. Potier ; puis il a donné une mission aux sauvages et aux Canadiens de Michillimakinac :

“ Je suis charmé, lui écrit M<sup>re</sup> Briand, du compte que vous me rendez de votre conduite à l'égard du service de la religion. Je ne demande pas de vous des discours étudiés, mais de bons catéchismes. Faites connaître la religion : la connaissance en suffit pour y attacher les hommes qui suivent les lumières de la raison. Voilà, mon cher Gibault, tout ce que je puis vous mander de si loin. Vous êtes à portée plus que moi de savoir ce qui convient. Si vous n'êtes point précipité dans vos jugements, si vous aimez Notre-Seigneur et son Eglise, si vous êtes exact, avant d'agir, à consulter Dieu, vous ferez du bien et ne vous tromperez jamais. Je dis : jamais, parce que jamais Dieu ne manque à ceux qui, dans l'embarras, ont recours à lui avec simplicité de cœur et avec confiance. ”

Puis il ajoutait :

“ Ne négligez pas les affaires des Tamarois : elles ont rapport à l'avantage de la religion. D'ailleurs vous savez que votre parole y est engagée envers les messieurs du Séminaire, ou plutôt envers l'Eglise elle-même, puisque cette affaire la regarde plus qu'eux-mêmes. Cet endroit pourra, dans la suite, être comme le centre de la religion et la résidence d'un grand vicaire pour tous ces vastes pays. . . ”

---

18. Lettre du même au P. Meurin, même date.

D'après le P. Meurin, les Anglais voulaient s'emparer " au nom du Roi, de la maison, terre, etc, de la mission des Tamarois. J'y fais demeurer habituellement, disait-il à M<sup>re</sup> Briand, le frère de M. Mercier, très digne missionnaire, mort grand vicaire de vos prédécesseurs. C'est lui qui prend soin de l'église, en mon absence"... Et il ajoutait que Gibault, destiné d'abord pour cette mission, n'avait pas voulu y rester, dans la crainte de se faire des misères avec les Anglais, à cause de ces biens. Il était allé résider à Kaskaskia, à vingt-cinq lieues de là<sup>19</sup>: ce qui était peu délicat de sa part, le P. Meurin y étant déjà.

Du reste, le P. Meurin faisait de grands éloges de Gibault :

" Il est plein de zèle, disait-il, et par là même il ne durera pas longtemps, s'il est seul, souvent en voyages pénibles à travers bois et montagnes, exposé aux injures du temps, à moins qu'il ne plaise à notre Dieu de renouveler ses anciens prodiges. . . "

" Il est encore jeune, écrivait-il encore, mais il n'oublie pas les belles et bonnes promesses qu'il vous a faites, et il y fait honneur. Il se montre tous les jours de plus en plus digne de votre choix. . . Je m'estimerais heureux si, à mon âge, j'avais ses vertus et ses mérites. . . "

" Il a passé l'hiver dernier près de deux mois au poste Vincennes. Ce pauvre peuple n'avait pas vu de prêtres depuis six ans : aussi y a-t-il fait un grand bien. Dieu veuille qu'il soit durable, et que Votre Grandeur puisse leur envoyer bientôt un missionnaire résidant ! car de ce côté-ci il est difficile et souvent impossible d'y porter secours, moins à cause de la longueur des voyages, qu'à cause des sauvages ennemis qui infestent les chemins<sup>20</sup>. . . "

---

19. Lettre du P. Meurin à Mgr Briand, mission des Tamarois ou Caokias, 14 juin 1769.

20. Lettre du 11 juin 1770.

Enfin, cinq ans plus tard, il écrivait encore au sujet du jeune missionnaire :

“ M. Gibault est depuis la fin de janvier en courses apostoliques, dont il vous rendra compte de Michillimakinac. Il ne doit revenir qu'à la Toussaint, si l'envie ne lui prend pas d'aller jusqu'en Canada. Sa paroisse, la mienne et les Caokias souffriront un peu de son absence. Que Dieu veuille bénir ses travaux et les miens <sup>21</sup>! . . . ”

Et le pieux Jésuite, qui venait d'apprendre la dissolution de la Compagnie de Jésus, ajoutait pour lui-même ces lignes si touchantes :

“ Je supplie votre charitable bonté de devenir paternelle pour moi, et de m'admettre entièrement au nombre des vôtres. . . Je m'estimerais heureux si dans le peu qui me reste de vie, je pouvais réparer les lâchetés et les négligences dont je me suis rendu coupable dans l'espace de trente-trois ans. Si vous voulez bien m'adopter, je serai sûr que vous me pardonneriez et demanderez miséricorde pour moi. . . ”

“ Grâce à Dieu, je ne crois pas avoir jamais eu aucune part à ce que Rome reproche au corps de la Société, et me scumets humblement à la peine. ”

De son côté, Gibault écrivait souvent à son évêque, qui appréciait de plus en plus le zèle de son jeune missionnaire :

“ J'ai reçu votre lettre, lui répond un jour M<sup>sr</sup> Briand, lorsque je prenais, après ma messe, un morceau au réfectoire avec M. Pressart. Nous avons pleuré l'un et l'autre à sa lecture. Vous vous exprimez d'une façon propre à toucher, et mon affection pour vous, qui doit vous être connue, a augmenté de tendresse <sup>22</sup>. ”

Dans une de ses lettres, Gibault expliquait à sa manière

21. Lettre du P. Meurin à Mgr Briand, Prairie du Rocher, 29 mars 1775.

22. Lettre du 16 août 1770.

pourquoi il avait établi sa résidence à Kaskaskia, plutôt qu'à Caokia :

“ Le gouverneur anglais, dont j'ai tout lieu de faire des louanges, me fit connaître bien clairement qu'il voulait que je restasse aux Kaskaskias. ” Et il ajoutait : “ J'aurais bien désiré rester aux Tamarois, où sont les biens des MM. du Séminaire, que je n'ai pu encore arranger parce que l'hiver ne permettait pas qu'avec la fièvre je fis un aussi long voyage. ”

Mais pourquoi cette exigence du commandant anglais? sinon parce que, comme le soupçonnait avec raison le sage et éclairé Père Meurin, on voulait s'emparer des biens de la mission des Tamarois, à l'insu et en l'absence de M. Gibault.

La différence de vues qui éclatait tout-à-coup, à propos de cette question, entre Gibault et le P. Meurin, ne fit que s'accroître de jour en jour, et fut une des causes des malheurs de Gibault : d'un côté, la sagesse, l'expérience, les opinions, quelquefois un peu arriérées peut-être, mais toujours marquées au coin de la prudence; de l'autre, des jugements précipités, de la présomption, de la vanité juvénile. Nous avons vu les éloges que le Père ne cesse de faire de Gibault dans ses lettres à M<sup>sr</sup> Briand; Gibault, au contraire, ne se gêne pas de le critiquer, de le ridiculiser même, quoique le digne Prélat lui ait recommandé de respecter toujours ce vétéran du sanctuaire, et de suivre ses avis. Gibault fait une peinture affreuse des mœurs des Canadiens établis aux Illinois : il voit tout en noir : c'est souvent le cas pour ceux qui n'ont pas eux-mêmes la conscience tranquille :

“ Le peuple de ce pays, écrit le P. Meurin, n'est pas plus mauvais que celui du Canada. Il y a même plus de bons que de mauvais. Je l'ai éprouvé comme tous mes devanciers : lorsqu'une langue maligne nous a frappés, cent autres langues ont pris notre défense. C'est de temps en temps ma consolation, comme elle a été celle de tous les nôtres, et des MM.

Thaumur, Mercier, Gagnon, Laurent, très dignes prêtres du diocèse, dont la mémoire est encore en bénédiction dans ce pays<sup>23</sup>. . . ”

Tandis que le P. Meurin se sanctifie de plus en plus, Gibault, au contraire, se néglige, se laïcise, pour ainsi dire :

“ Quand je sors pour quelque voyage, je suis toujours armé de mon fusil et de deux pistolets. . . ”

Il se désaffectionne peu à peu de sa mission :

“ Il est temps que j’abandonne cette infâme Babylone<sup>24</sup>. ”

Il veut du changement : il désire respirer un air nouveau :

“ Je m’offre à aller au Détroit. Le P. Potier m’a témoigné toute l’envie possible que je vienne avec lui. . . , outre que le P. Simple Bocquet est sur le bord de la fosse. . . Je ne suis plus propre à remplir la mission des Illinois. . . ”

Cependant le fond est encore bon, et il a d’heureux retours sur lui-même :

“ Aussitôt que j’aurai quelqu’un qui puisse voyager à ma place, je ferai une bonne et longue retraite, où je tâcherai de reprendre tout ce que j’ai perdu par la dissipation. ”

Mais les mauvaises nouvelles sur son compte commencent à arriver à Québec : elles voyagent toujours plus vite que les bonnes ; et M<sup>sr</sup> Briand d’écriture au P. Meurin pour lui reprocher de ne pas lui avoir dit la vérité et toute la vérité. Serré de si près, le pieux Jésuite se décide à écrire à l’Évêque :

“ J’attends avec patience M. Gibault. (Il était allé à Michillimackinac). Il arrive aujourd’hui 22 mai, plein de sentiments contre sa paroisse, qu’il veut absolument quitter, dès qu’il aura réglé ses affaires. S’il avait continué comme il avait commencé, et gardé la parole qu’il vous avait donnée et à moi, il n’y aurait pas eu de mécontentement. Les pre-

---

23. Lettre à Mgr Briand, Prairie du Rocher, 23 mai 1776.

24. Lettre du 4 oct. 1775.

mières années, il était aimé, estimé, recherché. Pour y répondre, il s'est livré, oubliant qu'il était prêtre et grand vicaire. On l'a vu jouer avec les jeunes gens, faire montre de son adresse, souplesse, force, etc<sup>25</sup>; avec les femmes, trop familier, prenant même plaisir à exciter entre elles des jalousies, dans des conversations, visites, assiduités, veilles, jeux de cartes, festins, etc; avec les ivrognes, montrer qu'il pouvait boire aussi bien et mieux qu'eux. C'est ainsi que depuis cinq à six ans il a perdu sa réputation et son crédit. Il dit pourtant et croit peut-être n'être coupable en rien. C'est le public seul qui est coupable, selon lui; et selon le public, c'est lui seul qui ne garde plus les bienséances de son état. J'ai été informé de tout cela trop tard. Il m'avait nié *mordicus* des faits que, depuis sa dernière absence, j'ai reconnus trop vrais. Dieu veuille qu'il ait mieux reçu et qu'il profite des reproches que Votre Grandeur lui a faits! Je ne manquerai pas, à la première occasion, de vous informer de sa conduite. Je l'aime trop et le pauvre pays pour négliger leur mal<sup>26</sup>. ”

Malheureusement, tout cela arrivait juste au moment où commençait à pénétrer aux Illinois ce souffle d'indépendance qui depuis longtemps agitait la Nouvelle-Angleterre. Comment Gibault pourra-t-il échapper à la contagion républicaine, lui si mêlé partout aux assemblées du peuple? Il se rend un jour à Vincennes pour y donner une mission religieuse, en compagnie de son ami le Docteur Lafond, qui y va dans un but politique: dans l'opinion populaire, les deux missions vont bientôt se confondre, et le prêtre aider le politicien. Le Docteur ayant converti toute la population à la cause

---

25. Il y avait donc du sport dès ce temps-là! Y avait-il des journaux pour en remplir leurs colonnes, comme de nos jours? Hélas!

26. Lettre du P. Meurin à Mgr Briand, Prairie du Rocher, 23 mai 1776.

de l'Indépendance, Gibault passe bientôt pour n'avoir pas été étranger au succès, et les Anglais loyalistes de pester contre lui :

“ Si je puis mettre la main sur le prêtre Gibault, qui s'est fait l'instrument et le porte-voix de la rébellion, écrit à Haldimand le gouverneur Hamilton, je vous l'enverrai pour qu'il reçoive la récompense de son zèle<sup>27</sup>. ”

Ecrivant la même chose à Lord Germaine à Londres, il ajoute :

“ Cet ecclésiastique est un homme de très mauvaises mœurs, et je le crois capable de remplir ce rôle d'agent pour les rebelles<sup>28</sup>. ”

Voilà la triste réputation que s'est faite le pauvre Gibault aux Illinois. Il passe pour entièrement gagné à la cause de l'Indépendance américaine; et la nouvelle arrive un jour à Montréal “ qu'il a été pendu ” par ordre du gouvernement anglais :

“ Je l'ai entendu dire tout bas, écrit M. Montgolfier à M<sup>er</sup> Briand, mais je ne le crois pas. ”

Fort heureusement, en effet, la nouvelle était controuvée.

\*  
\* \*

A la demande de M<sup>er</sup> Briand, il était venu à Québec rendre compte de sa conduite, puis était retourné dans sa mission, où l'Évêque lui écrit peu de temps après :

“ J'ai encore reçu des plaintes depuis votre départ. Mais je pense que ce sont les mêmes que les premières, car j'aime à me persuader que vous avez profité de mes avis, et que vous vous conduirez d'une manière plus ecclésiastique. . . ”

27. Archiv. du Canada, Série B. Collect. Haldimand, vol. 122, p. 235, Vincennes, 8 déc. 1778.

28. Ibid., Série Q., Colonial Office Records, vol. 15, p. 230.

22

Le Prélat lui renouvelle ensuite les recommandations qu'il lui a faites :

" Mon pauvre fils, vous aviez bien commencé, vous m'avez fait répandre des larmes de joie et de tendresse. J'en répands maintenant de tristesse et d'amertume. Tâchez donc de réparer le scandale et de réveiller en vous la grâce du sacerdoce que vous avez reçue par l'imposition de mes mains. Je ne suis point étonné de vos chutes, la faiblesse du cœur humain est grande, aussi bien que son inconstance. Les dangers de votre état sont journaliers et puissants. Nous manquons de vigilance, et de nous servir des armes que le Seigneur nous a enseignées : *Vigilate et orate.*" Puis il ajoute, car le bon Père Meurin a quitté ce monde<sup>29</sup> : " Je me vois obligé en conscience d'envoyer un visiteur, si j'en trouve d'assez fervents, et je serai charmé de vous trouver innocent, ou repentant et corrigé<sup>30</sup> . . . "

Ce visiteur ne fut autre que M. Hubert, le futur évêque de Québec, qui, après avoir été supérieur et procureur du Séminaire, demanda à se consacrer à la mission des Illinois et des Tamarois, où il se rendit en 1778<sup>31</sup>. Il en revint l'année suivante<sup>32</sup>; et il faut croire que les nouvelles qu'il apportait du malheureux Gibault étaient peu favorables, puisque le pieux Prélat se vit obligé de l'interdire. La lettre d'interdiction est du 29 juin 1780. Nous en extrayons les lignes suivantes :

" Vous ordonnons de vous présenter devant nous le plus tôt possible. . . Il ne vous sera permis d'administrer aucun sacrement, ni même de célébrer la sainte messe, que du jour où vous aurez entrepris votre retour vers nous, après lequel

29. Lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 13 août 1777.

30. Lettre de Mgr Briand, 26 avril 1777.

31. Le passeport donné à M. Hubert, " allant aux Illinois ", était daté de Montréal le 21 août 1778. (Collection Haldimand, B. 62).

32. Hist. mss. du Sém. de Q., chap. 34.

jour nous vous permettons uniquement de célébrer la sainte messe jusqu'à ce que vous soyez arrivé à Québec, vous défendant néanmoins d'administrer aucun autre sacrement, même le baptême, sinon comme les laïques<sup>33</sup>. . . "

Gibault s'empressa de venir à Québec, se jeta de nouveau aux pieds de son évêque, qu'il voyait pour la dernière fois, et se releva pardonné; puis il repartit à son grand regret pour ses missions: il était trop compromis, aux yeux des Anglais, par ses accointances avec les adeptes de l'Indépendance américaine, pour qu'il lui fût possible de rester en Canada, surtout sous le régime Haldimand.

Nous avons de lui quelques lettres qu'il écrivit à M<sup>gr</sup> Briand et à ses successeurs M<sup>gr</sup> Desglis et M<sup>gr</sup> Hubert. Elles sont d'un homme assagi, repentant et humilié, mais accablé et presque défaillant sous le poids des souvenirs du passé. Ce qu'il y a de beau en lui, c'est l'attachement qu'il garde toujours pour son pays natal, le désir et l'espoir d'y revenir. On voit qu'il ne se sent pas à l'aise dans le milieu où il vit là-bas, où il n'y a pas de discipline, où l'on ne respire qu'un air malsain. Il écrit un jour à M<sup>gr</sup> Briand:

"Je suis toujours le même pour le salut des peuples, excepté que l'âge et les fatigues ne me permettent plus de faire ce que je désirerais, comme autrefois. . . J'espère de votre charité paternelle que vous ne me laisserez pas sans consolation. J'en ai plus besoin que jamais, quoique j'aie pris pour principe de faire tout ce que je fais comme je le ferais en présence de mon évêque, et que par conséquent vous êtes toujours présent à mes yeux et à mon esprit. Il me serait bien doux de recevoir vos instructions<sup>34</sup>. . . "

Sur les entrefaites, les treize Provinces-Unies de la Nou-

---

33. Archiv. de l'Ev. de Q.

34. Lettre du 1er avril 1783, citée par Alvord, *Kaskaskia Records*, p. 520.

velle-Angleterre deviennent indépendantes de la Grande-Bretagne par le fameux Traité de 1783; et la Propagande nomme un Préfet apostolique, M. Carroll, pour en être le chef spirituel. La juridiction de ce préfet s'étend-elle sur les missions illinoises? La chose semble douteuse, et M. de Villars s'empresse de consulter là-dessus la Propagande. En attendant, le Préfet apostolique et l'Evêque de Québec s'entendent pour confirmer les pouvoirs de tous les ecclésiastiques qui travaillent dans cette région: outre Gibault, on y trouve le sulpicien La Valinière, le carmélite Le Dru, l'abbé Saint-Pierre, l'abbé Payet. Gibault se met en rapport avec M<sup>re</sup> Carroll, qui le reconnaît comme curé de Vincennes<sup>35</sup>.

Bientôt arrive la réponse de la Propagande à M. de Villars :

" Il n'y a point de doute que ces peuples se trouvant actuellement sous le domaine temporel de la nouvelle république des Provinces-Unies de l'Amérique, ils ne dépendent plus pour le spirituel de l'Evêché de Québec, comme ils en dépendaient par le passé, mais bien du sieur Carroll, qui est le député du Saint-Siège dans la Supériorité de toute la chrétienté sujette à la dite république des Provinces-Unies<sup>36</sup>. "

Remarquons que c'est ici la première division du diocèse de Québec: elle détache de notre Eglise toute la Louisiane, le pays des Illinois, et plus au nord cet immense territoire qui s'étend du Mississipi jusqu'à Détroit inclusivement: l'Evêque de Québec ne sera plus responsable de ces régions.

Mais voilà que l'Espagne cherche à agrandir son influence de l'autre côté du Mississipi, et y attire autant d'immigrants possible, en leur faisant des concessions de terre avantageuses. Beaucoup de Canadiens traversent le fleuve et vont s'établir sur le territoire espagnol. L'abbé Saint-Pierre les

35. *Kaskaskia Records*, p. 590.

36. Lettre du 1<sup>er</sup> mars 1788.

suit et prend possession de la cure Sainte-Geneviève. Gibault est tenté de suivre son exemple. Mais avant de le faire, il veut tenter un dernier effort pour retourner dans son pays natal. Mais à qui s'adresser? Au nouvel évêque de Québec, M<sup>sr</sup> Hubert, qui fut autrefois son visiteur et la cause de son interdiction? Quoi qu'il lui en coûte, il se décide à lui écrire une lettre suppliante. Hélas! il ne tarde pas à apprendre que la porte du Canada lui est fermée pour toujours. L'Evêque de Québec écrivant au Préfet apostolique de Baltimore sur le compte de ce pauvre Gibault :

" J'ai reçu de lui, cette année, dit-il, une lettre par laquelle il demande à revenir dans la Province de Québec. Après les idées désavantageuses qu'a conçues de lui le gouvernement, je ne puis prudemment consentir à son retour <sup>37</sup>. "

Se voyant exclu à tout jamais du Canada, Gibault se décide à suivre ses Canadiens de l'autre côté du Mississipi, à un endroit appelé Nouvelle-Madrid. Que devint-il ensuite? et quelle fut sa fin? La plus grande incertitude règne à son sujet.

Pour nous, jamais carrière ne nous a paru plus lamentable que celle de cet ecclésiastique malheureux, qui, après avoir été longtemps grand vicaire de son évêque dans une mission si lointaine et si pénible, perd peu à peu sa confiance, par sa faute, par son manque de vigilance, jusqu'à être interdit. Tout lui sourit, au début de sa carrière, il est le favori de son évêque, de ses directeurs du Séminaire, il est aimé, estimé, respecté. Mais le voilà qui chancelle sur la route, il se laisse choir; il se relève, mais il n'a plus la vaillance d'autrefois. Il voudrait retourner dans son pays natal: la porte lui en est fermée. . . Bientôt il disparaît; on ne sait ce qu'il est devenu, ni comment il a fini. C'est un peu—*si parva licet componere magnis*—l'histoire de Salomon, qui, après

---

37. *Kaskaskia Records*, p. 586, lettre du 6 août 1788.

avoir été le Maître de la Sagesse, a laissé les doutes les plus sérieux sur la fin de sa carrière.

\*  
\* \*

Des missions Illinoises, en remontant vers le Canada, il y avait trois cents lieues pour arriver à Détroit, que continuaient à desservir, pour l'Évêque de Québec, le P. Potier, jésuite, et le Père récollet Simple Bocquet, dont nous avons parlé longuement dans notre précédent volume.

Nous remettons à un autre volume à parler de nouveau de cette mission lointaine du diocèse de Québec, alors que nous y trouverons M. Hubert qui la desservit plusieurs années avant d'être élevé à la dignité épiscopale.

## CHAPITRE XXX

### LE JUBILÉ DE CLÉMENT XIV. — MANDEMENTS DE MONSIEUR BRIAND

Nous sommes en 1771. Encore une Année Sainte. L'Eglise du Canada a célébré en 1767 le Jubilé de Clément XIII: ce sera, cette année, le Jubilé de Clément XIV. La Bulle du Saint-Père accordant un "Jubilé universel pour implorer l'assistance divine au commencement de son Pontificat et la grâce de gouverner saintement l'Eglise catholique", est du 12 décembre 1769. M<sup>sr</sup> Briand ne put la publier qu'au commencement de 1771. Elle est très courte, et dès les premières lignes nous fait connaître le caractère du nouveau Pape, ce bon et pieux Franciscain, qui semble déjà fléchir sous le poids du fardeau qui lui a été imposé:

" Toutes les fois, dit-il, que nous pensons au ministère qui nous est confié, effrayé par son poids et par le sentiment de notre faiblesse, nous poussons de profonds soupirs, nous versons des larmes, et nous perdrons entièrement courage, si nous ne comptons sur l'assistance de la main toute-puissante qui nous a chargé de ce fardeau. "

M<sup>sr</sup> Briand admirait les sentiments humbles et touchants du Souverain Pontife, et bénissait la divine Providence qui garde et assiste son Eglise, et lui donne toujours les Pontifes les mieux appropriés aux diverses circonstances où elle se trouve. Adressant un mandement aux fidèles du diocèse pour leur communiquer la Bulle de Clément XIV et leur annoncer le Jubilé:

“ Vous reconnaissez aisément, leur dit-il, par les sentiments d'humilité, de défiance de soi-même, de frayeur, et cependant de confiance, dans lesquels est conçue la Bulle du Souverain Pontife que vous venez d'entendre, un vicaire de Jésus-Christ, digne de l'être. Ainsi doit en effet penser, ainsi doit parler un saint, rempli de l'Esprit de Dieu, qui serait chargé du gouvernement de l'Église universelle, dans des temps aussi orageux que l'est le siècle où nous vivons. ”

Outre ce mandement, relativement court, adressé à tout le diocèse, en date du 28 janvier, le Prélat en fit un autre, bien plus considérable, sur le même sujet, “ pour la ville de Québec ”, daté du 5 mars. La neuvaine de saint François Xavier était commencée; le Jubilé devait avoir lieu le 18 mars suivant et durer deux semaines, commençant le dimanche de la Passion, et finissant le jour de Pâques. La Cathédrale, tout près d'être achevée, n'étant pas encore livrée au culte, les exercices du Jubilé eurent lieu dans la chapelle du Séminaire. Ils étaient très nombreux: chaque journée était bien employée, et le pieux Prélat ne s'épargnait pas lui-même. Nous n'entrerons pas dans le détail de tous les exercices prescrits pour le Jubilé: contentons-nous de signaler la dévotion de M<sup>sr</sup> Briand au Sacré-Cœur de Jésus: il fait ajouter aux Litanies des Saints, pour la circonstance, l'invocation: *Per ardentissimum tui sacratissimi Cordis erga homines amorem, libera nos, Domine*. Il fait ajouter aussi une invocation aux saintes Reliques que possède la Cathédrale, saint Flavien et sainte Félicité, outre celles de saint Paul, et des saints martyrs Gervais et Protais:

“ Je suis affligé, dit-il, du peu de dévotion et de confiance qu'on paraît avoir pour des Reliques aussi respectables. Vous avez sans doute oublié les bienfaits que cette colonie a obtenus autrefois de Dieu par leur intercession. . . N'oubliez pas, ajoute-t-il, de rendre aux restes précieux d'un aussi grand apôtre que saint Paul les honneurs qui lui sont dus,

et conservez pour ce riche dépôt toute la confiance qu'il mérite. . . "

Une chose nous frappe en parcourant les deux mandements pour le Jubilé dont nous parlons en ce moment : c'est le mal que faisait à notre Eglise canadienne, à cette époque, dans les villes surtout, mais même à la campagne, la lecture des mauvais livres qui inondaient le pays, probablement ceux de Voltaire, de Jean-Jacques Rousseau, des Encyclopédistes ; et cela nous rappelle la parole d'un de nos anciens patriotes— l'un des meilleurs—, dont la jeunesse remontait à l'époque dont nous parlons :

" J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, disait-il, car l'incrédulité et l'immoralité étaient alors partout, et surtout au sommet de la société <sup>1</sup>. "

Comment ces mauvais livres nous venaient-ils de France, à une époque où les rapports des Canadiens avec leur ancienne mère patrie étaient si mal vus de leurs nouveaux maîtres, que M<sup>sr</sup> Briand était obligé de faire passer par Londres sa correspondance avec Paris et avec Rome ? On avait toujours eu depuis la Conquête, et l'on avait encore tant de peine à se procurer les livres utiles et nécessaires dont on avait besoin pour l'éducation des enfants, soit aux Ursulines, soit au Séminaire ! Les libraires de Paris réussissaient à nous en envoyer ; mais il fallait passer par Londres. Un bon livre, assez répandu à cette époque, et qui servait de contrepoison aux mauvais, c'était l'*Instruction de la Jeunesse*.

Quant aux mauvais livres, il est probable qu'un grand nombre nous arrivaient indirectement par la Nouvelle-Angleterre. Les Anglais, d'ailleurs, qui auraient voulu protestantiser les Canadiens, ne demandaient pas mieux que de

---

1. Parole de Denis-Benjamin Viger, citée dans *Le Docteur Labrie* p. 48.

les voir à l'école des Encyclopédistes. Et puis, n'est-ce pas à cette époque que Fleury Mesplet établissait à Montréal, en même temps que son imprimerie, une librairie et un commencement de bibliothèque publique, où il était bien aise d'avoir tout ce qui était de nature à grossir sa clientèle, laquelle était déjà passablement mêlée :

“ Nous vous en conjurons, Nos-Très-Chers Frères, disait M<sup>re</sup> Briand, cessez ces lectures de livres impies qui se répandent dans ce diocèse ; évitez la fréquentation de ces catholiques qui ne le sont que de nom, aussi libertins d'esprit que de cœur, qui parlent de la religion sans la connaître, et qui n'ont pour toute autorité que leur hardiesse à décider. Fuyez-les, et tenez-vous inviolablement attachés à la foi de vos pères. ”

Voilà ce qu'il disait aux braves habitants de nos campagnes ; et il répétait la même chose à ceux des villes, les mettant en garde contre “ les prétendus philosophes ” qui font fi de la religion, et “ les prétendus esprits forts ” qui blasphèment les mystères :

“ Les hérésies qui se sont élevées dans presque tous les siècles, disait-il, ont séduit une infinité d'âmes simples et enlevé de grandes possessions à l'Église : aucune encore que je sache n'avait osé jusqu'ici taxer la religion elle-même de préjugés de l'enfance, qu'il était de la politique d'entretenir dans le peuple pour le contenir dans son devoir. Ces horreurs et ces blasphèmes étaient réservés à notre siècle. . . ”

Notre pieux Prélat attaquait ensuite certains désordres qui paraissaient régner à cette époque dans sa ville épiscopale :

“ Il en est un trop grand nombre parmi vous, disait-il, dont la vie dissolue et tout opposée au christianisme nous fait couler des larmes d'amertume. . . Tels sont ces ivrognes de l'un et de l'autre sexe qui ne rougissent pas d'être les esclaves infâmes d'un vice qui a toujours été regardé comme la source de tous les autres crimes : vols, rapines, assassi-

nats, adultères, impuretés; ce sont les suites horribles de cette maudite passion. . . Tels sont encore ces concubinaires scandaleux, crime autrefois inconnu dans cette colonie, et que nous trouvons aujourd'hui souvent joint avec un double adultère. Que d'impudicités monstrueuses qui se commettent dans le secret! Nous n'osons les prononcer, et vos oreilles chastes ne pourraient les entendre sans horreur. . . ”

Outre les deux mandements dont nous venons de parler, M<sup>er</sup> Briand en donna encore trois autres, dans le cours du printemps de 1771, avant de partir pour la visite pastorale de son diocèse. Le 5 avril, il publie le mandement que nous avons mentionné dans un chapitre précédent, “ sur les difficultés au sujet de sa cathédrale ”. Cette église reconstruite est à la veille d'être livrée au culte; les paroissiens de Québec, désormais, vont y avoir leurs offices religieux; c'est leur église, “ personne ne pourrait les en chasser avec justice ”; mais c'est aussi la sienne, c'est “ sa cathédrale ”; et comme leurs marguilliers n'ont pas voulu reconnaître ses droits, il continuera, lui, à aller dans sa pro-cathédrale, la chapelle du Séminaire.

Vient ensuite son mandement pour annoncer à son clergé et à ses diocésains qu'après quatre années de supplications incessantes et d'efforts laborieux, il a enfin réussi à se faire nommer un Coadjuteur *cum futura successione*. Il explique aux fidèles les difficultés qu'il a eu à surmonter pour en arriver là; et il en profite pour leur donner plusieurs leçons: le respect et la soumission dus aux pasteurs, la reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, l'observation des préceptes de l'Eglise, surtout pour la sanctification du jour du Seigneur :

“ N'est-il pas étonnant, dit-il, et je ne le vois point tous les dimanches sans avoir le cœur percé de douleur, n'est-il pas affligeant de voir si peu de monde tous les dimanches à l'office, soir et matin? L'église est petite, et elle n'est pas

remplie à moitié. L'été, dit-on, il y fait trop chaud; l'hiver, il y fait trop froid: fausse excuse. Ce n'est pas l'intempérie des saisons qui vous arrête, c'est l'indifférence de votre cœur pour Dieu, c'est que vous n'avez point de religion. . . ”

Enfin, le cinquième mandement, daté du premier juin, était “ pour la visite des paroisses ”. Deux ans se sont écoulés depuis sa première visite pastorale: il a hâte de parcourir de nouveau les campagnes de son diocèse, de voir ses curés chez eux, de faire connaissance de plus en plus avec ses diocésains, et de conférer à leurs enfants le sacrement de confirmation:

“ Nous espérons, dit-il, que vous nous donnerez la même consolation que nous eûmes à notre première visite dans le plus grand nombre des paroisses, et que vous ne montrerez pas moins d'ardeur pour assister à nos exercices, pas moins d'attention à écouter les vérités chrétiennes que nous vous ferons annoncer ou que nous vous annoncerons nous-même. . . ”

*Dans le plus grand nombre des paroisses. . .* Hélas! il fallait bien faire une exception pour certains endroits, comme le Cap Saint-Ignace, la Pointe-à-Lacaille, et autres, où on lui avait montré si peu de bonne volonté, et où il fut obligé, dès l'année suivante, d'envoyer des menaces d'excommunication contre ceux qui, dans ces paroisses, mettaient des entraves à la construction des églises et des presbytères<sup>2</sup>.

---

2. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, p. 327 et 337.

ai  
vi  
sa  
qu  
m  
les  
me  
Le  
sui  
poi  
me  
reg  
pas  
fian  
N  
visi  
1.  
2.  
25 m  
Hert  
Press  
petit  
devier

## CHAPITRE XXXI

### DEUXIÈME VISITE PASTORALE DU DIOCÈSE (1771)

Mgr Briand ne fit que commencer, en 1771, sa deuxième visite pastorale: elle ne se compléta que les deux années suivantes.

C'est encore le P. Lefranc qui l'accompagna dans cette visite; et l'on aura une idée de l'estime et de la reconnaissance que lui portait le pieux Prélat, par ce qu'il écrivait quelques années plus tard au P. Meurin, à l'occasion de sa mort:

“ Je viens de perdre un de vos Pères, plus utile que tous les autres, qui était dans mes visites et mon Théologal et mon grand Pénitencier, aussi bien qu'à la ville: le R. P. Lefranc, qui s'est usé au service de l'Église, et je pense à ma suite: c'est un homme que je ne puis remplacer. Il n'avait point son second, dans tout mon diocèse, pour le service qu'il me rendait. Je ne m'en rappelle la mémoire que pour le regretter et me plaindre à Dieu de me l'avoir enlevé. Il n'a pas moins été regretté des peuples, dont il avait toute la confiance<sup>1</sup>. ”

M. Pressart accompagnait aussi M<sup>gr</sup> Briand dans cette visite<sup>2</sup>, ainsi que M. Hubert, le futur curé de Québec. Celui-

---

1. Lettre de Mgr Briand au P. Meurin, 27 avril 1777.

2. M. Pressart et le P. Lefranc moururent la même année, celui-ci le 25 mai 1777, M. Pressart le 25 octobre. Écrivant le 16 août au Juge Hertel de Rouville, à Montréal, Mgr Briand lui disait: “ Le cher Pressart ne va point en reculons, mais toujours continue sa route petit à petit vers le tombeau, et ne peut aller loin, à moins qu'il ne devienne asthmatique; il a déjà de la difficulté à respirer. ”

ci n'était encore que séminariste et lui servait de secrétaire.

" Il commença sa visite le 24 juin par Sainte-Foy, visita ensuite l'Ancienne-Lorette, Charlesbourg, Beauport, la côte Beupré, l'île d'Orléans, puis les paroisses de la côte sud, entre Kamouraska et la Pointe-de-Lévi, où il devait être le 19 juillet.

L'ordre qu'il suivit dans la visite des paroisses de la côte sud nous ferait croire qu'il voyageait tantôt par eau, tantôt par terre. De Saint-Jean, île d'Orléans, il traverse à Saint-Vallier, où il reste jusqu'au lendemain après midi 8 juillet. De Saint-Vallier il va à Saint-Thomas, puis de Saint-Thomas à l'Islet, " où se trouvera, dit-il, le Cap Saint-Ignace ". Le Cap Saint-Ignace est la seule paroisse, d'après le programme, où il n'arrête pas. Comme nous l'avons vu dans un autre chapitre, le Prélat avait mille raisons d'être mécontent contre cette paroisse, et de le lui laisser voir. Il la faisait desservir depuis deux ou trois ans par le curé de l'Islet, M. Hingan. Les paroissiens du Cap furent sensibles à la peine que leur infligea leur Evêque. Dès l'année suivante, ils se mirent résolument à l'œuvre de la construction de leur église, qui fut ouverte au culte en 1773. Voici ce que leur écrivait plus tard M<sup>sr</sup> Briand :

" A Saint-Thomas, après bien des refus faits à M. Pressart, mon grand vicaire, et au P. Lefranc, mon théologal, je vous ai accordé, par la considération de M. Thibault, qui avait réussi à Saint-Thomas, et que j'estime, la permission de bâtir à l'endroit que vous demandiez. Vous le faites avec zèle et promptitude. Vous n'en avez pas moins montré dans la bâtisse du presbytère <sup>3</sup>."

De l'Islet, M<sup>sr</sup> Briand se rendit à Sainte-Anne, puis à Kamouraska ; de Kamouraska à la Rivière-Ouelle, et de la Rivière-Ouelle à Saint-Roch des Aulnaies, où il était le 13

---

3. Lettre du 5 sept. 1781.

juillet. Le soir du même jour, il allait à Saint-Jean, où il ne faisait qu'une courte visite, puis allait coucher à l'Islet, chez le bon curé Hingan, lequel, outre sa paroisse, desservait aussi Saint-Jean et le Cap Saint-Ignace, et le faisait avec un zèle admirable, tâchant d'adoucir autant que possible par ses bons procédés la peine que causait aux paroissiens la privation d'un curé résidant :

“ Je suis quasi fâché que vous soyez allé à Saint-Ignace, lui écrit un jour M<sup>re</sup> Briand. Vos motifs, pourtant, sont trop louables pour que je vous gronde. Vous savez faire de moi ce que vous voulez. Je souffre qu'on célèbre dans cet indécemment réduit. Peut-être doucement viendrait-on à bout de réunir cette paroisse à l'Islet. S'ils avaient bâti, je me fusse efforcé de leur donner un prêtre. . . ”

Nous venons de voir qu'ils se mirent résolument à l'œuvre l'année suivante, et l'on peut croire que les bons procédés de M. Hingan ne furent pas étrangers à cette détermination.

De l'Islet, M<sup>re</sup> Briand se rendit le 15 juillet à Saint-Pierre; et de Saint-Pierre, le 16, à Saint-François, d'où il alla le soir à Berthier: cette paroisse était desservie depuis l'année précédente par le curé Bedard, de Saint-François. De Berthier, le Prélat se rendit à Saint-Michel, puis de Saint-Michel à Saint-Charles, et de là à Beaumont, puis à la Pointe-de-Lévi, terme de sa visite pastorale pour l'année 1771.

A Saint-François, le curé et les paroissiens profitèrent de son passage pour lui présenter une demande qui faisait le plus grand honneur à leur piété :

“ La dévotion, disaient-ils, que nous avons toujours eue envers saint François de Sales, patron de notre église paroissiale, fondateur et instituteur des religieuses de l'Ordre sacrée de la Visitation de sainte Marie, nous a fait désirer, aussitôt après la canonisation de sainte Jeanne-Françoise

Frémot de Chantal <sup>4</sup>, d'avoir cette Sainte, qui ne se sanctifia que par la direction de saint François de Sales, pour seconde patronne de la paroisse. Notre ambition serait d'être les premiers dans votre diocèse qui lui dédient un autel. . . "

M<sup>re</sup> Briand s'empressa d'acquiescer à des vœux si touchants :

" Nous ne saurions assez louer, dit-il, la religieuse fiancée que vous avez conçue pour sainte Jeanne, la digne fille spirituelle du grand et dévot saint François de Sales. . . Vos vœux et ceux de votre digne pasteur seront remplis. Nous consentons que vous preniez pour seconde patronne cette pieuse veuve qui vient d'être mise dans le catalogue des Saints. . . "

Le Prélat règle ensuite la manière dont ils célébreront la fête de leur seconde patronne; et il ajoute :

" N'oubliez pas, Nos Très Chers Enfants, votre Évêque dans les ferventes prières que vous offrirez ce jour-là à Notre-Seigneur <sup>5</sup>. "

Et qu'il avait de joie d'écrire quelque temps après à ses pieuses amies, les Dames de Pontbriand, de la Visitation de Rennes!

" Je viens de donner le nom de votre Jeanne de Chantal à une postulante de l'Hôtel-Dieu. On fait la fête de cette Sainte dans une paroisse de mon diocèse dédiée à saint François de Sales. Je vous envoie ces nouvelles, croyant que votre piété vous les rend intéressantes <sup>6</sup>. "

4. Décédée à Moulins le 13 déc. 1641, la grand'mère de Mme de Sévigné venait d'être canonisée par le pape Clément XIII. Elle avait été béatifiée par Benoît XIV.

5. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C. p. 271 vo, pièces du 12 août 1771.— Voici les noms des signataires de la supplique: Joseph Rouleau, Pierre Beaudoin, Pierre Saint-Onge, marguilliers; Jacques Fregeau, Jacques Gendron, J. Bte Daniau, J. Bte Boulé, Augustin Boulé, Jean Morin, Chs Morin, René Picard, Jacques Picard, Pierre Buteau, Guillaume LeMieux, Frs. Fortier, Clément Fortier, Louis Paré.

6. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. III des lettres, lettre de 1774.

A Berthier, le titulaire de l'église paroissiale était l'Assomption de la sainte Vierge. Mais la fête de l'Assomption, célébrée sur semaine, dans la plus belle saison de l'année, était devenue, paraît-il, dans cette paroisse, l'occasion de grands rassemblements de peuples et de beaucoup de désordres. Sur les conseils de leur bon curé, M. Bedard, les paroissiens s'assemblent et décident de supplier M<sup>re</sup> Briand de changer le titulaire de leur église :

“ Nos Pères, disent-ils, remplis de zèle pour le culte de la très sainte Vierge, obtinrent autrefois que leur paroisse fût dédiée à cette Reine des Anges sous le titre de l'Assomption. Ils n'auraient pu prévoir que cette fête deviendrait l'occasion d'une infinité de débauches et de désordres : qu'en effet la belle saison où se célèbre cette fête, la proximité de sept ou huit paroisses y attirerait un concours extraordinaire de peuples ; que sous le vain prétexte d'honorer cette Mère de Dieu, ils déshonoreraient son Fils, et l'offenseraient de la manière la plus scandaleuse par l'ivrognerie qui y règne et les querelles qui s'y font. . . Nous désirons continuer d'avoir cette digne Mère de Dieu comme principale patronne : nous supplions seulement Votre Grandeur d'accorder qu'elle continuera de l'être, mais sous le titre de l'Immaculée-Conception, au lieu de l'Assomption, la fête de l'Immaculée-Conception se célébrant dans une saison où les mêmes désordres et scandales ne pourront avoir lieu ? . . . ”

---

7. Voici les noms des signataires, qui avaient eu soin auparavant de “ communiquer leur requête à leur seigneur, M. de Rigauville ” : Eloi Mercier, capitaine de milice, André Blais, Michel LaCombe, Augustin Mercier, marguilliers, Augustin et Joseph Blais, Alexis Morin, Joseph Lacombe, Paul Gaumont, Chs et Jacques Blanchet, Pascal et Jean Mercier, Louis et J. Bte Blais, Germain Beaudoin, Jean Frs Chrétien, Guillaume et Chs LeMieux, Pierre Boutin, Ignace Isabel, Pascal Corivo, Jean Marcoux, Jacques Carbono, J. B. Carbonneau, Jos. Mercier, Jos. LeMieux, Jos. Laprise, Gabriel Blouin, Jos. Boucher (Arch. de l'Év. de Q., Reg. C. pièces du 21 août 1776).

M<sup>re</sup> Briand se rendit aussitôt à une demande aussi raisonnable et qui témoignait de si religieuses dispositions.

Une demande analogue lui fut présentée plus tard par le Père Labrosse, "missionnaire des Postes du Domaine du Roi", de la part des "Seigneurs, co-seigneurs, marguilliers, syndics et habitants" de l'Île-Verte, qui voulaient, eux aussi, faire changer le titulaire de leur église, et célébrer la fête, non pas de la naissance de saint Jean-Baptiste, mais de sa Décollation ou Martyre, "tant pour éviter, sous sa protection, disaient-ils, les péchés et scandales dont la fête de notre patron est l'occasion, lorsqu'elle est célébrée le 24 juin, que pour imiter le zèle, le courage et les autres vertus dont ce grand Saint donne de si beaux exemples dans tout le cours de sa vie jusqu'à sa mort" . . .

En accordant volontiers la demande des habitants de l'Île-Verte :

"N'oubliez jamais, leur disait le pieux Prélat, les saints et religieux motifs sur lesquels vous avez appuyé votre supplication, transmettez-les d'âge en âge à vos enfants, afin qu'ils conçoivent comme vous une horreur extrême de la basse et honteuse passion de l'impureté et de toutes ses suites. . . Veillez sur vous-mêmes. Evitez l'ivrognerie:  *nolite inebriari vino, in quo est luxuria* <sup>8</sup>. . . C'est ainsi que vous honorez votre patron. . ., et vous éprouverez pendant la vie, et surtout à la mort, que l'intercession de ce grand Saint vous a menés par la route qui conduit à la paix:  *ad dirigendos pedes nostros in viam pacis* <sup>9</sup>. . ."

Curieux traits de mœurs canadiennes d'autrefois, ces rassemblements de peuples, sous prétexte de célébrer une fête religieuse, ces voyages dans un but apparemment pieux, qui dégénéraient en orgies et en scandales!

<sup>8</sup> *Ephes.*, V, 18.

<sup>9</sup> *Luc.*, I, 79. — Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., p. 308 vo, mandement du 4 sept. 1780.

C'est pour des raisons analogues — très graves désordres d'impureté et d'intempérance—que, dès 1759, n'étant encore que grand vicaire, notre pieux Prélat avait aboli la messe de minuit dans la ville, non à la campagne. La célébration de cette messe était encore interdite en 1776. Il aurait voulu la rétablir, " mais de grands inconvénients, disait-il, subsistent encore". On le pria de laisser célébrer, du moins, la messe de l'aurore, à six heures du matin : ce qu'il permit volontiers : " La grand'messe pontificale, dit-il, sera retardée d'une demi-heure, et le sermon aura lieu l'après-midi. "

\*  
\* \*

La visite pastorale du diocèse était pour M<sup>sr</sup> Briand l'occasion de donner à chaque paroisse non seulement les avis généraux qui peuvent convenir à toutes, mais beaucoup de recommandations particulières ; et il en était de même pour les curés, à qui il répétait de vive voix ce qu'il leur avait déjà écrit, ou qu'il préparait à ce qu'il devait leur écrire. Voulions-nous avoir une idée de ces recommandations, toujours marquées au coin de la plus grande sagesse ? voici, par exemple, celles qu'il adresse à un de ses curés, quelques mois après la visite :

" Je serais bien satisfait si vous pouviez ramener vos peuples de leurs préventions et de leur malice plus que payenne. Les payens aimaient leurs prêtres et les révéraient. . . Vous pourriez réussir par la patience, la prière et une grande douceur. Les Apôtres étaient des agneaux envoyés par le Sauveur parmi les loups, et ils en ont fait des brebis. Ainsi, souffrez, priez, aimez les âmes qui vous sont confiées, ayez pitié des pécheurs, considérez ceux qui vous affligent comme moins coupables, parce qu'ils sont plus ignorants, et qu'ils sentent moins les motifs que nous avons

d'être à Dieu; sans mollesse soyons portés à leur pardonner, comme nous voulons que Dieu nous pardonne. Certainement ils se convertiront, au moins un grand nombre, surtout si nous joignons la prière. Offrir son bréviaire, faire mémoire des plus obstinés, à la sainte messe, les offrir à Dieu au *memento*, se les rappeler dans son action de grâces: ce sont des moyens que doivent employer tous les jours les vrais pasteurs des âmes. Je ne passe guère de jours, mon cher curé, que je ne prie pour mes prêtres. Vous y avez une grande part; vous en êtes, je le crois, persuadé, si vous me regardez toujours comme un de vos anciens amis, comme je le suis en effet."

Qui n'admirerait cette condescendance de M<sup>sr</sup> Briand à rappeler à ses subordonnés qu'il a été leur ami, leur confrère, le confident de leurs pensées, leur hôte, peut-être, avant d'être leur évêque?

"Évitez les invectives dans vos sermons, ajoute-t-il à ce bon curé. Parlez davantage des beautés de la vertu que de la laideur du vice. Ce n'est pas toujours le mieux de combattre de front les vices et les abus, mais il est bon de prendre des détours. Il est mieux que les pécheurs se disent qu'ils sont pécheurs, que si nous le leur disons nous-mêmes, ou leur donnons occasion de penser que nous les croyons tels<sup>10</sup>."

Voici maintenant son voisin, avec qui il est en chicane. M<sup>sr</sup> Briand commence par lui faire l'éloge de celui à qui il vient d'adresser une remontrance:

"Il est bon, dit-il, chrétien, généreux, charitable; s'il a des défauts, qui n'en a pas? il n'a pas celui d'être intéressé: je le connais depuis trente-deux ans..." Il l'exhorte à se réconcilier avec lui; puis il ajoute:

"Souvenez-vous que mon intention est qu'aucun curé ne

10. Lettre du 22 fév. 1772 au curé Parent, de la Rivière-Ouelle.

er,  
ent  
si  
ire  
au  
ont  
ais  
ier  
ne  
ne  
je  
à  
re,  
re  
ce  
de  
m-  
de  
nt  
es,  
ns  
ie.  
il  
les  
le  
n-  
ne  
—

passé un mois sans se confesser. Si je n'ai pas encore parlé sur cet article, j'attends le moment; et je suis dans la résolution de veiller de plus près sur ce cas. Vous êtes obligé sous peine de péché mortel de vous confesser à Pâques: ce précepte ecclésiastique souffre une épikie, mais Dieu la mesure. Mon cher fils, tous les bons curés ne laissent point passer la quinzaine sans se confesser. Faites attention aux décisions de votre évêque et de votre vieux Père en Dieu<sup>11</sup>. . . ”

Et maintenant voyons les avis qu'il donne à son ami Porlier, qui en a déjà reçu tant d'autres, et qu'il voudrait voir de plus en plus parfait :

“ Je désire que vous ne paraissiez hors de votre maison qu'en habit ecclésiastique: vous en seriez plus respecté. C'est l'esprit de l'Eglise: les Canons l'ordonnent: et même dans la maison il faudrait être au moins en robe de chambre, et non pas en mantelet.

“ Je sais que votre santé n'est pas forte; mais je voudrais que, si en conscience on peut se dispenser du maigre, on évitât les scandales des faibles. . . Je ne sais que penser des pénitences, si on se dispense facilement des préceptes de l'Eglise.

“ Vous êtes peut-être étonné de cet avis. Cependant il y a longtemps que je sais que les peuples sont scandalisés sur cet article, et cela par tout le diocèse, tantôt par forme de plaintes, tantôt par raillerie, tantôt par indignation, trouvant des tables trop bien servies, les jours maigres et de jeûne. Soyez à Dieu, réveillez la grâce de votre ordination, rappelez-vous les premières années de ferveur, ne recherchez point à devenir riche, qu'en vertu, en bonnes œuvres. Si vous aimez Jésus-Christ et les âmes, vous en avez un grand nombre, et point trop de temps pour les bien soigner. Songez qu'il faudra un jour, mon cher abbé, rendre compte et d'elles

---

11. Lettre de mai 1774.

et des talents que Dieu vous avait donnés pour le ministère. N'étiez-vous pas fait, si vous aviez voulu, pour être un exemple à tout votre canton, et la forme des autres ecclésiastiques? Vous êtes l'ancien<sup>12</sup> . . . ”

Et à un autre il disait :

“ Les curés trop riches ne sont souvent ni les plus fervents ni les plus ecclésiastiques. Je pense que nous en valons mieux, quand nous avons de quoi vivre honnêtement, sans superflu, que les prêtres, aussi bien que les autres, n'emploient pas toujours selon les règles du christianisme, bien moins encore suivant les Canons et la doctrine des saints Pères<sup>13</sup> . ”

Et il pouvait sans honte, et en toute humilité, se donner comme exemple :

“ Il n'y a pas de curé dans le diocèse, écrit-il un jour, qui ne soit plus riche que moi . . . Je n'ai pas même un secrétaire. Celui que j'avais à demi, il me le faut céder aujourd'hui pour enseigner les ecclésiastiques. J'ai porté bien des soutanes retournées; je n'ai pas un morceau de pain, ni un coup de vin à présenter à un ami. Je suis bien heureux qu'on me donne ma subsistance au Séminaire<sup>14</sup> . . . ”

---

12. Lettre du 18 janvier 1771.

13. Lettre du 17 oct. 1773.

14. Lettre à M. Petit, curé de Sainte-Rose, 26 sept. 1768.

## CHAPITRE XXXII

### DEUXIÈME VISITE PASTORALE DU DIOCÈSE (1772)

DANS son mandement pour sa deuxième visite pastorale du diocèse, qu'il publia au printemps de 1771, M<sup>er</sup> Briand n'avait annoncé son absence que jusqu'au 19 juillet, remettant aux années suivantes à continuer cette visite. Il prévoyait en effet qu'une foule d'affaires allaient l'occuper tout le reste de l'année. Le ciel était chargé de nuages; de toutes parts lui arrivaient de mauvaises nouvelles, comme si la Providence, en lui envoyant mille occasions d'exercer son énergie, sa fermeté, sa patience, voulait l'aguerrir contre l'agitation qu'allait soulever bientôt dans notre pays la vague de l'Indépendance américaine.

Ici, c'est un curé qu'il veut, pour de bonnes raisons, changer de paroisse, et qui s'obstine à rester là où il est, malgré l'Évêque :

“ Faudra-t-il un procès? lui écrit le Prélat. Vous êtes le premier, et le seul, jusqu'ici, à le vouloir. Je ne serai pas fâché de me mesurer avec vous. . . , et de vous perdre entièrement, et pour toujours. Je pars pour mes visites; attendez mon retour pour poursuivre vos droits<sup>1</sup>. . . ”

Par amour pour la paix, il le laissa encore deux ans dans sa paroisse; et lorsqu'il y passa en visite pastorale, il nomma un autre curé à sa place.

Ailleurs, c'est une paroisse où l'on organise des courses,

---

1. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 225, lettre du 13 juin 1771.

le dimanche, " au grand scandale, dit l'Evêque, de nos frères séparés, chez lesquels ces sortes de courses sont défendues le dimanche ". Suivant les conseils du Prélat, le curé s'élève fortement contre ce désordre: à l'encontre du curé, le marguillier en charge, à la fois syndic et juge de paix, traite publiquement le sermon de " folie de prêtre ", et suivant l'expression de M<sup>sr</sup> Briand, " vomit des paroles outrageantes contre le clergé <sup>2</sup> ". L'Evêque exige qu'il se démette de sa charge de marguillier et de syndic: ce qu'il exécute; et on élit un autre marguillier à sa place. Il exige de plus qu'il demande pardon, publiquement, à la porte de l'église, des paroles outrageantes qu'il a prononcées contre le curé et le clergé en général: et sur son refus, " il l'abandonne à la justice de Dieu, défendant à tout prêtre, curé et religieux, de l'admettre à aucun sacrement ". Il donne à cet effet une lettre pastorale qui doit être lue en chaire dans l'église de la paroisse et celles des paroisses voisines <sup>3</sup>. Les curés voisins interviennent, et obtiennent que le Prélat se contente d'une réparation par écrit de la part du coupable.

Hélas! la même paroisse est bientôt témoin d'un autre scandale, encore plus grand. Deux personnes liées par un empêchement dont l'Evêque lui-même n'a pas le pouvoir de dispenser, ont l'impiété de se marier quand même, contre les règles de l'Eglise, et aux applaudissements de leurs parents et de leurs amis. Un simulacre d'autel s'élève dans leur maison, et un individu qui s'improvise grand prêtre — ses concitoyens l'appelèrent *le pape*, et le nom lui resta — singe les cérémonies de l'Eglise catholique, reçoit leur consentement de mariage et les proclame bien et duement mariés. L'Evêque, instruit de cet attentat, les déclare " excommuniés, sortis de l'Eglise ", et non seulement eux, " mais aussi

2. Ibid., p. 237, lettre aux habitants de \*\*\*, 8 oct. 1771.

3. Ibid., p. 195. Autre lettre aux habitants de \*\*\*, 4 déc. 1771.

les fauteurs, conseillers, exécuteurs, approbateurs, témoins de leur mauvaise action, et également ceux qui étant entrés dans leur maison, et le sachant, l'ont approuvée". Il envoie, de plus, au curé une " sentence d'interdit pour toute la paroisse, de façon, dit-il, que l'église est interdite, et que vous ne pouvez y paraître en surplis, ni y administrer aucun sacrement. . . La journée que vous irez annoncer notre mandement, ajoute-t-il, vous consommerez toutes les hosties<sup>4</sup>. . . "

" Je ne m'attendais pas, écrit-il encore au curé, que ce jeune homme fût assez audacieux et libertin de foi, de religion et de mœurs pour en venir à ces excès. Il m'avait paru avoir quelque crainte de Dieu. . . C'est un homme perdu, car jamais il n'épousera cette malheureuse veuve, en demeurant dans l'Eglise catholique. Ainsi, il n'a d'autre parti à prendre, pour vivre avec elle, que de se faire protestant. "

L'action énergique de l'Evêque eut un bon résultat : ces deux personnes se séparèrent, rentrèrent en grâce et reçurent leur pardon.

Quant à la paroisse, qui, au lieu de se soulever contre ces malheureux, avait d'abord paru sympathiser avec eux, elle demeura deux mois sous l'interdit, qui ne fut levé qu'à la supplication du seigneur de l'endroit et des meilleurs paroissiens.

Mais voilà qu'en même temps l'Evêque apprend de source certaine que deux autres personnes vivent en concubinage public à l'Ile-aux-Grues, au grand scandale de la population : même chose à Sainte-Croix ; même chose à Saint-Jean, ile d'Orléans : il y a dans certaines parties du diocèse comme une épidémie de scandales. La chose est-elle surprenante ? Malgré tout leur zèle, les curés ne peuvent suffire à la tâche de leur ministère : il y en a qui ont jusqu'à quatre paroisses à desservir : M. Hingan, par exemple, curé de l'Islet, qui des-

---

4. Ibid., p. 465 à 471.

sert à la fois la sienne, le Cap Saint-Ignace, Saint-Jean Port-Joli et l'Île-aux-Grues. Si restreint est le nombre des prêtres au Canada! M<sup>re</sup> Briand, cependant, ne se décourage pas : partout, dans sa visite, il recommande à ses diocésains de prier Dieu pour qu'il suscite des vocations; puis il se sert contre le vice et les désordres, des armes spirituelles que l'Église met à sa disposition : les avertissements, les menaces d'excommunication, l'excommunication elle-même, quand il le faut; et il exhorte les curés à le soutenir, et à travailler de concert avec lui pour sauver les peuples : écrivant à l'un d'eux, par exemple, Jean-Baptiste Gatien, curé de Lotbinière :

“ Vous voyez, dit-il, de quelle manière nous prenons la défense des curés, et avec quel zèle et application nous soutenons la gloire de Dieu et l'autorité de l'Église. Nous espérons que vous nous seconderez. Nous vous avons confié cette portion de notre troupeau, ayez-en un soin particulier. Nous les aimons véritablement en Notre-Seigneur ces pauvres peuples, et nous voudrions, au prix de notre vie, les sauver.

“ Tels doivent être vos sentiments. Mais il ne suffit pas qu'ils soient sur les lèvres, il faut qu'ils soient dans le cœur, et que de là ils passent en œuvre. Ainsi, mon cher Gatien, redoublez vos soins, ne soyez occupé nuit et jour que du salut de vos enfants : c'est l'esprit et la conduite de Dieu à notre égard. *De nocte consurgens*, dit-il par son prophète. Nous récitons tous les jours dans notre bréviaire ce que doit faire un bon curé, et quelle est sa destination : c'est par la bouche de votre patron et du mien que l'oracle a été prononcé : *Ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum eorum*. Instruisez, catéchisez, reprenez, exhortez, administrez, mon cher Jean-Baptiste; souvenez-vous de cette vérité qui nous est annoncée à nous autres prêtres : *Va mihi, si non evangelisavero, necessitas enim mihi incumbit*. C'est à ce ministère que le Seigneur vous a appelé et que votre salut est attaché.”

Nous avons insinué quelque part, dans un chapitre précédent, que les Canadiens d'aujourd'hui valent probablement mieux que leurs pères. Mais à qui le devons-nous, sinon aux Briand, aux Gatien, aux Bedard, aux Sarault, aux Dufrost de la Gemmerais, et tant d'autres bons curés d'autrefois qui travaillèrent avec un zèle et une énergie indomptables à réformer leurs peuples, lesquels, suivant l'expression même de M<sup>re</sup> Briand, avaient été affreusement "dérangés dans leurs mœurs" par les malheurs de la guerre, de la Conquête et de ses conséquences.

Ce que nous avons cité tout à l'heure d'une lettre de M<sup>re</sup> Briand à M. Gatien était écrit à l'occasion du presbytère que les habitants de sa paroisse devaient lui construire, et dont la construction était indéfiniment retardée par la mauvaise volonté d'un certain nombre :

"J'ai tous les papiers qui concernent la bâtisse du presbytère, lui écrit de nouveau l'Evêque. Je vous les renvoie. Si je ne connaissais toute la malice d'un habitant lorsqu'il a pris un travers, je serais étonné de la fureur avec laquelle on se déchaîne contre un ouvrage qui a tant de rapport à la justice et à la religion.

"Croiriez-vous que tous ces gens-là qui me sont venus trouver, dans leur fureur impie n'ont pas craint de me présenter une requête dans laquelle ils me supplient de vous retirer, qu'ils aiment mieux ne point avoir de curé, et qu'ils feront eux-mêmes l'office! A-t-on jamais vu rien de pareil?... S'il n'était pas si tard, j'eusse envoyé un commissaire examinateur, ou j'y eusse été moi-même. Je verrai à ma visite l'année prochaine ce qui en sera. En attendant, les mutins demeureront sous la malédiction et privés des sacrements: j'entends ceux qui m'ont présenté la requête". . ."

Même indocilité dans une autre paroisse, de la part de

---

5. Ibid., lettre à M. Gatien, 5 nov. 1771.

certains habitants, qui ne se pressent pas d'exécuter les ordonnances portées pendant sa visite :

“ Je suis fort étonné, écrit-il au curé, que vous ayez attendu à ce printemps (1772), à exécuter mes ordonnances de visite, surtout celle qui regarde le cimetière. Il n'est pas nécessaire d'être chrétien, il suffit d'être homme pour se croire obligé de veiller sur les tombeaux des morts et de les mettre à l'abri de la dent des animaux. Les anciens, quoique payens, avaient une attention particulière pour la sépulture des hommes. Le christianisme a sanctifié ces lieux et a inspiré pour eux une religieuse vénération. Ne regardez donc plus comme chrétiens ceux qui négligent de réparer la part de clôture de cimetière dont ils sont chargés. Ils pèchent contre l'humanité, la religion et la justice, et je ne doute point que nos Juges, qui vont faire leur tournée, ne condamnent ceux qui sont en défaut, si les marguilliers portent leurs plaintes, autorisées de la vôtre.

“ Vous ne devez pas faire difficulté, ajoute-t-il, de recourir à la Justice pour la perfection du Presbytère, et de demander que ceux qui n'ont pas encore payé le fassent au plus tôt . . . ”

Il donne un conseil analogue au curé de La Valtrie, pour la répartition, et l'ornementation de son église :

“ Ce sont, dit-il, les Juges des Plaidoyers communs qui décident dans les questions de répartition. Parlez à M. Fraser. Dans sa tournée, il peut finir votre affaire. J'en ai une pareille ici, pour Saint-Thomas, M. Mabane n'est pas du sentiment qu'on puisse contraindre. . . Vos juges de Montréal pourraient peut-être avoir d'autres sentiments . . . ”

\*  
\* \*

---

Avant de quitter Québec pour continuer sa visite pasto-

6. Ibid., p. 305 lettre du 26 juin 1772.

7. Ibid., p. 307, lettre à M. Saint-Germain, 3 avril 1772.

rale du diocèse, au printemps de 1772, M<sup>er</sup> Briand voulut faire la visite canonique de ses communautés religieuses. Celle des Ursulines commença le 26 mars et dura jusqu'au 3 avril. En la terminant, il leur adressa d'encourageantes paroles :

“ Vous n'avez point perdu, leur dit-il, l'ancien esprit de la maison, qui a toujours été la bonne odeur de Jésus-Christ dans cette colonie, et vous continuez d'être une communauté digne de la vénération, de l'estime et de toute l'affection d'un Evêque <sup>8</sup>. ”

Il partit de Québec le dimanche 24 mai, et se rendit le soir à Saint-Nicolas, pour y faire sa visite pastorale le lendemain. Il était accompagné, comme l'année précédente, du Père Lefranc, de M. Pressart et de M. Hubert. De Saint-Nicolas, il alla à Saint-Antoine, puis à Sainte-Croix, puis à Lotbinière, où il était le 28. Le soir du 28, il se rendit à Saint-Jean Deschaillons, et le lendemain à Saint-Pierre les Becquets. C'est encore le Père Demers, récollet, qui desservait ces deux paroisses, et un autre Père Récollet desservait aussi Saint-Nicolas.

“ Le soir du 29, disait l'Evêque dans son mandement, passant à Gentilly pour marquer la place de l'église, nous nous rendrons à Bécancour, où nous ferons la visite le 30.

Bécancour avait pour curé le Père récollet Couturier, qui desservait autrefois Trois-Rivières. De Bécancour, le Prélat traversa à Champlain, où il était le dimanche 31 mai. Le soir, il se rendit à Batiscan, puis à Sainte-Geneviève, où il fit sa visite le 1<sup>er</sup> juin. Batiscan et Sainte-Geneviève étaient desservis par le même prêtre, M. Lefebvre, qui eut pour successeur le futur évêque Panet.

Notre Prélat était à Sainte-Anne le 2 juin au matin, le

---

8. Ibid., p. 343, lettre aux Ursulines de Q., après sa visite, 3 avril 1772.

soir aux Grondines, et le lendemain à Deschambault, où le bon curé Ménage était encore en parfaite santé, mais n'avait plus que quelques mois à vivre. Il mourut en effet le 12 janvier 1773; et M<sup>re</sup> Briand écrivait à cette occasion à l'un de ses missionnaires.

“ M. Ménage, qui vient de mourir à 89 ans, a desservi jusqu'à cinq jours avant sa mort<sup>9</sup>. . . ”

Le 4 juin au matin, il était au Cap-Santé, le soir aux Ecu-reuils, le lendemain à la Pointe-aux-Trembles, le 6 juin à Saint-Augustin, et retournait le soir même à Québec.

La première partie de son programme pour 1772 était complétée. Il allait passer un peu plus d'un mois dans sa ville épiscopale, et repartir le 20 juillet pour n'y plus revenir cette année.

Dans la liste des paroisses qu'il venait de parcourir, nous ne voyons ni Saint-Henri, ni la Beauce, où il était allé en 1767. Il y avait dans ces endroits de grandes difficultés par rapport aux sites des églises à bâtir, et il voulait y faire lui-même une visite spéciale en temps opportun. A Saint-Henri, surtout, il y avait un de ces Français pleins de morgue et de bagout, qui en imposent aux ignorants par un certain vernis d'éducation et une grande facilité de langage: il faisait l'esprit fort, et empêchait les habitants de s'entendre pour la construction des édifices religieux. Nous verrons dans un prochain volume que l'Évêque n'eut pas de peine à le faire descendre du piédestal où il s'était installé grâce à la complaisance trop facile de nos bons Canadiens, toujours portés à admirer les étrangers.

Dans la Beauce, il n'y avait qu'un missionnaire, M. Verreau, pour les trois paroisses qui commençaient: Sainte-Marie, Saint-Joseph, et Saint-François d'Assise. Il faisait

---

9. Ibid., p. 363, lettre au P. Simple Bocquet, miss. à Détroit, 24 avril 1773.

sa résidence ordinaire à Saint-Joseph, et allait dire la messe de temps en temps aux deux autres paroisses. Ceux de Saint-François lui faisaient tant de misères que l'Evêque les priva de ce bienfait, mais le leur rendit bientôt, à la sollicitation de leur seigneur, M. de Léry :

“ La conduite des habitants de Saint-François de Beauce, écrit-il à M. Verreau, mériterait sûrement mon indignation. Il m'en a coûté pour la calmer ; et si je n'avais pas pour M. et Madame de Léry autant de considération et de respect, je vous aurais défendu d'avoir aucun soin de leurs âmes et de recevoir leurs dîmes. Mais je n'ai pu résister à leurs sollicitations, d'autant plus qu'ils m'ont assuré que tous les habitants de leur seigneurie n'approuvaient pas les idées et les menées de deux ou trois mutins, qui ont répandu qu'ils s'adresseraient à M. Carleton, lorsqu'il serait arrivé ; qu'ils n'étaient pas obligés à la dime, que vous ne la gagniez pas, que c'était vous qui ne vouliez pas aller chez eux, que leurs enfants ne savaient pas un mot de catéchisme, et qu'ils avaient eu peur de vous comme du diable lorsqu'une fois vous allâtes à Saint-François, et qu'ils s'enfuirent de frayeur dans le bois. . . ”

On le voit, M<sup>re</sup> Briand savait faire indirectement la leçon aux curés, comme il la faisait aux paroissiens. Il continue :

“ Qu'ils examinent entre eux s'ils veulent continuer d'être les enfants de l'Eglise et de Jésus-Christ, ou apostasier. S'ils veulent apostasier, je ne m'embarrasserai ni d'eux ni de leur salut. S'ils veulent continuer d'être les enfants de l'Eglise, qu'ils obéissent donc et s'en rapportent à moi. . . C'est à moi à pourvoir à tout, et à tout arranger pour la gloire de Dieu et le salut des fidèles de tout le diocèse. Cette poignée de gens fait plus de bruit et de menaces que tout le diocèse ensemble.

“ Quoi qu'il en soit, je lève, en considération seulement de M. et de Madame de Léry, la défense que je vous avais faite

d'aller chez eux dire la messe. Vous irez seulement une fois par mois, sur la semaine, pour confesser les vieillards, nourrices et femmes enceintes, et pour instruire les enfants, mais ils continueront d'être de la paroisse de Saint-Joseph pour toutes les choses de la religion, jusqu'à ce que j'aie été chez eux moi-même marquer et bénir l'endroit de l'église et du cimetière: ce que je ferai peut-être dans dix-huit ou vingt mois, c'est-à-dire en 1774, soit dans l'hiver si le pont prend, et que mes affaires le permettent, soit dans l'été si les chemins sont beaux. Mais jusque-là, que l'on ne me tracasse point: autrement, ils ne seront pas préférés à bien d'autres peuples qui méritent aussi de la considération et des soins, et qui demandent des curés. Alors, lorsque je mettrai un second curé à la Beauce, je réglerai quand ils auront la messe le dimanche, et cela, ayant égard à leur nombre et à celui de la paroisse Saint-Joseph.

“Voilà, monsieur, ce que vous lirez à tous les habitants assemblés, et vous leur ferez connaître de quelle importance il est pour eux de se conformer à mes idées. Sans quoi, cette présente faveur serait de nul effet, et nous verrions qui l'emporterait d'eux ou de moi auprès de M. Carleton<sup>10</sup>.”

La lettre était très claire. Eh bien, au bout de quelques mois, étant encore à Montréal, où il resta après sa visite, il recevait des habitants de Saint-François une requête demandant que la place de l'église fût changée. Il se contenta de leur répondre:

“Je vous répète que je ne réglerai rien que dans ma prochaine visite<sup>11</sup>.”

Nous avons vu qu'il avait réglé, dans son mandement pour la visite pastorale, qu'en partant de Saint-Pierre les Béc-

10. Ibid., p. 319, lettre à M. Verreau, à la Beauce, 24 avril 1772.

11. Ibid., p. 361, lettre aux habitants de la seigneurie de M. de Léry, 14 janvier 1773.

quets, il " passerait à Gentilly pour marquer la place de l'église ". Comme partout ailleurs, les habitants de Gentilly étaient divisés à ce sujet, mais ils finirent par s'entendre sur l'endroit marqué par le Prélat : il leur écrit de Québec, où il vient d'arriver après neuf mois de séjour à Montréal :

" Nous ne saurions assez vous louer de votre zèle et de votre religieux empressement pour élever au Seigneur un temple où vous puissiez vous réunir pour lui rendre les hommages qui lui sont dus. . . Notre joie a été des plus vives quand nous avons appris que vous étiez dans les mêmes sentiments sur la place de cette église, et que toute division sur ce point était cessée. . . Nous vous exhortons à persévérer dans ces saintes dispositions, et à veiller que le démon de la discorde ne s'introduise point parmi vous. . .

" Quant à saint Olivier, que vous désignez pour être votre patron, il y a déjà une paroisse érigée sous son invocation : je vous exhorterais à prendre un autre patron, du nombre de ceux qui ne le sont point encore dans ce pays, par exemple, saint Philippe, qui est un des noms de mon coadjuteur. . . Entendez-vous, au reste, avec M. de Léry, et choisissez de concert avec lui <sup>12</sup>. Je me ferai un plaisir d'entrer dans vos vues <sup>13</sup>. . . "

L'année suivante, le Prélat écrivait à M. Saint-Onge, grand vicaire aux Trois-Rivières :

" J'ai donné Gentilly au Père Théodore, que je crois un bon sujet et que vous trouverez, je pense, soumis et obéissant. J'espère qu'il viendra à bout de faire bâtir et le presbytère de Bécancour et l'église de Gentilly <sup>14</sup>. "

---

12. Nous croyons qu'on finit par choisir saint Edouard. Il y avait déjà un saint Philippe, du côté de Montréal.

13. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., p. 279 vo, lettre aux habit. de Gentilly, 31 mai 1773.

14. Ibid., Reg. IV des lettres, p. 451, lettre à M. Saint-Onge, 18 janv. 1774.

*Soumis et obéissant*: voilà ce que M<sup>sr</sup> Briand ne cessait de redire à son clergé, persuadé de la grande vérité de cette parole de saint Jérôme: " La perfection ne demande pas des personnes insensibles, mais des personnes soumises <sup>15</sup>. "

---

15. Cité par M. Tronson, dans sa *Correspondance*, t. II, p. 195.

D  
M  
tie  
de  
set  
de  
de  
et  
Car  
C  
eur  
le p  
fure  
obéi  
les h  
nos  
dont  
Fran  
ne tr  
accou  
récep  
en fa  
Cra  
ton: i  
compt

## CHAPITRE XXXIII

---

### DEUXIÈME VISITE PASTORALE DU DIOCÈSE (1772) (*suite*)

M<sup>GR</sup> Briand avait séparé en deux étapes sa visite pastorale de 1772. Après avoir terminé la première partie, il revint à Québec, où il passa cinq ou six semaines avant de reprendre sa course apostolique. Son but n'était pas seulement de se reposer un peu de ses fatigues, mais aussi de s'entendre avec le gouverneur Cramahé, qui allait partir de son côté pour sa " tournée " annuelle dans nos campagnes, et de l'entretenir dans ses bonnes dispositions à l'égard des Canadiens.

C'est un fait remarquable que les gouverneurs anglais qui eurent le bon esprit de chercher à connaître par eux-mêmes le peuple canadien, sa religion, ses institutions et ses mœurs, furent en conséquence de leur impartialité même chéris et obéis au delà de leurs espérances. Carleton aimait à tel point les habitants de nos campagnes, qu'il se rendait au milieu de nos bourgades catholiques pour voir de plus près ce peuple dont il voulait être le père et l'ami. Le village de Saint-François du Sud, qu'il honorait ainsi un jour de sa présence, ne trouvant pas de salle assez vaste pour les populations qui accouraient de toutes parts vers ce bon gouverneur, fit la réception sous un pavillon champêtre orné de sapins, dressé en face de l'église paroissiale.

Cramahé ne nous était pas moins sympathique que Carleton: il aimait à voir les habitants chez eux, et à se rendre compte par lui-même de leur état, de leurs travaux, de leurs

besoins, de leurs sentiments, afin de corriger les faux rapports que l'on faisait souvent contre eux à la Cour, et de dire de nous, au contraire, tout le bien qu'il pouvait. Sa correspondance fait foi de ses bonnes dispositions à notre égard :

"Les Canadiens sont tranquilles, écrit-il à Hillsborough. . . Il n'est pas vrai que, s'attendant à la guerre, ils se soient conduits avec insolence. . . Ils désirent vivement qu'un gouvernement favorable soit définitivement établi dans leur pays, et ils ont confiance dans la bonté du Roi."

Faisant allusion à l'Acte de Québec que Carleton espérait faire passer au Parlement de Londres, et qu'attendaient les Canadiens avec tant d'anxiété :

"S'il y a des plaintes, au Canada, écrit encore Cramahé à Hillsborough, cela ne peut venir que de l'incertitude où l'on est par rapport au maintien des lois françaises et à l'emploi de la langue française. . . Les Canadiens français n'ont pas de mauvaises intentions<sup>1</sup>."

M<sup>re</sup> Briand tenait à entretenir ces bonnes dispositions du gouverneur à notre égard. Aussi ne s'était-il pas fait prier pour accéder à la demande qu'il lui avait faite d'écrire à tous les curés, afin qu'ils missent en garde leurs paroissiens contre un piège qu'on pouvait essayer de leur tendre :

"Son Excellence notre Lieutenant Gouverneur, leur écrit le Prélat, souhaite que vous avertissiez vos habitants de ne point donner retraite aux soldats déserteurs ni d'acheter leurs habillements. Il ne lui serait pas possible d'exempter de la sévérité des lois ceux qui tomberaient en contravention<sup>2</sup>."

M<sup>re</sup> Briand vit plusieurs fois le gouverneur avant son départ pour sa tournée annuelle, et ce qu'il lui dit de nos pa-

1. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 8.

2. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p 244.

A  
épisc  
roiss  
Bras.  
vait  
n'ava  
Nicol  
Febvi  
il y av  
l'un p  
Abéna  
Le

3. Ar

roisses ne put que lui faire une impression favorable. Aussi Cramahé écrivait-il à Darmouth l'année suivante :

“ Dans ma dernière tournée, j'ai trouvé partout les populations prospères. Le seul moyen sûr de gagner l'affection des Canadiens, ajoutait-il, c'est de leur accorder toute la liberté possible dans l'exercice de leur religion. A mesure que mourront les vieux prêtres, la Province se créera un clergé canadien; mais pour cela il faut quelqu'un qui exerce les fonctions épiscopales, et la nomination d'un Coadjuteur évitera à l'Evêque la nécessité de traverser les mers pour se faire consacrer<sup>3</sup>. . . ”

Ne croirait-on pas entendre M<sup>re</sup> Briand lui-même exposer ses vues à la Cour? C'est-à-dire que le pieux et habile Prélat ayant su gagner la confiance parfaite du gouverneur par sa loyauté et ses bons procédés, avait aussi réussi à lui faire partager ses sentiments pour le bon gouvernement de notre Eglise canadienne.

\*  
\* \*

Après avoir pris quelques semaines de repos dans sa ville épiscopale, il repartit le 20 juillet pour la visite de ses paroisses, et se rendit tout droit à Nicolet chez le bon curé Brassard. M. Brassard, comme nous l'avons déjà vu, desservait aussi la Baie du Febvre, paroisse distincte, mais qui n'avait pas encore de curé résidant. L'Evêque fit la visite de Nicolet le matin du 21 juillet, et le soir celle de la Baie du Febvre, puis le lendemain le 22, celle de Saint-François, où il y avait deux Pères Jésuites, le P. Maquet et le P. Germain, l'un pour la paroisse canadienne, l'autre pour la mission des Abénaquis.

Le 23, il était à Yamaska, le 24 à Sorel, le 25 à Saint-

---

3. Archiv. du Canada, Papiers d'Etat, Q. 9, lettre du 22 juin 1773.

Ours, le dimanche 26 à Saint-Denis, le 27 à Saint-Antoine, le 28 à Saint-Charles, d'où il se rendit le soir à Belœil. Cette paroisse était desservie par le curé de Saint-Charles, Mathieu Camin-La-Taille, qui lui avait fait donner pour titulaire le saint évangéliste Mathieu, dont il portait le nom. Elle recevait la visite de l'Évêque pour la première fois. M<sup>re</sup> Briand y mit un curé résidant l'année suivante, M. Demeulle, qu'il ordonna le 4 avril 1773 dans l'église paroissiale de Montréal.

M. Demeulle était un des seize ou dix-sept élèves qui terminèrent leur cours classique en 1769 au Séminaire de Québec. Le "petit collègue" de M<sup>re</sup> Briand commençait à porter ses fruits. Les années se suivent et ne se ressemblent pas : celle de 1769 était exceptionnelle par rapport à celles qui l'avaient précédée ; mais l'année 1773 la surpassa, puisqu'elle vit dix-neuf élèves terminer leur études au Séminaire de Québec <sup>4</sup>. Parmi ceux qui achevèrent leur cours classique en même temps que Demeulle figurent Louis de Salaberry, père du héros de Chateauguay, et Joseph Papineau, de Montréal, père du célèbre patriote canadien, et grand patriote lui-même. Avec Demeulle se firent prêtres Brassard-Deschenaux, Jean Lefebvre, Louis Payet, Antoine Foucher, Joseph Compain, François Noiseux <sup>5</sup>, Augustin-David Hubert et Joseph Racine. Ainsi commençait à se réaliser la parole de Cramahé : "A mesure que mourront les vieux prêtres, la Province se créera un clergé canadien."

M<sup>re</sup> Briand estimait beaucoup M. Demeulle <sup>6</sup>. Le curé de Varennes, M. Morand, étant malade, il l'avait ordonné pour le lui donner comme vicaire : écrivant de Montréal aux habitants de Varennes :

4. *Catalogue des officiers et des élèves du Sém. de Québec*, 1848, p. 22.

5. L'auteur de la *Liste chronologique des Evêques et des Prêtres... du Canada*, publiée en 1833.

6. Il était fils d'un pauvre tonnelier de Québec.

“ Touché, leur disait-il, de la détresse où vous réduisait la grave maladie de votre digne curé, pour les secours spirituels, nous avons appelé (de Québec) M. Demeulle, dont les mœurs, la science déjà acquise, le bon esprit et l'application à l'étude nous faisaient concevoir de grandes espérances, afin de vous le donner pour vicaire de M. Morand, jusqu'à ce que la santé de celui-ci fût rétablie, ce que l'on nous faisait espérer. Dieu en a ordonné autrement. Vous venez de le perdre, et j'en suis touché aux larmes<sup>7</sup>. . . ”

M. Morand mourut le jour même que fut ordonné M. Demeulle, le 4 avril, et celui-ci le remplaça jusqu'à l'automne. Il fut alors nommé curé de Belœil, et François Féré-Duburon, un autre très digne prêtre, dont nous aurons occasion de parler plus tard, devint curé de Varennes.

De Belœil, où il était arrivé le soir du 28 juillet, M<sup>er</sup> Briand partit le lendemain vers neuf heures pour arriver à midi à Saint-Olivier, suivant le programme de sa visite. Le 30, il était à Chambly, le 31 à Laprairie, le 1<sup>er</sup> août à Saint-Régis, le 2 à Saint-Constant, le 3 au Saut-Saint-Louis, le 4 à Chateauguay et le 5 à Soulanges, allant le soir à Quinchien.

C'est à Saint-François-Régis que demeurait Joseph Biron, époux de Geneviève de Beaujeu de Villemonde, que M. Pressart avait mariés à Québec le 7 novembre de l'année précédente (1771). M. Pressart était bien aise de les revoir. Les procédures qui avaient précédé leur mariage méritent d'être notées. Geneviève de Beaujeu se mariait “ contre la volonté de ses parents<sup>8</sup> ”, qui demeuraient à l'Île-aux-Grues. Elle avait donc dû s'adresser d'abord au gouverneur Cramahé “ pour obtenir son consentement ” à la place de celui de ses parents. Outre sa signature, sa supplique portait celles de

---

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. IV des lettres, p. 309, Instruction pastorale aux Habit. de Varennes, 4 avril 1773.

8. Louis Liénard de Beaujeu de Villemonde et Geneviève LeMoine de Longueil.

"Longueil, Lanaudière, Agathe Longueil, Lanaudière veuve Gauthier". Cramahé acquiesça de suite à la demande de mademoiselle de Beaujeu :

"Autorisons par ces présentes M<sup>re</sup> l'Evêque de Québec, par lui, ou tel curé qu'il voudra nommer à cet effet, de célébrer le mariage de demoiselle Geneviève de Beaujeu avec Joseph Biron, selon les cérémonies et usages ordinaires de leur Eglise. Donné sous notre seing et sceau privé au Château Saint-Louis, à Québec, le 7 novembre 1771."

La supplique ayant été ensuite présentée à l'Evêque, avec cet écrit de Cramahé, le Prélat accorda, le même jour, toutes les permissions voulues : et d'abord, celle de se marier "sans le consentement de ses père et mère, éloignés de Québec d'environ dix lieues"; puis "dispense de trois bans, sur ce que les parties m'ont représenté que la saison était avancée, et qu'ils ont plus de quatre vingts lieues à faire pour parvenir à Saint-François-Régis, dans le lac Saint-François, lieu de leur domicile; le moindre retardement les empêcherait de s'y rendre et leur serait extrêmement préjudiciable"<sup>9</sup>...

C'est le même jour, également, 7 novembre 1771, que M. Pressart célébra à Québec ce mariage.

Agathe LeMoine de Longueil<sup>10</sup>, qui avait signé la supplique de sa cousine Geneviève de Beaujeu, se maria elle-même deux mois plus tard avec Louis Jarret de Verchères, "ancien officier de Sa Majesté Très-Chrétienne"; et c'est M<sup>re</sup> Briand qui célébra ce mariage. C'est le seul que nous ayons trouvé, célébré par lui. Il avait pour assistants M. Pressart et Jean-François Hubert, le futur évêque de Québec; et voici les noms et les titres de ceux qui signèrent l'acte de ce mariage: "Charles-François Tarieu de Lanaudière,

9. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C.

10. Elle mourut à Québec le 8 mars 1792, et Son Altesse Royale le Prince Edouard, ainsi que tous les officiers de son régiment, assistèrent à ses funérailles.

i  
c  
l  
d  
E  
g  
L  
n  
sc  
ay  
H  
de  
Lo  
anc  
leu  
seu  
che  
axié

E  
chier  
resta  
vacar  
lende  
visite  
10. I

11. A

chevalier de Saint-Louis; Guillaume Grant, écuyer, sieur de Saint-Roch; Joseph-Gaspard Chaussegros, sieur de Léry, chevalier de Saint-Louis, seigneur de LeGardeur et autres lieux; René-Amable Boucher, sieur de Boucherville, officier des Troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne, seigneur de Boucherville et autres lieux; Catherine LeMoine de Longueuil-Lanaudière; Catherine Deschambault-Grant; Charlotte LeMoine, baronne de Longueuil; Marie-Anne Tarieu de Lanaudière, veuve Gauthier, ci-devant Conseiller du Roi en son Conseil Souverain; Charlotte Boucherville-Perreault. "

Ce mariage eut lieu à Québec le 23 janvier 1772; et l'acte ayant été signé, le secrétaire de l'Évêque, Augustin-David Hubert, en donna copie aux parties intéressées<sup>11</sup>.

On le voit, il y avait encore au Canada des représentants de l'ancienne noblesse, de ces chevaliers et croix de Saint-Louis, qui offusquaient tant Haldimand, des seigneurs, des anciens officiers de l'armée française; ils étaient fiers de leurs titres; et M<sup>re</sup> Briand, comme autrefois son prédécesseur M<sup>re</sup> de Pontbriand, était heureux de leur témoigner une marque spéciale de considération, ayant foi, sans y attacher une importance exagérée, dans la valeur de l'antique axiôme: Noblesse oblige.

\*  
\* \*

En partant de Soulanges, et après avoir passé par Quinchien, le Prélat se rendit au Lac des Deux-Montagnes, où il resta avec les messieurs de Saint-Sulpice, qui y étaient en vacances, toute la journée du 6 août. Il n'en repartit que le lendemain pour se rendre à Sainte-Genève, dont il fit la visite le 8 août, puis à la Pointe-Claire le 9, et à Lachine le 10. Le soir, il était à Montréal.

---

11. Archiv. de l'Év. de Q., Reg. C.

Sainte-Geneviève, la Pointe-Claire et Lachine étaient desservies par des prêtres de Saint-Sulpice. Il était donc avec les Sulpiciens depuis plusieurs jours; et il allait continuer à rester avec eux plusieurs mois. Nous avons déjà cité l'invitation que lui avait faite M. Montgolfier deux ans auparavant :

“ Venez donc à Montréal, et par votre présence animer et soutenir la ferveur de cette partie de votre troupeau. ”

En quittant Québec le 20 juillet pour continuer sa visite pastorale, avait-il intention de séjourner quelque temps à Montréal, après l'avoir terminée. Tout nous porte à le croire, mais peut-être pas aussi longtemps qu'il y resta: neuf mois. Ce qui l'engagea à prolonger son séjour au Séminaire de Saint-Sulpice, ce fut la nouvelle qu'il apprit, en y arrivant, que le feu venait de consumer une partie de son Séminaire de Québec. L'incendie, qui s'attaqua aussi au Collège des Jésuites, avait été contrôlé par les Troupes que le gouverneur s'était empressé d'y envoyer; mais il avait tout de même causé des pertes assez considérables. Qu'allait faire M<sup>re</sup> Briand à Québec dans de pareilles circonstances? Puisqu'il était à Montréal, ne valait-il pas mieux y rester, et profiter de l'hospitalité que lui offrait si généreusement Saint-Sulpice? Sa présence au Séminaire de Québec ne pouvait être qu'un embarras. Il n'eut pas de peine, du moins, à se le persuader. Écrivant à Londres au gouverneur Carleton, voici en quels termes il lui apprenait cet événement :

“ Un petit incendie a causé une perte d'environ douze mille francs au Séminaire de Québec, et l'a obligé de retarder l'entrée des classes. Cette perte a dérangé un peu les pauvres écoliers, qui n'ont pu être aidés dans leur pension comme à l'ordinaire. Cet accident a contribué aussi à me déterminer de passer cet hiver à Montréal chez MM. de Saint-Sulpice, pour ménager la dépense du Séminaire de Québec. . . ”

## CHAPITRE XXXIV

---

MONSIEUR BRIAND À MONTRÉAL. — L'AFFAIRE  
GAMÉLIN. — LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

LES quelques mois que M<sup>sr</sup> Briand passa à Montréal, au Séminaire de Saint-Sulpice, comptent assurément parmi les plus heureux de sa vie épiscopale. Ils étaient alors peu nombreux, les messieurs du Séminaire, n'ayant pas à cette époque la permission de se recruter en France, et trouvant encore peu de vocations en Canada : c'étaient tous, ou presque tous, des anciens, la plupart de vieux Français, très attachés à leur ancienne patrie, très attachés aussi à la nôtre, qu'ils avaient choisie pour leur pays d'adoption, très occupés au ministère paroissial et à la desserte des communautés religieuses de la ville. Mais dans les récréations, quel bonheur de se grouper autour du vieil Evêque breton, et de se raconter les uns aux autres les principaux épisodes de leur carrière sacerdotale, pour plusieurs si mouvementée ! Quelle joie pour M<sup>sr</sup> Briand de se voir entouré de si vaillants, de si zélés, de si généreux collaborateurs : tous des hommes de Dieu, tous des prêtres de devoir ! On connaît la vie des fils spirituels de M. Olier : une vie de retraite continuelle, toute pour Dieu et le salut des âmes — la leur avant tout, comme il convient. Briand était vraiment là dans son élément.

Mais, comme à Québec, il lui fallait joindre à la vie intérieure, à la vie mystique et contemplative, celle des œuvres, le règlement des affaires de sa charge. Nous avons un grand nombre de documents, lettres pastorales, avis donnés aux

paroisses et aux curés, datés de Montréal durant le séjour qu'il y fit. M. Pressart était descendu à Québec; très probablement aussi le Père Lefranc, au moins pour plusieurs mois; mais il avait gardé avec lui son secrétaire, M. Hubert, le futur curé de Québec, qui profita beaucoup de ses rapports avec les Sulpiciens, surtout avec le vénérable curé de Montréal, M. Jollivet.

Nous croyons qu'une des affaires les plus graves, — la plus pénible peut-être — que M<sup>sr</sup> Briand eut à régler durant son séjour à Montréal, ce fut celle du marguillier Pierre Gamelin, beau-frère de M<sup>me</sup> d'Youville, et père d'un jeune Sulpicien<sup>1</sup>, décédé depuis quelques mois seulement. Lui et son frère Ignace étaient deux des plus riches négociants de Montréal, très mêlés avec la haute société, la société anglaise, surtout, et appartenaient à l'une des familles les plus importantes du pays. Pierre Gamelin avait été élu marguillier, et était entré au Banc d'œuvre le premier janvier 1771. Malheureusement, il était franc-maçon. M. Jollivet, qui avait dû présider, en sa qualité de curé d'office, l'assemblée où il avait été élu marguillier, le savait-il? Nous l'ignorons; mais nous savons du moins que, l'élection faite, il lui fit promettre de ne plus assister aux assemblées des loges.

Ce cas d'un Canadien franc-maçon est le premier que nous avons pu constater dans les archives: ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en avait pas eu d'autres auparavant. Nous croyons du moins qu'il y en avait eu jusque-là peu d'exemples en Canada, surtout sous le régime français: le fait que nos Evêques n'avaient pas jugé à propos de publier ici les Bulles pontificales de Clément XII et de Benoît XIV condamnant la franc-maçonnerie semble le prouver. Mais parmi les officiers de l'armée anglaise qui fit la conquête du pays, que

---

1. Pierre-Mathieu Gamelin, fils de Pierre Gamelin et de Marie-Clémence Dufrost de la Gemmerais, décédé le 12 nov. 1771 à l'âge de 31 ans.

de franc-maçons, très probablement ! et peut-être aussi parmi ceux de l'armée française. Il y en avait certainement dans les régiments anglais et écossais que la Grande-Bretagne envoyait de temps à autre dans sa nouvelle colonie.

L'auteur, ordinairement si bien renseigné de la *Seigneurie de Lauzon*, écrit quelque part : " Nous ignorons s'il existait dans la colonie, sous le régime français, des loges maçonniques. Nous savons, cependant, qu'après la capitulation de Québec, le 27 décembre 1759, l'anniversaire de la Saint-Jean fut chômé par les différentes loges de Franc-maçons dans la garnison. . . Jean d'Erbrée dit que quelques années seulement avant la Conquête, c'est-à-dire vers 1755, une loge de maçons fut établie à Québec. "

Quoi qu'il en soit, un des premiers actes de Pierre Gamelin, après son élection comme marguillier, fut de manquer à la promesse qu'il avait faite à M. Jollivet, et d'assister publiquement à une assemblée, ou cérémonie ou démonstration solennelle de franc-maçons, au grand scandale de tous les bons catholiques, et spécialement de sa famille, l'une des plus respectables de Montréal, et tout spécialement des messieurs de Saint-Sulpice, de son fils, en particulier, qui mourut quelques mois plus tard, peut-être de chagrin.

Que se passa-t-il ensuite ? Nous le saurions, si nous avions la lettre qu'il écrivit à M<sup>re</sup> Briand, probablement sous le coup des menaces ou des représentations qui lui furent faites pour l'engager à quitter le Banc d'œuvre, ou à rompre avec les loges. Mais au défaut de cette lettre, nous avons celle que lui adressa le Prélat, en réponse à la sienne, et que le lecteur parcourra sans doute avec intérêt :

" J'ai reçu, dit-il, votre lettre deux heures avant le départ du courrier, trop tard pour décider une pareille affaire. J'ai eu tout le temps et de ressentir la douleur, et de réfléchir. J'ai pris le parti de vous écrire avec toute la bonté et la tendresse d'un père.

“ Vous avez eu tort d'assister à cette cérémonie de franc-maçons. Vous n'ignorez pas qu'en acceptant une place dans l'Œuvre vous entriez dans un corps dont les membres se font une loi de ne plus assister à ces assemblées. Vous aviez même promis à M. Jollivet, avant votre installation, de ne lui donner sur cela aucun sujet de peine. Selon le monde, il vous était très facile de vous dispenser de cette cérémonie d'éclat : vous étiez depuis peu de jours en grand deuil<sup>2</sup>. Voilà donc une faute qu'il vous était facile d'éviter. Je l'oublie pourtant, volontiers, monsieur ; mais aussi je vous prie de ne point à l'avenir fréquenter les loges, tandis que vous exercerez l'office de marguillier.

“ Je ne vous dirai pas, pour vous y engager, que les plus célèbres universités du monde ont décidé qu'un catholique ne pouvait se faire franc-maçon sans enfreindre bien des lois. Je ne vous dirai pas que deux Bulles de Souverains Pontifes, l'une de Clément XII<sup>3</sup> en 1738, et l'autre de Benoît XIV en 1751, défendent à tout catholique, sous les plus grandes peines pour un chrétien, cette sorte d'association.

“ J'espère que, sans pousser plus loin toutes ces discussions, la seule considération qu'il vous convient d'avoir pour votre Evêque suffira pour vous faire entrer dans mes vues à cet égard. Rien en ceci n'intéresse votre honneur. Je ne vous dis pas de trahir vos loges, ni leurs secrets. Je demande uniquement de vous que vous vous en absentiez au moins pendant le temps qu'en qualité de marguillier vous avez avec votre Evêque un rapport plus particulier, que vous ignorez sans doute. Loin donc de vous ce prochain éclat dont vous me menacez : quoi, vous seriez le premier à troubler la paix de mon diocèse ! Et ce serait un Gamelin, dont la famille a

---

2. Par la mort de sa fille Marie-Renée, épouse de Jean Sabrevois de Bleury, décédée le 30 oct. 1770.

3. Clément XII était de la famille Corsini, et fut pape de 1730 à 1740.

jusqu'ici si bien mérité de la religion <sup>4</sup>, qui lui porterait les premiers coups! Je ne le puis croire de vous, ou bien vous avez bien dégénéré. Puisque vous avez des amis, du crédit et une bourse, ne les employez pas pour une si mauvaise cause. Souvenez-vous que vous êtes catholique avant d'être franc-maçon, et que les serments que vous avez faits en l'Eglise sont plus sacrés et plus forts, quoique moins *exécratoires*, que ceux que vous avez faits en loges.

"Au reste, monsieur et mon fils en Jésus-Christ, je n'ai ni argent ni crédit (très peu d'autorité sur les hommes), ni amis sur qui je puisse m'appuyer, mais j'ai des pleurs à verser sur vous, si vous désobéissez, et du sang dans les veines que je verrais couler jusqu'à la dernière goutte, plutôt que de consentir à l'infraction des saints usages de mon diocèse, et des règles de l'Eglise. Je n'en suis pas l'auteur, mais j'en serai toujours le défenseur.

"Peut-être aurez-vous besoin, pour le bien de votre âme, d'instruction plus ample sur le fond de la matière présente. Permettez-moi que je vous renvoie sur cela à mon grand vicaire M. de Montgolfier; je lui donne mes ordres à ce sujet, et je le prie de vouloir bien vous faire envisager les suites <sup>5</sup>."

A son tour, M<sup>re</sup> Briand allait voir M. Gamelin, causer avec lui, lui développer la doctrine de l'Eglise sur la franc-maçonnerie, et l'engager à en sortir. Nous aurions aimé à trouver quelque trace de cette rencontre et de cet entretien, mais, contre notre attente, n'en avons vu aucune. Nous croyons, du reste, que la conversion de Gamelin, au moins dans les limites, bien restreintes, en vérité, que lui avait tracées le Prélat, était déjà accomplie: le fait qu'il continua à être marguillier et à occuper le banc d'œuvre, puis rendit exactement

---

4. Dans le même temps, les Gamelin prenaient une part active à la reconstruction de l'église de Bonsecours.

5. Archiv. de l'Ev. de Q., vol. IV des lettres, p. 179, lettre à M. Gamelin, marguillier à Montréal, 14 janvier 1771.

ses comptes au bout de son terme d'office, le prouve suffisamment. La lettre que lui avait écrite M<sup>re</sup> Briand était trop belle, trop paternelle et trop touchante pour ne pas obtenir ce bon résultat.

\*  
\*\*

M<sup>re</sup> Briand profita de son séjour à Montréal pour régler avec M. Montgolfier une foule de choses qui regardaient l'administration du diocèse. On sait, par exemple, qu'il y avait, dès cette époque, un *Ordo* diocésain pour la récitation du bréviaire et la célébration de la sainte messe<sup>6</sup>. Cet ordo se composait à Saint-Sulpice, et s'imprimait à Montréal chez Fleury Mesplet. M<sup>re</sup> Briand s'entendit avec M. Montgolfier pour la composition et l'impression de celui de 1774.

Il fut aussi question du Catéchisme. M<sup>re</sup> de Saint-Vallier en avait composé un pour le diocèse : nous en avons parlé assez longuement dans un de nos précédents volumes. Mais on était revenu depuis longtemps au Catéchisme de Sens, composé par l'archevêque de cette ville, monseigneur Jean-Joseph Languet. Il y en eut une édition canadienne, imprimée à Québec en 1766 chez Brown et Gilmore, les éditeurs de la *Gazette de Québec* : c'était un volume de 148 pages. L'édition s'écoulait rapidement ; et Fleury Mesplet, de Montréal, qui imprimait déjà l'*Ordo*, avait des yeux de concupiscence sur une deuxième édition du catéchisme, qui allait bientôt s'imposer. De son côté, M. Montgolfier pensait qu'il fallait profiter de l'occasion pour faire quelques modifications au catéchisme diocésain. Il en conféra avec M<sup>re</sup> Briand ; mais il fallait attendre les moments opportuns. Enfin il se décida à lui écrire au commencement de 1777 :

“ Nous manquons de catéchismes. Notre imprimeur m'a

---

6. Lettre de M. Montgolfier à Mgr Briand, 11 nov. 1767.

dit qu'il avait eu l'honneur de vous écrire pour avoir la permission d'en imprimer, et que vous l'aviez renvoyé pour en conférer avec moi. Je pense que c'est une œuvre nécessaire; mais dans ce cas, si Votre Grandeur le trouve bon, je croirais que, quoique pour ne dérouter personne il soit à propos de s'en tenir au Catéchisme de Sens, en usage dans votre diocèse, on pourrait en disposer les réponses de façon que chacune renferme en même temps la demande, et forme une proposition qui signifie quelque chose par elle-même: en sorte que ce que les enfants auront appris par cœur renferme une doctrine moins abstraite, et plus durable, et plus intelligible.

“ Je voudrais aussi que dans chaque article, après avoir imprimé en caractères ordinaires les demandes et réponses les plus nécessaires, on distinguât par des caractères *italiques* celles qui sont moins essentielles, et dont on pourrait absolument dispenser les personnes les plus grossières et les moins intelligentes. Je vais vous envoyer ci-joint le prospectus et le modèle de ce projet. Votre Grandeur aura la bonté d'ordonner, et je ferai exécuter ce que vous jugerez à propos.

“ Je crois qu'il faudrait tirer l'édition au moins à deux mille exemplaires. Si Votre Grandeur voulait y mettre un mandement à la tête, pour encourager les curés et catéchistes, pour exciter les pères et mères à procurer l'instruction de leurs enfants, et pour donner l'émulation à ceux-ci, je crois que cela serait bien <sup>7</sup>. ”

M<sup>sr</sup> Briand entra tout à fait dans les vues de M. Montgolfier, et le mandement demandé par celui-ci, dans sa lettre du 19 janvier, fut prêt dès le 7 mars, puis imprimé en tête du catéchisme <sup>8</sup>. M. Montgolfier ajoutait :

---

7. Lettre du 19 janvier 1777.

8. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 288., *mand. au sujet du catéchisme*, 7 mars 1777.

"J'ai fait imprimer l'office du Sacerdoce à six cents exemplaires. Je n'attends plus qu'une occasion favorable pour vous en envoyer des paquets."

M<sup>re</sup> Briand, dès le commencement de son épiscopat, avait ordonné "de suivre en tout le Rituel du diocèse, même dans l'administration des sacrements<sup>9</sup>". Mais on n'avait pas encore ce que l'on est convenu d'appeler "l'Extrait du Rituel" :

"Il y a quelque temps, lui écrit M. Montgolfier, Votre Grandeur me fit l'honneur de me marquer qu'elle souhaiterait faire imprimer un Rituel portatif; et l'imprimeur de Montréal<sup>10</sup> vient de me communiquer ce que vous avez eu la bonté de lui écrire à ce sujet.

"Voici un projet de ce livret tel que je l'ai conçu. . . L'imprimeur paiera ses frais par le débit. Une édition de cinq à six cents exemplaires sera sans doute au moins à moitié épuisée dans deux ou trois ans." Et il ajoutait : "J'ai oublié d'y insérer la *bénédiction pour la première soutane*, qui ne se trouve pas dans le Grand Rituel<sup>11</sup>. . ."

Ne pourrions-nous pas ajouter : "Où se trouve aujourd'hui cette *bénédiction*? Qu'est-elle devenue? L'idée de cette *bénédiction de la première soutane* n'est-elle pas touchante?"

Enfin, dans une autre lettre écrite vers le même temps, M. Montgolfier communiquait à M<sup>re</sup> Briand son opinion sur un sujet plein d'actualité de nos jours, et qui commençait à occuper certains esprits :

"J'ai eu l'honneur de recevoir de M. Mabane trois ou quatre visites, dans le voyage qu'il a fait à Montréal. Il y a toujours été question de la Bibliothèque qu'on se propose d'établir à Québec. Il espérait sans doute quelque souscrip-

9 *Ibid.*, p. 208.

10. On voit qu'il n'y en avait qu'un; Fleury Mesplet.

11. Lettre du 15 oct. 1777.

t  
c  
r  
  
é  
m  
qu  
th  
ch  
qu  
il y  
bo  
vo  
pru  
  
A  
niq  
Sœu  
"  
soin  
essen  
tion  
La  
Dame  
certai  
chang  
la mei  
cédent  
tion er

tion généreuse de ma part. J'ai toujours évité de m'expliquer, et me suis contenté de lui dire que je verrais de m'arranger avec M. Gragé.

" Je vous avoue, monseigneur, que si je contribue à cet établissement, ce ne serait qu'à contrecœur et par un pur motif de politique chrétienne. Je suis intimement persuadé que dans tous les établissements d'Imprimerie et de Bibliothèque publiques, quoiqu'ils aient en eux-mêmes quelque chose de bon, il y a toujours plus de mauvais que de bon, et qu'ils font plus de mal que de bien, même dans les lieux où il y a une certaine police pour la conservation de la foi et des bonnes mœurs. J'espère, monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien avoir la bonté de me donner sur cela un conseil prudent et salutaire<sup>12</sup>. . . "

\*  
\* \*

Avant de quitter Montréal, M<sup>sr</sup> Briand fit la visite canonique de ses trois communautés religieuses. Il écrivit aux Sœurs de l'Hôtel-Dieu :

" Je ferai la visite de votre communauté le 10 mars. Le soin des âmes religieuses nous a toujours paru un devoir essentiel pour un évêque, et le plus digne objet de son attention et de sa bienveillance. "

La communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame reçut sa visite dans le mois d'avril. Il y régnait un certain malaise depuis assez longtemps par suite de certains changements aux règles primitives qu'y avaient faits, avec la meilleure intention du monde, sans doute, les évêques précédents, Dosquet et de Pontbriand : ils mettaient une distinction entre les Sœurs chargées de l'enseignement et celles qui

---

12. Lettre du 25 avril 1777.

étaient occupées au service du ménage : ce qui était contraire aux vues de la vénérable Sœur Bourgeois, qui avait eu à cœur de rendre toutes les Sœurs égales entre elles :

"Ce changement, écrit M. Faillon, en divisant les Sœurs en deux classes, devait nuire à l'union des cœurs, qui avait régné jusqu'alors dans la communauté<sup>13</sup>."

Après avoir terminé sa visite, M<sup>re</sup> Briand écrivit aux Sœurs pour les encourager dans l'œuvre si bienfaisante de leur institut :

"Votre Compagnie, dit-il, est très utile à la gloire de Dieu et au salut des peuples de notre diocèse. . . Continuez d'être la bonne odeur de Jésus-Christ par vos vertus, et d'être des apôtres de ce même Jésus par votre zèle à le faire connaître, à enseigner sa religion, et à le faire aimer<sup>14</sup>. . ."

Mais quant au changement des règles, il ne voulut rien faire avant d'avoir bien examiné la question, quoique, disait-il plus tard, "j'aie toujours penché vers le sentiment qui n'admettait qu'une sorte de Sœurs". Ce ne fut donc qu'un an après sa visite que, de Québec, il adressa aux Sœurs de la Congrégation une magnifique lettre, dans laquelle il disait, entre autres choses :

"Nous nous sommes déterminé pour plusieurs bonnes raisons, mais surtout par la considération de la vertu de votre sainte Fondatrice, et de ceux qui l'ont dirigée dans cet établissement, qui nous convainc qu'elle n'a été conduite en tout que par l'Esprit de Dieu, dont les desseins ne changent point, à donner une nouvelle approbation à vos règles primitives, à les remettre dans toute leur force, annullant, à cet effet, les explications, interprétations, changements, dérogations, qui

13. *Vie de la Sœur Bourgeois*, t. II, p. 436.

14. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C., p. 280 vo, Lettre aux Sœurs de la Congrégation, 31 mai 1773.

y avaient été faits ci-devant par les évêques Dosquet et de Pontbriand<sup>15</sup>. . .”

Le bon M. Favard, qui dirigeait la Congrégation depuis près de quarante-quatre ans, et gémissait sur les mauvais effets des changements dont nous venons de parler, pouvait maintenant chanter son *Nunc dimittis*. Il mourut, en effet, quelques mois plus tard, le 11 octobre 1774, à l'âge de 77 ans.

La vénérable fondatrice des Sœurs Grises, M<sup>me</sup> d'Youville, n'était plus de ce monde, lorsque M<sup>sr</sup> Briand fit la visite canonique de sa communauté au printemps de 1773: elle était partie pour un monde meilleur le 23 décembre 1771, et avait été remplacée comme supérieure par la Sœur Despins, qui avait hérité de son esprit et de ses vertus. Nous n'avons d'ailleurs rien trouvé dans les archives au sujet de cette visite canonique des Sœurs Grises de Montréal en 1773.

\*  
\* \*

La paroisse de Montréal était admirablement desservie; si bien que, malgré sa bonne volonté pour M. Jollivet, M<sup>sr</sup> Briand ne put se décider à lui accorder M. Compain, jeune prêtre natif de Montréal qu'il lui avait demandé pour desservir Bonsecours<sup>16</sup>:

“ Cette colonie est sujette à tant de révolutions, lui écrit-il l'année suivante, qu'il ne m'est pas possible de vous donner ma parole pour M. Compain. Je préférerais sans contredit les paroisses à Bonsecours: dans ce cas-ci, c'est un mieux être; dans le premier, c'est nécessité.

---

15. Ibid., p. 288 vo, lettre du 20 juin 1774.

16. Il en avait besoin pour le donner comme vicaire à son vieux coadjuteur Mgr Desglis, curé de Saint-Pierre.

“ D’ailleurs, quelle nécessité de donner deux messes à l’Hôtel-Dieu? Pourquoi M. Curatteau ne pourrait-il pas aller le dimanche avec ses écoliers dire la messe à Bonsecours<sup>17</sup>? Deux moyens que vous avez de fournir une messe à Bonsecours.

“ Qu’il y ait quatre messes à la paroisse, bien distribuées, c’est assez pour la commodité du peuple: il ne faut pas qu’il croie qu’il sera toujours aussi bien desservi qu’il l’a été et qu’il l’est encore. Hé quoi! à Québec, il n’y a qu’un vicaire: cependant, je ne pense pas qu’on y perde la messe, sinon par sa faute. Vous êtes seize prêtres à Montréal, en comptant les Religieux; et ils sont ici onze. Vous voyez qu’il ne doit pas vous être difficile de tout remplir.

“ Au reste, monsieur, vous pouvez espérer que je ferai mon possible pour seconder vos bonnes vues et la piété des citoyens du quartier de Bonsecours. Mais je suis pressé et sollicité par bien des prétendants, dont le besoin me paraît plus pressant<sup>18</sup>. . . ”

---

17. Le collègue de M. Curatteau était depuis l’année précédente (1773) au Château Vaudreuil, à peu de distance, par conséquent, de Bonsecours.

18. Lettre du 5 mai 1774.

## CHAPITRE XXXV

### DEUXIÈME VISITE PASTORALE DU DIOCÈSE (1773)

M<sup>GR</sup> Briand écrivait de Montréal le 24 avril (1773) à un de ses missionnaires les plus éloignés :

“ Je suis à Montréal depuis neuf mois, et je ne compte descendre à Québec que dans un mois <sup>1</sup>. ”

Il ne quitta définitivement Montréal que le 14 mai, après avoir averti les paroisses qui se trouvaient sur sa route jusqu'aux Trois-Rivières qu'il arrêterait leur faire sa visite pastorale :

“ Nous commencerons par Repentigny le 15 mai, disait-il, nous y étant rendu le 14. Le 16 et le 17, l'Assomption. Le 18, Saint-Sulpice. Le 19, La Valtrie. Le soir, en passant, Lanoraie. Le 20, Berthier. Le 21, l'Ile du Pads; d'où nous partirons, au plus tard, à dix heures du matin. Nous tâcherons de nous rendre à Maskinongé au moins vers deux heures, et plus tôt, s'il est possible. Nous invitons les habitants de Lornières à s'y trouver, afin de voir s'il est possible de réunir les esprits pour la construction de l'église. Le 22, la Rivière du Loup. Le 23, Yamachiche, et le 24, les Trois-Rivières <sup>2</sup>. . . ”

Durant son séjour à Montréal, il s'était absenté deux fois pour visiter quelques paroisses des environs : la première fois, du 23 au 31 mars, Longueil, Boucherville, Verchères,

1. Lettre au R. P. Simple Bocquet, miss. au Détroit, 24 avril 1773.

2. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 246.

Contrecoeur, Varennes, Lachenaie, Mascouche, Terrebonne, la Rivière-du-Chêne; la deuxième fois, du 2 au 8 mai, la Longue-Pointe, la Pointe-aux-Trembles, la Rivière des Prairies, Saint-François de Sales, Saint-Vincent, le Saut-au-Récollet, Saint-Laurent.

Quatre de ces paroisses étaient desservies par les Sulpiciens: Saint-Laurent, par M. Beauzèle; le Saut-au-Récollet, par M. Perthuis; la Pointe-aux-Trembles, par M. Robert, et la Longue-Pointe par M. Curatteau, qui n'alla au Château Vaudreuil que quelques mois plus tard. Mascouche avait pour curé le Père Well, jésuite; Longueil, le Père récollet Claude Carpentier, et la Rivière-du-Chêne (Saint-Eustache), le Père Bérey. Les autres paroisses étaient desservies par des prêtres séculiers.

Entre tous les curés qui desservaient les paroisses à partir de Repentigny jusqu'aux Trois-Rivières, nous ne rencontrons que deux Sulpiciens; ils méritent une mention spéciale: Huet de la Valinière, alors curé de Saint-Sulpice, pour les excentricités de sa carrière sacerdotale, qui faisaient le désespoir de ses supérieurs, et dont nous aurons à parler dans un autre volume; M. Degeay, curé de Saint-Pierre du Portage de l'Assomption, pour ses grands mérites et les œuvres admirables de son ministère. M. Degeay, qui avait du bien de famille, le dépensait sans compter pour encourager et soulager ses paroissiens; il fonda, à ses frais, la paroisse de Saint-Jacques, dans les profondeurs de l'Assomption, pour y établir cette colonie d'Acadiens dont nous avons déjà parlé. C'est probablement pour visiter cette nouvelle paroisse et cette nouvelle colonie que nous voyons M<sup>sr</sup> Briand consacrer deux jours à l'Assomption. Malheureusement, la carrière de M. Degeay fut relativement courte: arrivé au pays en 1742, il mourut en 1774 à l'âge de 57 ans. C'est assurément l'un des curés les plus méritants que rencontra M<sup>sr</sup> Briand dans toute sa visite pastorale. M. Degeay appartenait au diocèse de Lyon.

L'Évêque ne fit que passer à Lanoraie, l'ancienne paroisse du chanoine Gaillard, desservie maintenant par le curé de Berthier, M. Papin. Maskinongé et la Rivière-du-Loup étaient desservies par les Pères Récollets; la ville des Trois-Rivières, également; mais elle allait avoir bientôt pour curé un prêtre séculier.

Nous avons vu, en effet, le peu de satisfaction qu'avait donné à l'Évêque le Père Couturier, par son indocilité. Celui qui le remplaçait lui en donnait encore moins, pour d'autres raisons, peu édifiantes pour les habitants de sa ville natale. M<sup>re</sup> Briand en était désolé: il n'attendit pas la visite pour lui donner de bons avis; il lui écrivit de Montréal, et terminait ainsi sa lettre:

“ Vous trouvez des pénitents qui se confessent de boire de l'eau entre les repas: ô l'aimable simplicité! Comment ne l'admirez-vous pas? Comment ne vous faites-vous pas des reproches, en pensant à vous, qui êtes religieux, et religieux de saint François, dont toute la vie, malgré son innocence, n'a été que pénitence, jeûne et mortification<sup>3</sup>? . . . ”

La mortification était d'autant plus nécessaire à ce bon religieux, qu'il était de sa nature “ vif, prompt et insultant ”: il n'avait plus de grand'messes dans son église paroissiale, n'ayant plus de chantes, parce qu'il ne cessait de les maltraiter en paroles:

“ Il a toujours été accusé de promptitude, et de hauteur, écrit l'Évêque à son grand vicaire Saint-Onge. Il ne fait de différence des bourgeois d'une ville et des habitants des campagnes. Il ne considérait guère plus autrefois les officiers: ce qui n'est pas l'esprit de Notre-Seigneur.

“ Mettez donc la paix, mon cher grand vicaire, ajoutait le Prélat. Les sots, pas plus que les sages, ne se prennent par les injures, les duretés, ni les hauteurs<sup>4</sup>. ”

3. Lettre du 19 mars 1773, p. 373.

4. Lettre du 18 janvier 1774, p. 451.

La situation devint encore plus grave, lorsque ce religieux, au mépris de la clôture de son Couvent, y introduisit sa sœur et sa nièce pour y rester avec lui. C'est lui-même qui l'apprit un jour à M<sup>re</sup> Briand, sans paraître soupçonner l'incongruité de sa conduite, lui disant en même temps qu'il en avait eu la permission des grands vicaires Montgolfier et Saint-Onge. Le Prélat ne pouvant le croire, écrivit à M. Montgolfier, qui non seulement nia la chose, mais affirma qu'il avait fait son possible pour détourner ces Dames d'un pareil projet. Il écrivit alors à M. Saint-Onge :

“ Je ne doute point qu'il ne m'en impose aussi à votre égard. J'ai la réponse de M. Montgolfier; je demande la vôtre avant d'agir. J'avais écrit au premier que je ne pouvais croire qu'il eût oublié l'esprit de l'Église assez pour, sans bien des formalités, séculariser ainsi, dans le cas présent, une maison religieuse. Je pense bien la même chose de vous. Or, votre réponse reçue, vous ne doutez pas que je déclare le dit Père irrégulier, pour avoir fait ses fonctions après les censures encourues par cet acte défendu par une multitude de Canons et ses propres Constitutions.

“ C'est un Père qui me donne autant de chagrin que j'ai eu de considération, je pourrais dire d'amitié pour lui. Quoi qu'il en soit, je vous ordonne de lui défendre aucune fonction, qu'il n'ait mis hors du Couvent ses parentes, que vous ne l'ayez absous des censures, dispensé ou relevé de l'interdit. Je vous donne les pouvoirs nécessaires pour cela, selon que je les ai du Souverain Pontife, pour cette fois seulement. . .

“ Il m'a écrit; je n'ai pas voulu lui répondre avant d'être instruit de mes deux grands vicaires, qu'il met en jeu, afin de ne pas trop avancer, ou de mesurer ma réponse sur leur conduite<sup>5</sup>. . .”

---

5. Archiv. de l'Ev. de Q., vol. IV des lettres, p. 431, lettre du 21 nov. 1773.

L'Évêque finit par ôter la cure des Trois-Rivières aux Récollets, et la donna à un jeune prêtre séculier, M. Maillou; mais les choses n'allèrent guère mieux. Il avait recommandé à M. Saint-Onge de le diriger et de lui donner des conseils; mais celui-ci le faisait avec si peu de tact et de discrétion que M. Maillou passait pour n'être tout simplement que son vicaire et souffrait de l'impopularité de l'autre:

“ On dit publiquement aux Trois-Rivières, écrit M<sup>sr</sup> Briand à Saint-Onge, que tant que vous y demeurerez, ils ne jouiront jamais de la paix et de la tranquillité, et que vous n'y servez qu'à mettre le trouble et la division. . . ” Et il ajoutait: “ Tout est en feu, dit-on, dans les Trois-Rivières, le uns tenant pour les prêtres (séculiers), les autres pour les Récollets. Tout cela est fort naturel. Cette ville a toujours été conduite par ces Religieux: il serait étonnant qu'on ne les y aimât plus. Il faut donc beaucoup de prudence, de douceur et de dextérité pour réunir les esprits et les amener à la confiance aux prêtres séculiers. Comme vous êtes regardé par les mécontents comme la cause de la sortie du P. Couturier, quoiqu'on ne doive l'imputer qu'à lui seul, vous ne réussirez pas, je le crains, à les apaiser et à les ranger au devoir <sup>6</sup>. ”

On ne peut douter, d'après les documents, que Saint-Onge n'était ni populaire ni généralement respecté aux Trois-Rivières: il avait son parti, sans doute, mais les Récollets avaient aussi le leur, et il était plus considérable que l'autre. “ Pour réunir les esprits ”, comme le désirait M<sup>sr</sup> Briand, il aurait fallu à Saint-Onge une grande autorité morale, et il semble qu'il l'avait perdue par des imprudences, et des imprudences généralement reconnues comme telles. M<sup>sr</sup> Briand, qui lui avait déjà donné de bons conseils, lui écrivait un jour

---

6. Ibid., p. 547, lettre de Mgr Briand au grand vicaire Saint-Onge, 1774.

pour lui faire de graves reproches, et lui disait en terminant sa lettre :

“ Vous avez érudé les conseils que je vous ai donnés. Cette conduite donne un mauvais exemple et occasionne des discours qui retombent sur vous. . . ”

Que de fois le bon et pieux Prélat était venu au secours de son grand vicaire, et l'avait sauvé de situations dangereuses ! Nous n'en citerons qu'un exemple :

Pélissier, le directeur des Forges de Saint-Maurice, peu satisfait de son exploitation, voudrait rejeter sur d'autres la cause de son mauvais succès. Il vise M. Saint-Onge, et l'accuse de détourner les ouvriers de son service : “ Il a refusé, écrit-il à M<sup>re</sup> Briand, le Père Nicolas pour la confession d'un malade des Forges et pour les pâques. Il n'est pas exact dans ses fonctions. Il a tenu des propos licencieux à ma servante. . . Je viens d'obtenir, ajoutez-t-il, une prise de corps contre lui ; et si vous ne le rappelez pas immédiatement des Trois-Rivières, je vais le traduire à la cour du Banc du Roi, où je déduirai toute sa mauvaise conduite. Le clergé en souffrira, mais je n'y puis rien. . . ”

C'était évidemment du chantage. M<sup>re</sup> Briand, sans s'émouvoir, lui répond tranquillement qu'on ne condamne personne sans l'entendre : “ Je verrai mon grand vicaire, dit-il, j'entendrai ses explications, et ferai justice, s'il y a lieu. ”

M. Saint-Onge descend, en effet, à Québec, nie presque tous les faits allégués contre lui, et s'explique sur les autres :

“ Je n'ai pu découvrir dans toute sa conduite, écrit à Pélissier M<sup>re</sup> Briand, aucun abus de la religion qui puisse nuire à votre exploitation. Au reste, quoique innocent, M. Saint-Onge était prêt à se retirer des Trois-Rivières, si je l'avais jugé à propos. Tout le monde a été d'avis que je devais le maintenir à son poste ; et Son Excellence M. Carleton ne veut pas que je le retire, et m'a dit que je pouvais vous le marquer. Ainsi, ce n'est plus mon affaire. ”

Saint-Onge était sauvé, grâce à Carleton, grâce aussi à M<sup>re</sup> Briand. Il aurait dû désormais être sur ses gardes et éviter tout ce qui pouvait faire de la peine à son évêque.

Au lieu de cela, il commit, comme nous l'avons vu, des imprudences qui achevèrent de lui faire perdre cette autorité morale incontestée qu'il lui aurait fallu pour en imposer à tout le monde, et rétablir la paix aux Trois-Rivières. S'il avait eu cet ascendant et cette autorité, il n'aurait pas laissé les marguilliers entreprendre d'allonger leur église et d'y faire de grands travaux sans y être autorisés par l'Évêque et par l'autorité civile. Ces pauvres marguilliers avaient voulu se passer de l'Évêque, à l'instar de ceux de Québec, et maintenant ils s'apercevaient qu'ils n'avaient aucune force pour faire payer les contribuables qui n'approuvaient pas les travaux entrepris. Le "règne du marguillage", comme disait spirituellement M<sup>re</sup> Briand, était en faillite, et maintenant les fabriciens suppliaient le Prélat de venir à leur secours :

" Si avant de travailler, leur répond M<sup>re</sup> Briand, vous m'aviez envoyé votre plan, votre acte d'assemblée, j'eusse avisé ou à le réprouver, ou à l'approuver; et si j'avais pris ce dernier parti, sans doute qu'il serait de mon devoir et qu'il m'appartiendrait de me servir des armes que le Seigneur m'a mises en mains pour engager, et peut-être même pour contraindre. Aujourd'hui que je ne passe pas pour avoir autorisé vos démarches indépendantes, vous avez, messieurs, trop de lumières pour penser que je doive prendre un personnage dans votre tragédie, lorsque la farce est presque jouée. . . "

Toujours porté à la bienveillance et aux bons procédés, le Prélat ajoutait :

" Je vais cependant considérer la chose devant Dieu et chercher un biais honnête et qui sauve l'honneur dû à ma dignité, pour m'introduire dans cette affaire, et tâcher, s'il est possible, de la conduire à sa fin. Y réussirai-je? Je n'en

sais trop rien, parce que je ne connais pas ceux dont vous vous plaignez ?... ”

Le nombre des récalcitrants était peu considérable; et l'on mentionnait parmi eux un M. Courval:

“ Il faut laisser gazouiller M. Courval, écrit le Prélat. Est-il bien sûr, au reste, qu'il ait ainsi parlé? Il y a bien des rapporteurs fourbes et menteurs. ”

M<sup>sr</sup> Briand écrivit aux citoyens des Trois-Rivières en général pour les engager à contribuer généreusement pour la perfection des travaux commencés à l'église. Il avait dans cette ville un excellent ami, M. de Tonnancour, noble et riche chrétien<sup>8</sup>, parent de son ancien confrère du Chapitre: il lui écrit:

“ Je compte que vous allez travailler à mettre la paix entre vos concitoyens: cette heureuse paix que Notre-Seigneur est venu apporter aux hommes de bonne volonté, et dont nous serions bien à plaindre de nous priver<sup>9</sup>. ”

Mais à la fin le pieux Prélat jugea que le plus court et le plus sûr moyen d'assurer cette paix, c'était de mettre au compte de la Fabrique ce qui restait à payer pour les travaux:

“ Ce sera, disait-il, le plus court moyen de voir finir un babil indécent et criminel qui ne sert qu'à diviser et aigrir les cœurs<sup>10</sup>. ”

“ On vend les vases sacrés, ajoutait-il, pour soulager les pauvres: à plus forte raison doit-on le faire pour réparer une injustice commise contre de pauvres ouvriers<sup>11</sup>. ”

Et comme il apprenait par M. de Tonnancour que certains

7. Ibid., p. 419, lettre de Mgr Briand aux marguilliers des Trois-Rivières, 9 déc. 1773.

8. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 195.

9. Lettre du 27 déc. 1773, p. 449.

10. Lettre au grand vicaire Saint-Onge, 1er juillet 1774, p. 507.

11. Lettre à M. de Tonnancour, 17 juillet 1774, p. 509.

citoyens de la ville trouvaient leur nouveau curé, M. Maillou, trop jeune :

“ Eh bien, lui écrit-il, qu'ils se cotisent pour faire vivre décentement un curé, et je leur en donnerai un plus âgé, ou bien qu'ils se contentent d'un Récollet, ou bien passez-vous de prêtres : plusieurs, imbus de l'esprit de Voltaire, n'en feraient mine. . . On aime fort dans ce pays-ci à être bien desservi, sans qu'il en coûte. Les Anglais le voient et le disent : “ Nous ne sommes pas, nous autres protestants, “ comme vos peuples ; nous payons bien nos ministres <sup>12</sup>. . . ”

Le Prélat était bien sûr que son ami Tonnancour ne prendrait pas ces réflexions pour lui-même : il appartenait à une excellente famille ; son père avait été syndic des Récollets <sup>13</sup> ; il était lui-même un citoyen intègre, très bien disposé à l'égard du clergé. Cependant il eut occasion, un jour, de se plaindre à l'Évêque qu'on n'avait pas voulu l'entendre en confession :

“ Croyez votre vieil ami, lui répond M<sup>sr</sup> Briand, oublions les sottises, méprisons l'orgueil, ayons pitié des sots et des superbes. Laissons-les exulter, et faisons tout pour Dieu. Je sais qu'on vous a refusé l'audition de vos misères. J'espère qu'on sera plus complaisant une autre fois. Ne manquez pas la Portioncule. Cette indulgence ne sera point superflue à un Normand <sup>14</sup>. ”

---

12. Lettre au même, 3 juin 1775, p. 571.

13. *Les Ursulines des Trois-Rivières*, t. I, p. 300.

14. Les Godefroy de Tonnancour étaient originaires du pays de Caux, en Normandie.

## CHAPITRE XXXVI

### ÉPILOGUE

AUX Trois-Rivières, M<sup>re</sup> Briand avait fini sa visite pastorale pour 1773. Il quitta cette ville le 26 mai, et rentra à Québec le lendemain après une absence de dix mois, heureux de se retrouver au milieu des citoyens de sa ville épiscopale, et de revoir son Séminaire, tout remis de l'accident de l'année précédente, ses séminaristes, grands et petits, appliqués plus que jamais à l'étude et au devoir.

Le curé Porlier, de Sainte-Anne, lui ayant écrit pour le féliciter sur son heureux retour :

“ Recevez mes remerciements, lui répond le pieux Prélat, pour votre gracieux compliment sur mon retour à Québec, puisque vous voulez bien vous y intéresser. Je dois vous assurer aussi de la joie que je ressens d'être auprès de nos chers curés de ce district.

“ J'ai été un peu fatigué des visites et autres occupations dans lesquelles j'ai été depuis le 18 mars, mais je commence à me replumer<sup>1</sup>. . . ”

Pour compléter la deuxième visite pastorale de tout son diocèse, il avait encore à voir quatre paroisses : l'Île-aux-Coudres, la Petite-Rivière, la Baie-Saint-Paul et les Eboulements. Il remit cela à l'année suivante, avec la volonté bien ferme de n'y pas manquer. Aussi le voyons-nous se rendre à l'Île-aux-Coudres le 31 août 1774, après avoir fait annon-

---

1. Lettre du 10 juin 1773, p. 377.

cer sa visite aux habitants de cette île, visite dont il s'acquitta le lendemain, premier septembre. Le vendredi, 3 septembre, réception et visite à la Baie Saint-Paul. Le samedi, 4 septembre, réception et visite à la Petite-Rivière. Le mauvais temps l'empêcha d'aller aux Eboulements, comme il l'avait annoncé et désiré<sup>2</sup>.

Les Eboulements et l'Île-aux-Coudres étaient desservis par le même missionnaire, M. Berthiaume, la Baie-Saint-Paul et la Petite-Rivière, par M. Créqui.

Ecrivant dans le cours de l'automne de 1774 à ses pieuses amies, les Dames de Pontbriand, de la Visitation de Rennes :

"Ma santé est meilleure que jamais depuis quatre mois, leur disait-il, et je me dispose à ma troisième visite pour mai prochain." En effet, il donna le 22 mai 1775 son mandement pour sa troisième visite pastorale, qu'il voulait accomplir comme la deuxième en trois ans. Il ajoutait : "J'ai fini ma deuxième cette année par quatre paroisses de tournée; ainsi ça été une année de paresse. En voilà encore pour trois ans. Toutes les années, ajoutait-il encore, le nombre des paroisses augmente, depuis que nous sommes avec les Anglais et qu'il n'y a plus de guerre."

Il appelait cette année 1774 "une année de paresse": il voulait dire, sans doute, une année de repos bien mérité, et même nécessaire: déjà, en effet, les infirmités de la vieillesse se faisaient sentir; et il regrettait de ne pouvoir toujours assister aux exercices du Séminaire: "Le lieu de ces exercices, écrivait-il, étant moins à ma portée, je n'y assiste pas régulièrement, depuis ma sciatique, qui me rend la montée et la descente des escaliers un peu laborieuse."

---

2. *Mand. des Ev. de Q.*, t. II, p. 247.

\*  
\* \*

M<sup>re</sup> Briand venait donc de parcourir pour la deuxième fois tout son diocèse; et repassant dans son esprit tout ce qu'il avait vu et entendu, mettant dans un des plateaux de la balance les misères qu'il avait à déplorer çà et là, et dans l'autre le bien qui faisait sa consolation, voici ce que ce Prélat si consciencieux écrivait en 1774 à son grand vicaire à Paris, l'abbé de l'Île-Dieu:

"Tout est bien ici, excepté que j'ai perdu sept prêtres plus que je n'en ai fait."

C'était bien conforme à ce qu'il venait d'écrire à M. Marchand:

"Depuis mon retour de Londres, j'ai fait vingt-cinq prêtres. Il en est mort trente-deux; et deux qui ne servent plus, Chaumont et Frichet <sup>3</sup>."

Continuant sa lettre à l'abbé de l'Île-Dieu:

"Mes prêtres, disait-il, me donnent tous beaucoup de satisfaction. La religion fleurit. Il y a des désordres, sans doute, mais beaucoup moins qu'il n'y en avait autrefois. . .

"Quoiqu'il se soit formé près de vingt-cinq paroisses depuis la Conquête, et que je n'aie qu'à peu près autant de prêtres de ma création, ils sont si fervents que mon diocèse ne souffre point encore. Les jeunes ont donné l'exemple aux anciens, et tous, ou presque tous, sont laborieux, zélés, actifs, et instruisent avec beaucoup d'assiduité <sup>4</sup>. . ."

*Les jeunes ont donné l'exemple aux anciens. . .* Ah, que cette parole caractérise bien M<sup>re</sup> Briand! Au Séminaire, il était l'homme à encourager les jeunes gens, non pas à mépriser les anciens, mais à rivaliser avec eux de zèle, de travail et de piété.

3. Lettre du: 4 avril 1774, p. 482.

4. Lettre de 1774, p. 535.

Et à M. de LaCorne, il écrivait :

“ Tout va comme à l'ordinaire, et peut-être mieux, soit dans les Cures, les Communautés et dans le peuple. Il y a de mauvais chrétiens, sans doute, il y a des désordres, il y a du libertinage, mais je ne crois pas qu'il y en ait autant qu'il il y en avait il y a quinze ou vingt ans; et je ne suis point sans consolation de ce côté-là<sup>5</sup>. . . ”

Écrivant enfin au Nonce de Paris :

“ La piété, dit-il, règne parmi le peuple, plus que du temps des Français; les grands sont aussi plus religieux. On m'a pourtant fait de mauvaises difficultés, mais j'en viens à bout peu à peu par la patience<sup>6</sup>. . . ”

Lorsqu'il écrivait ces différentes lettres, il venait justement de triompher d'une de ces difficultés — peut-être la plus grande — et de faire son entrée solennelle dans sa cathédrale, après huit années de luttes, de résistances, de généreux combats pour le droit, l'honneur et la justice. Ce fut un beau jour pour lui et pour tous ses diocésains, celui de son entrée dans sa cathédrale. Nous avons vu avec quel bonheur il écrivait à M. de LaCorne, à Paris, “ qu'il y était entré processionnellement, avec tout le clergé séculier et régulier de la ville, un grand nombre de curés et de peuples des campagnes, portant la relique de saint Paul et de saint Josse, que j'avais conservée à ma disposition, disait-il, comme appartenant au Chapitre et à la Cathédrale, et avec les ornements du Roi. On n'avait rien vu de plus grand en Canada, ni de plus solennel ”.

Il y a un détail que le pieux Prélat ne donnait pas à M. de LaCorne, mais qu'il est bon d'enregistrer. Nous avons vu que les marguilliers avaient refusé la généreuse contribution qu'il leur avait offerte pour la reconstruction de leur

---

5. Lettre du 6 juin 1774, p. 537.

6. Lettre du 10 mars 1775, p. 550.

église, sous prétexte qu'il la regardait comme sa cathédrale, et qu'eux ne voulaient la rebâtir que comme église simplement paroissiale. A l'occasion de son entrée solennelle, M<sup>sr</sup> Briand voulut faire aux citoyens de sa ville épiscopale un plaisir digne de son grand cœur. Leur église n'avait encore qu'une cloche d'emprunt, que leur avait généreusement fournie la fabrique de Charlesbourg. Le Prélat s'entendit avec le marguillier en charge, M. LeCompte-Dupré, et le pria d'en faire venir une d'Europe, lui recommandant le plus grand secret, car il voulait causer une surprise. En attendant l'arrivée de la cloche, M. Dupré fit consolider le clocher: le curé de Charlesbourg, M. Morisseau, celui de Saint-Charles, M. Sarault, et celui de Sainte-Foy, M. Borel, avaient bien voulu lui fournir tout le bois nécessaire. La cloche arriva à Québec dès le commencement de septembre, et fut immédiatement placée dans le bas de la cathédrale: elle pesait 2255 livres. Quelques marguilliers l'y ayant vue — ils étaient douze; leurs noms sont dans les archives — eurent le courage d'adresser au marguillier en charge une protestation contre l'achat de cette cloche; mais à leur grande confusion, il y eut immédiatement une contre-protestation, signée par une centaine de citoyens de la ville. A leur plus grande confusion, encore, fut lu en chaire le dimanche suivant un magnifique mandement de M<sup>sr</sup> Briand, daté du premier octobre, et adressé "aux citoyens de la ville de Québec", dans lequel il leur disait qu'il leur faisait présent de cette cloche, "voulant leur donner des preuves de la vraie et tendre affection dont il n'avait pas cessé un moment, malgré les difficultés, d'être pénétré pour eux tous."

La bénédiction de la cloche eut lieu le jeudi suivant. C'est M<sup>sr</sup> Desglis, oncle du marguillier en charge, qui présida la cérémonie. La cloche "fut nommée Louise par M. Montgolfier, vicaire général du diocèse, et Demoiselle de Léry, représentant madame sa mère"; et le 9 octobre suivant, les

marguilliers réunis en assemblée décidèrent d'aller remercier Monseigneur du magnifique présent qu'il leur avait fait <sup>7</sup>.

\*  
\* \*

En faisant, en 1774, comme nous l'avons vu plus haut, la revue du passé, l'appréciation des résultats obtenus, le tableau de l'état de son Église, après les huit premières années de son administration, il semble que le pieux Prélat voulait marquer comme une étape, une date de repère, dans sa carrière épiscopale. Pressentait-il la tempête qui allait éclater et s'abattre sur son Église, et les luttes d'un nouveau genre qu'il allait avoir à soutenir, d'un bout à l'autre de son immense diocèse? Le souffle pestilentiel de l'Indépendance américaine commençait déjà à se faire sentir au Canada et à remuer les esprits. Le Prélat était préparé à faire face à l'orage.

---

7. Archiv. de l'Ev. de Q., Reg. C. — Archiv. paroissiales de N. D. de Québec.

FIN



## INDEX

—

### A

- Abénaquis, les sauvages, 137, 258, 373.  
Abercrombie, le juge, 39, 42.  
Acadie et Acadiens, 6, 46, 258, 306, 308-321, 323, 330, 392.  
Acte de Québec (l'), 224, 226, 227, 299, 319, 372.  
Acte de 1791 (l'), 224, 226.  
Afrique, 25.  
Allemagne, 26, 100, 109.  
Allier, le juge, 244.  
Alvord, 339.  
Amérique du Nord, 10, 27, 68, 84, 155, 322-324, 327.  
Amherst (Sir Jeffray), 10, 12, 13, 15, 16, 84, 299, 302-304.  
Amiot (M.), 59, 86, 87, 265.  
Ange-Gardien, la paroisse, 35, 235, 239.  
Angers, 205.  
Angleterre et Anglais, 6, 10, 13, 14, 16, 18, 19, 24-26, 28, 30, 37, 44, 49, 59, 61, 62, 64, 67, 68, 72, 76, 82, 83, 97, 113, 119, 120, 125-128, 133, 136, 137, 139, 141, 157, 159, 160, 163-165, 186, 193, 196, 201, 202, 204, 219, 220, 224, 227, 229, 235, 239, 241, 254, 256, 268, 273, 282, 297-299, 309, 313, 322, 325, 332, 337, 339, 340, 345, 380, 381, 399, 401.  
Asie, 25.  
Assomption (l'), la paroisse de, 279, 392.  
Atlantique, l'océan, 323.  
Aubert, 87.  
*Auguste* (naufrage de l'), 31, 32.  
Aurore (messe de l'), 355.  
Auteuil (Ruelle d'), 35.  
Autriche, 109, 123.

## B

- Baie des Chaleurs, 313, 314, 323.  
Baie du Febvre, ou Baie Saint-Antoine, 272-274, 373.  
Baie Saint-Paul, 400, 401.  
Bailly de Messein (M.), 209, 258, 311, 313, 316, 317, 320.  
Baltimore, 341.  
Basse-ville de Québec, 10, 181, 232, 265, 266.  
Batiscan, 3, 267, 365.  
Beauce (la), 46, 235, 241, 250, 366, 368.  
Beaudouin (le Père), jésuite, 6, 260, 325.  
Beaujeu (M. de), 375.  
Beaumetz (les Eaux de), 66.  
Beaumont (de), archevêque de Paris, 13, 150, 156.  
Beaumont, le curé, 248.  
Beaumont, la paroisse, 55, 203, 235, 251.  
Beauport, 235, 238, 263, 350.  
Beaupré (la côte), 238, 350.  
Bécancour, 258, 269, 270, 272, 274, 365, 369.  
Bedard, le curé, 57, 249, 351, 353, 363.  
Bedford (le duc de), 60.  
Belgique (la), 123.  
Belœil, 374, 375.  
Benoit XIV, 6, 29, 62, 352, 380, 382.  
Berey (le Père), 277, 278, 392.  
Bériaux, le curé, 255, 256.  
Berlinguet, 87.  
Bernières (M. de), 171, 174, 294.  
Berry (Maubec en), 106.  
Berthiaume (J. J.), le curé, 276, 401.  
Berthier (en bas), 35, 235, 351-353.  
Berthier (en bas), noms des habitants, 353.  
Bibliothèque publique, 386, 387.  
Bleury (Sabrevois de), 382.  
Blondeau, le curé, 257.  
Bocquet (le Père), 258, 335, 342, 366.  
Boileau, 87.  
Boiret (M.), 210, 289, 294.  
Boisseau, 59, 87.  
Bois-le-Duc, 105.

- Bonaventure, 314, 315.  
 Bonnécamps (le Père de), 3.  
 Bonsecours (l'église de), 233, 383, 389, 390.  
 Borel, le curé, 255, 404.  
 Boucherville, 115, 116, 276, 278, 279.  
 Bourbons (les), 322.  
 Bourdage (M.), 315.  
 Bourg (M.), 309, 318, 319, 321, 329.  
 Bourgeois (la Sœur), 233, 388.  
 Braschi, le pape Pie VI, 29.  
 Brassard, le curé, 57, 272, 273, 306, 373.  
 Brassard, marguillier, 86.  
 Breslau, 109.  
 Bretagne et Bretons, 18, 140-143, 146, 147, 239, 308.  
 Briand (François), père de l'Evêque, 142.  
 Briand (Jean-Joseph), oncle de l'Evêque, 143, 145, 146.  
 Bro (M.), 309, 318, 319.  
 Bruyères, 11.  
 Brymner (M.), cité, 136.  
 Burel (Jeanne), mère de M<sup>re</sup> Briand, 142, 147.  
 Burton, gouverneur, 11-15, 137.  
 Bussièrre, notaire, 326.  
 Bute (Lord), 65, 135.

## C

- Cacouma, 313, 314.  
 Calais, 157, 158.  
 Camin-la-Taille, le curé, 277, 374.  
 Campbell (M.), 155.  
 Cantorbery (l'archevêque de), 126.  
 Canada et Canadiens, 10-15, 21, 24-28, 30, 32-34, 44, 49,  
 60-64, 66-68, 70, 73, 75-77, 79, 81, 82, 84, 88, 90, 92-  
 94, 97, 107, 108, 113, 119, 120, 123, 127, 133-136, 149,  
 150, 153-155, 157-161, 163, 191, 193-195, 203, 207,  
 209, 212, 214, 219-224, 226-229, 252, 256, 276, 296-  
 300, 302, 303, 309, 319, 323-325, 330, 333, 334, 339-  
 342, 345, 362, 363, 366, 371-373, 379.  
 Caokia, 326, 333, 334.

- Cap-Breton. Voir Ile-Royale.  
 Cap-de-la-Madeleine, 267.  
 Cap-Santé, 217, 236, 255, 267, 366.  
 Cap Saint-Ignace, 57, 212-214, 235, 242, 348, 350, 351, 362.  
 Capitulation de Québec, 3, 10, 94.  
 Capitulation de Montréal, 6, 10, 32, 61, 62, 94, 128.  
 Capucins, 6, 260, 323, 328, 365.  
 Caraquet, 316.  
 Carleton, 136, 138, 139, 163, 166, 170, 186, 187, 192, 193,  
     195, 196, 210-212, 219-222, 224-229, 273, 289, 299,  
     303, 319, 367, 368, 371, 372, 378, 396, 397.  
 Carpentier (le Père), 116, 251.  
 Carroll (M<sup>sr</sup>), 340.  
 Carron (M. le), 19.  
 Casot (le Père), 209, 296.  
 Castelli (le Cardinal), 7, 97, 106, 108-110, 152, 163, 187,  
     190, 193, 196, 198, 204, 205, 229, 236, 297, 299, 302,  
     308.  
 Catéchisme, 384, 385.  
 Cathédrale de Québec, 16, 28, 167, 171, 173, 177, 178, 181,  
     187, 188, 190, 200, 205, 208, 265, 291, 301, 344, 347,  
     403.  
 Caux (le pays de), 399.  
 Challoner (M<sup>sr</sup>), 159.  
 Chambly, 272, 277, 278.  
 Champlain, la paroisse, 267, 365.  
 Chapitre de Québec, 1-7, 43, 50-53, 57, 65-67, 70-72, 74,  
     75, 77, 79, 81-83, 86, 88, 91, 98-101, 107, 108, 112-116,  
     118, 124, 125, 127-129, 131, 149, 151-154, 156, 158,  
     162, 167-170, 172-175, 177, 178, 181, 184, 185, 191-  
     193, 228, 247, 272, 293, 306, 325, 326, 398.  
 Charest, 59, 84-87, 89-94, 96, 120, 134, 136.  
 Charibde et Scylla, 174, 179.  
 Charles Borromée (saint), 159.  
 Charlesbourg, 3, 235, 250, 255, 275, 350, 404.  
 Charlevoix, 285.  
 Chateauguay, 279, 280, 375.  
 Château-Richer, 15, 235, 239.  
 Château Saint-Louis, 72, 376.  
 Château Vaudreuil, 390, 392.

- Chaumont, le curé, 194, 402.  
Chauveau, le curé, 286.  
Cherrier, le curé, 275.  
Chesnelong (M.), cité, 89.  
Chevalier, le curé, 57.  
Chicoutimi, 241.  
Chine, 225.  
Choiseul (le duc de), 60-62, 262, 263, 322.  
Cicéron, 133.  
Clément X, 99, 104, 106.  
Clément XII, 380, 382.  
Clément XIII, 29, 148, 153, 195, 231, 233, 234, 343, 352.  
Clément XIV, 29, 234, 295, 301, 343.  
Collet (le chanoine), 2, 78, 153.  
Compain (M.), 374, 389.  
Concile de Trente, 1, 3, 7.  
Concordat (le), 62.  
Conefroy, 59, 87.  
Congrégation (les Sœurs de la), 56, 233, 239, 249, 264-266,  
278, 279, 387-389.  
Conseil Supérieur, 175.  
Constantinople, 225.  
Contrecœur, 279.  
Corbin, le curé, 275, 276.  
Courval (M.), 398.  
Couturier (le Père), 269, 365, 393, 395.  
Couturier (M.), Sup. de Saint-Sulpice, 76, 77.  
Cramahé, 11, 38, 41, 122, 135, 136, 139, 155, 159, 186, 187,  
200, 204, 218, 219, 222, 247, 289, 316, 319, 371-376.  
Croix de Saint-Louis, 12, 377.  
Cugnet (le chanoine), 2, 115, 153.  
Cumberland (le duc de), 29.  
Curatteau (M.), 281-283, 390.  
Curot, le curé, 57.

## D

- Danest (Charles), frère donné, 326.  
Darmouth (Lord), 373.



- Economats (les), 77, 149, 158.  
 Ecriture sainte, citée, 22, 32, 35, 36, 38, 61, 110, 139, 142,  
     151, 214, 237, 310, 354, 362.  
 Ecureuils (les), 35, 236, 255, 366.  
 Edouard (saint), 369.  
 Edouard (le Prince), 376.  
 Eglinton (Lord), 135.  
 Egremont (Lord), 15, 16, 67, 68, 72, 79.  
 Elibank (le baron), 27.  
 Eon (le chevalier d'), 72.  
 Espagne, 59, 322, 325, 328, 340.  
 Eudo, le curé, 3, 239.  
 Europe et Européens, 25, 37, 59, 61, 81, 88, 104, 115, 166,  
     169, 172, 192, 194, 195, 199, 249, 256, 277, 297, 298,  
     317, 404.

## F

- Faillon (M.), 9, 76, 233, 239, 249, 278, 295, 388.  
 Farmer (le Père), 324.  
 Favart (M.), sulpicien, 84, 249, 389.  
 Féré-Duburon (le Père), 239, 375.  
 Filion, le curé, 255, 267.  
 Fillau-Dubois, le curé, 274.  
 Flandre, 27.  
 Fleury-Mesplet, 346, 384, 386.  
 Floquet (le Père), 92.  
 Floride, 13.  
 Fontainebleau, 25.  
 Forges de Saint-Maurice, 396.  
 Forget, mission. des Tamarois, 6, 326.  
 Fortier, le curé, 241.  
 France et Français, 2, 5, 12, 13, 24, 32, 59, 61-68, 76, 82,  
     83, 88, 89, 106, 118, 119, 123, 126, 129, 137, 146, 153,  
     156, 157, 163, 164, 203-205, 221, 226, 229, 243, 256,  
     261, 265, 276, 297, 298, 304, 306, 309, 321-323, 325,  
     327, 345, 366, 379, 403.  
 Franciscains. Voir Récollets.  
 François d'Assise (saint), 298, 393.  
 François de Borgia (saint), 299.

- François Régis (saint), 299.  
 François de Sales (saint), 301, 351, 352.  
 François Xavier (saint), 299.  
 Franc-maçonnerie, 380, 381.  
 Fraser, le seigneur, 245.  
 Fraser, le juge, 364.  
 Fraser (John), 76, 116.  
 Frémont, 59.  
 Frichet, le curé, 275, 276, 402.  
 Frischeneau (abbé), 65.  
 Frontenac, 226, 227.

## G

- Gage, le général, 11-13, 84.  
 Gagnon (M.), 335.  
 Gaillard (le chanoine), 2, 5, 50, 51, 54, 55, 71, 137, 393.  
 Galles (le Prince de), 23.  
 Gamache, 214.  
 Gamelin (Ignace), 88, 380.  
 Gamelin (Pierre), 380, 384.  
 Ganganelli (Clément XIV), 29.  
 Garaie (le comte de la), 19.  
 Gaspé (M. de), 31, 32.  
 Gatien (J. B.), le curé, 55, 254, 362, 363.  
 Gatien (Félix), 35, 255.  
 Gaudet (Placide), 315.  
*Gazette de Québec*, citée, 160, 161, 384.  
 Gentilly, 365, 369.  
 George II, 23.  
 George III, 23, 24, 29, 30, 60, 81, 109, 126, 221, 229, 304.  
 Germain (le Père), 274, 373.  
 Germaine (Lord), 227, 337.  
 Gervaise, le curé, 275, 277.  
 Gibault, le grand vicaire, 258, 330-341.  
 Girard (M.), 310.  
 Girault de Villeneuve (le Père), 255, 297.  
 Girouard (M.), 321.  
 Glandelet (M.), 295.  
 Glapion (le Père de), 92, 137, 261, 296, 303.

- Gloucester (le duc de), 29.  
 Grande-Bretagne. Voir Angleterre.  
 Grand-Prée (la), 315.  
 Gravé (M.), 24, 83, 84, 120, 161, 180, 181, 209, 210, 286,  
 289, 291, 294, 295, 326, 329, 387.  
 Gregory, le juge, 38.  
 Grimaldi (le marquis de), 60.  
 Grondines (les), 236, 255, 366.  
 Guay (M. L.-M.), le curé, 255, 283.  
 Guerchy (le comte de), 112, 119.

## H

- Haldimand, 12, 13, 137, 138, 224-226, 308, 309, 337, 339,  
 377.  
 Halifax (Lord), 90, 92-94, 112, 133.  
 Halifax, la ville, 306, 313, 315-317, 319.  
 Hamilton, gouverneur, 337.  
 Hanovre (la maison de), 109.  
 Hazeur de l'Orme, grand chantre, 2.  
 Hazeur (Thierry), 272.  
 Hillsborough (Lord), 192, 227, 372.  
 Hingan, le curé, 47, 214, 215, 350, 351, 361.  
 Hody (M.), 151.  
 Holland, 38.  
 Hollande (la), 100, 105.  
 Hongrie (la Reine de), 123.  
 Hôpital-Général de Québec, 3, 6, 36, 44, 45, 71, 77, 80, 81,  
 114, 233, 259, 261-263, 326.  
 Hôpital-Général de Montréal, 278, 279, 233, 295, 389.  
 Horace, cité, 23.  
 Hôtel-Dieu de Québec, 6, 233, 259, 263, 264, 352.  
 Hôtel-Dieu de Montréal, 232, 233, 278, 279, 318, 387, 390.  
 Houdin (le Père), 82.  
 Hubert (M<sup>sr</sup>), 186, 209, 210, 326, 338, 339, 341, 342, 376.  
 Hubert, le curé, 186, 248, 349, 365, 374, 377, 380.  
 Huguet (le Père), 280, 281.  
 Hulst (M<sup>sr</sup> d'), 305.  
 Hussey (l'abbé), 119, 321.

## I

- Iberville, la rivière, 322.  
 Ile-aux-Coudres, 241, 400, 401.  
 Ile-aux-Grues, 361, 362, 375.  
 Ile d'Orléans, 3, 186, 194, 241, 286, 314, 361.  
 Ile de Montréal, 280.  
 Ile du Pads, 272, 274.  
 Ile-Jésus, 280.  
 Ile-Perrot, 279.  
 Ile-Royale (Cap-Breton), 6, 32, 308, 309, 314, 323.  
 Ile-Saint-Jean (du Prince-Edouard), 6, 308, 309, 314, 316-318, 321, 323, 329.  
 Ile-Verte, 57, 245, 313, 354.  
 Iles Bouchard, 275.  
 Iles-de-la-Madeleine, 316.  
 Iles Jérémie, 241.  
 Ile-Dieu (l'abbé de l'), 6, 7, 64, 98, 99, 106-111, 115, 117, 119, 124-127, 148, 157, 162, 163, 198, 204, 206, 307, 308, 318, 319, 325, 402.  
 Illinois, 6, 258, 297, 325, 327, 330, 331, 334-338, 340, 342.  
 Impôt du Timbre, 121.  
 Incarnation (Marie de l'), 295.  
 Indépendance américaine, 337, 339, 340, 405.  
 Innocent III, 298.  
 Irlande et Irlandais, 66, 316, 317.  
 Iroquois, 258, 280.  
 Irving (Emilius), 38, 163, 208.  
 Italie, 29.

## J

- Jacques-Cartier (le fort), 239.  
 Jacrau (M.), 148, 150, 157, 160, 164, 166, 181, 205, 210, 289, 294.  
 Jansénistes, 62, 100, 131.  
 Japon, 225, 299.  
 Jaunay (le Père du), 259, 280, 296, 325.  
 Jautard (M.), 326.  
 Jean-Baptiste (saint), 354, 362.

- Jeanne de Chantal (sainte), 295, 352.  
 Jérôme (saint), 370.  
 Jésuites, 6, 90, 91, 131, 133, 135, 167, 193, 209-211, 221,  
 232-234, 240, 274, 296-305, 323-325, 327, 328, 333,  
 373, 378.  
 Jollivet (M.), le curé, 63, 76, 84, 88-90, 199, 233, 278, 380-  
 382, 389.  
 Jones (M.), 321.  
 Josse (saint), 176, 403.  
 Jubilé de Clément XIII, 231-233, 343.  
 Jubilé de Clément XIV, 234, 343-345.

## K

- Kamouraska, 57, 235, 242, 244-246, 350.  
 Kaskaskia, 258, 325, 327, 332, 334.  
 Kent (le duc de), 238.  
 Kimbert, le curé, 286.

## L

- Labrador, 58.  
 Labrosse (le Père), 241, 313, 314, 317, 319, 354.  
 LaCorne (M. de), doyen du Chapitre, 2, 7, 32, 64-70, 72,  
 77, 79-81, 83, 87, 93-96, 107, 115, 120, 124, 127, 132,  
 148-151, 157, 158, 194, 196, 204, 208, 403.  
 LaCorne de Saint-Luc (M.), 31, 32, 199, 241.  
 Lac Champlain, 137.  
 Lac des Deux-Montagnes, 116, 279, 377.  
 Lac George, 137.  
 Lac Saint-François, 376.  
 Lachine, 279, 377, 378.  
 Lacoudraie (M.), le curé, 51, 215.  
 La Flèche, 232.  
 Lafond (docteur), 336.  
 Lagrange, 326.  
 Lagroix, le curé, 203, 204, 242.  
 Lajus, 59, 87.  
 Lamballe, 142.

- Lambertini (Prosper), le pape Benoit XIV, 29.  
 Lanaudière (de), 87, 375.  
 Languet (M<sup>er</sup>), 384.  
 Lanoraie, la paroisse, 3, 50, 71, 281, 393.  
 Laon, 296.  
 Laprairie, 265, 279, 281, 375.  
 La Rochelle, 142.  
 Larocque, 59, 87.  
 Latour, libraire de Paris, 307.  
 Launière, 59, 87.  
 Laurent (M.), 335.  
 Lauzon, la seigneurie, 90, 250.  
 Laval (M<sup>er</sup> de), 2, 64, 75, 90, 103, 104, 106, 107, 119, 158,  
     170, 172, 281, 288-290.  
 Lavallée (M.), 156.  
 LaValtrie, 364.  
 La Ville-Angevin (M. de), 124, 142, 144.  
 LeBlanc, notaire des Mines, 315.  
 LeCompte-Dupré, 187, 404.  
 Le Dru (le Père), carmélite, 340.  
 Lefebvre, le curé, 276, 365, 374.  
 Lefranc (le Père), 92, 236, 296, 349, 350, 365, 380.  
 LeGuerne (M.), curé, 239.  
 LePailleur (M<sup>er</sup>), 282.  
 LeRoux (M.), 321.  
 Léry (M. de), 367-369, 404.  
 Lestrées (l'abbaye de), 100.  
 Ligneris (M. de), curé, 56.  
 Limerick, 66.  
 Lindsay (le chanoine), 30.  
 L'Islet, 214, 235, 257, 350, 351, 361.  
 Loiseau (le Père Théodore), 250, 254, 369.  
 Longfellow, 315.  
 Londres (la Cour de), 13, 62, 64, 65, 81, 84, 86, 93, 96, 98,  
     99, 103, 105, 110, 124, 126, 129, 132, 136, 149, 164,  
     165, 193, 195, 196, 199, 204, 220, 222, 223, 226.  
 Londres (la ville de), 30, 64, 67, 70, 82, 84, 85, 87, 93, 95,  
     96, 101, 105-107, 111, 116, 117, 119-123, 127, 129, 134,  
     136-139, 141, 154, 155, 157-162, 166, 172, 208, 220,  
     225, 234, 298, 303, 304, 317, 321, 324, 337, 345, 372,  
     378, 402.

- Longueil, 279, 282, 375.  
 Longue-Pointe, 281, 282.  
 Lorette, 236, 255, 297, 350.  
 Lotbinière, la famille, 198, 202-204, 255.  
 Lotbinière, la paroisse, 236, 254, 362, 365.  
 Louis XIV, 99, 104, 158.  
 Louis XV, 60.  
 Louis de Gonzague (saint), 299.  
 Louisbourg, 27.  
 Louise, marraine de cloche, 404.  
 Louisiane, 6, 322-326, 340.

## M

- Mabane, 38, 364, 386.  
 Maillard (M.), 6, 306, 307, 313.  
 Maillou (M.), le curé, 270, 395.  
 Maisonbasse, le curé, 51, 203, 213, 236, 242, 243, 263.  
 Maizerets (M. de), 171.  
 Maizerets, lieu de congé, 288.  
 Malbaie (la), 241.  
 Malte (l'Ordre de), 198, 203.  
 Manche (la), 18.  
 Maquet (le Père), 209, 373.  
 Marchand, le grand vicaire, 9, 115, 116, 121, 123, 136, 150,  
 169, 171, 172, 174, 179-181, 193, 211, 234, 236, 246,  
 257, 262, 263, 265, 267, 274-278, 292, 402.  
 Marcou (M.), le curé, 3, 239, 275.  
 Marly, 149.  
 Martel, le curé, 15, 240.  
 Maryland, 66, 324.  
 Mascouche, 241, 279, 280, 324.  
 Mathieu (saint), 374.  
 Mathurin, 11.  
 Maurepas, le lac, 322.  
 Mazères, 133, 219.  
 McDonald (M. James), 317, 318, 321, 329.  
 McEachern (M.), 321.  
 Mecklembourg-Strelitz (Charlotte de), ép. de George III,  
 23.

- Ménage, le curé, 42, 43, 255, 366.  
 Mennard, le curé, 167, 240.  
 Mény (Madame de), 149, 150, 155, 156.  
 Mercier (M.), missionnaire aux Tamarois, 332, 335.  
 Mercier, premier ministre de Québec, 305.  
 Mesplet (Fleury-), 346, 384, 386.  
 Métral, le juge, 273.  
 Meurin (le Père), 258, 260, 296, 297, 323, 325, 327, 328,  
 330-332, 334, 335, 338, 349.  
 Michillimakinac, 259, 280, 296, 331, 333, 335.  
 Micmacs, 137, 258, 306, 313, 314.  
 Mille-Vaches, 241.  
 Mills (Thomas), 120, 139, 155, 159, 160.  
 Miniac (M. de), 2.  
 Minorque et Mahon, 162, 220.  
 Minuit (messe de), 355.  
 Missions-Etrangères, 76, 150, 155, 157, 196, 291, 292, 295,  
 308, 326.  
 Mississipi, 6, 322, 326, 328, 340, 341.  
 Modernisme, 248.  
 Moncton, 10.  
 Montgolfier (M.), 5, 8, 9, 24, 51, 54-56, 76, 77, 79-85, 87,  
 93-97, 111, 113-116, 118, 120, 124, 125, 128, 136, 167,  
 171, 178, 179, 189, 209-211, 233, 249, 295, 337, 378,  
 383-386, 394, 404.  
 Montagnais, les sauvages, 241.  
 Montréal, 3, 6, 8, 10-13, 23, 25, 31, 32, 63, 76, 77, 84, 87,  
 88, 97, 101, 106, 115, 170, 171, 174, 179, 193, 210, 233,  
 264, 267, 272, 274, 275, 278-280, 283, 295, 298, 299,  
 317, 318, 330, 337, 346, 349, 364, 374, 377, 380, 384,  
 386, 389.  
 Montréal, les citoyens en 1763, 88.  
 Morand (M.), le curé, 374, 375.  
 Morisseau, le curé, 3, 255, 275, 276, 405.  
 Moulins, 352.  
 Mounier (François), 38, 59.  
 Murray, gouverneur, 4, 10, 11, 13-15, 19, 20, 27, 38, 39, 41,  
 47, 49, 56, 59, 60, 62, 67, 68, 71, 72, 75, 82-84, 86, 89,  
 92, 112, 113, 116, 122, 124, 133, 135, 137, 138, 160,  
 161, 163, 166, 207, 208, 210, 219, 220, 239.

Murray, femme du gouverneur, 49.  
Murray (Walter), 38.

## N

Naples, 322.  
Nataskouan, 58.  
Nebet (le comte de), 123.  
New-York, 12, 49, 84.  
Nicolet, 57, 272, 274, 373.  
Nivernois (le duc de), 67.  
Noël (M.), le curé, 57, 251, 252, 277.  
Noël (le Père), jésuite, 209, 296.  
Noiseux (M.), 374.  
Nonce du Pape, à Paris, 8, 64, 95-98, 113, 125, 148, 152,  
155, 164, 194-196, 199, 229, 301, 403.  
Normandie et Normands, 256, 399.  
Notre-Dame d'Espérance, pèlerinage, 142.  
Nouvelle-Angleterre, 134, 306, 319, 324, 325, 336, 340, 345.  
Nouveau-Brunswick, 323.  
Nouvelle-Écosse. Voir Acadie.  
Nouvelle-Madrid, 341.  
Nouvelle-Orléans, 6, 260, 322, 325, 327, 328.

## O

Océanie, 25.  
Olier (M.), 379.  
Olivier (saint), 369.  
*Ordo*, 384.  
Orégon, 323.  
Orléans (l'Évêque d'), 159, 205.  
Orléans (l'Île d'), 3, 160, 238, 250.  
Ouabache, la rivière, 326.  
Ouest (l'), 165.

## P

Pacifique (l'Océan), 323.  
Pacte de Famille (le), 322.

- Pagés (M. Clément), curé, 275, 276.  
 Paix. Voir Traité.  
 Palais de l'Intendant, 72.  
 Pamphili (Colonna), nonce du pape, 148.  
 Panet, l'évêque, 365.  
 Panet, le juge, 33, 38, 39, 59, 87, 88.  
 Pape (le), 67, 151, 154, 156, 163, 172, 229, 323, 324.  
 Papineau (Joseph), 374.  
 Pâquin, manuscrit cité, 87, 139.  
 Parent, curé de Beaumont, 55.  
 Paris, 13, 23, 25, 32, 59, 64, 115, 117, 127, 147-149, 152,  
 156, 157, 159, 162, 291-293, 298, 302, 305, 307, 311,  
 318, 327, 345.  
 Paul (saint), 22, 27, 38, 311.  
 Payet (M.), curé, 276, 340, 374.  
 Péan (les), 149, 150.  
 Peignet (M.), sulpicien, 77, 84.  
 Pélissier, 59, 87, 396.  
 Pensylvanie, 324.  
 Perras, 87.  
 Perreault, grand vicaire, 2, 5, 9, 10, 13, 24, 31, 32, 34, 42,  
 47, 55, 71, 75, 80, 88, 114-116, 162, 167, 176, 177, 211,  
 256.  
 Perreault, (M.), 87, 88.  
 Perthuis, conseiller, 3.  
 Petit (M.), curé, 358.  
 Petit-Cap, 285-287.  
 Petite-Nation, seigneurie, 116.  
 Petite-Rivière, paroisse, 400, 401.  
 Pétrée, 103.  
 Phelan (M.), 321.  
 Philadelphie, 324, 325.  
 Philibert (M.), 328, 329.  
 Philippe (saint), 369.  
 Pie VI, 29, 30, 301.  
 Pie X, 159.  
 Pitt (William), lord Chatham, 23, 67.  
 Plaines d'Abraham, 10.  
 Plérin, 142, 144, 145, 147.  
 Plessis (M<sup>re</sup>), 207, 239, 288, 306, 307, 310.  
 Pointe-à-Carcy, 10.

- Pointe-à-Lacaille. Voir Saint-Thomas.  
 Pointe-aux-Trembles, Montréal, 275, 281.  
 Pointe-aux-Trembles de Neuville, 236, 255, 256, 283, 366.  
 Pointe-Claire, 279, 377, 378.  
 Pointe-de-Lévi, 57, 235, 242, 249, 250, 274, 283, 350, 351.  
 Pointe-Olivier, 277, 375.  
 Poncy, 59.  
 Pontbriand (M<sup>re</sup> de), 1, 3, 5, 6, 8, 9, 16-19, 35, 50, 55, 62,  
   64, 72, 86, 113, 123, 141, 142, 144, 146, 147, 164, 167,  
   170, 173, 179, 212, 213, 252, 271, 283, 292, 306, 377,  
   387, 389.  
 Pontbriand (Dames de), 164, 234, 283, 300, 352, 401.  
 Pontchartrain, le lac, 322.  
 Porlier (le curé), 35-37, 199, 246-248, 357, 400.  
 Portioncule (la), 399.  
 Port-Royal, 306.  
 Portugal, 60.  
 Potier (le Père), 258, 331, 335, 342.  
 Poujet, le curé, 243.  
 Poulin, le chanoine, 2, 3, 4, 6.  
 Power (M.), 321.  
 Prairie du Rocher, 326.  
 Prescott, le gouverneur, 239.  
 Pressart (M.), 210, 212, 236, 289, 333, 349, 350, 365, 375,  
   376, 380.  
 Propagande (la), 64, 98, 101, 106-108, 110, 113, 124-126,  
   153, 154, 162, 187, 188, 190, 191, 200, 202, 207, 229,  
   308, 317, 318, 340.  
 Prusse, 109.

## Q

- Québec, citoyens, en 1763, 87.  
 Québec (Clergé de), 162.  
 Québec, gouvernement, 10, 303, 314, 315, 319, 341.  
 Québec, la ville, 2, 3, 10, 23, 25-27, 30, 31, 56, 57, 59, 63,  
   66, 70, 76, 84, 86, 88, 106, 134, 137, 146, 150, 158-160,  
   164-167, 170, 171, 174, 181, 193, 194, 207-211, 246,  
   249, 340, 400, 404.  
 Quinchien, 279, 377.

## R

- Racico, 329.  
 Raynald, 23.  
 Réaume, 35.  
 Récher (M.), curé de Québec, 2, 5, 28, 63, 86, 152, 167, 171, 174, 176-178, 180, 181, 184, 200, 205, 210, 238, 246, 247, 288, 289, 294, 298.  
 Récollets, 28, 90, 177, 193, 198, 232, 233, 251, 252, 270, 274, 278, 297, 317, 343, 393, 395, 399.  
 Règne militaire, 11.  
 Reliques (saintes), 344.  
 Renauld, le curé, 238, 239, 263.  
 Rennes, 19, 123, 148, 234, 283, 352, 401.  
 Resche (le chanoine), 2-5, 71, 75, 80, 114, 116, 156, 162.  
 Rezzonico, le Pape Clément XIII, 29.  
 Rigauville (de), le chanoine, 2-4, 6, 55, 71, 75, 82, 114, 162, 262, 263.  
 Rimouski, 313, 314.  
 Ristigouche, 314.  
 Rituel, 386.  
 Rivière du Loup, en bas, 245.  
 Rivière-Ouelle, 57, 235, 246, 350, 356, 364.  
 Rivière-Rouge, 323.  
 Rivière Saint-Jean, 319, 320.  
 Rodez, 150.  
 Rome, 8, 29, 61, 62, 64, 80-82, 84, 104, 106, 107, 112, 113, 116, 124, 127, 129, 132, 151, 152, 162, 168, 190, 192, 197, 199, 204, 205, 207, 298, 302, 305, 322, 333, 345.  
 Roubaud, jésuite, 133, 135-138.  
 Rouen, 296.  
 Rouville (Hertel de), le juge, 349.  
 Roy (J.-Edmond), cité, 11, 59, 63.

## S

- Sacré-Cœur de Jésus (la dévotion au), 344.  
 Saillant, 59, 87, 176.  
 Sainscy (Marchal de), 149, 156.  
 Saint-Antoine de Richelieu, 272, 275, 277, 374.

- Saint-Antoine de Tilly, 57, 236, 251, 252, 274, 277, 365.  
Saint-Augustin, 236, 255, 256, 366.  
Saint-Briec, 142, 147, 148, 260.  
Saint-Charles, Bellechasse, 57, 88, 235, 250, 351, 404.  
Saint-Charles de Richelieu, 272, 277, 374.  
Saint-Constant, 56.  
Sainte-Croix, 254, 274, 361, 365.  
Saint-Denis de Richelieu, 272, 274, 275, 277, 315, 374.  
Saint-Eloi, 143, 144, 146, 147.  
Saint-Esprit (Filles du), 144, 145.  
Saint-Eustache, 278, 279.  
Saint-Ferréol, 240.  
Saint-François, Riv. du Sud, 56, 235, 249, 351, 371.  
Saint-François, Riv. du Sud, noms des habitants, 352.  
Saint-François, île d'Orléans, 235, 239.  
Saint-François du Lac, 137, 138, 272, 274, 281, 373.  
Saint-Germain (Lemaire de), curé, 276, 286, 364.  
Saint-Henri, 235, 250, 366.  
Saint-Jacques de l'Acadian, 319.  
Saint-Jean Deschaillons, 236, 250, 252, 253, 255, 274, 365.  
Saint-Jean Port-Joli, 31, 235, 351, 360-362.  
Saint-Joachim, 235, 239, 257, 275, 285.  
Saint-Laurent, île d'Orléans, 15, 235, 240, 241, 314.  
Saint-Laurent, Montréal, 279.  
Saint-Louis, 326.  
Saint-Malo, 141, 142, 308.  
Saint-Marien (l'abbé de), 123.  
Saint-Martin, 276.  
Saint-Michel, 203, 235, 241, 242, 251.  
Saint-Nicolas, 116, 236, 250, 251, 255, 274, 365.  
Saint-Onge, grand vicaire, 2-5, 42, 71, 75, 79, 81, 114, 115,  
162, 211, 267, 270, 273, 369, 393-398.  
Saint-Ours, 120, 248, 272, 274, 374.  
Saint-Pierre les Becquets, 236, 252, 274, 365, 368.  
Saint-Pierre (l'abbé), 340.  
Saint-Régis, 375, 376.  
Saint-Roch de Québec, 266.  
Saint-Roch des Aulnaies, 350.  
Saint-Servan, 308, 309, 318.  
Saint-Siège (le), 3, 4, 167, 188, 190, 191, 193, 196, 197,  
205, 231, 340.

- Saint-Sulpice et Sulpiciens, 76, 77, 93, 115, 138, 205, 247, 275, 279, 280, 377-381, 384, 392.
- Saint-Thomas, 203, 212, 213, 216, 217, 235, 242, 243, 263, 348, 350, 364.
- Saint-Vallier, 235, 257, 262, 350.
- Saint-Vallier (M<sup>er</sup> de), 181, 265, 272, 384.
- Sainte-Anne de Beaupré, 199, 235, 239, 240.
- Sainte-Anne de la Pérade, 236, 250, 255, 283, 365.
- Sainte-Anne de la Pocatière, 35, 37, 235, 246, 350, 400.
- Sainte-Famille, île d'Orléans, 3, 46, 235, 239.
- Sainte-Famille, Québec, 175.
- Sainte-Foy, 35, 217, 236, 242, 255, 262, 350, 404.
- Sainte-Geneviève, 326, 341.
- Saintes, 150.
- Salaberry (de), 239, 374.
- Salomon, 341.
- Sanguinet, 59.
- Sarault, le curé, 57, 58, 88, 363, 404.
- Saut-au-Récollet, 279.
- Saut-Saint-Louis, 258, 279-281, 375.
- Savoyards, 309.
- Séminaire de Montréal, 4, 76, 77, 93, 97, 101-103, 105-107, 118, 128, 209, 249, 275, 291.
- Séminaire de Québec, 28, 37, 66, 71, 83, 98, 101, 102, 108, 116, 118, 150, 159, 161, 162, 167, 171, 172, 174, 175, 178, 180-184, 186, 192, 197, 205, 207-211, 232, 236, 247, 257, 285, 288-291, 294-296, 304, 305, 311, 312, 318, 326, 330, 331, 334, 341, 344, 345, 347, 374, 378, 400, 401, 402.
- Séminaire du Saint-Esprit, 318.
- Sept-Îles, 241.
- Serment (formule de), 229.
- Sévigné (M<sup>me</sup> de), 352.
- Shelburne (le comte de), 69, 82, 83, 193, 227.
- Silésie, 109.
- Société Royale (la), 3.
- Sorbonne (la), 246.
- Sorel, 272, 274, 373.
- Soulanges, 279, 375, 377.
- Soupiran, 59, 315.

Stanislas de Kotska (saint), 299.  
 Suprématie, 229.  
 Suresnes, 149, 150, 155.

## T

Tachet (M.), 59, 87.  
 Tadoussac, 58, 241, 281.  
 Tamarois, 258, 326, 327, 330-332, 334, 338.  
 Tanguay (M<sup>er</sup>), cité, 3.  
 Taschereau (M<sup>er</sup>), 167.  
*Te Deum*, 22, 23, 25, 28, 81, 114.  
 Thaumur (M.), 335.  
 Thibault (M.), 350.  
 Tonnancour (Godefroy de), le chanoine, 2.  
 Tonnancour (de), son frère, 243, 398.  
 Touraine (la), 96.  
 Townshend, 10.  
 Traité de 1763, 25, 27, 59, 60, 62, 64, 67, 68, 70, 72, 73, 76,  
 92, 322.  
 Traité de 1783, 340.  
 Trois-Pistoles, 245.  
 Trois-Rivières, 3, 5, 9-13, 23, 25, 84, 87, 88, 115, 134, 137,  
 170, 175, 193, 211, 243, 251, 267-270, 272, 274, 283,  
 365, 369, 391, 393, 395-398, 400.  
 Trois-Rivières, noms des citoyens en 1763, 88.  
 Tronson (M.), cité, 370.  
 Truteau (M.), curé, 57, 242, 244.

## U

Ulric (le curé), 51.  
 Ursulines, 4, 5, 9, 10, 28, 86, 156, 162, 175, 222, 232, 259,  
 260, 270, 296, 330, 345, 365.

## V

Vaillant (M.), 298.  
 Valérien (le Mont), 149, 155.

- Valinière (Huet de la), 340, 392.  
 Vanutelli (le Cardinal), 266.  
 Varennes, 50, 51, 54, 55, 71, 194, 215, 279, 280, 311, 374.  
 Vaudreuil, le gouverneur, 61, 62, 128.  
 Vaudreuil (le Château), 390, 392.  
 Verchères, 275, 279.  
 Verreau (M.), curé, 250, 366, 367.  
 Versailles, 59.  
 Veysnières, récollet apostat, 17, 134, 138, 251.  
 Vicaire Capitulaire, 7, 8, 16.  
 Victoria (la Reine), 238.  
 Viger (Denis-Benjamin), 345.  
 Villars (M. de), 83, 148, 150, 151, 194, 196, 289, 291, 295,  
     340.  
 Vincelotte, le seigneur, 213-215.  
 Vincennes, 326, 328, 329, 330, 332, 336, 340.  
 Vincennes, noms des habitants, 329.  
 Virgile, cité, 61.  
 Visitandines de Rennes, 123, 148, 234, 283, 352, 401.

## W

- Walpole, 23.  
 Well (le Père), jésuite, 280, 324, 392.  
 Westminster, 220.  
 Wolfe, 10, 27.  
 Wood, ministre anglican, 307.

## Y

- Yamaska, 272, 274, 373.  
 Youville (Mme d'), 274, 278, 279, 295, 380, 389.  
 Youville de la Découverte (M.), curé, 274.
-

## TABLE DES MATIERES

	PAGES
Lettre de S. E. le Card. Merry del Val à l'auteur . . . . .	VII
AVANT-PROPOS . . . . .	IX
CHAPITRE I.—Vacance du siège épiscopal.—Administration du diocèse par le Chapitre. — Le gouvernement de la colonie . . . . .	I
CHAPITRE II. — M. Briand et le nouveau régime. — Le gouverneur Murray. — George III. . . . .	18
CHAPITRE III. — Rapports de M. Briand avec le Clergé, avant d'être évêque . . . . .	31
CHAPITRE IV. — Rapports de M. Briand avec le Clergé, avant d'être évêque ( <i>suite</i> ) . . . . .	46
CHAPITRE V. — Le Traité de Paix de 1763. — Négociations à Londres pour un évêque au Canada . .	59
CHAPITRE VI.—Assemblée du Chapitre de Québec.— Adresse au Roi . . . . .	70
CHAPITRE VII.—M. Montgolfier élu Evêque de Québec par le Chapitre . . . . .	79
CHAPITRE VIII. — Mission d'Etienne Charest à Londres. — M. Montgolfier en Europe ; son retour . . . . .	86

	PAGES
CHAPITRE IX. — Instructions de la Propagande au Nonce de Paris, déclarant nulle l'élection faite par le Chapitre .....	98
CHAPITRE X. — Autres lettres inédites de la Propagande. — Démission de M. Montgolfier. — M. Briand choisi à sa place.....	108
CHAPITRE XI. — M. Briand à Londres.....	118
CHAPITRE XII. — Mémoire de M. de LaCorne au Saint-Siège. — Roubaud : ses agissements, à Londres, à l'encontre de M. Briand.....	127
CHAPITRE XIII. — M. Briand en Bretagne, dans sa famille. — A Paris, pour sa consécration.....	141
CHAPITRE XIV.—Retour de M <sup>sr</sup> Briand à Londres ;— au Canada .....	157
CHAPITRE XV. — Difficultés au sujet de la Cathédrale .....	166
CHAPITRE XVI. — Difficultés au sujet de la Cathédrale ( <i>suite</i> ) .....	177
CHAPITRE XVII.—Autres épreuves pour M <sup>sr</sup> Briand. — Nomination de son Coadjuteur.....	190
CHAPITRE XVIII. — Belle lettre de M <sup>sr</sup> Briand à la Propagande. — Fin de ses épreuves.....	198
CHAPITRE XIX. — Administration épiscopale de M <sup>sr</sup> Briand : les premiers mois.....	207
CHAPITRE XX. — Monseigneur Briand et Guy Carleton .....	219

	PAGES
CHAPITRE XXI. — Le Jubilé de Clément XIII.—Première visite pastorale de M <sup>er</sup> Briand.....	231
CHAPITRE XXII. — Première visite pastorale de M <sup>er</sup> Briand ( <i>suite</i> ) .....	245
CHAPITRE XXIII. — Détails d'administration. — Visite canonique des communautés religieuses de Québec .....	257
CHAPITRE XXIV. — Première visite pastorale de M <sup>er</sup> Briand ( <i>suite</i> ) .....	267
CHAPITRE XXV. — Première visite pastorale de M <sup>er</sup> Briand ( <i>suite</i> ) .....	274
CHAPITRE XXVI. — Monseigneur Briand et le Séminaire de Québec .....	285
CHAPITRE XXVII. — Monseigneur Briand et les Jésuites. ....	296
CHAPITRE XXVIII. — Monseigneur Briand et les Acadiens .....	306
CHAPITRE XXIX. — Monseigneur Briand et la Louisiane. — Les missions Illinois. — Le grand vicairé Gibault .....	322
CHAPITRE XXX. — Le Jubilé de Clément XIV. — Mandements de M <sup>er</sup> Briand.....	343
CHAPITRE XXXI. — Deuxième visite pastorale du diocèse (1771) .....	349
CHAPITRE XXXII. — Deuxième visite pastorale du diocèse (1772) .....	359

	PAGES
CHAPITRE XXXIII. — Deuxième visite pastorale du diocèse (1772) ( <i>suite</i> ).....	371
CHAPITRE XXXIV. — Monseigneur Briand à Montréal. — L'affaire Gamelin. — Les communautés religieuses .....	379
CHAPITRE XXXV. — Deuxième visite pastorale du diocèse (1773) .....	391
CHAPITRE XXXVI. — Épilogue.....	400
INDEX .....	407

---

GES

371

79

91

00

07